UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu03pari

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

2e Année. — Tome III.

29977
8/11/93.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1887.

QUESTIONS DU JOUR.

LE

BUDGET DE L'ÉTAT EN 1887.

I.

Affirmer aujourd'hui que notre situation financière est des plus graves, ce n'est pas faire œuvre d'opposition, ce n'est pas lancer dans l'opinion publique une hypothèse purement gratuite pour nuire à un régime qui ne rallie pas toutes les sympathies, c'est reconnaître l'évidence d'un fait.

Quelles que soient leurs opinions politiques, mes lecteurs seront, je l'espère, de cet avis.

Point n'est besoin, en effet, d'entreprendre de longs voyages, de faire de minutieuses enquêtes pour se rendre compte que de tous côtés on trouve les impôts excessifs, que de tous côtés on s'inquiète du chiffre sans cesse croissant des déficits.

A toutes les époques, comme dans tous les pays, le peuple s'est toujours plaint des impôts, je le sais. Qui ne se souvient des doléances du bûcheron du bon La Fontaine? et quand nous avons examiné ce que lui laissent les impôts, les soldats, la corvée, comme lui nous demandons s'il en est un plus pauvre en la machine ronde. Mais il faut reconnaître que jamais ce sentiment n'a été plus universellement et plus fortement exprimé que de nos jours. C'est qu'en effet les révolutions ont beau succéder aux révolutions, les différents régimes qui se suivent demandent aux contribuables des ressources de plus en plus considérables.

Je ne fais ici le procès à aucune forme de gouvernement ; mais les faits que nous avons sous les yeux nous forcent de reconnaître que, même en faisant abstraction des millions que presque tous les

partis ont dû prodiguer en folles dépenses pour se maintenir au pouvoir et pour entretenir leurs clients, le budget de l'État a augmenté peu à peu sous tous les régimes, et que, de 500 millions, il a passé à 3 milliards 500 millions (1). A l'heure actuelle, nous sommes la nation la plus imposée du monde.

Il y a donc là un fait dont les causes ne se trouvent pas dans les différentes formes de souveraineté que nous avons essayées et que nous essayons encore.

Pendant très longtemps les contribuables ne se rendirent pas compte de la situation de nos finances. Les impôts étaient lourds; mais les hommes d'État disaient, tantôt que c'était la faute des anciens régimes, qu'il fallait payer leur mauvaise politique; tantôt que si on demandait beaucoup d'argent aux citoyens, c'était pour le leur restituer au centuple sous mille formes différentes : entre les mains de l'État, l'impôt se convertissait en une rosée bienfaisante qui retombait sur tout le pays.

Savants et ignorants, tout le monde croyait cela. D'ailleurs comment voudriez-vous qu'il en fût autrement? Il faut avouer que pour un peuple intelligent, admirable d'ordre et de clarté dans la gestion de ses affaires privées, le peuple français admet de la part de l'État une singulière manière de rendre ses comptes. Si, comme on s'accorde à le reconnaître, notre administration financière est la plus honnête de l'Europe, elle est aussi la plus routinière et la plus paperassière. On croirait que, lorsque l'État s'occupe d'une affaire, il a le droit de présenter des comptes d'une telle obscurité, que ceux qui payent les dépenses soient dans la plus complète impossibilité de suivre l'emploi de leur argent. Sans craindre d'exagérer, je suis certain que, sur dix millions d'électeurs, on ne

(1) La France est un exemple unique sous le rapport du rapide et excessif développement des dépenses nationales. Voici quels furent ses budgets à différentes époques :

En 1789,	le gouvernement central et local coûtait		531,000,000.
1825,	—	—	981,000,000.
1835,		—	1,047,000,000.
1845,			1,485,000,000.
1857,			1,800,000,000.
1865,		-	2,147,000,000.
1875,		—	2,945,000,000.
1879,		-	3,115,000,000.
1885,			3,574,000,000.

peut trouver cent hommes capables de se reconnaître dans les énormes in-folios du budget ; je gage qu'il n'y a pas dix personnes en France en mesure de voir comment chaque exercice se solde en excédent ou en déficit.

Le résultat de ce beau système de comptabilité publique a été le suivant :

Pendant les vingt-neuf années qui se sont succédé de 1840 à 1869, on constate que vingt-cinq exercices se sont soldés par un déficit annuel d'environ 80 millions et que quatre seulement offrent des excédents, encore ces excédents, si rares, sont dus en partie à des emprunts, comme en 1855 et en 1868 (1). Dans une période plus récente, de 1874 à 1887, M. Henri Germain estime que les déficits annuels forment l'effrayante somme de 5 milliards 321 millions (2). Le public s'est-il douté, un seul instant, de ces faits?

Nous tenons à faire remarquer, de nouveau, que le rapide accroissement des budgets, aussi bien que ces énormes déficits, ont des causes profondes. Ces causes ne seraient-elles pas dans la constitution intime du pays, dans son organisation sociale, et non dans la forme politique qu'il se donne, puisque Restauration, Monarchie de Juillet, Empire, République, tous ces régimes ont connu les gros budgets et les déficits?

On comprend facilement qu'un pareil état de choses ne puisse durer éternellement; et il s'est rencontré enfin un ministre des finances qui a dû avouer que ses prédécesseurs avaient souvent vécu d'expédients et qu'en réalité la situation de nos finances était « une situation très difficile ».

Comment sortir de là?

C'est ici que la confusion éclate.

Nos hommes politiques auraient dû se dire que les lois d'établissement du budget de l'État sont absolument les mêmes que celles du budget du premier négociant venu. Pour l'État comme pour le commerçant, il n'y a d'intelligent, de sensé, de tenable, que le système qui consiste à ne pas payer les choses plus cher qu'elles ne valent et à obtenir le plus de résultats possibles avec le moins

1. Paul Leroy-Beaulieu. *La Science des finances*. t. II, page 96.
2. Henri Germain. *Lettres sur la situation financière*.

d'argent possible. En dehors de là, il n'y a que le métier de dupe.

Malheureusement, nos hommes d'État et nos économistes n'ont pas une idée aussi simple. Eh bien, faute de se demander si notre situation financière n'est pas le résultat de nos mœurs, si cette augmentation, chaque jour plus considérable, des attributions de l'État n'arrive pas à nous faire payer très cher des choses qui autrefois ne nous coûtaient rien ou presque rien, ces hommes, intelligents et dévoués pour la plupart au bien public, en viennent à prôner mille systèmes, mille recettes qui ne changeront pas un iota à la situation actuelle.

Voyons donc rapidement quels sont les remèdes que politiciens et économistes proposent et, une fois cette revue de ces panacées terminée, nous examinerons quels sont les moyens qu'indique la science sociale pour ramener l'ordre et l'économie dans nos finances.

II.

Lorsqu'il fallut reconnaître et avouer au pays que 3 milliards 139 millions de recettes ne suffisaient pas pour équilibrer le budget, le Gouvernement et la Chambre perdirent un peu la tête.

L'opinion publique s'était très fortement prononcée contre toute augmentation d'impôts, contre tout nouvel emprunt. Alors, comment sortir d'une pareille situation?

Les différents partis de l'opposition, de quelques noms qu'ils se nomment, s'unirent tout d'abord, pour adresser de violents reproches au Gouvernement.

MM. Daynaud, d'Aillières, de Soubeyran au nom de la droite, M. Raoul Duval au nom de son parti, M. Amagat au nom des républicains dissidents, soutinrent avec un grand talent à la tribune de la Chambre la même thèse que M. Henri Germain avait développée si brillamment dans une série de lettres sur la *Situation financière*, parues dans le *Temps*. Tous, s'appuyant sur le mot célèbre du baron Louis : « Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de bonnes finances », critiquèrent la politique suivie par le Gouvernement à l'intérieur et à l'extérieur.

Les esprits clairvoyants ne peuvent qu'applaudir des hommes qui ont le courage de montrer ce que coûte une politique de parti. Que de millions gaspillés pour construire des palais scolaires! Que de millions follement dépensés pour faire des chemins de fer improductifs, qui assurent la réélection de médiocrités parlementaires! De combien notre dette publique s'est accrue pour faire des pensions, tantôt aux victimes du 2 décembre, tantôt à des fonctionnaires mis à la retraite avant l'âge tout simplement parce qu'on désirait leurs places! Qui saura ce que nous ont coûté les expéditions lointaines? et, en vérité, pour quels résultats!

Somme toute, ces critiques, absolument justes, ne portent que sur des dépenses exagérées, et l'opposition ne paraît pas songer que le mal dont nous souffrons est autrement grave et qu'il s'est développé sous les différents régimes dont elle se réclame.

Une fois ces petites discussions de famille terminées, le Parlement pensa à équilibrer le budget.

Chaque parti politique proposa ses solutions; les conservateurs, continuant à développer leur idée, prétendirent que le remède consistait dans une substitution de personnes. Ils oubliaient étrangement que le mal n'est pas dans les personnes mais dans les mœurs; les gros budgets et les déficits ne se sont-ils donc pas développés d'une façon constante sous tous les gouvernements?

Croyez-vous que, lorsque la France aura la monarchie ou plutôt une des monarchies que la Droite réclame; le gouvernement « préoccupé de l'intérêt national » que M. H. Germain demande; le gouvernement « parlementaire composé d'honnêtes gens où l'administration aura sa libre initiative, où les députés sauront se tenir à leur place », idéal que caresse M. Barthélemy Saint-Hilaire; croyez-vous que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes?

J'admets que les fonds publics soient gérés avec plus d'ordre et d'économie, j'admets même qu'un fait, qui n'a jamais souffert d'exception, ne se vérifie pas et que le nouveau gouvernement n'ait pas, lui aussi, sa petite clientèle à nourrir, il n'en est pas moins vrai que notre budget serait toujours le budget le plus lourd de

l'Europe. Ce budget, les conservateurs, M. H. Germain, aussi bien que leurs antagonistes politiques, le déclarent *irréductible*. Nous verrons plus loin si la pratique des peuples prospères confirme cette opinion.

Les conservateurs n'ayant pas encore la majorité, leur solution n'en était pas une.

Le parti ou plutôt les partis qui occupent les avenues du pouvoir, lorsqu'ils durent se prononcer, parurent d'autant plus embarrassés qu'ayant la responsabilité du moment ils devaient présenter quelque chose de pratique. Les uns proposèrent de surtaxer l'alcool, d'augmenter les droits sur les successions; les autres, de mettre un impôt sur le revenu. On dut bientôt abandonner ces beaux projets : les électeurs avaient demandé des économies et non de nouveaux impôts.

Le spectacle qu'offrit la Chambre, lorsqu'elle résolut de faire des économies, démontre d'une façon péremptoire que le mal dont souffrent nos finances provient de nos mœurs et non pas de notre régime politique.

En un instant, le Parlement fut métamorphosé; députés, ministres, membres de la Commission du budget firent preuve d'une grande bonne volonté : le genre fut aux économies. On ne parlait plus que de réductions de crédits, de suppressions d'emplois inutiles; tous les ministères y passèrent. Il suffisait qu'un député proposât une économie pour que quatre cents mains se levassent pour la voter.

Mais on s'aperçut tout à coup que, pour avoir économisé quatre pauvres millions sur un budget de 3 milliards 500 millions, la Chambre allait désorganiser toute l'administration. Alors les ministres s'empressèrent de monter à la tribune pour supplier la Chambre de mettre un frein à son zèle; ils lui démontraient que si les crédits demandés étaient supprimés ou même réduits, telle direction de leur ministère ne pouvait plus marcher, tel service organisé par la loi se trouvait arrêté. Chose curieuse, ces mêmes journaux, qui avaient poussé le Parlement dans la voie des économies, ne surent quelles railleries lui adresser lorsqu'il voulut en faire. Le *Temps* disait ces jours derniers : « La Chambre a ré-

solu d'étonner le monde, elle y réussit. Il semblait cependant qu'après ses votes récents elle dût mettre un frein à son ambition : il n'est point aisé d'aller toujours de plus en plus fort, comme chez Nicolet. Mais la Chambre ne connaît plus les difficultés. Conduite par M. de Douville-Maillefeu et quelques autres, elle se rit des obstacles, bouleverse les services administratifs, rend incertain le recouvrement des taxes existantes. Cela s'appelle faire des économies... Nos députés vont tout droit devant eux sans se soucier de rien ni de personne, si bien que plus ils vont plus on est tenté de répéter : Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font (1)! »

C'est qu'en effet la Chambre ne savait plus ce qu'elle faisait : elle voulait faire des économies et elle désorganisait cette immense machine administrative, que tous les régimes se sont plu à augmenter et à compliquer, et qui actuellement fait en France les trois quarts des choses dont le Gouvernement n'a cure dans les pays étrangers.

L'opinion publique veut des économies et tous les partis qui parlent en son nom sont partisans de l'extension des attributions de l'État. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que plus les particuliers se décharger ont sur le Gouvernement des fonctions appartenant à l'initiative privée, plus les dépenses de l'État, et par conséquent les impôts iront en augmentant.

Ainsi, de toutes les solutions proposées par les partis politiques, pas une n'est acceptable, parce que pas une ne s'applique à la véritable cause du mal.

Il nous faut examiner maintenant si les moyens que vantent les écoles économistes seront plus pratiques, plus capables d'atteindre le vrai but.

L'école économiste libérale comprend des hommes d'un réel talent, qui ne regardent pas à dépenser leur temps et leur peine à l'étude de questions financières. MM. Léon Say, Paul Leroy-Beaulieu, René Stourm, ont, dans maints ouvrages et dans maintes conférences, indiqué les réformes qu'il serait utile, suivant

(1) *Le Temps*, 27 novembre 1886.

eux, d'introduire dans l'organisation des finances de l'État.

Nous leur accordons volontiers que la crise actuelle aurait pu être évitée, en grande partie du moins, si nous avions de meilleures pratiques en matière de finances.

Depuis longtemps, aucun homme d'État n'a réellement porté devant le pays la responsabilité du budget.

En voici les raisons.

On ne remarque pas que le droit acquis par chaque bureaucratie ministérielle de dresser le budget et d'ordonnancer les dépenses de son administration enlève au ministre des Finances la réalité du pouvoir. Si le ministre des Travaux publics inscrit, dans les chapitres qui lui sont consacrés, de grosses dépenses sans que son collègue des Finances puisse les contrôler et les réduire, est-ce de la faute de ce dernier si le budget général devient trop lourd? Ce détail montre combien on se trompe en appelant *centralisation* le vice principal de notre système de gouvernement; il est manifeste que les services financiers de la France souffrent non de la concentration, mais de l'éparpillement des attributions.

M. Paul Leroy-Beaulieu en donne une autre preuve en démontrant qu'il est impossible de rendre nos ministres des Finances responsables de la bonne gestion des deniers publics. « Le rôle primitif des assemblées représentatives, dit-il, le rôle essentiel de tous les parlements dans tous les pays d'Europe, c'est de retenir le Gouvernement dans ses projets de dépenses, de mettre un frein à son désir de tout faire, de tout améliorer, de s'opposer à la tentation qu'il éprouve de créer des taxes nouvelles. En France, c'est tout l'opposé; les assemblées semblent se faire cette singulière idée de leur mission, qu'elles ont été nommées pour pousser le Gouvernement dans la voie des dépenses de plus en plus grandes (1). »

C'est qu'en effet chaque député a sa clientèle qui varie avec ses goûts et ses électeurs. L'un patronne les arts et les artistes; il demande des subventions pour les théâtres. L'Opéra, le Fran-

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *La Science des finances*, t. II, page 100.

çais, l'Opéra-Comique et les théâtres d'Algérie coûtent annuellement à l'État 1,700,000 francs. Eh bien, franchement, peut-on dire que cette dépense soit utile et que ceux qui payent profitent de l'emploi de leur argent? Vous voulez aller à l'Opéra, payez votre place, payez-la ce qu'elle vaut! L'autre sera grand éleveur; pour lui, la crise agricole sera conjurée si on encourage l'élevage. C'est ainsi que l'année dernière un député a fait augmenter de 200,000 francs les encouragements à l'élevage des races chevalines, lorsque les crédits s'élevaient déjà à 1,890,000 francs. Celui-ci, ayant porté dans le temps l'épaulette de lieutenant d'état-major, s'intéresse aux choses de l'armée ; il demande toujours de nouveaux millions pour la réfection de notre armement. Celui-là, autrefois sous-secrétaire d'État à la guerre, actuellement lieutenant de l'armée territoriale, voulant se faire bien voir de l'armée, propose d'unifier les pensions de retraite. C'est peut-être très juste, mais cela coûterait annuellement 28,920,000 francs au Trésor. Enfin, des députés, dont les noms sont connus, ont proposé de donner des subventions aux communes pour la gratuité de l'enseignement primaire : coût annuel, 4,000,000 de francs; d'augmenter les traitements des instituteurs, etc. Pour tout dire en un mot, il y a dans ce moment sur le bureau de la Chambre un assez grand nombre de propositions de lois, dues à *l'initiative parlementaire*, pour grever, si elles sont votées au cours de cette législature, les budgets prochains d'une charge annuelle de 94,273,800 francs (1).

Comment voulez-vous, avec un pareil système, qu'un ministre des finances soit responsable de l'équilibre de son budget?

Les ministres, les membres du Parlement vont trouver leur trésorier comme un maître de maison va trouver son cuisinier. « J'ai, dit le maître, trente personnes à dîner ce soir, faites-moi un repas splendide. » Et le cuisinier de se mettre en campagne pour avoir une table servie à la demande du maître. Ainsi parle-t-on au ministre des Finances : « Il faut construire des écoles, faire de lointaines expéditions, refaire le matériel de l'armée,

(1) *Rapport de la Commission du budget*, p. 526.

lancer des torpilleurs ou des cuirassés (on n'est pas encore fixé, mais on veut un crédit); il faut subventionner les compagnies de chemins de fer qui exécutent notre fameux plan, il faut, il faut... il nous faut des milliards; servez-nous cela au mieux. » Et le pauvre ministre ne sait où les prendre, à quel saint se vouer; alors il se lance dans des expédients de trésorerie, ouvre dans les caisses de l'État le robinet de la dette flottante. — Comment rembourser tous ces créanciers de l'État? Plus tard on verra; on consolidera la dette flottante en augmentant la dette publique, on créera de nouveaux impôts... et voilà comment les finances de la France sont gérées.

Qui en est responsable? Est-ce le gouvernement? Ne sont-ce pas plutôt les Français, qui ont pris l'habitude de tout demander à l'État?

Qu'est-ce donc que le ministre des Finances? C'est, comme l'a dit M. Gladstone, « un homme qui, n'y étant pas obligé, s'est engagé à traverser une forêt de broussailles en tenant en équilibre les deux plateaux de la balance du budget. A chaque pas, il est assailli par des larrons, qui sont ses collègues et ses amis; mais son honneur est d'achever son périlleux voyage, son fardeau intact. » Le Premier Lord de la Trésorerie peut atteindre ce résultat en Angleterre, parce que les mœurs d'outre-Manche étant différentes des nôtres, ont produit un système financier différent du nôtre : c'est le chef du cabinet qui est ordinairement Premier Lord de la Trésorerie, et il a, devant la reine et devant le pays, le devoir de maintenir les recettes supérieures aux dépenses. C'est à ce point de vue qu'il se place pour juger toutes les questions, et il pèse sur ses collègues comme sur ses amis, opposant en regard des choses qu'ils demandent une augmentation probable des impôts. Son lieutenant, le chancelier de l'Échiquier, a pour unique occupation la confection du budget; il doit le dresser dans ses détails, et si un ministre réclame contre les crédits qui lui sont alloués, le Premier Lord tranche le différend. Enfin la Constitution anglaise ne reconnaît pas aux membres du Parlement le droit de proposer des augmentations de crédits.

Les économistes voudraient faire passer cette disposition dans

nos lois. Certes, elle aurait de très heureux effets, mais est-elle possible? Le gouvernement a besoin de sa majorité; il ne peut donc rien entreprendre contre elle; et, dans notre pays où les patrons négligent leurs devoirs, les députés jouent le rôle de patrons factices avec l'argent des contribuables. Toutes les fois que les électeurs ont besoin de quelque chose, ils vont trouver leur député; ne l'ont-ils pas nommé pour avoir leur part dans le gâteau du budget? Voilà comment tous les députés sont partisans des économies *in abstracto* et des dépenses *in concreto*.

Je ne puis analyser dans le détail tous les autres projets prônés par les économistes : ils sont multiples comme les manifestations du mal.

Énumérons-les rapidement : Réduction de la dette flottante; Suppression du budget extraordinaire; encore sur ce point tous les bons esprits ne sont pas d'accord; Réorganisation de la Cour des Comptes, pour en rendre le contrôle plus efficace.

Mais quand bien même tous ces beaux projets seraient devenus lois de l'État, il ne faut pas se faire d'illusion, le gaspillage serait peut-être évité, mais le budget ordinaire pèserait toujours de l'énorme poids de 3 milliards 500 millions sur les épaules des contribuables. *C'est ce budget ordinaire qu'il faudrait réduire*, et les économistes s'accordent pour ne pas y toucher; M. Leroy-Beaulieu, comme M. Germain, le déclarent *irréductible*.

Bien mieux, ces messieurs paraissent prendre leur parti de l'accroissement continuel des charges publiques. C'est justement pour permettre au budget ordinaire de croître et d'affecter des formes encore plus belles, qu'ils veulent ramener un peu d'ordre dans nos finances. Dans un long chapitre de son traité sur la *Science des finances*, M. Leroy-Beaulieu, étudiant la rapide augmentation des dépenses publiques, déclare que nous subissons un phénomène fatal, qui pèse sur toutes les nations. La lecture des budgets de l'Angleterre, de la Suisse, de la Russie, révèle que chez ces différents peuples les dépenses ont été sans cesse en augmentant depuis le commencement du siècle; c'est donc un *ineluctabile fatum*.

Il est assez curieux de voir que les économistes, lorsqu'ils se

trouvent en présence d'un mal social, s'en consolent très vite, si les statistiques leur démontrent que les autres nations sont contaminées. Au plus fort de la crise agricole, ils se plaisaient à faire remarquer que l'Allemagne, elle aussi, ne se déclarait pas satisfaite : et puis, c'était tout.

Que pourraient-ils dire, en effet, contre l'accroissement des charges publiques, lorsque les causes de ce fait leur semblent fatales? Un certain nombre sont partisans de l'extension des attributions de l'État et du développement des services dont l'État se charge. Ils ne voient pas les moyens d'empêcher le coût de la vie et du salaire d'augmenter rapidement, ni d'arrêter les États de l'Europe dans des dépenses militaires qui épuisent toutes les nations. Ils ne se doutent pas que tous ces faits sont les conséquences d'une même cause; et surtout ils ne savent comment rétablir l'ordre.

Aussi, prenant leur parti assez philosophiquement, nos savants ne pensent qu'à satisfaire par d'ingénieux procédés la faim du Minotaure budgétaire. Leur thérapeutique est un peu celle des financiers de l'ancien régime : plumer l'oie sans la faire crier. Dans le camp libéral, personne ne songe à la suppression de ces impôts indirects qui pèsent si lourdement sur l'ouvrier; les impôts existants sont excellents, parce qu'ils existent, et que le peuple a l'habitude de les payer. On est bon financier, excellent économiste, si on arrive à établir de nouvelles taxes sans que les contribuables s'en doutent. Arracher les dents sans douleur, voilà la devise de leur blason.

Mais ce qui peut être la vertu d'un ministre des Finances n'est pas celle d'un économiste, d'un savant, d'un homme réfléchi et de particuliers contribuables qui n'entendent pas être toujours des moutons à tondre; ce n'est pas la vertu d'un politique, d'un homme d'État. L'objet de leurs études, le but qu'ils doivent se proposer, ce n'est pas de donner tout l'argent qu'on demande, mais de ne donner que l'argent utile. Les économistes actuels ne cherchent pas la solution en ce sens : ce sont de tristes docteurs pour les contribuables.

Ce n'est pas œuvre facile, que d'analyser les solutions que

proposent l'école ou plutôt les écoles socialistes. Jamais il ne fut plus vrai de dire : *Tot capita, tot sensus.*

Je vais essayer d'exposer brièvement les deux doctrines principales.

L'école radicale-socialiste, il y a une nuance, prétend que les impôts ne sont lourds que parce qu'ils sont mal assis ; les impôts indirects amènent par leur égalité une monstrueuse inégalité entre les différentes classes de la société. Cela est très juste. Il est évident, en effet, que l'égalité est complètement violée lorsqu'on perçoit le même droit sur une bouteille de Château-Laffitte et sur l'infecte drogue que les débitants vendent aux ouvriers. Pour corriger cette injustice, on propose un impôt de superposition, l'impôt sur le revenu. Mais quel sera cet impôt? Comment sera-t-il assis? Sera-t-il assis sur le revenu, ou sur les revenus? Sera-t-il personnel, ou réel? Autant de questions qui divisent ses parrains jusqu'à la haine.

Pour le peuple, l'impôt sur le revenu est très simple : l'ouvrier n'entre pas dans les subtilités byzantines qui séparent M. Jules Ferry de M. Camille Dreyfus; l'impôt sur le revenu est un impôt sur les riches.

Il y a à ce sujet une remarque assez curieuse à faire. En 1789, le tiers état réclamait l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt ; on ne voulait plus de classes privilégiées. M. Taine, dans ses études sur *les Origines de la France contemporaine*, nous explique parfaitement la cause de ce mouvement des esprits. Tant que les classes privilégiées rendirent les services locaux et provinciaux, raisons d'être de leurs privilèges, personne ne songea à réclamer; elles payaient leur dette en se dévouant gratuitement aux services publics. Mais dès que Richelieu et Louis XIV eurent enlevé aux nobles la gestion des intérêts locaux et provinciaux, alors la raison d'être des privilèges disparut, et le peuple s'indigna de voir ceux-là mêmes qui étaient inutiles à leur pays, exempts de toutes charges. La Révolution établit l'égalité de tous devant l'impôt. Mais tout n'était pas fini.

L'habitude de régler tous rapports entre patrons et ouvriers par la loi de l'offre et de la demande, amena rapidement une

profonde instabilité dans la condition de la classe ouvrière. La partie complémentaire de son salaire, que les bonnes coutumes lui faisaient jusqu'alors allouer sous la forme de subventions et d'institutions de patronage, lui fit tout à coup défaut. Et comme la loi dispensait les patrons de donner à leurs ouvriers ces subventions que la morale et la justice leur ordonnent de distribuer à leurs auxiliaires, ils s'en affranchirent bientôt. Alors les travailleurs, voyant qu'une partie des bénéfices qui devaient leur revenir, d'après la saine morale, leur était légalement enlevée, se retournèrent du côté de la loi et lui demandèrent d'imposer les bénéfices du patron et de prélever sur ces fonds leur quote-part dans les dépenses de l'État.

Dans tous les pays bien organisés, ce sont les grandes fortunes qui supportent ordinairement la charge des services publics, qui patronnent les populations de la culture et de l'industrie. En France, les riches ont réussi à faire remplir ce rôle par l'État et par ses agents que tout le monde paye. Le peuple sent là une injustice, il veut imposer les riches.

Comment réaliser ce vœu? c'est ici que l'embarras commence. Est-ce que les petits ne vont pas, comme toujours, pâtir des sottises des grands? Est-ce que le Gouvernement ne va pas ressentir le contre-coup du mécontentement que des procédés inquisitoriaux vont susciter dans le pays?

Les économistes discutent. M. Léon Say a rompu une lance contre l'impôt sur le revenu. Dans des conférences sur la *Solution démocratique de la question des impôts*, il rappelle les luttes entre « les gras et les maigres » qui désolèrent Florence autrefois. Pour lui, cet impôt sera la source de maux sans nombre. Les radicaux-socialistes lui répondent que son désespoir fait leur bonheur, et que si lui, un gros financier, n'aime pas l'impôt sur le revenu, c'est qu'il a quelque chose à y perdre, et c'est justement ce qu'ils veulent.

Nous ne pouvons nous attarder dans ces discussions, ces systèmes consistent à déplacer l'assiette de l'impôt et non à en diminuer le *quantum*. Ce ne sont pas les radicaux-socialistes qui sont ennemis de l'extension des attributions de l'État, par conséquent des gros

budgets; tout ce qu'ils veulent c'est que d'autres payent leurs notes.

Le parti socialiste avancé rejette en bloc tout notre système fiscal. Il demande la nationalisation du sol, des immeubles, des instruments de travail, des capitaux accumulés... En un mot, les socialistes pensent que les dépenses d'utilité publique doivent être couvertes par ce qui est laissé aujourd'hui aux capitalistes sous forme de bénéfices, de loyers, de rentes. — Je n'ai pas le temps de discuter aujourd'hui ces théories, mais je tiens à faire remarquer qu'elles consistent non pas à diminuer les charges publiques, mais à en faire porter tout le poids sur quelques-uns : les privilégiés du nouveau régime.

Si le lecteur a bien voulu suivre attentivement cette revue des solutions proposées par les hommes politiques et par les écoles économistes, il a pu se convaincre que tous prennent leur parti de notre véritable maladie budgétaire : de la croissance continuelle des budgets de l'État. Ce fait a des causes profondes que les politiciens et les économistes ne voient pas ou ne veulent pas voir; nous allons les indiquer, et démontrer par la comparaison de nos coutumes avec celles des peuples dont les finances sont prospères, de quel côté doit être cherchée la solution.

III.

C'est dans notre organisation sociale et non pas dans nos différentes constitutions politiques qu'il faut chercher les causes qui produisent cet accroissement continuel de nos impôts et de nos budgets.

Depuis bientôt deux siècles, l'État ne s'est pas arrêté un seul instant dans sa marche envahissante. Aujourd'hui, l'État fait tout, s'occupe de tout, il a toutes les charges et toutes les responsabilités. Le département, il le gouverne par son préfet, la commune, il la régente par la tutelle qu'il s'est attribuée, les établissements publics et de bienfaisance sont sous sa coupe. Seul, il est instituteur à tous les degrés; dans ses asiles, dans ses écoles ma-

ternelles, il allaite les enfants pour les mener plus tard dans ses écoles primaires; il offre à la bourgeoisie les leçons de ses collèges, de ses lycées, de ses facultés. On ne peut être avocat, médecin, pharmacien, ingénieur, etc., que par sa grâce. Il surveille tout, dirige tout, intervient dans tout: il donne des récompenses à l'agriculture, des encouragements à l'industrie, des primes au commerce, intervient dans tous les contrats, s'immisce dans les rapports entre patrons et ouvriers, c'est à se demander ce qu'il ne fait pas; il proclame son indifférence en matière religieuse, et c'est lui qui nomme les évêques, les curés; rien n'échappe à son action. La vie privée, il la pénètre, la réglemente comme la vie publique. Il intervient entre mari et femme, frères et sœurs, pères et enfants, il règle les régimes matrimoniaux, partage les successions à sa guise, élève les enfants d'après ses idées, enfin le citoyen français peut, en déposant son bulletin de vote dans l'urne, se vanter d'avoir entre ses doigts une quote-part de la souveraineté, mais il peut se vanter aussi de n'être maître ni dans sa ville, ni dans son village, ni dans son foyer.

On peut apprécier ces faits de différentes façons, on ne peut les nier.

Voyons maintenant ce que coûte un pareil système.

De quelque entreprise qu'il s'agisse, il est mathématiquement certain qu'employer l'État pour la faire, c'est employer le procédé le plus cher.

L'État est le plus cher des entrepreneurs.

Je vais le prouver.

Tout d'abord, pour avoir des fonds, il fait une première dépense énorme en frais de perception. — Dans le projet de budget de 1887, tel qu'il est sorti des mains de la Commission parlementaire, les recettes s'élevaient à 3,016,435,142 francs et les frais de perception à 183,004,263 francs. On voit ce que coûte aux contribuables une des machines administratives, qui a été le plus soignée, celle qui sert à faire rentrer l'argent. Je devrais même pour être exact ajouter à ce chiffre les 20,000,000 que coûte le personnel du ministère des Finances, tant en province qu'à l'administration centrale. Une armée de quarante mille fonction-

naires est spécialement chargée du recouvrement des impôts.

Ces chiffres sont éloquents.

A la centralisation française qui draine dans tout le pays les impôts pour les engouffrer dans les caisses de l'État et les faire ensuite repartir dans mille directions pour alimenter tous les services dont les pouvoirs publics ont la charge, opposez le système anglais. Dans le Royaume-Uni, vous verrez un gouvernement s'occupant de beaucoup moins d'intérêts, demandant aux contribuables des ressources moins considérables, laissant là où elles sont perçues la plus forte partie des taxes. Ainsi sont évités d'énormes frais de perception.

Pour appliquer les fonds qu'il reçoit aux dépenses qu'il doit faire, l'État donne des ordres qui ne peuvent entrer dans le détail du *meilleur mode d'emploi :* aussi beaucoup d'argent mal employé. Personne n'ignore les économies qui se font dans l'emploi d'une somme quand cet emploi est suivi dans le détail. Ceci est absolument impossible à une administration centralisée. Mettez un père de famille ou une administration locale à conduire la même besogne que fait l'État, ici et là, la besogne sera faite à bien meilleur compte ou beaucoup mieux faite pour le même prix. Qui ne parle et ne proteste tous les jours contre les sinécures? Eh bien, les sinécures ne sont possibles que parce que chaque ministre ne peut descendre dans le détail des services qu'il dirige; son personnel lui fait croire ce qu'il veut. Interrogez quelqu'un qui a passé quelque temps dans un ministère, et vous verrez ce qu'il vous dira. Comment voulez-vous, par exemple, que le ministre de l'Agriculture, ministre qui ne devrait pas exister dans un pays où les propriétaires *s'occuperaient* de leurs terres, comment voulez-vous que ce ministre, qui dirige, entre autres choses, l'exploitation des forêts de France et d'Algérie, puisse se rendre compte si dans telle forêt de la province d'Alger, il faut un ou plusieurs gardes? Et l'inspecteur, direz-vous? En voilà un à qui cela est parfaitement indifférent, qu'il y ait un ou plusieurs gardes. Allez maintenant dans telle commune d'Allemagne, entrez au conseil de bourgeoisie et entendez les paysans discuter sur les frais de garde de leurs forêts communales. Voilà des gens qui se

soucient fort peu d'octroyer une sinécure à un protégé de M. X., député au Reichstag.

Pour administrer, l'État use nécessairement d'un personnel qui n'a aucun intérêt à l'économie, au meilleur emploi des fonds : ce personnel n'a aucun intérêt à ce qui est fait. C'est pis qu'un intendant. Celui-ci du moins décide des dépenses et peut être porté à se faire gloire d'économies faites même à tort et à travers. L'employé ne décide pas de la dépense, et il doit en rendre compte exactement, suivant les ordres donnés. Changer ces ordres pour mieux faire serait assumer une responsabilité formidable qui ne lui serait pas payée et pour laquelle il risquerait d'être très mal payé. Sa visée est donc de ne se compromettre par aucune amélioration de l'emploi des fonds ; peu lui importe de faire de la mauvaise besogne pourvu qu'elle soit réglementaire, et qu'il se trouve à l'abri de toute affaire personnelle. Son intérêt manifeste est, comme celui de l'ouvrier salarié, de faire personnellement le moins de travail possible pour l'argent qu'il gagne. Tout ceci n'est pas un raisonnement pur, c'est un fait de notoriété universelle et incontestée. Tout ceci, en fin de compte, coûte beaucoup.

Prenez-moi tous les agents de l'État ; directeurs, chefs de bureaux, employés des ministères, préfets et sous-préfets, ingénieurs des ponts et chaussées détachés dans les départements, directeurs et économes des lycées, collèges et écoles, etc..., quel est leur but ; ne pas avoir d'ennuis et obtenir de l'avancement.

Pour ne pas avoir d'ennuis quand on est comptable des deniers publics, il faut fournir au conseil de préfecture ou à la Cour des Comptes des états dressés suivant la tradition. On avait un crédit de tant pour chauffer, par exemple, le lycée de Lyon du 1er novembre à la fin de mars ; or il n'a pas fait froid cet hiver ; on a chauffé quand même ; les crédits étaient là, il fallait bien les employer ; tout ce que l'on demande, c'est une note bien et dûment acquittée, il faut surtout ne pas oublier d'oblitérer le timbre de 10 centimes. On ne sait pas combien la Cour des Comptes est inflexible pour ces choses-là !

Pour avancer dans l'administration la règle est bien simple ; elle

est aussi vraie dans la préfecture de Perpignan que dans celle de Nancy, la voici : il faut faire croire à ses supérieurs et à la galerie que tout repose sur vous, que les crédits qui vous sont ouverts et que le personnel placé sous vos ordres sont complètement insuffisants. Dépensez beaucoup, compliquez votre service, augmentez votre personnel, on vous citera comme un modèle, et vous avancerez. Comment voulez-vous que le ministre qui réside à Paris puisse vérifier les demandes qu'on lui adresse ? ses chefs de service ont, comme leurs surbordonnés, intérêt à augmenter les dépenses et le personnel de leurs divisions ou de leurs régions.

A côté de notre système, je vois, en Angleterre, par exemple, un système tout différent. Le personnel qui s'occupe des affaires publiques fournit son action soit gratuitement, soit dans des conditions où il est spontanément porté à regarder aux choses de plus près ; il est choisi de telle façon qu'il y ait toujours une étroite relation entre ses intérêts propres et fondamentaux, sa situation privée et locale et sa gestion publique. Tous mes lecteurs connaissent, par exemple, l'administration du comté anglais : ils savent que schérifs, lord-lieutenant, magistrates, regardent comme un honneur d'exercer gratuitement leurs charges. Allez voir aussi comment les habitants des petits cantons suisses choisissent et surveillent leurs quelques fonctionnaires. C'est toujours un d'entre eux, et celui qui est le plus intéressé à ce que tout aille bien. Le personnel n'est pas tenté de se dire comme le nôtre : « Je serai à l'abri de tout reproche si c'est mal fait, mais fait suivant les règles. » Mais il se dit : « Je ne serai jamais à l'abri de tout reproche que si ce que j'ai à faire est très bien fait. » Ainsi on a beaucoup de travail au plus juste prix, souvent même gratuitement.

Pour faire contribuer, l'impôt est la plus *mauvaise répartition des charges* d'une entreprise : tout le monde paie, intéressé ou non, opposé ou favorable à l'entreprise. Il est clair que ce système rend très résistants ceux qui se trouvent lésés et ne tire aucun avantage de la bonne volonté de ceux qui se trouvent satisfaits, puisqu'on demande la même somme à tout le monde. Les particuliers donnent beaucoup en impôts aujourd'hui, en France, et

déjà on ne voit guère le moyen de leur demander quelques centimes de plus, mais combien ne donnent-ils pas davantage pour les œuvres auxquelles ils s'intéressent directement ! et encore le procédé de ces œuvres n'est-il pas toujours ce qu'il devrait être pour exciter l'initiative personnelle. Donc quantité d'entreprises, en passant des particuliers à l'État, verraient leur budget à la fois diminué et rejeté à la charge de gens qu'elles ne concernent pas : mauvaise affaire pour tout le monde. Il n'y aurait de bénéficiants que les gens plus intéressés à l'œuvre et qui antérieurement donnaient seuls et donnaient tout : belle combinaison financière et économique ! Voulez-vous des exemples ? Quiconque lit tant soit peu les journaux connaît les rivalités qui existent entre Rouen et le Havre. Nous voyons constamment les députations de ces villes venir trouver le ministre, les membres du parlement, et leur dire que *l'intérêt national* exige que l'on fasse des ports à Rouen et non au Havre, si ce sont des Rouennais qui parlent ; tandis que lorsque des Havrais exposent leurs vœux, *l'intérêt national* exige que les ports soient au Havre. Pendant de longues années *l'intérêt national* a fait dire aux Marseillais qu'il fallait agrandir les ports de Marseille, et ne rien faire pour ceux de la Provence et du Languedoc. Voyez-vous ce que signifie l'intérêt national ? L'intérêt national, cela veut dire : « Faites, en sorte, Monsieur le Ministre, que tous les contribuables de France et de Navarre nous paient, en grande partie, un joli bassin, assez profond, qui attirera dans notre ville le commerce, partant la richesse ». Moi qui suis de la Lorraine, c'est étonnant comme cela me fait plaisir de penser qu'une partie de mes impôts sert à enrichir ces bons Rouennais! Avec cette belle méthode, on arrive à ceci, c'est que l'État, ne voulant mécontenter ni Rouen, ni le Havre, ni Bordeaux, ni Marseille, etc..., creuse des petits bassins un peu partout, dépense énormément d'argent, et ne fait rien de bien.

Combien les Anglais sont plus pratiques ! En 1882 la ville de Manchester voulut se donner un port correspondant à son importance commerciale. Un comité d'initiative fut réuni pour discuter les plans fournis par des ingénieurs civils : la dépense fut évaluée à 135 millions, et les principaux négociants et

la ville s'engagèrent à solder cette somme en quatre années.

Voici un autre exemple qui est encore assez concluant. Le service de l'instruction publique coûtera à la France, en l'an de grâce 1887, d'après les chiffres de la Commission du budget : 133.054.360 francs. Maintenant je vous prie de remarquer qu'à côté de cet enseignement officiel que tout le monde paie, il y a un enseignement libre qu'une bonne partie de la France rétribue. Ce sont les écoles libres : les catholiques dépensent à Paris seulement pour leurs écoles populaires plus de deux millions par an. Ce sont les collèges tenus par les religieux et les séculiers, les couvents de jeunes filles, les universités catholiques... Avec l'argent que nous dépensons en France pour l'enseignement nous devrions être tous des savants. Les catholiques ont, par exemple, le plaisir de payer deux fois. Eh bien, regardons maintenant ce qui se passe en Angleterre, ou en Allemagne. Dans le Royaume-Uni le budget de l'instruction publique n'est que de 60 millions par an. Jadis même l'Angleterre n'intervenait pas dans l'œuvre de l'éducation nationale. Elle a encore aujourd'hui ses universités libres reposant sur des fondations séculaires, et dotées d'énormes richesses propres, qui permettent d'assurer de magnifiques rémunérations à l'enseignement des sommités des lettres et des sciences; elle a des collèges d'enseignement secondaire qui sont aussi soutenus par des donations ou legs, des souscriptions individuelles et par les rémunérations de leurs élèves. Allez en Belgique : demandez ce que l'université de Louvain coûte à l'État. Allez en Allemagne : demandez ce que les universités de Bonn, de Gœttingue, d'Heidelberg coûtent à l'État.

Il y a même là un phénomène très remarquable : ces universités ont reçu et reçoivent chaque jour des dons et des legs très considérables ; en France, qui est-ce qui penserait à laisser quatre sous à l'*Alma Mater?* C'est qu'on ne donne une partie de sa fortune qu'aux gens et aux œuvres que l'on aime, dont on peut s'occuper : on ne leur fait des dons que lorsqu'on peut se dire que cela servira à quelque chose. Pourquoi laisseriez-vous votre fortune à la Faculté de droit de Toulouse, par exemple? D'abord qu'est-ce que c'est que cette Faculté? a-t-elle une vie propre? est-elle tou-

lousaine? Non : il n'y a dans un bâtiment payé et entretenu par les contribuables, que quelques professeurs, venus des quatre coins de la France, appointés par le Gouvernement.

Somme toute, la contribution volontaire, spontanée, n'atteignant que les gens ayant intérêt ou bon vouloir, produit des sommes énormes, c'est donc un excellent système et le meilleur impôt sur le revenu. On ne doit alimenter par l'impôt que les choses d'intérêt général, de nécessité universelle.

La dernière cause qui fait enfin de l'État le plus cher des entrepreneurs est celle-ci : pour accommoder les *entreprises aux mille intérêts de tous genres qu'elles peuvent heurter* dans leur exécution ou dans leurs résultats, il faut qu'elles soient menées par des gens que leur situation privée ou fondamentale attache au lieu même de l'entreprise. Eux seuls savent bien ce qu'il y a à ménager, ce dont il y a à user, à qui profite l'œuvre, même en dehors de l'œuvre, à qui par conséquent on peut demander concours. Eux seuls sont contraints ou portés à combiner la résultante finale de tous ces intérêts; eux seuls arrivent donc à la meilleure combinaison des choses pour une somme donnée : ce qui est une des conditions excellentes pour établir au mieux l'*équilibre* d'un budget.

Ainsi, pour conclure, frais de perception, mode d'emploi, conditions du personnel, répartition des charges, conciliation des intérêts, autant de côtés par lesquels il est manifeste que l'État est le plus cher des entrepreneurs.

Eh bien, pourquoi emploie-t-on cet entrepreneur? Pourquoi augmente-t-on chaque jour ses attributions?

Toute la question du budget, toute la question des impôts est là.

Tout d'abord il faut remarquer que la plupart des choses que fait l'État sont des choses utiles et nécessaires, qui doivent être faites. Mais par qui doivent-elles être faites? Il suffit de mettre le pied hors de France pour s'apercevoir que les services que nous rend l'État sont rendus en d'autres pays par les grands propriétaires fonciers, par les grands industriels, par les communes et par les provinces. Je ne puis, sans dépasser les limites

de cette étude, donner des exemples de tous ces faits, et montrer les économies qu'une pareille coutume réalise pour une nation. J'en ai donné des spécimens suffisants dans le cours de ce travail. La base de tout ce système consiste en ce que toutes les dépenses qui ne sont pas d'intérêt général sont décidées, supportées, surveillées et contrôlées par ceux auxquels elles profitent.

Pourquoi donc les us et coutumes de nos voisins ne sont-ils pas les nôtres?

Il faut en chercher la cause d'abord dans des raisons politiques et surtout dans notre organisation sociale.

Pour assurer leur pouvoir absolu, les rois de l'ancienne monarchie s'efforcèrent de détruire peu à peu les pouvoirs locaux et provinciaux. Ils enlevèrent à la noblesse la direction des affaires locales, ruinèrent son influence, et substituèrent à son action l'action des intendants, des gens du roi. Les chefs naturels du peuple quittèrent leurs terres, n'eurent plus d'intérêts communs avec leurs paysans ; ils furent bientôt haïs, et des agents salariés vinrent gouverner toutes les terres suivant l'intérêt du roi. Les villes et les provinces perdirent en même temps leurs franchises et leurs assemblées, les officiers de la royauté s'y implantèrent. Bientôt les intérêts de toute la France furent entre les mains des *agents salariés* de l'État. Les différents pouvoirs qui succédèrent à la royauté, voulant s'imposer à la nation, conservèrent et perfectionnèrent avec un soin jaloux la machine administrative, si bien que, pour faire un coup d'État ou une révolution, il suffisait de mettre la main sur le ministère de l'Intérieur.

Comment un pareil système peut-il s'implanter quelque part? Lorsque chez un peuple la vie privée se désorganise, le rôle de l'État se développe nécessairement. L'organisation sociale veut qu'avec des éléments passagers, les hommes, on fasse des choses durables. Il faut forcément en arriver aux institutions; il faut que les individus arrivent à se grouper.

Un de ces groupements est la famille-souche : par son mécanisme, une même famille se perpétue au même endroit ; on identifie donc ainsi les intérêts de chaque famille avec les intérêts de l'endroit où elle réside.

Lorsqu'un grand propriétaire sait que ses ancêtres ont habité telle contrée depuis dix générations, lorsqu'il a la certitude que ses descendants l'habiteront aussi longtemps que Dieu voudra continuer sa race, il sent bien qu'il y a communauté complète entre les intérêts de la région et les siens; il est, comme on dit, du pays : alors il n'hésite pas à prendre à sa charge telle ou telle dépense qui profitera à tous, mais surtout à ses enfants. Voyez nos grands propriétaires : ils ont acheté hier une terre qu'ils revendront demain. Qu'y a-t-il de commun entre eux et le pays? Leur but, c'est de retirer le plus d'argent ou le plus d'agrément possible de leurs terres. La campagne, abandonnée par ses chefs naturels, souffre; les paysans se retournent vers l'État, ils lui demandent de les patronner. Alors on institue des concours agricoles, des primes, on surélève les droits sur les céréales étrangères, on fait des écoles d'agriculture, on crée l'ordre du Mérite agricole. Belles panacées que tout cela! On arrive à faire payer à tous un patronage qui est la charge de quelques-uns. Que les grands propriétaires fassent leur devoir, qu'on permette à ceux qui ont de la bonne volonté de le faire, en leur octroyant une loi successorale qui les laisse s'installer pour plusieurs générations dans leur pays, et notre ministère de l'Agriculture ne nous coûtera plus 24 millions par an, et nous ne serons plus obligés de mettre des droits sur les blés. Des grands propriétaires résidents, quelle économie pour un pays! Voyez l'Angleterre : la communauté d'intérêts qui lie les grands propriétaires à leur pays les amène à prendre en main la direction des affaires publiques; ils sont magistrats, administrent le comté, rendent la justice gratuitement, supportent en grande partie les frais que nécessitent l'instruction publique et les travaux publics. Additionnez ce que nous coûtent nos préfets, nos sous-préfets, nos juges de paix, nos ingénieurs des ponts, etc., et examinez cette économie.

Dans l'industrie les mêmes faits s'observent. J'ai eu dernièrement l'occasion, en étudiant dans cette Revue *les Revendications ouvrières au Congrès international des travailleurs*, de démontrer que l'instabilité de l'organisation de la famille chez les patrons

les force d'abandonner leurs ouvriers, de les laisser sans patronage. Mais il ne faut pas vous figurer que les ouvriers puissent se passer de ce patronage; ne le trouvant plus chez leur patron, ils iront le demander à l'État. Lisez les budgets de l'État, des départements et des communes, et vous verrez quelles sommes sont demandées à tous les contribuables, pour patronner la classe ouvrière; ce sont les caisses de retraites pour la vieillesse, les asiles, les hospices, les subventions aux sociétés de secours mutuels, aux sociétés de charité, etc., tout cela coûte très cher, surtout quand l'État s'en occupe.

Ce que les patrons de la grande culture et de la grande industrie ne peuvent faire, les associations, les pouvoirs locaux et provinciaux sont faits pour l'entreprendre. Ici nous sommes en présence de nouveaux groupements des individus. Or le goût de l'association, de la vie locale et provinciale, n'existe que parmi des hommes qu'unissent depuis longue date des intérêts communs. Il faut donc pour que ces institutions se développent, que les familles puissent se perpétuer dans la même région, au même foyer; alors les mêmes intérêts se réunissent. Voyez comme il est difficile de s'associer en France. Les ouvriers ont réclamé le droit de se syndiquer et les syndicats n'ont pu réunir qu'une infime minorité. Tout le monde travaille pour soi, en ignorant son voisin. La stabilité des familles rurales en Angleterre permet un développement très intense des associations, des pouvoirs locaux et provinciaux. Quelle belle économie nous avons encore à réaliser de ce chef!

Je ne peux passer en revue toutes les dépenses portées dans notre budget, mais examinez-les à la lumière de ces principes et voyez de combien elles pourraient être réduites. Quelle plus belle conception de la répartition des charges publiques!

On me dira peut-être que l'augmentation des attributions de l'État, que l'accroissement des budgets n'est pas un mal qui sévit en France seulement, les autres nations en souffrent. Je ne dis pas non, je ne prétends pas qu'en France seulement les patrons de la culture et de l'industrie manquent à leurs devoirs. Sous l'influence de causes différentes, parfois sous l'action de

la richesse, on voit des chefs de l'industrie abandonner en Allemagne et en Angleterre leurs devoirs du patronage; mais ceux qui veulent continuer les saines traditions de leur race, et il y en a beaucoup, n'en sont pas empêchés par un régime successoral qui vient paralyser toutes les bonnes volontés.

Devant la faiblesse, devant l'instabilité de la famille, les pouvoirs publics se développent; ils se mêlent de tout, interviennent dans toutes les questions. — L'État devient le grand patron. Son patronage coûte cher. — Le fonctionnarisme se montre, il envahit tout. — Le budget devient une espèce de colonie où désirent aller tous ceux qui ne trouvent pas leur place naturelle dans le pays; il devient une espèce de caisse d'assurance où puisent tous ceux qui ne peuvent se tirer d'affaire. C'est dans le gouvernement, dans l'administration que désirent se caser tous ceux qui ne trouvent pas d'emploi, ou pas d'emploi suffisant dans la vie privée; c'est dans ses caisses que vont puiser tous ceux qui ne font pas leurs affaires.

De tout ceci il résulte que :

Le grand secret des économies qu'on peut faire sur les dépenses publiques est de *constituer la vie privée*, c'est-à-dire la famille et le pouvoir local exercé par les particuliers, *en de telles conditions que l'État soit chargé de la moindre action possible.*

La première de toutes les réformes est de rendre à la famille son indépendance, son autonomie, sa pleine puissance chez elle, dans toutes ses affaires et dans toutes celles qu'elle peut pousser à bout pour le bien public.

La seconde est de rendre la gestion des intérêts locaux aux gens de la localité qui sont le plus naturellement engagés à les mener à bien.

Libre et forte constitution de la famille, libre du côté des lois, forte par le redressement des idées et des mœurs; libre et forte constitution du pouvoir local, libre entre les mains des plus intéressés, forte entre les mains des plus compétents; telles sont les deux réformes fondamentales et sans lesquelles aucune autre ne peut ni réussir ni même s'essayer.

Est-il étrange qu'au bout de toutes les études sociales faites

sur les choses françaises, on rencontre la même conclusion avec une impitoyable monotonie? C'est que si tout souffre en France, tout souffre par une cause commune. Passez en revue le commerce, les lettres, l'agriculture, la religion, l'industrie, les finances, les colonies, l'armée, le gouvernement en disette de ministres : tout est également en souffrance. Comment un même mal travaille-t-il tant d'institutions différentes? C'est que la crise n'est ni commerciale, ni littéraire, ni agricole, ni religieuse, ni industrielle, ni financière, ni coloniale, ni militaire, ni gouvernementale, elle est sociale et par là elle est universelle.

Il n'est pas malaisé de le comprendre? Ayez à mener, pour quelque objet que ce soit, une multitude confuse sans organisation primordiale, sans un système de groupement fondamental, une cohue en un mot, vous n'en pourrez rien faire, qu'il s'agisse de commerce, de littérature, d'agriculture, de religion, d'industrie, de finances ou de quoi que ce soit. C'est ainsi que d'un peuple désorganisé dans ses familles, dans ses pouvoirs locaux, il n'y a rien à faire qui tienne.

Mais cette réforme fondamentale, on ne le comprend que trop, n'est pas affaire de sentiment. Il y faut le renversement de quelques lois chères aux âmes françaises, de beaucoup d'idées admises et de quelques habitudes trop douces. C'est là que se fait sentir la résistance. On recule devant toute modification radicale ; on veut un remède qui change tout sans toucher à rien ; on croit le mal très grand et on veut le remède très bénin, très bénin! C'est là l'esprit qui s'appelait encore naguère l'esprit « conservateur », dont le prestige est aujourd'hui tombé de haut, même parmi ceux qui ont le plus glorieusement et le plus justement soutenu l'honneur du nom. Il ne s'agit pas de conserver mais de réformer, ce qui est autrement héroïque.

Tandis qu'une partie de la race française ne recule devant aucune conception, aucun projet, pour extravagant qu'il soit, il semble que l'autre partie de la race ait perdu la hardiesse de penser juste et de vouloir énergiquement. D'un côté, on bouscule tout sans pitié et sans pudeur : quelques hommes sans mandat changent en face de l'ennemi le gouvernement établi ; ils

consultent ou ne consultent pas, à leur gré, le suffrage de la nation dont il font la loi suprême de la Constitution ; on disperse les corps religieux en vertu d'une loi dont on n'a pu obtenir la sanction devant le sénat et en dépit de l'opinion ; on laïcise tout contre le vœu commun ; on arrache aux pères de famille la direction de leurs enfants ; on met la main sur l'inamovibilité, le palladium de la magistrature française ; on réinstaure le divorce ; on parle très haut de la séparation de l'Église et de l'État, de l'expropriation des grandes compagnies, de la socialisation de toutes les ressources nationales. De l'autre côté, en présence d'un tel spectacle, on ne craint pas de continuer à soutenir que tout changement important est impossible en France et résiste au génie national. On ne voit pas ce qu'on a fait soi-même : on a bien osé établir le service obligatoire qui vingt-deux ans plutôt discréditait la candidature du général Cavaignac ; on a bien osé, quoiqu'en tremblant, abolir cette garde nationale que l'Empire, dans toute sa gloire, n'osait pas toucher ; ainsi, par soi et par les autres, on a dix fois vérifié que les grandes réformes ne sont pas les plus difficiles, mais on ne le sait pas reconnaître ni le dire hardiment et on laisse tout se modifier *radicalement en mal* sans oser rien modifier *radicalement en bien.*

Donc, qui voudra l'économie dans les finances, qui voudra mettre un terme à l'oppression du pays par le budget, ne doit pas craindre de réclamer avant tout contre l'ingérence abusive, tyrannique, ruineuse de l'État dans tout ce qui regarde la famille, ses biens, ses affaires, ses intérêts propres, dans tout ce qui regarde le gouvernement local et la gestion des intérêts de clocher par ceux-là seuls qu'ils concernent.

Quand chacun s'occupera de ses affaires, le budget sera moins lourd. Il ne le sera *jamais* qu'à ce prix-là. Ceci est mathématique.

Robert Pinot.

LES PROGRÈS

DE LA

CULTURE EN FAMILLE PATRIARCALE.

LES PAYSANS DU HAOURAN (1).

Nous allons, aujourd'hui, pénétrer plus avant dans l'étude de la culture en famille patriarcale. Il nous faut déterminer les transformations sociales et les complications nouvelles qu'entraîne la substitution de la *culture du blé* à la simple culture potagère, telle que nous l'avons observée chez les Bachkirs de l'Oural.

Pour cela, transportons-nous dans une région où des familles patriarcales se livrent principalement et presque exclusivement à la culture du blé.

Nous trouvons un excellent spécimen de ce type social, dans le pays de Haourân, en Syrie (2).

I.

Un voyageur (3) qui, débarquant à Saint-Jean d'Acre, s'avancerait dans l'intérieur de la Syrie, en se dirigeant en droite ligne vers l'est, aurait à franchir le Jourdain et les deux chaînes de montagnes qui encaissent ce fleuve. Il verrait ensuite se dérouler sous ses yeux une plaine immense. Cette plaine se continue presque sans accidents de terrains jusqu'à ces rives de l'Eu-

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 22, 110, 212, 486, et t. II, p. 116, 212 et 405.

(2) Voir Le Play, *Ouvriers européens*, t. II, ch. VIII, Paysans en communauté de Bousrah, par le Dr E. Delbet.

(3) Je prie le lecteur de vouloir bien suivre cet exposé sur une carte.

phrate et du Tigre, où s'étalent, à demi enfouies dans le sol, les ruines gigantesques de Babylone et de Ninive.

La partie de cette plaine la plus rapprochée du Jourdain est livrée à la culture; c'est le pays de Haourân. Plus loin, et jusqu'à l'Euphrate, ce n'est qu'une vaste steppe.

Le pays de Haourân étant immédiatement contigu à la steppe, les populations qui l'habitent nous présentent, comme les Bachkirs, un type de *paysans issus de pasteurs*, et leur culture est par conséquent une *culture en famille patriarcale*. Ce type est d'autant plus pur que le Haourân est placé sur la route du grand courant de pasteurs venant des steppes de Syrie et d'Arabie et qu'il n'a jamais été traversé par aucun courant contraire de familles-souches ou de familles instables.

Ce n'est pas un pays facilement cultivable que le Haourân, car il n'est pas facilement irrigable (1).

L'Asie antérieure, la Syrie et les régions avoisinantes sont soumises à un asséchement continu, car les vents dominants n'y arrivent qu'après avoir traversé les déserts du Gobi ou du Sahara. Aussi, pendant toute la durée de l'été le ciel est-il d'une pureté inaltérable.

Sur une surface quinze fois grande comme la France, l'Asie antérieure roule à la mer, par ses fleuves, une masse liquide à peine supérieure à celle des rivières françaises.

D'autre part, aucune des montagnes ne s'élève à la hauteur des neiges persistantes. A peine tombée, la neige s'évapore dans l'air pur, ou donne naissance à des torrents dévastateurs.

Elle ne reste pas suspendue sur les hauteurs, comme dans les Alpes et les Pyrénées, pour se répandre ensuite lentement sur les campagnes, au printemps ou en été; elle est donc complètement perdue pour la culture.

Dans ces conditions défavorables, comment les populations du Haourân ont-elles été amenées à franchir le pas difficile qui sépare l'art pastoral de la culture? Quel intérêt assez puissant, assez irrésistible, a pu les contraindre à se transformer en agricul-

1. *Ouvriers européens*, t. II, p. 305.

teurs, car nous avons dit que cette transformation ne s'opérait jamais spontanément?

On va le voir.

Ainsi que le constatait ici même M. Babelon (1), cette région était, dans l'antiquité, *la seule voie de transit entre l'extrême Orient et la Méditerranée.* Toutes les marchandises échangées entre la Chine, l'Inde, la Perse, l'Assyrie, l'Arabie, d'une part, et les peuples du bassin de la Méditerranée, d'autre part, devaient nécessairement passer par là. C'était véritablement un carrefour de peuples.

Aussi voyons-nous se développer dans cette région, dès une époque très reculée, le plus grand mouvement commercial de l'antiquité. Des centaines de villes prennent naissance, non seulement sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, comme Babylone et Ninive, mais dans toute la Syrie, dans la Phénicie, comme Tyr et Sidon et au milieu même du désert, comme Palmyre (2). Ces villes étaient précisément destinées à servir de comptoirs, car le commerce ne peut s'exercer que dans des centres urbains.

Le développement des villes, l'agglomération de la population exigent nécessairement une production plus intense que celle de la steppe et, par conséquent, la culture.

Voilà quelle fut la contrainte, l'intérêt irrésistible qui amena les populations de la Syrie à passer de l'art pastoral à la culture.

Elles purent accomplir cette évolution, malgré les obstacles opposés par la sécheresse du climat, grâce aux ressources financières fournies par le commerce. On créa tout un système de canalisation, d'irrigation artificielle, très coûteux, afin de retenir les eaux, de les diriger, de les répartir et de suppléer ainsi par l'art à l'insuffisance d'humidité naturelle. Les ruines de ces canaux étonnent encore aujourd'hui les voyageurs.

En Syrie, « autrefois aussi bien que dans ce siècle, dit Reclus, les eaux fluviales étaient fréquemment insuffisantes pour la culture ; la construction d'aqueducs et de citernes pour l'alimen-

(1) Voir l'année 1886, t. I, p. 241.

(2) Voir l'énumération de ces villes dans l'article de M. Babelon, *ibid.*

tation des villes et l'irrigation des campagnes était le plus indispensable des travaux publics; les prières se faisaient ordinairement à la même époque pour implorer la pluie (1). »

Lorsque le commerce déclina dans cette partie du monde, lorsqu'il prit une autre direction, on n'eut plus les moyens nécessaires pour entretenir ce système compliqué d'irrigation; du même coup, les villes et la culture furent ruinées; la steppe recouvrit de nouveau la plus grande partie du sol.

Cependant dans les régions où l'irrigation était le plus facile, la culture réussit à se maintenir, mais à grand'peine, d'une manière précaire, en utilisant les anciens canaux.

Tel fut le cas du Haouràn.

La ville principale du Haouràn est Bousrah. La Bible en fait mention sous le nom de Bozrah ou Bosra. A l'époque gréco-romaine, elle acquit une haute importance; devenue colonie et métropole de l'Arabie romaine, elle fut, durant cette période, le siège d'un *commerce considérable*, comme l'attestent la grandeur de ses *ruines* et les restes d'une voie qui l'unissait d'un côté avec Damas et les rivages de la Phénicie, de l'autre avec Bassorah, près du golfe Persique. La décadence de son commerce et par conséquent de la culture commença avec l'invasion musulmane en Syrie. Encore florissante à l'époque des khalifes, elle fut successivement ruinée : au douzième siècle, par le feu volcanique; au quatorzième, par les conquérants qui ravagèrent l'Asie; puis, par les incursions périodiques des Arabes nomades (2).

« Aujourd'hui, Bousrah, comme toutes les villes du Haouràn, ne présente plus que des ruines couvrant une étendue de 500 hectares environ. Sur ces ruines sont établis 300 habitants musulmans connus sous le nom arabe de ***Fellahim Haouranié***, c'est-à-dire paysans du Haouràn (3). »

Cette poignée de paysans a pu, malgré la ruine du commerce, maintenir tant bien que mal les traditions de la culture, parce que, dans la partie du pays où ils sont établis, l'irrigation artifi-

(1) *Nouvelle Géographie universelle*, t. IX, p. 741.
(2) *Ouvriers européens*, t. II, p. 306.
(3) *Ibid.*

cielle est encore possible sans grandes dépenses. Ce fait est dû aux torrents, ou *wadys*, qui descendent en hiver d'un massif volcanique, le Djebel-Haouràn, situé à l'est, dans le voisinage. Ces torrents vont se jeter dans le Jourdain, au-dessous du lac de Tibériade.

L'eau de ces *wadys* est bourbeuse et tient en suspension beaucoup de matières organiques fertilisantes, arrachées aux terrains en pentes sur lesquels les troupeaux vont paître pendant l'été. L'irrigation a lieu aussitôt après le retour des pluies, c'est-à-dire, vers janvier et février. A cette époque, on ouvre les rigoles qui portent en même temps l'eau et la fertilité dans toute l'étendue des terres cultivées (1).

Nous connaissons maintenant les conditions dans lesquelles la culture a pu prendre naissance autrefois et se maintenir encore partiellement de nos jours dans cette région. Voyons sous quelle forme se présente cette culture et les conséquences sociales qui en résultent.

II.

Le caractère nouveau que nous observons ici et qui détermine une véritable révolution est l'introduction de *la culture du blé*.

Qu'y a-t-il donc de si important dans ce fait? Le voici : le blé est la *matière alimentaire par excellence*, celle qui, après le lait, réunit *le plus complètement* les éléments indispensables au corps humain, mais qui, mieux que le lait, les condense sous un petit volume. Ce grain, par exemple, attire à lui, en grande quantité, le phosphore, élément essentiel des os, qui se trouve disséminé dans la plupart des sols à l'état de parties imperceptibles.

Cette merveilleuse faculté de concentrer les matériaux du corps humain fait évidemment de la culture du blé l'œuvre préparatoire des grandes accumulations d'hommes (2), parce qu'elle donne, sur un petit espace, le moyen d'alimenter une population considérable.

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 383, 384.

(2) Le Play, *La Réforme sociale en France*, ch. XXXIV, § 1.

Tant que les hommes se nourrissent de lait, ils sont obligés de se *disperser sur de vastes espaces*, parce qu'il faut une grande étendue d'herbe pour nourrir le troupeau nécessaire à une seule famille. Avec le blé, au contraire, ils peuvent se rapprocher, s'agglomérer et constituer des sociétés denses et compliquées.

On entrevoit, par ce simple aperçu, quelle facilité la culture du blé, cette toute petite graine, apporte aux transformations sociales les plus prodigieuses.

L'usage a restreint à tort le sens du mot *blé* au froment. En réalité, il est synonyme de *céréales* et comprend le froment, l'orge, l'avoine, le riz, le millet, le sarrasin et le maïs.

La nature du blé varie suivant les contrées (1). Parmi les causes de cette diversité figurent au premier rang le sol et le climat. Voici à ce sujet le résumé des observations de Le Play :

On distingue, en Europe, trois zones parallèles :

« La zone septentrionale a pour blé l'avoine (*Avena sativa*, L.); elle comprend les îles de l'Océan glacial, l'Écosse et ses îles, le Jutland, la Norvège et la majeure partie de la Suède, la Finlande, le nord de la Russie et des monts Oural, jusqu'au 59e degré.

« La zone méridionale a pour blé le maïs (*Zea mays*, L.), et, dans une moindre proportion, le froment (*Triticum sativum*, L. D.); elle embrasse les deux Péninsules, la France méridionale, la Carniole, la Grèce, les plaines de la Turquie et des principautés du Danube, la Hongrie et la côte méridionale de la Crimée.

« La zone centrale, ou intermédiaire, est surtout caractérisée par le seigle (*Secale cereale*, L.), l'orge (*Hordeum vulgare*, L.) et le froment, cultivés ensemble ou séparément et associés çà et là, vers le nord à l'avoine, vers le sud au maïs.

« A ces espèces principales se joignent quelques grains, qui constituent des blés importants dans d'autres parties du monde, mais qui ne s'emploient en Europe qu'accidentellement et dans un nombre assez restreint de localités, tels sont : le riz (*Oriza sativa*, L.), le millet (*Panicum miliaceum*, L.) et le sarrasin (*Polygonum fagopyrum*, L.) (2).

1) Voir Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. I, ch. XI, § 2, article 2.
2) *Ouvriers européens*, t. I, p. 294.

Le Haouràn appartient à la zone méridionale : on y cultive le froment et le maïs; l'orge, qui y vient également, n'est consommée que par les animaux.

On peut mesurer par deux chiffres la distance qui sépare les Bachkirs de l'Oural précédemment décrits des paysans du Haouràn : chez les premiers, les laitages constituent encore la majeure partie de l'alimentation, tandis que chez les seconds, ils n'entrent plus que pour une part égale à celle des céréales.

Indépendamment de cette faculté de condenser les éléments principaux de la nourriture de l'homme, le blé réalise deux conditions qui achèvent d'expliquer comment il se prête aux besoins d'une immense transformation sociale.

Ces deux conditions sont :

1° *Une grande facilité d'accumulation.*

Il n'y a pas de comparaison à faire entre la conservation du blé et celle du lait, du poisson ou du gibier : c'est pourquoi le pasteur, le pêcheur et le chasseur sont loin d'avoir les mêmes facilités que le cultivateur à créer la richesse, en accumulant les produits. N'a-t-on pas trouvé, après des milliers d'années, dans les tombeaux des Pharaons, des grains de blé en si parfait état de conservation qu'on a pu les semer et les faire germer?

Il n'y a pas de provisions qui se prêtent mieux à l'accumulation que le blé.

On connaît les fameux greniers de l'Égypte, de la Chine, de l'Italie, etc., où les pouvoirs publics en faisaient emmagasiner de telles quantités qu'un peuple innombrable en était nourri pendant de longues années de disette.

Cette facilité d'accumulation permet donc aux gens prévoyants de se constituer des ressources considérables, puisqu'ils ne sont plus dans l'obligation de consommer à bref délai toute leur récolte. Ils peuvent, en quelque sorte, capitaliser les produits, thésauriser le blé.

Mais les conséquences de cette accumulation seraient encore assez restreintes, si le blé ne réalisait en même temps une seconde condition :

2° *Une grande facilité d'échange.*

Le blé a toutes les qualités nécessaires pour être un objet d'échange; il se conserve facilement, ainsi que nous venons de le voir; il est divisible, partageable à l'infini, il a un volume aussi réduit que possible; il est d'une utilité générale et quotidienne.

Aucun des produits des sols primitifs, ni le lait, ni le poisson, ni le gibier, ne réalisent les mêmes conditions.

Le blé a dès lors pour conséquence de permettre aux gens prévoyants, qui ont su l'accumuler, de se lancer dans la voie des échanges, c'est-à-dire du commerce.

C'est par là surtout qu'est faite toute une révolution : non seulement les populations ne vivent plus au jour le jour, consommant chaque jour la récolte de chaque jour, mais les plus avisés peuvent, au moyen des spéculations du commerce, s'élever à *la richesse*. Il n'y a pas de richesse sur les sols primitifs, parce que ces sols ne livrent pas de produits qui puissent à beaucoup près aussi facilement s'accumuler et s'échanger.

Ce fait s'observe à Bousrah même, dans cette culture initiale du blé, sur ces premiers confins de la région agricole. La famille du cheik Mohammed el Khalil, qui a servi de base à notre étude, vend, ou échange annuellement du blé, pour une somme d'environ 5,000 francs. On voit quel élément de transformation et de richesse nous révèle un pareil fait!

Mais ce qui se voit là, sur un petit théâtre et dans le sujet d'étude le plus élémentaire qu'on puisse trouver, le plus favorable à l'analyse, apparaît partout, par d'immenses effets, dans l'histoire des peuples. D'où est venue à l'Égypte, jetée entre les déserts de l'Arabie et de la Cyrénaïque, cette richesse et cette splendeur antiques qui se maintenaient régulièrement comme ses moissons? De l'abondance de ses blés. Comment la Russie a-t-elle manifesté la puissance de son avenir? Par ses énormes chargements de blé à Odessa? Et comment aujourd'hui même la jeune Amérique fait-elle sentir à l'Europe les premiers effets de sa grandeur? En couvrant nos marchés de ses blés. Son génie inventif en est encore à chercher les moyens d'exporter, vive ou morte, la chair de ses animaux, les produits de ses vastes et

luxuriantes prairies, et déjà ses blés sont déchargés dans tous les ports du monde.

III.

Mais pénétrons plus avant. Le blé, qui prépare la formation des peuples puissants en se prêtant par ses qualités matérielles à l'accumulation des hommes et des richesses, remue encore la société humaine en la poussant énergiquement dans la voie du *travail*. Les méthodes se compliquent singulièrement.

Voyons d'abord les *travaux d'extraction*.

La culture du blé exige un travail beaucoup plus long, beaucoup plus difficile que la culture potagère, qui peut être faite à la bêche, par les femmes, et à raison de quelques journées de travail par an.

La plupart des espèces de blés, le froment et le maïs notamment, exigent de bonnes terres, des engrais, des labours répétés, des sarclages, etc.

Puis arrive la récolte, bien autrement longue et compliquée que celle des plantes potagères.

Il ne suffit plus d'avoir mené à bonne fin les labours, les ensemencements, les cultures d'entretien; d'avoir obtenu de beaux blés, bien épiés, il faut encore assurer, par de sages et intelligentes mesures, la rentrée de la moisson; c'est que la moisson, c'est le jour de la grande bataille qui doit décider du sort de la récolte. L'ennemi à vaincre, c'est la pluie intempestive, le soleil trop ardent, le blé trop mûr, la moisson abattue par la verse, par la grêle ou par la pluie; ou bien, ce sont les hommes qui manquent, les outils qui se brisent, les machines qui se dérangent; ce sont toutes les difficultés qui se présentent jusqu'à ce que la récolte soit mise saine et sauve à l'abri sous le gerbier ou dans la grange (1).

Notez, et c'est là une difficulté de plus, qu'une des principales

(1) Joigneaux. *Le Livre de la ferme*, I, ch. XIV.

conditions nécessaires pour assurer le succès de la récolte des céréales, c'est la célérité avec laquelle les opérations doivent être conduites. Il faut du monde pour couper les tiges, lier les gerbes, charger la moisson. Et comme ce travail doit être exécuté dans un espace de temps très limité, on doit faire appel à des ouvriers venus du dehors.

Voilà tout autant de difficultés, de complications nouvelles qui exigent de ceux qui se livrent à la culture du blé beaucoup plus de prévoyance, de capacité, et par conséquent des aptitudes de plus en plus rares. Tous ceux qui sont capables de diriger la culture potagère ne le sont pas de diriger la culture du blé. Il ferait beau voir à ce travail nos insouciants Bachkirs de l'Oural!

Dans tous les pays du monde on peut voir l'immense différence qu'il y a entre les exploitations maraîchères et les exploitations de céréales.

En même temps qu'il développe et complique le travail de la culture, le blé développe et complique les *travaux de fabrication* et *de transports*.

Le produit n'est généralement plus consommé tel qu'il est livré par la nature. Il doit subir une *élaboration* particulière. Et voyez combien cette élaboration est longue et pénible, combien elle nous éloigne des travaux si faciles de la simple récolte.

Il faut d'abord *égrener* les épis, afin de séparer le grain de la paille. Cette opération n'est pas de peu d'importance, car suivant qu'elle est bien ou mal faite, elle donne une différence importante dans le rendement. Mais elle est de plus extrêmement laborieuse. Le mal que se donnent les batteurs en grange est proverbial.

Les quatre principaux modes d'égrenage sont : le battage au fléau; le dépiquage par le piétinement des chevaux; l'égrenage par la pression d'un rouleau ou de tout autre objet d'un grand poids attelé de bœufs ou de chevaux; enfin le battage à la machine. Tous ces modes attestent la dépense de force qu'exige l'opération.

C'est l'avant-dernier de ces systèmes qui est en usage dans le

Haourân. « On traîne, sur les tiges et les épis de céréales une large planche garnie de pierres anguleuses et même de pointes en fer; le conducteur des bœufs qui traînent cette planche se tient assis ou debout sur elle et augmente ainsi l'effet produit (1). » Après ce travail, la paille est à peu près hachée. Pour la séparer du grain, qui y demeure confondu, on la jette contre le vent qui l'emporte au loin, tandis que le grain retombe à terre.

La famille décrite n'emploie pas moins de 10 paires de bœufs, tant pour le labourage que pour ce travail de battage; elle consacre en tout 1,192 journées d'hommes et d'animaux au premier de ces travaux et 552 au second. C'est un travail qui peut compter.

Mais le blé, une fois égrené, n'est pas encore arrivé à l'état où il peut être consommé : il faut le réduire en farine. C'est l'opération de la *mouture*. Elle est aussi pénible que la précédente.

Ce lourd travail, dans le Haourân comme dans toute l'Asie et comme en Europe avant l'invention de la meunerie, incombe naturellement aux femmes, parce que c'est une industrie domestique qui se rattache immédiatement aux soins du ménage. En effet, la farine étant d'une conservation moins facile que le blé, il y a intérêt à ne moudre qu'au moment de l'emploi, au fur et à mesure des besoins.

Suivant Homère (2), douze femmes étaient constamment occupées à tourner douze meules pour préparer la farine et l'huile nécessaires à la maison d'Ulysse. Le Play cite une famille de paysans russes composée de douze personnes, où les jeunes femmes sont obligées, pour répondre aux besoins de la communauté, de consacrer, chaque année, cent journées de travail, à la mouture des céréales (3).

Les travaux du jury central de l'exposition de 1849 ont permis de constater que l'introduction en Algérie des moulins à blé

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 385.
(2) *Odyssée*, chant XX.
(3) *Ouvriers européens*, t. II, ch. v.

mus par la force de l'eau ou du vent avait grandi, dans l'opinion des indigènes, l'ascendant des Européens. Aussitôt qu'elle est dispensée du rude labeur que lui imposait le broyage des grains, la femme arabe se trouve disposée, malgré les préjugés religieux, à laisser pénétrer dans la famille les habitudes et les idées de l'Europe. On voit par là à quel point l'introduction de la culture du blé complique le travail et aggrave pour la femme les labeurs du ménage.

Voilà donc, à grand'peine, notre blé réduit à l'état de farine ; et cela ne suffit pas ! Il faut encore le soumettre au *pétrissage* : autre travail très dur qui, comme le précédent, incombe aux femmes pour les mêmes raisons du ménage, jusqu'à ce que, par l'agglomération de la population, il puisse devenir l'objet d'une industrie particulière.

Ce travail est tellement dur que dans les villes de l'Occident, il n'est pratiqué que par les ouvriers boulangers les plus robustes.

Et ce n'est pas tout ! cette farine pétrie, il faut la soumettre à la *cuisson dans un four*. Encore une rude corvée réservée aux femmes ! Dans la famille du cheik Mohammed, il leur faut ainsi faire passer à la cuisson plus de 12,000 kilogrammes de farine par an !

Et voilà de quel prix l'humanité paie le pain qu'elle mange ! Elle le gagne bien à la sueur de son front. On n'a plus le droit de s'étonner, après cela, si les pasteurs ne se décident à se livrer à la culture que lorsqu'ils y sont contraints et forcés.

Mais nous devons ici une réparation au riz, car seul, parmi toutes les céréales, il offre à l'homme une nourriture agréable et nutritive, sans avoir besoin des travaux de mouture, de pétrissage et de cuisson au four. Il se consomme presque dans l'état où le fournit la nature et après une préparation culinaire aussi courte que facile.

C'est une des raisons pour lesquelles les peuples de l'Orient, naturellement peu portés au travail, en font une si grande consommation. C'est le fameux *pilaf* turc, le *pilau* arabe. Nos paysans du Haourân l'achètent sur les marchés de Damas. Plus heureux,

les Chinois peuvent le produire par quantités immenses sur leur sol humide (1); c'est la base de leur alimentation; c'est leur pain, mais un pain qui n'impose que les fatigues de la culture. Les femmes chinoises, si elles savent quels rudes travaux il leur évite, doivent au riz une reconnaissance sans borne; elles ne doivent le faire cuire qu'avec respect.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des travaux *de production et d'élaboration du blé :* on a vu quelle série d'opérations assidues et accablantes ils impliquent.

Il faut y joindre nécessairement deux autres genres de travail, qui viennent compléter le tableau. Il s'agit de la *fabrication*, ou construction, de plus *nombreux bâtiments* d'exploitation et *de nouveaux instruments* de travail. Ce sont là deux ordres de faits qui appellent des considérations importantes au point de vue social, comme on va le voir.

Je dis d'abord que les *bâtiments* deviennent nécessairement beaucoup plus nombreux. L'habitation fixe, le fenil, l'étable, l'écurie, dont la nécessité s'imposaient déjà avec la culture potagère, ne suffisent plus. Il faut encore la grange à blé, l'aire à battre, le moulin à bras, à vent, ou à eau, la chambre au pétrin et le four, sans parler de la charreterie, des greniers et du pressoir; voilà tout autant d'installations coûteuses qui font décidément de la question des bâtiments la plus grosse question, à coup sûr, de l'établissement agricole.

Aussi les bâtiments de service ne vont-ils plus se présenter comme une simple dépendance de l'habitation, mais comme un ample système de constructions, comme un ensemble combiné d'ateliers et de magasins, comme une vaste usine, au milieu de laquelle le logement de la famille n'occupe qu'une petite place. Pour juger de l'importance d'une exploitation pastorale, nomade ou même sédentaire, il faut voir les prairies sur lesquelles elle s'étend et le nombre des animaux qui y vivent répandus; mais pour avoir une première idée des proportions d'une culture de

(1) Voir, sur la culture du riz, l'article de M. Pinot, *La Société chinoise*, dans la *Science sociale*, t. I, p. 421.

céréales, il suffit de jeter les yeux sur les bâtiments de la ferme. En tous pays, la disposition de ces bâtiments, leur étendue, le mode de leur construction, seront autant de diagnostics certains de l'état et des conditions de l'exploitation agricole.

On imagine ce qu'il faut et de ressources et de prévisions particulières pour établir une industrie qui exige avant tout une grande installation de bâtiments. Nos gens du Haouràn se sont trouvés à l'aise pour franchir cette difficulté. Il le fallait bien à des pasteurs, à des Arabes, qui, aux limites de la steppe, entreprennent, sans aide, de transformer leur existence et de passer de l'herbe au blé. Les ruines de la grande cité de Bousrah leur ont offert non seulement des matériaux préparés et déposés sur place, mais des édifices dont les murailles tout au moins restent encore debout et sont facilement recouvertes à l'aide des grands débris gisants de toute part. Ils se sont fait là, dans les magnifiques palais d'autrefois, de rustiques abris pour eux et leurs moissons, c'est une abondante carrière où ils trouvent mieux que ce qu'il faut pour bâtir : des bâtiments déjà élevés et aisément achevés. Ils ne se disputent pas cette superbe ressource ; elle suffit à tous et au delà ; chacun s'y taille à son gré le domaine bâti qui lui convient.

J'ai dit, en second lieu, que la culture du blé exige de *nouveaux instruments* de travail.

L'instrument caractéristique, ici, est la *charrue*. Ce qu'elle a de nouveau n'est pas précisément la difficulté de sa construction : c'est une machine assez simple ; mais la nouveauté la voici : avec l'invention de la charrue on fait un pas énorme dans les progrès du travail, parce qu'on passe des *instruments à bras*, comme la bêche, qui suffisent à la culture potagère, aux *instruments mus par des animaux*. L'antiquité classique a célébré ce grand événement social, en rendant immortels Cérès et Triptolème, dont elle faisait les inventeurs de la charrue.

Cette évolution est tellement importante que Le Play l'a désignée sous le nom de *second âge du travail* (1). Et pour bien faire

(1) Voir *La Constitution essentielle de l'humanité*, ch. II.

comprendre la force de ce terme, je vais dire en trois mots ce qu'il entend par les trois âges du travail.

Les travaux du *premier âge* sont caractérisés par l'*effort direct des bras* avec le concours habituel d'outils très simples. Ces conditions développent considérablement la force du corps et ses principales facultés, mais elles maintiennent l'esprit de tradition, par l'impossibilité où est l'homme de produire de grandes transformations avec des moyens de travail aussi simples.

Le *deuxième âge* n'est réellement constitué que le jour où l'homme arrive à plier à son service les *animaux domestiques* ou les *forces de la nature*, comme les vents et les eaux courantes, au lieu de se borner à mettre directement en œuvre l'effort de ses bras.

L'emploi de ces forces nouvelles a pour résultat de décupler l'action de l'homme et de lui permettre, par conséquent, d'opérer sur le sol et dans ses conditions générales d'existence des transformations considérables. Les nouveautés de ce deuxième âge sont caractérisées par les inventions qui fécondent le travail et l'intelligence, qui diminuent le prix des transports et favorisent la circulation rapide des hommes, des choses et des idées; enfin, par l'extension incessante des villes, d'où part l'impulsion imprimée à ces progrès de la vie matérielle et intellectuelle.

Enfin, le *troisième âge* est déterminé par la *découverte de la houille et l'emploi de la vapeur*.

Alors, le mouvement qui entraîne vers la nouveauté, vers les transformations de tous genres, s'accélère, se précipite d'une manière, pour ainsi dire, vertigineuse. Qui ne le voit! Alors apparaissent les grandes usines agricoles, manufacturières et commerciales, dont la production restait localisée et limitée, quand elles devaient demander la force motrice aux animaux, aux vents et aux cours d'eau; c'est la naissance des sociétés les plus compliquées.

Nos populations du Haouràn n'en sont pas encore là. Le blé, en les obligeant à atteler des animaux à la charrue, ne les fait passer que du premier âge au second. Ce n'en est pas moins une transformation et une complication considérables, car l'homme

dispose ainsi d'une puissance de production infiniment plus grande que celle que lui donnait le simple effort de ses bras.

Avec le progrès des méthodes d'*extraction* et de *fabrication*, que nous venons de voir, le blé amène encore un développement important des transports, soit pour l'*emmagasinage*, soit pour la *vente* ou l'*échange*.

La rentrée des récoltes est toujours un gros travail; c'est peut-être celui qui demande le plus d'activité, car on doit, en peu de temps, rentrer une récolte considérable. Il ne faut pas perdre une minute, parce que chaque minute est précieuse; il faut trouver le moyen d'aller vite sans surmener les attelages. Et tout cela ne peut se faire qu'avec des chemins en assez bon état pour permettre la circulation des chariots ou des bêtes lourdement chargées. Or, l'entretien des routes, qui est une si grande difficulté pour nos sociétés de l'Occident, cependant si bien outillées en ingénieurs et en machines, est un obstacle presque insurmontable pour les sociétés peu avancées dans la culture.

Aussi, dans le Haourân, le blé est-il le plus souvent transporté à dos d'animaux. Ce mode ne contribue pas à rendre la besogne plus facile et plus rapide. De plus, on perd dans le trajet une notable quantité de grains. Le blé est transporté dans des sacs en tissus fabriqués par les femmes bédouines avec du poil de chèvre et de la laine.

Voyez quelle complication : la famille du cheik Mohammed, qui récolte 120,000 kilogr. de blé, emploie pour les transporter 120 journées d'hommes et 1,640 journées d'animaux, chameaux, chevaux, mulets et ânes. Il lui faut amener ces produits, soit des champs dans la grange, soit de la grange aux marchés de Damas, ou de Saint-Jean d'Acre.

Quelle différence avec le lait que les animaux transportent naturellement de campement en campement et livrent aux pasteurs à tout instant et sans autre travail que celui de traire !

Une pareille complication de travaux a pour résultat d'absorber à un haut degré tous les instants de la famille; elle n'a plus les loisirs nécessaires pour mener, pendant l'été, comme les Bachkirs, la vie nomade du pasteur, car l'été est précisément l'époque

des plus grands travaux. Cet énorme développement de travail qu'exige la culture du blé rend donc, en fin de compte, *les familles complètement sédentaires.*

C'est là un effet dont l'importance de premier ordre ne peut échapper à personne, c'est le passage d'un monde social à un autre.

Aussi voyez nos paysans du Haouràn; ils ont bien encore de nombreux troupeaux, car ils sont sur les confins des grandes steppes asiatiques, mais ils ne les mènent plus paître eux-mêmes. Il les confient à des Arabes du voisinage restés nomades et pasteurs. Ceux-ci prélèvent, comme droit de garde, une partie des produits et reçoivent en outre une certaine quantité de froment et d'orge. Ce nouveau mode d'exploitation du troupeau est du moins encore une ressource considérable qui rend plus facile le dur apprentissage de la culture.

Ce n'est pas sans regret que les familles renoncent ainsi définitivement à la vie pastorale. Ce regret se traduit par un trait caractéristique que signalent beaucoup de voyageurs. Les grandes familles arabes fixées sur des domaines, ou dans les villes de la Syrie, se font gloire de descendre de tribus encore actuellement nomades. Elles envoient leurs fils adultes passer une ou plusieurs années dans ces tribus, afin qu'ils en reviennent avec le prestige qui s'attache toujours, chez ces sédentaires issus de pasteurs, aux hommes qui ont mené la vie du nomade des grandes tentes.

C'est le même sentiment qui, en Algérie, inspire aux Arabes du Sahara un profond mépris pour les Kabyles ou Berbères agriculteurs et sédentaires, et pour les Arabes berbérisants.

IV.

Tels sont les effets remarquables de la première culture du blé sur le *travail;* les effets sur la *propriété* ne le sont pas moins.

La propriété tend à devenir *de plus en plus permanente*, à mesure que la culture se développe et que les espèces cultivées exigent une plus longue durée de travail.

Néanmoins il y a ici, chez nos gens du Haouràn, une complication de faits assez curieuse, qui dissimule ce résultat, en partie, aux yeux d'un observateur inattentif.

Autour du point où la famille est tenue de rester sédentaire, parce qu'elle y a ses bâtiments d'exploitation et sa lourde provision de blé, le sol disponible est encore tellement étendu que la famille peut, d'année en année, faire sa culture dans des terrains nouveaux. Elle semble ainsi ne s'approprier le sol que pour un an. Mais, en réalité, elle a besoin d'être assurée que la faculté d'user du sol, pour l'exploitation exclusive qu'elle en fait, ne lui manquera pas d'année en année. En d'autres termes, elle a besoin d'un droit exclusif et constant de propriété; mais, grâce à la vaste étendue du sol non approprié, elle peut encore promener pour ainsi dire ce droit de propriété d'un point du territoire à l'autre sans y rencontrer d'obstacles. Elle a, à cela, un avantage : celui d'établir à nouveau chaque année sa culture sur une terre précédemment en steppes et engraissée par les troupeaux. Les paysans de tous les pays savent bien qu'en convertissant un pâturage en champ de blé, ils obtiendront une récolte plus abondante qu'en remettant sans amendement du blé sur un terrain déjà livré à la culture.

Nous trouvons ici l'explication de cette phrase si controversée de Tacite, à propos des Germains : *Arva per annos mutant* (1). Ainsi, les Germains déplacent périodiquement leurs *labours* (*arva* signifie proprement champs labourés et cultivés en blé). Tacite ajoute : *Et superest ager*, c'est-à-dire : « Et il reste encore de la terre cultivable disponible. » *Ager*, la terre cultivable, est opposée ici à *arva*, la terre labourée.

Les Germains de Tacite se trouvaient donc dans une situation identique aux paysans actuels du Haouràn, et l'on peut voir, par ce nouvel exemple, combien la science sociale peut aider à la solution des problèmes historiques.

Ce défaut d'appropriation définitive fait que les familles se tiennent toujours comme dans la perspective d'un déplacement

(1) Tacite, *Germanie*, 26.

et gardent encore, toutes sédentaires qu'elles sont, beaucoup des dispositions des nomades. C'est un dernier trait de leur vie antérieure. Ainsi, elles ont de nombreux troupeaux composés de chevaux, de chameaux, d'ânes, de bœufs, de chèvres et de brebis. Le troupeau de la famille décrite comprend : 8 chevaux, ou juments, 1 mulet, 7 chameaux, 10 ânes, 20 bœufs, 6 vaches, 4 veaux, 251 bêtes à laine, 350 chèvres et boucs. Les ressources de l'art pastoral sont donc encore d'un grand secours pour ces populations.

Mais il est remarquable que les conditions d'élevage et de nourriture des animaux sont rendues plus difficiles par l'introduction de la culture du blé.

Ainsi les chevaux, les chameaux et les bœufs sont le plus souvent achetés aux Arabes des steppes voisines. Les paysans font rarement des élèves, parce qu'ils sont obligés d'employer une grande partie de leurs animaux aux travaux très pénibles du labourage et des charrois et qu'ils ne peuvent leur donner une nourriture aussi saine et aussi abondante que dans les steppes. Ils deviennent donc tributaires des pasteurs, non seulement pour le soin qu'ils leur confient d'une partie de leurs animaux, mais encore, ce qui est plus grave, pour la reproduction de leur troupeau.

Les traditions et les influences de la vie nomade s'observent également en ce qui touche le mobilier.

Les bois de lit sont inconnus, ainsi que les draps. Comme sous la tente, on couche sur une natte de jonc recouverte d'un matelas de laine, de tapis en tissus de poil de chèvre, achetés à des femmes arabes qui le fabriquent elles-mêmes.

Le mobilier des chambres se réduit à quelques coffres et coffrets où l'on serre les objets précieux de chaque ménage; ce sont comme autant de malles toutes prêtes à être chargées. Parfois un matelas recouvert d'un tapis et formant divan sert de siège; mais les canapés, les chaises sont totalement inconnus. On sent que c'est une société à peine « assise ». La plupart des ustensiles de ménage rappellent la vie nomade : ainsi les provisions de beurre, de lait, d'eau sont conservées dans des outres en

peaux de chèvre ; le foyer où l'on prépare les aliments est de petite dimension et portatif, etc. Les vêtements sont à peu près semblables par leur forme et leur tissu à ceux des Arabes des steppes voisines.

Cette pénurie de mobilier est un trait tellement caractéristique, qu'elle persiste même chez les peuples qui ont abandonné depuis des siècles la vie nomade. Elle est très sensible, par exemple, chez les Turcs. On a l'habitude de dire que les Turcs ne sont que *campés* en Europe ; cette expression n'est pas seulement vraie au figuré, elle se vérifie jusque dans les usages de la vie ordinaire : une maison turque n'est guère plus meublée qu'une tente.

Il y a plus : les Turcs persistent dans ces habitudes au beau milieu même des populations de l'Occident. En voici un exemple bien frappant. Quand on pénètre dans l'hôtel de l'Ambassade ottomane à Paris, on n'est pas peu surpris du dénûment que présentent les diverses pièces que l'on traverse et même le cabinet des principaux membres de l'ambassade. Quelques rares chaises, voilà à peu près les seules concessions faites à nos habitudes de sédentaires. C'est un campement plutôt qu'un hôtel que les Turcs ont établi à la rue Laffitte.

La culture du blé tend, en outre, à *restreindre davantage le nombre des propriétaires*.

Cela s'explique par tout ce que nous avons dit, car cette culture étant plus longue, plus compliquée, plus coûteuse, exige des capacités plus exceptionnelles. Tous les chefs de famille n'en sont pas capables.

Dès lors, que vont devenir les incapables?

Il peuvent difficilement s'établir à part sur une exploitation très réduite, ainsi que le font chez nous les bordiers qui, occupant une maison et un petit jardin potager, vont louer leurs bras aux grands propriétaires du voisinage, à ceux qui cultivent le blé. Cette solution est interdite aux peuples issus de pasteurs ; il répugne invinciblement à leurs *habitudes de communauté* de se constituer un foyer en dehors de la famille pour laquelle ils travaillent. D'ailleurs, dans ces sociétés où le gouvernement intervient

rarement pour protéger les gens contre les attaques auxquelles ils sont exposés de la part des voisins; surtout des voisins nomades, chacun a intérêt à faire partie, à se recommander d'une communauté. *Væ soli!* malheur à l'homme isolé! telle est la devise de l'Orient.

Et voilà pourquoi, lorsque, par suite du développement de la culture, les chefs de famille trop incapables ne peuvent plus prendre la direction d'une exploitation rurale, ils tendent à entrer dans une communauté voisine à laquelle les rattachent le plus souvent des liens de parenté. Ils trouvent ainsi l'appui, le *patronage*, dont ils ont désormais besoin au milieu des difficultés nouvelles du travail.

C'est un *patronage par absorption*. Les incapables sont absorbés par les capables ; *ils entrent dans leur famille*.

Ce fait est très sensible dans le Haourân. Les membres des communautés qui ne peuvent se soutenir entrent dans les communautés plus riches. J'en compte dix dans la communauté du cheik Mohammed.

Ces membres ne sont nullement des domestiques, comme les étrangers que nous introduisons dans nos foyers pour les soins du ménage ou du travail : ils sont véritablement *associés* de la famille ; ils font partie de la communauté et sont traités comme les autres membres. Ainsi, ils reçoivent une part de produits; un certain nombre de vêtements leur sont délivrés aux principales fêtes de l'année ; ces vêtements sont ordinairement les mêmes que ceux qui sont achetés, aux mêmes époques, pour les membres de la famille propre du chef de la communauté. Ils mangent à la table de famille. Il pénètrent en toute liberté, ce fait est bien significatif, dans les appartements des femmes, dans le *harîm*, comme s'ils étaient des parents. Enfin, parfois ils restent pendant plusieurs années dans une famille, sans recevoir autre chose que la nourriture, le vêtement et quelques cadeaux ; mais après cette période, ils épousent une des filles de la maison et n'ont à payer aucune dot. Mais il faut pour cela qu'ils soient parents de la famille à un degré quelconque, car c'est la pratique habituelle des peuples pasteurs de ne faire les mariages qu'entre cousins et cou-

sines. C'est ainsi que Jacob travailla pendant plusieurs années chez son oncle Laban, pour obtenir Rachel. Rien ne change dans l'immobile Orient (1).

On voit maintenant comment il ne peut se constituer de *hiérarchie sociale* entre les familles qui s'adonnent à la culture en famille patriarcale, puisque les incapables, au lieu de s'établir à part, vont absorber leur individualité dans les communautés dirigées par des patriarches plus capables. Voilà pourquoi la *féodalité*, qui est essentiellement une hiérarchisation des personnes et des terres, ne s'est jamais produite dans les pays à familles purement patriarcales. Voilà comment, enfin, *l'égalité* se maintient dans ces pays, en dépit des conditions de la culture, qui a pour effet de mettre en évidence l'inégalité des aptitudes humaines.

V.

Il résulte de ce que nous venons de dire que la culture du blé ne modifie pas *l'organisation de la famille :* elle reste *patriarcale.*

Bien que ce type ne soit pas de nature à développer les aptitudes nécessaires à la culture plus intense du blé, il se maintient néanmoins, grâce à la sélection naturelle que nous venons de signaler et qui ne laisse subsister que les communautés dirigées par des patriarches capables.

L'autorité de ces derniers sort même fortifiée de cette sélection, et comme la culture exige particulièrement la prévoyance, les membres de la famille sont portés à respecter une autorité qui se présente à eux avec cette qualité très rare chez des pasteurs. Ils sentent plus encore que dans la steppe la nécessité d'un chef très capable, pour diriger un genre de travail déjà très compliqué.

D'autre part, la culture du blé, exigeant des travaux multiples et variés, peut employer utilement tous les membres d'une communauté même nombreuse et utiliser également les aptitudes des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards.

1 Voir *Ouvriers européens*, t. II, ch. VIII, § 20.

La seule difficulté qui pourrait s'élever serait que la terre vînt à manquer à tant de bras, que le domaine exploité par la famille fût trop restreint pour le nombre de ses membres.

Mais c'est là un cas qui ne se produit pas parmi les populations qui habitent, comme celles du Haourân et comme celles de presque tout l'Orient de l'Europe, des pays contigus aux steppes, et dans lesquels le sol disponible est encore très abondant. Il l'est tellement que nous avons vu les familles changer fréquemment et librement leurs cultures de place, afin de mettre en œuvre des terrains renouvelés par l'herbe. Elles peuvent, à plus forte raison, occuper l'espace nécessaire pour employer tous leurs bras.

Voyez comme notre famille de Bousrah a un caractère profondément patriarcal : elle comprenait, au moment où elle a été observée, *cinq ménages*, avec leurs enfants et dix domestiques, qui font également partie de la communauté, comme nous l'avons dit plus haut ; en tout 32 *personnes*.

1. Chef de famille, Mohammed el Khalil, Abou Kassem, ben Mogdad : *Cheik el Bellad, cheik el Beit* (Mohammed, l'ami de Dieu, père de Kassem, descendant de Mogdad : cheik du village, cheik de la maison) ..... 41 ans.
2. Sarah bente Khawaldé oum el Volèd (Sarah, fille de Khawaldé, dite *mère des enfants*), sa 1re femme, mariée depuis 25 ans ..... 39 ans.
3. Ouatha bente Kmedad, dite *femme de fantaisie*, sa 2e femme, mariée depuis 8 ans ..... 24 ans.
4. Salkah bente Tahan el Bedaouié (Salkah, fille de Tahan, dite *la Bédouine*), sa 3e femme, mariée depuis 2 ans ..... 18 ans.
5. Mansour ben Mohammed, 2e fils de Sarah ..... 9 ans.
6. Ahmed ben Mohammed, 3e fils de Sarah ..... 6 ans.
7. Hacem ben Mohammed, 4e fils de Sarah ..... 6 ans.
8. Abd Allah ben Mohammed, 1er fils de Ouatha ..... 3 ans.
9. El Zrir (le petit), 2e fils de Ouatha : cet enfant n'a pas encore reçu de nom propre et reste ainsi familièrement dénommé... 6 mois.
10. 2e frère du chef de famille : Mahmoud ben Mogdad, veuf d'une première femme morte sans enfants ..... 35 ans.
11. Richde bente Kassem Omar, sa femme, mariée depuis 7 ans 25 ans.
12. Bahérié (on ignore le nom de son père), sa concubine, esclave nubienne appartenant à la communauté depuis 18 ans. 40 ans.

13. Salga ben Mahmoud (Salga fils de Mahmoud, fils de Bahérié. . . . . 9 ans.
14. Facem bente Mahmoud (Facem, fille de Mahmoud, 1re fille de Richdé. . . . . 4 ans.
15. Hamé bente Mahmoud (Hamé fille de Mahmoud, 2e fille de Richdé. . . . . 1 an.
16. 3e frère du chef de famille : Ali ben Mogdad. . . . . 27 ans.
17. Beka bente Fellah (Beka, fille de Fellah), sa femme, mariée depuis 1 année. . . . . 16 ans.
18. 4e frère du chef de famille : Farès ben Mogdad, fils d'une autre mère que celle du chef de famille et des deux premiers frères. . . . . 20 ans.
19. Beka bente Nemr, sa femme, mariée depuis 1 année. . . 15 ans.
20. Aïssé el Kurdié Ouma Farès (Aïssé la Kurde, dite *mère de Farès*), née à Damas dans le faubourg de Salahyeh. . . . . 50 ans.
21. 1er fils du chef de famille : Kassem ben Mohammed (Kassem fils de Mohammed). . . . . 17 ans
22. Dellée bente Daoud (Dellée fille de Daoud), sa femme, fille de Daoud, frère aîné de Mohammed. . . . . 14 ans.
23. Soliman ben Kassem, *cheik el Harratine* (Soliman fils de Kassem, dit *cheik des laboureurs*), vieux domestique qui dirige l'exploitation agricole et commande aux 9 domestiques désignés ci-après :
24. Kassem ben Kassem, frère cadet de Soliman.
25. Hacem el Mutuali (Hacem le Mutuali), étranger venu du Liban et appartenant à la secte musulmane des chiites.
26. Ahmed ben Saïd.
27. Hacem ben Saïd, frère du précédent.
28. Mohammed ben Hesbé.
29. Hacem ben Hedid.
30. Mahmoud ben Hedid, frère du précédent.
31. Ahmed el Massrawi (Ahmed l'Égyptien), originaire de l'Égypte.
32. Mohammed el Naplousi (Mohammed le Naplousain), originaire de Naplouse.

Cette famille est liée par des rapports de parenté avec presque tous les habitants de Bousrah. Ce fait explique comment l'esprit de communauté se manifeste non seulement au sein de chaque famille patriarcale, mais s'étend encore aux rapports des familles voisines, qui se sentent unies les unes aux autres par la similitude d'idées, de coutumes, de traditions, que crée une commune des-

cendance. Toutes les familles de Bousrah se considèrent comme descendant de Mogdad, l'un des premiers compagnons du prophète Mahomet.

Avec la famille patriarcale, se maintiennent tous les effets moraux qui en découlent : l'autorité des vieillards, l'attachement à la loi morale, aux coutumes, etc., en un mot, l'esprit de tradition, poussé jusqu'à la routine, presque jusqu'à l'immobilité.

VI.

Nous avons vu, dans notre précédent article, que la simple culture potagère avait déjà pour effet d'enlever au patriarche certaines fonctions qui se constituaient en dehors de la famille.

Ce démembrement de la vie privée, ce développement des *spécialistes*, s'accentuent encore avec la culture du blé.

On voit se constituer, par exemple, une catégorie plus nombreuse de personnes, qui s'adonnent exclusivement au *commerce*.

Le blé, avons-nous dit, est un produit facile à *accumuler* et à *échanger* : dès lors, les familles prennent l'habitude de *vendre* le surplus de leur récolte et d'acheter, en échange, soit des denrées alimentaires, soit certains objets qui sont malaisés à transporter dans la vie nomade, mais qui sont d'un usage commode et même nécessaire, dans une habitation fixe et pour des populations devenues sédentaires.

C'est ainsi que les familles du Haourân commencent à acheter, à Damas et dans les autres marchés de la région, du riz qu'elles mangent comme régal, de l'huile d'olive, divers légumes qui ne poussent pas dans le pays, des épices, du sucre, du café, etc. ; des coffrets en bois, quelques pots en terre ou en fer, divers ustensiles de ménage, quelques livres, notamment des exemplaires du Coran, des encriers, des plumes, du papier, etc.

Quand on se rappelle que les pasteurs tirent du troupeau et confectionnent dans la famille presque tous les objets nécessaires à leur existence, on se rend compte des transformations sociales importantes que les facilités du commerce, conséquence de la cul-

ture du blé, impriment à une société : les familles se contentent de moins en moins de ce qu'elles produisent elles-mêmes; elles deviennent en partie tributaires des commerçants, elles sont soumises aux fluctuations du marché; elles modifient sensiblement leur mode d'existence, leurs idées, leurs habitudes. Elles entrent, en un mot, dans cette voie de transformations où nous les verrons s'enfoncer davantage, à mesure que nous avancerons dans la culture et dans les formes de plus en plus compliquées du travail.

Nous venons de voir que les facilités du commerce permettent aux populations d'acheter des livres, et tout ce qui est nécessaire pour écrire. C'est là le signe d'une autre modification importante : *les cultures intellectuelles se développent* et leur enseignement se constitue de plus en plus en dehors de la famille.

Ce développement des cultures intellectuelles est bien une conséquence directe de la culture du blé : à mesure que celle-ci devient plus importante et plus compliquée, les populations sentent davantage le besoin de certaines connaissances élémentaires, telles que lire, écrire, compter; ce besoin leur est rendu sensible par leurs rapports fréquents avec les négociants. On peut voir, dans le *Voyage en Tartarie* de M. Huc, comment les Chinois, établis comme marchands dans les villes situées sur la lisière des steppes, exploitent les pauvres Mongols, en spéculant sur leur difficulté à faire rapidement des calculs un peu compliqués.

Dans la région du Haourân, l'instruction est donnée sous une forme assez différente de celle que nous avons signalée chez les Bachkirs; *les fonctions de l'instituteur y sont séparées de celles du prêtre.* C'est un pas de plus dans la voie de la spécialisation.

Néanmoins l'organisation scolaire est encore tout à fait rudimentaire. « Quand il se trouve, dans un village du Haourân, un certain nombre de jeunes gens désirant apprendre à lire et à écrire, on fait venir de Damas ou des environs un maître engagé pour un temps déterminé. Il y a d'ordinaire, dans chaque communauté, une personne au moins sachant lire, écrire et compter; dans celle qui est ici décrite, le cheik Mohammed et

son frère Ali possèdent cette instruction élémentaire. Le fils aîné du cheik, quoique déjà marié, n'a rien appris encore, mais on doit faire venir, cette année même, un maître qui l'instruira en même temps que plusieurs autres jeunes gens du village [1]. »

L'instituteur ambulant que nous trouvons ici et l'instituteur sédentaire observé chez les Bachkirs sont le double type du genre, que nous verrons se perpétuer à travers tous les états de sociétés.

Fait caractéristique : on apprend à lire dans le Coran et l'instruction est toujours exclusivement religieuse. Dans ce milieu où domine l'esprit de famille et de tradition, l'instruction s'appuie uniquement sur la religion domestique et traditionnelle. Elle fortifie donc les traditions au lieu de les ébranler, ainsi qu'il arrive dans d'autres sociétés que nous rencontrerons sur notre route.

D'autre part, au point de vue religieux, le régime sédentaire de la culture a amené à Bousrah une situation qui est fréquente chez les sédentaires et inconnue chez les nomades : c'est le contact journalier, intime, constant, de familles attachées à des cultes différents.

Chez les nomades, on ne vit à la suite de la tribu qu'autant qu'on partage son culte. Si on se sépare de son culte, on se sépare d'elle en même temps et on va se joindre à ceux dont on embrasse la foi. Mais avec le régime sédentaire, les familles se trouvent retenues au lieu où elles se sont établies, alors même que surviennent auprès d'elles des familles attachées à un autre culte. C'est alors un nouveau problème qui se pose : *le contact des dissidents.*

Nous le voyons apparaître dans le Haourân, où des familles chrétiennes, grecques et latines, se rencontrent côte à côte avec des familles musulmanes, qui forment la masse de la population.

Dans leurs rapports avec ces chrétiens, les musulmans se montrent tolérants. « C'est d'ailleurs là, dit l'auteur de la Monogra-

1. *Ouvriers européens*, t. II, p. 373.

phie, un fait général parmi les musulmans du Haourân, qui vivent avec les chrétiens sur un pied d'égalité presque parfaite. »

Quelle est la cause d'une pareille tolérance pour cette petite minorité de chrétiens?

Cette tolérance est inspirée par les habitudes de la famille patriarcale, qui considère le culte religieux comme étant essentiellement *du ressort de la famille*. En effet, chez les pasteurs, le culte est fait par chaque patriarche au sein de sa famille, sans qu'aucun pouvoir public s'immisce dans ce domaine réservé. Chaque famille faisant ainsi, ne songe pas plus à gêner sur ce point, comme sur les autres, les familles voisines, que nous ne songerions nous-mêmes à empêcher nos voisins de se nourrir ou de s'habiller à leur fantaisie. Chacun est trop enfermé dans sa vie privée pour essayer d'entamer la vie privée des autres.

La religion a encore à Bousrah ce caractère purement domestique. Le culte public n'y existe pas et le clergé musulman n'y est pas représenté. Chaque habitant fait *en particulier*, dans la famille, ses prières quotidiennes. Aux principales fêtes seulement, l'un des patriarches les plus respectables de la localité récite en public les prières d'usage dans la mosquée d'El Mabrak.

Pour la même raison, les Turcs, cependant si cruels dans leurs expéditions militaires, sont, dans leur gouvernement, ordinairement tolérants. Les missionnaires catholiques et protestants l'ont proclamé cent fois. Toutes les religions s'exercent librement en Turquie, et, ce qui est plus caractéristique, toutes sont respectées; un prêtre catholique est plus en sûreté en Turquie que dans certaines rues de Paris; on le respecte comme *marabout*. C'est pour cela que le cardinal Lavigerie a plus d'influence, plus de prestige, parmi les musulmans d'Algérie et de Tunisie, que nos plus illustres généraux.

Outre le contact des dissidents, l'établissement stable de la culture donne lieu à la diversité des populations dans un même pays, car il constitue des populations complètement sédentaires tout à côté de populations encore pastorales et nomades. De là, une *complication du voisinage*.

Cette complication provient de l'opinion opposée que les nomades et les sédentaires ont les uns et les autres de leur supériorité. C'est une sorte d'antagonisme naturel analogue à celui des ruraux et des urbains, qui se substitue à la grande unité et à la paix naturelle des populations vivant dans les steppes.

Cet antagonisme se développe d'autant plus que les pasteurs qui se trouvent dans le voisinage des sédentaires, voyant leur territoire de pâturage sans cesse entamé par la culture et, dès lors, leurs ressources diminuer, contractent l'habitude de faire des incursions et des razzias sur le sol ainsi occupé.

C'est ce qui se produit dans le Haourân, et les paysans de Bousrah sont obligés d'enfermer, chaque soir, leurs animaux dans un immense château fort construit au temps des khalifes et servant aujourd'hui à ce seul usage (1).

Mais ce n'est pas là un moyen de protection suffisant; aussi la population a-t-elle été amenée à recourir à une *organisation plus complète des pouvoirs publics.*

C'est qu'en effet il faut des pouvoirs plus forts pour préserver du pillage des terres plus riches et des fortunes plus considérables, car les gens absolument sédentaires et adonnés à une culture plus intense sont moins à même que les nomades de se tenir toujours prêts au combat. Ils n'ont pas d'ailleurs, comme eux, la grande ressource de la fuite immédiate.

Il est intéressant de voir comment les pouvoirs publics se constituent spontanément au sein d'une population que le gouvernement turc est impuissant à protéger, et qui ne peut compter que sur elle-même pour résister à des voisins redoutables.

Ce sont les nomades eux-mêmes qui vont être la force publique chargée de protéger les sédentaires contre les nomades: ceci est curieux.

En effet, la principale fonction de Mohammed, élu par la

1. *Ouvriers européens*, t. II, p. 307.

population aux fonctions de cheik, est de faire, chaque année, un traité avec diverses tribus nomades.

D'après ce traité, les sédentaires s'engagent à payer une redevance, qu'on appelle *el khoui*, « la fraternité ». « La tribu qui a perçu sur les habitants d'un village cette redevance devient la sœur, *el ukta*, de ce village, et le cheik de la tribu s'engage à faire respecter par les siens et par tout autre les récoltes, les troupeaux et les autres propriétés des paysans. Cet engagement est exécuté. Jamais, en effet, on ne voit les cavaliers d'une tribu venir ravager le territoire de ses alliés; mais chaque Arabe, agissant pour son propre compte, cherche toujours à prendre ce qu'il peut (1). »

Le taux du khoui varie chaque année. Il est généralement réglé en proportion du tort que la tribu pourrait faire aux sédentaires, en se déclarant contre eux. Les habitants de Bousrah paient ainsi à sept tribus une somme d'environ 3,000 francs.

On peut considérer cette somme comme l'équivalent de l'impôt qui serait nécessaire pour entretenir une force armée. Il n'y a qu'une différence, c'est qu'ici les défenseurs de la paix publique sont ceux-là mêmes qui la pouvaient menacer.

C'est ainsi que les Romains en usèrent à l'égard des Barbares : incapables de les repousser, ils leur assignaient des territoires sur les frontières, leur payaient une solde, les opposaient aux autres Barbares, et déguisaient cette impuissance en leur décernant les titres pompeux d'« amis et alliés du peuple romain ».

En tous cas, cette difficulté des sédentaires à se défendre eux-mêmes met en évidence les complications qu'apporte la culture en ce qui concerne la constitution des pouvoirs publics préposés au maintien de la paix. On est obligé de faire, au moyen d'institutions compliquées et artificielles, ce que les pasteurs font naturellement par les seules ressources de la vie privée.

Et voilà bien, en raccourci, les difficultés, les complications nouvelles que l'introduction de la culture du blé apporte à

1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 394.

l'organisation et au fonctionnement des sociétés humaines.

On ne songe pas à tout cela quand on voit, par un beau soleil d'été, onduler sous la brise un magnifique champ de blé. Comment se douter que cette moisson dorée, si souvent chantée par les poètes, l'espoir du laboureur, porte en elle le principe d'aussi grandes transformations sociales!

Le blé est l'élément nécessaire des grandes agglomérations d'hommes, des sociétés compliquées;

Il développe le commerce et la richesse;

Il modifie et complique les conditions de la culture;

Il développe les travaux de fabrication et de transports;

Il impose aux femmes leurs travaux les plus pénibles;

Il transforme les animaux, de coursiers en bêtes de somme ou de trait;

Il amène la substitution complète de la vie sédentaire à la vie nomade;

Il rend l'appropriation du sol plus permanente;

Il tend à restreindre encore le nombre des propriétaires;

S'il ne modifie pas essentiellement la famille patriarcale, il rend son fonctionnement plus difficile et opère une sélection parmi les patriarches;

Il rend les familles moins obligées de se suffire complètement et plus dépendantes du commerce;

Il développe les cultures intellectuelles;

Il amène un contact plus fréquent et plus intime entre familles appartenant à des cultes différents et pose ainsi la question du contact des dissidents;

Il complique les rapports de voisinage, en mettant en présence les sédentaires et les nomades;

Enfin, il nécessite un développement plus grand des pouvoirs publics.

Il nous faut maintenant faire un pas de plus. Après avoir vu les commencements et les progrès de la culture en famille patriarcale, nous allons assister à son établissement définitif.

Pour cela, nous nous transporterons dans un pays où la culture ne puisse plus s'appuyer, en aucune façon, sur les ressources du pâturage. Nous la verrons là livrée bien complètement à elle-même et nous pourrons ainsi analyser les derniers effets qu'elle produit.

Ce sera l'objet de notre prochaine étude.

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

L'ENQUÊTE

SUR

LES INDUSTRIES D'ART

EN FRANCE.

LES CAUSES DE LEUR DÉCADENCE SONT D'ORDRE SOCIAL.

Un décret du 24 décembre 1881, rendu sur la proposition du Ministre, instituait une « Commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art ». Cette Commission a publié ses travaux en 1884. Je viens de lire, compulser, dépouiller les dépositions de tous les industriels qui ont été appelés devant elle, et, si mes lecteurs veulent bien me suivre, nous allons ensemble relever les faits sociaux signalés dans l'enquête, les analyser, constater leurs conséquences, juger, apprécier et conclure.

I.

Examinons d'abord de quelle façon on a procédé. Si nous devions nous en tenir aux apparences, nous ne pourrions qu'applaudir à la méthode employée, car les commissaires chargés de cette enquête ont appelé devant eux, pour les interroger, les fabricants les plus importants, les présidents des chambres syndicales, en un mot les hommes représentant le mieux les industries mises à l'étude. De ces différents témoignages, si les commissaires avaient procédé vraiment d'après la méthode de Le Play, il serait résulté une véritable monographie de chacune des professions examinées. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Déjà,

quand j'ai rendu compte de l'Enquête de 1883 faite dans le but d'améliorer le sort de l'ouvrier (1), j'ai dû signaler un parti pris à l'avance; l'information ne fut pas faite en réalité pour rechercher le moyen de rendre meilleure la situation de l'ouvrier, mais plutôt pour justifier et adapter le moins mal possible le remède que l'on présentait alors, avant tout examen, et qui consistait, on se le rappelle, à faire participer les ouvriers aux bénéfices des entreprises auxquelles ils coopèrent. L'État et la Ville de Paris devaient, pour tous les travaux publics à faire exécuter, donner toujours la préférence aux associations ouvrières, ou imposer aux entrepreneurs l'obligation de partager, dans une certaine mesure, avec leurs ouvriers les bénéfices résultant de l'entreprise. Cette enquête date de trois ans et il semble que ces projets ont été rejoindre les utopies analogues de 1848.

Il en est exactement de même de l'Enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art, qui fait l'objet de la présente étude; cette fois encore les commissaires sont venus s'asseoir sur leur siège avec une idée préconçue. Il s'agissait de prendre les mesures propres à relever les industries artistiques, et tous sont arrivés convaincus à l'avance, avant toute recherche et tout examen, que la panacée réside dans l'étude du dessin, dans la création de musées spéciaux et d'écoles professionnelles. Aussi les discussions portent-elles surtout sur les moyens à employer pour doter l'industrie d'établissements de ce genre. Et voilà comment l'enquête s'est trouvée très détournée de son véritable objet.

Mais ces discussions font vite pressentir l'insuffisance et l'inefficacité des remèdes proposés. L'école professionnelle ne peut être qu'une annexe de l'atelier, et *seul l'ouvrier* peut devenir écolier. Presque tous les industriels entendus déclarent se défier beaucoup du côté théorique de l'étude : ils ont plutôt besoin de gens pratiques que d'artistes. Les fabricants d'étoffes objectent, par exemple, que, si parfaits, si obéissants que soient les métiers

(1) Voir *la Réforme sociale*, livraisons des 15 septembre, 15 octobre et 1er novembre 1884.

sur lesquels s'exécutent les tissus d'ornement, ils ne peuvent se plier à toutes les fantaisies d'un dessinateur, et qu'il faut avant tout être ouvrier et avoir conduit soi-même le métier, pour créer un dessin exécutable. Les fabricants de céramique opposent qu'il faut savoir exactement les modifications que la cuisson fait subir aux couleurs et connaître la gamme spéciale des nuances que l'on peut obtenir, pour être décorateur de céramiques. En outre, d'accord avec les sculpteurs, ils disent qu'il faut être mouleur pour apprécier si un vase d'une certaine forme et un ornement d'un certain dessin pourront se démouler. Et ainsi des autres. En un mot, l'école ne peut pas remplacer l'atelier et l'écolier ne peut pas remplacer l'ouvrier; l'école ne peut être qu'un perfectionnement de l'atelier et l'écolier qu'un développement de l'ouvrier. Mais, comme nous l'allons voir tout à l'heure, ce qui manque, c'est précisément l'atelier et l'ouvrier. Or, comment pourrait-on remédier à une chose qui manque en lui donnant un complément qui la suppose parfaitement existante ?

Ce n'est pas tout, les déposants interrogés veulent bien en général accorder aux commissaires que les écoles professionnelles, les écoles de dessin, les musées techniques seraient vraisemblablement pour l'*ouvrier* une excellente chose, mais ils ne s'entendent plus entre eux quand il s'agit des voies et moyens. Qui fondera l'école? Qui fera les dépenses nécessaires pour créer le musée?

Ici apparaît, une fois de plus, une des grandes erreurs de notre temps. Les fabricants comptent bien que ce sera l'État, qui se chargera de tout faire. Pourquoi pas? L'État se mêle de tout, surveille tout, protège tout; pourquoi ne subventionnerait-il pas tout? D'ailleurs, dans l'espèce, il y a des précédents; sans parler de Paris, un certain nombre de villes, comme Calais et Limoges, sont dotées d'écoles gouvernementales; pourquoi celles-là et pas les autres? La Commission répond qui l'État fait ce qu'il peut, mais qu'il ne peut tout faire, ce qui est bien vrai; qu'il faut que les industriels fassent aussi des efforts de leur côté; qu'ils peuvent d'ailleurs demander le concours des municipalités. C'est parler d'or; mais les municipalités sont obérées comme l'État.

Quant aux industriels, ils n'ont entre eux nul lien, nulle cohésion ; chacun se tire d'affaire comme il peut, sans autre souci, sans autre préoccupation à l'égard du voisin que de se débarrasser d'un concurrent gênant. Interrogé au sujet d'une entente possible, un déposant répond : « Le point est délicat : quoique nous soyons « dans les meilleurs rapports entre nous, nous nous faisons une « certaine concurrence. » Il est hors de doute que, dans l'état actuel, on ne peut arriver à une entente quelconque.

Quelques gros industriels ont fondé à leurs frais des écoles de dessin pour leurs apprentis et ouvriers; fréquentées au début, elles ont été vite abandonnées. Celles qui ont été ouvertes par les chambres syndicales semblent avoir mieux résisté ; on y voit quelques travailleurs assidus, ouvriers étrangers pour la plupart, qui retourneront porter leurs connaissances dans leur pays quand leur instruction sera complète.

Le directeur de la fabrique de Gien vient tristement conter à la Commission sa mésaventure : à son instigation, quelques chefs d'ateliers destinés à la partie artistique de la fabrication avaient fondé dans la manufacture des cours de dessin, où ils essayaient d'attirer, le soir, les jeunes ouvriers qui paraissaient avoir du goût. Mais ces derniers, avant d'entrer à l'école, voulurent savoir quel salaire leur serait alloué, et cette fondation a dû rester à l'état de projet.

Bref, c'est fort inutilement qu'on croit remédier au mal de l'atelier par la fondation d'écoles et de musées, puisque cet ordre de fondations vient clairement échouer devant les mêmes difficultés que l'atelier : le personnel ouvrier n'est pas plus à même de profiter de l'école et du musée qu'il n'est à même d'user de l'atelier.

Là où l'apprentissage est encore matériellement possible, l'ouvrier français n'arrive pas à en tirer parti pour ses enfants. Il n'arrive pas davantage et pour les mêmes raisons à tirer parti de l'école professionnelle. La cause de cette impuissance radicale est que la famille ouvrière n'a aucun avenir : elle est dans un état d'instabilité permanent ; elle est sans cesse dans la nécessité de courir en hâte aux ressources immédiates; par là elle devient

fatalement d'une avidité insatiable pour les gros salaires. Aussi, comme nous l'avons vu tout à l'heure, les ouvriers étrangers savent-ils profiter, dans notre propre pays, des écoles que nos ouvriers dédaignent.

Mais ce qui est remarquable dans l'enquête dont nous nous occupons, c'est que, malgré les vues exclusives de la Commission, *les causes du mal de l'atelier français* se manifestent au grand jour dans les dépositions des industriels et dans leurs discussions avec les commissaires.

Ces causes sont nombreuses. Les déposants ne sont pas toujours d'accord, mais certaines plaintes se répètent trop souvent pour qu'on ne les tienne pas pour réelles.

Examinons-les rapidement.

II.

1° La concurrence étrangère nous déborde ; nos concurrents, les Allemands surtout, nous copient.

Si un dessin, un modèle quelconque, a du succès, les étrangers s'en emparent et l'exécutent dans des conditions de bon marché d'autant plus certaines, qu'ils n'ont pas subi la perte résultant des tâtonnements sur des articles moins heureux. Nous avons donc bénéficié pendant un certain temps de notre avance dans les connaissances techniques; mais cette avance est bientôt franchie par une nation bien organisée comme l'est l'Allemagne; et, quand elle a joint à cette bonne organisation les connaissances techniques, elle nous dépasse, nous mal organisés.

2° L'apprentissage ne se fait plus.

Les parents retirent les enfants de chez le maître, aussitôt que ceux-ci peuvent gagner quelques sous dans un atelier rival. Les contrats n'étant plus respectés, les patrons y renoncent. Dans ces conditions, on ne fait plus d'ouvriers, mais, selon la pittoresque expression d'un déposant, des *sabouleurs*. Les sabouleurs, nonobstant, exigent de gros salaires. S'ils avaient poursuivi leur apprentissage, ils auraient développé le goût inné que l'on

accorde généralement à l'ouvrier français, et leurs prétentions seraient peut-être justifiées; mais, en réalité, il sont aujourd'hui inférieurs à l'ouvrier étranger, qui a encore l'avantage d'être infiniment plus modeste dans ses exigences. C'est ainsi que la désorganisation sociale amène bientôt une infériorité, même dans les aptitudes techniques.

3° L'ouvier français n'a plus l'amour, l'orgueil de son métier, ni ce sentiment noble et élevé que l'on nomme le patriotisme.

Certains parmi les habiles se laissent tenter par des salaires excessifs, font défection et vont à l'étranger livrer notre industrie, qui ne leur appartient pas en propre, mais qui fait partie du patrimoine national. Au début, les résultats de ces défections étaient peu appréciables; l'ouvrier, brusquement arraché du milieu artistique qui l'inspirait, ne produisait plus rien qui eût quelque valeur; il éprouvait vite le besoin de se retremper au foyer. Mais, insensiblement, le goût et l'ingéniosité ont fini par émigrer et, aujourd'hui, nos voisins ayant gagné d'un côté ce que nous avons perdu de l'autre, les situations se sont nivelées, ou plutôt elles se sont renversées au profit de nos concurrents. Ceci est l'effet du peu de fixité, du peu d'attachement qu'on trouve à l'atelier français; on s'en détache aisément et l'esprit de solidarité et d'abnégation fait place à un froid et honteux égoïsme. L'atelier est désorganisé comme la famille.

4° Si j'ajoute enfin que le public perd le goût et sacrifie au bon marché, qu'il fait à peine la différence entre l'œuvre qui sort des mains de l'artiste et l'objet dû à une reproduction par procédé industriel, j'aurai fait, je crois, en raccourci un tableau fidèle des causes de décadence signalées dans l'Enquête. Mais cette dernière cause, comme les précédentes, est d'ordre social : le goût des arts ne se maintient et ne progresse que par l'influence d'une élite riche et peu pressée de jouir; cette élite périt en France par les partages et l'instabilité; la désorganisation familiale tue le goût dans les grandes familles, comme elle tue l'apprentissage dans les familles ouvrières.

Le mal vient de là, et non pas de ce qu'on manque de cours de dessin, d'écoles artistiques et de musées; la population ou-

vrière et la clientèle riche sont désorganisées. Si tel est le mal, quels en sont les remèdes?

III.

Les déposants interrogés en ont proposé de très différents; ils voient les effets du mal, ils n'en voient pas la source : il n'est donc pas étrange que les uns prônent ce que les autres condamnent absolument.

Un des remèdes proposés est de se montrer aussi peu scrupuleux que ses concurrents.

C'est ce que conseillent quelques déposants. C'est ce que pratique un fabricant qui lutte en ce moment avec l'Amérique. Il a, prétend-il, une petite police à sa disposition, et, averti dès qu'un objet de fabrication américaine semble avoir quelque succès, il l'imite et en inonde le marché à vingt ou trente pour cent au-dessous du prix de vente; de cette manière, il dégoûte les fabricants indigènes. C'est fort habile sans doute; mais, pour peu que les fabricants indigènes soupçonnent un jour que cette tactique n'a d'autre but que de les intimider, ils vendront eux-mêmes à n'importe quel prix l'article en vogue. Dès lors, celui de leur concurrent, grevé des frais de transport, restera invendu et sans valeur.

D'autres ont demandé à être renseignés par nos consuls sur le goût et les besoins des pays d'exportation. On sait ce que valent ces renseignements officiels, et bien mal avisés seraient les commerçants qui fonderaient sur eux leurs entreprises.

Nos tarifs douaniers et nos tarifs de chemin de fer ont été critiqués; l'élévation des premiers, l'abaissement des seconds, profiteraient sans aucun doute à quelques-uns, mais mettraient en souffrance d'autres intérêts. D'ailleurs, en mettant tout au mieux sur ce point, rétablira-t-on pour longtemps par un moyen si faible l'équilibre qui est rompu entre la production française et la production étrangère, par le mal si profond, auquel personne n'a proposé de remède, à savoir : la cherté de la main-d'œuvre en France?

S'il en faut croire les déposants, dans toutes les industries, l'ouvrier français est payé le *double* de l'ouvrier étranger. « Si nous pouvions, dit le directeur de la fabrique de faïence de Creil, passer la frontière et nous transporter en Belgique, nous gagnerions de suite 250 à 300 000 francs sur la main-d'œuvre. » Cette cause d'infériorité ruineuse, cette cherté de la main-d'œuvre, à laquelle on ne trouve rien à opposer, est d'autant plus désolante, que nos familles ouvrières semblent n'en pas profiter. Le même déposant ajoute : « L'ouvrier qui gagne huit « francs travaille trois jours; celui qui en gagne quatre, travaille « six jours : l'un et l'autre vivent avec quatre francs. »

Bon nombre d'industriels font des réflexions analogues. Le désordre résulte manifestement du défaut de patronage. L'ouvrier n'étant en France patronné ni par sa famille, ni par le chef d'atelier, comme il l'est ailleurs, croit trouver une compensation à ce déficit dans l'exigence d'un sursalaire. On le laisse complètement abandonné à lui-même; il n'est formé ni dans la famille ni dans l'atelier, à la sobriété et à l'épargne. Il ne vise qu'au gain immédiat; il n'a de ressource qu'en lui; et de cette ressource il ne sait même pas user.

C'est là la grosse question, avec la suivante :

« Pourquoi ne fait-on plus d'apprentis » ? — Les réponses sont diverses, mais il faut les retenir toutes.

L'atelier est aujourd'hui trop considérable; la surveillance impossible ou insuffisante; l'enfant que l'on y place est vite démoralisé; puis l'ouvrier des grandes villes est brutal, et trop souvent il inflige à l'apprenti sous ses ordres de mauvais traitements.

Dans bon nombre d'industries, l'ouvrier est jaloux; il limite le nombre des apprentis et croit, en agissant ainsi, s'assurer du travail. Dans les fabriques de papiers peints, par exemple, chaque ouvrier est doublé d'un enfant qui lui sert de manœuvre, mais qui jamais ne sera ouvrier; les ouvriers ne tolèrent qu'un ou deux apprentis par atelier.

Certains patrons ont déposé qu'ils surpayaient les ouvriers qui voulaient bien instruire un apprenti, et l'un d'eux a même

émis cet avis, que l'État devrait subventionner l'atelier qui fait des apprentis.

On a objecté aussi la longueur des courses dans les grandes villes. Les habitations sont trop restreintes pour que le patron puisse loger l'enfant qu'on lui confie ; celui-ci vient chaque matin de la maison paternelle et y retourne le soir ; il fait ainsi plusieurs kilomètres, vagabonde en route et devient un garnement. Aussi les rares apprentis que l'on forme à Paris sortent-ils de petits ateliers où le patron et la patronne peuvent s'en occuper. Quant à la masse des ouvriers qui ont fait un apprentissage et qui composent les ateliers parisiens, ils arrivent de la province où n'existent pas ces difficultés de l'apprentissage.

Une autre cause vient encore, dans les grandes villes, rendre plus rares les recrues de l'atelier. Certaines maisons de banque, certaines administrations, celle des télégraphes notamment, drainent bon nombre d'enfants intelligents et relativement instruits, qui seraient d'heureuses acquisitions pour l'industrie. Les parents donnent la préférence à ces emplois bureaucratiques parce que le salaire est immédiat, et l'enfant, qui aime mieux la liberté de la rue que la discipline de l'atelier, se fait le complice des parents.

Arrêtons-nous un instant pour analyser cette série d'aveux et de plaintes.

L'ouvrier se refuse à instruire l'apprenti : pourquoi ? C'est parce que le patron ne sachant pas limiter sagement sa production a introduit lui-même l'instabilité dans son atelier. Quand les affaires sont prospères, il embauche sans compter ; quand elles déclinent, il congédie impitoyablement. Le patron ne sachant pas conserver chez lui, en tout temps, un personnel normal, l'ouvrier cherche, dans l'obstruction qu'il fait à l'apprentissage, un remède à la suspension des travaux. S'il avait été assuré d'être gardé par le patron à tout événement, s'il avait su qu'une fois entré à l'atelier, son avenir était garanti à la condition de ne pas prévariquer, il aurait fait autant d'apprentis qu'on aurait voulu. A sa façon, l'ouvrier est logique : puisque, quand les commandes se ralentissent on le congédie, il pense qu'en limitant lui-même

la production, c'est-à-dire les producteurs, il aura moins de chances d'être congédié. C'est la conséquence de la fameuse loi de l'offre et de la demande, appliquée au travail : l'offre trop abondante est désavantageuse à l'ouvrier, il s'efforce de la limiter et de la restreindre. Si le patron s'était fait une loi de la permanence, le recrutement se serait fait tout naturellement parmi les enfants d'anciens ouvriers dévoués à l'atelier; préoccupé de l'obligation de ne jamais congédier personne, il n'aurait fait d'apprentis qu'en raison des besoins et pour combler les vides, et jamais ce déplorable conflit ne se serait produit.

L'atelier, dit-on, est trop grand et par suite mal surveillé : c'est là ce qui rend difficile la formation de l'apprenti. Mais si le patron n'avait pas perdu son prestige, s'il choisissait, contrôlait, patronnait avec soin son personnel dirigeant, il aurait assez d'autorité pour maintenir la hiérarchie : la surveillance serait facile et se ferait sans efforts. Dans certains ateliers, paraît-il, les ouvriers brutalisent les enfants et les démoralisent; c'est une honte pour le chef de maison. Ce désordre ne se produira jamais là où le patron, resté le protecteur des ouvriers et employés, en sera resté le maître.

Enfin, on allègue l'impossibilité pour le patron de loger l'apprenti. La difficulté n'existerait pas si le recrutement se faisait parmi les enfants d'ouvriers; le père amènerait chaque matin son fils dans l'atelier où il travaille lui-même et l'emmènerait le soir. D'ailleurs, si le patron en considérait le devoir comme impérieux, il trouverait bien un local pour coucher quelques enfants.

Le mal, nous ne saurions trop le dire, est dans l'*absence de patronage* et dans la *désorganisation de la famille ouvrière*. Au lieu de modifier ces situations intenables, causes de tout le mal, on s'imagine de les maintenir et de s'en racheter à prix d'argent. On paie l'ouvrier pour faire un apprenti. Voilà, il faut l'avouer, un singulier calcul financier et un bizarre expédient social! Puis, comme on aboutit infailliblement à l'absurde, quand on n'a ni le bon sens ni le courage de reconnaître ses bévues et ses torts, on en arrive à proposer sérieusement de faire payer l'apprentissage par l'État. Il faut se bien pénétrer de cette vérité :

De la bonne constitution de la famille ouvrière, dépend la bonne constitution de l'atelier, et la preuve en est que l'apprentissage est encore possible, à Paris, dans le petit atelier familial et, en province, là où la famille n'a pas encore subi une désorganisation complète.

Ce qui va suivre va corroborer ces appréciations.

Aujourd'hui, les maisons importantes, dont le personnel ne se recrute plus, fondent chez elles des écoles libres et élèvent des enfants dans l'espérance d'en pouvoir faire un jour des ouvriers. Voici à ce sujet la déposition d'un fabricant de cristaux des environs de Paris :

« Dans la cristallerie, » dit-il, « il est employé beaucoup d'enfants : j'en occupe soixante-dix dont une moitié sont les fils de mes ouvriers et *l'autre moitié* est élevée dans l'usine même. Je fais tous mes efforts pour qu'ils soient aussi bien que possible ; j'y ai installé dortoirs, réfectoires, écoles, bibliothèque, gymnastique ; un instituteur attaché à l'établissement leur fait la classe tous les jours ; des contrats d'apprentissage existent avec les parents ou tuteurs. Malgré cela, *j'ai bien souvent des mécomptes*. L'enfant n'est pas sans savoir que le patron n'a aucun moyen de répression contre lui, et tout naturellement il en abuse : arrivé à l'âge de quinze ans, soit que les parents veuillent profiter de son gain, soit qu'il veuille lui-même avoir sa liberté, il emploiera tous les moyens pour se faire renvoyer, et plusieurs fois déjà *j'ai dû céder devant un refus de travailler*. »

Ainsi voilà un fabricant qui est réduit à racoler, n'importe où, des enfants qu'il élève pour en faire des apprentis. Il les traite de son mieux, et malgré de nombreux *mécomptes*, n'ayant nul autre moyen à sa disposition, il continue. Il est aux portes de Paris, dans un grand centre industriel, et il ne peut trouver une population *normale* où il se puisse recruter. Il fait signer aux parents et tuteurs des contrats d'apprentissage, et nos lois sont si bien empreintes de la désorganisation dont nous mourons, elles reflètent si bien notre décomposition sociale, qu'il est complètement désarmé contre le mauvais vouloir et la rébellion de ces mauvais sujets.

Écoutons maintenant les dépositions des trop rares patrons qui, pénétrés du sentiment de leurs devoirs, pratiquent encore le patronage et avec lui l'apprentissage.

La maison Firmin-Didot, qui respecte les traditions qu'elle tient de longues générations, se trouve, à Paris, dans un milieu désorganisé. Menacée autrefois d'interdit par les ouvriers parisiens, parce qu'elle employait des femmes dans ses ateliers de composition, elle a réussi à transporter son industrie en province, dans un pays où elle a maintenant une puissante organisation et où la population, qui lui doit sa prospérité, lui est dévouée; elle pratique absolument la permanence des engagements.

Mais cette prospérité même n'a pas contribué à l'accroissement de la population : c'est un fait que nous constatons, hélas! trop souvent en Normandie. L'atelier se développant, et les ressources locales devenant insuffisantes pour le recrutement du personnel, on a trouvé la solution de la difficulté dans la fondation d'un internat de pauvres filles sourdes-muettes qui ont fait l'apprentissage du métier de compositrice. C'est une bonne œuvre, sans doute, mais qui ne sent que cette institution charitable tient un service auquel la famille normalement constituée devrait amplement suffire?

La maison Dietz-Monin, qui a aussi ses ateliers en province, signale chez ses ouvriers la plus grande permanence. Cet établissement industriel est le seul qui existe dans la localité et quand l'enfant quitte l'école primaire, il devient à l'usine l'apprenti de son père. Des cours de dessin et de géométrie établis dans la manufacture même complètent son instruction technique. « Ce n'est plus comme à Paris, dit M. Dietz-Monin, où l'ouvrier se refuse à faire des apprentis; chez nous, au contraire, nous avons à lutter contre le désir des parents de prendre les enfants très jeunes pour les mettre à l'établi, parce qu'ils empêcheraient ainsi leur éducation de se terminer. »

Puis plus loin : « Nous employons beaucoup de femmes et, bien que la grande partie du travail se fasse à l'intérieur, nous réservons certaines mains-d'œuvre que nous faisons exécuter à domicile par celles qui se trouvent momentanément empêchées de venir

à l'atelier... *Nous nous considérons comme obligés de pourvoir au bien-être de nos ouvriers*; pendant la guerre de 1870, nous avons fait de gros sacrifices pour soutenir notre personnel. » Enfin, il termine ainsi : « A Paris, quand il y a des besoins, on trouve et on prend des ouvriers qu'on renvoie quelques jours après, si les commandes se ne renouvellent pas; *chez nous le personnel est toujours le même et nous devons nous en contenter, pressés ou non.* »

Voilà le véritable atelier; mais je dois me hâter d'ajouter que les ateliers de cette maison sont situés à Beaucourt, dans le territoire de Belfort et à Besançon, c'est-à-dire dans un pays où la famille n'a pas encore subi cette désorganisation qui, avec l'absence de patronage, est la cause du mal.

Le directeur de la fonderie du Val d'Osne, assuré de ses débouchés, ne craint pas d'accumuler, pendant les périodes de calme, des produits fabriqués qui s'écoulent quand la vente devient plus active. De cette façon, *il régularise le travail* et remédie au chômage qui est le fléau de l'ouvrier.

Écoutons maintenant la très intéressante déposition de M. Émile Muller, fabricant de produits céramiques.

« En ce qui concerne les ouvriers, leur tenue, leur situation morale et matérielle, sont assez satisfaisantes; je ne dirai pas qu'elles le sont autant que possible. Je crois que les difficultés que l'on rencontre généralement avec les ouvriers peuvent tenir souvent au manque de relations entre patrons et travailleurs. Il y a chez moi, comme dans beaucoup d'anciennes maisons, de vieux ouvriers qui s'y considèrent comme chez eux, par suite précisément de ces relations presque amicales qui leur ont inspiré confiance et estime. Je le répète, les difficultés qui, le plus souvent, naissent entre patrons et ouvriers ont pour première cause le manque de rapports entre eux. Il est pénible de constater qu'aujourd'hui il y a beaucoup de ces ouvriers de nom, du moins, qui ne rêvent que paresse, fraude et haine. Le plus souvent, le patron demeure loin de l'atelier, ce qui empêche les relations, quand l'ouvrier lui-même n'habite pas à proximité de l'usine.

« J'ai pu constater la différence depuis que mes occupations me tiennent souvent séparé des ouvriers et rendent impossibles mes

visites à leur famille. Ils sont plus facilement soumis à de mauvaises influences; ce danger était bien faible avant 1870, depuis il est devenu grave et il va en augmentant. On ne croit pas assez que l'ouvrier est accessible aux bons conseils, quand ils sont amicalement donnés, désintéressés, et quand ils partent du chef lui-même, ou d'une direction estimée, donnant l'exemple du travail et d'une conduite irréprochable. Quand on y met de la persévérance, quand on prend à cœur sa situation, celle de sa famille, qu'on s'intéresse à son instruction et à son éducation, on arrive à des résultats inespérés. »

M. Muller raconte ensuite qu'il a fondé une école d'apprentissage renfermant soixante enfants « tenue par de bonnes et pieuses sœurs, dites de Niederbronn ». Mais les mêmes causes qui découragent le fabricant de cristaux dont j'ai parlé tout à l'heure ont obligé M. Muller de fermer cette école, à laquelle il a consacré six années de soins et de surveillance et qui lui occasionne, après liquidation finale, une perte sèche de quatre-vingt-dix mille francs. Ces enfants, *sauf quatre*, ont déserté son atelier « pour prendre les carrières les plus variées, *après lui avoir fait gagner assez d'argent, disaient les tuteurs, parents et amis* ». Toutefois il ajoute : « Il me reste une inappréciable joie, qui me fait oublier les ennuis : c'est que tous ces enfants ont à peu près réussi dans les diverses carrières qu'ils ont embrassées. Que seraient-ils devenus sans la maternelle éducation de mes bonnes sœurs? Enfin, sans parler de mes déboires, je conclus qu'il faudrait aussi des lois et des règlements, pour protéger les patrons qui veulent bien se dévouer, contre les apprentis ou l'exploitation de leurs parents ou tuteurs. »

J'en demande bien pardon à mes lecteurs, mais je n'en ai pas encore fini avec cette déposition, que je regrette de ne pouvoir citer en entier : « Je n'ai qu'une pensée aujourd'hui, continue M. Muller, retrouver assez de liberté pour pouvoir consacrer quelques heures par semaine à reprendre l'habitude de ces relations. Le chef de la maison a souvent de rudes devoirs à remplir; je puis affirmer que l'accomplissement de celui-ci lui donne plus de satisfaction qu'on ne le suppose. Mais pour le succès réel, il faut la persévérance, la continuité, qui seules finissent par ins-

pirer assez de confiance pour pouvoir combattre avec succès cette cruelle espérance donnée à l'ouvrier par ces paroles : « De même que la terre est aujourd'hui au paysan, l'usine doit être à l'ouvrier. » On arrive à lui faire comprendre que le paysan n'a besoin que de ses bras : le soleil et l'eau font le reste; que l'usine est un cadavre, si elle n'est vivifiée par le crédit, le capital et les connaissances commerciales et industrielles. Après un certain temps de séjour, suffisant pour écarter les vagabonds et apprécier au contraire la valeur et la conduite d'un travailleur honnête, l'ouvrier est de la maison et je lui assure de l'ouvrage. C'est l'usage en Alsace, je tâche de continuer dans les limites du possible. Comme partout, des gredins se sont introduits chez moi; mais, sans avoir de police spéciale, j'ai toujours été averti, soit par les contre-maîtres, soit par les ouvriers eux-mêmes, quand il y avait un drôle à renvoyer. Je n'ai jamais eu de grève, ni même de tentative ou menace de grève, et on ne fait pas le lundi. Je ne dis pas qu'il n'y a pas quelques exceptions, mais elles sont tolérables et le plus souvent autorisées. Je vous ai dit, Messieurs, quelle importance j'attache aux relations du patron et de l'ouvrier, qui généralement juge ce patron tout autrement quand il le connaît. Je sais bien que le moyen est connu de tous, a toujours été indiqué, qu'il est vieux comme le monde; mais je le redis, malgré toutes les objections qui ont été faites.

« Je les admets avec vous quand il s'agit d'administration, de sociétés anonymes; mais à défaut du chef lui-même, il y a sa famille, ses directeurs, ses ingénieurs, qui peuvent utilement le remplacer, et je pourrais citer les sérieux résultats obtenus dans de grandes affaires par l'intervention soutenue, désintéressée, amicale, des ingénieurs, dont le cœur et le dévouement sont souvent à la hauteur de l'intelligente mission qu'ils ont à remplir. Cette mission devient de plus en plus importante à mesure que se développent les sociétés anonymes qui, à mon sens, sont un mal pour l'industrie en ce qu'elles la privent, comme les ouvriers, du stimulant qui s'attache à l'honneur d'un nom industriel et en ce qu'elles annulent les responsabilités. »

Je suis absolument obligé de me restreindre et je ne puis qu'in-

diquer l'heureuse influence que M. Muller attribue à la propreté du logement des ouvriers et les efforts qu'il fait dans ses visites, pour stimuler à ce sujet l'amour-propre des femmes, ses considérations sur l'apprentissage, l'histoire de ses débuts, son premier salaire qui a été de un franc cinquante centimes pour treize heures de travail; son incroyable ténacité pour introduire en France l'industrie des creusets de plombagine, etc.

Je n'ai point à faire ressortir les enseignements qui résultent de cette déposition; l'auteur le fait lui-même avec une sincère et profonde conviction. J'ignore où est située au juste l'usine de M. Muller; l'enquête, je ne sais pourquoi, est muette sur ce point; mais il dit quelque part : *Mon usine est aux portes de Paris.* C'est donc dans un des plus mauvais milieux que cette autorité sociale exerce cet excellent et utile patronage. J'ose affirmer, sans crainte d'être démenti par un seul de mes lecteurs, que si chaque chef d'atelier remplissait ses devoirs comme le fait M. Émile Muller, la réforme serait accomplie et la paix sociale régnerait.

L'organisation de la cristallerie de Baccarat, le patronage libéral et éclairé que l'on y exerce, ses ingénieuses méthodes d'apprentissage méritent une étude spéciale et attentive. Le sujet, j'espère, tentera un jour un de nos collaborateurs. Quant à moi, je passerai le tout sous silence. Il m'est impossible de faire entrer cette étude dans le cadre que je me suis tracé et de la traiter avec l'ampleur qu'elle comporte.

J'en ai fini avec l'apprentissage, essentiellement lié au patronage et à la permanence des engagements. Mais avant de passer à une autre partie de mon sujet, je ne puis omettre une déposition qui touche à un point très grave. Cette déposition est celle d'un fabricant de faïence de Digoin. «Il y a, dit-il, une autre cause de la crise actuelle, c'est l'abaissement du chiffre de la population qui diminue l'énergie de la lutte pour l'existence, ainsi que la tendance à marcher en avant. Les États qui ont une population trop compacte sont forcés d'envoyer à l'étranger leur trop-plein, qui revient un jour avec des connaissances précieuses.» Puis il ajoute sur un ton découragé : « Malheureusement à cela il n'y a rien à faire. »

La science sociale répond : « Laissez au père la liberté de régler lui-même sa succession au mieux des intérêts de sa famille, et, dès lors, délivré de la crainte de voir son domaine rural, son atelier industriel vendus ou partagés, il n'hésitera plus à avoir beaucoup d'enfants. » Tous les peuples qui pratiquent la transmission intégrale ne sont-ils pas des peuples à familles nombreuses?

IV.

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu un certain nombre de déposants implorer, pour porter remède aux maux de l'industrie, l'intervention de l'État. Nous allons voir maintenant, dans d'autres dépositions, ce qu'a produit cette intervention dans les cas où elle a déjà été requise.

Voici, par exemple, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. En vertu de cette loi, les industriels qui s'efforcent de faire des apprentis sont assujettis à des visites qui rendent l'apprentissage absolument impossible.

Écoutez ce que raconte à ce sujet le directeur de la faïencerie de Gien. Jadis la plupart de ses ouvriers étaient très heureux de voir leurs enfants travailler à la manufacture, entrer et sortir aux mêmes heures qu'eux, ce qui les empêchait de vagabonder au dehors; on leur accordait alors un petit salaire de cinquante centimes, qui d'ailleurs progressait. Depuis la mise en vigueur de la loi, que les inspecteurs font observer rigoureusement, les enfants de douze à quinze ans ne peuvent travailler que six heures. Il a fallu nécessairement diminuer de moitié leur petit salaire; ils le trouvent insuffisant, ne viennent plus à l'atelier, et le recrutement, facile jadis, est presque impossible aujourd'hui.

La loi sur l'enseignement primaire obligatoire est venue encore compliquer la situation.

Le président de la chambre syndicale de la passementerie raconte qu'ayant besoin d'enfants dans ses ateliers, il recueille les petits vagabonds, « qui traînent dans les ruisseaux de Belleville et de Montmartre », leur donne un franc vingt-cinq centimes par

jour, et, dans une école fondée chez lui, leur fait apprendre à lire, écrire et compter. Un cours de dessin complète leur instruction. Or, il a été cité en police correctionnelle et *condamné*, pour avoir donné asile à treize enfants non inscrits, ou sans livrets. Notez que ces enfants n'apportaient pas le livret et le certificat de naissance qui leur étaient réclamés chaque jour et qui étaient indispensables à leur inscription.

Cette mésaventure n'a pas découragé M. Weber, mais beaucoup d'autres déclarent reculer devant les difficultés qui leur sont faites. Ceci ne démontre-t-il pas, jusqu'à la dernière évidence, l'aveuglement de ceux qui recourent à l'État pour réorganiser l'industrie?

Nous en trouvons un autre témoignage encore dans la loi relative aux écoles.

La fabrication de la dentelle s'était implantée sur divers points de la France ; c'est une industrie familiale, elle s'exerce au foyer. Quand elle est prospère, toutes les femmes ont du travail et les salaires sont rémunérateurs; quand elle est en souffrance, c'est encore un pis aller dans les mauvais jours. Elle n'a jamais été plus souffrante qu'aujourd'hui et, pour comble de malheur, grâce aux lois scolaires, l'apprentissage ne se fait plus. Pour faire des ouvrières habiles, c'est à l'âge de six ou huit ans qu'il faut mettre aux fillettes les fuseaux dans les mains. Naguère, écoles primaires et écoles dentelières vivaient en bonne intelligence, les enfants allaient alternativement de l'une à l'autre. *Aujourd'hui, il est impossible de concilier les exigences de la loi et celles de l'industrie.*

Ce qui n'empêche que, sauf quelques rares exceptions, chacun réclame l'aide et le secours de ce singulier sauveur, l'État. Lui seul peut fonder des écoles, modifier les tarifs, refaire les traités de commerce, présenter des lois, etc., etc. En un mot, on ne trouve d'autre remède que le socialisme d'État.

En résumé, voilà les remèdes proposés, écoles, musées techniques, modification des tarifs douaniers, abaissement des tarifs de transport, envoi, dans les pays d'exportation, de consuls destinés à renseigner les industriels : *le tout,* bien entendu, aux frais du budget et avec *l'intervention de l'État.*

Mais, d'autre part, l'ingérence de l'État dans ces questions n'est rien moins qu'heureuse, et ceux mêmes qui l'invoquent sont, parfois, les premiers à critiquer les lois existantes dues à son initiative. — C'est qu'en effet le législateur ne peut faire que des lois ayant un caractère général, aveuglément applicables à tous, et les besoins des diverses industries sont si différents qu'il y en aura toujours un grand nombre qui se trouveront mal à l'aise sur ce lit de Procuste.

V.

Le défaut de méthode de toutes ces études sociales officielles est manifeste : on constate que le mal vient de la désorganisation du personnel ouvrier, et, sans chercher de remède qui aille droit au mal, on se rejette sur un organisme d'État. — A la désorganisation de la vie privée, on ne voit d'autre remède que de procéder à une désorganisation des fonctions de l'État. Ainsi un mal en appelle un autre.

Il faut remonter à la source et reconstituer le personnel du travail. Le point de départ est dans la constitution de la famille patronale.

L'industriel français, pour lutter avec son concurrent étranger, doit, pendant la courte période de sa vie active, créer un établissement et y faire fortune pour lui et les siens. Pour arriver à ce but, non seulement il lui faut installer un outillage aussi parfait que celui de ses rivaux, mais il faut en outre, *bien qu'il ait la certitude qu'après lui tout sera démembré et anéanti*, il lui faut, dis-je, donner à cet établissement éphémère une importance exceptionnelle. Chez nous, en effet, incombe en entier à un seul individu la tâche que l'étranger, grâce à la famille-souche, ne fait que commencer, laissant aux futures générations de sa descendance le soin de continuer, d'agrandir, d'améliorer l'atelier amilial.

L'aveuglement des économistes à cet égard est vraiment incroyable. Il y a une trentaine d'années, ils ont demandé et ob-

tenu l'abaissement, ou, plus exactement, la suppression des droits protecteurs, affirmant qu'en présence de l'impérieuse nécessité nos industriels se décideraient à faire l'acquisition d'un outillage perfectionné et lutteraient ensuite contre l'industrie étrangère. En cela, ils avaient raison; leurs prévisions se sont réalisées, ils ont chanté victoire, l'outillage a été entièrement renouvelé et l'industrie française s'est mise au niveau de ses concurrents étrangers. Mais après avoir ainsi forcé la main à leurs compatriotes, ils ne se sont pas demandé ce que deviendrait ce coûteux matériel au décès des fabricants et ils se sont bien gardés de faire voter la liberté testamentaire, qui était pourtant le corollaire obligé des mesures qu'ils faisaient prendre.

Ce serait une recherche curieuse et des plus instructives, de voir ce que sont devenues ces installations qui ont coûté tant de millions à nos familles industrielles. A la mort de chacun, l'établissement est liquidé et, au moins une fois sur deux, il disparaît complètement. Ce n'est pas que nous manquions de jeunes gens actifs, travailleurs, intelligents, désireux de faire fortune, qui ont les qualités requises pour faire des chefs d'industrie; mais ceux-là n'ont pas les capitaux nécessaires pour se rendre acquéreurs de ces colossales fabriques. Quant à ceux qui, par leur fortune, se trouvent en situation de le faire, ils songent à jouir et non à travailler.

Parmi nos industriels, il en est cependant qui, plus prévoyants ou plus habiles, songent, à l'heure de la retraite, à tirer parti de leur entreprise. Ils fondent une société en commandite et mettent des actionnaires en leur lieu et place.

Rarement, très rarement, ces sociétés réussissent : de nombreuses et respectables économies ont été ainsi s'engloutir en pure perte dans des établissements qu'il aurait mieux valu sacrifier le jour où leur chef les quittait. J'ai déjà eu occasion de signaler ce désordre (1) sur lequel je n'insiste pas aujourd'hui.

En résumé, on ne saurait trop le répéter, le mal est dans la désorganisation de la famille, du haut en bas de l'échelle sociale :

(1) *La Réforme sociale*, livraison du 15 septembre 1884, p. 249.

Désorganisation des familles capables de favoriser les beaux-arts : ce qui fait que *le goût* se perd dans la clientèle ;

Désorganisation des familles moins élevées, moins artistiques, riches plutôt que cultivées, qui pratiquent le luxe : ce qui fait les changements insensés, inconsidérés, extravagants, des articles de mode, sans que rien puisse se prévoir à cet égard et se régler dans le commerce ;

Désorganisation de la famille industrielle patronale, que nos lois successorales ébranlent à chaque génération et qui, faute de tradition, néglige ou oublie complètement ses devoirs de patronage ;

Désorganisation des rapports des familles ouvrières avec la famille patronale et l'atelier : n'ayant plus de sûreté pour leur vie entière à l'atelier, elles s'en détachent très facilement, ce qui fait que nos ouvriers capables et artistes sont passés et passent à l'étranger ;

Désorganisation de la famille ouvrière devenue instable par l'instabilité de ses rapports avec l'atelier : ce qui fait qu'elle ne fournit plus d'ouvriers formés par l'éducation familiale et l'apprentissage du métier, et qu'elle ne vise qu'aux gros salaires dont elle ne sait pas d'ailleurs user.

De là, la cherté de la main-d'œuvre *en France : double*, avons-nous vu, de ce qu'est la main-d'œuvre à l'étranger ;

De là, la concurrence étrangère triomphant très à l'aise.

A. Feyeux.

LA

COLONIE DE SAINT-DOMINGUE [1].

III.

L'INDÉPENDANCE DES NOIRS.

Nous avons laissé l'étude de la colonie de Saint-Domingue au moment où, par le soulèvement des noirs, par l'expulsion et l'égorgement des propriétaires-habitants, la petite société que nous examinons allait changer de face.

Les éléments de désordre précédemment indiqués : les noirs inoccupés revenant de la guerre d'Amérique, encombrant les villes; les nègres des habitations retombés sous l'influence des superstitions du Vaudoux; les *gens de couleur* surexcités par l'explosion des doctrines révolutionnaires, vont maintenant occuper la scène.

C'est le 16 août 1791, après une année entière de discussions et de crises au sujet d'élections locales et générales, qu'éclata la révolte des nègres dans la province du nord : le soulèvement simultané sur un grand nombre d'habitations dévoile l'action des affiliations secrètes dirigées par les sectateurs du Vaudoux; les deux principaux chefs des noirs révoltés, *Jeannot* et *Biassou*,

(1) Voir la *Science sociale*, t. II, p. 231 et 320.

Sources : J. Clausson, *Précis historique de la révolution de Saint-Domingue;* Paris, Pillet, 1819. — É. Reclus, *La Terre et les Hommes*, t. X; Paris. Hachette. — Sir Spenser Saint-John, *Haïti ou la République noire*, traduction West; Paris, Plon, 1886. — J.-N. Léger, *La Politique extérieure d'Haïti;* Paris, Marpon et Flammarion, 1886. — L'abbé P. Bouche, ancien missionnaire, *La Côte des Esclaves et le Dahomey;* Paris, Plon, 1886.

étaient prêtres de ce culte cannibale, ils en accomplissaient les rites au milieu du massacre des blancs.

Dès le 22 du même mois, les *gens de couleur* prenaient les armes dans le sud et l'ouest, pour profiter, au point de vue de l'extension de leurs droits politiques, du coup terrible qui frappait les grands planteurs.

Ceux-ci n'abandonnèrent pas sans combattre la terre conquise par leurs aïeux, et si vaillamment défendue jadis contre les Espagnols. Ils formèrent une petite armée et, sur les savanes et les montagnes du district Nord-Est, ils tinrent tête pendant deux ans à leurs ennemis, sous le commandement successif de MM. *Desfourneaux* et *O'shee*. Eux seuls défendirent leurs habitations : les troupes du gouvernement, soit par raison politique, soit par crainte d'une surprise des Anglais, ne sortaient pas des villes menacées à l'intérieur par les noirs libres.

Voilà, de la part des planteurs, une attitude bien différente de celle que M. R. Pinot a signalée chez les patrons de nos jours aux prises avec les grèves (1).

Rendons hommage aux traditions vigoureuses qui animaient ces quelques hommes, perdus au milieu d'une multitude hostile, et résistant bravement au débordement de la barbarie, sans espoir d'être soutenus.

Car nous sommes à la grande époque des déclamations creuses et des utopies : l'égalité est un dogme, le nègre est « l'homme de la nature »; la Convention n'a pas à hésiter : elle prend parti contre les patrons.

C'est par la trahison que ses commissaires firent disparaître ce dernier élément de salut. J'ai eu occasion déjà de mentionner le moyen employé à cet effet par le commissaire Southonax : les principaux chefs, convoqués sous prétexte de réunion de l'ancien conseil supérieur du Cap Français, furent ainsi attirés en ville, groupés, et traîtreusement arrêtés.

M. Bernardin Brunelot, dont nous avons décrit l'habitation (2),

1 *La Science sociale*, t. II, p. 386.
2 *Ibid.*, t. II, p. 321.

servait en qualité d'aide de camp du commandant en chef O'shee; au reçu de la fallacieuse convocation, il partit en hâte du quartier général, blessé d'un coup de sabre et chaussé d'un seul soulier : on l'arrêta au Fort-Dauphin en cet équipage.

La République française ne profita pas de la triste machination de ses proconsuls : une descente des Anglais dans l'île obligea les commissaires à se faire ouvertement soutenir par les bandes des chefs noirs et mulâtres, à leur livrer les places, à se mettre à leur discrétion. Bientôt il fallut abandonner Saint-Domingue à ces sauvages auxiliaires : ceux-ci se déclarèrent indépendants, et la « perle des Antilles », malgré l'expédition mal conçue du général Leclerc, fut perdue pour la France. Toussaint Louverture s'empara, dans le nord, de la direction suprême.

A côté de ce fait politique, — l'indépendance de la république Haïtienne, — un autre fait, bien plus important au point de vue social, s'impose à notre attention : la race inférieure cesse d'être patronnée ; elle a supprimé ces patrons d'élite, qui jusqu'alors, en la contraignant au travail et à un certain respect de la loi morale, lui avaient assuré les deux biens nécessaires : la paix, et le pain quotidien.

Que va-t-elle devenir?

A l'instant même, commence entre ses chefs noirs et mulâtres cette série continuelle de guerres intestines, de conspirations, de pillages et d'exécutions politiques, qui constituent, depuis cette époque jusqu'à nos jours, toute l'histoire d'Haïti.

— Quant à la question du pain quotidien, elle ne souffre pas d'atermoiements; il fallut, malgré les troubles et les tueries incessantes, que les gouvernants s'en préoccupassent au lieu et place des anciens propriétaires.

— Toussaint confisqua, soit au profit de l'État, soit au sien propre, toutes les habitations rendues vacantes par l'expulsion ou le meurtre des blancs et des mulâtres. Il essaya de les faire cultiver, par le moyen d'*inspecteurs de l'agriculture,* qui maintenaient au travail les femmes, les enfants et les nègres peu valides, tandis que les noirs plus courageux étaient tous à l'armée, livrant, sous les chefs divers, de continuels et sanglants combats. Dessa-

lines, célèbre par sa férocité, fut nommé *inspecteur en chef* de l'agriculture. C'est alors que le fouet fut supprimé, comme un odieux souvenir de l'esclavage; mais on le remplaça par le bâton, dont l'inspecteur en chef prescrivait et faisait un constant usage, et qui avait l'inconvénient d'assommer le patient ou de lui rompre les os (1) : l'inspecteur n'avait pas, comme le patron, *un intérêt* à la conservation du travailleur noir.

Mais ce fonctionnarisme nigritien ne put arriver à produire une exportation ayant quelque valeur. Le tiers du produit, alloué aux cultivateurs, ne suffisait pas à les faire vivre; le produit entier y eût à peine suffi, et il fallait entretenir l'armée. Le système, ne faisant pas ses frais, se relâcha rapidement; la population diminua dans des proportions énormes, et bientôt les belles cultures de Saint-Domingue devinrent ce qu'elles sont actuellement.

Voilà un exemple frappant de l'infériorité des rouages administratifs, par rapport à l'industrie privée dirigée par des patrons. J'indique ce fait et ce régime, comme servant de transition entre l'ancienne prospérité agricole et l'abandon actuel d'Haïti.

Il faut remarquer que les mulâtres survivant aux premières phases de l'émancipation, s'ils avaient réussi à peu près à se maintenir sur les propriétés leur appartenant, ne pouvaient cependant exercer une influence considérable sur la direction de la race noire : imbus des faux dogmes de la Révolution, ils repoussaient l'idée de constituer leurs familles sur la base de la transmission intégrale; d'où il suit que, la propriété et la situation du mulâtre devant rapidement se fondre sous l'action du partage, il ne resta bientôt plus entre lui et le noir qu'une différence de sang. L'absence de blancs en Haïti amène à chaque génération une nouvelle invasion du sang noir : la race métisse est appelée à disparaître (2).

Mais en attendant cette disparition, le mulâtre, comme le nègre intelligent et *arrivé*, a recours à la possession du pouvoir et des places et à la concussion éhontée pour soutenir sa famille

(1) *Haïti*, p. 78, 79.
(2) *Ibid.*, p. 127.

instable. C'est pour avoir les places et voler le Trésor que s'allument entre noirs et mulâtres, ou entre deux partis noirs, ces guerres civiles qui ensanglantent périodiquement Haïti (1).

Par conséquent, il n'y point patronage du noir par le mulâtre.

Laissés à eux-mêmes, les nègres vont perdre rapidement l'empreinte européenne imposée par leurs anciens maîtres; les traditions d'origine vont prendre le pas sur les autres causes de modification, et nous aurons à constater le triste retour de ces populations exportées aux conditions de vie en usage sur la côte de Guinée, berceau de leur race.

J'ai relevé, sur l'état des noirs de l'habitation Brunelot, trois races différentes de nègres : *Bambaras*, *Congo*, *Arada* ou *Allada*. Ces noms nous fixent immédiatement sur la position des pays où furent recrutés les noirs importés à Saint-Domingue : ce sont les côtes du golfe de Guinée et les régions adjacentes de l'Afrique ouest-équatoriale, auxquelles on donne le nom général de Nigritie, adopté par É. Reclus (2).

Le royaume de Bambara, exploré par Mungo-Park en 1796, est situé sur le haut Niger, entre la Sénégambie et le Dahomey; les pays Congo sont arrosés par le fleuve de ce nom; le nom d'Arada, ou Allada, convient spécialement aux nègres de la Côte des Esclaves et du Dahomey. C'était la race la plus estimée à Saint-Domingue, à cause de sa douceur et de son intelligence relatives. On en peut trouver la raison dans les conditions mêmes où se trouve placé l'esclave au Dahomey, avant d'être vendu au négrier : la fuite lui est rendue impossible par la situation même de ce royaume et par la police sévère qui y est établie. D'après M. l'abbé Bouche, missionnaire en ces pays (3), le royaume de Dahomey est formé d'un plateau d'altitude peu considérable, entouré de toutes parts de marécages et d'infranchissables forêts de palétuviers : on n'en peut sortir que par quelques passages faciles à garder. Si un étranger pénètre, ou si un esclave a disparu, sur le rapport fait aux autorités locales, celles-ci envoient en

(1) *Haïti*, p. 128, 129.
(2) *La Terre et les Hommes*, t. X. Voir notamment la carte, page 21.
(3) *La Côte des Esclaves*, p. 158.

tous sens des émissaires qui font *fermer les chemins*, c'est-à-dire garder les passages; le malheureux est pris en peu de temps. Force est donc à l'esclave, au Dahomey, de se résigner à son sort.

Les nègres arada, étant les plus estimés et les plus faciles à se procurer, furent par là même les plus nombreux à Saint-Domingue. Ce sont eux qui conservent le culte et les rites du Vaudoux.

Le rapprochement est curieux, entre ces peuples de la Côte des Esclaves et leurs frères d'Haïti, séparés d'eux par l'Océan et ayant subi depuis deux cents ans l'action d'une race dominante, capable de les modifier au moins momentanément et de les amener à une situation relativement prospère.

Cette domination a cessé : prenons aujourd'hui en détail, d'après le livre si intéressant de sir Spenser Saint-John (1), les traits qui peuvent nous faire connaître la situation d'Haïti; nous les rapprocherons des faits analogues constatés sur la Côte des Esclaves par les missionnaires et les voyageurs. Pour faciliter la comparaison, nous placerons côte à côte, en une série de tableaux, la vie privée, le culte, l'administration locale, la souveraineté et les grands services judiciaire et militaire, tant en Haïti qu'en Afrique. Après avoir constaté la ressemblance saisissante de ces divers ordres de faits, des deux côtés de l'Atlantique, nous examinerons le rang que doit occuper la race noire dans l'échelle des sociétés; il ne nous restera plus qu'à conclure.

1° *Vie privée.* — L'étranger qui réside, pour ses affaires ou par suite de ses fonctions, dans les principaux ports d'Haïti, cherche dans la promenade une distraction que la fréquentation de la société locale ne suffit pas à lui procurer. S'il porte ses pas aux environs, voici le spectacle qui s'offre à ses regards : d'assez nombreux villages sont parsemés dans la campagne; chacun est composé de plusieurs habitations séparées. Entrons dans une de ces habitations.

(1) *Haïti ou la République Noire.*

Elle se compose d'une case centrale, entourée d'un groupe d'autres cases plus petites. Près du seuil de la hutte principale, le maître est assis, un bâton à la main : il ne fait rien, il est ivre; les cases qui entourent la sienne sont destinées à ses femmes et à leurs enfants : elles sont vides presque tout le jour.

Dans les champs, des escouades de travailleurs cultivent quelques légumes ou se livrent, par les moyens les plus imparfaits, à la cueillette du café sur les anciens plants laissés par les Français, ou sur ceux qui poussent çà et là à l'état sauvage par suite de semis naturels. Ces travailleurs sont les femmes et les enfants du maître. De temps en temps, celui-ci secoue les vapeurs alcooliques qui l'engourdissent, interrompt ses méditations politiques et va faire une ronde pour s'assurer que le travail est en train. Le bâton l'accompagne, il en use libéralement, un peu à tort et à travers, s'il trouve quelque chose à redire (1).

Ce maître, ce chef de famille, n'est pas ordinairement propriétaire : il est fermier de l'État, qui loue 93,000 hectares de terre, à peu près tout le sol cultivé sur le territoire de la république (2).

Mais, dans certains cas, le citoyen d'Haïti a aussi son service personnel à faire ; tous les quatre ans environ (3), une crise terrible éclate; la guerre civile est déclarée : le père abandonne sa case et sa famille; il va rejoindre son général et combat sous ses ordres pour des prétextes politiques auxquels il ne comprend rien, sinon que, s'il est vainqueur, il pillera le parti adverse; que si au contraire il est vaincu, son bien sera pillé et lui-même se trouvera en butte aux tracasseries, aux mauvais traitements de fonctionnaires hostiles et tout-puissants (4).

Pendant ces périodes troublées, les femmes et les enfants restent au travail, car il faut vivre : mais quelle épargne est possible dans ces conditions? La canne à sucre, jadis le fondement de la prospérité commerciale de l'île, n'est plus cultivée que juste assez pour fournir le tafia nécessaire à entretenir *l'ébriété conti-*

(1) *Haïti*, p. 138, 139, 310, 314, etc.
(2) *Ibid.*, p. 308.
(3) *La Politique extérieure d'Haïti*, p. 20, 138.
(4) *Ibid.*, p. 42.

nuelle de la population mâle (1). Le café de Saint-Domingue tenait un des premiers rangs dans le commerce universel : celui d'Haïti est coté en dernière ligne. Quant au bétail, l'Haïtien est reconnu incapable même d'engraisser un porc (2).

On voit déjà ce que peut être la famille noire dans ces conditions : le père ne s'occupe nullement de réprimer chez ses enfants le vice originel : au point de vue des mœurs, de l'improbité et du mensonge, les propos et les exemples des parents sont plutôt une cause de corruption précoce pour l'enfance (3).

Le nègre, en général, et pour ainsi dire à tous les étages de la société, se passe pour le mariage de toute cérémonie religieuse ou civile : il est simplement *placé* avec une ou plusieurs négresses, et cette union est loin d'être indissoluble. La loi reconnaît comme légitimes tous les enfants nés pendant la vie commune.

Non seulement la direction morale, mais les soins matériels manquent aux enfants, par suite du travail extérieur des femmes. La mortalité est fort élevée (4). Le nombre des femmes est beaucoup plus considérable que celui des hommes : les appréciations varient, les uns indiquent les 2/3 ou les 3/4, sir Spenser penche pour les 3/5. Nous avions compté, au contraire, sur l'habitation Brunelot, 110 noirs mâles et seulement 84 négresses.

Nous verrons par la suite les résultats déplorables de cet excédent de population féminine, que l'on attribue généralement aux ravages causés parmi les hommes par les guerres et les excès.

Plaçons en parallèle avec ce tableau peu flatteur la vie du nègre de Guinée. Le lecteur voudra bien, pour les nécessités de la thèse, m'excuser une fois pour toutes de remettre sous ses yeux les mêmes détails peu attrayants, avec des noms différents; c'est le seul moyen de constater la ressemblance.

Une institution cependant distingue *actuellement* la société

(1) *Haïti*, p. 310.
(2) *Ibid.*, p. 156.
(3) *Ibid.*, p. 147, 148, 159.
(4) *Ibid.*, p. 139.

africaine de celle d'Haïti : c'est l'esclavage, fait spécial et considérable dont la science sociale pourra préciser les causes secondes, mais dont l'origine est rattachée, par la tradition universelle, à la malédiction de Cham (1).

Sur la Côte des Esclaves et au Dahomey, la population nègre est très dense (2); elle vit, pour cause de sécurité, agglomérée en de grands villages, composés de plusieurs habitations distinctes, dont chacune a pour chef un *ballé* ou maître. La disposition est la même que chez le nègre d'Haïti; une case centrale pour le maître, environnée de plusieurs cours, formées, l'une par les cases de ses femmes, les autres par celles des esclaves.

Une population ainsi agglomérée ne peut vivre seulement de chasse ou de cueillette. Cependant la mouche tzétzé (3), mortelle pour le bétail, sévit en ces parages et n'y laisse subsister que quelques chèvres et des chiens. De quoi pourra vivre le nègre de Guinée?

Un proverbe local va nous montrer son principal moyen d'existence : « Quel est le soutien du peuple, si ce n'est le maïs (4)? » dit ce proverbe. En effet, le maïs, sur ces terres tropicales, mûrit en trois mois, s'élève à une hauteur gigantesque, et donne, deux fois l'an, de magnifiques récoltes. L'arachide, ou pistache de terre, le manioc et l'igname, produisent abondamment aussi, et complètent les ressources de l'alimentation.

Le nègre est donc agriculteur. Ses méthodes sont primitives : on brûle les herbes, on remue le terrain avec des instruments en bois ou en fer, puis le grain est jeté et enfoui légèrement (5). Il faut alors garder le champ tout le jour contre les oiseaux, jusqu'à ce que le maïs soit levé; ensuite on le sarcle assidûment, puis vient la récolte et son transport *à dos*, faute de bétail. Après quoi l'on se remet à préparer une autre terre pour la saison suivante.

(1) Voir : *Commentaires sur les divines Écritures*, par le Dr d'Allioli, t. Ier, p. 42, note au verset 27.

(2) É. Reclus, *La Terre et les Hommes*, t. X, p. 25.

(3) *Ibid.*

(4) *La Côte des Esclaves*, p. 59.

(5) *Ibid.*, p. 56.

Par qui est fait tout ce travail? Par les esclaves, les enfants et les femmes du *ballé*, indistinctement (1). Pour lui, semblable à son cousin d'Haïti, il sort de temps en temps de son repos, le *kpachan* ou bâton à la main (2), et use largement de ce mode de répression, le seul possible du reste. La fonction, la raison d'être du *ballé*, c'est de *contraindre* à la culture du maïs, « le soutien du peuple ».

Le *ballé* n'est pas propriétaire : dans tous les pays nègres, la terre est au roi, qui ne consent jamais qu'à des occupations temporaires et transitoires ; mais, à cause de la grande fertilité du sol, chacun n'a besoin que d'une faible étendue; sous l'œil du chef de village, auquel il paie l'impôt, chaque *ballé* choisit sa place pour la saison, et l'abandonne après la récolte. La terre libre ne manque pas.

La richesse de ce maître, de ce chef de famille, ne réside donc pas dans l'appropriation de ses champs : elle consiste dans le nombre de ses femmes et de ses esclaves. Celui qui a beaucoup d'esclaves emploie ses femmes à fabriquer des poteries, des tissus végétaux, ou d'autres curiosités, qu'il troque chez le marchand étranger contre les liqueurs fortes de l'Europe. Le *ballé* plus pauvre envoie un enfant, chaque jour, tirer d'un palmier une certaine quantité de sève; le lendemain, ce liquide est converti par la fermentation en une sorte de bière blanche très alcoolique; qu'il soit riche ou non, il s'enivre du matin au soir.

Il faut donc se procurer des esclaves : on les prend à la guerre. Chaque année, le roi de Dahomey tente, contre ses voisins ou contre une partie de ses sujets, des entreprises guerrières qui ont pour but de piller et de faire des prisonniers. Le *ballé* fait partie de ces expéditions, et tâche de n'en pas revenir les mains vides. Généralement on met à mort une grande partie des captifs mâles, ou on les vend; depuis l'interdiction de la traite maritime, ils sont achetés par les *slatés* ou marchands maures de l'intérieur. Les vainqueurs gardent les femmes parce qu'ils sont ainsi maîtres des enfants et peuvent les vendre.

(1) *La Côte des Esclaves*, p. 146 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 182, 185.

Le nombre des femmes en Nigritie excède de beaucoup celui des hommes. On attribue cette disproportion, comme en Haïti, aux massacres et aux excès de tout genre, qui font périr rapidement les guerriers.

Le nègre caresse ses enfants en bas âge ; d'un naturel gai, il joue et folâtre avec eux, mais jamais il ne se préoccupe de leur inspirer le respect de la loi morale, qu'il connaît et pratique si peu lui-même. L'enfant est à la charge de sa mère, il porte seulement son nom, vit dans sa case, est nourri par elle. Les filles sont données par le père au premier guerrier qui les demande en offrant des cadeaux suffisants. Le fils ne reçoit du *ballé* ni formation morale ni secours pour son établissement; sitôt qu'il se trouve assez fort, il quitte la case maternelle et va s'engager sous les ordres d'un chef de guerre. Il n'y a plus alors de rapports entre lui et sa famille. Celui qui n'est ni pris ni tué dans les combats, rapporte du butin les objets nécessaires pour obtenir une ou plusieurs femmes ; il tâche ensuite de se procurer, toujours par la guerre, quelques esclaves, et devient *ballé* à son tour, c'est-à-dire chef d'un nouveau groupe.

Sans insister davantage, je pense que le lecteur reconnaîtra, chez le noir d'Haïti, les effets de la tradition d'origine, et un retour accentué aux usages africains.

2° *Culte.* — D'après ce que nous connaissons de la famille nègre et de son chef, il est facile de comprendre quelles difficultés rencontre en Haïti l'action moralisatrice du clergé. Ce clergé, recruté dans les diocèses de la Bretagne, dirigé par des prélats éminents, inspire actuellement aux populations un grand respect : la religion des blancs paraît aux noirs supérieure à la leur ; mais les penchants superstitieux de la race, ses instincts de grossière débauche, les affiliations anciennes qui ont joué un si grand rôle dans la révolte, et surtout la terreur que sèment autour d'eux les sectateurs du Vaudoux, rattachent à ce culte honteux autant qu'atroce la masse populaire et certains membres des classes plus élevées.

On trouve dans les deux ouvrages de sir Spenser et de l'abbé

Bouche (1) des détails suffisants, que nous n'avons pas besoin de transcrire, sur les pratiques hideuses du Vaudoux. Elles sont les mêmes des deux côtés de l'Océan, ce qui s'explique historiquement.

Nous noterons simplement ce fait : les planteurs avaient su, tant qu'ils remplirent leurs obligations patronales, mettre leurs noirs à l'abri de ces rites barbares, de la dépravation et des crimes qu'ils engendrent. La *bamboula*, exécutée sous l'œil du maître et en présence de sa famille, n'était qu'une danse de caractère : aujourd'hui, sous l'œil de la police, aux Antilles comme en Afrique, c'est une orgie sans nom. Aujourd'hui, le Président haïtien et ses ministres, comme le roi de Dahomey et ses *cabecères*, tremblent devant le poison des féticheurs et les révolutions que suscite le tamtam sacré.

Voilà, pris sur le fait, le retour d'Haïti à l'état sauvage.

3° *Administration locale.* — La république d'Haïti, dans ses lois écrites, dans les manières extérieures de la société de ses villes, essaye de se donner un faux air européen. Mais si nous tentons de pénétrer la réalité des choses, ce mince vernis d'Europe va tomber à nos regards et le type du gouvernement africain va nous apparaître à travers les constitutions et les règlements, sous les dénominations ambitieuses et les prétentions policées, comme le *ballé* dahoméen nous est apparu déjà dans le citoyen-électeur d'Haïti.

Le territoire de la république est divisé en cinq départements, vingt-trois arrondissements, soixante-sept communes (2). Le *général de département* et le *général d'arrondissement* réunissent entre leurs mains de pleins pouvoirs civils et militaires. Le gouvernement est militaire, et ces fonctionnaires parés de grades élevés n'appliquent les lois qu'autant qu'il leur plaît (3) ; ce sont de véritables despotes. Au surplus, tout

(1) *Haïti*, p. 175 et suiv.; *la Côte des Esclaves*, p. 126 et suiv., p. 368 et suiv., p. 385 et suiv.

(2) *Haïti*, p. 235.

(3) *Ibid.*

fonctionnaire croit avoir le droit de *flanquer en prison* qui il veut (1). Sous les ordres de ces dignitaires, la police est exercée par des soldats; spécialement, dans la capitale, par la garde du Président. C'est toujours par le bâton, ou *cocomacaque*, que s'opère le soi-disant maintien de l'ordre, et la brutalité des agents est extrême. Dès qu'un individu est arrêté, il est traité comme coupable, et à moitié assommé, quelquefois complètement (2); ce qui ne donne lieu à aucune protestation. Les policiers, insuffisamment soldés, sont très accessibles à la corruption. Ils agissent, du reste, avec l'arbitraire le moins déguisé. Ceci s'entend de la police des villes; dans les campagnes, elle n'existe pas, et les malfaiteurs ont toute liberté.

Les importations sont taxées d'environ 30 % de leur valeur; les droits sont fixes, car on a affaire aux étrangers, et on ne peut tout se permettre. Quant à l'exportation, sur laquelle l'impôt est payé par les habitants, les droits sont variables *suivant les besoins du moment*. Tous les articles sont taxés au maximum de ce qui est possible. Ceci est l'extérieur. En réalité, le pot-de-vin règne en maître dans les finances, et la comptabilité publique est une véritable forêt de Bondy. Mulâtres ou noirs, les administrateurs font bourse commune avec le Trésor, à son détriment, bien entendu (3). Aussi, dit sir Spenser, « la masse des habitants, composée d'Africains ignorants, ne demande qu'à être menée par un chef despotique, et non par ceux qu'elle traite de *tas de voleurs*. »

Mais, pour ces fonctionnaires aussi peu dévoués à leurs administrés qu'à la chose publique, la médaille a un revers : ils sont esclaves des partis politiques; à chacune des révolutions qui éclatent périodiquement dans la république noire, on fait place nette : tout nouveau Président, non content de destituer en masse, met à l'ordre du jour contre les généraux et les fonctionnaires la confiscation et la fusillade, sous prétexte de conspiration, ou même sans aucun prétexte.

(1) *Haïti*, p. 225.
(2) *Ibid.*, p. 279 et suiv.
(3) *Ibid.*, p. 233 et suiv.

Si l'intérieur de l'Afrique est encore peu connu, on a cependant, sur les pays rapprochés des côtes de ce vaste continent, des détails assez circonstanciés. Le livre de M. l'abbé Bouche nous donnera, sur l'administration imposée aux peuples nigritiens, des connaissances suffisantes pour que nous puissions en faire le tableau et le rapprocher des mœurs administratives d'Haïti.

Au-dessus du *ballé* précédemment décrit se placent les *oloris*, chefs de villages et chefs de guerre, chargés par le roi de conduire les guerriers, de maintenir un certain ordre et de faire rentrer l'impôt. Ils réunissent de pleins pouvoirs et les exercent arbitrairement. Le *ballé*, maître absolu des « gens de sa maison », est sans force vis-à-vis des *oloris* et ne peut leur faire aucune opposition. Ceux-ci, sans solde et sans revenus fixes, n'ont que ce qu'ils extorquent à leurs subordonnés; pour payer au roi les fortes redevances appelées cadeaux, ils sont forcés de pressurer leurs inférieurs; la cupidité les y pousse; et quoique leur tyrannie soit soumise au bon plaisir du roi, elle n'en est ni moins arbitraire, ni moins excessive (1).

Les *oloris* ont sous leurs ordres deux sortes d'agents : les uns pour la police, les autres pour la perception des impôts indirects.

La police est exercée, à la résidence de l'*olori*, par des guerriers appelés *moços*, qui sont en même temps les domestiques du chef. Dans les villes, elle est confiée à des soldats, et, dans la capitale, aux *soflimatas*, guerriers de la bande du roi. Dans les ports de la côte, la police est bien faite (2); mais le bâton est en permanence, les pénalités sont excessives et arbitraires. Dans l'intérieur, le service est fait moins exactement, mais les abus de la force sont encore plus criants.

Outre le produit des amendes et confiscations, un impôt indirect est perçu sur les marchés, sur les commerçants et voyageurs, par des employés spéciaux nommés *onibodés*, ce qui signifie « gar-

(1) *La Côte des Esclaves*, p. 170.
(2) *Ibid.*, p. 179.

dien des chemins ». Ces agents, déclarés inviolables, sont postés à tous les passages : ils prélèvent sur toute marchandise un tribut laissé à peu près à leur appréciation. Le mode de comptabilité est très simple : le chef confisque l'avoir amassé par l'*onibodé* en dehors des limites permises (1). Ces fonctionnaires sont ordinairement de vieux soldats. L'Européen qui voyage emporte autant de bouteilles de tafia, qu'il doit trouver d'*onibodés* sur sa route (2).

Les *oloris* sont en général *esclaves du roi*. S'ils sont de condition libre, leur sort est exactement le même : le roi les vend ou les met à mort pour des faits insignifiants, ou même sans aucun motif. Les chefs ne sont pas plus libres dans l'exercice de leur pouvoir, que les individus ne le sont dans la jouissance de leurs droits (3).

Le fonctionnaire, esclave du roi! c'est le plus beau type de fonctionnarisme qu'on puisse rêver. En somme, il n'y a guère de différence entre les administrateurs de la république d'Haïti et ceux du Dahomey, ni dans le sort des administrés qui leur sont soumis. Ce sont de part et d'autre les mêmes pratiques arbitraires, les mêmes procédés financiers, la même terreur, la même oppression en bas, le même servilisme, la même instabilité en haut de l'échelle. C'est le génie de la race.

4° *État*. — Nous avons indiqué déjà, incidemment, les principales sources du revenu de l'État haïtien : le fermage des domaines nationaux et la douane. Interrogés par les résidents européens sur ce fait, que le contribuable n'est pas soumis à l'impôt foncier, les hommes d'État noirs répondent superbement que « la population ne le supporterait pas ». Il y a une autre raison plus concluante : l'incapacité du nègre à devenir propriétaire.

Cette incapacité est aussi l'une des principales causes de l'instabilité profonde qui bouleverse la république noire : la nation

(1) *Haïti*, p. 349.
(2) *Ibid.*, p. 187.
(3) *Ibid.*, p. 172.

manque de base ; rien alors n'est solide dans ses institutions, et les plus élevées sont celles qui ressentent le plus fortement les secousses.

Un pouvoir perpétuellement menacé par les émeutes militaires et les vastes conspirations que trame la secte du Vaudoux, devient défiant, violent et sanguinaire. C'est le gouvernement d'un parti qui fait tout pour profiter de son passage aux affaires et pour écraser ses rivaux. Ces passions se manifestent, nul n'en sera surpris, dans l'administration de la justice. Les tribunaux d'Haïti sont composés comme les nôtres. Les diverses constitutions qui se succèdent si rapidement instituent toutes une magistrature inamovible : mais on a soin toujours d'y introduire un article (actuellement l'article 204), qui suspend pour un an cette inamovibilité, « afin que le président puisse élever la magistrature à la hauteur de sa mission (1) ». Or, la constitution ne dure guère plus que le président. N'en rions pas : nous pourrons aussi en arriver là.

Cependant des avocats gradués en droit sont à la barre ; mais leurs arguments, ou la justice de la cause, importent peu : la couleur politique du plaideur, souvent celle de sa peau, la volonté des *papalois* ou prêtres du Vaudoux, voilà les grands ressorts, car le Président apprécie, d'après le cas que le magistrat fait de ces données, si celui-ci est, oui ou non, à la hauteur de sa mission.

Le Président, qui fait marcher militairement la justice, est aussi investi du commandement des armées ; son action de ce côté est moins libre, car la force publique d'Haïti, d'après un document récent, est ainsi composée (2) :

Officiers généraux et états-majors	6,500
Officiers des régiments	7,000
Soldats	6,500

Or, les officiers généraux sont simplement l'état-major des partis ; les officiers de régiment sont ordinairement leurs séïdes.

(1) *Haïti*, p. 233.
(2) *Ibid.*, p. 269.

Les soldats inscrits ci-dessus sont ceux appartenant aux corps permanents, tenus au complet par des sergents recruteurs qui, armés du bâton de police, saisissent tout individu qui leur paraît bon pour le régiment (1). Un seul corps est réellement organisé, la garde du Président, chargée de la police dans la capitale. Ce régiment est bon à tout faire : c'est lui qui pille méthodiquement, lorsque le gouvernement juge utile d'inspirer un peu de terreur à ses administrés; il reçoit alors cette instruction : « Mes enfants, pillez en bon ordre. » Il fournit les pelotons d'exécution pour les fusillades politiques faites en masse à chaque changement de pouvoir, et pour les massacres sommaires dans les prisons (2).

Les négresses de la campagne travaillent ; mais les villes, spécialement la capitale, renferment un très grand nombre de femmes, non *placées* ou *déplacées*, sans profession avouable. Les émeutes qui s'y produisent font surgir des bandes furieuses de négresses armées, en nombre ordinairement bien supérieur à celui des hommes. C'est le résultat de l'excédent considérable de population féminine, que nous avons signalé plus haut. Elles assassinent dans les rues et mutilent les cadavres d'une manière obscène. On les compte comme les partisans les plus dévoués du président Salomon et comme les auteurs des atrocités effroyables commises en 1883.

A leur tête, on voyait une jeune négresse connue sous le nom de *Roi-petit-chou* et titulaire d'une commission de général. On raconte des histoires horribles sur les cruautés et les meurtres commis par cette énergumène ; on n'osa la punir. Les femmes qui la suivaient furent organisées en haute police, afin de les attacher au gouvernement (3).

En outre de ces forces permanentes, à la dévotion du Président, tout Haïtien est soldat dans la réserve, ce qui porte la force de l'armée à environ 16,000 hommes (4). Depuis la défaite honteuse

(1) *Haïti*, p. 274.
(2) *Ibid.*, 278.
(3) *Ibid.*, p. 286.
(4) *Ibid.*, p. 269.

de Soulouque par les Dominicains, la réserve ne se réunit plus qu'en temps de troubles, pour dépouiller le parti vaincu. Les occasions sont, hélas! assez nombreuses.

Il nous reste à faire connaissance personnellement avec le Président, le « premier citoyen d'Haïti ». C'est facile, grâce aux anecdotes vraiment typiques dont est semé le livre de sir Spenser Saint-John.

Nous y voyons le président Riché, battu par des femmes, rentrer furieux, le matin, au palais, et ordonner une razzia des oisifs de la basse classe pour les envoyer aux travaux des champs (1) : son successeur, Soulouque (1847-1859), tremblant dès son élection qu'on ne lui administrât le *wanga* (poison), adonné à tous les excès du Vaudoux, et *placé* avec une négresse prise à un soldat de sa garde : faisant saluer son palais par les gens qui passaient sur la place, et ordonnant de continuels massacres (2).

Geffrard, qui lui succéda et gouverna huit ans, fut déclaré déchu, comme convaincu d'assassiner et d'emprisonner les citoyens les plus éminents, d'entretenir à l'étranger des espions et des empoisonneurs *à un prix exorbitant*, et de semer l'immoralité (3).

Il fut remplacé par Salnave (1867-1879), entouré dans son palais de l'écume des négresses qui y venaient boire et danser, sectateur du Vaudoux et grand fusilleur (4).

Le gouvernement de Salomon (1879) débuta par des exécutions nombreuses et se continua par des cruautés horribles. Il ne rachetait ses vices, dit sir Spencer, que « par une certaine détermination, et *peut-être* par sa bravoure (5) ».

Les ministres constitutionnels de la république sont naturellement façonnés « regis ad exemplar ». Voici le portrait qu'en trace un Haïtien de marque, ancien chargé d'affaires à Paris.

« On ne peut raisonnablement exiger que des hommes *qui se comportent plutôt en esclaves qu'en citoyens indépendants*,... mon-

(1) *Haïti*, p. 86.
(2) *Ibid.*, p. 87-91.
(3) *Ibid.*, p. 598.
(4) *Ibid.*, p. 113.
(5) *Ibid.*, p. 223.

trent une grande dignité dans leurs relations avec l'étranger... Les secrétaires d'État ne doivent leur situation qu'à la faveur, et ne se maintiennent souvent qu'à force de flatteries et de platitude. On ne tient compte ni des connaissances ni de la moralité de ceux que l'on bombarde chefs de la diplomatie haïtienne. Et pour conserver leur portefeuille, ils sont toujours prêts à s'agenouiller devant le Président d'Haïti, qui peut d'un geste les faire rentrer dans le néant (1). »

Ajoutons, pour être justes, que malgré ces dehors serviles, les ministres passent leur temps à conspirer, soit contre leurs collègues, soit contre le président lui-même, et arrivent ainsi à de continuelles révolutions de palais, aboutissant toujours à des fusillades nombreuses. Il est bien rare qu'un président quitte le pouvoir à l'époque réglementaire; on préférerait le renverser six mois avant, *pour l'amour de l'art*. Un seul, je crois, put rester en Haïti à l'expiration de sa charge : tous les autres, à leur sortie du pouvoir, ont trouvé la mort ou l'exil.

Ce sont là des faits contemporains; ils appartiennent à une époque assez éloignée de l'émancipation d'Haïti, pour qu'un rudiment de stabilité et de prospérité eût pu se manifester, si elles étaient possibles dans ce milieu social.

Nous avons percé l'enveloppe policée de la République noire : elle recouvre une barbarie indéniable et persistante, que nous devons rapprocher des institutions en vigueur au Dahomey.

La société dahoméenne, ayant à sa base des familles essentiellement instables, dépourvue du lest de la propriété, ne se maintient en équilibre que par la force. Les chefs, le roi, les féticheurs, gouvernent tout par la terreur. Ils rendent la justice dans des assemblées tumultueuses, que l'Européen appelle *palabres* à cause du verbiage insensé qui s'y tient, lequel n'a pour but que d'embrouiller les affaires afin d'en réserver la solution à l'arbitraire le plus pur. Dans les cas graves, on procède à l'épreuve judiciaire, consistant à faire prendre aux parties un breuvage composé pour la circonstance par les féticheurs, dont

(1) *La Politique extérieure d'Haïti*, p. 62 et 94.

l'habileté à manier les poisons est incroyable. La boisson, sous l'aspect d'une eau limpide, est inoffensive ou foudroyante, selon la volonté du fabricant, qui juge ainsi en dernier ressort, en ayant la prudence de se conformer au désir des grands (1).

A la puissance que confère l'administration de la justice, le roi et les chefs joignent le commandement des forces militaires.

L'armée est l'institution primordiale du Dahomey, l'essence même du royaume, où tout est militaire. Elle se compose d'éléments permanents et de réserves.

Les troupes permanentes forment ce que l'on appelle la *bande du roi*, comprenant deux corps spéciaux : les *soflimatas* et les *amazones* (2).

Le premier de ces corps, assez nombreux, est recruté par le roi, qui y incorpore, avec des guerriers d'élite, les gens chassés des villages pour leurs crimes ou leurs violences, et ceux de ses esclaves dont il apprécie la force et la férocité. Toujours prêts à marcher aux ordres du roi, contre les chefs qu'il veut punir ou simplement dépouiller, les *soflimatas* sont spécialement chargés de la police dans la résidence royale, des exécutions capitales qui ont lieu continuellement, et des affreuses boucheries appelées *fêtes des coutumes*. A tous ces services prennent part également les *amazones*.

Les amazones du roi de Dahomey, dont le nombre est d'environ 3,000, sont célèbres par leur courage fanatique et leur hideuse férocité. Ce corps est le réceptacle du trop-plein de population féminine dont nous avons parlé : c'en est l'écume : on y enrôle les femmes prises en adultère, les criminelles, les incorrigibles, celles qui ne veulent pas travailler. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, suffisamment connu. Tous les ans, périodiquement, le roi de Dahomey entreprend au moins une grande expédition, dont le but est le pillage et la capture des esclaves; l'effort est dirigé, soit contre les peuples voisins, soit même contre une partie du territoire. Au son du tamtam de guerre, tout

(1) *La Côte des Esclaves*, p. 191 et suiv., 347, 174 et suiv.
(2) Voir, pour tous ces détails, la *Côte des Esclaves*, p. 358 et suivantes.

Dahoméen libre accourt pour prendre sa part d'exploits et de butin. La population valide même des femmes, en grand nombre, se rue ainsi, à la suite de la *bande du roi,* sur le pays qu'il s'agit de ruiner et de dépeupler. Les *amazones* et les *soflimatas* massacrent et incendient : le soldat de réserve, homme ou femme, cherche surtout à piller et à faire des prisonniers. Une organisation administrative, chargée du lotissement des prises, accompagne l'armée; elle assure au roi sa part, la part du lion.

Voyons maintenant ce qu'est le roi de Dahomey, le pivot de cette hiérarchie organisée pour la dévastation et l'asservissement.

Choisi par les grands et les féticheurs, au sein de certaines familles désignées par l'usage, le roi, livré à la plus honteuse débauche, vit au fond de son palais d'argile entouré de hideux trophées. C'est de là que part l'ordre de ces razzias terribles par lesquelles il recrute les esclaves destinés à la vente ou au travail de ses champs; autour du palais, dont on n'approche qu'en tremblant, veille dans l'oisiveté et l'ivresse la *bande du roi.* Élevé par une intrigue des *cabécères* et des grands prêtres, redoutant le poison qui presque toujours met fin à son existence, le monarque surveille d'un œil défiant les dignitaires du royaume. Son avènement est marqué par l'hécatombe des gens qui furent puissants sous son prédécesseur; ses créatures auront le même sort après lui. Les grands, *cabécères,* ou ministres, qui l'entourent, lui prodiguent les plus serviles hommages, tout en préparant sans cesse quelque révolution de palais, prétexte de nouvelles exécutions; ou en travaillant à tourner contre le roi lui-même la puissance occulte et irrésistible des féticheurs (1).

Le Dahomey, nous l'avons vu, est un royaume fermé; les relations des Antilles avec les peuples civilisés sont, au contraire, trop actives pour n'avoir pas enlevé à la République noire certains traits par trop hideux signalés en Afrique. Mais il reste encore assez de ressemblance pour que nous puissions reconnaître chez les présidents d'Haïti, leurs fonctionnaires et leurs adminis-

1. *La Côte des Esclaves*, p. 341, p. 343 et suivantes.

trés, une race longtemps modelée par les institutions dahoméennes, et tendant à y revenir.

Quel rang doit occuper cette race dans l'échelle des sociétés? Nous demanderons à sir Spenser, qui l'a fréquentée, son appréciation sur ce sujet :

« Nous avons, dit-il, souvent discuté, à Haïti, l'importante question de la place occupée par le nègre dans le système de la nature. Je regrette de dire que plus j'ai acquis d'expérience, moins j'ai cru à sa capacité pour occuper une position indépendante. Tant qu'il se trouve en contact avec les blancs, comme dans le sud des États-Unis, il s'en tire bien ; mais dès qu'il n'est plus sous cette influence, comme à Haïti, loin de s'améliorer, il tend à reprendre les coutumes des tribus d'Afrique, et, s'il ne survenait aucune pression, il rétrograderait bien vite à l'état des habitants du Congo. Si je n'exprimais que ma propre opinion, j'hésiterais à le faire ; mais depuis 1863, je n'ai trouvé aucune voix compétente pour dire le contraire... Comme homme, il ne sait pas se gouverner lui-même ; et, comme nation, il n'a pu faire aucun progrès (1). »

Nous pouvons conclure de cette étude, comme l'observateur anglais de son expérience, que la race noire a besoin d'un patronage, et qu'elle ne peut le trouver en elle-même, malgré la situation créée à quelques-uns de ses membres par les événements historiques. C'est une race sortie de sa condition subordonnée avant d'avoir été formée aux institutions qui sont nécessaires à toute race pour se gouverner elle-même. Pour ramener les nègres dans la voie de la prospérité, il faudrait leur procurer le patronage d'éléments étrangers et supérieurs. Ceux issus des familles-souches ont fait leurs preuves.

Il ne sera pas inutile de faire un retour sur notre vieille société : chez elle également, sur bien des points, l'institution primordiale, la famille, est ébranlée : on n'y réprime plus le vice originel, on le nie même ; le père ne remplit plus son rôle ; l'au-

1. *Haïti*, p. 127, 128.

torité et la stabilité disparaissent devant l'affirmation d'une égalité trompeuse. Aussi les symptômes de désorganisation peuvent frapper tous les yeux : la bureaucratie dépendante et irresponsable envahit la vie publique, et son action pénètre chaque jour plus avant dans la vie privée. Les garanties s'en vont, le mot *obligatoire* fait tache d'huile dans nos institutions. Aussi l'armée du crime prend des proportions effrayantes; les *soflimatas* et les *Roi-petit-chou,* qui ont été les maîtres dans notre capitale, ont de nombreux sectateurs; et nous voyons s'étendre les affiliations ténébreuses, instrument de domination aux mains d'ambitieux sans scrupules.

Renonçons, il en est temps, au dangereux prestige des faux dogmes, et cherchons à reconstituer parmi nous, sur le modèle traditionnel, ces familles fortes et stables qui jadis ont fait l'Europe, comme elles ont fondé les colonies, et qui, sachant se diriger elles-mêmes, peuvent offrir aux autres un sérieux patronage.

A. de Préville.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure

LA DÉCADENCE DU FERMAGE.

On n'entend parler que de fermiers abandonnant leurs fermes, que de fermes remises à leurs propriétaires, et c'est le sujet d'une lamentation générale. Dans toute la moitié septentrionale de la France où, plus qu'en aucun pays du monde, le fermage régnait en maître et s'enorgueillissait de ses prétendues splendeurs, une rumeur s'est élevée tout à coup et elle va grandissant de jour en jour : « Nos fermiers nous quittent! On ne trouve plus de fermiers! »

Quand une institution s'écroule ainsi en laissant derrière elle le vide; quand elle tombe, non par l'effort de quelque chose de meilleur qui la supplante, mais par le seul effet de son impuissance en face de la première crise qu'elle rencontre; quand elle succombe à bref délai, on ne peut s'empêcher de demander avec étonnement : « Quelle était donc cette institution tant vantée? Comment, si rapidement, est-elle déchue de si haut? »

Personne n'osera dire que le fermage a fait vaillante résistance devant la crise agricole : on ne cite guère de fermier qui se soit ruiné en luttant contre les difficultés de la situation, en s'efforçant d'améliorer sa culture, en cherchant à perfectionner la main-d'œuvre, en continuant à faire face à toutes ses obligations. Combien y en a-t-il qui ne se soient retirés qu'à bout de ressources? — Ceux-là seraient bien dignes de la croix du Mérite agricole!

Ils se retirent généralement bien pourvus; les uns nantis de

bonnes rentes, les autres d'une terre sur laquelle ils peuvent vivre. Et ici il y a quelque chose de particulièrement remarquable : cette terre, ils l'avaient jusque-là confiée à un fermier, tandis qu'eux-mêmes s'étaient faits fermiers de plus grandes terres. En renonçant à cultiver un bien pris à bail, ils se gardent de laisser en location leur propre bien : ils en reprennent pour eux-mêmes la culture ; ils estiment, sans hésitation, que l'exploitation par le propriétaire est plus avantageuse à tous égards que l'exploitation par fermier. Voilà un avis de gens compétents et bien informés.

Les sacrifices que n'ont pas jugé bon de faire les fermiers disparus, les propriétaires se mettent à les faire. Ils ne désertent pas le combat ; ils n'abandonnent pas la terre à elle-même ; ils en entretiennent le soin ; ils ne souffrent pas qu'elle retourne à l'état sauvage ; ils font pour elle de lourdes dépenses, soit qu'ils y trouvent encore quelque bénéfice annuel, quelque petit rendement net, dont ils savent se contenter, soit qu'ils n'y gagnent pas et qu'ils y perdent même ; mais ils calculent qu'en se montrant aujourd'hui généreux pour la culture du sol, ils auront un jour à venir moins à perdre que s'ils avaient livré leurs terres à toutes les décadences de la nature inculte.

Voilà au moins des hommes capables de faire des sacrifices pour la terre.

Suivant le jugement de Salomon, je déciderais que c'est entre leurs mains que la culture doit être mise.

La différence de sentiments entre le fermier et le propriétaire n'est pas bien difficile à expliquer : le propriétaire est intéressé à l'avenir de la terre, parce que c'est son bien à perpétuité ; le fermier n'est intéressé qu'au produit actuel, au rendement immédiat, parce que sa jouissance n'est que temporaire. Toute dépense, dont on ne peut recueillir le bienfait qu'à échéance longue ou incertaine, dépasse les aptitudes d'un fermier ; ce n'est plus là son affaire. Aussi arrivera-t-il, comme par l'action de la pesanteur naturelle, qu'il se retirera de la culture avec ce qu'il a pu y gagner, toutes les fois qu'une crise obligera à courir au secours de la terre, à lui rendre dans sa détresse quelque chose de

ce qu'elle aura libéralement donné dans ses jours de prospérité, et à la travailler sans qu'elle s'empresse de récompenser le travail. Cet homme est, non pas contre son devoir, mais par le droit de sa situation, dans le cas du mercenaire de l'Évangile : il ne voit pas plus tôt le loup venir qu'il s'enfuit, parce que n'est pas à lui que les brebis appartiennent.

Mais cette relation très peu solidaire du fermier avec la terre ne fait pas seulement sentir ses effets dans les cas de crise : elle agit encore, et très aux dépens de la culture, dans le cours ordinaire des choses et dans l'état le plus normal de l'exploitation agricole. Ceci accuse mieux ce qu'il y a de foncièrement défectueux dans le fermage.

Le fermier ne fait pour l'exploitation de la terre aucune amélioration dont il ne puisse personnellement recueillir les fruits : ce qu'il ferait de plus serait de sa part un pur don à l'égard du propriétaire. Mais tout ne se termine pas là : il est de son intérêt naturel de sacrifier l'avenir de la terre au présent et de concentrer, sur le petit nombre d'années pendant lesquelles il jouit, toute la force productive du sol. Il n'y a pas de contrat de location qui ne crée, pour le locataire de quelque objet que ce soit, un intérêt de ce genre. J'insisterai tout à l'heure sur ce point et je le démontrerai par une série de faits sans réplique. Qu'il suffise pour le moment de faire remarquer, ce qui n'est contesté par personne, qu'il y a une baisse sensible dans la perfection de la culture pendant les années, ou l'année, finales du bail. De quel droit en serait-il autrement? Toutes les dépenses que réclame le bien de la culture ne donnent pas leur effet dans l'année même ou dans l'année seule; s'agit-il, par exemple, de marner, d'ameublir un terrain, de l'assécher, le bénéfice de ces travaux coûteux doit s'apprécier au nombre des années pendant lesquelles la terre en ressentira l'effet et en rendra les fruits. Souvent même il arrive que les travaux de ce genre ne donnent leurs meilleurs résultats qu'à la longue, non d'abord. Comment donc un fermier qui n'a plus qu'un an, deux ans, trois ans de bail, s'engagerait-il dans des frais de culture dont il n'a pas le temps de tirer un profit suffisant pour compenser les dépenses qu'il y

ferait, les risques qu'il y courrait, la peine qu'il y prendrait? Aussi, n'y a-t-il rien de plus connu que le fait suivant : allez dans un pays de petites cultures, l'Alsace par exemple, où vous voyez côte à côte, comme dans un champ d'expérience, les domaines des paysans propriétaires et les petits domaines affermés; les premiers sont cultivés avec un soin qui ne défaille pas; les autres se reconnaissent à ce qu'ils sont périodiquement négligés à fin de bail, toutes les fois qu'ils doivent changer de mains. Ce phénomène naturel explique à merveille la précaution que tous les fermiers du monde prennent de renouveler leurs baux assez longtemps avant l'échéance du bail précédent : c'est qu'il y a deux manières de cultiver dans les dernières années du bail, suivant qu'il doit cesser ou continuer.

Il serait vraiment étrange que ce que je viens de dire du fermage scandalisât ou surprît même quelqu'un; car, de quelque nature d'objets qu'il s'agisse, personne n'ignore et ne conteste la prodigieuse différence qu'il y a entre les soins d'un locataire et ceux d'un propriétaire. Les exemples en sont partout sous les yeux. Maisons, chevaux, meubles, sont tellement différents d'eux-mêmes suivant qu'ils sont à l'usage de leur maître ou à l'usage d'un locataire, qu'on peut, au seul aspect, juger de ces deux conditions, comme on juge de celle d'un bourgeois ou d'un ouvrier. Quelle est la maîtresse de maison un peu soucieuse du bel état de sa demeure et de la bonne conservation de son mobilier, qui voudrait jamais les livrer au désastre d'une location? Quel est l'homme capable d'apprécier un équipage bien monté, qui consentirait à louer ses chevaux et sa voiture? il sait à quelle décadence rapide ce serait les vouer. Et qu'on veuille bien ne pas me dire : Tout ceci est vrai pour des objets de luxe, non pas pour d'autres. Prenez successivement tous les objets simplement utiles qu'il vous plaira, et considérez ce qu'ils deviennent quand ils sont mis à louer. Pour ne pas me perdre dans mille exemples, j'en emprunte quelques-uns au sujet même que je traite, à la culture : louez à un voisin vos chevaux de labour et vos équipages de ferme; louez à une voisine vos instruments de ménage et les outils de vos travaux domestiques; louez à tout le voisinage une machine agricole

que vous ne dirigiez pas vous-même : et vous verrez ce que vaut la location pour toutes ces choses; vous verrez si c'est là un régime qui soit favorable à leur bon entretien et à leur perfectionnement. J'en dirai autant des bâtiments qu'il vous prendrait fantaisie de mettre à bail. Cédez, par exemple, à votre fermier l'usage des dépendances de votre maison de campagne : l'écurie, les remises, la grange; êtes-vous en droit d'espérer qu'elles en seront mieux soignés? On sait tout cela : on le sait si bien que, quand on prend un fermier, on réduit à la plus stricte mesure l'objet de la location : on ne lui loue ni matériel d'exploitation, ni bestiaux, ni meubles, bien que toutes ces choses soient parties intégrantes et nécessaires d'une ferme : on n'a pas l'illusion de croire qu'il les traiterait comme si elles étaient à lui; on le laisse donc se monter à son compte. On ne lui livre que les bâtiments et les terres. Pour les bâtiments, ce n'est pas sans quelques appréhensions et sans quelques gémissements. Quel est le propriétaire qui n'ait occasion de trouver que le fermier ne prend pas assez soin des bâtiments et que les réparations et constructions s'en vont dévorant une part énorme des revenus de la ferme? Il serait si facile, se dit-on, de remettre ici une ardoise, là une poignée de chaume, ailleurs un clou, avant qu'il n'y ait un plus grand mal! Que de dépenses seraient évitées! Mais il y faudrait l'œil du maître! Et tout se termine à célébrer en chœur la félicité des propriétaires qui n'ont à louer que des terres, pas de bâtiments.

Eh bien! ce qui est étrange, c'est qu'au milieu de cette universelle constatation des effets de la location, on croit à une exception en ce qui regarde les terres : on ose bien penser qu'elles sont mieux entre les mains d'un locataire qu'entre les mains d'un propriétaire! L'aveuglement est complet sur ce point.

Comment y aurait-il une exception pour les terres, puisque les causes qui font la différence entre propriétaire et fermier existent à l'égard des terres comme à l'égard de tout le reste. Je l'ai montré tout à l'heure : la terre n'est pour le fermier qu'un objet loué dont il use avec les sentiments de tout locataire. Ce n'est pas sa chose à lui; il n'a d'intérêt qu'à l'utilité qu'il en tire dans une courte période. Il n'a aucun intérêt à la ménager pour l'avenir, à

l'améliorer au fond ; il n'en a souci que pour ce qu'elle peut lui donner à l'heure même. Il lui est profitable de la surmener aujourd'hui, et de la négliger pour demain, comme on fait d'un cheval de louage dans la journée pour laquelle on l'a loué.

Si, en disant que le fermier est préférable au propriétaire pour la culture, on entend dire qu'il vaut mieux affermer son bien que de le garder pour ne s'en occuper pas du tout ou pour s'en occuper sottement et à rebours du bon sens, j'en conviens. Entre le fermier et rien, ou moins que rien, mieux vaut le fermier.

Ce qui peut expliquer la singulière illusion que se font les propriétaires de terres en France, sur la valeur absolue de la culture par fermiers, c'est qu'ils ne trouvent guère l'exemple d'une terre cultivée par son propriétaire : le terme de comparaison leur manque. C'est comme dans un pays où tout le monde vivrait en appartement garni : il y aurait une véritable impossibilité à apprécier combien le mobilier y est mal traité, comparativement à ce qu'il serait entre les mains de propriétaires. Cette cause d'illusion, ou d'ignorance, à vrai dire, n'existe pas dans toutes les parties du globe ; elle est assez particulière à la France. En Angleterre, par exemple, où l'on voit, de place en place, les fermes des grands propriétaires rayonner autour des réserves qu'ils exploitent par eux-mêmes, on est très édifié sur la supériorité de la culture faite par les propriétaires. C'est elle qui partout mène le progrès ; c'est elle qui suscite, excite et accroît sans relâche la vigueur de l'agriculture nationale.

Mais, sans aller en Angleterre, il est aisé de trouver une démonstration en France, parmi les petites cultures : il y a des gens qui n'aiment pas les démonstrations d'outre-mer. Voyez donc, dans une campagne française quelconque, les domaines cultivés par les paysans mêmes auxquels ils appartiennent ; voyez, tout auprès, les domaines de même étendue, de même valeur intrinsèque, cultivés par des paysans simples fermiers. De quel côté se révèle la meilleure condition de la terre ? Du côté des paysans propriétaires. Quel est celui d'entre eux qui voudrait voir passer la culture de son bien aux mains d'un fermier, pour la reprendre ensuite ? Si une nécessité l'oblige à se faire ainsi remplacer, au moins n'a-t-il pas l'il-

lusion des grands propriétaires : il sait très bien que sa terre y perdra. On peut encore comparer la manière dont se trouvent traités deux biens par un même homme, un bien à lui appartenant, un autre loué : voilà une comparaison bien établie. Ce cas se rencontre souvent en Normandie, en Picardie, et ailleurs. Mais, en quelque pays du monde que ce soit, la différence n'est pas à l'avantage du bien affermé. Les terres sont évidemment dans la condition de tout le reste : le louage n'est pas le mode d'exploitation qui soit le plus favorable à leur propriété.

Toute cette série de faits se termine à cette conclusion :

Le fermage est une institution qui, au point de vue de la culture, présente nécessairement et par essence deux défauts très graves :

1° il ne peut pas tenir devant une crise. L'intérêt indiscutable du fermier est de se retirer et de ne pas compromettre, dans une lutte à laquelle n'est pas lié, son avenir, les bénéfices acquis aux temps de prospérité. N'étant pas maître de la terre, il n'a ni à concevoir, ni à entreprendre les grandes réformes de cultures qui deviennent alors nécessaires. Il abandonne donc la partie, laissant la terre subitement et au moment le plus critique sans aucune organisation agricole. Ce vice est particulièrement grave dans des temps comme les nôtres, où l'état général du monde, par beaucoup de conflits engagés et par un développement précipité de l'activité humaine, doit amener des crises plus fréquentes et plus puissantes, contre lesquelles il importe d'être plus habituellement et plus efficacement prémuni. Il n'y a de situation normale, aujourd'hui, qu'à être solidement organisé contre les crises. Le fermage est essentiellement impropre à cet effet.

2° En dehors de toute crise, dans l'ordre le plus régulier des choses, le fermage n'avise pour la culture qu'aux besoins du présent et subordonne logiquement les plus gros intérêts de l'avenir au plus petit intérêt actuel. Il est donc absolument incapable de pourvoir aux progrès de beaucoup les plus difficiles et les plus décisifs, à ceux qui demandent du temps et sont durables. Il ne peut user que de moyens à courte vue et doit borner tout développement aux résultats de quelques années :

il laisse ainsi de lui-même l'agriculture dans un état d'enfance.

Tout ceci est indéniable.

Mais il faut entendre le correctif qu'on y propose. Il est spécieux; mais il nous aidera à pousser la démonstration plus avant.

Soit, dit-on; le fermier ne peut viser qu'au présent; mais qui empêche le propriétaire de pourvoir, de son côté, à l'avenir, en faisant les dépenses voulues, sans que pour cela il ait à se mettre à la culture? Pourquoi donc le propriétaire ne se contenterait-il pas de fournir les fonds et ne garderait-il pas son fermier? Tout s'arrangerait ainsi.

Voici la réponse :

Cela ne se fait pas, et il y a une raison pour que cela ne se fasse pas. Quand, par extraordinaire, cela s'est fait, cela n'a pas réussi, pour la même raison. Aussi de là vient que le résultat constaté est bien ce que j'ai dit plus haut : l'agriculture, sous le régime du fermage, demeure dans un état d'enfance relative. Je m'expliquerai plus loin sur l'exception qu'on pourrait avoir l'illusion de faire au sujet des très grandes fermes.

Par quelle raison le propriétaire ne fournit-il pas de fonds à son fermier pour les progrès de la culture? Par la raison très simple qu'il ne pourrait suivre l'application de ces fonds et en assurer le plus utile emploi. Rien n'est moins engageant pour financer. Faire tous les frais d'une opération et n'être pas admis à la diriger, est une situation généralement peu entraînante. Il n'y a pas là de ressort financier très rebondissant. Le fermage fait au propriétaire cette condition : donner de l'argent et ne pas administrer. Il ne peut s'immiscer dans le gouvernement de la ferme, régir le travail, mener les gens. Les fonds qu'il engagerait seraient nécessairement livrés à la discrétion du fermier, malgré les règlements généraux qu'on prétendrait établir dans l'emploi de la somme. Et d'ailleurs, où le propriétaire puiserait-il l'aptitude à apprécier ce qu'il convient de donner pour la culture et à juger de l'emploi qu'il faut en faire? Systématiquement étranger à l'exploitation de son bien, il ignore la culture; il ignore les besoins de sa terre. S'en rapportera-t-il aveuglément au dire de son fermier, ou se choisira-t-il un intendant compétent, sous quelque titre que ce

soit? Régime de la confiance pure ou régime de la surveillance par un tiers, ce sont deux situations mal faites pour persuader de fournir beaucoup d'argent : l'une est scabreuse ; l'autre est, de plus, coûteuse ; l'une et l'autre n'aboutissent guère à cette satisfaction convaincue et pleine qui pousse à de nouveaux sacrifices. Aussi faut-il voir l'attitude classique du propriétaire que son fermier sollicite de faire une dépense. La résistance, la temporisation, les plaintes, ce sont là les traits dominants. Le propriétaire n'a en cette circonstance qu'un sentiment, l'ennui ; et qu'une visée, faire le moins possible. Réparer et conserver, cela lui paraît bien suffisant et déjà lourd ; s'agit-il d'améliorer, il s'en défend par un argument triomphant : « Votre prédécesseur, dit-il au fermier, s'est bien contenté des choses comme elles sont. » Le fermier propose de payer, pendant la durée de son fermage, l'intérêt annuel de la somme à dépenser ; mais le propriétaire calcule qu'à la fin du bail il ne relouera pas sa ferme un sou de plus en vertu de l'amélioration qu'il aura faite ; et il ne trouve pas que le placement soit bon. Il cède pourtant quelquefois ; ce sera alors pour une construction, un drainage, des clôtures ou une plantation, quoique le fermier pousse peu à la plantation ; cela est trop lent à venir et charge longtemps le sol sans rien produire. Ces travaux auxquels consent le propriétaire présentent généralement le caractère d'installations fixes ou d'œuvres de métiers étrangers à la culture. Ces installations se font en une fois ; on y saisit tout de suite l'effet du travail ; c'est quelque chose de très matériellement sensible ; le propriétaire peut se rendre compte de ce qu'il fait et « en voir le bout », comme il dit. Il n'a pas besoin pour cela d'être agriculteur. La plupart du temps ces travaux ne sont même pas de la compétence d'ouvriers agricoles ; ni le fermier, ni les gens de la ferme n'ont à s'y employer ; c'est l'affaire de maçons, de charpentiers, de terrassiers. Ce ne sont pas là les vrais travaux de la culture, ceux qui regardent les méthodes de production et qui se poursuivent à travers des expériences successives ; il n'est question là ni de perfectionner la race du bétail, ni de modifier les éléments du sol par les amendements et les engrais, ni de changer l'assolement, ni d'obtenir des produits nouveaux, ni de

se procurer des semences de qualité supérieure, ni de renforcer la main-d'œuvre, ni d'acquérir des machines plus parfaites pour semer, récolter et battre le grain à meilleur compte et sans pertes : tous ces progrès de l'art agricole restent complètement en dehors de toute action du propriétaire et complètement étrangers aux libéralités de sa bourse ; ils ne sont jamais l'objet des sollicitations du fermier ; le propriétaire n'en entend jamais parler. La raison en est claire et décisive : c'est que le bail est précisément fait pour donner au fermier la charge exclusive de ces travaux ; et avec la charge, le profit. C'est ainsi que dans le système du fermage le propriétaire est forclos de la question principale et essentielle du progrès agricole, en même temps que, comme nous l'avons vu, le fermier est hors d'état d'en poursuivre sérieusement la solution. La terre reste donc là, entre les deux, sans personne qui puisse prendre vigoureusement en main sa cause. Repoussée par le propriétaire, elle est livrée à un mercenaire ; celui-ci ne dépense pas pour elle, parce qu'il ne pourra tout récolter ; l'autre, parce qu'il ne peut plus rien diriger. Le fermier ne fait pas ce qui est à faire, parce qu'il n'est pas maître de la terre pour l'avenir ; le propriétaire, parce qu'il n'est pas maître de la terre dans le présent.

Tel est le bel arrangement auquel a pourvu l'institution du fermage ; telle est l'ingénieuse organisation qu'elle a donnée au monde agricole. Les résultats, qui ne sont aujourd'hui que trop palpables, et la simple réflexion, ne peuvent laisser aucun doute sur le vice essentiel de ce contrat. Il fait naturellement obstruction à ce que réclament les besoins de la culture.

Voilà pourtant ce contrat qu'on entendait tant vanter et par les économistes et par les juristes, il y a quelque vingt-cinq ans, tandis que le métayage passait pour vieille routine, institution surannée, antiquaille gothique, dont il n'y avait à s'occuper que pour mémoire.

Le temps et l'expérience ont peu tardé à faire justice de cet engouement. On ne chante plus si fort aujourd'hui les louanges du fermage ! Oh, non ! On déchante beaucoup sur ce thème.

Ce qu'on trouvait d'incomparable dans le fermage est préci-

sément ce qui en fait la faiblesse. On y admirait l'indépendance dans laquelle il constituait chacune des deux parties, le propriétaire et le fermier. Le propriétaire, libre de tous soins, exempt de tous risques, n'avait qu'à toucher une somme parfaitement régulière. Le fermier, libre de toute intervention supérieure, déchargé de tout compte de partage, n'avait qu'à payer la somme fixe. C'était l'idéal : l'Exploitation libre dans la Propriété libre : quelque chose comme l'Église libre dans l'État libre.

Cette conception très simple des rapports du propriétaire et de l'exploitant semblait donner aux droits de chacun la détermination la plus nette. C'est un point où l'on croit trouver aujourd'hui la dernière solution des problèmes sociaux. Tout être humain, armé d'un droit qu'on perfectionne à l'instar d'une arme de précision, tient en respect ses voisins : ainsi s'embrassent les hommes.

Cette manière de voir, qu'il n'est pas nécessaire de critiquer, ne concorde pas avec les faits ; c'est assurément son plus grand malheur : mais celui-là est décisif et ne pardonne pas.

Le propriétaire et le fermier, ainsi colloqués l'un et l'autre dans leur indépendance, voient leurs intérêts gravement atteints par cette division. Le propriétaire ne trouve pas de concours suffisant dans son fermier, et le fermier ne trouve pas de concours suffisant dans son propriétaire.

Ce résultat, parfaitement reconnu et hautement avoué maintenant, prouve une fois de plus que dans l'œuvre du travail l'indépendance absolue des deux agents, capitaliste et ouvrier, la séparation de leur action, l'exercice pur et simple de leurs droits stricts l'un vis-à-vis de l'autre, sont en contradiction formelle avec le besoin même de l'œuvre.

Mais derrière la séduisante théorie des droits bien définis, bien simplifiés, bien séparés, il y a la cause profonde, la cause sourde et mal avouée de la faveur dont a joui le fermage dans l'opinion. De la part du peuple, du paysan, du fermier, c'était la satisfaction d'écarter de soi l'autorité du bourgeois, d'échapper à une supériorité jalousée ; c'était comme une première tentative d'organisation du travail sans le patron. De la part des ri-

ches, des propriétaires, c'était la satisfaction de jouir sans rien faire, de toucher le revenu de son bien sans avoir à s'en occuper.

Notez qu'on en est venu au point de ne soupçonner aucune honte à avouer ce dernier sentiment très haut. Il y a mieux : il est tout à fait reçu qu'on s'en prévale. C'est sur le ton du bon sens outragé qu'on dit couramment : « Comment voulez-vous que je m'occupe de mes biens? » à peu près comme au temps des Maires du palais un mérovingien devait dire : « Comment voulez-vous que je m'occupe de mon royaume? » Il ne serait pas impossible que quelque écrivain de l'avenir, en traçant l'histoire de la propriété en France, s'avisât de désigner l'époque actuelle sous le nom d'époque des « propriétaires fainéants », au sens où l'on a dit les « rois fainéants ». Je ne pense pas que ceux-ci aient passé leur journée à ne rien faire ; mais ils faisaient autre chose que leur métier de rois. Ainsi en est-il aujourd'hui d'un nombre prodigieux de propriétaires ; ils font beaucoup de choses, mais point leur métier de propriétaires.

Des deux tendances défectueuses que je viens de signaler, l'une chez le peuple, l'autre chez les riches, la plus tenace est cette dernière, en sorte que le libéralisme tant vanté du contrat de fermage paraît demeurer beaucoup plus cher au cœur des propriétaires qu'à celui des fermiers. Il n'est pas très rare, depuis quelques années, d'entendre des fermiers réclamer l'intervention du propriétaire et s'étonner que celui-ci n'ait pas plus de souci de ses biens ; mais je n'ai pas ouï parler de propriétaires sollicitant auprès des fermiers la faculté d'intervenir dans l'exploitation de la ferme et d'y prendre une part. Les cas sont nombreux où l'on constate, comme ici, que des institutions prônées pour leur caractère libéral ont trouvé leur soutien bien plus dans l'intérêt et l'égoïsme des grands que dans les aspirations des petits. Ce système du fermage, qui laissait le propriétaire *si tranquille*, était un rêve si beau qu'on n'a pu, au réveil, en oublier les charmes. En vain constate-t-on que le système vous laisse à l'improviste sur la pente de la ruine et qu'il périt par impuissance, on ne peut s'empêcher d'en vanter l'ingénieuse théorie,

la sagesse et les bienfaits : « Sans s'occuper de son bien! » voilà à quelle merveilleuse condition on avait le revenu de ses terres par le fermage. « Sans s'occuper de son bien! » cela dit tout et vaut tout le reste. C'est le « sans dot » de l'Avare. « Sans s'occuper de son bien! » « Il n'y a pas de réplique à cela, comme dit Valère; et qui, diantre peut aller là-contre! »

Je dois à la vérité d'être sévère sur ce point à l'égard de la génération qui a précédé les jeunes propriétaires de ce temps-ci; elle leur a donné une triste leçon : « Croyez-moi, mes enfants, leur a-t-elle dit, ne vous avisez pas de faire valoir vos biens par vous-mêmes; ce serait folie : louez-les; vous aurez ainsi un bon revenu, bien clair et bien fixe, sans avoir à vous occuper de rien. Si vous êtes sages, voilà le beau, le vrai, le bien, le sublime, le juste et le raisonnable. »

Je n'ai pas à dire toutes les conséquences pernicieuses et antisociales que cette sécession générale des maîtres du sol a produites chez eux-mêmes et dans le peuple : ce serait beaucoup trop vaste, et je sortirais de mon sujet : je n'entends parler ici que des intérêts de la culture; je ne traite qu'un sujet agricole.

Eh bien, il est manifeste, on vient de le voir, que le régime du fermage fait obstacle, par nature, au progrès agricole.

Ceci bien établi, il faut que je réponde à une objection très juste ? « S'il en est ainsi, doit-on dire, comment donc a vécu le fermage antérieurement au temps actuel, car le fermage n'est pas né d'hier? »

Antérieurement au temps actuel, le fermage n'était pas ce qu'un vain peuple pense. Ce n'était pas ce contrat que nous venons de voir, réduit à sa plus stricte essence, restreint à ses lignes juridiques les plus pures. Il était fourni de clauses, complété de coutumes, entouré de circonstances qui, en fait, modifiaient singulièrement sa nature, lui donnaient précisément ce qui lui manque pour bien fonctionner et corrigeaient suffisamment ses défauts. Tout cet accompagnement a disparu à une époque récente, et c'est alors que le fermage s'est montré dans sa réalité toute nue et a donné sans mélange les beaux résultats que nous avons vus et qui lui sont propres.

Ainsi, il y a bien là une institution défectueuse qui ne se soutient que par l'intervention d'institutions annexes. Ceci est très à considérer pour s'expliquer l'histoire du fermage et pour juger, avec discernement, de tout ce qui le concerne.

Je vais esquisser très rapidement cette histoire du fermage; elle serait à écrire très au long : elle est pleine d'enseignements curieux et utiles.

Le régime féodal, à l'origine et dans son plus beau temps, liait merveilleusement l'action du propriétaire et du tenancier dans l'exploitation de la terre. Une famille du peuple était colloquée, sans bourse délier, dans une portion de biens sur laquelle elle pouvait largement vivre et se développer en la cultivant; tous les fruits qu'elle en tirait lui appartenaient; elle était tenue, en échange, de lui demeurer fidèle et de ne pas la quitter; puis, pendant un certain temps de l'année, cette famille devait venir exécuter les travaux de la culture sur les terres que le seigneur féodal s'était réservées en propre : tel était le mode de paiement de la tenure. C'était un fermage héréditaire payé en services agricoles. On imagine si le seigneur avait intérêt à s'occuper d'agriculture, puisqu'il ne recevait que sous cette forme les revenus de son bien. Les tenanciers, qui venaient annuellement travailler pour son compte, faisaient sous sa direction l'apprentissage continu des méthodes de travail et les appliquaient ensuite avec une vraie sollicitude de propriétaires à leurs exploitations personnelles, dont la jouissance leur était assurée à perpétuité. Aussi la France arriva-t-elle, sous saint Louis, à une puissance de production agricole qui semble n'avoir reparu que dans les années de prospérité du règne de Napoléon III. J'expliquerai plus loin comment a pu se faire, de nos jours, ce retour de prospérité sous le régime du fermage.

A l'aide du temps, la vigoureuse organisation féodale de la culture amena de tels résultats, que le tenancier put obtenir aisément de sa terre des récoltes assez belles pour offrir au seigneur de le payer en produits et non plus en services.

Plus tard, aux temps modernes, les développements de l'industrie et du commerce amenant une facilité toute nouvelle de faire

argent des produits de la terre, tenancier et seigneur trouvèrent commode de remplacer les redevances en nature par des redevances en argent.

De là au bail à ferme, il n'y avait plus qu'un pas : on le franchissait si le seigneur accordait au tenancier la faculté de se retirer de la terre après une période de temps convenu et acquérait, par contre, le droit de le renvoyer après ce délai.

Ces grands changements se firent lentement, presque insensiblement, à travers les siècles, ici et là, au fur et à mesure des circonstances.

Mais tandis que se succédaient ces lentes transformations du droit, trois pratiques qu'avait fondées le régime féodal, et qui étaient parties intégrantes de son système, se perpétuaient par un mouvement purement libre des volontés, sous l'influence de la coutume et de l'expérience.

Ce sont ces trois pratiques qui, tant qu'elles ont subsisté et partout où elles ont subsisté, ont corrigé les défauts du fermage.

Ces trois pratiques sont : la culture d'une réserve par le propriétaire, la résidence sur ses terres, ses relations héréditaires avec la population agricole.

On a vu tout à l'heure que le seigneur féodal, en distribuant des terres à ses tenanciers pour les cultiver à leur compte, était payé au moyen de journées de travail, que ceux-ci venaient exécuter sous ses ordres dans un grand domaine réservé.

Cette exploitation faite directement par le propriétaire était donc une pièce essentielle du système.

Quand les journées de travail, ou corvées, furent remplacées par des redevances en produits et par des annuités en argent, la culture de la réserve fut continuée par le maître, à l'aide d'ouvriers qu'il payait en nature ou en argent. Le maître demeura ainsi agriculteur au milieu des tenanciers devenus fermiers. La supériorité technique lui était facile : il avait pour lui les capitaux, l'instruction, les relations nombreuses, par lesquelles on se renseigne : il lui était aisé d'être agriculteur modèle. Il conservait de la sorte tout le savoir nécessaire pour diriger les progrès de la culture et assez de crédit pour persuader à ses fermiers, par

l'exemple et le conseil, voire même par des offres de collaboration, les perfectionnements de méthode qu'il ne pouvait plus leur apprendre d'autorité comme aux jours de la corvée.

La résidence du seigneur dans ses terres était une autre nécessité du régime féodal. Alors même que le seigneur n'aurait pas administré personnellement son domaine, il ne lui aurait guère été facile de vivre longtemps et surtout largement sans y résider. Il n'y avait pas en ce temps-là de fortune mobilière : les terres faisaient toute la richesse, et leur revenu consistait, encore une fois, en services de tenanciers. Ces services, les gens « attachés à la glèbe » par les concessions dont ils jouissaient, n'étaient tenus de les rendre au seigneur que sur son domaine : il n'y a pas en cela à gémir de leur sort; ils n'avaient pas à courir après leur créancier pour lui porter leurs bons offices partout où il aurait pu lui plaire d'aller. Lui devaient-ils, suivant leurs métiers, pour la tenure de leurs maisons et de leurs champs, l'un la façon de quelques paires de chaussures, l'autre celle d'un habit; un troisième celle de ses meubles, tout cela et le reste n'était à sa disposition, ne se trouvait à son usage qu'autant qu'il résidait. Il en était de même des redevances en nature : que pouvait faire des sacs de blé et d'avoine déposés dans ses greniers un seigneur chevalier errant? Il n'avait pas alors le commerce à son service pour les convertir en argent et la banque pour lui expédier des fonds : il était plus attaché à la glèbe que ses vassaux. Quand il voulait bien vivre chez lui, il y trouvait tout en abondance. Cet état de choses explique comment les ressources manquaient si vite aux riches croisés dans leurs expéditions lointaines, et comment ils étaient promptement rappelés au manoir. Cette condition avait aisément persuadé aux seigneurs féodaux de s'établir splendidement sur leurs terres.

Quand, plus tard, les services et les redevances furent convertis en argent, les successeurs de ces grands propriétaires se trouvaient de longue date installés de telle sorte qu'ils continuèrent à résider au milieu de leurs biens. Ils étaient ainsi témoins tous les jours des travaux de leurs fermiers; ils n'avaient point de plus grand intérêt que d'en suivre les résultats. Par là se maintenait

en eux, d'une manière active, le sentiment de la propriété ; et alors même qu'ils ne seraient pas restés agriculteurs pour leur compte, ils le seraient devenus, à titre de conseils pour leurs fermiers, par sollicitude pour l'avenir de leurs biens.

Les relations héréditaires du propriétaire avec la population agricole étaient encore une conséquence immédiate et nécessaire du régime féodal. Les tenures étaient à perpétuité ; les tenanciers se succédaient de père en fils : c'était pour eux une obligation en même temps qu'un droit. Non seulement on assurait par ce moyen la continuité de l'exploitation agricole, mais on stimulait le travail des pères par l'assurance qu'il profiterait à leurs fils.

Quand, insensiblement, le fermage eut remplacé la vassalité, il se trouva que, d'un commun accord, les propriétaires et les fermiers avaient librement continué cette heureuse coutume d'hérédité. La famille du paysan aimait à voir sa descendance jouir du fruit des travaux qu'elle avait accomplis dans la ferme ; la famille du propriétaire avait avantage à ce que ses biens fussent exploités par une suite de générations dont l'intérêt était lié à l'avenir de la terre. Ces deux familles d'ailleurs, par leurs relations héréditaires, arrivaient à se souder, à se compénétrer de telle sorte que, tout en demeurant dans leur condition diverse, elles obéissaient aux mêmes vues, aux mêmes désirs, aux mêmes sentiments, aux mêmes affections, et l'influence du propriétaire sur le fermier s'exerçait avec toute la puissance et toute la facilité qui résultent d'une harmonie préétablie.

Quelque rapide, quelque abrégée que soit cette histoire du fermage, on comprendra comment les trois pratiques que je viens de dire remédiaient au défaut du contrat. Elles maintenaient, elles reconstituaient en quelque sorte entre propriétaire et exploitant cette solidarité, cette communauté d'action, que le contrat de fermage détruisait par nature.

Partout où s'est conservé, partout où se conserve encore quelque chose de ces trois pratiques, on constate que l'institution du fermage est fortifiée d'autant, est plus à l'abri de critique et moins sujette à inconvénients : cette formule est mathématiquement exacte. Elle explique toutes les exceptions qu'on peut faire à ce

que j'ai dit plus haut du fermage réduit à sa plus simple expression, comme il l'est aujourd'hui généralement en France.

Il s'est néanmoins ouvert, il y a quelque quarante ans, une période pendant laquelle on a pu voir ce phénomène étrange : le fermage s'est alors dégagé plus que précédemment des trois pratiques salutaires que nous venons de voir, et il a atteint en même temps son plus haut degré de prospérité. Jamais on n'a vu les propriétaires s'occuper si peu de leurs biens, le prix des baux être si élevé, les fermiers faire de si belles affaires et tout le monde être si content.

Ce sont là de ces rencontres curieuses qui excitent au plus haut point l'intérêt de la science sociale; ce sont de ces problèmes piquants qui lui préparent des triomphes; ce sont des nœuds et des intrigues qui donnent à ses recherches quelque chose de l'émotion dramatique.

Il y a quelque quarante ans, la création brusque et rapide des chemins de fer vint donner à presque tous les genres de richesses en France un singulier essor. Les produits agricoles, entre autres, virent les prompts moyens de transport, dont ils ont souvent besoin, s'établir, se multiplier, s'étendre comme par enchantement et au delà de toute espérance. Chaque jour, la voie ferrée pénétrait dans quelque nouvelle campagne qu'elle semblait débloquer et à laquelle elle ouvrait, le long de son parcours indéfiniment prolongé, une série de marchés inconnus jusque-là. On imagine s'il fut alors facile de tirer argent de la terre, si les propriétaires se crurent dispensés de sollicitude pour l'avenir, et si les fermiers consentirent sans trop de peine à de grosses augmentations! Telle fut la fallacieuse prospérité de ce temps. Elle tenait, non à une cause profonde et durable, mais à un accident, à une circonstance transitoire. Les chemins de fer, en étendant toujours leur réseau, mirent enfin en concurrence, sur les mêmes marchés, tous les lieux de production du territoire et ceux-ci commencèrent à se faire tort l'un à l'autre. Les fruits de la culture affluèrent, par exemple, à Paris, non plus seulement de la Beauce, de la Brie ou du Vexin, mais de toutes les extrémités de la France. Cette brillante invention des voies ferrées a eu la destinée de toutes les

innovations de l'industrie, qui donnent d'énormes profits, jusqu'au moment où elles se généralisent assez pour se faire à elles-mêmes une concurrence qui ruine leurs avantages. Les transports à vapeur, dans leur premier développement, ont donné de gros bénéfices à la culture en France; bientôt, par leur extension à tout le territoire, ils ont fait cesser le privilège des premiers favorisés; enfin, dernièrement, en se multipliant sur le continent américain et à travers l'Atlantique, ils se sont retournés contre les intérêts de l'agriculture française; après avoir fait sa félicité, ils font aujourd'hui sa désolation et sa misère.

Telle est l'histoire de cette prospérité fameuse, suivie de l'illustre déclin que nous voyons.

Mais non, ce n'est pas là toute l'histoire, et il faut tout dire.

Les propriétaires commirent alors la faute très grave de ne pas mettre à profit cette riche veine de la culture pour aménager en grand l'avenir de leurs terres. Ces beaux bénéfices que donnaient les fermes s'en allèrent à tout autre chose qu'aux améliorations agricoles. On fit là ce que pourrait faire une mauvaise administration minière, en distribuant à titre de dividendes tous les revenus de la mine, au lieu d'en réserver la meilleure part pour préparer l'exploitation de nouveaux filons. Il y eut là ignorance et imprévoyance des propriétaires terriens. C'était bien le temps où ils auraient dû reprendre en mains le faire-valoir: les capitaux, qui leur manquent aujourd'hui, ils les auraient eus à souhait; et, ressaisis dès lors de la direction de leurs biens, ils seraient aujourd'hui armés contre la crise. Ils auraient eu en ce temps-là une tâche aisée; ils l'ont maintenant très difficile. C'est ainsi que se paient les erreurs : on y perd de sa bourse, de son autorité morale et un peu aussi de sa fleur de bonne renommée. Le régime politique qui, par le coup d'État, s'est précisément inauguré à l'époque des premiers chemins de fer, n'a pas été sans influence sur cette conduite erronée des propriétaires. Il y a là une coïncidence qui n'est pas sans intérêt. Au lieu de favoriser la vie locale et la vie rurale, ce gouvernement a singulièrement attiré aux fonctions administratives et au séjour de la grande ville. Mais, il faut le reconnaître, il a trouvé de parfaite conni-

vence avec lui cette classe riche, victime comme lui de l'erreur; et l'on peut, après tout, se demander qui des deux coupables a poussé l'autre.

Le regret que je viens d'exprimer ne tient pas à quelque belle visée en l'air; il est fondé sur des faits positifs et péremptoires. Il y eut à l'avènement de l'Empire, comme il y avait eu en 1830, des familles riches qui, engagées dans d'autres partis politiques, n'agréèrent pas le nouveau régime et s'en retournèrent, de Paris et de la cour, dans leurs terres. N'ayant là rien de mieux, ou plutôt rien d'autre à faire, elles se laissèrent tout naturellement séduire par la pensée de mettre leurs biens en état et d'en gouverner l'exploitation; elles se mirent à la culture; et les régions de la France qui sont habitées par ces familles, sont celles qui subissent aujourd'hui le moins douloureusement la crise agricole.

Mais le mauvais emploi qu'on a fait des largesses de la terre n'a pas été le seul mal de cette prospérité éphémère dont j'établis ici le compte. Il y a eu une autre perversion. Non seulement on n'a pas appliqué à la terre ce qui venait d'elle, mais on s'est habitué à lui voir donner beaucoup; on ne s'est pas contenté de la dépouiller, on se croit en droit d'exiger d'elle l'impossible. Les gros bénéfices de ce temps-là ont habitué les fermiers à l'idée que la culture est un métier lucratif, et les propriétaires à l'idée que la terre est un fonds de commerce. Pauvre terre! et malheureuses gens!

Il faut revenir de cette illusion; il faut se réaccoutumer au revenu modeste du sol; il faut descendre de cette situation surfaite; il faut se faire à cette déchéance; mais combien est difficile l'art de déchoir avec bonne grâce et comme il faut! Ni fermiers, ni propriétaires ne veulent plus de la terre rien que pour vivre aisément et utilement, pour faire grosse fortune. Tel est cependant le rôle incommutable de la terre. Quand elle sort de ce rôle, quand elle est un moyen de lucre, ce n'est qu'une exception dans le temps ou dans l'espace; et là, elle perd ses grandes qualités sociales, sa grande puissance à fonder la stabilité de la race et à l'élever en noblesse.

Beaucoup de fermiers ne veulent donc plus de la culture, même

avec une réduction du prix de bail. Le métier ne rapporte plus assez, et ils n'entendent pas continuer à se donner autant de mal pour gagner moins. Ce vice est aisément dans toute tête humaine. Le bon temps, le trop bon temps les a gâtés.

Quant aux propriétaires, ils sont bien obligés de se faire à cette baisse des bénéfices. Ils ne peuvent vendre leurs terres : il n'y a pas acheteur. Oh! si l'on pouvait vendre, combien vendraient! Ils sont donc contraints de laisser une bonne partie de leurs revenus dans la terre et d'y mettre même quelque chose de leurs capitaux. Aussi commencent-ils à s'intéresser beaucoup plus vivement à leurs biens, à les voir de près, à s'en occuper tout de bon, à vouloir aviser efficacement à l'avenir. Ils ont à y apporter de leur argent : ils y apportent par là même de leur sollicitude, c'est l'application de la parole : « Là où est votre trésor, là est aussi votre cœur. »

Les voilà donc portés à fréquenter leurs terres, à y prolonger leur séjour, à l'y fixer.

D'ailleurs, à défaut de bénéfices liquidés et réalisés en argent par la vente des produits, à défaut de paiement du prix de bail, il faut bien que le propriétaire et sa famille jouissent au moins dans leurs terres des avantages directs qu'ils en peuvent tirer, ne serait-ce que l'économie à faire sur la location d'un appartement de ville, en habitant, sans frais de loyer, son château; ne serait-ce encore que le bon marché de la vie rurale en échappant aux dépenses de la vie urbaine. Ne faut-il pas compter aussi pour quelque chose la largeur de l'existence à la campagne, une quantité de satisfactions *en nature*, comme les chevaux, la chasse, les denrées « saines et abondantes », l'espace, le grand air, la liberté et la santé des enfants? que sais-je encore? Voilà qui compense, à un certain point, beaucoup de satisfactions qu'on ne peut plus avoir *en argent*.

Ainsi, par la force des choses, le propriétaire se trouve aujourd'hui rendre à la terre le bienfait de ses capitaux et de sa résidence. Mais ce n'est pas tout ce qu'il y a à faire : il faut encore qu'il apporte à la culture le secours de l'intelligence. Il faut reconnaître que, quelle que soit la finesse du paysan, ses aptitudes

intellectuelles sont loin de suffire à tous les progrès de la culture ; par le développement excessif du fermage, l'exploitation du sol est tombée presque tout entière en roture : elle manque d'hommes supérieurs ; il y a peu de métiers importants qui en paraissent aussi dépourvus. Il s'ensuit que l'agriculture est, parmi les grandes divisions du travail national, celle qui demeure le plus arriérée ; sur plusieurs points de la France, elle est même très sensiblement rétrograde.

Mais c'est ici que le mouvement, qui ramène le propriétaire au soin de ses biens, rencontre dans l'opinion de la classe supérieure la plus étrange résistance.

Je me suis représenté, plus haut, les sentiments divers du propriétaire et du fermier, et j'ai conclu, qu'appliquant la jurisprudence célèbre du roi Salomon, je reconnaîtrais le propriétaire pour le vrai père du sol. Mais il faut voir la suite de l'audience : ce beau jugement entendu, le propriétaire avoue qu'il a pour sa terre des entrailles paternelles, mais il proteste qu'il n'entend rien, absolument rien, à l'éducation de cette fille ; qu'il est tellement incapable qu'il n'y entendra jamais rien ; et que le fermier, seul, est un homme assez pourvu de moyens pour être utile à cette malheureuse enfant : et il demande que la terre soit remise au fermier.

Il faut reconnaître que la situation est très tendue !

La scène est burlesque : mais elle se voit tous les jours.

Il règne dans le monde « éclairé » une crainte superstitieuse de la culture. Cet art est mystérieux et c'est, parmi tous les objets de la curiosité humaine, le seul peut-être dont un homme du monde hésite sérieusement à tenter la connaissance ; il s'en écarte comme on s'écarterait d'une question où l'esprit humain court risque de se perdre, et il n'a, en matière de culture, aucune tendance à user de l'esprit de libre examen. Il s'incline volontiers, sans comprendre, devant la parole d'un rustre, dont il admire la profondeur et la multiplicité des connaissances spéciales. Il apprend même à ses enfants à concevoir une haute idée de cette capacité incommunicable du paysan ; il la leur fait admirer avec candeur et les prémunit contre l'idée de prétendre jamais

à en savoir aussi long que cet homme, cet homme qui est de la campagne, qui a toujours cultivé, qui est né « là-dedans ». Celui-ci est aussi convaincu que ses admirateurs : il a le plus profond mépris et le plus parfait dédain pour l'inaptitude essentielle et irrémédiable du propriétaire et du bourgeois ; il les écrase de sa supériorité indiscutable. Il ne se gêne pas beaucoup pour le leur dire en face et assez insolemment ; les autres baissent la tête, avec la meilleure contenance possible, mais pensent au fond, comme lui, qu'il faut être de la caste du paysan pour oser se mêler de culture.

Il y a véritablement là, il faut avoir le courage de le dire, une dépression intellectuelle de la race.

Quoi ! vous vous mettez au courant de tout, dès que vous voulez bien seulement vous y appliquer quelque peu ; vous devenez connaisseurs et fins connaisseurs en toutes sortes de choses qui ne vous regardent pas, qui sont parfaitement étrangère à votre métier, qui sont souvent fort éloignées de vous et qui vous font enfin sortir de vos habitudes et de votre caractère au point que vous en devenez méconnaissables, et vous ne réussiriez pas à connaître ces prodigieux secrets de la culture qui tiennent tout entiers dans la tête d'un manant ! Quelle est la profession, pour manuelle qu'elle soit, où vous n'apercevez bientôt l'infériorité de l'ouvrier que vous employez, si seulement vous prenez la peine de suivre son travail avec quelque soin ? En quoi donc le travail du paysan est-il plus fermé à vos yeux et à votre intelligence ? En quoi, tout au contraire, ne vous arrive-t-il pas de dépasser le paysan quand vous voulez bien vous en donner la peine ? Il vous prend fantaisie de vous adonner à la chasse ou à la pêche, et bientôt vous savez tout ce qu'on peut savoir des mœurs du gibier et du poisson ; observez le travail des champs, vous y apprendrez aussi facilement les mœurs des plantes utiles ; vous verrez où elles se plaisent et à quelles conditions on s'empare de leur fécondité naturelle, comment on la développe et devant quels obstacles elle s'arrête ; vous comparerez les champs voisins et vous verrez les différents effets du sol et des travaux ; vous ne tarderez pas à savoir comment cette culture réussit et comment cette autre échoue.

Quand vous débutiez dans cette étude, au printemps, les campagnes vous semblaient également bien cultivées; trois mois après, les défauts vous sautent aux yeux de toute part; et, pour comble d'enseignement, vous ne pouvez vous empêcher de voir que la culture pèche les trois quarts du temps par l'insuffisance du paysan.

Les exemples sont innombrables, de gens du monde, de propriétaires, qui se sont adonnés à l'art agricole, à la culture de leurs terres. Les « livres de raisons » des familles nobles et bourgeoises de toutes les parties de la France sont remplis des comptes d'une gestion personnelle, d'une exploitation directe des biens ruraux. On peut apprendre là si un esprit éclairé et policé ne saurait avoir des soins d'administration, des ressources d'invention qui surpassent le paysan. Nos grands-pères ne nous ont-ils pas laissé des volumes d'observations et de recettes agricoles? N'attestons-nous pas nous-mêmes ce qu'ils ont fait, quand nous disons : « Tel d'entre eux a transformé cette partie de notre bien et il en a décuplé le revenu ; tel autre a introduit dans le pays la culture de cette plante et il a enrichi la contrée? » L'histoire de la création et du développement de la plupart des vieilles fortunes rurales témoigne assez haut que les propriétaires qui s'occupent d'agriculture arrivent à autre chose qu'à se ruiner.

Et cette histoire a sa suite dans le présent. Oui, aujourd'hui, en France, il y a des gens, aussi lettrés, aussi raffinés qu'homme de ville et de cour, qui cultivent leurs biens, presque à la façon de Cincinnatus. Ils tiennent très vigoureusement le manche de la charrue, non pas de la main, mais de la tête; et ils le tiennent avec fierté et profit. J'ai déjà invoqué leur exemple. La plupart remontent dans le métier, par leurs pères ou par eux-mêmes, à 1830 et à 1852. On les trouve, quelquefois même en rangs serrés, dans le Centre, dans l'Ouest, dans l'Est. Il y en a, de plus longue date, dans le Midi. Partout où l'on signale l'agriculture comme en conditions meilleures, il s'en trouve.

Je ne puis me dispenser d'appuyer ces exemples domestiques et nationaux des exemples de nos voisins et de nos rivaux. Ils ont de quoi nous stimuler. Tout le monde connaît le type du grand

propriétaire anglais et la renommée de la grande culture anglaise. Le génie de nos paysans pâlit un peu là-devant. On commence à connaître, et beaucoup trop, le cultivateur américain. Ce n'est pas d'ordinaire un paysan, et il se bat contre le nôtre, à travers l'Atlantique, d'une manière qui ne laisse guère de doute sur celui des deux champions qui entend le mieux la culture. Soyons bien persuadés que si l'art agricole peut entrer dans la tête d'un riche Anglais ou d'un riche Américain, il peut aussi bien entrer dans la tête d'un riche Français. Celui-ci n'a pas l'encéphale autrement fait que les deux autres.

Mais en France on ne se convainc pas beaucoup par des exemples et par des preuves de fait; il faut raisonner jusqu'au bout.

Or, voici le gros argument : le paysan, le fermier travaille de ses mains et il gagne sa journée : c'est une double supériorité sur le propriétaire-agriculteur.

Avant de répondre, je proteste contre la dure nécessité d'avoir à éclairer des gens sensés sur la valeur d'un argument de ce genre. Combien n'y a-t-il pas de métiers où l'on voit, d'une part, le petit atelier dirigé par un homme qui travaille de ses mains et fait sa journée, et, d'autre part, le grand atelier dirigé par un homme qui n'est pas à demi ouvrier et à demi patron, mais pleinement et librement patron. Celui-là met toute son activité et tout son temps à la direction et aux affaires, et sa concurrence est universellement funeste à l'autre : il le dépasse, il l'enfonce. Il n'y a pas d'époque qui ait donné plus que la nôtre la démonstration de ce fait. A-t-on donc des yeux pour ne pas voir et un esprit pour ne pas réfléchir? Il n'y a, dans l'issue de cette lutte entre le patron-ouvrier ou paysan et le patron tout à fait patron, aucun mystère. Les puissances intellectuelles sont la maîtresse pièce de toutes les entreprises de l'homme, aussi bien dans l'industrie et dans la culture, que dans la guerre et dans tout le reste. Je ne nie pas les caractères particuliers, très louables, de la petite industrie, du petit atelier, de la petite culture; mais ils n'empêchent en rien les forces supérieures de la grande industrie, du grand atelier et de la grande culture. Les bons résultats du patron-ouvrier ne sont pas un argument contre le succès pos-

sible et certain du grand patron; les bons résultats, modestes, du paysan-cultivateur ne sont pas un argument contre le succès possible et certain du propriétaire-agriculteur. Je sais encore qu'il y a des métiers, peu nombreux à vrai dire, qui n'admettent guère d'exploitation en grand : la boulangerie est de ce nombre; mais l'art agricole n'en est pas, tant s'en faut. Dans tous les pays du monde, les grandes exploitations agricoles se montrent supérieures aux petites par leurs entreprises. S'il y a des pays, et il y en a en effet, où la grande culture n'existe pas et ne saurait exister, c'est que la culture ne peut y être que très simple et très élémentaire : le sol ou la situation du lieu ne permettent pas mieux. Ce n'est pas le cas de la France. En un mot, l'art agricole n'est pas essentiellement un petit métier, ne pouvant réussir qu'aux mains d'un patron-ouvrier qui travaille en personne et fait sa journée; c'est beaucoup plutôt un grand art où se manifeste avec éclat la supériorité du patron entièrement adonné à la direction, à la surveillance et aux affaires. J'ai pris soin d'en donner les exemples et les preuves de fait, ci-dessus, avant d'entrer dans cette discussion théorique. Mais il n'est pas mauvais d'avoir eu à pénétrer dans l'explication du fait et à montrer que l'intelligence est un élément de succès en agriculture au même titre et pour les mêmes raisons que dans les autres travaux manuels.

Pour ne laisser pas d'arrière-pensée dans l'esprit de mon lecteur, je le prie de considérer que, s'agît-il même d'une exploitation rurale modeste, le patron-propriétaire, purement patron, a bientôt compensé par les résultats d'une administration vigilante et intelligente ce qu'il ne donne pas en efforts musculaires. D'ailleurs, en vivant aux champs, il économise assez sur la vie de bourgeois pour payer ses journées par cette économie.

Mais j'aime bien à en revenir à la démonstration par les faits, avec laquelle je n'ai pas fini.

Quelles sont, parmi les fermes, en France, celles qui, sous les yeux de tout le monde, offrent le spectacle de l'agriculture la plus florissante, la moins périclitante aujourd'hui? Ce sont les grandes fermes : par exemple, celles de la Brie. Il n'est plus question là ni

d'Angleterre, ni d'Amérique, mais des environs de Paris. Eh bien, ces fermes sont dirigées, non par des paysans, non par des campagnards, mais par des hommes instruits, par des hommes qui ont été au collège, qui même sont bacheliers au besoin. Ils ne poussent pas la charrue, mais ils mènent leur monde, ils étudient leurs terres et leurs récoltes, ils les remanient et les améliorent incessamment par tous les procédés qu'ils vérifient, qu'ils modifient, qu'ils découvrent; rien n'échappe à leur vigilance et à leur sagacité : personnel, main-d'œuvre, méthodes, machines, élevage, administration financière, placement des produits, fabriques agricoles, tout passe et repasse devant leur pensée et sous leurs yeux, tout est vu et revu de façon à être remis constamment au point, tenu en état et poussé au progrès. Demandez-leur s'ils ont longtemps vieilli dans l'apprentissage du métier : non pas; l'intelligence bien ouverte, le cœur résolu, ils n'ont pas tardé à être pleinement en possession de leur affaire. Il n'y a là, en effet, rien de supérieur au reste des affaires humaines, tant s'en faut. Mais ce que l'exemple montre, c'est que le paysan proprement dit n'est pas le premier agriculteur du monde, même en France. Que ne seraient pas, que ne feraient pas les hommes dont je viens de parler, si, au lieu d'être simplement fermiers de ces grandes fermes, ils en étaient propriétaires! On cite quelquefois ces belles exploitations pour prouver que le fermage peut produire de riches cultures. Mais il les faudrait comparer à ce qu'elles seraient aux mains de gens complètement maîtres du sol, complètement à même d'en faire l'avenir. Ces gros fermiers vous diront aisément tout ce qu'ils feraient s'ils étaient propriétaires, et combien se développerait alors le succès de leurs efforts.

En présence de tous ces faits, il est clair que la culture n'est pas fermée aux hommes qui ne sont pas paysans, et que, s'il en est parmi eux qui ont échoué, comme on se plaît à le dire et comme il est vrai, ils n'ont pas échoué par une impuissance naturelle et organique, mais par des conditions qui leur auraient fait manquer le succès dans n'importe quelle entreprise, ou qui auraient aussi bien arrêté un paysan à leur place.

Mais, il faut le dire, la cause la plus ordinaire de l'échec est

le gouvernement de la domesticité, le gouvernement des ouvriers de l'exploitation agricole. Sans doute, le paysan est à même de garder, même sans le savoir et sans le vouloir, la pratique des moyens les plus simples et les plus naturels du gouvernement de ce personnel. Mais le patron-propriétaire est apte, comme tout patron non ouvrier, à constituer ce gouvernement par les moyens qui appartiennent aux esprits supérieurs et qui font de la classe dirigeante, quand elle veut bien diriger, la classe la plus capable de conduire les gens. Seulement, il n'arrive à ce résultat qu'à la condition de bien savoir et de bien vouloir. Là est la principale étude du propriétaire-agriculteur.

Cette étude, que je ne puis coudre ici à celle que je viens de faire, amènerait le propriétaire-agriculteur à reconnaître qu'on ne gouverne pas un personnel nombreux dans le système de la domesticité, et que, par conséquent, la culture par domestiques ne peut s'appliquer qu'à une réserve. Là où la domesticité est trop vaste, elle perd son caractère, elle devient une machine administrative ou une cohue.

Mais comment donc cultiver ce qui est au delà de la réserve? Faut-il le mettre aux mains de fermiers? L'exemple du propriétaire, ses conseils compétents suffiront-ils à diriger les fermiers? Nous avons vu tout au long que l'influence sur les fermiers, au point de vue de la culture, supposait une autorité morale et technique acquise de longue date, fondée sur une antique résidence et sur des rapports héréditaires; mais, quand il s'agit de reconstituer cet état de choses, la besogne est rude, la faible autorité à laquelle on peut prétendre personnellement et que le fermier n'est point obligé de subir, ne suffit pas pour assurer le succès, surtout le succès que réclame une heure de crise. Il faut plus aux réformes qu'au maintien d'un ordre établi.

L'influence que le propriétaire, nouveau cultivateur, essaie de prendre sur ses fermiers vient invariablement échouer contre cette fin de non-recevoir : « Un fermier n'est pas à même de faire ce que fait un propriétaire. » Quelle prise a ce propriétaire pour faire bien exécuter, même avec son argent, un perfectionnement qu'il propose au fermier? On parlemente, on biaise,

rien d'assuré, rien de suivi; le moindre accroc est une raison qui arrête tout.

Payer et conseiller, sans plus, c'est tout le droit du propriétaire : c'est trop peu pour assurer un résultat nécessaire.

Imaginez un industriel ayant à remonter ses affaires, tenant personnellement une usine à titre de réserve et confiant les autres à de purs locataires : pensez-vous qu'il pût faire marcher ceux-ci assez vigoureusement pour « enlever la situation » ?

La vraie direction des biens hors de la réserve, est celle qu'on obtient par le métayage. Là, le propriétaire agit d'autorité et directement. Les gens font eux-mêmes, sous ses ordres, ce qui réussit; ils n'ont pas à dire qu'ils ne peuvent l'imiter. Quelle force de tenir toute cette population de métayers dans la main! Quelle distance de ce gouvernement précis et positif à l'action persuasive dont il faut user à l'égard des fermiers!

Le métayage donne les moyens d'action que le fermage refuse absolument. Il serait assurément intéressant, après avoir traité de la décadence du fermage, de traiter de la rénovation du métayage. Peut-être le ferai-je un jour.

Mais c'est assez pour cette fois de tenir cette conclusion : Ce n'est pas par le fermage que le propriétaire reprendra sur la population agricole une autorité effective. Le fermage ne lui permet d'exercer qu'une supériorité sentimentale. Cela ne suffit pas. Les besoins de la culture réclament autre chose.

Henri de Tourville.

LA COLONISATION

ET

LES CONDITIONS DE LA PROSPÉRITÉ COLONIALE (1).

V.

PHÉNOMÈNES PRODUITS PAR LA RENCONTRE DE RACES DIVERSES DANS UNE MÊME COLONIE. LES RACES SUBORDONNÉES ET LEUR ÉMANCIPATION.

Nous abordons aujourd'hui un cas spécial de la rencontre de deux races dans la colonisation d'un même pays : l'une est subordonnée à l'autre, et c'est par la volonté de la race supérieure, non de son propre mouvement, qu'elle est venue s'implanter sur les territoires où nous allons l'observer.

Il s'agit, surtout, on le voit, des colonies à esclaves, mais il s'agit aussi de toute colonie où une race transporte ou appelle une autre race pour le travail dans des conditions de dépendance très marquées.

Au premier abord, c'est une chose étrange que des colons français, par exemple, aient attiré à eux toute une population de sauvages africains. Sans parler des complications qu'ils pouvaient prévoir, cette introduction nécessitait immédiatement de leur part une première mise de fonds considérable, ce n'était donc pas une mesure recommandable par sa simplicité et ils ne durent s'y résoudre que lorsque tout autre moyen leur fit défaut.

Depuis l'abolition de la traite et de l'eslavage, le même fait

(1) Voir les articles précédents, t. I, p. 317 ; t. II, p. 49, 148, 347 et 454.

subsiste : avec plus de respect pour la liberté individuelle, les engagements de coolies indiens ou chinois amènent le même résultat, la mise en présence de deux races dont l'une est subordonnée à l'autre. Je retrouve encore une situation analogue en Australie où les colons du Queensland se livrent à une traite peu déguisée pour recruter des travailleurs océaniens. Il y en a d'autres exemples; et il y en a eu beaucoup aussi dans le passé des peuples, tant Européens qu'Asiatiques.

Quelles sont les causes de ce phénomène?

I.

A la simple inspection d'une carte géographique, il est une cause qui saute aux yeux : c'est le climat des pays intertropicaux qui rend impossible l'emploi de l'ouvrier européen aux travaux de la terre. En dehors de la zone torride, le colon n'a garde d'appeler chez lui ni nègres, ni indiens; à l'occasion, il jette même les Chinois dehors.

Historiquement, d'ailleurs, cette conclusion se trouve vérifiée et tout le monde sait, par exemple, que l'impossibilité de cultiver par eux-mêmes a déterminé les planteurs des Antilles à s'adjoindre les nègres de l'Afrique habitués dès l'enfance à un soleil vertical et merveilleusement disposés par leurs formes athlétiques aux fatigues de la vie rurale.

On voit comment les nécessités de la culture sous un climat brûlant mettaient en face l'une de l'autre la race blanche et la race noire. Inutile d'insister sur ce fait suffisamment connu.

Mais l'ensemble des conditions du *lieu* agissait encore d'une autre façon sur le mélange des races; il en établissait la proportion, en attachant à une grande exploitation dirigée par une seule famille blanche des centaines d'esclaves noirs.

Pour s'en rendre complètement compte, il est utile d'examiner les productions végétales de ces contrées et le genre de culture auquel elles donnèrent forcément naissance.

Nous n'avons pas l'intention de présenter ici un tableau de la

flore intertropicale ; il nous suffira d'indiquer les quatre productions principales qui ont fait et font encore aujourd'hui l'objet de l'activité des planteurs ; seules, elles ont influé d'une manière sensible sur le phénomène que nous étudions en ce moment.

Ces quatre plantes sont la canne à sucre, le café, le tabac et le coton.

Disons un mot de chacune d'elles.

Pour créer une plantation de canne, il est nécessaire de préparer le terrain avec soin, puis de disposer les boutures dans de petites fosses placées environ à deux pieds les unes des autres dans le rang, chaque rang étant espacé de 2 à 3 pieds ; on a ainsi de de 15,000 à 20,000 cannes à l'hectare.

Cette opération est longue et, suivant la qualité du terrain, il faut la renouveler dans une période qui varie de 3 à 20 ans. Sur une propriété d'une certaine étendue, il ne se passe donc pas d'année sans que l'on soit obligé de replanter une quantité d'hectares plus ou moins considérable, et voilà déjà un travail qui exige un personnel nombreux. Il n'est guère possible en effet de l'exécuter autrement qu'à la main.

Viennent ensuite les sarclages ; ils doivent être fréquents, prinpalement pendant la jeunesse de la canne et, pour favoriser sa croissance, il est utile d'ameublir la terre à son pied. Cela s'appelle dans la langue coloniale *gratter* (1).

Enfin, la récolte demande une main-d'œuvre considérable et les soins particuliers qu'elle réclame pour empêcher toute fermentation de la précieuse tige avant son arrivée au *moulin*, paraissent s'opposer à l'emploi de moyens purement mécaniques.

Reste encore l'élaboration de la canne, qui doit se faire au fur et à mesure de la récolte et dans un endroit peu éloigné, vu le risque de la fermentation. D'où nécessité d'une usine jointe à l'exploitation agricole ; une grande plantation appelle donc forcément de nombreux ouvriers et la production du sucre ne peut

(1) *Les Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, Monographie du mulâtre affranchi de la Réunion, p. 168.

avoir lieu que sur de grandes plantations. Les petits propriétaires de cannes ne les utilisent que pour la fabrication de l'eau-de-vie dite *cachaça* (1), au Brésil, et tafia aux Antilles. Il leur manque l'outillage compliqué et coûteux que réclament les usines à sucre.

Le sucre des pays intertropicaux ne peut donc être obtenu que par la création de plantations étendues, dont chacune emploie toute une population de noirs.

Il en est de même du café, mais à un moindre degré, en ce sens que la population européenne peut, à la rigueur et dans les pays plus éloignés de l'équateur, s'employer à sa production. Au Brésil, par exemple, dans les provinces de Rio-de-Janeiro, Saint-Paul, Minas Geràes, des colons allemands, belges et français se sont adonnés à cette culture (2).

Mais, comme pour le sucre de canne, la nécessité d'usines agricoles jointes à l'exploitation exige une direction technique et des capitaux. Aussi est-ce comme métayers des riches propriétaires brésiliens que ces colons cultivent avec leur famille une faible étendue de terrain. On calcule qu'une plantation de 2 hectares occupe entièrement un ouvrier. Ce sont de véritables vergers que ces champs de café : neuf cent dix-huit caféiers à l'hectare doivent être chaque année taillés en forme de ballons, soigneusement labourés et débarrassées des herbes qui croissent à leur pied. Au moment de la récolte, c'est à la main et avec un certain soin qu'il faut cueillir l'enveloppe qui renferme, côte à côte, deux grains de café. Le fruit est livré tel quel au propriétaire, qui le soumet à l'action du soleil sur d'immenses séchoirs bitumés, le mouille, lui fait subir une seconde dessication et parvient alors à le décortiquer au moyen d'un moulin et de plusieurs vans mus par l'eau ou la vapeur.

Le coton, bien qu'exigeant un nombre d'ouvriers moins considérable que le sucre et le café, nécessite, lui aussi, une exploitation étendue. Avant de l'expédier en balles, il faut, en effet, l'é-

(1) Cte d'Ursel, *Sud-Amérique*, p. 161 et 182.

(2) Voir Ch. Expilly, *la Traite, l'émigration et la colonisation au Brésil* : Paris, Guillaumin. — Ch. Reybaud, *la Colonisation au Brésil* ; ibid.

plucher et en séparer la graine; pour cela, on a des moulins plus ou moins perfectionnés. Mais le coton ne peut leur être livré qu'après avoir été exposé au soleil; pour le conserver entre ces deux opérations, il faut des magasins, et des magasins assez considérables, car nous avons affaire à un produit encombrant. Bref la production du coton n'est guère accessible qu'aux ressources de la grande culture.

Il n'en est pas de même du tabac : on sait qu'en France ce sont souvent de fort petits propriétaires qui le cultivent. Cette plante, comme celles dont nous venons de parler, demande une quantité énorme de main-d'œuvre, mais avec cette différence qu'il s'agit de soins minutieux bien plus que d'efforts musculaires : à certaines époques, on pince les tiges; à d'autres, on enlève les feuilles les moins vivaces, toutes choses qui assurément exigent plus de temps que de force. Les paysans emploient donc pour ce travail leurs enfants et leurs femmes; ils le dirigent avec intelligence et réalisent des profits, mais où trouver chez les nègres la direction intelligente et la cohésion nécessaire pour donner la vie à ce petit atelier rural? Il n'y a ni familles, ni chefs de famille, capables de ce tour de force. Et faute de ces éléments, les colons de la Virginie, du Maryland et de la Havane seront tenus de prendre en mains eux-mêmes la direction des plantations de tabac; par le fait même ils auront intérêt à opérer sur de grands espaces.

Ainsi, par suite de la nature des produits, les cultures intertropicales demandent l'emploi d'un grand nombre de bras, et l'importance des plantations est imposée, soit par une cause inévitable, la nécessité d'une usine agricole jointe à l'exploitation, soit par l'infériorité de l'état social des nègres employés à la culture du tabac.

Il faut ajouter d'ailleurs, d'une manière générale et par une conséquence de ce qu'on a vu plus haut, que le climat intertropical ayant fait adopter la pensée d'exploiter le sol au moyen d'esclaves incapables d'être propriétaires, les premiers colons gardèrent tout naturellement entre leurs mains les grands domaines qu'ils s'étaient librement taillés dans le pays à l'origine.

J'ai insisté à dessein sur l'organisation du travail dans les colonies à races subordonnées pour écarter à l'avance de mon esprit et de celui des lecteurs les solutions précipitées que l'on propose souvent. « On est surpris, écrivait en 1847, un fonctionnaire de la Martinique que je m'abstiendrai de nommer, on est surpris de voir des centaines d'esclaves, des troupeaux de mulets et de bœufs, qui cultivent quelquefois moins de cinquante hectares et font valoir un domaine que cultiveraient en France quelques valets de ferme et une demi-douzaine de chevaux (1). » Voilà vraiment une étrange surprise. Ce fonctionnaire percheron ou picard ignorait sans doute que cinquante hectares de vignes, cinquante hectares de tabac, ou cinquante hectares de jardins maraîchers ne se cultivent pas, même en France, avec quelques valets de ferme? Grâce à cette ignorance, il accumulait les anathèmes sur la tête des planteurs qui laissaient en jachère une partie de leurs habitations sous prétexte de manque de bras; ceux-ci ne manquaient à son sens que « d'une herse, d'une houe à cheval, d'une charrue à deux versants et d'un peu de force de volonté pour faire adopter par les esclaves ces instruments dont la valeur est en Europe de 250 francs ». Il semble clair que l'intérêt des colons les eût poussés assez visiblement à cette solution, si l'acquisition d'un outillage peu coûteux avait pu faire cesser les lourdes charges qu'imposait à une exploitation l'achat et l'entretien des esclaves. Leur prix variait de 2,000 à 5,000 francs, l'écart eût été assez sensible pour ouvrir les yeux aux plus obstinés.

Aujourd'hui d'ailleurs, nous pouvons offrir au fonctionnaire de 1847 une autre preuve de son erreur. Depuis lors, en effet, l'interdiction de la traite a fermé aux colonies les marchés à esclaves de la côte africaine, mais les nécessités de la culture ont amené l'immigration en masse des *engagés* Indiens.

Nous nous trouvons donc toujours en face du même problème : Deux races, d'origine, de religion et de formation différentes,

(1) Cité par Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, p. 239.

sont mises en présence sur le sol des colonies intertropicales *par le seul fait qu'on veut le cultiver*. Peut-être ce problème ne se dressera-t-il pas éternellement devant les planteurs, peut-être des Européens créoles peuvent-ils, au bout de deux ou trois générations, accomplir par eux-mêmes les travaux de la culture; c'est une question d'acclimatation. Toujours est-il que jusqu'ici ce résultat n'a pas été obtenu, principalement en ce qui concerne la culture de la canne à sucre.

Ce n'est pas tout : non seulement la race blanche est obligée de faire appel à une autre race pour cultiver les plantations, mais lorsque celle-ci n'est pas habituée aux travaux de la culture, on est obligé d'user de contrainte pour l'y plier. C'est là une loi commune à l'humanité tout entière : la masse d'une population ne passe pas spontanément de la simple récolte à l'agriculture; s'il me fallait apporter aux lecteurs de la *Science sociale* une preuve nouvelle de cette affirmation, je la trouverais aisément dans l'histoire même de l'abolition de l'esclavage. Du jour où les nègres n'ont plus été obligés de fournir leur travail aux planteurs, ils ont, d'un commun accord et en masse, abandonné l'agriculture. C'est même ce fait qui a déterminé des tentatives clandestines de traite dans les pays d'Afrique, puis l'immigration des Indiens. On le constate aussi bien à la Réunion et à l'île Maurice que dans les Antilles (1).

La subordination d'une race distincte de travailleurs à une race distincte de propriétaires fut donc, au moins au début, un fait absolument nécessaire; la forme même de l'esclavage ne pouvait guère être évitée vis-à-vis d'une population aussi complètement imprévoyante, aussi incapable de se diriger que celle des nègres.

La société se trouvait ainsi composée de deux éléments disparates, et ceux qui en étaient les directeurs avaient le devoir de faire vivre en paix ces deux éléments. Ils résolurent le problème plus ou moins bien pendant un siècle environ, puis un

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, Mulâtre affranchi de la Réunion, t. II, p. 161, 162, 166. — Victor Meignan, *Aux Antilles*.

effondrement général survint; une pensée extérieure avait ébranlé l'édifice de l'esclavage, et cet édifice se trouva incapable d'y résister. Nous sommes donc autorisés à conclure que les planteurs n'avaient trouvé qu'une solution temporaire; ils ne s'étaient pas montrés à la hauteur de la tâche magnifique de fondateurs de sociétés.

Essayons de voir quel fut le vice de leur organisation.

II.

L'étude des cultures intertropicales nous a déjà dévoilé la cause de la présence des noirs. Elle nous fournira également des indications précieuses sur la question nouvelle que nous avons à examiner.

Dans une série d'articles sur *la colonie de Saint-Domingue*, récemment publiée dans cette Revue, M. de Préville a montré comment l'absentéisme des colons avait préparé et permis la révolte des noirs. Avec infiniment de raison, il attribue cet absentéisme à la richesse des produits fournis par « l'habitation » et au mouvement commercial dont elle était la conséquence forcée; nous n'avons pas à revenir sur ce sujet; remarquons seulement que cette cause d'ébranlement est précisément due à la nature des productions végétales. Ce qui se passait à Saint-Domingue avait lieu également à la Jamaïque, à Cuba, dans toutes les Antilles; on retrouve le même phénomène au Brésil pour le café, bref partout où des produits rares et précieux, propres au commerce, amènent un développement subit de la richesse.

Les patrons, fortement tentés de quitter la plantation une fois leur fortune assurée, y envoyaient volontiers un parent jeune, destiné, lui aussi, à revenir plus tard, ou bien laissaient à un intendant la direction matérielle de leurs affaires. Par ce côté, ces colonies perdaient quelque chose de leur caractère agricole et se rapprochaient des colonies commerciales que nous avons précédemment étudiées. La classe dirigeante, parfois assez fortement constituée pour conserver une puissante organisation de la fa-

mille, abandonnait son rôle d'éducatrice vis-à-vis de la classe inférieure; elle cessait de la patronner, et cela dans un pays où cette classe inférieure avait un besoin particulier de patronage, à cause de ses conditions d'origine (1).

En faisant cette constatation, je ne prétends nullement m'associer aux reproches injustifiés qu'on adresse parfois aux planteurs; j'ai été surpris de rencontrer chez M. Leroy-Beaulieu, généralement mieux informé, la phrase suivante à propos de Saint-Domingue. « On ne tenait aucun compte du degré de bien-« être ou de malaise de ces milliers de travailleurs coloniaux « que l'on s'était habitué à regarder comme des machines. Que « ces machines fussent mal alimentées et de peu de durée, « qu'il fallût les renouveler au bout de dix ou quinze ans, on « ne s'en inquiétait guère (2). » Je renvoie le lecteur à l'étude de M. de Préville (3) pour l'examen de cette étrange affirmation. Les économistes n'ont généralement pas pour l'outillage des usines la superbe indifférence qu'ils supposent aux colons pour leurs nègres; ne pas se soucier de la durée d'un animal acheté de 3,000 à 5,000 francs, peut être une fanfaronnade de jeune prodigue; les hommes de sens rassis pensent autrement et il est de toute évidence que le mode d'existence des nègres, c'est-à-dire leur nourriture, leur habitation, leurs vêtements, leur hygiène, leurs récréations même étaient l'objet de soins intéressés; on ne tente pas d'économies sur l'avoine et la paille d'un cheval de prix, on a soin de le faire promener par hygiène, quand même le service du maître n'exige pas qu'il sorte. Sans supposer chez les planteurs d'autres préoccupations que celles de leurs intérêts matériels, sans tenir compte des sentiments d'humanité, qui parfois les animaient, on est forcé d'admettre qu'ils traitaient leurs nègres comme des animaux coûteux.

Mais à mesure que l'intendant ou le patron de passage remplaça sur les habitations le planteur des temps héroïques, celui qui, au

(1) *La Science sociale*, t. III, livraison de janvier, p. 94 et suivantes.

(2) Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 2e édition, p. 197.

(3) *La Science sociale*, t. II, p. 393.

prix de mille difficultés, avait créé l'organisation sans en retirer de gros profits nets, le patronage moral de la population nègre tendit à diminuer. Elle vécut, mais elle ne s'éleva pas. Comme un enfant dont le corps se développe, dont les sens s'éveillent, dont l'intelligence s'ouvre sans qu'on ait pris soin de rien diriger, elle se trouva un jour pourvue d'une force matérielle aveugle et désordonnée, et la révolution éclata.

Le patronage des patrons ne fut pas d'ailleurs seul à lui manquer; un autre patronage, que j'appellerai le patronage de la terre, lui fit également défaut. Je m'explique.

L'amour du sol, que le paysan français, par exemple, possède à un aussi haut degré, n'est pas un sentiment inné chez l'homme, mais le résultat de l'éducation qu'il a reçue, des circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé placé; à ceux qui douteraient de cette vérité, j'offre précisément l'exemple des nègres, qui laissent les terres vacantes là où ils sont seuls maîtres et ne savent pas s'imposer une privation pour acquérir la propriété d'un champ.

Comment le paysan français, puisque nous l'avons choisi comme type, est-il arrivé à implanter si fortement dans sa race l'amour de la propriété foncière et de l'épargne? il y a sans doute à cela bien des raisons, mais je n'ai pas aujourd'hui la prétention de les indiquer toutes; il me suffira de mettre en relief une des causes seulement qui ont contribué à amener ce résultat : nous verrons qu'elle ne s'est pas rencontrée pour les nègres.

La base de l'alimentation chez les peuples sédentaires se trouve dans les céréales; ceux qui ne les produisent pas sont obligés de se les procurer par le commerce, et c'est précisément le cas des Antilles, qui tirent leur riz de la Caroline. Mais il existe une profonde différence, un abîme au point de vue social, entre les populations qui ne peuvent pourvoir au premier de leurs besoins qu'au moyen d'un échange et celles qui, au contraire, produisent directement tout ou partie de ce qui est nécessaire à leur mode d'existence. A ce point de vue, la famille du cultivateur nègre et celle du paysans français occupent les degrés extrêmes de l'échelle; la première ne tirant du sol que le tafia ou le sucre,

la seconde trouvant sur son domaine le blé, la viande, les légumes, les boissons fermentées qui la nourrissent, le chanvre et la laine qui la vêtissent, le bois et la pierre avec lesquels elle construit sa maison.

Supposons ces deux familles établies chacune sur une propriété suffisante pour l'entretenir; la première touchera, au moment de la récolte de la canne à sucre, du café, du tabac ou du coton, une *somme d'argent* importante destinée à la faire vivre tout le long de l'année. Le chef de cette famille aura donc besoin d'une prévoyance étendue pour ménager avec soin cette somme et répartir sa dépense équitablement entre les douze mois pendant lesquels elle doit durer. Placés en présence d'un pareil trésor, quatre-vingt-dix-neuf nègres sur cent se griseraient deux mois durant et mendieraient les dix autres.

Combien est plus facile la tâche du paysan français! Chacune de ses récoltes lui livre, *en nature*, une provision annuelle de blé, de chanvre, de laine, qu'il n'est pas tenté de convertir en argent, sachant bien qu'elle est nécessaire à sa propre subsistance, à son usage personnel. Il ne s'avisera pas de vendre pour racheter. Or, sous la forme particulière de blé, de chanvre, de laine, chaque nature de récolte ne peut être affectée qu'à un besoin déterminé : c'est une spécialisation des crédits toute trouvée. Dans ces conditions, le petit propriétaire n'a pas besoin d'une prévoyance remarquable pour conserver sa récolte de blé, et la consommer avec la modération requise. Échappant aux variations du commerce, peu lui importe en somme que les denrées soient chères ou bon marché, et s'il vend quelques produits en sus, par exemple, s'il habite une contrée permettant l'élevage du bétail, l'argent qu'il retire de cette branche de son agriculture est presque entièrement consacré à l'épargne. A quoi l'employer, en effet, sinon à augmenter cette terre d'où il tire tout ce qui lui est utile? Ainsi se développent côte à côte deux sentiments qui s'augmentent l'un par l'autre : l'amour du sol et l'amour de l'épargne. Tous deux, on le voit, résultent, en partie du moins, de la nature des produits cultivés, et ceux-ci peuvent être considérés, par conséquent, comme exerçant un véritable patronage,

une direction naturelle, une protection contre l'imprévoyance.

Cette idée que le patronage trouve parfois un équivalent dans les conditions du Lieu, n'est pas nouvelle. Le Play l'avait exprimée et mise en vedette dans le titre des *Ouvriers Européens*. Le tome IV, consacré aux « populations stables », les indique sur la couverture même du volume, comme « suppléant à la rareté croissante des productions spontanées par la communauté, la propriété individuelle et le *Patronage*. » Le Play estimait donc, on l'a souvent répété, que les productions spontanées exerçaient un patronage sur les populations adonnées à leur récolte; mais il estimait aussi qu'à certaines conditions il en est de même des produits cultivés que la famille ouvrière peut consommer directement. Ils patronnent cette famille, non pas comme l'herbe qui maintient les pasteurs dans une éternelle immutabilité, mais à la façon du saumon, qui a dressé les pêcheurs de la mer du Nord à la conquête et à la domination réelle d'une partie de l'Europe et leur a donné, avec la constitution de la famille-souche, la *souplesse* nécessaire pour se plier aux transformations imposées par des conditions nouvelles de résidence. La culture du blé exige, chez celui qui s'y livre sans contrainte étrangère, une prévoyance infiniment plus grande que l'art pastoral, mais aussi elle est plus éducatrice, elle forme l'homme au gouvernement de sa famille et le prépare en même temps à la conduite des sociétés.

J'ai peut-être semblé m'écarter de mon sujet en faisant cette digression; elle me sera utile cependant, pour expliquer un phénomène relevé par plusieurs voyageurs, je veux parler de la distance qui sépare, au point de vue social, certains nègres, habitant des parties montagneuses impropres aux cultures tropicales, et la masse de ceux qui vivaient dans les plantations.

A Saint-Domingue en particulier, beaucoup de planteurs avaient dans la savane une installation nommée *hatte*, ou place aux vivres (1), qui consistait en une habitation modeste entourée de cultures vivrières, c'est-à-dire de cultures fournissant les objets usuels de consommation. Éloignée du centre de la pro-

(1) *La Science sociale*, t. II, p. 324.

priété, la hatte était visitée par le maître à des intervalles assez éloignés, et dirigée par les esclaves les plus capables. Au moment de la révolte, tandis que leurs camarades abandonnaient les champs pour la ville, les nègres de la hatte restèrent en général sur le domaine qui leur avait été confié et continuèrent à le cultiver pour eux-mêmes. Aujourd'hui encore on en rencontre quelques-uns qui sèment du blé.

Mais ce n'est là qu'une exception : le nègre de la hatte, choisi parmi les plus intelligents et les plus prévoyants, mis ensuite à l'école des *cultures vivrières*, offre précisément les conditions qui firent défaut à la masse des noirs. Il est le résultat d'une sélection, et s'est trouvé prêt pour l'émancipation lorsqu'elle est venue à se produire. Ceci est de la plus haute importance pour la conclusion que nous devrons tirer de toute cette étude sur la colonisation.

L'ensemble de la population, au contraire, avait reçu une formation très incomplète; elle était attachée à la culture de plantes objets de commerce. Là, elle n'avait aucune image du bienfait de la petite propriété, où le travail d'une seule famille ouvrière peut produire ce qui est nécessaire à son existence; elle restait dans l'esclavage sans que rien lui fît concevoir quelque attrait pour la possession du sol; la plupart du temps, elle ne se montrait pas hostile à ses maîtres et leur témoignait même une affection mêlée de respect; mais, renouvelée sans cesse par de nouveaux arrivants d'Afrique, elle restait toujours au même point, à une distance énorme de ses maîtres.

Ainsi le patronage que les blancs exerçaient sur les noirs dans ce système esclavagiste venait échouer contre deux écueils : la grande culture, appliquée à des produits très lucratifs, avait plus d'analogies avec le commerce qu'avec l'art agricole aux conditions austères et stables, et l'absentéisme, fruit naturel des richesses faciles, ne tardait guère à amener le relâchement des liens du patronage. Ce premier mal était accru par le second : rien ou presque rien n'était fait pour exciter chez les nègres l'aptitude à posséder le sol et à se patronner eux-mêmes. Tandis qu'une classe descendait, l'autre ne pouvait s'élever et devait

descendre avec elle : tout se précipitait ainsi du même coup vers la ruine.

Ce parfait oubli d'initier les noirs à la propriété était un mal radical. En empêchant l'élévation de la race, il empêchait radicalement sa fusion avec les blancs par le mariage et par la famille. Un immense inconvénient s'ensuivit ; la cause la plus active peut-être de désordre, de décadence et de ruine, en résulta. Au lieu de fonder un peuple indigène qui empruntât aux noirs la vigueur corporelle, et aux blancs les habitudes intellectuelles et morales, le mélange des deux races, en dehors du mariage et de la famille, créa le type funeste du mulâtre, tel qu'on le connaît.

On sait ce que c'est qu'un mulâtre : l'enfant né d'un blanc et d'une négresse ; ajouter que ce commerce, presque toujours illégitime, porta avec lui sa punition, c'est rappeler le mot caractéristique qui peint les sentiments de famille de ces bâtards : « Le mulâtre hait son père et méprise sa mère. » Par là il exprime d'une façon vivante l'antagonisme des races et le crée à lui seul lorsqu'il n'existe pas.

Le mulâtre n'est donc pas un trait d'union entre les noirs et les blancs, mais un élément de discorde ; c'est l'obstacle le plus sérieux que les Européens aient trouvé devant eux, et ce sont eux-mêmes qui l'avaient élevé.

Pour se rendre compte du rôle néfaste joué par les *gens de couleur* et de l'action qu'ils exercent sur la population noire, il est bon de s'arrêter un instant à étudier leur situation sociale.

Nous avons dit que le mulâtre était toujours bâtard, ou, à un degré quelconque, descendant d'un bâtard ; ce simple fait donne déjà une idée de l'éducation qu'il reçoit. Cette éducation est nulle. Quand il atteint l'âge d'homme, le mariage lui est difficile : les barrières élevées entre les conditions des deux races rendent si chatouilleux sur le degré de coloration ! Il faut donc trouver une mulâtresse exactement de sa nuance ; car épouser une femme plus foncée que soi-même, c'est se mésallier indignement, et demander la main d'une jeune fille plus blanche, c'est courir à un échec certain. Tel est l'attrait de la couleur claire, qu'entre le

mariage légitime avec un mulâtre et l'union passagère avec un blanc, il est peu de mulâtresses qui hésitent. Le blanc a toutes les faveurs.

Né sans famille, le mulâtre est donc presque toujours condamné à vivre et à mourir sans famille. Le premier cadre des sociétés, le cadre essentiel, lui fait défaut, et les générations succèdent aux générations, sans que le travail incessant de l'éducation affaiblisse en rien ce penchant au mal que nous tenons du vice originel. Le Play disait avec une haute raison que chaque génération nouvelle qui vient au monde ressemble à une invasion de barbares; les pères et mères ont mission de former ces barbares, et les sociétés stables sont celles où ce problème primordial est bien résolu. Or, chez les mulâtres, il n'est même pas abordé. Les hommes de cette race sont donc livrés à la société à l'état brut, sans aucune formation.

Ajoutez que la plupart du temps, même à l'époque de l'esclavage, les mulâtres étaient libres. Affranchis par un acte bénévole du planteur, généralement pourvus de quelques moyens d'existence, ils profitaient de ces avantages pour se livrer à une complète oisiveté. Jamais on ne vit mieux qu'elle était la mère de tous les vices. Aucun patronage ne venait combler les lacunes de l'éducation; aucune contrainte ne pliait ces sauvages au travail. Bientôt ils formèrent l'armée du désordre.

En parcourant l'histoire des colonies à esclaves il est facile de retrouver, dans les révolutions qu'elles ont subies, la trace de l'ébranlement causé par les gens de couleur.

Aujourd'hui ce sont eux qui menacent le plus sérieusement l'existence de nos colonies. A la Martinique, par exemple, leur but avoué est de préparer l'indépendance de l'île vis-à-vis de la métropole. Haïti est leur modèle.

On voit, par ce tableau, que le tort des colonies à races subordonnées est de se laisser aller, par une pente naturelle, à la faute immense d'organiser tout le système du travail, de telle façon que la race subordonnée ne puisse s'élever ni à la propriété foncière ni aux alliances de famille avec la race supérieure.

Maintenant que nous nous rendons compte des causes qui on

amené la décadence rapide des colonies à esclaves, il pourra être intéressant d'étudier les modifications qu'elles ont subies en ce siècle, c'est-à-dire, l'abolition de la traite et de l'esclavage. Ces événements trouvent en effet leur explication naturelle dans les faits que nous venons de présenter, et apportent une nouvelle force à nos conclusions.

III.

C'est l'Angleterre qui, la première de toutes les puissances européennes, a prononcé l'abolition de l'esclavage dans ses colonies. Cela se passait en 1834. A cette époque, ses possessions intertropicales se bornaient à un petit groupe des Antilles, dans lequel la Jamaïque occupait de beaucoup le premier rang. La Virginie, la Caroline avaient secoué depuis soixante ans déjà le joug de la mère-patrie, et le travail esclave était inconnu dans les autres parties de l'empire britannique. L'Espagne et le Portugal s'étaient taillé, au seizième siècle, dans les régions chaudes du Nouveau Monde, d'immenses domaines, et l'Angleterre, arrivée plus tard sur la scène, avait dû conquérir sur ces peuples les quelques îles où elle s'était établie.

Cette circonstance ne fut pas sans influence sur la destinée de ces colonies. L'exemple de la Jamaïque nous aidera à le montrer.

Pendant la première moitié du dix-septième siècle, la Jamaïque fut l'objet de trois expéditions anglaises. La dernière, entreprise sous Cromwell, chassa les Espagnols de Santiago et refoula dans les montagnes Bleues, situées au centre de l'île, ceux des planteurs qui, confiants dans leur connaissance du pays, avaient armé leurs nègres pour faire aux envahisseurs une guerre de partisans. Bientôt, lassés de lutter contre une force supérieure, ou décimés par les fatigues et les privations d'une vie toute nouvelle pour eux, les Européens disparurent, laissant à elles-mêmes les bandes d'esclaves qu'ils avaient dressés au maniement des armes. Ce fut là l'origine des nègres *marrons*, sorte de brigands

qui, retranchés sur les hauteurs des montagnes Bleues, suscitèrent aux colons anglais de si cruels embarras. Toute l'histoire de la domination britannique est remplie de leur nom. C'est en vain que des troupes régulières sont envoyées pour les exterminer; épuisés par les marches à travers les mornes et les précipices, les soldats refusent de continuer leur poursuite inutile, tandis que les marrons, avertis de leur présence, tombent sur les habitations de la plaine, qu'ils pillent et ravagent.

Il est facile de comprendre la terrible situation des planteurs anglais. Les sympathies sont promptement éveillées entre les nègres employés aux travaux agricoles et ceux qui incendient les champs de cannes. Tout esclave mécontent trouve près des marrons un refuge assuré et vient grossir leur nombre d'une façon inquiétante. Au jour de l'attaque, les nègres de la plantation deviennent autant de complices des agresseurs, et le colon, saisi de crainte, entouré d'une population hostile, a recours à la loi martiale pour faire régner l'ordre matériel autour de lui. Ses cruautés excitent encore l'antagonisme, et l'exercice du patronage devient à peu près impossible.

Aussi ne voit-on pas les planteurs de la Jamaïque élever avec soin la population noire qui naît sur l'île. Pour eux, mieux vaut vendre les enfants que les entourer d'une sollicitude inutile, et encombrer le domaine de petits nègres, qui augmentent à un jour donné le nombre des rebelles sans fournir de main-d'œuvre aux nécessités quotidiennes du travail. Ils préfèrent acheter des ouvriers valides, des esclaves de vingt ans, et c'est la traite qui les leur fournit. Quelques chiffres indiquent bien l'activité de ce commerce. En 1783, on comptait environ 200,000 esclaves à la Jamaïque. Il y en avait plus de 300,000, en 1797, et plus de 400,000, vers 1820 (1). Ce n'est pas là un accroissement normal de population.

L'antagonisme qui produisait cette activité de la traite recevait d'elle à son tour une nouvelle vigueur. Aucun lien moral ne rat-

(1) *L'Univers pittoresque*. Élias Regnault, *Histoire des Antilles*, p. 117; Paris, Firmin-Didot.

tachait à son maître le nègre né au Congo, nourri dans les superstitions du Vaudoux, au milieu d'une société où tout droit n'a d'autre base que la force, tout respect d'autre fondement que la terreur.

Ajoutons enfin que l'Anglais protestant faisait difficilement adopter, par ces illettrés, sa religion toute de tête et dépourvue d'images sensibles; ce christianisme amoindri n'avait sur eux aucune action.

Ainsi tout patronage efficace, toute influence des colons de la Jamaïque vis-à-vis des ouvriers de leurs plantations, toute formation de la race subordonnée par la race dirigeante, se heurtaient à trois obstacles principaux :

1° La présence des marrons dans l'île, source de conflits perpétuels entre les blancs et les noirs, de cruelles répressions de la part des uns, de vengeances féroces de la part des autres;

2° L'introduction constante, par la traite, d'éléments africains apportant une force nouvelle aux traditions nègres, creusant entre les deux races l'abîme que le patronage avait pour mission de combler;

3° La difficulté de l'union de ces deux races dans un même sentiment religieux.

Voilà pourquoi les révoltes d'esclaves à main armée furent plus fréquentes à la Jamaïque que partout ailleurs (1). En 1831, il en éclata une si terrible, que le massacre de dix mille nègres put seul y mettre fin. Ce fut à ce prix que l'on rétablit l'ordre momentanément, mais la violence même du châtiment indiquait la gravité du mal. Une société agitée par de telles convulsions ne pouvait pas durer.

Sous l'impression de ces événements, la métropole se décida à modifier un état de choses impossible à conserver. A plusieurs reprises déjà, la question de l'abolition de l'esclavage avait été agitée au sein du Parlement; mais les réclamations de la Société des Amis n'étaient pas parvenues à triompher de celles des planteurs. En présence de la guerre sociale allumée à la Jamaïque,

(1) *Histoire des Antilles*, loc. cit.

il fallait bien chercher un remède quelconque; on essaya de celui-ci : la loi du 1er août 1834 déclara l'esclavage aboli dans les colonies de la Grande-Bretagne.

C'était donner satisfaction aux insurgés en sauvant la Jamaïque du sort d'Haïti. Mais c'était aussi créer aux possessions intertropicales de l'Angleterre une grosse difficulté. Comment remplacer les esclaves? Comment faire cultiver les plantations de cannes? On trouva une solution momentanée dans la disposition transitoire de la loi qui soumettait les nègres, avant la libération générale, à un apprentissage de quatre à six ans; mais ce délai une fois écoulé, il fallut se procurer des ouvriers autres que les nègres. Aussitôt leur liberté proclamée, ceux-ci s'empressèrent, en effet, de quitter les plantations : « Tous les hommes au premier moment se firent pêcheurs, dit M. Schœlcher; toutes les femmes, couturières; personne ne voulait plus de l'ancien travail des esclaves (1). »

Les colonies du Royaume-Uni eurent donc à traverser une crise : la production du sucre devint plus onéreuse pour les planteurs, et le maintien de l'esclavage dans les colonies espagnoles, portugaises et françaises faisait obstacle à la hausse de ce produit sur les marchés européens. Pour mettre un terme à cette situation, pour détruire cette inégalité nuisible à leurs intérêts commerciaux, les Anglais firent jouer tous les ressorts de la diplomatie et de la philanthropie. Telle est l'origine de la campagne entreprise par les hommes d'État et les publicistes de la Grande-Bretagne en faveur de l'abolition de l'esclavage.

Dans cette campagne, ils furent secondés principalement par les révolutionnaires de tous les pays, par plusieurs idéologues à tendances généreuses et par les États-Unis du Nord, qui voulaient écraser, en la ruinant, l'aristocratie du Sud, et lui imposer ensuite certaines conditions tout à l'avantage de leur prospérité manufacturière.

Telles sont les trois forces qui, servant les vues de l'Angleterre, ont masqué les mobiles intéressés de sa conduite, sous le voile

(1) *Colonies étrangères*, t. I, p. 12.

d'un sentiment chevaleresque fort étranger à ses habitudes.

Il est à remarquer que la cause originelle de cette philanthropie de convention est précisément l'absence du patronage ; si les Anglais se sont vus forcés les premiers d'affranchir leurs esclaves, c'est parce qu'ils les avaient plus incomplètement patronnés que les Espagnols et les Portugais n'avaient fait ceux de Cuba ou du Brésil, par exemple. L'édifice social qu'ils avaient construit dans leurs colonies à races subordonnées s'est trouvé particulièrement fragile ; il a été renversé avant celui des autres nations, et c'est pour venger cette chute que l'Angleterre a précipité celle des colonies rivales, en soutenant par tous les moyens l'agitation anti-esclavagiste.

Nous avons déjà expliqué comment les colonies étaient insuffisamment préparées à la transformation qu'on réclamait d'elles. Voyons quels en furent les résultats sociaux.

IV.

Nous n'examinerons pas ce que devint la race nègre livrée à elle-même. M. de Préville a présenté aux lecteurs de cette Revue un curieux exemple du degré de désorganisation auquel peut tomber une société abandonnée sans formation suffisante (1). Je ne puis que faire remarquer ici combien ce tableau attristant justifie la proposition que je me suis efforcé de démontrer dans les deux premières parties de cet article, à savoir que les anciens esclaves n'avaient pas été rendus capables de se diriger eux-mêmes.

Il est facile d'imaginer ce que la présence des nègres libres suscite d'embarras dans les pays où les Européens sont restés les maîtres. Après la liberté civile, il a fallu accorder aux affranchis la liberté politique ; ce sont aujourd'hui des citoyens, aussi jaloux que qui que ce soit de renverser les pouvoirs établis, et les États-Unis du Sud, notamment, servent souvent de théâtre aux luttes ardentes que soulève leur esprit révolutionnaire. Nos colonies fran-

(1) *La Science sociale*, t. III, livraison de janvier : *La colonie de Saint-Domingue. L'indépendance des noirs.*

çaises, surtout celles de la Guadeloupe et de la Martinique, se ressentent aussi du trouble produit par ces éléments de désordre, instrument docile entre les mains des politiciens mulâtres.

Mais ce ne sont là que les détails du tableau ; ce qu'il importe d'étudier, c'est la solution nouvelle donnée au problème de la culture.

La nécessité d'une race de travailleurs étrangers à l'Europe restait la même après comme avant l'abolition de l'esclavage ; on avait écarté une des façons de pourvoir à cette nécessité, en donnant aux noirs la liberté de refuser leurs bras aux planteurs ; il fallait inventer un nouveau procédé.

C'est alors que prit naissance aux Antilles, à la Réunion, partout où le travail esclave avait disparu, l'immigration des engagés temporaires. Nous devons en dire un mot ; il nous faut rechercher si les causes qui ont rendu précaire l'institution de l'esclavage se retrouvent dans le système des engagements temporaires.

Pour nous guider dans cette recherche, rappelons que la constitution des anciennes colonies à esclaves a péri par l'insuffisance du patronage ; l'exemple de l'Angleterre prouve que la durée de leur prospérité a été en raison directe du patronage exercé. Les esclaves les moins bien patronnés ont secoué les premiers leur joug plus pesant. C'est naturel.

On peut juger à cette lumière le mode d'engagement sur lequel se fonde l'immigration actuelle : favorise-t-il l'exercice du patronage, ou bien y forme-t-il obstacle? Suivant la réponse que les faits vont se charger de nous donner, nous pourrons conclure à la stabilité ou à l'instabilité du pays qui se recrute ainsi. Nous pourrons décider en connaissance de cause, si ce mode d'engagement donne une solution satisfaisante au problème social que pose la nécessité d'une race subordonnée, et que les planteurs avaient incomplètement résolu sous le régime de l'esclavage.

Les premières années qui suivirent l'abolition de l'esclavage amenèrent une singulière complication : les noirs affranchis refusaient pour la plupart de se livrer aux travaux agricoles ; il fallut tout d'un coup faire arriver un grand nombre d'ouvriers étrangers ou abandonner les cultures. Partout où cela fut possible, on

s'approvisionna promptement d'engagés indiens, parfois même africains et la production eut peu à souffrir. Ce fut le cas, notamment à la Réunion, où, de 1849 à 1855, 37,859 coolies asiatiques vinrent se joindre à une population totale de 100,000 âmes environ (1).

C'était introduire brusquement un troisième élément dans une société déjà coupée en deux par l'antagonisme des races. C'était aussi substituer à l'ancien personnel des plantations, des ouvriers nouveaux, tous nés en dehors de l'île, inconnus de leurs maîtres, leur inspirant peu d'intérêt : autant d'obstacles à la restauration du patronage.

De pareilles transformations causent toujours un ébranlement. Pour apprécier sainement l'immigration indienne, il faut donc l'étudier, non pas à ses débuts, lorsque le désordre et la précipitation en formaient l'accompagnement inévitable, mais aujourd'hui, que son cours normal est établi.

Or, ce qui frappe dès le premier abord, c'est le caractère momentané des engagements; non seulement les contrats qui les règlent ont une durée limitée par la loi ou par des traités internationaux, mais les renouvellements d'engagements sont peu fréquents. L'Indien ne quitte pas définitivement son pays; s'il se résout à une émigration temporaire, c'est dans l'espoir d'amasser un petit pécule, pour jouir ensuite chez lui du bien-être ainsi acquis. Donc, aucun lien permanent entre son maître et lui; aucun intérêt commun non plus : le planteur cherche à obtenir le plus de travail possible; l'ouvrier, à en fournir le moins possible; aucune autre considération n'agit sur ces deux hommes mis en face l'un de l'autre par hasard, et destinés à se quitter bientôt.

Par suite, l'atelier rural est soumis dans les colonies aux mêmes conditions que les plus désorganisées d'entre nos manufactures. L'instabilité y est endémique, constitutionnelle, et le patronage inconnu.

Voilà un premier danger qui menace le travail; par là, il jette

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, Mulâtre affranchi de l'île de la Réunion, t. IV, p. 185 et 193. — Voir aussi J. de Lanessan, *L'Expansion coloniale de la France;* Paris, Félix Alcan, 1886, p. 816.

la perturbation dans tout l'organisme social; aussi voyons-nous l'État obligé de prendre en main la cause des immigrants : une administration compliquée, flanquée d'une surveillance internationale, veille au sort des coolies indiens; pour faire régner dans l'atelier, non la paix, — le patronage seul obtient ce résultat, — mais un certain ordre matériel, il faut recourir aux rouages les plus coûteux, les plus éloignés, les plus délicats et en même temps les moins efficaces.

A un autre point de vue et en ce qui concerne les colonies françaises, l'immigration indienne offre un danger sérieux : son cours peut être brusquement arrêté par la volonté de l'Angleterre, au sceptre de laquelle les engagés sont soumis. Une convention de 1861 lui reconnaît à ce sujet un pouvoir discrétionnaire absolu, et cette convention n'est pas restée lettre morte; car, à la suite de certaines difficultés, le gouvernement britannique a mis obstacle aux engagements pour la Réunion et la Guyane.

Ainsi, en plus des conditions déplorables que le régime des engagements temporaires crée à notre agriculture coloniale, le moindre conflit international peut la ruiner complètement.

Ces constatations, alarmantes pour notre patriotisme, peuvent du moins nous fournir une utile leçon. Elles nous montrent la fragilité des sociétés riches, dont la prospérité, due principalement au commerce, se trouve à la merci de ses diverses fluctuations. Au jour de la mauvaise fortune, tout s'écroule comme par enchantement; il ne reste debout que les édifices solidement assis sur le patronage.

Or, dans plusieurs de nos colonies à esclaves, fondées au début par des familles modèles, c'est le grand développement de la richesse qui est venu compromettre le patronage. Si les planteurs, continuant à résider sur leurs domaines, avaient développé leurs cultures dans une proportion sensiblement égale à l'accroissement de la population nègre, une véritable société créole aurait pris naissance, les recours à la traite eussent été de moins en moins fréquents, et la longue permanence des rapports entre les descendants des blancs et des noirs aurait sans doute amené la race maîtresse, comme il arrive en pareil cas, à aviser à des

moyens graduels et prudents d'élever, d'émanciper et d'assimiler la classe servile.

Au lieu de cela, le nouveau régime a exagéré les vices de l'ancien, en opposant des obstacles presque insurmontables à l'exercice du patronage; on vient de voir quelle situation précaire il créa à nos établissements français des tropiques.

L'étude des colonies à races subordonnées nous a amenés à constater une fois de plus le rôle du patronage et de la propriété agricoles dans la formation des sociétés; elle nous permet aussi d'en préciser davantage les conditions, ainsi que nous allons le faire.

Ce n'est pas sans une assez vive sensation de plaisir scientifique que nous voyons ce travail sur la colonisation, long et court tout à la fois, aboutir à une conclusion centrale que nous n'avions ni recherchée ni prévue. Ce sont de ces petites surprises que ménage la science; c'est par là qu'elle entretient la ferveur de ses adeptes.

Mon seul dessein était d'examiner les diverses formes de colonies et de noter les caractères particuliers à chacune d'elles. Je pensais arriver ainsi à dire ce que chacune exige et ce que chacune promet. C'était déjà beaucoup.

Mais la méthode a fait mieux : elle a si bien aligné les résultats fournis par l'étude de chaque nature de colonies, qu'elle les montre aboutissant tous à un principe final, simple et absolu; et ce principe se révèle comme une des grandes lois fondamentales des sociétés humaines. On va le reconnaître.

Le lecteur a vu passer trois fois devant ses yeux tout le système colonial, à trois points de vue différents qui résument toute la vie des colonies :

1° Au point de vue du travail : la colonie est surtout agricole ou surtout commerciale;

2° Au point de vue de l'administration : la colonie est surtout libre ou surtout administrative;

3° Au point de vue de la rencontre des races : la colonie est établie en territoire peuplé, ou bien elle est établie en territoire

vacant, soit par des races simplement mêlées, soit par des races subordonnées.

Toute l'économie de mon travail est là.

Or, en observant la force de résistance de chacun des éléments ainsi engagés dans la question, l'agriculture apparaît manifestement comme le seul élément qui assure la conquête du pays, qui incorpore la race au sol, qui soude l'homme à la terre et qui crée sur place une nationalité vivace. En dehors de là, point de colonie définitive.

En vain les vaisseaux des marchands viennent-ils affluer dans les ports; en vain leurs comptoirs forment-ils, sur les rivages, des villes monumentales; en vain les agents d'une puissance politique de premier ordre partagent-ils le pays en districts et en gouvernements et font-ils sentir partout la domination souveraine de la métropole; tout cet édifice de génie et de force est mobile et vacillant comme le commerce et la politique; il n'est pas assis sur cette exploitation du sol, dont la première condition est que l'exploitant devienne l'homme du lieu, rivé à la terre, lui et sa descendance, attaché à la glèbe, aussi noblement, aussi volontairement qu'il plaira, mais fondu avec le sol et plus enraciné sur place que les plantes mêmes qu'il cultive. Cet homme-là est le seul qui prenne pied aux colonies, non pas pour dix ans, non pas pour vingt ans, non pas pour un siècle, mais pour toujours; on ne le déloge pas. Un jour à venir, dans des temps malheureux, l'entreprise violente de quelque peuple en recherche d'aventures pourra le subjuguer : elle ne le fera pas disparaître.

Ceci est tellement vrai que, si l'agriculture est trop étroitement liée au commerce, si elle n'est que sa pourvoyeuse, si elle n'obéit qu'à ses ordres, si elle ne s'emploie pas avant tout à fournir aux besoins communs et primordiaux du pays, si elle ne produit pas le pain et le vêtement dont on se nourrit et dont on se couvre dans le pays, elle suit les destinées des colonies commerciales, elle est à la merci de tous les marchés du monde.

C'est le premier point qui se dégage de cette dernière étude sur les colonies agricoles intertropicales : il faut aux colonies agri-

coles, non pas seulement cette culture lucrative de plantes rares et précieuses qui ne poussent que là, et qui doivent approvisionner le globe, il leur faut cette agriculture qui n'enrichit guère, mais qui fait vivre, qui soutient les ressources du cultivateur, qui assure le bien-être de sa postérité et qui nourrit le voisinage, sans avoir rien de trop heureux à attendre, rien de trop malheureux à subir des caprices du commerce.

C'est là l'agriculture stable et nationale. C'est celle qui fait en tous pays du monde, qui a fait à toutes les époques de l'histoire la classe la plus invariable et la plus résistante des peuples compliqués, celle qui est le plus nécessairement et le plus fidèlement attachée au sol. Comment en serait-il autrement? elle dépend de lui et elle dépend de lui seul.

En parcourant nos divers types de colonies, nous avons vu que toutes les classes dont l'avenir n'était pas directement engagé dans la possession de la terre agricole, étaient posées là comme en camp volant et gardaient un remarquable caractère d'instabilité. Ainsi, dans les Indes, la race conquise qui a conservé la propriété du sol, est assurée de se perpétuer sur le sol et d'y puiser, à tout événement, les ressources de la vie; mais dans les Antilles, les noirs demeurés étrangers à la propriété n'ont pu fonder une société capable d'entretenir l'agriculture et de se suffire, alors même que le territoire leur a été abandonné.

Il n'y a donc de fortement établi sur le sol que les classes qui non seulement le cultivent, mais le possèdent.

Et comme toute société humaine sortie des formes primitives se constitue essentiellement de deux classes, la classe patronale et la classe ouvrière, il apparaît que si l'une d'elles demeure étrangère à la propriété du sol agricole, la société demeure vacillante et mal assurée dans l'un de ses deux éléments essentiels et que l'instabilité de celui-ci entraîne tôt ou tard la chute de l'autre.

Nous venons de voir dans l'étude des colonies à races subordonnées qu'il existe une difficulté particulière pour établir dans la possession d'un même sol deux races distinctes et inégales; mais que, si la difficulté est plus grande, la solution n'en demeure pas moins nécessaire.

Le plus grand obstacle ici est le système de l'esclavage, qui semble maintenir une distance infranchissable entre les premiers maîtres du sol et la population ouvrière qu'ils y importent.

Tel paraît être, en effet, le vice radical de cette institution de l'esclavage. En constatant les résultats, je n'ai pas eu ici à m'expliquer sur les causes profondes de ce phénomène. Ceux qui voudront bien les étudier et s'en rendre compte les trouveront exposées dans l'article de M. Prieur sur les *Engagements dans le travail*. Je suis resté à la surface du fait, j'en ai constaté la réalité : le sujet touché par M. Prieur en montre l'explication (1).

Tout se lie, tout se tient dans cette science sociale. Tandis que j'étudie l'organisation des colonies, un autre étudie le mécanisme de l'atelier et ces deux études se rencontrent, se combinent, se complètent, se confirment l'une par l'autre, s'appuient l'une sur l'autre. C'est que dans la société aussi, tout se lie et se tient et qu'une science bien faite de la société doit exactement en refléter l'image.

C'est ainsi encore que je me suis rencontré avec M. de Préville (2). Ce qu'il avait observé à Saint-Domingue, je l'ai retrouvé dans toutes les colonies à races subordonnées : aussi bien dans les colonies anglaises, espagnoles et portugaises que dans celles de la France.

D'un autre côté, il se trouve que je me joins ici avec les conclusions que M. de Tourville tire d'une étude spéciale sur le Fermage actuel en France (3). Il constate que les propriétaires du sol français ont perdu leur influence sur la nation en abandonnant l'exploitation de la terre.

Autre rencontre : M. Demolins, en traitant de l'histoire de la culture, voit peu à peu les races pastorales de l'Oural et de l'Asie Mineure s'emparer du sol par la culture et fonder la partie la plus stable des peuples européens à familles patriarcales.

Ainsi, de Saint-Domingue à l'Oural, de la question du Fermage à celle des Engagements de l'atelier, on se rencontre à de singu-

(1) Voir plus bas, page 186 et suivantes.
(2) Voir t. III, page 86 et suivantes.
(3) Voir plus haut, page 109 et suivantes.

lières distances. C'est qu'en effet, la conclusion de cette étude sur les colonies manifeste une des plus grandes lois sociales : il n'y a de parfaitement stable chez les peupes compliqués que la population agricole, à la condition que la classe patronale et la classe ouvrière appliquées ensemble à la culture soient fixées l'une et l'autre au sol par le régime de la propriété.

Quand, arrivant de la sorte par toutes les avenues de la science, une conclusion entre dans l'esprit, on imagine avec quels puissance elle s'y impose, quelles invincibles convictions elle y fait naître. Ce n'est plus là ce bon jugement qui incline ou attire au vrai, c'est une vue pleine et entière de la vérité qui donne la force de croire et d'agir. Rien ne résiste à cette lumière : tous les préjugés de l'esprit sont emportés, quelque autorité qu'ils réclament. Ainsi dans la science astronomique, ni la difficulté d'admettre les antipodes, ni l'invraisemblance de la vitesse qui emporte la terre n'ont pu prévaloir contre un système du monde démontré par tant de côtés et où tout se relie et s'enchaîne.

Dans la science sociale, rien ne peut dissuader de la primauté que doivent avoir l'art agricole et la propriété rurale chez les peuples qui, sortis des formes simples et primitives de la société, songent à fournir de longues destinées.

Paul de Rousiers.

MAITRES ET DOMESTIQUES.

LES BUREAUX DE PLACEMENT.

Qui d'entre nous n'a entendu dire vingt fois à de fort honnêtes personnes : « La peste soit des domestiques ! Quand donc ce siècle inventif trouvera-t-il pour les remplacer une mécanique ingénieuse ? »

Ce vœu, quelque peu naïf, ne nous occuperait guère s'il était l'expression d'un désir isolé. J'ai ouï parler d'un vieil original qui, après avoir congédié toute sa maison, avait coupé le cordon de sa sonnette pour n'être dérangé par personne. On en riait et c'était tout ; mais lorsqu'un sentiment de ce genre devient commun à toute une classe d'individus, il n'est plus le résultat de singularités personnelles, il prend les proportions d'une question sociale.

Il est certain que l'unanimité du souhait cité plus haut témoigne d'une grande difficulté de rapports entre les maîtres et les serviteurs : ces rapports sont si conformément désagréables, que les supprimer paraît être la solution la plus désirable. Et on conclut que des machines inconscientes seraient d'incomparables domestiques.

L'inventeur qui découvrira le Cordon bleu mécanique et le Valet de chambre automate est donc sûr de voir enlever rapidement sa marchandise. En attendant il s'est créé dans les grands centres un négoce important dont les domestiques et employés forment l'objet. Cela s'appelle les Bureaux de placement.

Malheureusement, pour ces institutions, elles ont affaire à une marchandise qui raisonne, et un beau jour on a appris par les journaux que les garçons de café, brasseurs et limonadiers, attachant le grelot, tentaient d'échapper à la nécessité de ces agences.

Les maîtres se plaignent eux aussi de ces intermédiaires. Voilà donc un rouage qui fonctionne avec peine, qui grince souvent, et menace de se rompre ; tout le monde le trouve insuffisant et dangereux, et pourtant il dure toujours. On le déteste, on s'en défie, mais on le conserve.

Pour leur part, les garçons de café ont fondé un syndicat ; mais si ce syndicat place beaucoup de sujets, ses membres actifs verront tout leur temps employé à cette besogne, se feront indemniser de leur peine, et on aura constitué, sous le nom de syndicat, un nouveau bureau de placement.

Décidément, nous nous trouvons en présence de ce que les politiques appellent *un mal nécessaire*. Pour y porter remède, il faut plus que les bonnes aspirations de quelques garçons limonadiers ; pour en découvrir la cause, il est nécessaire d'étudier le phénomène scientifiquement.

C'est à quoi nous allons travailler.

Si une de ces modernes maîtresses de maison qu'on voit perpétuellement en recherche de serviteurs, demande à une famille qui sait garder les siens : « Comment donc avez-vous fait pour trouver de pareils domestiques ! » elle demeure interdite devant cette réponse : « Nous avons pris des gens que nous connaissions depuis longtemps ; » ou bien : « Ils nous ont été procurés par un voisin et ami. » Cette manière d'être fourni paraît invraisemblable à l'enquêteuse, qui croit avoir cent fois retourné tous les moyens d'obtenir des serviteurs.

Les bureaux de placement ne sont donc pas pour tout le monde un mal nécessaire. Il y a aujourd'hui, même en France, une foule de personnes qui trouvent des emplois sans cet intermédiaire. Parmi les serviteurs en bonne réputation, on considère comme une déchéance, et comme un trait aigu de la fortune adverse, la nécessité de recourir aux bureaux ; on tient pour certain, même dans la domesticité parisienne, que la seule bonne manière de se placer est de le faire par « connaissances ». En remontant quelque peu dans le passé, on ne découvre guère, en ce qui concerne les domestiques, d'agences servant d'intermédiaire salarié entre eux et les maîtres.

Voyons un peu ce qu'étaient les domestiques, quelle situation ils occupaient dans la famille et comment ils y entraient.

I.

Il n'est pas inutile de rappeler en commençant le sens vrai et ancien de ce mot de domestique, qui n'éveille ordinairement chez nous qu'une idée d'embarras et d'ennui. Le domestique est de la maison (*domesticus*), non seulement dans le sens matériel, parce qu'il y couche et qu'il y mange, mais dans le sens plus élevé où la *maison* se confond avec la *famille;* le domestique est un prolongement de la famille.

Et ce n'est pas ici un sens arraché par un effort étymologique. La réalité des faits est d'accord avec la grammaire.

Le *domestique* est essentiellement *domicilié* chez le maître : la nature même de ses fonctions l'exige. Il n'est pas, comme l'ouvrier, destiné à la production d'un objet qui enrichit le maître; il est destiné au service direct des personnes qui composent la famille; il est pris pour les aider, non dans leurs moyens d'existence, non dans le métier qui les fait vivre, mais dans leur mode d'existence, dans l'emploi qu'elles ont à faire des choses nécessaires à la vie, dans les soins de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, etc. Ce service à rendre aux personnes, cette aide à leur donner pour tout le détail des besoins journaliers, n'est praticable qu'à la condition de vivre avec elles sous le même toit. Ce n'est pas seulement qu'il faille se trouver à toute heure sous leur main, mais le foyer est le lieu essentiel de tout le travail qui est ainsi à faire. Habillera-t-on le maître en dehors de chez lui? Entretiendra-t-on son mobilier, fera-t-on sa chambre, en dehors de chez lui? Ouvrira-t-on sa porte aux visiteurs sans être chez lui? Veillera-t-on à son chauffage et à son éclairage sans cela? Père, mère, enfants, jeunes filles, vieux parents, se transporteront-ils régulièrement, deux et trois fois par jour, en toute saison, en tout état de santé, pour qu'on leur serve à déjeuner et à dîner en dehors de la maison?

Ainsi, tandis que l'atelier est le lieu de travail de l'ouvrier, le foyer est le lieu de travail du domestique; tandis que l'ouvrier s'emploie à fabriquer un objet d'échange, le domestique s'emploie au service des personnes. La différence est grande entre ces deux conditions; Le Play les a profondément distinguées; elles n'obéissent pas aux même lois; elles constituent deux classes sociales dont la nature et les destinées sont très divergentes.

La question ouvrière et la question domestique ne se résolvent pas en tout de la même manière. On peut avoir un très bon ouvrier à des conditions qui n'en feraient pas un bon domestique, et réciproquement. Le domestique pénètre donc essentiellement dans l'intérieur de la maison; il y a plus, il en pénètre l'intimité; il ne peut en effet s'adapter, bien et de près, et commodément, au service des personnes, qu'en se trouvant mêlé à mille détails de leurs agissements intimes, et ces agissements lui en font encore deviner bien d'autres. Il y a des gens qui prétendent avoir très peu de rapports avec leurs serviteurs : ce qu'il y a de certain, c'est que leurs serviteurs en ont beaucoup avec eux, puisqu'ils les servent, au doigt et à l'œil. Le résultat de cette prétention est que les serviteurs connaissent très bien leur maître et que le maître connaît très peu ses serviteurs. Si, en introduisant, comme on est contraint de le faire, son domestique dans l'intérieur de sa maison et dans l'intimité de sa vie, on s'avisait de lui laisser le caractère d'un étranger, si on ne l'englobait complètement dans la famille, si on n'absorbait pas tous ses intérêts au foyer, si on ne l'assimilait entièrement, on se trouverait avoir institué chez soi la violation de domicile la mieux organisée qu'il y ait. La contrepartie essentielle de l'introduction de cet étranger à domicile est son incorporation à la famille.

Les familles fortement établies nous offrent toutes, dans leurs rapports avec leurs serviteurs, ce caractère d'affabilité et de confiance en même temps que de direction, qui est le propre de l'autorité paternelle.

Qui ne se souvient de ces tableaux pleins de couleur locale, de vie et de vérité, dans lesquels Walter Scott retrace la vie des chefs saxons ou des seigneurs normands? A une longue table placée

perpendiculairement à celle des maîtres vient s'asseoir tout le personnel du château ; sans se mêler à la conversation, les domestiques écoutent et participent aux sentiments que fait naître la discussion des événements. On sent très bien que dans cette salle tout le monde vibre à l'unisson. L'opinion des maîtres et celle des serviteurs ne se distinguent que par quelques délicatesses absentes du jugement de ceux-ci, mais il n'y a pas scission.

Et ce brave sire de Gouberville, qui lisait l'*Amadis de Gaule* à ses gens réunis autour de la grande cheminée, par un jour de pluie? N'était-ce pas, lui aussi, un père aussi bien qu'un maître? Conseils, corrections, pardon, tout dans sa conduite rappelle l'allure de l'autorité paternelle. Je n'en finirais pas, s'il me fallait citer les exemples dont sont remplis les mémoires contemporains et même bien postérieurs à l'époque où vivait Gouberville.

Il est clair que les gens que l'on admet ainsi à son foyer et presque dans son intimité ne sont pas recrutés au hasard. Ce sont des voisins, parfois des fils ou filles de tenanciers élevés sur le domaine, dont les antécédents sont connus, et que l'on a toujours considérés un peu comme *siens*. Lorsqu'ils entrent au service personnel du maître, celui-ci inscrit sur son livre une mention de ce genre : « Aujourd'hui 17 mai 1828, la fille de Thoine Solignac, qui se nomme Catisson, est entrée chez moi en qualité de servante; » on se rend compte de suite qu'on n'avait pas affaire à une inconnue. Quand une brouille survient, ce qui arrive à toute époque et dans toutes les sociétés, elle n'est pas toujours sans rémission. Telle femme, partie du manoir du Mesnil-au-Val, « dès le fin matin, sans dire adieu » revient bientôt sous l'influence des conseils de son père demander un pardon accordé volontiers. Le lien qui unit le serviteur à son maître est assez souple et assez résistant pour pouvoir se tendre sans se rompre. Il y a réellement patronage de la part de celui qui emploie, et si, antérieurement à son admission dans la maison de son maître, le domestique ne se trouve pas placé plus ou moins directement sous ce patronage, il est souvent uni à lui par les liens encore très particuliers du voisinage.

Nous avons eu déjà l'occasion d'insister dans cette Revue sur le rôle

important joué par l'autorité du voisinage, le *gentleman* rural, dans la vie publique : le rôle qui lui incombe dans la vie privée n'est pas moindre. Même aujourd'hui, en pleine France du dix-neuvième siècle, à une époque où les lois travaillent à effacer autant que possible toute distinction de classes, il suffit d'avoir vécu dans une contrée habitée par des propriétaires fonciers ayant conservé quelques traditions pour apprécier les services qu'ils sont appelés à y rendre. L'homme du peuple, non abusé par des théories creuses, trouve dans la pratique de la vie des motifs suffisants pour reconnaître la supériorité de son voisin peu intéressé, le grand propriétaire, qui se met au-dessus de bien des petites querelles. Il viendra chercher près de lui un conseil, le choisira comme arbitre amiable dans une discussion. Un accident vient-il à se produire, c'est à la châtelaine qu'il s'adressera pour opérer le premier pansement, en attendant l'arrivée du médecin éloigné du village ; peut-être même s'évitera-t-il, grâce à cette prompte intervention, une visite et des remèdes coûteux. Sans parler d'une foule d'autres cas où la plus grande fortune, l'instruction supérieure du *gentleman*, procurera à son voisinage des avantages matériels, combien son exemple, son désintéressement, ne peuvent-ils pas contribuer à relever le niveau moral d'une population?

Lorsqu'un *gentleman* répondant à ce type prend un domestique parmi les familles du voisinage, pense-t-on qu'il se trouve en face d'un étranger? Pas du tout, c'est la fille de Solignac, c'est une personne qu'on a soignée dans une maladie, à laquelle on a donné du travail pendant un hiver rude où le blé était cher. Tout naturellement elle a, dès le premier jour, pour la famille dans laquelle elle sert, des sentiments de respect que sa langue n'exprime peut-être pas suivant les formes convenues, mais que son cœur ressent profondément, à l'inverse du suisse galonné, qui, l'insolence peinte sur la figure, reçoit avec des formules correctes le visiteur pédestre qui se présente chez son maître. Entre les deux, il y a la différence d'une forme vaine à un sentiment profond, d'un geste de comédie à un hommage spontané.

En somme, dans certaines sociétés, le patronage direct ou le simple voisinage créent entre les familles riches et celles qui four-

nissent des domestiques de véritables relations. Il n'y a donc pas besoin de recourir à un intermédiaire pour se mettre en rapport.

Ce serait une erreur de croire que ce patronage et ce voisinage, ne peuvent exister qu'à la campagne. Les hommes, qui, aujourd'hui, ont vécu seulement un demi-siècle, retrouvent encore dans leurs souvenirs d'enfance l'image de ces villes de province, où presque toutes les familles, de quelque rang qu'elles fussent, se connaissaient de longue date, se connaissaient de père en fils, de plante et de racine. Chacune y entretenait traditionnellement les relations qui la rattachaient à sa clientèle, haute et basse. Il y avait stabilité, et avec la stabilité patronage et voisinage. Dans les grandes villes, les quartiers formaient comme autant de petites villes distinctes, dont on était héréditairement citoyen; on connaissait les gens de son quartier, comme ailleurs on connaît les gens de son pays. A Paris même, cet état de choses subsistait en très grande partie avant le percement des voies nouvelles, avant les expropriations en masse, avant la reconstruction monumentale de la ville. Peut-être en retrouverait-on quelque trace encore, çà et là, dans les régions qui n'ont pas été atteintes par ce bouleversement, et en particulier dans l'oasis de l'île Saint-Louis.

Il y a plus : au milieu du Paris nouveau, unifié et instable, les familles qui s'attachent à conserver tout ce qu'elles peuvent avoir de stabilité, parviennent à pratiquer assez le patronage, voire même le voisinage, pour se recruter de bons serviteurs par « connaissances », ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Mais, en quelque lieu qu'ils s'exercent, le patronage et le voisinage, ces deux seuls agents vraiment sociaux du placement des domestiques, ne peuvent pourvoir les familles qu'à une condition essentielle : c'est qu'on y change peu de serviteurs. Dès qu'une maison est signalée comme incapable de pratiquer la permanence des engagements, il n'y a ni patron ni voisin qui voulût se compromettre à risquer chez elle des protégés. A plus forte raison est-il absolument nécessaire qu'on se refuse à ces engagements de jeunes paysans et de jeunes paysannes, que de bonnes familles conduisent à Paris en qualité de serviteurs, et laissent inconsidé-

rément en butte à tous les dangers de la domesticité parisienne. Il y a là un immense méfait, un crime, oserais-je dire, qui soulève la réprobation publique, quelquefois sans arriver à exciter bien profondément l'attention et la réflexion de ceux qui en ont été les coupables inconscients.

Donc, si la maison qui demande aux patrons et aux voisins des gens pour son service, ne se montre pas suffisamment digne de confiance, l'agence se ferme pour elle. En tout ordre de choses, le mécanisme des agents naturels est fort curieux : il paraît bien avoir reçu une organisation providentielle. Nous verrons tout à à l'heure, qu'il en est tout autrement des bureaux de placement artificiels.

Dès maintenant, nous tenons la cause de cette institution : elle est due à un certain état de société caractérisé par l'absence de patronage, de voisinage et de stabilité; elle correspond exactement à l'antagonisme des classes, à l'émiettement des individus et à l'esprit inconsidéré de changement. Aussi la voit-on se développer dans les grandes villes et principalement à Paris, le Paris nouveau que nous avons dit. C'est donc dans ce milieu que nous devrons nous placer pour en étudier le fait.

Au tableau des familles recrutant leurs domestiques parmi leurs voisins et se les annexant complètement, nous allons opposer la peinture des intérieurs *modernes* parisiens.

Ce n'est certes pas pour le plaisir assez vain de louer systématiquement le passé en gémissant sur le malheur des temps présents, que je me livre à cette antithèse au sujet de Paris. Je saisis, là où je le trouve dans son développement le plus intense, le phénomène que je me propose d'étudier; voilà tout. Je n'en ai pas moins reconnu tout à l'heure que, même à Paris, il se rencontre des serviteurs dévoués passant leur vie au service du même maître. Mais j'ai dit à quelles conditions.

Pour écarter toute idée de parti pris, je suis également prêt à écrire qu'avant les bureaux de placement il y avait de mauvais domestiques; c'est bien certain, puisque le vice originel leur est de beaucoup antérieur. Il n'existe pas d'état de société si parfait que les natures perverses ne puissent s'y faire une place. L'im-

portant, c'est qu'elles ne soient pas favorisées dans cette tentative par une institution soutenue des honnêtes gens.

II.

Ces réserves une fois articulées, personne ne contestera, je pense, que l'étranger, qu'un autre étranger vous a indiqué pour de l'argent, ne peut pas occuper dans votre famille la situation que lui assignerait le sens vrai du terme de domestique. Sous le même nom nous allons donc trouver des personnalités entièrement différentes de celles que nous avons indiquées plus haut. Le voisinage ni le patronage n'ont aucune part dans leur choix; peut-être doivent-ils à la couleur de leurs cheveux l'avantage de trouver rapidement une place. Je ne plaisante pas, et j'ai vu des pères de famille jouissant de leurs droits civils et politiques qui cherchaient un cocher blond parce que c'était la mode. M. Taine cite, dans ses *Notes sur l'Angleterre*, une annonce de journal demandant deux laquais *appareillés*. Derrière une voiture cela fait bien mieux qu'un grand maigre à côté d'un petit trapu. Le riche Londonnien, qui payait cette annonce caractéristique, frémissait probablement d'horreur au seul mot de traite des nègres et se croyait peut-être un des champions de la dignité humaine méconnue. Quant à la sollicitude dont il entourait sa paire de laquais, on ne peut guère la comparer plus honorablement qu'aux soins prodigués par un amateur à un bel attelage de purs sangs. Et, par un juste retour, il ne pouvait pas exister entre eux et lui d'autres liens que ceux d'acheté à acheteur. Du patronage, il ne saurait en être question.

Mais laissons de côté ce cas exceptionnel, pour examiner la situation ordinaire des domestiques adressés à leurs maîtres par un intermédiaire salarié.

Tout le monde sait comment sont logés à Paris les gens de service. Je ne tiens pas compte, bien entendu, des rares familles vivant seules dans un hôtel entre cour et jardin; je parle de l'immense majorité de celles qui louent un appartement dans une maison de rapport.

C'est au sixième étage, dans les combles, que s'ouvrent sur un même corridor les portes de toutes les chambres de domestiques. On accède à ce phalanstère par la dernière volée d'un escalier de service commun, de sorte qu'à l'heure plus ou moins avancée de la nuit où une jeune femme de chambre quitte sa maîtresse, elle est jetée hors du foyer de la famille. Là-haut, on n'est plus chez personne; c'est un endroit public, mais sans le correctif des agents de police chargés de veiller à l'ordre matériel et de prêter main-forte à qui demande du secours; le danger augmente avec la grandeur de l'immeuble. J'en connais un où trente domestiques appartenant à dix ménages différents sont parqués ensemble.

Il est inutile d'insister sur les désordres moraux qui résultent de cette situation. Il suffit de la connaître pour les deviner. Si quelque chose est pire encore, c'est l'effet social.

Le nouveau Paris a été bâti avec la préoccupation avouée de créer des quartiers riches, des quartiers élégants, où le pauvre, l'ouvrier, le petit employé même, ne pourraient pas trouver de logements en rapport avec leurs ressources. On a systématiquement écarté l'homme du peuple de ces grandes avenues, de ces rues spacieuses le long desquelles s'élèvent des constructions luxueuses et symétriques. Ce serait trop de dire qu'on a atteint au beau par ce procédé, mais on est arrivé sans doute au but matériel qu'on poursuivait, à l'idéal peu artistique qu'on s'était proposé. Seulement, en détruisant ainsi tout d'un coup et pour obéir à une fantaisie un état de choses que les siècles avaient créé et consacré, on a brusquement rompu les liens du voisinage. Beaucoup de Parisiens ignorent aujourd'hui le nom de la famille qui vit au-dessus ou au-dessous d'eux.

Il restait encore quelque chose à faire pour désagréger complètement la société, pour la détruire et en grouper ensuite les éléments inertes, comme en un musée bien ordonné. En effet, chacune de ces familles de fortune sensiblement égale, indépendantes l'une de l'autre par conséquent, pouvait du moins faire régner dans son petit domaine un patronage efficace. Nous venons de dire comment ce patronage restreint aux domestiques ne peut plus s'exercer dans la plupart des constructions modernes.

Je ne soutiens pas que cette manière d'agir soit la suite d'un plan arrêté d'avance ; je ne demande pas la tête des architectes, pas même celle des propriétaires d'immeubles parisiens, plus coupables sansdoute. Que les cendres de M. Haussmann lui-même reposent en paix! Aucun de ces agents de désorganisation n'a su ce qu'il faisait! Ils étaient membres d'une société qui n'avait plus conscience de ses devoirs.

Qu'il nous soit permis seulement de profiter de leurs fautes. Déjà nous commençons à en sentir les résultats; nous pouvons donc mieux en apprécier la nature.

L'antagonisme croissant que tout le monde peut constater, particulièrement dans les centres urbains, me paraît en effet avoir dû une accélération marquée à la reconstruction de Paris.

Est-il possible de dire au peuple d'une façon plus claire que la vie du riche doit être absolument séparée de la sienne? que l'aspect même de la misère ou de la médiocrité est une gène insupportable pour celui qui ne recherche dans la possession de la fortune qu'un moyen de jouir? Je me demande si un orateur de réunion populaire, quelque talent qu'on lui suppose, pourrait arriver à produire sur ses auditeurs l'impression que fait naître en eux la plus simple réflexion sur ce qui les entoure. La négation du devoir social, de la responsabilité du maître, est exprimée dans une langue universellement comprise sur les murs de toutes les rues, à l'intérieur de toutes les maisons.

Par suite, les sentiments de respect ou de protection que d'autres causes peuvent produire chez les serviteurs ou chez les maîtres sont constamment menacés par un état de choses qui conspire contre eux. J'ai vu des familles conscientes de leur responsabilité sacrifier dans leur appartement une ou plusieurs pièces au logement de leurs domestiques. C'est la seule pratique louable, mais elle n'est possible que dans de rares conditions. Comment un petit fonctionnaire entassé avec sa femme et ses enfants dans un réduit étroit, dont le loyer absorbe déjà une partie notable de ses ressources, pourrait-il se dispenser de faire coucher sa cuisinière dans les combles?

D'une façon générale, d'ailleurs, on ne se met pas l'esprit à la

torture pour si peu ; ces gens qui passent chez vous quelques mois vous quittent pour gagner davantage, sont remplacés par d'autres qui passent de même, tiennent si peu de place dans les préoccupations morales d'une maîtresse de maison ! *C'est cette indifférence générale et déjà ancienne qui a permis aux propriétaires et aux architectes de construire des immeubles où toute surveillance est impossible et de trouver néanmoins des locataires.* Si les familles qui venaient s'installer dans ces maisons nouvelles avaient eu souci de leurs serviteurs, il leur eût été facile de couper court à l'établissement d'un usage aussi condamnable. Voilà pourquoi la responsabilité revient en fin de compte, pour la plus grosse part, aux familles mêmes qui emploient des domestiques et non à tel ou tel bouc émissaire qu'on aime à charger pour se mettre la conscience à l'aise.

On peut se rendre compte maintenant de la position qu'occupent les bureaux de placement dans le milieu que nous venons de décrire. Dus au relâchement du voisinage et du patronage, ils ont pour principal résultat d'en briser les derniers liens ; fournissant aux familles des mercenaires étrangers, ils marquent de plus en plus la séparation complète entre les maîtres et les serviteurs. Leur ressort, c'est le salaire qu'ils reçoivent pour servir d'intermédiaire momentané entre les uns et les autres. Leurs agents sont donc payés pour une contrefaçon de voisinage et de patronage, chose monstrueuse pour qui veut bien y réfléchir.

Voilà le résultat général, celui qui saute aux yeux de tous : il y a un abîme creusé entre la classe riche et la classe pauvre. Mais que devient alors cette classe riche qu'on appelait autrefois dirigeante? Dirige-t-elle encore quelque chose? Cela dépend du degré de désorganisation où est tombée telle ou telle famille en particulier. La plupart conservent encore la direction du travail de leurs domestiques. — La maîtresse de maison commande les repas, veille au bon ordre matériel du foyer. — Mais cela même tend à disparaître : dans beaucoup de familles opulentes le chef de cuisine est un entrepreneur d'alimentation qui traite à tant par tête. Les maîtres de la maison sont chez eux dans un restau-

rant à prix fixe et paient le dîner de leurs invités. Rien de plus.

Je ne recherche pas ce que deviennent l'amour du *home* et l'exercice de l'hospitalité dans de pareilles conditions. Les gourmets ajouteront que je ne semble pas me préoccuper de la décadence fatale qui menace la gastronomie laissée aux mains des valets. Ah! ce n'est plus le temps où, durant la guerre de Hanovre, le maréchal de Richelieu voulant régaler ses prisonniers, les princes et princesses d'Ostfrise, écrivait de sa main le menu d'un souper à deux services dont un bœuf et quelques conserves devaient faire tous les frais! Il ne convient pas d'attacher trop d'importance à ce petit chef-d'œuvre, que les *Nouvelles à la main* s'empressèrent alors de publier; toutefois il prouve que de très grands seigneurs savaient parfois quelque chose de ce qui se passait dans leurs cuisines, et rassurera les maîtresses de maison qui craindraient de déroger en s'occupant de leur ménage. Le suprême bon ton ne consiste pas essentiellement à ignorer la cuisine.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas sans exemple que de riches familles soient nourries par leur cuisinier et promenées en voiture par un entrepreneur de transports; il est vrai que les livrées sont superbes, les équipages dignes de louange, mais c'est pure vanité. Les chevaux de race qui traînent cette voiture élégante appartiennent au cocher qui les mène. On lui donne chaque mois une forte somme, moyennant laquelle il s'engage à tenir constamment un nombre déterminé de chevaux à la disposition du contractant, paie les palefreniers, règle tous les comptes relatifs à l'écurie, etc. C'est extrêmement commode et avec cela on n'a à s'occuper de rien.

En effet l'oisiveté d'une famille qui organise sa vie sur ce type peut être sans bornes. Nous avons déjà vu comment le patronage des domestiques devenait presque nul dans la plupart des intérieurs parisiens. Dans le cas spécial dont nous parlons, il disparaît entièrement et la direction du travail elle-même ne s'exerce plus. Madame dirige uniquement le travail de la femme de chambre qui la coiffe et l'habille.

Cette fois nous sommes arrivés, je pense, à recueillir le dernier

soupir du patronage, nous avons atteint la limite extrême où le maître est un simple consommateur, n'ayant pas plus de part au gouvernement de sa maison que l'acheteur d'un objet manufacturé n'a part à la direction de l'usine qui l'a produit.

Voilà, ce qu'il reste du maître. Tournons maintenant nos regards du côté des domestiques.

III.

Lorsque, dans les classes laborieuses, un jeune homme supporte impatiemment la discipline de la famille, quand une jeune fille veut échapper aux conseils prudents et à l'active surveillance de sa mère, ils ont un moyen facile d'atteindre le but de leurs désirs : le bureau de placement leur ouvre ses portes et les inscrit sur ses registres. Munis d'un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par un maire indulgent, ils se trouvent dès lors à l'abri des questions indiscrètes, et d'ailleurs l'agence ne tient pas à leur en adresser. L'important pour elle c'est de toucher le tant pour cent auquel elle a droit sur chaque *affaire*.

Car, à son point de vue, placer un domestique est une affaire au même titre que l'achat d'un cheval ou la vente d'une paire de chaussures. Une maison de commerce intelligemment conduite vise surtout à conserver le moins de temps possible ses marchandises en magasin. Vendre à tout prix, mais à bref délai; renouveler ainsi l'emploi de son capital un grand nombre de fois dans une période limitée, tel est le résultat auquel on veut arriver. Appliquez cette règle à la marchandise humaine du bureau de placement, il deviendra évident que la manière de procéder la plus avantageuse consiste à trouver rapidement à chacun une place quelconque. Si elle ne convient pas, l'affaire n'en est que meilleure, on en cherchera une autre; nouveau marché, nouveau bénéfice.

En un mot, la permanence des engagements correspond à la stagnation des affaires de ce genre; il existe donc, de par ce fait, une classe d'individus ayant un intérêt direct à l'instabilité des serviteurs et vivant de cette instabilité.

De là une série de conséquences :

L'intérêt des bureaux de placement ne les pousse à servir consciencieusement ni les maîtres ni les domestiques.

Donc peu leur importe que telle jeune personne soit sortie de sa famille par une mauvaise raison ; ils la recommanderont quand même chaudement et lui procureront une place.

Voilà pratiquement établie l'égalité des bons et des mauvais sujets ; de ce chef, les bureaux de placement font tort aux premiers de toute la valeur de leur honnêteté.

Ce ne sont donc pas seulement les maîtres qui se trouvent frustrés, et on comprend qu'en présence de cette pratique les garçons de café se soient révoltés l'été dernier contre l'institution des bureaux de placement ; leurs intérêts étaient réellement lésés.

Ils peuvent l'être encore d'une autre façon :

L'agent qui trompe le maître, en lui indiquant comme honnête un domestique notoirement infidèle, n'hésite pas non plus à tromper le domestique, en l'adressant souvent à de bien tristes maîtres.

Dans les milieux où le voisinage conserve sa puissance, un serviteur qui sollicite une place connaît les maîtres chez lesquels il se présente ; il a souvent entendu parler d'eux ; il désire les servir, parce qu'il lui plaît d'être lié à eux, de faire partie de leur maison. Cet homme sait ce qu'il fait ; il prend une décision éclairée.

Toute autre est la situation du domestique adressé par un bureau de placement à une famille quelconque. Je me souviens d'une caricature spirituelle rendant, d'une manière très vraie, les préoccupations d'une jeune bonne venue à Paris pour se placer ; elle a présenté ses certificats et le marché va se conclure : « Avant de m'arrêter définitivement, dit-elle, Madame voudrait-elle me donner le nom et l'adresse des dernières bonnes qu'a eues Madame, pour que je puisse prendre des renseignements sur Madame ? » Voilà une jeune fille un peu naïve sans doute, mais pleine de prudence et qui ne veut pas s'engager à la légère. Quelques mois de séjour à Paris lui apprendront qu'on ne se montre pas si exigeant d'ordinaire pour des maîtres chez lesquels on reste si peu. De part et d'autre on ne cherche pas à approfondir.

C'est ce qui se produit, dans un ordre d'idées un peu différent, pour les mariages par agence. Le jeune homme qui épouse une orpheline de vingt et un ans lui apportant un million de dot, a le devoir de la discrétion et la réclame pour lui-même. Cette condition ne lui pèse pas, du reste : il recherche dans ce marché un refuge contre ses créanciers, et se préoccupe fort peu de la famille qui va se fonder sur une base aussi chancelante. C'est une affaire, rien qu'une affaire.

Le chiffre de la dot ou le taux des gages, voilà le point capital. Dans l'un comme dans l'autre de ces phénomènes similaires, toute préoccupation morale disparaît.

C'est donc sans regrets que les domestiques parisiens renoncent au patronage de leurs maîtres. Comme des enfants auxquels on proposerait la suppression des pensums, ils battent des mains et crient : Vive la liberté!

Pourtant, quand sonne l'heure de la maladie, lorsqu'après quelques séjours à l'hôpital, on se voit congédié de toutes les places comme n'ayant pas une santé assez résistante, la réflexion vient, souvent amère. Les prévoyants qui ont su amasser un petit capital se tirent d'affaire, non sans murmurer souvent en comparant leurs maigres repas avec l'ordinaire de l'office. Oh! qu'on en rabat alors des exigences et des délicateses d'antan! Les autres, et c'est le plus grand nombre, n'ont d'autre ressource que la charité publique. Les anciens maîtres, on ne sait même plus où ils habitent et qu'attendre de personnes chez lesquelles on a passé quelques mois et qui ne se rappellent plus votre nom! Quant à sa propre famille, on l'a quittée jeune, on n'y est plus retourné depuis, on en a perdu les habitudes simples, et, la plupart du temps, le foyer qui a abrité votre enfance est vendu à un étranger. L'isolement dans la misère se montre alors avec toute son horreur.

IV.

En temps ordinaire, ces maux se noient dans l'indifférence générale, et je n'ignore pas qu'on joue un peu le rôle de Cas-

sandre lorsqu'on essaie de réveiller l'attention à leur endroit.

Mais quand une crise éclate, lorsqu'à un jour donné, on voit se révéler tout à coup le danger qu'on a longtemps laissé grossir, les plus indifférents, se sentant menacés, cherchent des remèdes et, comme le seul vrai remède dépend d'eux-mêmes et leur coûte à appliquer, ils sont tous prêts à accepter le premier venu des palliatifs qu'on leur propose.

Les guérisseurs brevetés de la société en tiennent boutique ouverte et la variété de leurs produits permet à chacun de satisfaire son goût ou son caprice : il y a le remède socialiste, brutal et radical, qui coupe, tranche, arrache, supprime, à la façon du chirurgien et du bourreau. Les domestiques et les maîtres ne s'entendent plus? N'est-ce pas naturel ? il ne doit plus y avoir, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de pareilles inégalités sociales ; ni maîtres ni domestiques, tous citoyens! Ah! que les questions se jugent facilement et sans effort avec de pareilles méthodes! seulement elles ne se résolvent pas, personne ne voulant ni ne pouvant accepter une solution contraire à l'ordre naturel des choses d'ici-bas. Et quand un publiciste arrive à se faire un piédestal doré avec ses théories égalitaires à outrance, il loue des laquais et se surprend à les traiter de maroufles, tout comme un marquis du théâtre de Molière.

La contradiction est trop apparente entre la *réclame* du remède et ses effets pour ne pas le déprécier. Il faut à des gens bien élevés des toniques moins violents, quelques globules homœopathiques, vendus par un pharmacien décent dans un flacon de cristal. Plus de sang, plus de membres coupés, plus d'organes supprimés dans le corps social; guérissez, n'arrachez pas! Certainement il faut des domestiques ; si ceux d'aujourd'hui se plaignent du sort qui leur est fait, qu'ils se syndiquent, qu'ils nomment des délégués, un comité directeur, etc. L'association, voilà le remède.

Et les comités se fondent et on prononce des discours et on serre la main à des inconnus... et le malaise social continue. Ce n'est pas au moyen d'une bienveillance générale des classes élevées pour les classes vouées aux travaux manuels que la société

reprendra corps, mais au moyen du patronage personnel et direct exercé sur la famille ouvrière par la famille dirigeante dont elle dépend. Visiter des indigents quelconques dans les quartiers excentriques d'une grande ville et adresser une somme importante au curé de la paroisse sur laquelle on possède des terres, pour le soulagement matériel de la misère, c'est se montrer compatissant et généreux, mais ce n'est pas contribuer à l'harmonie sociale d'une façon intelligente.

Il est aisé de le comprendre : supposez une armée composée d'officiers instruits et braves, mais sans aucune connaissance personnelle des soldats qu'ils ont à mener. Quelle contenance pensez-vous qu'elle fera devant l'ennemi? Est-ce assez que les capitaines s'associent entre eux pour discuter sur la bonne administration de leur compagnie, pour affirmer leur dévouement à leurs soldats? Non certes, ce n'est ni suffisant ni nécessaire : un capitaine qui connaît ses hommes et veille à la bonne tenue de sa compagnie est un bon capitaine. Au contraire, celui qui, entre une partie de billard et « une absinthe », trace à grands traits un plan de réorganisation militaire, peut être un fort mauvais capitaine, que ses soldats ne suivraient pas sur le champ de bataille.

Ainsi des patrons, ainsi des maîtres. Et la solution n'est pas ailleurs que dans ce patronage direct dont nous avons perdu la tradition, que nous ne savons plus exercer et dont nous ignorons l'efficacité souveraine.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de la démontrer scientifiquement pour la faire accepter, après avoir acquis ou fortifié nous-mêmes notre conviction par une méthode rigoureuse d'investigation. Il n'a fallu rien moins que les travaux de Le Play pour pénétrer un groupe d'hommes fort restreint de cette vérité que de soi-disant barbares considèrent comme un axiome.

Voilà aussi pourquoi je ne puis abandonner cette question des bureaux de placement sans aller au-devant d'une objection que je pressens chez beaucoup de lecteurs.

Puisque, me dira-t-on, les bureaux de placement produisent, d'après vous, de si fâcheux effets, pourquoi ne pas en interdire le

fonctionnement par voie législative? Je ne serais pas étonné que, sur cent Français, quatre-vingts, au moins, aient cette pensée; mais, quelque peine qu'en éprouve mon patriotisme, je dois dire qu'elle ne leur fait pas honneur.

Que penserait-on d'un ivrogne qui viendrait trouver un médecin en lui demandant une ordonnance pour empêcher l'ivresse? Le médecin, s'il n'était pas charlatan, lui répondrait certainement : « Cessez de boire avec excès, c'est le meilleur conseil que j'aie à vous donner; quant à vous guérir de l'ivresse, je ne le puis pas. » Malheureusement nous avons pris l'habitude de tout demander à des législateurs un peu charlatans, qui nous promettent tout. Il ferait beau voir un candidat à la députation s'arrêter devant une aussi mince difficulté : Vous ne voulez plus de bureaux de placement? nous les supprimerons. — Les impôts vous écrasent? nous les diminuerons. — L'infâme capital vous porte ombrage? mort à l'infâme capital! Et, à côté de l'agence avec enseigne dorée qui disparaît, s'établit l'agence occulte, le bouge; et les impôts continuent d'augmenter; et l'infâme capital, ayant changé de mains, se dresse toujours devant les appétits inassouvis du prolétaire.

Il faut en prendre son parti. Nous nous sommes proclamés les maîtres de nos destinées, mais il existe une force plus puissante que nous, force indestructible parce que ses effets se sentent partout, sans que sa présence se révèle nulle part; aussi l'appelle-t-on parfois avec un vague caractéristique *la force des choses.* C'est un ensemble de lois sociales qui limite la sphère de la liberté humaine en attachant à une action déterminée certaines conséquences inévitables. On est libre de faire ou d'éviter cette action, mais une fois la résolution arrêtée, l'acte accompli, on ne saurait échapper aux résultats.

Si j'ai été clair dans ces quelques considérations sur la question des domestiques, il doit paraître évident aux lecteurs que les bureaux de placement sont un détail dans l'ensemble de la situation. Ils y occupent, il est vrai, une position centrale; ils y jouent un rôle important, mais ils ne sont pas une cause première. On doit remonter plus haut pour atteindre le mal dans son germe.

Tout le monde a vu dans les machines les plus simples ces roues à engrenages de différentes grandeurs, qui transmettent le mouvement en l'accélérant ; ce ne sont pas des moteurs, elles sont inertes par essence, mais elles augmentent la rapidité de l'impulsion qui leur est donnée. Les bureaux de placement me semblent agir précisément de la même manière.

Essayez d'en créer un dans un milieu stable, il ne pourra pas faire ses frais et disparaîtra. Tentez d'adapter une des roues dont je parle à un mécanisme non préparé à la recevoir, ou mieux encore supprimez le moteur, tout s'arrêtera.

Or le moteur des bureaux de placement c'est l'instabilité : pensez-vous pouvoir en décréter la ruine? Non. Mais pourquoi créez-vous, vous-même, cette instabilité en mille choses qui dépendent de vous?

Je livre ces réflexions aux personnes qui s'éloignent de la science pour courir après de soi-disant remèdes et je convie les familles de bonne volonté à patronner leurs domestiques. Le jour où nous serons assurés que la maladie a en nous son principe, la réforme sera en bonne voie; — mais il lui faudra bien du temps pour s'accomplir, m'objectera-t-on? — Assurément, et raison de plus pour vérifier avec soin l'efficacité des moyens qu'on adopte. Quand on a une longue route à faire, on étudie son itinéraire avec plus de soin que lorsqu'il s'agit d'aller de Paris à Versailles : toute erreur de direction se multiplie en effet par la distance à parcourir.

H. Saint-Romain.

LES

ENGAGEMENTS DANS LE TRAVAIL.

L'ESCLAVAGE AU POINT DE VUE SOCIAL (1).

Quand j'ai voulu classer les méthodes de travail, les aligner dans une suite qui répondît à quelque chose de vrai, l'ordre naturel me les a fait ranger suivant la proportion croissante du travail manuel en face de ce qui lui est antérieur : les forces spontanées de la nature. Impossible de faire une classification moins arbitraire et qui soit davantage dans la réalité des choses.

Mais voici le plus frappant : cet alignement régulier fait, d'un bout à l'autre, ressortir un curieux phénomène social. On observe que chacune des méthodes de travail amène un arrangement particulier du personnel travailleur. C'est bien là ce qu'il importe à la science sociale de connaître. Suivant qu'on s'adonne à telle récolte, à telle culture, à telle fabrication, à tel genre de transports, l'escouade du travail se combine autrement, s'arrange du mieux possible pour tirer le meilleur parti du travail. Quand, par exemple, une famille ouvrière fait de l'art pastoral, elle reste en bloc, foyer et atelier sont réunis. Pratique-t-elle la pêche côtière? elle se coupe en deux, le foyer demeurant à terre, les plus forts de la famille montant la barque, atelier flottant. Se livre-t-elle à la chasse? elle se disloque et s'éparpille en autant d'ateliers qu'elle compte d'individus. C'est ainsi qu'à chaque méthode de travail correspond un nouveau groupement, une nouvelle organisation de l'atelier.

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 393, et t. II, p. 22 et 534.

Toutefois, si variées que soient ces formes d'ateliers, elles se partagent toutes souverainement en deux classes par l'effet de la différence la plus grave qui divise les phénomènes du travail :

1° Il y a des ateliers où le travail est conçu, dirigé, exécuté par la famille ouvrière elle-même ;

2° Il y a des ateliers où le travail, devenu plus difficile, pour une raison ou une autre, est conçu, dirigé par une famille qui fait travailler sous son gouvernement d'autres familles dépourvues des capacités, des moyens de diriger de pareilles entreprises.

C'est sur cette distinction que roule la plus grande crise de tout travail chez tous les peuples. Dans un cas, l'atelier et le foyer sont aux mêmes mains, celui du père de famille ; dans l'autre cas, le foyer lui reste, mais l'atelier, la direction du travail, les moyens d'existence de son petit monde ne lui appartiennent plus : économe du foyer, il n'a plus la caisse alimentaire.

C'est cette situation dramatique, complexe, cette difficulté s'il en fut de la vie du travailleur, que je vais étudier : c'est la question du patronage. Ce mot, dans l'acception particulière où je l'entends ici, exprime le cas où le travail est possédé par une famille, exécuté par une autre.

Le fait est aussi simple qu'il est poignant ! Voici la famille ouvrière qui ne vit que du travail et qui ne peut pas posséder le travail, qui n'a plus de travail à sa volonté, qui est incapable d'en organiser les moyens et les procédés. Et voilà la famille patronale : capable d'entreprendre ces grandes exploitations qui centuplent les ressources d'une race, mais absorbée par les combinaisons qu'exigent des méthodes compliquées de travail, il lui faut se mettre en quête de familles qui exécutent la partie purement matérielle de l'entreprise. Chacun a besoin d'une chose qu'il n'a pas à sa disposition. Le patron a essentiellement besoin du travail de l'ouvrier pour réaliser une besogne à la conception, à la direction de laquelle il est absorbé et qui demande autre chose que ses deux bras à lui tout seul. L'ouvrier a essentiellement besoin du patron pour constituer de toute pièce les instruments nécessaires à une exploitation complexe, comme celle d'une mine de houille, d'une forge à hauts fourneaux, d'une fila-

ture mécanique : je ne cite que les gros exemples. Le patron ne peut absolument faire ces travaux à prévoyantes combinaisons, s'il n'est assuré de la continuité du travail de l'ouvrier, s'il n'est pas certain d'avoir demain l'ouvrier qu'il embauche aujourd'hui. L'ouvrier n'est pas dans une condition de sécurité si, à chaque lever de soleil, sa vie est en question, sur le point de savoir s'il aura du travail aujourd'hui et demain. La machine normalement installée n'a qu'une opération à faire : le travail; il y a un moteur intelligent, le patron; un agent physique, l'ouvrier; ils sont solidaires et, pour être efficace, leur action doit être concordante, liée. Il faut souder les deux pièces, sinon tout le mécanisme de la société s'arrête : les produits du travail ne répondent plus aux besoins de la race, la race meurt. Situation violente, impraticable, antisociale, c'est-à-dire absolument incompatible avec l'existence, la permanence de l'espèce humaine!

Tel est le problème que pose la force des choses. Il faut qu'il soit résolu. Regardons toujours dans les faits, comment on s'y est pris en face de cette difficulté.

On s'y est pris de deux manières :

Dans une première manière, on a tenté de vivre sans résoudre le problème, mais on n'y a pas réussi; il est arrivé précisément ce que je viens de dire : l'atelier s'est fermé, le patron s'est ruiné, l'ouvrier est mort de faim, la société s'est affaissée au milieu de crises violentes.

Ce résultat nous apprend bien ce qu'il faut éviter, mais non pas ce qui est à faire. La seconde manière, au contraire, nous présente la difficulté résolue. Là, il semblerait qu'un ressort, — nous ne savons pas encore ce qu'il est, — fait marcher ensemble le patron et l'ouvrier : il y a comme une harmonie préétablie, un accord spontané entre les nécessités de l'un et les besoins de l'autre; ils se sont abouchés et, en vertu d'une convention expresse ou tacite, ils s'entendent, ils demeurent ensemble, ils sont assurés l'un de l'autre.

Au premier cas, il y avait instabilité de rapports entre patron et ouvrier. Au second cas, permanence de rapports : la machine fonctionne sans heurt et sans arrêt, c'était le but.

Je l'ai dit, la première situation ne m'éclaire pas sur les solutions qui réussissent; je m'arrête donc au second fait qui est la solution cherchée du problème, le patron tenant des ouvriers, l'ouvrier tenant du travail. J'ai un résultat. Par quels moyens y est-on arrivé? A quelles conditions patron et ouvrier se sont-ils entendus? Comment s'est faite leur entente?

Où existe la permanence des rapports entre la famille ouvrière et la famille patronale, on est arrivé à cette situation, nécessaire au progrès des méthodes de travail et au bien-être des familles, grâce à certains procédés spéciaux. Quels sont ces procédés? — Je remarque qu'ils sont de deux sortes :

Quelquefois, c'est la force qui intervient, c'est une contrainte qui soude l'un à l'autre patron et ouvrier, qui attache ensemble les deux pièces, soit que l'une des deux parties puisse quitter l'autre, soit que ni l'une ni l'autre ne puisse se dégager. La permanence des rapports est assurée par une main-mise de l'une des parties sur l'autre pour la rendre inséparable de soi, c'est la permanence *forcée*.

Il arrive aussi que l'accord est spontané à l'origine et qu'il se maintient par une volonté libre : c'est la permanence *volontaire*.

Le Play a appelé d'un nom spécial les rapports entre patrons et ouvriers; ce nom est emprunté au monde du travail. Il dit : « *Engagements*, » c'est-à-dire embauchages, prise à gages. Engagements *permanents* signifient embauchages qui durent. Engagements *momentanés* signifient embauchages qui ne durent pas.

Il est utile de se rappeler que Le Play lui-même n'a pas toujours employé le mot « engagements » dans le sens que je viens d'indiquer. Quand, à l'occasion, il désigne les engagements momentanés, sous le nom de travail « sans engagements », il prend, comme on le saisit, le terme d' « engagements » dans une autre acception, dans le sens d'*obligation contractée*. Ceci, c'est le sens juridique.

Mais le plus souvent, dans Le Play, « engagements » est un terme d'atelier qui dépeint une situation, qui exprime le temps que dure un travail. Un domestique dit : « J'ai été *engagé* cinq ans

chez monsieur un tel. » Celà signifie : « Je me suis trouvé demeurer cinq ans à ses gages », et non pas : « J'avais pris l'obligation d'y rester cinq ans. » Engagements équivaut donc à *rapports dans le travail.*

Nous emploierons ce mot parce qu'il est commode, que Le Play l'a constamment aux lèvres, et nous dirons avec lui qu'il y a deux sortes d'engagements permanents :

1° Les engagements permanents *forcés;*

2° Les engagements permanents *volontaires.*

Nous les étudierons successivement.

Parmi les engagements *forcés*, il y a deux types saillants, très caractérisés et qu'on rencontre du commencement à la fin de l'histoire du travail; ce sont :

L'esclavage,

Le régime féodal.

Voyons d'abord l'esclavage.

I.

Il est peu de questions qui aient été plus débattues et sur lesquelles se soient produites des opinions plus contradictoires. L'historien, l'économiste, le moraliste, le philosophe se sont rencontrés autour de l'esclavage, que chacun a étudié à son point de vue, sans qu'aucun nous ait bien rendu compte de l'institution.

Car, enfin, voici le fait : l'esclavage a paru et il a duré dans les sociétés les plus éloignées l'une de l'autre dans l'espace et le temps. Il a duré quelquefois sans que ni maîtres ni esclaves s'en soient plaints et sa disparition a entraîné d'aventure la ruine d'un état social qui florissait quand l'esclavage était en pleine vigueur. Tous les peuples de l'antiquité, si différents par la race et l'histoire, ont pratiqué l'esclavage; il fait sa réapparition aux quinzième et seizième siècles, peu après la découverte du Nouveau Monde; l'Afrique et les peuples de l'Orient, Indiens, Mongols, l'ont conservé jusqu'à présent.

Que nous apprennent sur l'esclavage ceux qui l'ont étudié au point de vue de l'histoire? — les occasions de tous genres qui ont fait surgir ici et là l'institution. Ils n'enfoncent pas la question davantage. Ils se bornent à énumérer les causes occasionnelles, les circonstances particulières qui ont organisé ici et là le système, les événements à la suite desquels une race s'est trouvée soumise à telle autre race : les Hilotes sont des Messéniens et des Héléates que Sparte a réduits par la conquête; le Soudra des Indes est le fils de la race primitive, que les envahisseurs descendus du Pamir ont rejeté hors de leurs castes; en Chine, l'esclavage est né quand des familles, chassées de leurs domaines par les troubles civils, ont été « usurpées », suivant le mot énergique de l'Appendice de Ma-touan-lin, par des compatriotes plus heureux qui, moyennant leur travail, voulaient bien les faire vivre; aux Antilles, c'est le besoin, pour la culture, d'ouvriers au tempérament équatorial qui a donné l'idée de la traite allant prendre les hommes en Afrique pour les transplanter en Amérique. Ici, une race conquérante asservit des vaincus; là, l'esclavage naquit à la suite d'une guerre civile après laquelle il fallut, pour assurer la paix, réduire le parti abattu à une condition absolument dépendante; partout où il a vécu, les naissances l'ont alimenté. Voilà le genre de renseignements que l'histoire nous donne : elle rappelle les circonstances diverses où l'Esclavage a vu le jour. Or ceci rend intéressante la question de savoir à quel besoin répond une institution qu'on retrouve dans tous les pays, dans toutes les civilisations, dans tous les temps.

L'économiste prend un autre point de vue : ce qui l'occupe est l'estimation comparative du travail libre et du travail esclave. Il dit que c'est la faculté de consommer personnellement les fruits de son travail qui décuple les résultats obtenus par le travailleur libre; la machine libre donne plus de produits que la machine esclave. C'est une conclusion sur la force productive de deux méthodes de travail. Reste ici à nous expliquer comment une méthode inférieure de travail a été adoptée et reprise.

Le moraliste étudie les influences de l'esclavage sur la formation morale de l'espèce. Il le voit tendant à démoraliser le maî-

tre par la facilité du pouvoir, le serviteur, par la dépendance trop absolue, les plaçant l'un et l'autre dans une condition difficile à tenir pour la nature humaine. La morale montre ainsi les dangers de l'institution : elle ne fait que rendre par là plus curieuse la recherche des causes qui l'ont créée, fait vivre et reparaître.

Le philosophe vient à son tour étudier la question : il se place au point de vue du concept absolu de l'être humain, il argumente, il se demande si, oui ou non, l'esclavage est contraire à la nature de l'homme, attentatoire à sa dignité, s'il est rationnel d'accepter qu'un homme mette la main sur un autre homme, si la liberté n'est pas le droit de tous, si, étant donné l'asservissement de ses parents, l'enfant d'esclave appartient au maître,... et beaucoup d'autres choses de même ordre. Pendant qu'il cherche une réponse à ces questions, l'esclavage dure.

Ainsi l'histoire s'étonne de trouver l'esclavage partout, l'économie politique le condamne au nom des intérêts de la production, la morale le repousse, la philosophie le déclare contraire à la nature de l'homme. Il a tous les vices, et cependant quantité de sociétés ont prospéré avec lui.

Il y a sans doute, par delà les explications théoriques qu'on donne de l'esclavage, quelques faits qui expliquent l'antinomie. En étudiant tous les aspects de la question, on a laissé dans l'ombre le côté social. Et pourtant c'est celui-ci qui eût le mieux éclairé les autres.

En effet, si l'on arrivait à connaître dans le détail l'état social que crée l'esclavage, dans quelle mesure l'esclavage s'accorde avec une organisation solide de la société ; si l'on savait ce qu'il arrange et ce qu'il dérange dans une société, comme on sait ce que tel régime alimentaire fait pour l'entretien du corps humain, l'histoire, l'économie politique, la morale, la philosophie verraient tout ensemble leurs données se préciser et leurs conclusions s'élargir.

L'historien ne se contenterait plus de dire : Ici l'esclavage s'est constitué à la suite d'une conquête, ailleurs, par la traite : le rôle social de l'Esclavage expliquerait le fait historique. Nous saurions qu'ici et là l'esclavage s'est établi, s'est perpétué, parce qu'il répondait à une nécessité des circonstances ou du lieu,

qu'il était un moyen, quelquefois peut-être le seul moyen d'assurer la paix sociale et la vie d'un peuple; nous saurions ce qu'ont de commun les faits qui ont engendré l'esclavage, en un mot, la loi du phénomène historique. L'économiste saurait que la différence de production entre le travail libre et le travail esclave, n'est pas une raison de substituer partout et toujours le premier au second; il apprendrait pourquoi, dans l'organisation du travail, la question du plus gros produit n'est pas décisive. Le moraliste, avant de conclure, devrait se demander si l'institution de l'Esclavage, tout en ayant de graves défauts, ne prévenait pas de grands maux, et il s'expliquerait pourquoi, malgré ses dangers moraux, l'esclavage n'a pas toujours promptement dégénéré, pourquoi, çà et là, il s'est relevé de ses abus. Enfin, le philosophe, en voyant ce que le système a donné où il a subsisté, démêlerait mieux ce qu'il offre de mauvais, ce qu'il a pu avoir d'heureux et comment l'Esclavage, qui semble en soi inconciliable avec la notion de la liberté humaine, s'est trouvé en fait concilié avec le bon ordre de certaines sociétés.

II.

Le fait tout nu est très simple. Réduire un homme en esclavage, c'est mettre la main sur lui pour le faire travailler, pour le diriger dans le travail. Quand on est le plus fort, le moyen est à portée, il est obvie : il n'y a pas de solution plus naïve à une difficulté. Elle est d'une pratique quotidienne : le maître d'école a vite fait de ramener à son pupitre par l'oreille ou la férule levée l'écolier dissipé ou vagabond. L'éducation des turbulents ne perd pas toujours à ces procédés irrésistibles, le bon ordre de l'école y gagne beaucoup. Toute mesure gardée dans la comparaison, c'est la même chose dans l'esclavage.

Ce procédé est commode et séduisant. C'est ce qui explique qu'on l'ait employé toutes les fois qu'on a pu, et il n'y a rien de surprenant aux origines multiples de l'esclavage.

Un père, privé des moyens de nourrir une famille trop nom-

breuse, vend un de ses enfants. Les sociétés antiques ne s'étonnaient pas de ce fait. Chez nous, où l'on vit porte à porte, on met ses enfants en service pour quelques années; mais dans des temps et des pays où les familles ne se compénètrent pas, si des parents trouvent à caser heureusement leurs enfants, ils les cèdent pour une somme une fois donnée. Le patriarche oriental qui marie sa fille se fait payer une dot qui le dédommage du travail qu'elle ne pourra plus faire chez lui. Comment ne lui viendrait-il pas à la pensée de vendre au besoin tout autre de ses enfants? L'acheteur, à la place du père, s'attribue les produits du travail du vendu; il y voit le revenu du capital qu'il a mis à cette emplette.

Indépendamment de cette source dérivée de la famille, l'esclavage résulte aussi de l'action coercitive de la loi; il est un châtiment, comme sont aujourd'hui, dans les sociétés libres, les travaux forcés. Moïse dit : « Si l'Hébreu ne peut pas payer l'amende fixée pour la réparation de son crime, s'il ne peut restituer les fruits du travail d'autrui qu'il a dérobés, il lui fera acquérir les fruits de son propre travail, il sera vendu, il deviendra esclave (1). » En Attique, avant Solon, la liberté du débiteur répondait de la dette (2); une loi du même législateur réduit en esclavage les filles qui se seraient laissé séduire (3). Ainsi, après la vente, l'expiation d'un châtiment mérité est une forme nouvelle de l'esclavage. Il y en a d'autres.

Un peuple conquérant s'empare d'un pays : pour être sûr en le quittant de ne laisser derrière lui aucun ferment de révolte, il emmène le peuple en esclavage. Je rappelle le souvenir des Hébreux désolés, captifs aux rivages de Babylone. Indiens, Mèdes, Perses, Égyptiens, Grecs, Romains, font des races conquises ce que les Assyriens faisaient des Hébreux. Pour être sûr de sa prise, on asservit les vaincus, on ne tolère pas qu'ils disposent des produits de leur travail, au moyen de quoi ils recouvreraient une force menaçante pour les vainqueurs. Seule, la contrainte sous laquelle on plie les conquis assure aux conquérants les fruits de

(1) *Exode*, XXII, 3.
(2) Plutarque, *Solon*, 13 : — *Du péril des dettes*, 8.
(3) *Ibid.*, 23.

leur victoire. C'est pourquoi les Kchatryas indiens et les guerriers spartiates réduisent en esclavage, l'un le Soudra, l'autre l'Hilote.

Quelquefois un vainqueur généreux, au lieu de tuer le prisonnier de guerre dont il s'est emparé, lui laisse la vie et lui fournit de quoi vivre; mais il exige en retour que son prisonnier travaille et lui devienne un instrument de profits.

Ailleurs, des hommes se font chasseurs d'hommes et, trouvant un débouché à leurs captures, organisent la traite. Les tribus dahoméennes se pourchassent encore dans ce but. Ceux qui sont pris sont vendus. C'est par ce moyen que l'Esclavage s'est constitué en Amérique.

Ces exemples, pris au hasard dans la multitude de ceux qu'on peut citer, attestent que l'esclavage naît de beaucoup de manières. Chaque fois qu'un homme trouve son intérêt à imposer sa maîtrise à d'autres hommes, il n'y manque pas : s'il se sent le plus fort, il s'empare des autres et les emploie à son service. Regardez jouer ensemble deux enfants : quelque éducation qu'ils aient reçue : c'est à qui sera le maître. Le plus fort l'est toujours, il tient le fouet, et le plus faible est « le cheval ».

Si nombreuses et si différentes que soient les origines de l'esclavage, leur caractère commun est bien celui-ci : un homme plus fort qu'un autre met la main sur le faible et l'oblige à travailler; il lui trace une besogne dont il entend, lui, maître, recueillir tout le bénéfice; il place l'esclave en tête du sillon au bout duquel il faut aller pour avoir droit à sa part de pain et de paille. Ce fait se produit partout.

Certes, il peut être intéressant de savoir comment s'est formé cet ouvrage, dans quelles circonstances un homme s'est emparé d'un autre homme; mais il y a une autre question plus intéressante encore : dans quel cas une institution fondée sur la soumission d'une partie de la race, parfois de la plus grande partie de la race, à une condition dépendante, dans quel cas, dis-je, une institution d'apparence si fragile a-t-elle duré? Dans quel cas et pourquoi l'Esclavage a-t-il réussi, s'est-il maintenu et se maintient-il encore, dans certaines sociétés, à la satisfaction des esclaves aussi bien que des maîtres?

La réponse à cette question est la seule qui puisse éclairer une discussion demeurée jusqu'ici dans la spéculation pure.

III.

Voici le fait : dans les sociétés les plus différentes d'origine et de civilisation, l'Esclavage, quels qu'aient été ses abus, a tenu, par sa propre force et comme de lui-même ; les esclaves ont vécu et sont morts esclaves sans qu'il ait été besoin de mettre plusieurs hommes derrière chacun d'eux pour le maintenir dans sa condition dépendante ; cette situation a pu se soutenir sans que maîtres et esclaves fussent perpétuellement sur le pied de guerre.

L'Esclavage subsiste dans cet état paisible parce qu'il satisfait, pour les esclaves et pour la société, à des conditions naturelles d'existence ; parce que, loin d'être une cause perturbatrice, il est, dans les sociétés où on le rencontre, un rouage utile dont le manque dérangerait l'équilibre des forces sociales ; parce qu'il aide au mouvement régulier de l'ensemble. Quand un homme supporte pendant longtemps le même aliment sans que l'économie de ses fonctions se trouble, c'est que cet aliment convient à l'organisme qui se l'assimile.

Or, le cas où l'institution de l'Esclavage tient, c'est précisément le cas où le maître, en même temps qu'il absorbe toute la puissance de travail de l'esclave, lui fournit en échange tout ce qui est nécessaire au bon entretien de la vie humaine.

Deux choses sont indispensables au bon entretien de la vie : 1° les choses matérielles : de quoi manger, une habitation où s'abriter, des vêtements pour se couvrir ; 2° une éducation morale, sauvegarde du travailleur contre les passions violentes, ivrognerie, excès sensuels, etc., qui ruinent les forces physiques et font de l'homme une brute dangereuse. Ce sont ces deux choses que le maître doit assurer à l'esclave qu'il oblige à marcher sous ses ordres. Un mot résume cet office du maître : le patronage.

Il est à noter que l'Esclavage n'a donné de résultats qui ont satisfait les esclaves aussi bien que les maîtres ; que l'Esclavage n'a

duré sans rébellion des esclaves, qu'aux cas où le maître a été tout à la fois *patron du travail*, c'est-à-dire directeur actif et personnel de l'exploitation où il employait l'esclave, et *patron de la famille ouvrière*, c'est-à-dire pourvoyant la famille de l'esclave de tout ce qui est nécessaire à son existence, la constituant dans les deux ordres de conditions qui sont indispensables pour qu'elle dure et se rende utile : les conditions matérielles, les conditions morales. Les exemples en sont partout dans le passé et dans le présent, à l'Orient et à l'Occident. J'en citerai rapidement quelques-uns.

Job qui possède une multitude d'esclaves, *familia multa nimis*, ne les « laisse pas souffrir de la soif quand ils pressent les olives sous son toit ou foulent le vin dans ses cuves (1) ». L'Égyptien mort qui va plaider sa cause au tribunal d'Osiris n'a pas de meilleures raisons à invoquer que celle-ci : « Je n'ai pas fait exécuter à un chef de travailleurs chaque jour plus de travaux qu'il n'en devait faire, je n'ai pas desservi l'esclave auprès de son maître. » Ce sont toujours, comme on le remarque, les deux devoirs du patronage qui reparaissent. Il ne faut pas oublier qu'à Rome, aux beaux temps de la république, quand l'Esclavage durait paisiblement, satisfaisant maîtres et ouvriers, les premiers des citoyens poussaient la charrue avec leurs esclaves, la femme de Caton allaitait, le cas échéant, les enfants de ses servantes.

Cette morale antique est encore aujourd'hui la règle des peuples qui pratiquent l'Esclavage. Voyons l'Orient.

Dans l'échelle des vertus capitales des Chinois, gronder fortement un esclave compte pour une faute ; le voir malade et ne pas le soigner, l'accabler de travail, dix fautes ; l'empêcher de se marier, cent fautes ; lui refuser de se racheter, cinquante (2).

Le Chinois a trouvé son intérêt à ces habitudes exemplaires de patronage : jamais les esclaves, en Chine, ne se sont soulevés contre leurs maîtres ; nulle guerre servile n'est inscrite dans les Annales. On y voit souvent, au contraire, les esclaves refuser la liberté par attachement pour leurs maîtres. Écoutez ce que M. Huc nous ra-

(1) Job, XXIV, 11.
(2) H. Wallon. *Histoire de l'Esclavage dans l'antiquité*.

conte des Tartares qu'il a visités : « Les Tartares qui ne sont pas de familles princières sont esclaves; ils vivent dans la dépendance absolue de leurs maîtres. Ils sont tenus de garder les troupeaux de leurs maîtres; il ne leur est pas défendu d'en nourrir aussi pour leur propre compte. On se tromperait beaucoup si on s'imaginait qu'en Tartarie l'esclavage est dur et cruel; les familles nobles ne diffèrent presque nullement des familles esclaves. En examinant les rapports qui existent entre elles, il serait difficile de distinguer le maître de l'esclave; ils habitent les uns et les autres sous la tente, et passent également leur vie à faire paître des troupeaux. On ne voit jamais parmi eux le luxe et l'opulence se poser insolemment en face de la pauvreté. Quand l'esclave entre dans la tente du maître, celui-ci ne manque pas de lui offrir le thé au lait; ils fument volontiers ensemble et se font mutuellement l'échange de leurs pipes. Aux environs des tentes, les jeunes esclaves et les jeunes seigneurs folâtrent et se livrent aux exercices de la lutte pêle-mêle et sans distinction; le plus fort terrasse le plus faible et voilà tout. Il n'est pas rare de voir des familles d'esclaves devenir propriétaires de nombreux troupeaux et couler leurs jours dans l'abondance. Nous en avons rencontré beaucoup qui étaient plus riches que leurs maîtres, sans que cela donnât le moindre ombrage à ces derniers » (1).

Le même spectacle se reproduit à l'Occident. Dans l' « habitation » de Saint-Domingue, c'est la même chose : là, le patron administre lui-même sa fortune, il ne confie pas à un intendant choisi parmi ses esclaves la direction des autres esclaves; « il veille lui-même assidûment à écarter d'eux la misère, la maladie, les accidents, les désordres moraux, tout ce qui peut nuire à leur conservation et à leur bonne condition de travail. »

Tel est l'état paisible et florissant de l'Esclavage partout où s'est pratiqué, partout où se pratique encore le patronage.

Par contre, on constate que là où le patron qui impose le travail ne donne pas à son personnel esclave les choses sans lesquelles l'ouvrier ne peut subsister, la satisfaction des besoins ma-

(1) Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie*, in-8°, I, p. 273 et suiv.

tériels et la direction morale, les esclaves les réclament par la force ; ils se soulèvent contre le patron, bouleversent son atelier, l'Esclavage s'abîme promptement, non sans dommage pour le patron, pour l'esclave et pour tout l'état social. Exemple :

A peine les Romains se sont-ils emparés de la Sicile, qu'ils s'imaginent de la mettre tout entière en culture, pour avoir enfin de ce blé que l'Italie dédaignait de produire. Les Siciliens rivalisent avec les chevaliers romains dans un genre d'exploitation sans concurrence au dehors. On entasse en Sicile des milliers d'esclaves demandés à toutes les guerres de Rome. Chaque propriétaire les marque d'un signe comme des bêtes et les applique à un travail incessant ; il s'agit, par un surcroît de travail, d'arriver à un surcroît de bénéfices. Les esclaves acceptent sans murmurer cette dure condition. Mais bientôt on ne se contente pas d'exiger d'eux un travail excessif : pour diminuer les frais de main-d'œuvre, le maître rogne sur les distributions ordinaires de vêtements et de vivres. A cette extrémité, les esclaves n'y tiennent plus : ils se répandent par bandes dans le pays et s'y livrent au meurtre et au pillage (1).

Au même moment, en Italie, où l'on était revenu à l'exploitation pastorale, les maîtres ne donnaient à leurs esclaves pour tout moyen de vivre, que « la liberté d'y pourvoir comme ils le voudraient et comme ils le pourraient. » — ce sont les propres paroles de l'historien, — les esclaves ne se le font pas dire deux fois (2).

La révolte est partout. En Sicile, non seulement on leur refuse les moyens de vivre, mais quand ils se plaignent à leurs maîtres parce qu'ils sont nus et meurent de faim, ceux-ci les déchirent de coups en leur reprochant de se présenter ainsi en loques et décharnés, alors que par le vol et la force ils pouvaient se procurer des vêtements. Aussi, ces hommes qu'on épuise de travail, dont le ventre crie et dont on excite les passions mauvaises au lieu de les réprimer, « commencent par assassiner sur les grands chemins ; plus tard, en bandes et pendant la nuit, ils attaquent les

(1) H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, t. II, p. 292-293.
(2) Diodore de Sicile, *Fragments*, XXIV, II, 27.

fermes et les maisons de campagne des propriétaires, ils s'en emparent et égorgent ceux qui osent résister (1) ». Et Diodore, pour « prouver que les excès commis parmi ces esclaves ne provenaient pas d'une cruauté naturelle de caractère, mais étaient une revanche des mauvais traitements dont ils avaient été victimes (2) », Diodore raconte que lorsque les esclaves massacrèrent la famille d'un certain Damophile, un de ces maîtres dont je parlais tout à l'heure et qui les avait excités au pillage, ils épargnèrent sa fille. L'historien en donne la raison : « elle était aussi simple dans ses mœurs et douce de caractère que ses parents étalaient de faste et de cruauté; on l'avait vue souvent mettre son plaisir à consoler, à exhorter à la patience des esclaves qu'ils condamnaient aux verges, à procurer des vivres à ceux qu'ils jetaient dans les fers (3). »

En traversant plusieurs siècles, à l'autre bout du monde, je pourrais étudier en Amérique les révoltes d'esclaves. Pas une ne s'est produite quand le patron a rempli ses devoirs de patron, quand il a assuré la vie matérielle et la vie morale de ses esclaves; toutes se sont produites parce que le patron manquait à l'un ou à l'autre de ces devoirs : ni croix, ni fouet, ni bâton, ne les ont entravées.

Ainsi l'Esclavage ne donne ses effets utiles que si le patron procure à l'ouvrier une bonne condition d'existence. Meilleure est cette condition, moins fragile est l'organisation de l'atelier. L'esclave qui ne peut conquérir son bien-être par un travail, dont les fruits ne lui appartiennent pas, l'attend tout entier du patron, qui recueille intégralement le profit du moindre effort de ses esclaves. C'est pourquoi il ne saurait suffire que le chef d'atelier se contentât de donner à l'ouvrier un salaire sans s'inquiéter de savoir si ce salaire arrive au résultat qu'il doit atteindre; il faut que le patron s'assure que la rémunération par laquelle il compense le travail de l'ouvrier satisfait pleinement à ses besoins. Sans cela, l'esclave, dépourvu du nécessaire, s'il ne fuit pas, prend en haine

(1) Diodore, *Frag.*, XXIV, II, 28-32, trad. de Miot t. III, p. 233.
(2) *Ibid.*, XXIV, II, 10-15, p. 226.
(3) H. Wallon, *op. cit.* t. II, p. 299.

le patron, fraude autant qu'il peut, et le fameux problème posé en tête de cette étude n'est pas résolu, on n'arrive pas à attacher l'ouvrier au patron. Ce sont des refus de travail, des fuites, des luttes sanglantes, ruineuses pour le patron, subversives de tout ordre social.

On le voit, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. La question ouvrière d'aujourd'hui est la même que la question des esclaves! C'est une question de tous les temps et la manière de la résoudre est la même à présent et jadis : c'est un patronage effectif.

IV.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le patronage ait été exercé dans le régime de l'Esclavage, parce qu'il est de l'intérêt du maître d'une manière bien plus sensible, d'une façon bien plus directe que dans le régime du travail libre. Voici pourquoi : un esclave est, pour son patron, plus qu'un ouvrier ordinaire qu'on prend et qu'on laisse, qu'on remplace toujours par un autre dont la journée se paie au même prix. L'esclave est une propriété dont l'acquisition est coûteuse, c'est un capital à faire fructifier. Un propriétaire qui malmène sa terre, l'épuise; un propriétaire qui ne la cultive pas, n'en tire aucun produit appréciable. Le patron d'esclaves est au même point. Il ne recueille de fruits du travail de ses esclaves ouvriers qu'autant qu'il les entretient dans de bonnes conditions de vie et d'ordre.

Leur inspirer par le refus du nécessaire ou de durs traitements des velléités de fuite ou de révolte, c'est courir à la ruine, s'exposer à des achats onéreux et sans garantie. On connaissait les esclaves qu'on a perdus, on ne connaît pas ceux que l'on prend. Ainsi le maître est arrêté par son intérêt devant l'idée d'abuser de l'esclave. Cette harmonie entre l'intérêt de l'esclave et celui du maître est bien la cause naturelle qui a soutenu l'institution de l'Esclavage.

Mais il faut remarquer que cette cause n'agit bien que quand

il est question des esclaves productifs et employés à un travail stable, comme celui des exploitations rurales. Aussi voit-on en général les méfaits de l'Esclavage se produire en dehors de ce cas.

Nous assistions tout à l'heure au soulèvement d'esclaves ouvriers en Sicile : ils n'appartenaient pas à des exploitations régulières et permanentes. Ils appartenaient non à des patrons, mais à des spéculateurs marchands de blé, très soucieux de s'enrichir rapidement, très indifférents au sort de la masse d'esclaves qu'ils employaient, très disposés à s'en séparer après fortune faite.

La même remarque s'applique aux esclaves des villes. Ces esclaves sont un objet de luxe. On en fait cas pour le plaisir qu'ils donnent ; on les met au rebut quand ils ont cessé de plaire ; on ne les patronne pas. L'intendant, qui en a la direction et dont l'intérêt n'est pas engagé comme celui du maître à la conservation du personnel, profite de sa situation, s'enrichit de ce qu'il retranche aux esclaves placés sous ses ordres et s'occupe peu de leur moralité. Un moment inévitable vient où l'incurie d'un maître désœuvré et jouisseur, les mauvais traitements d'un intendant qui n'empêche rien, sinon le bruit, les promiscuités d'une domesticité sans patronage, portent leurs fruits. Les sens et les haines de l'esclave se surexcitent. S'il arrive à se concerter avec ses frères d'une même cité, la ville est bientôt en leurs mains. C'est ainsi que sont nées la plupart des révoltes d'esclaves, dans l'antiquité et de nos jours.

Le sort de l'esclave rural est bien différent. Employé à l'exploitation d'un domaine que dirige le maître, il y trouve un patronage toujours actif que l'intérêt soutient. Caton et Columelle sont à la charrue comme leurs esclaves, le Mongol paît les troupeaux avec les siens, le Chinois travaille aux mêmes rizières, le planteur est tout le jour avec ses esclaves. Tous ces patrons sont des maîtres d'apprentissage dans les différents métiers, ils s'intéressent à former selon leurs principes des ouvriers qu'ils sont sûrs de garder ; ils ne sont assurés d'en faire de bons ouvriers et de les garder qu'autant qu'ils veillent attentivement à ne les laisser

manquer de rien. Les patrons y sont portés toujours par leur intérêt, sans compter que la vie matérielle à la campagne est plus libérale et moins coûteuse. La direction morale du patron est aussi plus facile et plus heureuse à la campagne qu'à la ville. La terre est moralisatrice.

Voilà ce qu'il faut comprendre pour se reconnaître dans ce grand débat pour et contre l'Esclavage, où les contradicteurs se jettent à la tête, d'un côté le souvenir idyllique de Daphnis et Chloé, de l'autre côté, les esclaves souffre-douleurs que Plaute met en scène ou ceux de la décadence romaine.

Grâce à ces observations, on se retrouve dans cette cohue de faits contradictoires; on arrive à s'expliquer tous les faits.

L'intérêt du maître, chef d'un atelier stable, lui commande de bien traiter ses esclaves pour obtenir d'eux le meilleur travail possible le plus longtemps possible, c'est un fait acquis.

Mais une autre cause toute naturelle encore le pousse à remplir ses devoirs de patron. Cet intérêt du maître est corroboré par la pression qu'exercent sur lui les voisins.

Dans un pays, chaque citoyen répond pour sa part du bon ordre et de la paix publique vis-à-vis de tous les autres citoyens. Il y a gros à parier que si je tiens allumé tout le jour dans ma maison de grands feux, les voisins en prendront ombrage et me forceront à les éteindre. Si en maltraitant tous les jours mes esclaves, j'expose ces mêmes voisins à se voir pillés et tués, ils sauront se mettre en garde contre mes excès. L'opinion publique veille devant chaque maison. Elle rend le père responsable des dégâts que causent ses enfants chez autrui, à plus forte raison, fait-elle le maître responsable des désordres de ses esclaves; car ils dépendent absolument de lui et de lui seul. Elle le poursuit, elle le punit; s'il s'obstine elle le chasse; les patrons paisibles qui ne veulent pas de troubles, redoutent pour leurs propres esclaves la contagion de l'exemple. Ainsi chacun est la sauvegarde de tous et tous sont la sauvegarde de chacun.

C'est ainsi que la pression de l'opinion publique achève de persuader au maître ce que son intérêt lui conseille.

Mais où l'on voit bien que l'intérêt du maître est la force souve-

raine qui assure le bien-être de ses esclaves, c'est quand il n'a plus rien à attendre d'eux pour le travail, quand ils consomment sans produire, c'est-à-dire quand ils sont malades, infirmes, vieux. C'est là précisément que commence la dislocation. Au point où l'intérêt cesse, commence l'empire du sentiment, de la pure bienveillance, de l'humanité, et l'on sait comme l'application en est chanceuse.

Pourtant, ici encore reparaît l'heureuse facilité que la vie rurale donne à l'exercice du patronage. C'est à la campagne que l'esclave vieilli ou malade est le plus sûr d'être bien traité.

Les travaux des champs, nous l'avons vu, établissent de continuels rapports entre les maîtres et les esclaves : on se connaît, on s'apprécie, on a joué ensemble dans son enfance, on s'est suivi d'âge en âge. L'esclave habitué à voir son maître, à lui parler librement, s'est attaché à lui, lui a été fidèle et dévoué. Le maître est obligé de s'en souvenir. De ces longues et intimes relations est née une affection réciproque assez forte pour faire accomplir au maître tous ses devoirs. On a vu comment les Tartares livrés à l'art pastoral traitent leurs esclaves ; on a vu la femme de Caton allaiter les enfants de ses esclaves quand les mères sont malades. Le maître, d'ailleurs, pour encourager les esclaves plus jeunes à le bien servir, est intéressé à préserver de la misère et de l'abandon les vieux jours des anciens. Le vieil Eumée, presque aussi maître que Laërte dans sa maison, attend de la bonté d'Ulysse la paix et le bien-être de sa vieillesse. « Il lui faudra si peu, puis, à la campagne, on vit à si peu de frais ! » Voyez comme les pauvres sont rares dans les vraies campagnes. C'est que les besoigneux y sont pourvus par les riches sans grandes dépenses et que ceux-ci tiennent à honneur de n'être pas entourés de misérables.

D'ailleurs, à la campagne, les vieillards eux-même sont un intérêt réel pour le maître : ils ne lui sont pas inutiles. Tandis qu'à la ville, ils pervertissent et démoralisent les jeunes en leur enseignant dans l'oisiveté de la vieillesse, les mille moyens de tromper le maître ; aux champs, sous l'œil du patron, ils dressent les petits enfants au travail et les instruisent de leur expérience.

Ainsi, dans l'Esclavage, la loi du patronage se trouve la même

que dans nos ateliers libres : Il est dans l'intérêt du patron d'assurer la direction morale et la vie matérielle de ses ouvriers aussi longtemps que les ouvriers sont valides, puisqu'il n'a leur travail qu'à cette condition-là. Le patronage est plus facile pour le maître, plus efficace pour l'ouvrier, à la campagne qu'à la ville. La plus sûre garantie pour l'infirme, pour l'enfant, pour le vieillard, c'est qu'il soit connu de son maître, que le maître dirige lui-même son atelier et puisse ainsi apprécier le mérite, l'activité et le dévouement de chacun de ses ouvriers; c'est la continuité de l'engagement entre patron et ouvrier : et la fréquence des rapports entre eux. En dehors de là, il n'y a plus d'assurance pour l'ouvrier devenu improductif que dans les sentiments de pure bienveillance d'un patron qui ne le connaît pas ou qui le connaît peu, et ceci est très aléatoire.

Dans l'Esclavage, les conditions naturelles, simples, faciles, automatiques, pour ainsi dire, qui ont assuré et qui assurent le succès du système en faisant fleurir le patronage sont : 1° l'intérêt du patron, 2° la permanence de l'engagement et la fréquence des rapports, 3° la vie rurale.

On peut dire, par conséquent, que la situation du maître à esclaves et la situation du patron à ouvriers libres sont les mêmes, puisque tous deux obéissent aux mêmes lois sociales. Mais, jusqu'ici, le maître d'esclaves a sur le patron d'ouvriers libres un immense avantage : comme c'est lui qui tire profit du travail de l'esclave et que celui-ci n'en peut distraire un fétu à son bénéfice sans l'agrément du maître, toute la charge de l'ouvrier, sa nourriture, son vêtement, son habitation incombent personnellement au maître; comme l'esclave ne jouit de rien que du fait du maître, le maître est tenu par là même de le faire jouir du nécessaire matériel et des conditions morales qui seuls peuvent assurer les bons résultats du travail; il n'a chance de tirer de l'esclave quelque chose qu'autant qu'il a pourvu à tous ses besoins. Tout au contraire, le patron d'ouvriers libres, ne possédant pas la personne de ses ouvriers et n'ayant ni autorité, ni droit de contrainte pour gouverner l'intérieur de l'ouvrier, pour administrer la vie du foyer que chaque ouvrier arrange à sa façon, plus ou moins heu-

reusement suivant ses aptitudes, le patron est naturellement porté à se contenter de rémunérer le travail de l'ouvrier sans s'inquiéter de savoir si cette rémunération suffit à établir la famille ouvrière dans les conditions matérielles et morales nécessaires pour qu'elle fournisse un bon travail. L'ouvrier libre est jaloux de la liberté de son foyer, il se refuse aux enquêtes du patron, le patron se heurte à des résistances, à des défiances : voyez alors quelle volonté est nécessaire, quel désir du bien *quand même* de l'ouvrier, quels procédés difficiles et compliqués il faut employer pour patronner! On n'agit plus que par influences, par conseils, par insinuations, bien moins énergiques et féconds en résultats pratiques que la contrainte du maître qui tient en mains toutes les ressources de l'ouvrier et peut ainsi assurer le mieux du monde les moyens d'existence complets de la famille ouvrière. La force naturelle qui agit sur le patron pour qu'il patronne ses ouvriers est bien plus complète sur le patron d'esclaves que sur le patron d'ouvriers libres.

De la considération attentive de ces faits évidents il résulte ceci :

1° Dans le régime de l'Esclavage, aussi bien que dans le régime du travail libre, la paix de l'atelier n'est acquise qu'à la condition de la pratique du patronage ;

2° Dans le régime de l'Esclavage, plus que dans celui du travail libre, le patronage s'exerce en vertu d'une nécessité et d'une facilité naturelles, parce que le patron y a plus d'intérêt et qu'il en a mieux le moyen ;

3° Le patron y a plus d'intérêt, parce que l'esclave lui appartient en propre et à perpétuité ; il en a mieux le moyen, parce qu'il a sur l'esclave une autorité complète ;

4° D'où il suit que *le patronage est d'autant plus spontané et d'autant plus facile que l'ouvrier appartient plus définitivement et plus complètement à un seul et même maître ;*

5° Cette attribution pleine et entière de l'esclave au maître rend d'ailleurs le maître bien plus responsable de ses esclaves devant le public que le patron ne peut l'être de ses ouvriers ;

6° La vie rurale et la fréquence des rapports personnels du maître avec l'ouvrier accroissent la facilité du patronage dans

le régime de l'Esclavage comme dans celui du travail libre.

Ces conclusions sont confirmées par les résultats des émancipations en masses. On décrète l'émancipation : son effet est de détacher l'ouvrier du maître. Les mêmes besoins de travail qu'auparavant se font sentir pour entretenir une population qui n'a pas diminué. Pour vivre, il faut que l'émancipé travaille ; les patrons détenteurs des grandes exploitations sont nécessaires comme la veille de l'émancipation; il faut bien que le patronage s'exerce encore. Mais le patron n'a plus le même intérêt à pourvoir convenablement aux besoins matériels et moraux de gens qu'il ne connaît pas, qui sont avec lui aujourd'hui et qui demain quitteront son atelier. Il connaissait autrefois l'esclave, et savait quel dévouement il en pouvait attendre ; c'était un bon ouvrier, il lui avait coûté cher, il avait intérêt à le bien soigner, à le ménager. Si cet esclave tombait malade, il lui importait qu'il revînt à la santé. Mais pourquoi faire des dépenses en faveur d'un ouvrier qui, guéri, ira employer ses forces et son talent ailleurs? puis, l'expérience peut se répéter indéfiniment : on joue un métier de dupe. Il n'est personne qui n'ait entendu des patrons redire tous ces faits. On est tout prêt aux sacrifices pour des gens que l'on connaît, sur qui l'on peut compter; mais si l'on patronne, on veut les bénéfices de son patronage, et c'est très naturel. Puis, comme je le disais, il n'est pas facile de vaincre les défiances d'ouvriers de passage qui ne restent dans un atelier que « parce que la journée est bonne », ils ne voient dans le patron que l'homme qui s'enrichit de leurs sueurs; on ne lui sait aucun gré de ses attentions ni de ses sacrifices.

Aussi, en se plaçant au point de vue des intérêts de l'ouvrier esclave, décréter l'émancipation sans garantie, briser tous les liens qui unissent l'ouvrier au patron sans avoir rien à mettre à la place, enlever au patron l'intérêt qui l'attache à l'ouvrier, c'est préparer pour le lendemain une situation plus difficile que celle de la veille et dont les plus faibles sont surtout victimes, dont les ouvriers surtout pâtissent.

Cette conclusion est exprimée par un fait : partout où, pour de fort louables raisons d'humanité et de liberté, on a d'un seul

coup émancipé les esclaves, les résultats de l'opération n'ont pas répondu à l'attente des émancipateurs : on l'a vu à Saint-Domingue, on l'a vu dans la Louisiane, et dans tous les États du sud de l'Amérique. Tant il est vrai qu'on n'organise pas une société avec des théories, si excellentes qu'elles soient! les faits les démentent toujours. Dans le cas présent, ils démontrent que, livrée à elle-même, la majorité des esclaves émancipés meurt de faim : le patron, n'ayant aucun intérêt à soutenir un ouvrier qu'il n'est pas assuré de garder à son atelier, le paie pour le travail de chaque jour et lui laisse pour tout le reste le soin de pourvoir à sa vie. Si l'on demande à ce patron pourquoi il n'est pas plus attentif au sort de son ouvrier, il répond : « Je ne le connais pas, il est chez moi depuis quelques semaines, il est tout prêt à me quitter; » ou bien : « C'est un homme perdu de vices, sur qui je ne peux rien. Si je le relève aujourd'hui, il retombera demain. Qu'il aille à l'hôpital, ou, s'il trouble l'ordre public, qu'on le mette en prison, cela ne me regarde pas. » Ce patron n'en agit ainsi que parce que la permanence des rapports ne lui attache pas son ouvrier, parce qu'il n'a aucun intérêt à retenir celui-ci plutôt que tel autre. Dans l'Esclavage, au contraire, la force même des choses attache pour toujours l'ouvrier au patron, intéresse la sollicitude du patron à la conservation de son personnel.

Tels sont les motifs qui, malgré tout ce qu'on a dit de l'Esclavage, ont maintenu l'institution et qui, malgré des abus çà et là, expliquent sa durée. L'intérêt que le maître trouve à patronner ses esclaves est une force naturelle qui le soutient à la hauteur de ses devoirs; l'assurance pour l'ouvrier d'avoir pendant toute sa vie, moyennant son travail, la nourriture, l'habitation, le vêtement, et par-dessus tout l'affection de son maître, le fixe à l'atelier. Aussi longtemps que l'Esclavage a duré, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, il a duré parce qu'il satisfaisait le maître en favorisant la continuité du travail, parce qu'il satisfaisait l'esclave en lui enlevant toute inquiétude pour la vie d'aujourd'hui, tout souci pour la vie de demain. C'est dans ces conditions, c'est par ces causes que des sociétés à esclaves sont restées et restent encore paisibles et prospères.

V.

Si tous les ouvriers étaient inaptes à s'élever dans la hiérarchie du travail, on peut dire que l'Esclavage serait celui des modes d'engagements qui assure le mieux l'existence et le bien-être de la classe ouvrière.

Mais dans cette masse d'ouvriers de l'atelier esclave s'opère une incessante germination. Il y a là des capacités qui se révèlent, des aptitudes qui demandent à monter. Comme dans le reste du genre humain, il y a une élite qui fait effort pour conquérir sa place au soleil. On voit se dégager de la multitude, des ouvriers doués de qualités exceptionnelles, d'une intelligence assez perspicace pour connaître toutes les ressources de leur métier, d'une énergie de volonté assez puissante pour en multiplier les résultats. Ce sont des forces naturelles actives comme toutes les forces naturelles, et qui doivent aboutir à un résultat. Le résultat est différent suivant la direction qu'on leur donne et l'emploi qu'on en fait.

Dans l'Esclavage si propice à la masse ouvrière, ces forces utiles, exceptionnelles, restent le plus souvent à l'état de forces disponibles. Le patron ne les emploie pas, ou du moins il les emploie de telle sorte qu'elles n'ont jamais une détente complète ni leur pleine expansion. C'est quand il s'agit de cette élite de la classe ouvrière, dont l'annihilation est nuisible à l'ordre social comme au progrès du travail, comme au perpétuel et nécessaire rajeunissement de la race, que se trahit l'infériorité de l'Esclavage. Ainsi, excellent tant qu'il n'est question que de la masse ouvrière, parce qu'en la liant au patron il lui assure le bien-être et la paix, l'Esclavage n'arrive pas à établir en son point l'élite de la classe ouvrière : il porte le maître à confisquer à son profit les capacités de ses esclaves, quelquefois même à empêcher le développement des aptitudes rares. Par ce côté, son rôle social est dangereux.

On conçoit qu'une société dont l'activité se borne à des travaux

simples et faciles, toujours les mêmes, demeure tout entière dans un état de fixité où rien ne vient ébranler la condition de personne. Personne ne cherche à monter; personne ne le peut. Rien ne vient exciter les qualités privilégiées à l'aide desquelles on s'élève au-dessus de sa condition. Tout vit en paix, tout dort. Les conditions d'ailleurs diffèrent peu. Maîtres et esclaves ont une manière de vivre, un entourage d'idées et un horizon de choses qui se ressemblent beaucoup. Il n'y a pas de nouveautés; le lendemain ressemble à la veille, et on se plaît à demeurer chacun dans l'état où l'on est né, où l'on a vécu. Comment les esclaves penseraient-ils à s'élever, quand les maîtres eux-mêmes ne pensent pas à le faire? Mais dès que s'introduisent dans une société les causes qui transforment, qui développent, qui poussent au changement et au progrès, ce ferment qui agite tout la masse remue aussi la classe ouvrière. C'est alors que viennent les crises sociales; c'est alors qu'il est nécessaire d'avoir des institutions qui avisent à l'élévation raisonnable et utile de l'élite ouvrière; c'est alors qu'elle ne peut être contenue, pas plus que le reste de la nation, en présence des moyens, du désir et des besoins de grandir. Or l'Esclavage n'a rien qui satisfasse à cette nécessité sociale; et c'est pourquoi les peuples à esclaves ont reconnu le vice de cette institution le jour où la force des choses les a poussés en avant et les a obligés de monter. L'Esclavage permet aux sociétés de vivre, de vivre en paix et facilement : il ne leur permet pas de s'élever.

Rome et la Grèce n'ont pas eu à souffrir de leurs esclaves tant qu'elles sont demeurées dans la simplicité de leurs premiers temps et qu'elles n'ont rien fait de trop illustre. Mais dès que sont venus les temps de leurs changements et de leur rapide grandeur, elles ont eu à compter avec l'Esclavage. Les peuples stables de l'Orient sont aussi ceux où l'Esclavage a le moins fait sentir le mal que je viens de signaler.

Nous allons voir comment, en face des nécessités de transformation et d'élévation de la race, se comporte le système de l'Esclavage.

Son premier procédé est la compression.

C'est une tentation séduisante pour le maître, propriétaire d'un esclave doué de qualités supérieures, d'arrêter le développement à ses côtés d'une individualité capable. Il appréhende la rivalité d'un esclave. Aussi trouve-t-on des maîtres, comme celui de Frédéric Douglass, qui fouettent leurs hommes curieux de s'instruire, « de crainte qu'un esclave trop *malin* ne se dégoûte du métier, ce qui serait une perte sèche » (1). Mais si le maître prétend arrêter ces capacités dans leur essor, il ne le fait pas sans risques : il y a bientôt dans l'atelier malaise, protestation, rupture de la paix, insubordination, révolte ouverte. M. Douglass raconte comment il s'insurgea contre son maître et entraîna dans sa fuite cinq de ses compagnons. C'est qu'on ne maintient pas impunément un taureau sous le joug. Mais le plus souvent, les révoltes de l'esclave n'aboutissent qu'à ruiner le patron sans bénéfice pour lui-même, parce que les rébellions sont violemment réprimées. Il retombe dans une condition pire que la première; peu à peu, il s'abrutit : il n'y a plus dans l'atelier qu'un maître despote et un peuple de machines animées. Désormais sans espoir d'échapper à son sort, l'esclave intelligent feint la résignation et prépare en dessous la destruction de l'atelier. On n'a pas satisfait ses aspirations et ses légitimes ambitions, il ne songe plus maintenant qu'à assouvir ses haines. Le travail matériel est encore exécuté; mais, entre les mains d'un maître à courtes vues, le progrès des méthodes est enrayé : un beau jour, l'état social fondé sur ces pratiques tyranniques s'écroule.

Tel est le résultat du premier procédé, la compression.

Voici le second procédé. Là, nous voyons le patron aider de toutes ses forces au développement des aptitudes que manifestent ses esclaves. Si, parmi eux, il trouve des hommes capables de se perfectionner dans leur métier, il les aide, les pousse et leur donne tous les moyens de s'élever. Montrent-ils une ouverture d'esprit qui les rende propres aux travaux intellectuels ou artistiques, le patron favorise leur éducation. Mais il entend bien ne rien perdre de la culture et des soins diligents qu'il leur donne : c'est une

(1) Récit de Frédéric Douglass à un rédacteur du *Daily News* en 1886.

plus-value qu'il attribue à sa propriété, et il veut en bénéficier tout seul. D'un esclave qui par son éducation est devenu l'égal ou le supérieur du maître, le maître ne veut faire qu'un esclave, et il l'emploie au service de sa maison en le maintenant sous sa dépendance, en lui laissant sa qualité d'esclave. Voilà des gens qui arrivent à être aussi capables que ceux de la classe libre et qui se voient irrémédiablement condamnés à demeurer dans la servilité. On les traite comme les esclaves ouvriers ou domestiques. Un homme qui leur est peut-être inférieur par l'intelligence et le cœur les commande, les rudoie, les vend, les échange. Ce sont des déclassés par prédestination et les chefs tout indiqués des révoltes d'esclaves. On imagine s'il faut longtemps pour qu'entre le maître et l'esclave ainsi élevé s'établisse un formidable antagonisme. Toussaint Louverture et ses lieutenants, dans la révolution de Saint-Domingue, firent mesurer à leurs anciens maîtres le danger qu'il y a à élever au-dessus du vulgaire un esclave à qui son éducation rend insupportable la disgrâce de sa condition.

Tel est le résultat que donne le second procédé, employé à l'égard des esclaves d'élite : il fait des esclaves déclassés.

Le troisième procédé est celui de l'affranchissement. Si on émancipe des esclaves capables, leur situation ne devient pas meilleure. Affranchis, la société des hommes libres les reçoit comme des intrus ou du moins avec une arrière-pensée offensante. L'égalité civique où on les admet est purement nominale. En fait, ils ne se fondent pas avec le reste de la population. Cette déchéance dans leur élévation même tient à plusieurs causes.

L'affranchissement qui donne la liberté à l'esclave ne lui donne pas en même temps la propriété foncière. Or, c'est la propriété du sol qui constitue en tout pays la classe fondamentale, stable, traditionnelle, assimilée à la terre. On est toujours regardé comme un étranger dans un pays où l'on ne possède pas au moins un bout de champ. Un Limousin n'estime Limousin que l'homme né de parents établis sur le sol limousin. L'attache à la terre est entre les gens qui la possèdent un lien de fraternité, parce que la terre moule tous ceux qui l'occupent depuis long-

temps, dans les mêmes formes, dans les mêmes habitudes, dans le même esprit. Des éléments de races les plus divers elle fait à la longue un tout homogène qui devient un peuple. On appelle expressément peuple français les gens qui tiennent au sol de France, qui sont absolument assimilés au pays, la classe des propriétaires. L'esclave affranchi n'a pas pu progresser *lentement* dans la propriété foncière comme le reste de la race : c'est ce qui le tient en dehors de la race, tout libre qu'il est.

Exclu de la possession du sol avant l'affranchissement, il a grandi par une autre voie que celle de la propriété. Il s'adonne à des fonctions qui ne constituent pas le tréfonds du pays. Mais là encore il se heurte à un écueil. Comme il y arrive brusquement et avec ce discrédit que lui laisse, malgré tout, son passage subit de l'Esclavage à la liberté, comme au surplus il n'est pas incorporé au gros de la nation par la possession du sol, il se trouve dépourvu de tout ce qui élève à la considération; et en vérité, jusqu'ici, il n'a rien qui l'ait formé aux qualités morales, aux vertus sociales que la considération suppose.

En dépit de son mérite personnel, l'affranchi, l'émancipé tenu ainsi à l'écart sans aucun moyen de s'assimiler lentement, progressivement, à la race par des procédés analogues à ceux qui font grandir et s'élever des familles libres, continue à former une espèce de caste. Un homme d'origine libre ne donne pas volontiers sa fille en mariage à un émancipé d'hier qui n'a aucune racine dans le pays, et qui est frappé pour longtemps encore d'une vraie dépréciation. Entre libre et ancien esclave il y a toujours mésalliance. Ces sentiments restent longtemps plus forts que les meilleures raisons.

En résumé, voici la situation de l'esclave devenu libre au milieu de ses anciens maîtres demeurés libres : il ne s'incorpore pas au pays par la terre, ni à la race libre par les alliances; il n'entre pas, par conséquent, dans la classe dirigeante, c'est-à-dire dans la classe patronale, par un apprentissage graduel de la propriété. L'assimilation n'est jamais complète : il y a dans le pays, une classe de capables bien constitués et une classe de capables mal constitués. État anormal, menace perpétuelle pour

la prospérité d'une nation. Les émancipés ne cessent de protester contre la déchéance qu'on leur inflige : ils protestent parce que la race libre ne leur ouvre pas ses portes.

On voit alors se produire ce qu'on vit autrefois à Rome, non pas même entre esclaves et maîtres, mais entre plébéiens et patriciens, entre deux classes de la nation rivalisant d'aptitudes et dont l'une prétendait tenir l'autre séparée d'elle.

La classe repoussée attesta cette séparation en se retirant corps et biens sur l'Aventin. Là, elle commença à discuter avec les patriciens les moyens à l'aide desquels se fondraient les deux peuples. Cette discussion se poursuivit plusieurs siècles durant. Il est merveilleux de voir que toute la lutte se résuma à ces deux points : admettre le plébéien au partage du sol romain, à l'*ager publicus;* l'admettre au mariage avec les familles patriciennes, au *jus connubii*. Cette plèbe illustre avait une vue singulièrement claire des deux conditions sans lesquelles toute classe inférieure ne saurait grandir, ne saurait s'assimiler à la classe supérieure et combler les vides qu'y font incessamment les défaillances individuelles.

Les classes depuis trop longtemps florissantes s'énervent par une longue prospérité et tendent naturellement à descendre. La notion des vertus qu'il fallut à des ancêtres pour fonder une situation s'efface peu à peu dans l'âme de leurs successeurs. Pour qu'une nation dure, quand les classes élevées s'affaissent ainsi, il faut à côté d'elles des classes neuves qui les revivifient et les reconstituent.

L'Esclavage, par toutes les raisons que j'ai dites, manque à cet office nécessaire.

VI.

Il faut conclure :

L'Esclavage, capable de pratiquer avec une efficacité facile le patronage d'une classe ouvrière que rien ne pousse à s'élever, est dépourvu des moyens de diriger l'émancipation d'une

élite ouvrière que les circonstances sollicitent à grandir. Les sociétés à esclaves périclitent dès que le progrès s'ouvre pour elles.

Elles se heurtent alors à l'un des trois inconvénients que nous venons de dire :

1° Elles réagissent violemment contre la tendance qui presse les capables de développer leurs aptitudes.

Et il arrive ce que l'on voit quand dans une machine s'amasse de la vapeur qui ne trouve pas d'issue : tout éclate.

2° Quand elles laissent grandir les capables, elles les maintiennent dans leur condition inférieure et établissent ainsi côte à côte deux classes égales en capacités et inégales en droits : d'où un antagonisme violent.

3° Enfin, si par l'affranchissement elles rendent libres du jour au lendemain les esclaves, ces émancipés sont au-dessous de leur condition nouvelle et impuissants à se mettre au niveau de la classe libre, parce qu'ils ne tiennent pas comme elle au sol et qu'ils ne se fondent pas avec elle par les alliances.

Dans tous les cas, ce sont des révoltes comme avec Spartacus ou Toussaint Louverture, des guerres comme entre les castes indiennes, un abaissement de la race comme à Sparte, où la population libre disparut à la fin au milieu des populations asservies qui vivaient de l'industrie et de l'agriculture. C'est l'effondrement des sociétés fondées sur l'Esclavage, effondrement qui vient de leur impuissance à s'élever tout entières.

Arrivés au bout de cette étude, nous découvrons une conclusion du plus haut intérêt, qui s'étend à toute la question du travail.

L'Esclavage est, dans le travail, un mode d'engagements qui satisfait avec de particulières facilités aux besoins de la majeure partie de la classe ouvrière, incapable de sortir de sa condition et de s'émanciper du patronage.

Mais l'Esclavage échoue devant une autre difficulté qui révèle le côté le plus délicat du patronage.

Il ne suffit pas que le patronage trouve le moyen de se perpétuer sur des gens *incapables* de se patronner eux-mêmes ; il faut

encore qu'il pourvoie à l'élévation et à l'assimilation de ceux qui sont *capables* d'arriver à se patronner tout seuls.

C'est à quoi n'a jamais satisfait le régime de l'Esclavage.

Nous verrons comment y a pourvu un autre mode célèbre des engagements forcés, le Régime féodal.

Prosper PRIEUR.

(*A suivre.*)

Le Propriétaire-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LA SAISON DES PLAISIRS.

LES PEUPLES QUI S'AMUSENT ET LES PEUPLES QUI S'ENNUIENT.

Il y a un temps de l'année qu'un usage plus ou moins traditionnel consacre chez nous aux réceptions mondaines, aux fêtes et aux plaisirs. On appelle cela le temps du carnaval.

Ce temps embrasse bien des temps : autrefois il durait un jour ; c'était assez pour berner et brûler dans un feu de joie « le bonhomme Carnaval », que le Carême allait mettre en quarantaine. Un peu plus tard, on ne prit pas si cavalièrement son parti du passage de la vie commune à la pénitence et on prolongea huit jours durant les cérémonies des adieux au carnaval. On fit une semaine pleine des fêtes de la séparation : ce furent les *jours gras*.

Puis l'émotion s'étendit, les sentiments s'accrurent et l'on fêta le carnaval tout le temps qui va de la fête des Rois à l'antique Mardi-gras.

Je ne voudrais pas dire qu'on s'est borné là, et sans être très renseigné, j'ai lieu de croire que ce temps déborde aujourd'hui ces deux termes : ce n'est plus un jour, c'est toute une saison.

A travers tant de transformations, il ne faut pas oublier que le plaisir caractéristique a toujours été « de voir passer les masques ».

On m'excusera bien si j'ai, moi aussi, pris intérêt à voir passer les gens qui s'amusent.

Ceci ne sort pas des études sociales. Je n'avais qu'à ouvrir Le

Play, et je voyais défiler devant moi ce long cortège de peuples qu'il a visités. Je les voyais dans leurs plaisirs, dans leurs *récréations*, comme dit le maître, et je n'étais pas seul à considérer leurs divertissements comme une grande étude et un grand enseignement.

Le Play s'est arrêté longuement et méthodiquement, suivant sa manière, devant les jeux de toutes les races d'hommes qu'il a fait passer par les procédés de son analyse sociale ; il a remarqué en savant, les relations étroites qui existent entre la constitution d'un peuple et ses plaisirs. On en peut dire autant de tout homme : telle constitution physique, telle constitution morale, telle préférence pour un plaisir ou un autre. Et ce n'est pas sans raison qu'on s'instruit sur le caractère intime des peuples en assistant à leurs divertissements.

Sans en chercher la preuve en tout cet univers et l'aller parcourant, je me contenterai d'observer les plaisirs de la société où nous vivons. Je demanderai au lecteur de croire que mon intention est très sérieuse, et si, dans les types courants que j'aurai à examiner et que je veux esquisser avec vérité, il se trouve quelque trait qui accuse le ridicule, on voudra bien regarder autour de soi et remarquer que les personnages les plus risibles ne sont pas toujours ceux qui se cachent sous le masque et la farine.

I.

Il me semble tout d'abord que parmi les gens qui s'amusent, il faut bien distinguer ceux qui s'amusent naturellement et ceux qui s'amusent artificiellement. Je commence par ceux qui s'amusent naturellement.

Si je fais un retour sur mes souvenirs, je vois défiler devant mes yeux mes premières années, qui se sont écoulées dans le Midi de la France.

Les fêtes et les réunions de famille, dont la tradition, quoique bien affaiblie, est encore vivante, me reviennent en mémoire. Je revois la fête de Noël. Dès la veille, elle s'ouvre par un repas lé-

gendaire, « le gros souper, » qui réunit autour du chef de la famille, tous ses frères, tous ses enfants, tous ses petits-enfants. Avec quelle impatience on attend ce grand jour! La table, quoique servie en maigre est couverte de plats, de bonbons, de gâteaux, de vins fins. Devant le foyer pétille, couronné de lauriers, le *cariguie*, un vieux tronc d'olivier séché conservé avec amour pendant toute l'année pour cette solennité.

Avant de se mettre à table, on procède à la bénédiction de la bûche et du feu. Le plus jeune des enfants s'agenouille devant l'âtre, et s'adressant à Dieu, le prie de bien réchauffer pendant l'hiver les pieds des petits orphelins et des vieillards infirmes, de répandre sa chaleur et sa clarté dans les mansardes de tous les pauvres, de préserver l'*êteule* (la récolte) du laboureur et le navire battu par la tempête. Ensuite, on verse sur le *cariguie* un verre de vin cuit, qui fait pétiller le feu, à la grande joie des enfants.

Puis on se met à table, en réservant « la part des morts ». Ce jour-là, au dessert, tant c'est une grande fête, les enfants ont le droit « de mettre la main aux plats ». Après le repas, on danse autour du foyer, en chantant ces naïfs *Noëls* provençaux, si pittoresques et si vivants.

A minuit, la scène change, on sort des maisons et l'on va *en famille*, assister aux trois messes traditionnelles. Pendant toute la nuit, les pauvres mendient, c'est aussi fête pour eux, et les enfants jettent par les fenêtres des aumônes enveloppées dans de petits cornets de papier, dont l'extrémité est allumée afin d'indiquer au malheureux qui les guette l'endroit où ils tombent. Et ici encore, ce sont des cris et des battements de mains.

Le lendemain, nouvelle réunion de famille chez les grands-parents, pour manger la dinde de fondation. La fête dure trois jours; le dernier, on distribue *le pain de Saint-Étienne*, fait en forme de gourde, et auquel on attribue une foule de vertus merveilleuses. Enfin pendant un mois tous les soirs, on se réunit, dans chaque maison, maîtres et serviteurs, pour chanter des cantiques autour « de la crèche », illuminée et décorée de verdure.

Ne riez pas de ces naïves coutumes; il est plus facile d'en rire que de les remplacer, vous le verrez bien tout à l'heure.

J'en appelle d'ailleurs à ceux qui, comme moi, habitent Paris et qui ont gardé, eux aussi, le souvenir des antiques fêtes de famille de leur province. Chaque province avait les siennes dont elle conserve encore quelque reste qui s'efface de jour en jour.

Et ce n'était pas seulement la Noël, mais Pâques, mais les Rois, les Rameaux, l'Ascension, la Toussaint, etc., puis les fêtes locales, les processions, les cavalcades, puis les anniversaires de la famille : on s'ingéniait à les multiplier. Certains économistes diront peut-être que tant de saints et tant de fêtes étaient une entrave pour la production. D'abord cela n'est pas bien sûr, car, pour parler leur langue, ces réjouissances ne se faisaient pas sans dépenser, sans consommer, ce qui « faisait aller le commerce ». Et puis, l'homme n'est pas seulement une machine à production ; d'ailleurs cette machine a besoin de repos. Enfin la vie n'est pas si gaie, qu'il ne soit bon de semer sur sa route quelques-unes de ces oasis qui aident à la franchir.

Quand on est en veine de réflexion sur un sujet, les idées viennent peu à peu se grouper et s'éclairer. De ces souvenirs de mon enfance, je passe à un spectacle que je vois se reproduire périodiquement au mois de décembre et sur lequel mon attention n'avait pas jusqu'ici été attirée : je veux parler de ces gravures anglaises qui s'étalent aux divers kiosques de nos rues et que la Noël fait éclore chez nos voisins.

C'est que la Noël, la *Christmas*, est véritablement la plus grande fête nationale de l'Angleterre, et elle est essentiellement une fête de famille. A l'approche de cet anniversaire, on voit les membres de la famille accourir, parfois de très loin, pour venir se grouper autour des grands-parents. Ceux qui ne peuvent pas venir, les marins, par exemple, retenus dans des mers lointaines, organisent à bord une image du foyer absent. Toute autre préoccupation disparaît devant celle-là.

Je retrouve chez les peuples scandinaves, en Hollande, en Allemagne, chez les Slaves, etc., etc., les mêmes faits : les distractions se prennent au sein de la famille ; la famille est organisée non seulement pour pourvoir au travail, mais encore aux plaisirs.

On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Ils aboutissent

tous à cette conclusion : Il y a des peuples qui savent s'amuser naturellement, spontanément.

Ce qui me frappe, en effet, dans ces récréations, c'est qu'elle s'organisent, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. Pas d'organisateurs brevetés, patentés. C'est le plaisir spontané. Or, notez que ce qu'il y a de plus agréable dans une fête, c'est peut-être moins la fête elle-même que sa préparation; chacun y pense et chacun apporte son idée, chacun s'efforce d'imaginer des combinaisons nouvelles, on tient soi-même les fils, on n'est pas seulement un spectateur passif, on est véritablement acteur. Il y a de l'entrain, de l'invention. Si quelque chose cloche, on en rit et c'est bien plus drôle.

Je remarque, en outre, que ces plaisirs spontanés, — cette qualification me plaît, — sont essentiellement peu coûteux; ce n'est certes pas un mince avantage. Chaque famille, en effet, mesure la dépense à ses ressources. Cela n'a pas d'inconvénient, car la mesure du plaisir n'est pas en proportion de la dépense. Étant peu coûteux, — vous voyez que je procède par des raisonnements serrés, — ces plaisirs sont à « la portée de toutes les bourses », comme l'on dit vulgairement. C'est donc non seulement le plaisir spontané, mais le plaisir pour tous, le plaisir sous la main. Et voilà une société qui du haut en bas va s'éclairer, s'animer, s'amuser. Or, notez encore que les peuples gais sont bien plus facilement gouvernables; ils trouvent en eux-mêmes un contrepoids aux misères de l'existence. Les peuples révolutionnaires sont des peuples tristes, sombres, moroses, des peuples qui s'ennuient. Voyez les orateurs et le public des réunions révolutionnaires : ce sont des gens dont le foyer est triste, sombre, sans clarté; le travail sans dimanches, sans fêtes, excepté la fête du lundi, mais pour les hommes seuls, mais dans de mauvais lieux, dans des cabarets enfumés, au milieu d'une atmosphère surchauffée, où s'écoule en quelques heures la paie de la semaine, où s'attisent les haines sociales, où se préparent les révolutions.

Opposez à ces plaisirs auxquels l'homme seul prend part ces fêtes de famille qui réunissent le père, la mère, les enfants. L'enfant surtout a besoin de jeux, de récréations, et le foyer est le seul

théâtre où il puisse les trouver à toute heure. J'ai l'horreur des enfants qu'on nous fait avec des programmes encyclopédiques, avec des études sans repos, avec ce chauffage à haute pression, qui font de l'école un bagne pour le corps et pour l'esprit. Je voyais ces jours-ci un pauvre petit enfant de sept ans; il revenait le soir du collège, et après le dîner, au lieu de s'amuser, il dut se remettre au travail pour faire le devoir qu'on lui avait donné et pour apprendre ses leçons du lendemain! Et ne dites pas que c'est la faute des programmes surchargés et de ceux qui les font, si les familles se soulevaient contre cette organisation universitaire de l'infanticide, le système crouleraît de lui-même. Je suis sûr qu'en Angleterre un pareil régime ne tiendrait pas un an.

J'en aurais long à dire sur ce sujet : rien ne se tient de si près que les études et les jeux; mais j'ai voulu seulement ici marquer rapidement les caractères des récréations de famille. Elles sont spontanées, organisées par les intéressés eux-mêmes, peu coûteuses, à la portée de tout le monde et enfin les enfants y sont naturellement associés, car ils en sont le plus souvent la cause et les personnages principaux. Ajoutons que, par toutes ces raisons, ces récréations peuvent être très fréquentes, presque quotidiennes, car l'habitude de s'amuser est comme toutes les habitudes, elle se développe par l'exercice, *vires acquirit eundo.*

Vous connaissez tous plus ou moins de ces familles, aujourd'hui très rares, où c'est une fête perpétuelle : à propos de tout et à propos de rien, on organise des soirées *intimes*, de petites comédies *intimes*, des proverbes, des jeux, des promenades, etc.; tout cela intime, sans façon, sans invitations imprimées, sans fâcheux, sans têtes longues en habits noirs.

On se connaît parfois de père en fils; on est parents, amis, non pas de cette amitié qui consiste à se déchirer les uns les autres par derrière; on sait à qui l'on parle et c'est bien là quelque chose. Eh bien, lorsque l'habitude de s'amuser ainsi est prise, elle se garde et c'est une perpétuelle gaieté.

Voilà, ébauché à grands traits, le tableau des sociétés qui s'amusent, naturellement, spontanément. Voyons les autres, celles qui s'amusent artificiellement.

II.

Voyez-vous ce salon resplendissant de lumières. La maîtresse de maison est également resplendissante; les invités aussi sont resplendissants.

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Vous allez voir que ce genre de divertissements ne présente plus les mêmes caractères que le précédent.

D'abord il n'est pas spontané. Oh! il s'en faut de beaucoup! Si la maîtresse de la maison s'est ainsi résolue à ouvrir sa porte à la ville et aux faubourgs, ce n'est pas pour le seul plaisir de déplacer ses meubles, d'opérer un déménagement en règle des plus encombrants, d'organiser dans son domicile une invasion suivie de pillage. Il lui a fallu une raison plus forte : elle a une fille à marier. Ce n'est pas une récréation, c'est une exposition.

La fête n'est pas plus spontanée du côté des invités. On ne les a pas consultés pour la confection du programme ; ils le subissent. Subir n'est pas trop fort, s'il comprend un certain nombre de monologues entendus vingt fois, mais ennuyeux dès la première; s'il s'agit de morceaux de musique exécutés par des jeunes filles à marier en concurrence avec la fille de la maison. Puis ce sont les parents, uniquement venus pour « faire tapisserie ». Le mot fait silhouette. Mais que voulez-vous! ils ont, eux aussi, des filles à marier. Ceux-là bien certainement ne sont pas venus spontanément, ils ne sont pas là pour s'amuser; d'autant plus que ces soirées commencent vers minuit et qu'il conviendrait mieux à leur âge de goûter à cette heure-là un sommeil réparateur. Mais ils sont les martyrs du devoir.

En outre, ce genre de distraction n'est plus, comme le précédent, à la portée de tout le monde. Pour les maîtres de maisons, il est ruineux; pour les invités, il est très coûteux. J'en appelle aux notes de couturières.

Par suite des dépenses qu'ils entraînent, ces divertissements sont forcément rares; ce n'est plus un amusement permanent,

mais intermittent. « Avez-vous eu beaucoup de soirées cet hiver? » On les compte. Leur nombre varie comme les cours de la Bourse. Lorsque les affaires ne marchent pas, on « se restreint ». La source du plaisir n'est plus la belle humeur, l'esprit, les relations agréables, mais l'argent.

Or, ici, notez un phénomène des plus curieux; je vais vous le présenter sous la forme d'un syllogisme, ce sera plus triomphant : les gens riches, seuls, s'amusent; or les gens riches sont blasés sur les plaisirs; donc les gens qui s'amusent ne s'amusent pas.

Et comme c'est bien là le caractère de ces réunions! Avez-vous jamais essayé de vous mettre en observation dans le coin d'un salon, de vous isoler de la cohue et de considérer cette étrange galerie de visages? Se tromperait-on beaucoup si on arrivait à se croire dans un musée d'automates? Tous entrent avec le même air convenu et emprunté; ils débitent avec la même intonation de voix le même compliment désespérément banal; ils ont les mêmes gestes, les mêmes mouvements de têtes, les mêmes arrondissements de bras, ils grimacent le même sourire; ils disent tous également à la maîtresse de maison : « Charmante soirée ». Et celle-ci répond invariablement à tous : « Oh! vous êtes trop aimable! » Cela est faux! faux! faux! Tous ces gens-là ne s'amusent pas. Et la preuve, c'est que beaucoup s'esquivent à la dérobée, dès qu'ils ont joué leur rôle d'entrée, dès qu'ils ont bien fait constater qu'ils s'étaient rendus à « l'aimable invitation ».

Et ce milieu est tel, qu'un homme d'esprit qui s'y fourvoie passe pour un imbécile, ou est obligé de le paraître. En effet, entre gens qui ne se connaissent pas, il n'y a de possible qu'une conversation banale : la dernière pièce de théâtre, les derniers échos mondains, le dernier crime bien horrible, le dernier scandale du jour; si vous n'êtes pas au courant de cela vous n'avez pas de sujet de conversation. Vous vous sentez ridicule et, par le fait même, vous le devenez.

Voilà donc non seulement les gens peu fortunés, mais même les gens d'esprit qui se trouvent éloignés de ce genre de diver-

tissement. Il ne reste plus que les autres, et ceux-là eux-mêmes ne s'amusent pas.

Il existe une autre catégorie, autrement intéressante, qui va être impitoyablement exclue de ces amusements : ce sont les enfants.

Eux, on les a couchés! Vous comprenez : ils ne sont pas à l'âge où l'on s'amuse; c'est bon pour les parents. Et ces pauvres petits ont assisté à tous les préparatifs de la toilette; ils ont vu leur mère s'habiller, mettre ses diamants, constater dans sa glace qu'elle ne manquerait aucun de ses effets; puis on les a embrassés dans leur lit, en leur recommandant d'être bien sages. Le moyen, je vous prie, de faire autrement? D'ailleurs on leur a promis qu'ils s'amuseraient eux aussi... plus tard, quand ils auront passé l'âge des amusements. Il leur restera, tout compte fait, le court espace qui sépare la sortie du collège de l'entrée en ménage. Soyez tranquilles, ils rattraperont le temps perdu, mais ce ne sera pas dans vos salons mortels. Vous savez que les maîtresses de maison se plaignent qu'aujourd'hui les jeunes gens ne dansent plus.

Que voulez-vous! vous avez beau faire, il n'y a pour les enfants d'autres amusements que ceux du foyer. C'est là le théâtre naturel de leurs plaisirs. Si ce théâtre fait relâche, si la représentation se joue au dehors, ils n'en sont plus, ils s'ennuient dans le foyer triste et désert, d'où ils sauront bien s'échapper avec enthousiasme, dès qu'ils se sentiront un peu de duvet sous le menton.

Le type de réunions mondaines que je viens de décrire conserve encore, cependant, dans ses traits généraux, certains caractères qui le rattachent à la vie domestique. C'est une famille qui invite d'autres familles.

Mais il est un autre type où ce caractère même disparaît : le divorce avec la famille est complet; je veux parler du théâtre.

Ce genre de distractions n'est plus organisé par une famille, mais par un entrepreneur spécial, c'est une opération commerciale; en outre, il a un caractère public : les familles réunies dans ce nouveau centre n'ont plus aucune relation entre elles.

C'est donc tout autre chose. On sent qu'ici les familles perdent complètement l'initiative et la direction de leurs plaisirs. Elles devront prendre ceux qu'on leur offrira. C'est, au plus haut degré, une organisation artificielle.

Dès lors, les caractères que nous venons de signaler non seulement persistent, mais vont s'accentuer encore.

Remarquez, en effet, que le théâtre est un plaisir essentiellement coûteux.

On ne le goûte qu'à des intervalles plus ou moins espacés, et il est même complètement interdit au plus grand nombre. Il ne peut s'organiser que dans les centres urbains importants. Enfin, il est peu accessible aux jeunes filles et aux enfants.

Il ne peut donc en aucune façon remplacer ces distractions naturelles que les familles, à toutes les époques, ont trouvées en elles-mêmes.

Nous arrivons à cette conclusion que tous les peuples ne s'amusent pas de la même manière : les uns pourvoient à cette fonction très importante à l'intérieur du foyer et spontanément, par le seul rouage de la famille ; les autres, au contraire, vont chercher leurs distractions au dehors et recourent à des organisations compliquées et plus ou moins artificielles.

Quelle peut bien être la cause de cette différence?

III.

Ne croyez pas que l'on aille sans motif chercher loin de chez soi des récréations presque toujours coûteuses et souvent très ennuyeuses.

On prend d'abord ce que l'on a sous la main.

La vérité est que l'on ne cherche à s'amuser au dehors que lorsqu'on s'ennuie chez soi. Donnez aux gens un foyer agréable, et ils y resteront, et ils s'y amuseront.

Voyez les sociétés que je citais dans la première partie de cet article : le théâtre, les grandes soirées d'apparat ne s'y sont pas

développées. Ce fait vient uniquement de ce qu'elles trouvent chez elles les distractions que nous sommes obligés d'aller chercher au dehors; c'est que tout y est organisé en vue de la famille et de la vie privée.

Le Play a signalé ce sentiment en Angleterre : « Le rôle bienfaisant que joue l'amour du foyer dans la vie des Anglais, dit-il, se révèle surtout parmi les classes moyennes, qui restent étrangères aux distractions de la vie publique et qui n'ont d'autre diversion au travail que les joies de la famille (1). »

Aussi quel soin ils prennent de constituer leur foyer, de l'établir bien à part des foyers voisins, comme pour se barricader dans la vie privée! S'ils sont installés à la campagne, ils le placeront au milieu de leur domaine. S'ils habitent la ville, ils auront une maison à part. Pas de ces grandes casernes parisiennes où les familles sont les unes sur les autres et chez les autres. Chacun chez soi. A Londres, leurs petites maisons isolées et aérées s'étendent sur une surface trois fois grande comme Paris; ils n'hésitent pas à s'astreindre chaque jour à de longues courses, afin d'être installés chez eux et *confortablement*, le mot est bien anglais.

« Les Anglais se distinguent entre tous les peuples par l'organisation matérielle de leur foyer domestique. Le nom qu'ils lui donnent, *home*, a chez eux, pour tous les cœurs, un charme incomparable. Ils cherchent dans l'établissement et l'organisation intérieure de leur habitation les moyens de faire régner le bonheur dans la vie de famille (2). »

Lorsqu'un peuple s'enferme chez lui, soyez certain qu'il va s'organiser pour y trouver tous les agréments possibles et qu'il n'ira pas les chercher au dehors. Et tel est bien le type que nous dépeignent la plupart des romans anglais. Ce sont essentiellement des peintures de la vie de famille, parce que ce qui domine, c'est la vie de famille, et que c'est pour la famille et non pour l'individu qu'on écrit. Aussi, en France, les mères les mettent-elles

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, t. I, p. 184.
(2) *Ibid.*, p. 177.

entre les mains de leurs filles. Pourquoi ne leur donnent-elles pas des romans français?

Pourquoi? Lisez avec attention ce passage de M. Taine; il est plein d'enseignements : « Feuilleté un gros recueil d'albums et de numéros du *Punch*... Comparé aux journaux français du même genre, il est très instructif. Pas un seul dessin sur les lorettes, et chez nous ils sont innombrables; c'est un de nos torts, il vaut mieux ne pas étaler sa vermine... Pas un seul dessin sur l'infidélité du mari ou de la femme... Au contraire, ici le mariage est honoré : on en représente les douceurs, les affections, la poésie intime... A la place de l'amour illégitime, il reste l'amour permis... Quantité de dessins représentent le petit manège du jeune homme et de la jeune fille qui s'entendent tout à fait ou à demi, en vue du mariage. En France, nous n'avons pas ces dessins, parce que nous n'avons pas le sujet... Point de bourgeois grimés, de vilains enfants grognons et tyrans... Presque toujours ici l'artiste juge que l'enfance est gracieuse et belle. Le père de famille n'est pas faible ni relégué au second rang, comme dans nos albums français. Il se sent responsable, il dirige, il administre... Tout annonce en lui le sentiment de l'autorité incontestable et légitime. Ce document ouvre une percée sur la vie d'une famille anglaise : on devine pourquoi ils ont et pourquoi ils gouvernent une demi-douzaine d'enfants (1). »

Aussi ont-ils toute une littérature pour les enfants, tandis que nous n'en avons point. Nous en avons si peu que les éditeurs français en sont réduits à traduire les ouvrages anglais pour les enfants et à copier leurs gravures.

La semaine dernière, je voyais dans un kiosque une gravure d'un journal anglais, avec cette légende : « Le samedi soir. » Elle représentait un père de famille qui, au moment de quitter la Cité pour regagner son « home », faisait provision de gravures et de jouets pour ses enfants. On sentait que ce père considérait comme une de ses fonctions importantes de faire amuser ses enfants chez lui.

(1) Taine, *Notes sur l'Angleterre*, p. 265 et suiv.

Et la maison anglaise est bien organisée en vue des enfants : ils ont une pièce à eux tout seuls, où ils travaillent et où ils s'amusent, la *nursery*. On comprend combien un pareil milieu est favorable aux récréations en famille. Aussi y a-t-il peu de *cafés* en Angleterre, et ceux qui existent sont presque toujours tenus par des Français; peu de théâtres : aussi chaque année les artistes de la Comédie-Française vont-ils faire une saison à Londres.

Vous pourrez retrouver ces habitudes de la race anglo-saxonne dans tous les pays du nord de l'Europe, dans la plus grande partie de l'Allemagne, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande. Le type était très répandu autrefois en France, à l'époque où florissaient ces fêtes de famille dont j'ai parlé plus haut.

Mais on ne peut constituer ainsi son foyer qu'à la condition qu'il sera stable, qu'on y résidera longtemps, qu'on s'y succédera de génération en génération. Sans cela, on ne s'y attache pas, on établit un campement dans son appartement en location. Aussi tous les peuples qui s'amusent au foyer sont-ils des peuples à familles stables : familles patriarcales ou familles-souches.

Voilà une première conclusion; voyons la seconde.

Représentez-vous une ville où les maisons sont des sortes de palais à cinq ou six étages, à sept ou huit fenêtres de façade. Vous vous dites peut-être : Voilà des familles qui se sont confortablement installées, elles ont tout sacrifié à la vie de famille. Pénétrez dans l'intérieur, on entre librement; ce sont des compartiments, autant de familles que d'étages; le plus souvent plusieurs familles à chaque étage. C'est un entassement, une promiscuité. Entrez dans un de ces « appartements ». Voici d'abord le salon et la salle à manger. Ces pièces sont bien décorées, placées généralement sur la rue, relativement assez vastes; puis cherchez les chambres, vous les trouverez reléguées à l'arrière-partie de la maison, elles sont petites, minuscules, elle donnent sur une cour, le plus souvent sur une sorte de puits, sans air, sans lumière. Voilà le foyer de la famille; le reste, les pièces situées sur le devant, sont pour la montre, pour l'apparat, pour la poudre aux yeux, elles sont bien nommées : les pièces de réception. C'est là que l'on

met les « bibelots ». Les bibelots ici remplacent les enfants. Il y a d'ailleurs antipathie entre l'un et l'autre : ceci casse cela. Aussi il n'y a pas d'enfants, ou si peu que ce n'est pas la peine d'en parler. Cherchez la *nursery :* je promets une récompense à celui qui la trouvera.

Voilà le foyer de la famille.

Et vous voulez qu'on s'amuse là-dedans! mais où, je vous en prie? Dans le salon? Et les bibelots! Quel massacre! Dans les chambres? Et la place et l'air! Mais ne vous mettez pas en peine, on a résolu triomphalement la difficulté : le moins d'enfants possible. Et le peu qu'il en reste, malgré tous les efforts, on s'en est débarrassé au moyen de nombreuses institutions pour l'enfance abandonnée : les internats. Dès lors, il n'y a plus à se préoccuper de s'amuser au foyer : la matière première de l'amusement, l'enfant, fait défaut.

Il ne reste donc à amuser que les grands enfants : les parents. Ceux-là, ils ne vont pas s'amuser entre eux! Le père aura son cercle, son café ; la mère, les réunions mondaines, les magasins de nouveautés, les visites. Voilà bien l'amusement au dehors, l'amusement artificiel, et vous voyez comme il sort logiquement des conditions données.

Oh! les visites! Il y a longtemps que je me dis : Il faudra que j'écrive quelque chose à ce sujet. J'ai toujours reculé devant la crainte d'être trop long et de frapper trop fort.

Rien n'est plus agréable que le commerce de l'amitié. Se voir souvent, échanger ses pensées dans de longues et intimes causeries avec des personnes ayant les mêmes goûts que vous, les mêmes idées, les mêmes affections; cela est délicieux, c'est un des plus grands charmes de la vie.

Est-ce cela les visites? Madame a « un jour de réception ». Dès deux heures le salon est paré, les fleurs sont renouvelées; les bibelots sont époussetés, madame est en toilette. Les « visites », on ne dit pas les amis, arrivent. C'est un encombrement; une maîtresse de maison qui se respecte doit recevoir beaucoup de « visites ». Ces gens-là ne se connaissent pas ; la maîtresse de maison elle-même les connaît plus ou moins. Que va-t-on bien pouvoir

se dire? Voyez-vous au milieu de ce défilé rapide, de ce tohubohu, le doux commerce de l'amitié! Ces personnes-là n'ont qu'un seul sujet de conversation possible : les grosses banalités courantes, à la portée de toutes les intelligences. D'ailleurs, elles ne sont pas venues pour causer, pour goûter le plaisir de l'intimité, mais pour se montrer, pour étaler une toilette, pour « entretenir des relations », pour qu'on leur rende la pareille, en venant figurer dans leur salon. C'est une lettre de change que l'on tire et l'on entend bien qu'elle soit payée, sans cela on rompt; on n'a pas de temps à perdre! Et comme cette petite arithmétique mondaine se traduit bien dans la langue : on « compte » les visites; j'irai chez elle *autant de fois* qu'elle viendra chez moi. Et on a un livre de comptes : tout cela est supputé, calculé. En somme, c'est une Bourse.

Voilà tout ce qu'il reste des vieilles amitiés.

Sent-on bien la tyrannie d'une pareille existence? C'est horrible pour une femme qui a des enfants et veut s'en occuper, qui a un « intérieur » et veut s'y dévouer. Les plus fortes faiblissent et, ne pouvant concilier ces exigences contraires, la vie au dedans et la vie au dehors, elles tombent du côté où elles penchent : la vie au dehors.

On remarquera que le jour où Madame reçoit, Monsieur prend soin d'échapper à l'ennui et de sortir pour la journée. C'est que, lui aussi, doit chercher ses distractions hors du foyer.

Et il les trouve. J'ai déjà parlé du cercle, du café; il y en a d'autres, qui d'ailleurs ont peu de rapport avec la vie de famille; enfin, il y a le théâtre.

Le théâtre, voilà un des produits les plus spontanés de la suppression des fêtes, des amusements de famille. Il se développe d'autant plus que le foyer devient plus désert et plus triste. Pour trouver la formule, il suffit d'établir une règle de proportion.

Alors les gens de théâtre prennent une importance extraordinaire que l'on ne constate que de loin en loin dans l'histoire, et précisément aux époques où la famille s'affaisse. Sous le Bas Empire, à Byzance, on prenait parti pour les cochers du cirque,

les femmes du monde arboraient leurs couleurs; on se passionnait, on se disputait.

Acteurs et actrices règnent aujourd'hui à Paris; j'apprends que, depuis la dernière guerre, ils règnent aussi à Berlin.

On est fier de les recevoir dans un salon; ils donnent le ton à la mode. Combien de femmes du monde seraient heureuses de ressembler à telle actrice, d'avoir l'air aussi distingué!...

Et cette faveur vient non seulement de l'impuissance où l'on est de s'amuser soi-même et chez soi, mais en outre de la nécessité de pouvoir parler dans les salons, dans les visites, de la dernière pièce, de chacun des acteurs. C'est là le fond obligé de ces conversations banales que je signale plus haut; c'est ce qui indique que vous êtes un homme, une femme « du monde ». Cela vous classe.

Ceux même qui ne peuvent se donner souvent ce plaisir coûteux, s'efforcent de se faire une opinion par les journaux, afin d'avoir « un sujet de conversation », afin de n'avoir pas l'air « provincial ». On appelle « provincial » un homme qui n'a que du bon sens. C'est là un signe qui ne vous classe pas.

A ce point des choses, une société devient absolument tributaire, pour ses amusements, des directeurs de théâtre et des acteurs. Ils lui imposent ceci ou cela, tel genre ou tel autre, ils font le goût et l'opinion : je connais bien des gens qui apprennent l'histoire au théâtre. Les auteurs eux-mêmes passent sous les fourches caudines du directeur; ils sont légion ceux qui ne peuvent faire accepter leurs œuvres.

Et voilà ce qu'il reste de la famille : le père est dehors; la mère est dehors; les enfants, le peu qu'il y en a, sont dehors. Tout le monde est sorti, et cela parce qu'il n'y a plus de foyer, parce que le foyer est remplacé par l'appartement en location; et il n'y a plus de foyer, parce que le régime successoral que l'Europe ne nous envie pas le détruit à chaque génération. Alors, de guerre lasse, on ne le reconstitue plus et on campe en location. Tel est le fruit de la famille instable.

Comprenez-vous maintenant comment, dans un milieu ainsi

constitué, on n'a pas d'autres ressources que les récréations extérieures, les récréations artificielles?

Le récréations, le plaisir, sujet léger et secondaire au sentiment de gens plus gourmés que sages, mais sujet grave en vérité. On vient de le voir par le seul exemple de ce qui se passe chaque jour sous nos yeux.

Il n'est pas besoin d'aller plus loin pour comprendre combien la manière de s'amuser dépend de toute la manière de vivre.

Le plaisir vrai est inséparable de la bonne constitution du foyer et de l'énergique vitalité de la famille. Je l'ai suffisamment fait voir à qui veut être sincère (1).

Mais je voudrais, en terminant, faire ressortir une conclusion plus haute et plus large encore, que relève précisément l'apparence légère du sujet.

Quand la famille et le foyer se sont désorganisés chez un peuple, on le voit dans le plus étrange embarras de pourvoir à mille choses auxquelles suffisait la vie domestique dans sa simplicité.

C'est le spectacle que donne aujourd'hui la France au milieu de tous les problèmes où elle se débat. Elle cherche par mille manières à remplacer à grands frais et à l'aide d'un esprit prodigieusement inventif, cette institution de la famille dont elle ne veut pas refaire les conditions essentielles. Mais les efforts n'aboutissent qu'à faire sentir toute l'étendue du rôle que la famille joue dans la société, et l'impossibilité de suppléer à son défaut. Ni l'argent, ni le talent, ni le bon vouloir n'y peuvent rien.

1) J'ai dit plus haut que Le Play avait appliqué sa méthode d'analyse à l'étude des *récréations* chez les divers peuples. Il consacre à ce sujet un chapitre spécial dans chaque *monographie*. On trouvera en outre dans les *Ouvriers européens* des détails spéciaux sur certaines récréations populaires : importance des veillées d'hiver comme moyen de récréation, t. II, ch. II, III : t. III, ch. III : t. IV, ch. I, V : t. VI, ch. VI : les fêtes chômées en Russie, t. II, ch. II ; les corvées récréatives, t. II, ch. III : t. IV, ch. V, VII : fêtes nombreuses dans l'île de Marken, t. III, ch. V : les fêtes d'Oberammergau (Bavière), t. IV, ch. II, etc.

Et nulle part, l'embarras n'éclate d'une façon plus piquante que quand il s'agit d'une chose aussi facile et aussi simple que de s'amuser.

Nous avons vu notre société y employer tout ce que peuvent fournir le génie des arts et la prodigalité des dépenses ; nous avons été contraints de constater qu'elle ne s'amuse encore pas.

Une belle et vigoureuse reconstitution du foyer domestique ferait bien mieux son affaire.

Jean MOUSTIER.

L'ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF

DE LA

CULTURE EN FAMILLE PATRIARCALE

LES PAYSANS BULGARES (1).

Nous arrivons à la troisième et dernière évolution de la culture en famille patriarcale.

Chez les Bachkirs, nous avons observé le type le plus simple : celui où l'art pastoral n'est entamé que par une culture très rudimentaire, la culture potagère. Dans ce cas, l'organisme patriarcal n'est que faiblement modifié.

Chez les Paysans du Haouràn, nous avons observé un type plus caractérisé : la culture du blé refoule notablement l'art pastoral. Dans ce second cas, l'organisme patriarcal reçoit des modifications plus importantes.

Aujourd'hui, nous allons voir la culture s'installer définitivement, sans aucun lien avec l'art pastoral et en dehors d'un sol de steppe. Dans de pareilles conditions, il ne subsistera plus de l'organisme patriarcal que le squelette.

Pour trouver ce nouveau type avec tous ses caractères, il faut nous éloigner de l'Orient pastoral et pénétrer en Europe.

Nous avons montré (2) qu'il existe en Europe une région ou les essaims de familles patriarcales venus de l'Asie se sont établis presque sans aucun mélange d'élément appartenant à une autre origine. Nous l'avons appelée *la zone de la famille patriarcale*,

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 22, 110, 212, 486; t. II, p. 116, 212, 405 et t. III, p. 33.

(2) Voir t. I, p. 493-590.

Le cœur de cette zone est formé par les pays de la Péninsule des Balkans, situés au sud du Danube et soumis autrefois à la Turquie : la Bulgarie, la Roumélie, la Serbie, la Bosnie et le Monténégro.

C'est là que l'on peut le mieux observer aujourd'hui les dernières évolutions des sociétés à base de famille patriarcale.

I.

Deux causes principales ont permis aux sociétés patriarcales de l'Orient de se répandre dans cette direction et de conserver leur organisation sociale en pleine Europe.

1° *La configuration physique.* — Il suffit de jeter les yeux sur une carte, pour se rendre compte que cette région est isolée du reste de l'Europe, au nord, par le Danube et la Save, à l'occident, par les Alpes dinariques, qui séparent la Bosnie et l'Herzégovine de la Dalmatie. Elle est, au contraire, largement ouverte à l'orient ; c'est vers l'orient que coulent tous les fleuves tributaires du Danube.

Aussi est-ce par cette route qu'une foule de peuples pasteurs ont pénétré en Europe. Mais s'il leur a été facile de s'engager dans cette gigantesque impasse, il leur a été plus difficile d'en sortir, car ils trouvaient, à l'occident, l'infranchissable barrière des Alpes.

Le caractère montagneux de toute cette partie de l'Europe vient encore augmenter cet isolement. Il s'oppose au développement des voies de communication ; il rend, par conséquent, les populations peu accessibles aux influences du dehors, et très portées à conserver, sans altération sensible, les idées, les coutumes, les traditions de leur race. C'est seulement depuis un an qu'une voie ferrée traverse cette région et la met directement en communication avec l'Occident.

2° *Le régime politique.* — Tous les pays sud-slaves ont été jusqu'à ces dernières années soumis à la domination turque, c'est-

à-dire à une puissance essentiellement asiatique et d'origine pastorale.

On sait que la Turquie n'est pas une puissance à transformations rapides. Elle immobilise tout ce qu'elle domine. Son action est donc venue s'ajouter aux conditions physiques pour maintenir les populations des Balkans dans leur caractère originel de sociétés patriarcales.

Or, parmi ces populations, il en est une qui, plus que les autres, s'est adonnée à la culture, parce que les circonstances l'ont obligée à demander *exclusivement* à ce genre de travail ses moyens d'existence.

Il s'agit des habitants de la Bulgarie.

La Bulgarie est située à l'extrémité orientale de la région que nous venons de décrire; elle en forme, pour ainsi dire, le seuil. A l'est, elle est bornée par la mer Noire, au nord, par le Danube, sur une longueur de 850 kilomètres; au sud, par la chaîne des Balkans, à l'ouest par le fleuve Timok, affluent du Danube et par les monts Vratanitza, qui la séparent de la Serbie.

Sa largeur, du nord au sud, varie de 80 à 150 kilomètres; sa superficie est de 100,925 kilomètres carrés, ce qui représente l'équivalent de quinze ou seize départements français. Elle a une population d'environ trois millions d'habitants. Telle est la Bulgarie proprement dite.

Voyons, tout d'abord, comment ont été réalisées dans ce pays les deux conditions générales reconnues nécessaires pour le développement de la culture.

1° *Le sol est facilement irrigable.*

Cette circonstance est due à la configuration du pays. Que l'on se représente un vaste amphithéâtre formé de quatre gradins gigantesques, qui descendent du sommet des Balkans vers les rives du Danube, c'est-à-dire du sud au nord.

Le gradin supérieur, qui se rapproche sensiblement du faîte des Balkans, est à une hauteur moyenne de 1,700 mètres. Celui qui vient immédiatement au-dessous atteint encore une élévation de 500 à 1,000 mètres. Le suivant, qui est le plus large, car il comprend la moitié du pays, n'a plus qu'une hauteur de

200 à 500 mètres. Enfin, le plus bas est formé par la région qui confine au Danube et ne dépasse nulle part la hauteur de 200 mètres.

Ces divers étages se relient les uns aux autres par des pentes généralement douces, qui permettent de s'élever graduellement et presque insensiblement jusqu'aux Balkans, sans avoir à gravir des côtes trop difficiles.

Cette pente générale a pour résultat de permettre à l'eau de s'écouler facilement à la surface en une multitude de rivières. J'en compte une quarantaine qui descendent des Balkans pour se jeter dans le Danube, ou la mer Noire, sur le territoire bulgare. Mais le nombre en est, en réalité, beaucoup plus élevé, car la plupart de ces rivières se ramifient dans leur partie supérieure en une foule de petits cours d'eau.

Ces eaux se sont creusé peu à peu des vallées qui découpent tout le pays du sud au nord, des Balkans au Danube, et qui par leurs pentes multipliées favorisent encore l'écoulement. Ajoutons que cet écoulement est régularisé par les forêts qui couvrent encore aujourd'hui toutes les parties hautes du pays.

Telles sont les circonstances qui assurent à la Bulgarie une irrigation, naturelle, abondante, régulière et admirablement bien répartie. Ce pays n'a donc pas besoin de recourir à l'irrigation artificielle, toujours difficile, coûteuse et aléatoire, ainsi que nous l'avons constaté en Assyrie et en Syrie.

2° *Les populations ont été contraintes de se livrer à la culture.*

Les Bulgares faisaient partie de ces hordes de pasteurs que la nécessité de trouver de nouvelles terres poussa pendant des siècles d'Orient en Occident, d'Asie en Europe.

Dans ce grand remous de peuples qui se pressaient, se heurtaient, en s'efforçant de s'ouvrir un chemin, ils furent chassés des steppes fertiles du Volga par les Avares et cantonnés dans les plaines de la Méotide, où ils restèrent pendant près d'un siècle sous la domination de leurs vainqueurs (555-635). Dans cette situation subordonnée, ils durent se livrer à une culture rudimentaire, comme le font actuellement, en Afrique, les Kabyles refoulés par les Arabes. Repoussés ensuite par les Khazars, vers 678, ils passè-

rent le Danube et se fixèrent au sud de ce fleuve, dans la Bulgarie actuelle.

Là, ils se mêlèrent aux Slaves qui avaient également passé le Danube vers la même époque. Les Slaves étaient issus de pasteurs comme les Bulgares (1); comme eux, ils avaient été longtemps sous la domination d'autres pasteurs plus nombreux ou plus forts. Ils s'étaient trouvés acculés aux Carpathes, dans les plaines marécageuses du sud-ouest de la Russie. Ainsi cantonnés, ils avaient dû, eux aussi, demander à la culture un complément de ressources que le pâturage ne suffisait plus à leur donner.

Lorsque Bulgares et Slaves furent établis au sud du Danube, la contrainte qui pesait sur eux devint encore plus impérieuse. Ils se trouvèrent pressés, au nord, par les peuples nomades qui continuaient leur marche de l'autre côté du Danube; au sud, par l'empire d'Orient.

Dans ces conditions, il ne leur resta pas d'autre ressource que de devenir complètement et définitivement sédentaires et agriculteurs.

Ils le devinrent d'autant plus complètement et définitivement que le nouveau pays qu'ils occupaient leur interdisait tout autre moyen d'existence que la culture, tout espoir de s'appuyer sur l'art pastoral.

Cette nécessité venait de ce que *la Bulgarie est généralement un sol forestier*.

La Bulgarie était originairement couverte de forêts, dont il reste aujourd'hui quelques beaux spécimens sur les pentes les plus élevées des Balkans, où la faible fertilité du sol s'oppose au développement de la culture. Citons, en outre, plus bas, entre Varna et Choumla, la région montagneuse et très boisée appelée par les Turcs *Deli-Ourmân* (la forêt folle).

Ces forêts, qui renferment les espèces les plus diverses, sont encore de nos jours presque partout inexploitées. Une certaine quantité de madriers et de douvelles s'exportent cependant par Mat-

1 D'après le Slaviste M. Miklovitch, la langue bulgare serait d'origine touranienne, comme celle des Turcs et des Magyars, qui appartiennent également au type pasteur.

chin, Isaktcha et Toulcha. Varna envoie aussi une grande quantité de bois à brûler à Constantinople (1).

Cette végétation forestière était due à la configuration physique. Arrêtés dans leur marche par la chaîne des Balkans, les nuages se résolvent en pluie sur toute la région. C'est le même phénomène qui se produit dans tous les pays de montagnes : les pluies y sont plus abondantes que dans les grandes plaines, l'humidité y est plus grande, et, dès lors, la forêt s'y développe à l'exclusion de la steppe.

J'ai sous les yeux la carte des pluies pour la France : ce fait s'y vérifie avec une rigueur telle que les teintes foncées qui indiquent l'abondance des pluies donnent exactement le dessin des montagnes : Pyrénées, plateau du Centre, Alpes, Jura, Vosges. C'est la reproduction exacte de la carte physique, du système orographique de la France.

Ce caractère forestier du sol de la Bulgarie est un fait considérable pour nous, car il va nous offrir *le spectacle d'un peuple issu de pasteurs obligé de se livrer à la culture en dehors d'un sol de steppe.*

C'est une nouvelle époque sociale ; c'est un grand pas en avant ; c'est tout un peuple brûlant ses vaisseaux, renonçant complètement à ses anciennes conditions d'existence. La culture devient non seulement prépondérante, mais exclusive. Il faut se suffire uniquement avec le travail de la culture, si peu attrayant et exigeant des aptitudes si éminentes.

Assistons à cette évolution, en essayant d'en dégager les conséquences.

II.

Il est d'abord facile de comprendre pourquoi les Bulgares n'exploitèrent pas le gibier qui se trouvait dans les forêts ; pourquoi

(1) Vivien de Saint-Martin. *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, art. *Bulgarie*.

ils ne se transformèrent pas en chasseurs, bien que cette transformation soit généralement plus facile et plus attrayante.

C'est qu'ils arrivèrent en grand nombre sur un sol étroitement circonscrit. Or la chasse exige au moins autant d'espace que le pâturage; dès lors, elle n'offrait qu'une ressource absolument insuffisante.

Il leur fallut donc bien se retourner vers la culture et s'y jeter, si l'on me permet cette expression, à corps perdu.

Ils s'y jetèrent, en effet, et si bien, que Bulgare est devenu dans l'Orient de l'Europe synonyme d'agriculteur. Aucun autre peuple Slave ne leur est comparable à ce point de vue. « Le vrai Bulgare est un *paysan* tranquille, laborieux et sensé, aimant le confort du logis et pratiquant les vertus domestiques. Presque toutes les *denrées agricoles* que la région des Balkans expédie à l'étranger, elle les doit au travail des cultivateurs bulgares. Ce sont eux qui changent certaines parties de la plaine méridionale du Danube en de vastes champs de maïs et de blé supérieurs même à ceux de la Roumanie (1). »

La Bulgarie est essentiellement un pays rural : la ville la plus peuplée, Choumla, a 40,000 habitants; Sofia, la capitale, n'en a que 20,000. Les Bulgares, comme le constate M. de Laveleye, « ont le génie et le goût de la culture (2). » La production est presque exclusivement agricole. En 1881, elle se répartissait ainsi : froment, 800,000 tonnes; maïs, 150,000; orge, 350,000; seigle, 185,000; avoine, 225,000; têtes de gros bétail, 489,115. L'exportation des céréales s'élève, année moyenne, à plus de 200,000 tonnes, dont 78,684 expédiées par les ports du Danube et le reste par celui de Varna, sur la mer Noire. Mais, par suite des transports, qui doivent se faire exclusivement par charrettes et sur de très mauvaises routes, la plus grande partie des produits ne peut s'exporter et doit être consommée sur place. Ce fait maintient les prix très bas à l'intérieur et empêche le développement de la richesse par le commerce.

1) Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, I, p. 223.
2) *La Péninsule des Balkans*, II, p. 106.

Blanqui, ayant visité la Bulgarie en 1842, fut très frappé de ce caractère exclusivement rural. « De toutes les qualités qui distinguent ce peuple, dit-il, son goût et son aptitude pour l'agriculture sont les plus remarquables; l'industrie n'occupe que le second rang; le commerce est presque nul à cause de l'absence de routes et de l'éloignement des grands centres de consommation (1). »

L'industrie est, en effet, absolument rudimentaire. Ainsi que le constate M. de Laveleye (2), on fabrique dans les villages des étoffes, des tapis, des objets de cuivre, des broderies, mais *c'est uniquement pour les besoins locaux;* nul ne pense à les porter au loin, moins encore dans la capitale, située à l'extrémité du pays.

Les populations se suffisent à elles-mêmes : elles filent et tissent leurs vêtements de laine, *chaik* ou *aboh*, ainsi que les toiles et les cotons. Elles se couvrent de peaux de moutons, dont la fourrure est à l'intérieur pendant l'hiver, au dehors pendant l'été. Elles ne portent pas de souliers, mais des espadrilles faites en peaux de chèvres. La coiffure est également en peau de mouton et toutes les étoffes servant à la confection des vêtements des deux sexes se font dans les familles, ainsi que les chandelles et les autres objets usuels.

L'industrie est donc exclusivement domestique ; elle s'exerce au sein de la communauté. C'est là une tradition patriarcale, développée à l'origine par l'isolement des familles au milieu de la steppe, et perpétuée facilement dans la vie sédentaire, grâce au nombre des membres de la communauté, dont on peut utiliser les loisirs et les aptitudes diverses.

On comprend que cette industrie domestique et locale soit peu propre à fournir un grand aliment au commerce. Aussi, en Bulgarie, les trois quarts des marchands appartiennent-ils à la race juive et vendent-ils des produits de rebut qu'ils font venir d'Autriche.

La principale cause qui a empêché les Bulgares de se livrer à l'industrie et au commerce et qui les a obligés de se rejeter exclusivement sur la culture est *l'absence de sécurité.*

(1) Cité par M. de Laveleye, *La Péninsule des Balkans*, II, p. 111.
(2) *Loc. cit.*, II, p. 134.

Remarquez que ce pays se trouve à la limite de l'Asie et de l'Europe, sur la route des nations marchant d'Orient en Occident. C'est véritablement un carrefour de peuples; une multitude de races s'y sont rencontrées, mêlées, combattues pendant des siècles. Les Bulgares ont d'abord eu à lutter contre les Magyars au nord, contre les Grecs au sud. De 1018 à 1196, la Bulgarie est réduite à l'état de province byzantine. Peu après, arrivent les Tartares qui saccagent tout le pays; puis, les Turcs qui s'y établissent en maître sous le fils de Bajazet en 1393. La domination turque a duré ainsi jusqu'à nos jours. En même temps, l'Église bulgare retombait sous la suprématie du patriarche grec.

Ainsi la nationalité bulgare est comprimée pendant des siècles à la fois par la domination politique des Turcs et par la domination religieuse des Grecs. Et cependant elle n'est point étouffée; elle subsiste malgré tout; elle vient de se relever forte et vivante.

Comment expliquer une pareille vitalité?

Cette vitalité tient uniquement au *caractère essentiellement agricole de ce peuple.*

M. de Rousiers le constatait ici même, en terminant sa remarquable étude sur la *Colonisation* : « L'agriculture, dit-il, apparaît manifestement comme le seul élément qui incorpore la race au sol, qui soude l'homme à la terre et qui crée sur place une nationalité vivace. » Et il ajoutait qu'on « ne déloge pas de pareils hommes rivés à la terre, fondus avec le sol et plus enracinés sur place que les plantes mêmes qu'ils cultivent. Dans des temps malheureux, l'entreprise violente de quelque peuple en recherche d'aventures pourra subjuguer ce peuple; elle ne le fera pas disparaître (1). » L'exemple des Bulgares vient apporter une confirmation nouvelle à cette conclusion, que la science sociale retrouve au bout de toutes ses observations.

Cette longue domination et la nécessité de se soustraire à l'arbitraire des conquérants ont eu un autre résultat : elles ont porté les populations à pratiquer la culture, de préférence dans les nombreuses vallées qui descendent des Balkans. Au contraire,

(1) Livraison de février 1887, t. III, p. 162.

dans les plaines qui confinent au Danube et que parcouraient facilement les soldats turcs, la culture s'est beaucoup moins développée. C'est là, d'ailleurs, que dominait surtout l'élément turc, si fondamentalement hostile à tout travail de culture.

L'agriculture bulgare est donc généralement pratiquée dans des vallées étroites, sur un sol qui, dès lors, ne se prête pas à l'exploitation en grand, comme dans nos plaines de la Picardie. C'est une exploitation de paysans, propriétaires de la terre qu'ils cultivent, produisant pour leur consommation domestique et non pour la vente. Dès lors, ils dépendent plus du sol que du commerce; ils sont assurés de l'aisance, mais incapables de s'élever à la richesse.

Nous connaissons maintenant les causes physiques et historiques qui ont maintenu, dans les pays sud-slaves, le régime patriarcal, et qui ont fait de la Bulgarie un pays essentiellement agricole, bien plus agricole que les deux types que nous avons observés chez les Bachkirs de l'Oural et dans le Haourân.

Voyons donc les conséquences sociales que va amener ce développement de la culture en famille patriarcale.

III.

Il va d'abord accentuer les deux phénomènes que nous a révélés l'étude des types précédents.

Suivons cette progression.

1° *La culture, en se développant, développe encore la propriété.*

Nous avons déjà vu que la culture, succédant à l'art pastoral, 1° donne à la propriété plus de *fixité*, une plus *longue durée :* on s'approprie le sol pour un an, parfois pour douze ou quinze ans, parce qu'on entend bien le posséder au moins jusqu'au moment, toujours éloigné, de la récolte, afin de recueillir les fruits de son travail, le bénéfice des améliorations apportées à la terre; 2° en même temps on s'approprie le sol par communauté domestique et non plus par tribu, parce que la culture se fait par communauté domestique et non par tribu : la propriété devient donc

plus particulière; on passe de la propriété collective de la tribu, à la propriété particulière des communautés de famille.

Ici, nouveau pas en avant et plus décisif :

Et d'abord, la propriété du sol n'est plus seulement prolongée, *elle devient perpétuelle.*

Les familles ne prennent plus possession de la terre pour un temps, mais pour toujours; chacun s'attache inébranlablement à son lopin. C'est la première fois que nous voyons une race se fixer ainsi définitivement au sol.

« Le bien commun de la famille est *essentiellement inaliénable par la force des mœurs.* Dans les cas de détresse ou de misère, on est souvent forcé de vendre les biens de toute la communauté, ce qui est regardé comme *une très grande honte* par le peuple; *aussi trouve-t-on rarement des acheteurs...* Le peuple condamne sévèrement celui qui chercherait à s'enrichir par le malheur d'autrui. « Souvenez-vous, dirait-on aux acheteurs, de ces pauvres enfants qui restent sans fortune et sans ressources! Prenez garde que leur malédiction ne retombe un jour sur vous et sur les vôtres. » Les Bulgares considéreraient comme un fou celui qui vendrait l'héritage de ses ancêtres. En général, on n'admet comme permise que la vente des produits de l'exploitation; mais, dans les contrées trop pauvres pour donner des récoltes en excédent sur les besoins de la maison, la coutume interdit toute vente. En Bulgarie, on fait des échanges d'immeubles ruraux de même nature, vignoble contre vignoble, prairie contre prairie, mais on ne les vend presque jamais (1). »

Voilà qui est très net et qui fait toucher du doigt le caractère nouveau que revêt la propriété : la perpétuité.

Ce phénomène est facile à expliquer d'après ce que nous avons déjà dit. Tant que les familles trouvent des ressources assez abondantes dans les productions spontanées, elles ne s'attachent que faiblement au travail pénible de la culture; elles se posent à peine sur le sol, elles ne s'y fixent pas; elles n'en prennent pos-

(1) *Ouvriers européens,* t. IV, p. 60 : Résumé du *Droit coutumier des Slaves méridionaux,* d'après les recherches de M. V. Bogisic, par Fedor Demelic.

session que pour un temps limité, et sont toujours prêtes à retourner à la vie nomade et pastorale qui les séduit.

Mais le tableau change, lorsque ces productions naturelles n'offrent plus de ressources, ou n'offrent que des ressources trop insuffisantes. Perdant tout espoir de ce côté, les familles sont bien obligées de se retourner vers la culture, elles s'y attachent alors avec l'ardeur d'un homme qui n'a pas d'autre planche de salut. Ainsi se constitue *la propriété perpétuelle*.

Et tel est bien le cas de nos Bulgares : en dehors de la culture, ils ne peuvent demander des moyens d'existence ni aux productions spontanées, ni même, ainsi que nous l'avons démontré, à l'industrie et au commerce. C'est une confirmation nouvelle de cette loi déjà formulée, que l'homme n'arrive à la propriété du sol que contraint et forcé.

Ce développement de la propriété se traduit par un autre fait : *la propriété devient encore plus particulière que dans les deux types précédents.*

Le travail, en effet, exige plus d'efforts, à cause de la disparition presque complète des productions spontanées. On ne peut vivre que par un travail personnel et intense. Chacun dès lors veut jouir plus personnellement du fruit de son travail.

On va bien saisir cet état d'esprit par un exemple. Tout le monde sait qu'en 1848, sous l'empire de certaines théories, on a fondé un grand nombre de communautés ouvrières de production ; on sait également qu'elles ont presque toutes piteusement échoué et qu'elles ont dû se dissoudre (1). Il y a à ce fait plusieurs raisons, mais celle-ci entre autres : les individus les plus travailleurs et les plus capables, n'étant pas plus rétribués que les paresseux et les incapables, se trouvaient lésés et ne tardaient pas à se retirer de la communauté. Ce régime ne conservant ainsi que les éléments inférieurs, que les individus incapables d'en sortir, n'a pas tardé à déchoir et à disparaître. Avec

(1) Celles qui, comme l'*Association des Lunetiers*, ont survécu, et c'est le très petit nombre, n'ont pu y réussir qu'en plaçant à leur tête, sous le nom de gérant, un véritable patron, généralement très autoritaire.

un peu de science, sociale on aurait évité ces expériences coûteuses et ridicules.

C'est un phénomène semblable qui se produit ici. Le régime de la communauté patriarcale empêche l'élévation des individualités éminentes. Cela va bien tant que le travail est facile comme il l'est dans l'art pastoral, car la différence entre les travailleurs et les paresseux ne s'accentue pas; les premiers, à cause des dangers auxquels les exposerait l'isolement, ont d'ailleurs plus d'avantage à rester dans la communauté qu'à en sortir: le voudraient-ils, ils ne le pourraient pas; mais ils n'en ont pas même l'idée.

La culture rompt cet équilibre et elle le rompt d'autant plus qu'elle se développe davantage; si bien que, lorsqu'elle devient le seul moyen d'existence, comme en Bulgarie, les individus les plus capables sont incités à sortir de la communauté familiale et à s'établir à part, afin de jouir plus personnellement du fruit de leur travail.

Cette séparation serait la ruine des communautés. Mais elle est conjurée par ce fait que *la propriété particulière se développe au sein même de la communauté.*

Cette évolution s'accomplit au moyen du *pécule*, c'est-à-dire de l'attribution particulière de certains profits à des membres de la communauté. On peut dire qu'en général le pécule augmente dans la proportion où la culture se substitue à l'art pastoral, le travail peu attrayant au travail attrayant. Ainsi, en Bulgarie, les membres d'une communauté peuvent acquérir certains biens personnels.

C'est une sorte de soupape qui permet aux activités que la communauté comprime, de se faire jour au dehors, sans faire éclater le régime de la famille patriarcale. Mais c'est, d'autre part, pour ce régime lui-même, un symptôme profond d'ébranlement.

Aussi le pécule est-il regardé d'un mauvais œil par le plus grand nombre, qui constitue la masse des imprévoyants. Pour ceux-là, la communauté est un oreiller commode, et ils sentent bien que ce premier effort vers la propriété individuelle est le

prélude du partage, de la dissolution des communautés. C'est l'exode des capables; c'est donc la ruine des incapables. Détacher une portion du bien commun, c'est comme « si on se coupait la main », dit expressivement un proverbe slave (1). Aussi les diverses coutumes slaves ont-elles bien soin de spécifier les objets qui peuvent constituer le pécule : les immeubles en sont généralement exclus. On sent que la tradition résiste de toutes ses forces à la nouveauté, mais cette résistance même est le signe le plus éclatant de la grandeur du péril, la preuve évidente des progrès de la nouveauté.

Un second fait va mettre ces progrès en pleine lumière.

2° *La culture, en se développant, développe encore la hiérarchie.* En d'autres termes, les familles capables tendent à prévaloir de plus en plus sur les autres.

En étudiant les deux types précédents, nous avons déjà vu se dessiner la tendance des capables à s'élever au-dessus des incapables. Seules, les communautés les plus capables peuvent se maintenir en face des exigences croissantes du travail. Mais jusqu'ici ce mouvement ascensionnel ne les avait obligées à modifier en rien leur organisation intime, la situation respective de leurs divers membres. C'est bien autre chose maintenant.

En effet, et c'est ici qu'apparaît le phénomène nouveau, les familles capables elles-mêmes ne réussissent à se maintenir, à faire face à une exploitation agricole plus compliquée, *qu'en faisant subir au régime patriarcal les plus profondes modifications.*

C'est une véritable révolution; c'est le régime patriarcal à sa dernière période. On va s'en rendre compte, en voyant la situation nouvelle qui est faite aux divers membres de la famille.

IV.

Chez les peuples slaves qui habitent au sud du Danube, la famille patriarcale est généralement désignée sous le nom de *za-*

(1) Fedor Demelic. *Le Droit coutumier des Slaves méridionaux*, p. 53.

druga, qui signifie « association (1) ». L'association est le trait dominant de la constitution sociale. Un Slave, suivant un dicton, « ne voudrait pas même être seul en paradis ». « Le solitaire, dit un autre proverbe, est comme un chêne coupé. »

Pendant son voyage dans la Péninsule des Balkans, M. E. de Laveleye a eu l'occasion de visiter une de ces familles patriarcales en Bosnie, en compagnie de Mgr Strossmayer, évêque de Djakova. Il en trace le tableau suivant :

« Quand les voitures s'arrêtent devant la maison de la Zadruga que nous visitons d'abord, le starchina (ou patriarche) s'avance vers l'évêque pour nous recevoir. C'est un vieillard, mais très vigoureux encore ; de longs cheveux blancs tombent sur ses épaules... Il baise la main de Mgr Strossmayer avec déférence, mais sans servilité, comme on baisait jadis la main des dames. Il nous adresse ensuite un compliment de bienvenue. Le petit speech est très bien tourné. L'habitude qu'ont ici les paysans de débattre leurs affaires au sein des communautés et dans les assemblées de village, leur apprend le maniement de la parole. Les starchinas sont presque tous orateurs.

« Nous sommes reçus dans une vaste pièce où se prennent les repas en commun... J'apprends que la communauté se compose de trente-quatre personnes de tout âge, quatre couples mariés et deux veuves. La zadruga continue à les nourrir avec leurs enfants... Derrière la grande maison commune se trouve un bâtiment plus bas contenant autant de cellules qu'il y a de couples et de veuves ; si un mariage crée un nouveau ménage au sein de la grande famille, le bâtiment s'allonge d'une nouvelle cellule (2). »

En Bulgarie, les familles patriarcales sont très nombreuses (3). M. Kanitz en décrit une qu'il a observée dans le village de Souchindol : « La famille comprenait quatre générations réunies

(1) « Chez les Croates, on emploie le mot de *skuptschina* (assemblée), ou d'autres mots signifiant fraternité, maison ou société. En Herzégovine, le nom usité veut dire foyer, cheminée ou fumée ; et les membres de la communauté l'appellent eux-mêmes *dom* (maison). » Le Play, *Ouvriers européens*, t. IV, p. 51.

(2) *La Péninsule des Balkans*, t. I, p. 126-130.

(3) *Le Droit coutumier des Slaves méridionaux*, par Fedor Demelic, p. 132.

sous l'autorité du starchina. La bru, devenue veuve, était restée avec six enfants dans la communauté. Les Bulgares n'admettent pas le proverbe albanais : « La belle-mère, dans la maison, est comme un manteau dans un buisson d'épines. » Le starchina met fin à toutes les querelles. Les demeures où s'établissent séparément les jeunes ménages s'élèvent auprès de la maison commune à tous les membres de la famille (1). »

Une autre zadruga, visitée par M. E. de Laveleye non loin de Pirot, sur la frontière occidentale de la Bulgarie, comprend vingt-quatre personnes. Le grand-père, Djenko Thodorovitch, est le starchina. Il a trois fils mariés; deux, non mariés. Le reste de la famille se compose donc de belles-filles et de petits-enfants (2).

Voilà bien le moule de la famille patriarcale; il est réellement conservé. Mais pénétrons à l'intérieur, étudions une à une les diverses pièces de l'organisme, et nous allons nous rendre compte que, sous ces apparences identiques, se dissimulent des transformations radicales. C'est comme une maison dont les façades extérieures seraient demeurées intactes, tandis que toute la distribution intérieure aurait été modifiée.

1° *Le patriarche.* — Au premier abord, on dirait que rien n'est changé dans sa situation; il semble qu'on retrouve encore en lui la grande figure du chef de famille telle que l'ont formée originairement l'art pastoral et la vie nomade; en effet, *il est l'objet d'une extrême déférence.*

Cette déférence se traduit par des signes manifestes : il porte le titre de *gospodar* (seigneur), de *starchina* (ancien), ou de *domatchin* (maître de maison); à table, il occupe la place d'honneur et on le sert le premier; c'est lui qui distribue à chaque membre sa portion de mets; à son entrée, tout le monde se lève; la danse, la musique ne commençent jamais en sa présence, sans une autorisation expresse de sa part; on ne fume pas devant lui.

A ces marques extérieures de respect s'ajoutent des attribu-

(1) *La Péninsule des Balkans*, t. II, p. 118, 119.
(2) *Ibid.*, p. 54.

tions positives : il administre les biens de la communauté; il la représente au dehors; il répond du bien-être de tous les membres. En un mot, il se doit tout entier à la communauté; il doit songer à la faire prospérer avant tout; il doit y assurer le règne de la paix et agir comme un père envers chacun des membres qui la composent (1).

Voilà bien ce qui reste de l'ancien patriarche; mais poursuivons notre examen, et nous allons voir tout ce que le développement de la culture a enlevé à son autorité, combien il a amoindri sa situation.

Nous avons dit que la culture, en devenant plus intense, exigeait une direction plus difficile, des aptitudes plus rares, une plus grande responsabilité. D'autre part, elle demande de chacun une plus grande somme d'initiative, une plus grande somme de travail. Les beaux loisirs de la vie patorale, ou des premiers temps de la culture, sont passés; *fervet opus!* il faut se livrer sans relâche à un travail plus intense, car toute autre ressource que la culture fait défaut.

Mais si chacun donne une plus grande somme d'efforts, il exige en retour une plus grande somme d'influence personnelle, une part plus active dans la direction de la communauté. Le vieux moule patriarcal commence à paraître trop compressif à tous ces hommes qui s'éveillent au travail, à l'action. D'ailleurs chacun sent qu'en face des difficultés nouvelles de l'existence, les familles ne peuvent maintenir leur situation qu'en faisant un appel plus direct à toutes les capacités qu'elles contiennent, en les suscitant, en leur donnant une part plus grande dans le gouvernement de la famille et du travail. Cette part, du reste, chacun sait bien la prendre.

Telles sont les circonstances qui amènent la constitution d'un *conseil de communauté.*

Ce conseil non seulement limite les pouvoirs du chef de famille, mais attribue aux autres membres un contrôle, une au-

(1) *Ouvriers européens,* IV, p. 52. — *Le Droit coutumier des Slaves méridionaux* par Bogisic, *passim.*

torité directe sur les affaires de la communauté. C'est en quelque sorte la décapitation du patriarchat; c'est le remplacement du régime monarchique par le régime constitutionnel; c'est la crise la plus grave qu'ait encore traversée la famille patriarcale. Pour mesurer les conséquences de ce seul fait, comparez la situation d'un patriarche pasteur et nomade du type d'Abraham, par exemple, à celle de ce patriarche amoindri.

Le conseil est composé de tous les hommes de la communauté; les jeunes gens y entrent dès qu'ils sont en état de porter les armes, c'est-à-dire à l'âge de dix-huit ans. Les femmes elles mêmes sont souvent admises aux délibérations, dans les questions importantes. En Bulgarie, on n'admet que les hommes mariés ayant vingt-cinq ans accomplis.

« Le conseil de famille s'assemble ordinairement après le repas du soir, lorsque le travail de la journée est fini et que tous les membres peuvent se réunir autour du foyer domestique; car c'est là, en hiver, que se tiennent tous les conseils. Ils s'assemblent aussi parfois après la messe, les jours de grandes fêtes. En été, on s'assied à l'ombre d'un arbre. Le chef parle le premier sur les affaires de la maison. Il rend compte de ce qu'il a fait, il développe ses projets pour l'avenir et il énumère tout ce qu'il convient d'entreprendre. La discussion s'ouvre ensuite et, quand tout le monde est d'accord, les ventes et les achats faits par le domatchin sont ratifiés et l'on adopte le programme exposé par le maître de la maison (1). »

Le rôle du conseil est tellement important que la majorité ne suffit pas toujours pour trancher les questions. En Bulgarie, par exemple, « il faut l'unanimité des voix dans toutes les affaires importantes, et le *veto* d'un seul membre peut empêcher les plus sages résolutions du conseil de famille. On entoure alors l'opposant; on emploie tous les moyens persuasifs pour qu'il retire son *veto;* on le supplie de ne pas compromettre l'harmonie intérieure; on lui fait voir la honte qui retomberait

1 Fedor Demelic, *Le Droit coutumier des Slaves méridionaux,* d'après les recherches de V. Bogisic, p. 50.

sur la maison, si les voisins connaissaient un pareil désaccord; la famille deviendrait la risée de tout le village. Il est rare que l'opposant ne se rende pas aux instances et aux prières de tous les associés, et la paix revient presque toujours (1). »

C'est qu'en effet le respect de l'autorité, la soumission à la parole du chef de famille dominent toutes les discussions dans ces sociétés. La tradition patriarcale pèse encore de tout son poids sur les esprits. Le respect de l'âge mûr et surtout de la vieillesse est trop enraciné dans les mœurs pour que les jeunes gens osent faire de l'opposition. Ce respect de l'autorité est le frein naturel et en quelque sorte automatique de ce régime d'assemblées de famille.

On aperçoit ici une loi importante, qui éclaire singulièrement les conditions fondamentales du gouvernement parmi les hommes. C'est que *les mêmes constitutions sociales et politiques produisent des effets très différents suivant les idées et les mœurs des populations qui les pratiquent.*

On arrive ainsi à cet axiome : Un peuple est d'autant plus capable de se gouverner lui-même qu'il est plus respectueux de l'autorité.

Les attributions du conseil de famille sont très étendues; elles restreignent, dans une forte proportion, la sphère d'action du domatchin, qui ne peut, en général, décider seul que les affaires courantes. Le conseil se prononce sur les achats et ventes d'immeubles, ou simplement du bétail; sur les emprunts, les relations extérieures de la famille, les questions d'honneur, de moralité, les partages de la communauté, lorsqu'ils se présentent. Le conseil décide encore les mariages; le domatchin veille seulement à ce qu'il n'y ait pas trop de couples mariés dans la maison, ce qui pourrait nuire au bien-être de la communauté.

On saisit ici sur le vif une des conséquences nouvelles du développement de la culture. La vie devient plus dure; l'existence est moins assurée; chacun doit donner une somme plus grande du travail : dès lors, les familles se préoccupent *d'empêcher la mul-*

(1) Fedor Demelic, *op. cit.*, p. 51.

tiplication des incapables, qui seraient une charge. Aussi retardent-elles l'union de ceux qui ne présentent pas les qualités nécessaires.

Enfin, le conseil n'a pas d'ordre à recevoir du patriarche : la soumission de chacun est purement volontaire. Le patriarche ne peut infliger des châtiments qu'aux enfants et aux adolescents. En somme, il n'exerce plus qu'une influence morale; il gouverne tant qu'il n'y a pas de résistance, sinon le conseil intervient.

Mais le patriarche n'est pas seulement amoindri par l'intervention du conseil de famille; il l'est encore par la manière dont on le nomme.

Le patriarche n'est plus le membre le plus ancien de la famille, il est généralement élu par la communauté.

C'est ici qu'éclate surtout la nouveauté, la rupture avec toutes les traditions patriarcales : l'élection remplace la transmission traditionnelle.

Cette évolution est toujours due à la même cause : la nécessité d'avoir à la tête de la communauté un chef très capable de diriger les intérêts de plus en plus compliqués de la culture. La vieillesse n'est plus, comme dans l'art pastoral, une qualité suffisante : il faut certaines aptitudes; il faut de l'activité.

Ce sont les *qualités personnelles*, et non la naissance, qui décident de l'élection du patriarche.

Aussi « on nomme souvent des hommes jeunes, dont le caractère énergique et honnête, les talents et la volonté ferme sont connus et éprouvés. Il arrive parfois que le Domatchin lui-même, sentant diminuer ses forces sous le poids des années, renonce à ses pouvoirs en faveur du plus vaillant et du plus digne de ses fils. Les autres membres de la communauté doivent consentir à ce changement (1). » Dans certaines régions, on fait subir un noviciat aux membres les plus âgés, à ceux qu'on croit les plus capables, et celui qui se montre le plus intelligent est nommé chef définitif de la maison. « Parfois, la communauté accorde au dernier patriarche le droit de désigner son successeur. Mais ce privi-

(1) Fedor Demelic, *op. cit.*, p. 36, 37.

lège n'est attribué qu'à ceux qui ont acquis beaucoup de considération dans la maison (1). »

Tout est donc accordé aux aptitudes personnelles, à la capacité personnelle, qui sont de plus en plus le moyen d'obtenir la considération. « Qui est sage est assez vieux, » dit un proverbe slave. Quel chemin nous avons parcouru depuis l'Orient pastoral immobile, sous l'empire de l'autorité et de la tradition!

Mais ce n'est pas tout : le patriarche, déjà diminué par le conseil de famille et par l'élection, l'est encore par *le droit de déposition*.

C'est une menace suspendue sur sa tête, au cas où il ne serait pas suffisamment capable. Une mesure aussi grave, qui porte à l'autorité un coup si direct, ne peut être prise qu'avec le consentement de tous les membres de la famille.

Les destitutions ont ordinairement lieu lorsque le patriarche « est *incapable* de gérer les affaires et que la famille, au lieu de prospérer, court le risque d'être ruinée. Si le chef est trop vieux, faible ou malade, et qu'il consente à abdiquer ses pouvoirs, on le laisse toujours figurer devant les autorités comme le maître de la maison. Mais on le destitue lorsqu'il devient aveugle ou fou, ou s'il est unanimement détesté par tous les membres de la famille; s'il est enclin à l'ivrognerie, ou que sa conduite soit immorale; s'il vient à subir des peines infamantes; s'il est dissipateur, ou seulement injuste envers ses associés (2). »

Cette destitution a lieu avec un certain cérémonial. Elle se fait ordinairement le soir, après le souper. L'aîné de la famille énumère au patriarche déchu tous ses défauts; il lui fait un tableau de la ruine qui menace sa maison, et lui déclare qu'il est incapable d'être plus longtemps le chef de la communauté et que toute la famille a décidé de le remplacer. Tel est le dénouement de cette magnifique épopée du patriarche!

Et si l'on veut maintenant se rendre bien compte du caractère général et profondément scientifique des lois révélées par la science sociale, que l'on franchisse le grand plateau central asia-

(1) Fedor Demelic, *op. cit.*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 44, 45.

tique, cette citadelle de l'empire des herbes où s'est constitué le type le plus pur du patriarche, que l'on descende de l'autre côté de ce plateau dans les plaines de la Chine. On y rencontrera également des races issues de pasteurs, adonnées, comme nos Bulgares, à une culture très intense. A quel spectacle va-t-on assister? Que va devenir le patriarche? Là, on va voir se produire identiquement le même phénomène que nous constatons chez les Slaves du Danube : le patriarche perd une partie de ses attributions.

Le phénomène est tellement identique que nous pourrions appliquer à la Bulgarie ce qu'écrivait ici même M. Pinot, dans ses belles études sur la *Société chinoise*. « Le patriarche est resté à la tête de la famille; mais à mesure que le travail va devenir plus intense et que les habitudes de prévoyance se seront enracinées dans les familles, l'ascendant des vieillards tendra à décroître... Ainsi le travail ébranle l'ascendant de la vieillesse, et, à l'âge où le patriarche règne et gouverne dans la steppe, on ne lui permet plus de gouverner en Chine ; il doit faire place à ses enfants (1). » Et, pour que l'analogie soit complète, nous voyons, en Chine comme ici, le développement de la culture donner naissance à l'institution d'un conseil de famille, qui élit le patriarche et contrôle sa gestion.

Aux deux extrémités du plateau central, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Comme ces études montrent bien qu'au-dessus des constitutions factices imaginées par les hommes il existe des constitutions réelles, imposées par les faits et auxquelles l'homme ne peut, quoi qu'il fasse, se soustraire! Et ces constitutions si diverses sont régies par quelques lois plus simples et plus générales, qui forment, suivant l'expression de Le Play, *la constitution essentielle de l'humanité*.

2° *La maîtresse de maison*. — La même loi impérieuse qui modifie la situation du patriarche modifie également celle de la maîtresse de la maison, que l'on appelle chez les Slaves la *domatchitza*.

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 523.

Ordinairement, c'est bien la femme du domatchin qui remplit ces fonctions, mais, comme pour celui-ci, c'est à une condition fondamentale, à savoir, qu'elle en soit suffisamment capable. « Si la femme du chef de famille est trop âgée, ou qu'elle ne possède pas les qualités que cette dignité exige, on nomme à sa place *la plus capable* d'entre les femmes les plus âgées (1). »

C'est qu'en effet la maîtresse de maison, elle aussi, a beaucoup plus de responsabilité par le fait du développement de la culture. Les hommes étant occupés aux travaux des champs pendant la plus grande partie de la journée, elle doit pourvoir par elle-même à la bonne tenue de la maison, distribuer le travail à toutes les femmes de la communauté, maintenir l'ordre parmi elles, ce qui n'est pas toujours sans difficulté, pourvoir à la laiterie, au poulailler, vendre le plus avantageusement possible le lait, les volailles. Elle doit, en outre, surveiller les enfants et s'occuper de leur éducation, leur enseigner les prières quotidiennes, les conduire à l'église les jours de fêtes. Pendant les longues soirées d'hiver, la domatchitza rassemble les jeunes filles autour d'elle pour leur raconter des récits populaires, des histoires morales que se transmettent les générations.

Si l'on songe au grand nombre des membres de la communauté, à la nécessité de ménager avec plus d'économie que dans la steppe les ressources de la famille obtenues par un travail difficile et peu rémunérateur, on comprendra le soin que met la communauté à avoir non seulement un patriarche, mais une maîtresse de maison très capables.

Il résulte de cela que la maîtresse de maison peut ne pas être la femme du patriarche. On s'explique facilement combien un pareil fait, lorsqu'il se produit, doit contribuer encore à amoindrir l'autorité de ce dernier.

3° *Les vieillards.* — Par exception, la situation des vieillards n'est pas sensiblement modifiée. Cela tient à ce que la culture plus intense n'exige pas la diminution de l'ascendant purement moral que leur accordent les traditions patriarcales. Ils n'ont

(1) *Le Droit coutumier des Slaves méridionaux*, loc. cit., p. 45.

pas, en effet, à diriger personnellement la culture, et ils peuvent, d'autre part, rendre des services à la communauté pour les travaux les moins pénibles, notamment à l'époque des récoltes, ou encore, en pratiquant au foyer certaines petites industries domestiques.

Dès lors, rien ne fait dévier, rien n'affaiblit la tradition qui, dans tout l'Orient, jusqu'en Chine, fait courber les têtes devant la vieillesse. « Sans l'obéissance aux vieillards, point de salut, » dit un proverbe slave. Mais comme pour montrer que cette obéissance ne porte plus sur l'administration de la communauté, il ajoute : « Si l'âge est la tête, la jeunesse est la force. »

Ce que l'on respecte avant tout chez les hommes âgés, c'est leur expérience. « Le diable, dit-on, en sait beaucoup parce qu'il est vieux. » Les vieillards ont droit à la préséance dans les conseils de famille ; ils sont assis pendant les repas, tandis que les jeunes associés restent debout. On ne les tutoie jamais ; on les appelle « petit oncle, petit père, petite mère, petite tante ». Les sœurs ne tutoient pas leurs frères aînés. Les jeunes gens ôtent leur chapeau devant les vieillards et souvent ils leurs baisent les mains. Jamais un jeune homme ne se permettrait de quereller quelqu'un en présence d'un vieillard, ou de rester assis lorsqu'il passe. Les jeux, les plaisanteries frivoles ne se font pas non plus en présence d'hommes ou de femmes avancées en âge (1).

N'est-ce pas ainsi qu'à Sparte les jeunes gens se levaient, lorsqu'un vieillard entrait dans un lieu public? C'est que Sparte est une des villes de la Grèce où se fit surtout sentir l'influence des populations issues de pasteurs. Le jour n'est pas éloigné où la science sociale jettera une vive lumière sur les causes qui ont imprimé un développement si particulier aux sociétés grecque et romaine.

4° *Les célibataires et les jeunes gens.* — Ils conservent encore une situation inférieure à celle des hommes mariés et des gens plus âgés; c'est l'influence de la tradition. Mais, d'autre part, le mouvement qui tend à développer l'initiative et l'influence

(1) Fedor Demelic, *op. cit.*, p. 37, 38.

individuelle les fait sortir de la condition subordonnée où les retient naturellement l'organisation patriarcale. C'est la part de la nouveauté. Nous avons vu, en effet, qu'ils entrent de bonne heure dans le conseil, et prennent part aux délibérations et aux votes, qu'ils peuvent posséder un pécule.

5° *Les femmes.* — Leur initiative se développe pour les mêmes raisons. Elles donnent leur avis et votent dans certaines occasions; la famille sent qu'elle a un impérieux besoin de tous ses membres. Ce qui est encore caractéristique, c'est qu'on commence à leur attribuer la propriété de certains biens dont elles ont l'administration. Elles suivent le mouvement qui développe chez tous les membres de la communauté la personnalité, l'individualisme. L'organisme patriarcal s'en va pièce à pièce. Les femmes elles-mêmes tendent à s'émanciper de la communauté.

6° *Les émigrants.* — Les membres de la communauté qui sont obligés d'aller chercher du travail au dehors subissent, eux aussi, l'influence générale qui transforme l'organisation patriarcale. L'émigration revêt un caractère nouveau : *de collective, elle devient individuelle.*

Nous avons dit que l'essaimage par groupe était un des traits caractéristiques de la famille patriarcale pure. Les membres sortants ne se dispersent pas; ils s'en vont tous ensemble, sous la conduite d'un ancien qui devient leur patriarche, et ils reproduisent exactement le type de la communauté d'où ils sont sortis. C'est ainsi que la Bible nous montre Abraham se séparant, avec une partie de sa famille, de son oncle Nachor et, plus tard, de son neveu Loth.

Mais, dans le milieu que nous étudions, cette pratique n'est plus possible et l'émigration individuelle remplace l'essaimage collectif. Voyons pourquoi et comment.

Dans un pays essentiellement agricole et où, par conséquent, la population est devenue sédentaire et dense, il devient plus difficile de trouver des territoires vacants assez vastes pour y établir un essaim nombreux. D'ailleurs, pour créer une nouvelle exploitation rurale, il faudrait construire une habitation, une grange, une écurie, etc., c'est-à-dire disposer de capitaux im-

portants. Cela est plus difficile que de s'en aller avec une partie des tentes et des troupeaux de la communauté, dans l'immense steppe qui fournit à tous les besoins.

Force est donc aux émigrants de sortir *isolément* de la communauté, lorsque celle-ci dispose de plus de bras qu'elle n'en peut occuper. Néanmoins l'esprit d'association est tellement enraciné dans les mœurs, il a mis, pendant des siècles, une empreinte si profonde sur les hommes et sur les choses, que le lien qui rattache l'émigrant à la communauté est rarement brisé par son départ. Il reste membre de la famille et continue à verser son gain à la caisse commune.

« On entreprend des voyages en pays étrangers, dit M. Fédor Demelic, lorsqu'il n'y a plus aucun travail dans la maison, ou que la misère force quelque membre à s'expatrier temporairement. Dans ce cas, le profit appartient toujours à la communauté. Les familles bulgares suivent à peu près le même usage (1). »

Souvent des émigrants restent absents pendant des années entières ; ils se livrent au commerce et amassent presque toujours une petite fortune, il est rare que ce pécule ne soit pas versé à la caisse de la communauté. Par contre, si l'émigrant échoue dans son entreprise, la famille le soutient de ses ressources et, au besoin, le reçoit dans son sein, car, dit-on, « Dieu l'a voulu ainsi ».

C'est qu'en effet l'associé ne perd jamais ses droits sur les biens de la communauté, quand même il passerait plusieurs années hors de la maison. Il est très rare que la communauté ou l'émigrant manque à ce devoir d'assistance mutuelle, d'étroite solidarité.

Ainsi l'émigrant sent derrière lui sa communauté, qui le suit pour ainsi dire du regard, qui l'aidera de ses ressources, qui le recueillera s'il est malheureux ; cela l'encourage, il se sent plus fort et il l'est réellement.

C'est bien là aussi ce qui fait la force des émigrants de familles-

(1) *Loc. cit.* p. 54, 55.

souches, Anglais, Norvégiens, Allemands, Suisses, Basques, etc. Comme les branches extrêmes d'un arbre à la vigoureuse ramure, ils continuent à s'appuyer sur le tronc d'où ils sont sortis ; ils sont encore vivifiés de sa sève. Aussi s'emparent-ils peu à peu du monde, étouffant sous eux les rejetons impuissants des familles instables, familles sans racines.

A ce point de vue, l'émigration présente dans la famille patriarcale et dans la famille-souche le même caractère : *l'une et l'autre s'appuient sur le foyer*. C'est une *émigration organisée*, suivant l'expression très exacte de Le Play.

Mais la différence entre ces deux types éclate en ce que la famille patriarcale prépare moins les hommes à l'indépendance individuelle que la famille-souche.

Voyez en effet notre émigrant en route : il est livré à lui-même, au milieu de populations étrangères ; pour réussir, il ne doit compter que sur son activité, sur son initiative. Quelle situation nouvelle pour cet homme élevé au milieu de la communauté, habitué à être guidé, protégé, patronné par la communauté, accoutumé au groupement, ayant un sentiment instinctif d'effroi pour la vie isolée, pour l'action libre, personnelle ! Il est comme un enfant qui a perdu sa mère. Il se sent seul, ce qui est, pour un homme habitué à l'entourage d'une communauté nombreuse, la plus affreuse des situations.

Aussi voyez comme il va atténuer cet isolement : il ne peut plus essaimer en groupe de famille, eh bien, il va reconstituer un groupement factice, une image de cette communauté naturelle dont il ne peut pas se passer complètement. Tel est le phénomène que présentent la plupart des émigrants issus de familles patriarcales, aussi bien en Chine que chez les Slaves du Danube, ou de la Russie.

Le Play a observé cette organisation en Russie et l'a décrite en détail. « Chaque individu appartenant à la classe ouvrière, est entouré, pendant toute sa vie, d'une nombreuse famille, avec laquelle il vit dans un régime de communauté absolue, à l'abri de toutes les éventualités fâcheuses qui résulteraient du régime de l'isolement factice. Les ouvriers émigrants qui vont au loin,

dans les grandes villes, exécuter divers genres de travaux, *se trouvant pour la première fois privés de cette protection*, s'empressent d'y suppléer, en s'affiliant à des associations volontaires, connues sous le nom générique d'*artèles* (1). »

L'artèle, composée des émigrants d'un même village, se constitue ordinairement dans une réunion où la prière est faite en commun et où l'on arrête l'époque du départ. Suivant les traditions de la famille patriarcale, la direction est confiée à un ancien, qui est chargé de diriger les associés et de régler toutes les dépenses communes jusqu'à l'arrivée à destination.

Là, l'association se dissout, mais pour se reformer aussitôt, non plus entre gens du même village, mais entre gens du même métier.

Voici l'organisation d'une de ces artèles constituée entre ouvriers portefaix.

Dans une réunion, on fixe la somme qui doit être versée par chaque associé ; on désigne ensuite quatre membres chargés de la direction des affaires communes.

Le premier est l'*artelchik*. Il a pour mission de chercher l'ouvrage, d'en discuter le prix pour le compte de la communauté, de répartir les ouvriers entre les divers travaux.

Le second est le *cloutchnik*. Il est chargé de tenir la caisse de la communauté, de toucher le prix des travaux exécutés, de payer les dépenses communes et de faire, sous sa propre responsabilité, des avances particulières aux associés.

Les deux derniers sont les *starchi*. Ce sont les patriarches de la communauté ; ce sont des hommes d'expérience désignés par leur réputation au choix des associés. Ils ont la direction générale et le contrôle des actes de l'artelchik et du cloutchnik.

Ces choix faits en assemblée, la réunion se termine par la proclamation officielle de l'association, suivie d'une prière faite en commun et de vœux mutuels de santé et de prospérité.

A la fin de la campagne, le partage des bénéfices se fait également entre tous les associés, *quelle que soit l'inégalité de leurs forces et*

(1) Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. II, p. 217

de leur aptitude pour le travail. Les ouvriers les plus vigoureux sont généralement réservés pour les travaux à l'entreprise ; les plus faibles, pour les travaux à la journée. Pour établir une compensation entre les deux catégories, on laisse reposer, quand on ne peut donner de l'ouvrage à tous, les ouvriers chargés, en cas de presse, des plus durs travaux. Les starchi veillent à ce que cette compensation s'établisse d'une manière équitable, et il ne s'élève jamais de difficulté à ce sujet (1).

On voit encore ici comment la communauté est essentiellement favorable aux individus les moins capables : elle soutient leur faiblesse, en les faisant entrer en partage au même titre que les plus travailleurs.

Vous pourriez observer les mêmes phénomènes d'association chez les émigrants chinois. Ils ont souvent été signalés. A peine sont-ils débarqués à San-Francisco, en Australie, ou ailleurs, qu'ils se constituent en société, créent un capital, qui, prêté successivement à chacun, lui permet de jeter les bases d'un petit commerce. C'est ainsi que, peu à peu, ils font aux autres marchands une concurrence redoutable. Ils forment, en outre, des associations, ou *hongs*, destinées à les protéger contre toutes les difficultés qu'on peut leur susciter à l'étranger (2).

Si l'on a bien suivi ce que nous venons de dire, on se sera rendu compte que c'est la constitution même de la famille patriarcale qui donne à ces divers émigrants cette remarquable faculté d'association. Dès lors, il ne sera pas difficile de s'expliquer pourquoi, au contraire, les sociétés à familles instables, où triomphe, sans aucun contre-poids, l'individualisme, sont de plus en plus inaptes à l'association. Chacun se trouve livré à lui-même et à ses seules forces. Vouloir rétablir dans un pareil milieu un groupement quelconque, c'est s'exposer à un échec certain, c'est entreprendre une œuvre éphémère, parce qu'il lui manque la base fondamentale, le moule familial approprié. On voit, par ce nouvel exemple, et la répercussion profonde produite sur tout l'organisme

(1) Voir Le Play, *loc. cit.*
(2) Voir l'article de M. R. Pinot sur la *Société chinoise*, t. II, p. 288, 289.

social par la constitution de la famille, et, d'autre part, l'impuissance où se trouve l'homme de créer et de modifier, par des constitutions écrites et des déclarations de principes, les conditions sociales imposées par les faits.

V.

Nous avons passé en revue les transformations opérées dans la situation des divers membres de la communauté par une culture plus intense. Ces transformations sont considérables, elles altèrent profondément l'organisation patriarcale, elles la menacent presque dans son existence.

C'est qu'en effet son existence même est en jeu. Nous pourrions intituler ce qui nous reste à dire : Comment finissent les sociétés patriarcales.

Toutes les communautés ne résistent pas à ces difficultés nouvelles de la culture, à ces causes multiples et intenses de transformation sociale. C'est essentiellement sur l'autorité paternelle que reposent les familles patriarcales; aussi, lorsque cette autorité est ébranlée ainsi que nous venons de le voir, le type de famille lui-même périclite.

Lorsque cet ébranlement arrive à sa dernière période, il aboutit à la *dissolution de la communauté.*

La dissolution! Représentons-nous ces hommes habitués à être toujours groupés, à s'appuyer les uns sur les autres, quelle crise pour eux que de se voir en présence de cette perspective : l'isolement, la dissolution!

Les principales causes de dissolution viennent des dissensions intérieures que l'autorité amoindrie du patriarche est impuissante à apaiser; ces dissensions naissent surtout dans les communautés où certains membres possèdent des biens personnels et cherchent à les accroître aux dépens de l'association. Nous avons signalé plus haut cette cause d'affaiblissement.

Parfois aussi, l'accroissement du nombre des associés au delà de ce que peut nourrir le domaine, contribue à provoquer la dissolution. C'est qu'en effet, les familles ne trouvent plus ici, comme dans les deux types précédents, un sol disponible

considérable sur lequel elles peuvent librement se multiplier.

Lorsque dans une communauté les choses en sont arrivées à cette extrémité, que la dissolution est imminente, les membres qui veulent la provoquer n'osent pas toujours le déclarer ouvertement au domatchin. Ce n'est pas sans un sentiment de regret et même de remords que l'on porte la cognée à un arbre séculaire. Alors, telle est du moins la coutume dans certaines localités, ils allument un feu non loin du foyer commun. Les autres membres comprennent ce que signifie cet acte emblématique. En Bulgarie, comme dans l'Herzégovine et le Monténégro, la dissolution ne peut avoir lieu que du consentement du chef de famille. S'il refuse, elle doit être différée jusqu'à sa mort.

La dissolution a pour conséquence nécessaire le partage des biens de la communauté. Ce partage a lieu dans des conditions qui varient suivant les régions. Le plus souvent les immeubles sont divisés par ménages; les fruits et les meubles par têtes, généralement par parties égales.

Ce partage égal de la communauté nous permet de relever encore une loi importante : à savoir que la famille patriarcale, lorsqu'elle se dissout, passe plus spontanément au type de la famille instable qu'à celui de la famille-souche.

Elle suit sa pente naturelle : tous, en effet, font partie de la communauté *au même titre;* tous entrent *également* en partage de ses produits; les incapables sont traités sur le même pied que les capables. L'idée qui domine est celle de l'*égalité* sous l'autorité du patriarche. Dès lors, on s'explique que, lorsque la communauté se dissout, la famille se reconstitue sur la seule pratique, sur la seule idée qui surnage, celle de l'égalité, du partage égal entre les divers enfants.

C'est ainsi que la Pologne paraît avoir passé naturellement du type de la famille patriarcale à celui de la famille instable. Au contraire, les peuples du nord de l'Europe ont évolué vers la famille-souche, uniquement à cause des nécessités tout à fait particulières du travail de la pêche (1).

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 110 à 135.

Voilà pourquoi les membres de communautés dissoutes qui n'entrent pas dans d'autres communautés plus résistantes, comme nous l'avons vu dans le Haouràn, sont voués au régime de la famille instable.

Jusqu'ici les communautés ont beaucoup mieux résisté en Bulgarie que dans les autres pays sud-slaves à ces causes de dissolution. Cette résistance tient à deux circonstances.

1° *La faible influence d'un autre type social.* — Les Bulgares sont de tous les peuples de la Péninsule des Balkans les plus éloignés des influences des sociétés de l'Occident qui auraient pu être pour eux un puissant agent de transformation. Ils ont échappé plus complètement que les Serbes et les Bosniaques à l'action de l'Autriche ; au contraire, ils ont été presque constamment placés dans l'orbite de la Turquie.

Or, un des traits caractéristiques de cette puissance et des peuples issus de pasteurs, est de laisser aux populations soumises la plus entière liberté d'organiser leur vie privée à leur guise.

M. É. Reclus a fort bien saisi ce caractère. « Les Turcs, dit-il, ne s'occupent point curieusement des affaires de leurs administrés et ne se font point adresser de rapports et de contre-rapports sur les individus et les familles. Leur domination est souvent violente et cruelle, mais elle est tout extérieure, pour ainsi dire, et n'atteint pas les profondeurs de l'être. Sous un pareil régime, les individus peuvent garder leur ressort, et les fortes institutions nationales, telles que la commune grecque, la tribu mirdite, la communauté slave, peuvent résister facilement à une domination capricieuse et dépourvue de plan. Aussi, par bien des côtés, l'autonomie des groupes de population est-elle plus complète en Turquie que dans les pays les plus avancés de l'Europe occidentale. Les Français qui servent le gouvernement turc à Constantinople sont, en mainte occurrence, plus tracassiers et plus gênants pour leurs administrés que les pachas musulmans de vieille roche (1). »

Non seulement la Turquie n'a pas essayé d'entamer et d'affaiblir les communautés bulgares, mais au contraire son orga-

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 239, 240.

nisation patriarcale a eu pour effet de les favoriser et de les fortifier par son contact.

2° *L'insécurité politique.* — Le gouvernement turc a encore contribué au maintien des communautés bulgares, par suite du peu de sécurité qu'il assurait aux populations. On sait que les peuples issus de pasteurs ont une inaptitude organique à constituer les pouvoirs publics (1). Or, la Turquie offre un des spécimens les plus complets de cette impuissance; elle ne s'est jamais préoccupée de maintenir l'ordre, de réprimer le brigandage; c'est là un soin qu'elle laisse consciencieusement à la libre initiative des familles.

Chacun, pour être protégé, a donc intérêt à faire partie d'une communauté, à se recommander d'un groupe nombreux et puissant. Être isolé est un danger. Aussi, « dans les provinces turques, la communauté est-elle devenue un refuge et le sanctuaire de la nationalité (2) ».

En se maintenant, la communauté patriarcale a produit dans toute l'organisation sociale ses effets ordinaires, mais atténués dans la proportion même où le type de famille se trouvait modifié par la culture.

M. E. de Laveleye a très bien aperçu ces conséquences chez les populations slaves : « Les communautés, dit-il, ont plus de bien-être que leurs voisins; elles cultivent mieux, parce qu'elles ont, même relativement, plus de bétail et plus de capital. Elles empêchent le morcellement excessif; elles préviennent le paupérisme rural; elles rendent inutiles les bureaux de bienfaisance publique. Par le contrôle réciproque, elles empêchent le relâchement des mœurs et l'accroissement des délits. De même que les conseils municipaux sont l'école primaire du régime représentatif, ainsi elles servent d'initiation à l'exercice de l'autorité communale, parce que les délibérations, sous la présidence du starchina, précèdent toute résolution importante. Elles entretiennent et fortifient le sentiment familial, d'où elles bannissent les cu-

(1) Voir sur cette inaptitude, dans la Revue, I, I, p. 129 à 133, 204, 519, 527; II, 258, 263.

(2) F. Demelic, *loc. cit.*, p. 25.

pidités malsaines qu'éveillent les espoirs de succession (1). »

La famille patriarcale se maintient beaucoup moins dans les pays sud-slaves, situés plus à l'occident. Là, on peut assister à la désagrégation complète de la communauté et, du même coup, à la transformation générale de l'état social.

Tel est le spectacle que présentent la Bosnie et, plus particulièrement, la Serbie.

Les causes qui agissent en Bulgarie dans le sens du maintien de la communauté ne se produisent plus ici, et d'autres causes, au contraire, viennent agir en sens inverse.

La principale est l'action exercée par un gouvernement étranger représentant une société d'un type tout à fait différent.

La monarchie austro-hongroise, dont la domination s'étend, depuis quelques années, sur la Serbie et sur la Bosnie, n'est pas, comme la Turquie, une société à base de familles patriarcales. Dès lors, elle est moins portée à respecter des institutions dont le mécanisme lui est étranger. En outre, en vertu de la tendance naturelle des sociétés où les pouvoirs publics sont très développés, elle est portée à intervenir sans cesse dans la vie privée, par ses législateurs et ses fonctionnaires. Ce n'est plus la profonde incurie administrative des Turcs.

C'est en 1839 et en 1840 que le premier coup fut porté. La diète hongroise décréta que les paysans pourraient *partager* les propres de succession entre leurs enfants et en *parts égales*. C'était une incitation à la dissolution des communautés.

L'administration allemande qui s'établit peu après dans ces pays acheva l'œuvre des législateurs, en introduisant les lois autrichiennes favorables au partage des biens.

« La communauté, dit M. Fedor Demelic, exposée à l'inconsciente réglementation des législateurs, a fléchi presque partout; mais elle s'est maintenue dans sa forme et dans sa force primitive là où la vie nationale n'a pas eu à subir d'influences étrangères. En Serbie, au contraire, les partages sont plus fréquents (2). »

1 *La Péninsule des Balkans*, t. I, p. 132.
2 *Loc. cit.*, p. 29.

La législation codifiée, calquée sur le Code autrichien, a porté les plus funestes coups à la communauté en Serbie; au lieu d'y apporter la règle, elle y a jeté la confusion. Ces partages causent une douleur profonde aux vieilles générations. « Elles voient s'écrouler une institution qui était pour leurs ancêtres l'unique refuge contre la domination des mahométans, et dont la disparition leur paraît le précurseur fatal de la misère en Serbie. C'était chez eux un dicton populaire que : « Plus la ruche est pleines d'abeilles, plus elle est lourde (1). »

Aujourd'hui la ruche se vide avec une rapidité extraordinaire. M. Makensie Wallace nous montre jusqu'où va parfois la fureur du partage. Il a rencontré des maisons à moitié démolies et qui paraissaient avoir été saccagées par une horde de sauvages. En regardant de plus près, il s'aperçut que ces maisons isolées avaient été faites en sciant l'ancienne habitation de la communauté, en autant de segments qu'il y avait de ménages. On avait découpé la maison en tranches et chaque ménage avait emporté la sienne!

Cette maison découpée en tranches est bien l'image vivante de la dislocation complète du système patriarcal. On peut se demander quelles sont pour les populations les conséquences de cette grande ruine. M. de Laveleye s'est posé la question. « Quand les associés se séparent, dit-il, souvent ils vendent leurs biens et tombent dans la misère. Mais, dira-t-on, si les zadrugas réunissent tant d'avantages, d'où vient que leur nombre diminue sans cesse? L'idée que toute innovation est un progrès s'est tellement emparée de nos esprits que nous sommes portés à condamner tout ce qui disparaît. J'en suis revenu. Est-ce l'âge ou l'étude qui me transforme en *laudator temporis acti?* En tous cas, ce qui tue les zadrugas, c'est l'amour du changement, le goût du luxe, l'esprit d'insubordination, le souffle de l'individualisme et les législations dites « progressives », qui s'en sont inspirées. J'ai quelque peine à voir en tout ceci un véritable progrès (2). »

(1) E. de Laveleye, *La Péninsule des Balkans*, t. I, p. 29, 30.
(2) *Ibid.*, p. 131, 133.

Toutes les législations qui donnent aux jeunes et aux capables le droit de poursuivre la dissolution du groupe dont ils font partie, amènent fatalement la dissolution du groupe en dépit de tous les avantages qu'il peut avoir.

Une des conséquences de cette transformation a été de développer une classe nouvelle : les politiciens. Ceux-ci occupent rapidement toute la place laissée libre par l'affaissement de la famille patriarcale. Ils se recrutent principalement parmi les maîtres d'école que multiplie le régime nouveau et parmi les jeunes gens qui sont allés faire leurs études à Paris et dans les principales capitales de l'Europe. Ces derniers reviennent non seulement étrangers à leurs pays, ignorants de sa constitution intime, mais hostiles à ses idées, à ses traditions séculaires, désireux de tout réformer, de tout reconstruire sur le type idéal qu'ils ont entrevu dans les livres.

Cette invasion de lettrés et de fonctionnaires aura bientôt enlevé la direction du pays à cette forte race de patriarches paysans, sobres, sages, pratiques, attachés aux traditions du pays et qui en faisaient le fondement le plus solide. Ce que des siècles de conquête turque n'avaient pu faire, cette conquête nouvelle l'aura bientôt accompli.

C'est donc bien ici la dernière phase des sociétés patriarcales. Aussi, M. É. Reclus peut-il écrire avec raison : « Naguère le Serbe était un peuple de l'Orient; il appartient aujourd'hui au monde occidental (1). »

Nous avons parcouru le cercle complet des transformations opérées par la culture sur les sociétés patriarcales. Nous avons suivi le type, d'étapes en étapes, jusqu'au moment où il se transforme pour évoluer décidément vers un type différent. Nous sommes bien arrivés aux plus extrêmes limites de cette transformation, car, en Bulgarie, la famille patriarcale est déjà aussi déformée que possible, et tout à côté, en Serbie, elle est en pleine dissolution, sous l'influence d'un autre type social.

(1) *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 290.

Cet autre type social, provient d'une source différente; il nous faudra le saisir, à son tour, dans ses origines et dans ses modifications successives.

Nous commencerons cette nouvelle série d'études, dans notre prochain article.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

OLIVIER DE SERRES.

Dans un récent article sur la décadence du fermage, M. de Tourville indiquait avec une grande précision les trois pratiques essentielles dont l'usage maintient la solidarité entre le propriétaire et le travailleur. Les pays qui résistent le mieux à la désorganisation offrent en effet les trois caractères suivants : 1° Le grand propriétaire dirige la culture; 2° il réside sur son domaine; 3° des relations héréditaires l'unissent à la population agricole. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étudier dans le détail, à l'aide d'un exemple fameux, ce triple lien rattachant l'une à l'autre la classe dirigeante et la classe ouvrière des campagnes.

L'auteur du « Mesnage des champs » a pris soin de nous initier lui-même à la « science plus *utile* que *difficile* » de la culture du sol; cet encouragement est précieux pour les propriétaires ruraux atteints par la crise agricole et dont M. de Tourville nous a peint avec tant de vérité l'impuissance et l'inaction. Il réfute très nettement les axiômes courants sur l'incapacité native des gens biens élevés à diriger l'exploitation de leur domaine.

Olivier de Serres fit mieux que d'écrire cette phrase; il en donna le meilleur commentaire en consacrant ses facultés à l'amélioration de sa terre du Pradel, en Vivarais; à vrai dire, son *Théâtre d'agriculture* n'est que le résultat de l'expérience acquise pendant trente ans de vie rurale, quelque chose comme les conseils d'un père à son fils que contiennent souvent nos vieux « Livres de raison ».

Tout n'est pas technique, loin de là, dans ce manuel d'agriculture; un des chapitres les plus curieux est celui où l'auteur traite des devoirs du père de famille envers ses domestiques et voisins, point capital sur lequel les fermes-écoles nationales et subven-

tionnées, pourvues d'un personnel administratif, n'apprennent rien à leurs élèves. Cependant toute tentative de grande culture, toute exploitation dépassant l'activité d'une famille de travailleurs, se trouve dominée par la question des engagements dans le travail. M. Prieur l'a exposé d'une façon saisissante, et tout homme ayant la moindre expérience de la vie des champs sait à n'en pas douter que le succès de son entreprise dépend en grande partie de la solution bonne ou mauvaise de ce problème.

Olivier de Serres en était convaincu, lui aussi, et il revient souvent sur cette préoccupation primordiale; son livre s'adresse d'ailleurs aux personnes dans sa situation, aux grands propriétaires, « au gentilhomme et à autre vertueux personnage capa-
« ble de raison, qui, ayant deslibéré faire valoir le bien que
« Dieu luy a donné ou par ses anté-cesseurs ou par ses honnestes
« acquests, se résoud à prendre joieusement la peine de le faire
« cultiver par serviteurs domestiques, ou par fermiers. »

Tous ceux qui, joyeusement ou non, se résolvent à prendre cette peine ne pourront donc manquer de trouver d'utiles conseils dans la vie de ce gentilhomme campagnard modèle (1). Essayons d'en mettre quelques-uns en relief par l'examen des trois pratiques signalées plus haut.

I.

En premier lieu, nous trouvons la culture entre les mains du grand propriétaire.

Olivier mentionne à chaque page de son Livre de raison quelque occupation agricole; ce sont notamment des irrigations au moyen desquelles il transforme la terre, non sans exciter les méfiances de plusieurs voisins qui jugent l'entreprise hasardeuse. Mais il n'agit pas sans modèle et paraît s'être inspiré dans cette affaire des grands travaux de M. de Crapponne, dont il parle à ce sujet.

(1) On peut lire l'histoire d'Olivier de Serres dans une publication nouvelle de la librairie Plon, à laquelle nous ferons divers emprunts : *Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux*, par Henry Waschalde.

C'était, lui aussi, un gentilhomme provençal, ce M. de Crapponne, qui amena à Salon les eaux de la Durance et permit ainsi de consacrer à une culture fructueuse un pays jadis aride et stérile. Cette œuvre de bien public est un indice du temps, une manifestation du grand mouvement de restauration agricole qui marqua la fin du seizième et les débuts du dix-septième siècle. Olivier de Serres doit une partie de sa popularité à ce fait qu'il personnifie en quelque sorte ce mouvement. Quand il est appelé à la cour de Henri IV au sujet des mûriers blancs qu'il commençait à introduire, il trouve devant lui des seigneurs capables de discuter les avantages de cet essai; Sully, notamment, ne lui épargne pas ses critiques; au contraire il est vigoureusement soutenu par le chancelier de Bellièvre, auquel en retour il dédie sa brochure : « La seconde richesse du Meurier-Blanc » (1). Assurément aucun des courtisans de Louis XV n'eût été capable de s'intéresser à pareille discussion. Il leur manquait l'éducation rurale de leurs pères, éducation qui avait fait leur force. En 1600, Olivier pouvait encore écrire avec vérité : « Ç'a été de tout temps l'honneur de la noblesse française que d'habiter les champs, n'allant aux villes que pour faire service au roi et pourvoir à leurs affaires pressées, aimant tellement la liberté, qu'il n'y a pas de gentilhomme qui ne se conforme à l'avis de César, estimant qu'il « vaut mieux être le premier au village que le « second à Rome (2). »

Or, pour être le premier au village, pour y commander réellement, il faut diriger l'occupation ordinaire des gens de la campagne, il faut être un *patron dans le travail*. C'est beaucoup de conduire la population en temps de guerre; c'est beaucoup de juger ses différends; mais est-ce là tout le devoir? Peut-on sans inconvénient renoncer à tout souci aux époques paisibles et vis-à-vis des familles qu'aucun intérêt ne divise? Dans ce cas, le règne de la paix équivaudrait pour le seigneur à l'inaction, à l'oisiveté dangereuse. Bientôt il perdrait son prestige, ses habitudes d'ac-

(1) *Olivier de Serres. Sa Vie et ses Travaux*, par Henry Waschalde; Plon, 1886.

(2) Cité par la comtesse Drohojowska; *Les grands agriculteurs modernes*, Alfred Mame.

tivité et l'intelligence même des intérêts de ceux qui sont au-dessous de lui. Dès ce jour, le voilà détaché de la population rurale ; il n'est pas le premier au village, mais un étranger au village. N'est-ce pas un peu l'histoire de la noblesse française au dix-huitième siècle, surtout dans les provinces rapprochées de Paris?

On le voit, la direction du travail agricole est le privilège le plus précieux du grand propriétaire ; celui qui crée sa situation sociale, celui qui lui assure le respect de ses tenanciers.

A ceux que ce programme effraierait, je répondrai qu'Olivier de Serres n'entend pas que tout propriétaire doit cultiver par domestiques la totalité de son domaine ; nous pourrons nous rendre compte par son propre exemple de la manière dont il conservait la direction du travail dans des terres affermées, arrentées comme on disait alors.

Nous trouvons en effet, dans son « Livre de raison », le bail consenti à Jacques Barnier le 15 novembre 1615. A ce moment Olivier avait soixante-dix-neuf ans, et sans doute il ne se sentait plus l'activité nécessaire pour conduire dans le détail une grande exploitation. Son fils aîné, Daniel, qui devait être son héritier, retenu à Villeneuve-de-Berg par ses fonctions de juge en « ladite ville et viguerie », ne pouvait le seconder utilement ; c'est donc sous l'empire d'une nécessité que le grand agronome se résolut à ce parti. Aussi quelles précautions pour retenir toute la part de direction compatible avec ses forces!

En premier lieu, ce n'est pas à un étranger qu'il arrente son domaine de Pradel. Barnier est un vieux et fidèle serviteur, façonné par son maître à toutes ses pratiques agricoles et qui lui sert d'intendant depuis de longues années. Cet homme de confiance est donc tout disposé à continuer l'œuvre du propriétaire, mais Olivier se méfie des fermiers et passe avec Barnier un contrat de fermage plein de clauses restrictives.

Je cite textuellement l'une des plus curieuses, celle qui indique d'une façon précise la haute direction dont le maître ne saurait se départir sans grand dommage pour le bon gouvernement de sa terre : « Quand ses serviteurs ne pourront travailler, à cause

« de la sécheresse ou humidité importune, je les employray à « mes affayres à planter vigne, ou aultres. » Où est-il le fermier qui plante de la vigne? on n'en pourrait pas citer aisément; c'est là une œuvre de propriétaire, une œuvre qui exige, en dehors des dépenses de la plantation proprement dite, quatre ou cinq ans de soins minutieux sans l'ombre de profit; aussi est-ce la première chose qui se présente à l'esprit d'Olivier en rédigeant son bail. Mais « ses affayres » ne consistent pas uniquement en cela; la plantation des mûriers est évidemment aussi un de ces soins auxquels il pourvoit seul. « Un bon mesnage, dit-il, dans son *Théâtre d'agriculture*, doit être hâtif à planter, tardif à bâtir. » Le fermier est au contraire porté à se faire bâtir par le maître des granges spacieuses dont l'agrément lui revient de suite en entier et résiste naturellement à toute plantation compromettant même faiblement un avantage actuel, pour assurer dans l'avenir un gros profit. Son intérêt est visiblement au rebours de celui du « bon mesnager »

Barnier n'est pas d'ailleurs maître de tous les fruits du domaine. Il doit « la moytié du vin des vignes, les fruits des arbres du jardin, tout le vin de la vigne muscade ». Le propriétaire conservera donc son droit de direction sur ces vignes, dont le produit l'intéresse au point de vue de la qualité et de la quantité. Là, Barnier n'est en somme qu'un métayer. De même pour un troupeau de brebis et de chèvres exploité « à demis fruictz ou mieges ».

A certains jours, le fermier et ses équipages seront placés sous la conduite directe du maître, qui a conservé une réserve : « comme aussy sera tenu ayder à labourer les terres de Claun à Villeneuve. » C'est Olivier, d'ailleurs, qui a fourni le bétail de harnais, au moins en partie, et le fermier lui doit à sa sortie les « trois payres de bœufs pour le labourage » qu'il a reçues en entrant.

Enfin les semences de la première année sont fournies également par le propriétaire, qui décide ainsi quelles sortes de grains seront mis en terre.

On voit combien ce fermage suppose de sollicitude de la part

d'Olivier de Serres et comment la nature du contrat de louage se trouvait modifiée par les quelques conventions que nous avons citées. En somme, Barnier paraît n'avoir eu la libre disposition que du blé qu'il récoltait. La maison du Pradel tirait sans doute sa provision annuelle de quelques rentes seigneuriales en nature, comme il y en avait en grand nombre à cette époque, et le prix de la ferme stipulé par Olivier de Serres représente à peu près la vente de la portion de grains que Barnier aurait dû lui remettre s'il avait été métayer. En effet, il donne la moitié du croît des animaux, plus de la moitié des vignes, le quart de la soie; il fournit le bois nécessaire au chauffage etc., etc.

En 1623, Daniel de Serres continue à Barnier l'arrentement du Pradel *à miege le domaine*, ce qui laisserait à penser que le bail de deux ans dont nous venons d'analyser les principaux articles avait été remplacé, probablement du vivant d'Olivier, par un simple contrat de métayage. Daniel se réserve la vieille vigne et la muscade, et peu de temps après nous trouvons sur son Livre de raison une mention indiquant qu'il « a prins son domaine du Pradel à sa main ».

On le voit, les leçons du père n'étaient pas perdues pour le fils et sans doute l'ancien juge de la ville et viguerie de Villeneuve de Berg s'inspirait, pour prendre cette décision, des réflexions si justes du *Théâtre d'agriculture* sur le fermage : « Quel que soit « le soin que vous aurez mis à choisir votre fermier, vous pouvez « tenir pour certain qu'au lieu d'augmenter votre bien il vous « le diminuera. » Et plus loin : « Les domaines, quoique beaux « de nature, après avoir été affermés quelque temps, deviennent « laids, hideux, comme s'ils portaient le deuil de l'absence de « leurs maîtres. Si donc vos charges et vos occupations ne vous « obligent pas à vivre hors de votre héritage, vous ne devez « pas mettre de difficulté à le faire valoir par vous-même. »

La vie d'Olivier de Serres était d'ailleurs la meilleure preuve des aptitudes d'un propriétaire à mettre son bien en valeur; c'est l'enseignement qui en ressort de la façon la plus nette. Les progrès agricoles qui mirent la culture française à un haut degré de prospérité sous Henri IV furent dus à la quantité considérable des

gentilshommes adonnés aux travaux des champs. A mesure que la noblesse, attirée systématiquement à la cour par le gouvernement de Louis XIV, abandonne ses terres, on peut voir cette prospérité décroître, puis disparaître, pour aboutir à la crise intense du dix-huitième siècle. Suivant la belle expression d'Olivier de Serres, la terre était veuve de ses maîtres.

« L'exil seul, écrivait Arthur Young en 1787, force la noblesse de France à ce que les Anglais font par plaisir : résider sur leurs domaines et les embellir (1) ; » et c'était précisément la cause de la différence qu'il constatait entre l'agriculture d'outre-Manche et la nôtre ; maintes fois il rappelle que le contraste se produisait à l'inverse sous Henri IV et Louis XIII ; c'étaient alors les domaines de France que l'on citait comme modèles.

Il est impossible de montrer d'une manière plus saisissante combien ces progrès de l'agriculture sont liés à la direction des grands propriétaires.

Aussi n'est-ce pas un mince étonnement pour nous de voir certains apologistes d'Olivier de Serres réclamer comme un hommage à sa mémoire l'acquisition par l'État du domaine du Pradel et la fondation d'une école nationale d'agronomie, d'une ferme modèle officielle au lieu même où vécut le père de l'agriculture francaise. Ce vœu figure comme *conclusion* à fin d'un ouvrage consacré à sa biographie. J'ose dire que cette conclusion est réfutée à chaque page. C'est à une époque troublée, dans les dernières années du seizième siècle, qu'Olivier opéra la transformation de son domaine. Que serait-il devenu, grand Dieu! ce malheureux domaine, entre les mains de l'État, dans un temps de guerres civiles ? Notre gentilhomme campagnard y passa trente années paisibles, à l'abri des secousses politiques, sans s'inquiéter beaucoup ni des Guise, ni de Coligny, ni de la Saint-Barthélemy, ni des Espagnols. Grâce à cela, nous le voyons préparer un trésor de richesses agricoles à la Provence, au Vivarais, au Dauphiné, par l'introduction du mûrier ; il cultive le maïs, peu connu alors, et fait les premiers essais de prairies artificielles. Pendant ce temps,

(1) *Voyages en France,* traduction de H.-I. Lesage, t. Ier, p. 82; Guillaumin.

l'État a bien d'autres soucis, et le premier est de connaître son chef. Imaginons au dix-neuvième siècle un directeur de ferme-école, incertain de conserver sa situation sous un gouvernement nouveau, ouvrant fiévreusement son courrier chaque matin pour savoir dans quel parti son intérêt doit le ranger. Croyez-vous que cet homme ait la liberté d'esprit nécessaire pour réfléchir et tenter des essais aussi multiples? A l'inverse, quels que soient les malheurs publics, l'homme qui possède un coin de terre y met sa confiance et travaille à l'embellir sans arrière-pensée.

C'est donc vainement que les propriétaires invoqueraient, pour légitimer leur inaction, la difficulté des temps présents et l'incertitude que font peser sur toute entreprise les constantes menaces de révolutions. Certes, ces conditions rendent leur tâche pénible, mais les maîtres du sol sont seuls capables de tenir tête aux obstacles qu'elles créent. Entre les mains des fermiers, et à plus forte raison entre les mains de l'État, la lutte fructueuse n'est pas possible.

En résumé, la première des trois pratiques que nous nous sommes proposé d'examiner n'exige pas de capacités extraordinaires; pour diriger la culture de ses terres, celui qui les possède jouit d'un merveilleux talisman : l'œil du maître.

II.

Mais la seule façon de surveiller son domaine, c'est d'y résider.

Cela semble très simple et ceux de mes lecteurs qui se sont effrayés à la pensée de diriger une exploitation agricole se croient très capables de résoudre cette seconde partie du problème. C'est peut-être une illusion de leur part.

Résider sur ses terres d'une façon habituelle implique un genre de vie simple, exempt de mille contraintes, mais aussi, dépourvu de certaines distractions.

A Dieu ne plaise que je nie les agréments d'une pareille existence; je constate simplement que tout le monde ne les goûte pas.

Voyez un ménage de fonctionnaires que les bouleversements politiques précipitent tout d'un coup dans le domaine paternel abandonné, — je prends un exemple assez fréquent : — le mari se console parfois de la solitude où il se trouve plongé, par la chasse; mais la chasse n'a qu'une saison et, même dans cette saison, on ne peut y consacrer toutes les heures de la journée. Le soir venu, notre chasseur se retrouve en présence de sa femme légèrement nerveuse; l'après-midi lui a paru un peu terne, ni visites, ni magasins, que faire en un trou pareil? Pas même d'œuvres de bienfaisance, rien qui secoue la torpeur qui nous enveloppe. Le pauvre mari, fatigué d'une marche inaccoutumée, subit les récriminations conjugales, regrette le cercle où il passait d'ordinaire sa soirée et maudit le gouvernement auquel il a été offert en holocauste.

Supposez-le, si vous voulez, plus énergique, avec un esprit moins prompt à s'abattre. Le voilà qui prend à cœur la direction de son bien, et peu à peu il se console de sa révocation. De fonctionnaire, il devient propriétaire. Est-ce suffisant pour que nous soyons sans inquiétude sur son sort?

Non certes! quelles que soient les jouissances de ce néophyte de l'agriculture, quels que soient les avantages matériels du nouveau genre d'existence qu'il a adopté, cet homme ne sera pas assuré de goûter ces jouissances, ou de profiter de ces avantages, si la compagne de sa vie ne trouve dans sa résidence rurale quelque charme qui la retienne, quelque occupation attrayante.

Tant qu'il n'y aura pas un attachement de cœur entre le vieux manoir et la jeune épouse, tant qu'on ne la verra pas revenir joyeuse après une courte absence, le mari est en grand danger de finir ses jours loin du toit paternel.

Olivier de Serres vivait en un temps où ces difficultés n'étaient guère connues. Élevée dans le voisinage du Pradel, sa femme, Marguerite d'Arcous, se trouvait façonnée par la tradition de sa famille aux goûts et aux habitudes de la noblesse rurale. Elle put donc s'asseoir sans regrets au foyer qu'elle allait gouverner désormais.

On peut croire qu'elle s'en tira à son honneur, et l'auteur du *Théâtre d'agriculture* semble avoir voulu lui rendre ce témoignage en insistant plusieurs fois au cours de son livre, sur les avantages que procure au « mesnage une sage et vertueuse femme ».

« Ce luy sera, dit-il, un grand support et ayde que d'estre bien « marié... estant la femme l'un des plus importants ressorts du « mesnage, de laquelle la conduite est à préférer à toute autre « science de la culture des champs. Où l'homme aura beau se « morfondre à les faire manier avec tout art et diligence, si les « fruictz en provenans, serrez dans les greniers, ne sont par la « femme gouvernés avec raison. »

Suit un portrait de la « bonne et prudente ménagère », portrait dont Marguerite d'Arcous fut sans doute le modèle.

Mais son rôle ne consistait pas uniquement dans ces soins matériels. Le peintre nous la montre en effet chargée d'une direction morale et intellectuelle : « Telle *conduira* et *instruira bien la famille.* » Ce ne devait pas être un mince souci pour la châtelaine du Pradel, dont les quatre fils et les trois filles poursuivirent leur éducation sous ses yeux, les fils jusqu'à leur entrée à l'université de Valence, les filles jusqu'au moment de leur mariage. A ce groupe déjà nombreux était venu se joindre un neveu orphelin, Jean de Serres « filz du deffunt s^r de Serres, historiographe de France », et le compte de tutelle rendu par Olivier à son sujet nous apprend qu'il l'avait « nourri et entretenu « dans sa maison du Pradel, et fait instruire aux lettres avecque « ses enfants par Me Lizay, à présent ministre de la parole de « Dieu. »

Ainsi placée à la tête d'une maison nombreuse, dirigeant l'éducation de huit enfants avec le secours d'un précepteur, Marguerite d'Arcous ne devait pas sentir l'oisiveté.

Il en va de même aujourd'hui dans les familles modernes, malheureusement trop rares, où l'éducation des enfants s'accomplit au foyer rural. La mère y joue le grand rôle.

C'est pourquoi le problème de la résidence à la campagne ne reçoit de solution avantageuse que lorsque la mère de famille se

trouve à la hauteur de ce rôle. Voilà évidemment le point délicat. Souvent le mari a décidé la question de sa résidence dans un sens contraire à ses désirs, en faisant choix d'une femme fort au-dessous de la tâche qui lui incombe.

Mais, la plupart du temps, ce qui manque surtout aux femmes, c'est la volonté d'accepter complètement la mission d'élever leurs enfants, plus encore la conviction que tel est leur premier devoir. Il est à croire que les femmes du seizième siècle n'étaient pas, prises en masse, supérieures à celle du dix-neuvième, mais c'étaient des mères plus accomplies, parce qu'elles n'avaient aucunement l'idée que d'autres personnes qu'elles pussent élever leur famille.

L'éducation se fait d'ailleurs par la formation du cœur et de l'esprit, beaucoup plus que par l'instruction classique. De nos jours, cette seconde partie peut être aisément confiée par la mère de famille à des auxiliaires, — les institutrices sont aussi nombreuses que les grains de sable du désert. — Mais la haute direction morale ne saurait être placée en d'autres mains que les siennes.

On objecte souvent la légèreté, l'incapacité de certaines mères de famille. Je reconnais aussi qu'il y a de mauvais pères, de mauvais prêtres, de mauvais rois; est-ce là une raison suffisante pour condamner le gouvernement domestique de la mère, l'autorité paternelle, la dignité sacerdotale ou la puissance royale?

Allons plus loin et admettons que le nombre des mères incapables de diriger leurs enfants soit très grand dans la société moderne : au risque de passer pour paradoxal, on peut affirmer que cette dépression est due précisément à l'abus des éducations faites en dehors de la famille.

N'en est-il pas toujours de même? Restez immobile pendant dix ans; au bout de ce temps vous serez paralysé, tout au moins incapable d'aucun effort musculaire. Laissez votre esprit sans culture; le même phénomène se produira dans l'ordre intellectuel. Est-il donc étonnant qu'après plusieurs générations de mères de famille déchargées du soin d'élever leurs enfants, on en trouve peu qui paraissent capables de remplir ce devoir?

C'est ainsi que s'explique l'étrange spectacle que nous voyons

se dérouler chaque jour sous nos yeux : un jeune ménage s'installe à la campagne, bâtit, répare et semble se fixer. Dix ans après, déménagement général; on est parti pour la ville afin de faciliter l'éducation des enfants.

Voilà donc une famille incapable de remplir sa fonction essentielle sans rompre toutes ses attaches, sans faillir aux devoirs sociaux du père. N'est-ce pas une bien profonde désorganisation?

Ces perturbations seraient évitées si des soucis plus élevés présidaient à la conclusion des mariages. Un homme convaincu que de sa femme, et de sa femme seule, dépend l'éducation de ses enfants, ne consentirait jamais à épouser une jeune fille sans la connaître, sans l'avoir jugée capable d'accomplir cette tâche magnifique. Le jour où celle-ci ne pourrait trouver de parti qu'à ces conditions, elle s'efforcerait sans aucun doute de les remplir.

On pratiquait cette sélection au seizième siècle, avec une liberté d'esprit d'autant plus grande que les dots des filles formaient généralement tout leur apport; les considérations de fortune pesaient donc d'un moindre poids dans la balance et les qualités personnelles pouvaient être plus justement appréciées.

Il convient aussi d'ajouter que l'attrait des centres urbains se trouvait conjuré à cette époque par la difficulté de se procurer de l'argent. La noblesse, même riche, percevait la plus grosse partie de ses revenus en nature et ne vivait largement qu'à la condition de les consommer sur place. On trouve mainte trace de cette situation dans les papiers d'Olivier de Serres. Quand il se rend à la cour, ou que l'un de ses enfants va achever ses études dans une grande ville, toutes les personnes de la maison vident leur bourse pour garnir la poche du voyageur. « Le mercredy « 3 mars 1610, est parti de céans Jacques, mon filz, pour aller à « Paris chez son frère demeurer, affin de s'y exercer en affayres « pour gaigner honnestement sa vie. Je lui ai bailhé en argent « environ 18 escus *tirés de pluzieurs lieux.* »

Une autre fois c'est Pierre de Serres qui passe ses degrés à Valence; Olivier lui dépêche Barnier avec quarante escus de sa poche et « deux doublontz » prêtés par sa femme. Ou bien encore

le même Barnier part pour Paris à l'occasion d'un procès, et son maître lui remet 40 liv. 6 solz dont son fils de Leyris « en a fourni 3 liv. 16 solz en un escu soleil ».

Il en est encore de même à la génération suivante. Le 4 juillet 1628, Daniel écrit sur son livre de comptes : « Mandé « à mes fils et belle-fille à Privas une pistole d'Italie et 3 escus « d'or prins à la caisse de Catherine. (Cette Catherine est une « vieille servante.) Ce 4 juillet 1628, et outre ce 4 sezains prins « ce XII juillet 1628 à lad. Catherine. »

Par suite de cette rareté de l'argent, les domestiques de la maison reçoivent la plus grosse partie de leurs gages en nature. Olivier donna à une « chambrière », en 1616, pour un an, « une « robe de Cordilhac blanc, une chemise, deux colletz, deux fan- « daux (tabliers), trente solz d'argent et sa chaussure de souliers. » Un « pastre » est engagé en 1613 moyennant cinq livres en argent, « vint-quatre pans drap, des souliers pour son usage et « un cabédan (caban). »

L'introduction du mûrier et l'élevage des vers à soie devait faciliter les transactions en argent, en fournissant aux propriétaires de la France sud-orientale un produit précieux destiné au commerce. Quand Barnier va vendre la soie à Avignon, son maître profite de la somme qu'il rapporte pour rembourser quelques menus prêts et régler des comptes arriérés. On sent de quel service lui est le produit de cette vente.

Toutefois l'aisance qui résulta de cette nouvelle industrie ne devait guère transformer les conditions de vie de la noblesse rurale. Les mûriers, espacés sur des étendues assez grandes, n'avaient pas remplacé la culture des céréales; ils ne pouvaient pas le faire avec profit; de plus, la main-d'œuvre exigée par la cueillette des feuilles, les soins compliqués réclamés par les vers à soie empêchaient la sériciculture de devenir envahissante. Il semble même qu'elle ne pouvait être utilement dirigée que par des personnes intelligentes et soigneuses, c'est-à-dire, d'une façon générale, par les grands propriétaires.

Cette nouvelle source de richesse ne compromit donc pas les excellentes coutumes de résidence rurale contractées depuis long-

temps par la noblesse de ces provinces, d'ailleurs éloignées de la cour, moins exposées par conséquent à en subir l'attraction. A la veille de la Révolution, Arthur Young rencontre dans la patrie d'Olivier de Serres bon nombre de gentilshommes agriculteurs : c'est le marquis de Deblon, qui lui fait visiter à Thuyets une petite pièce de terre donnant chaque année par le produit des mûriers un revenu de 120 livres; à Villeneuve-de-Berg, M. de Boissière, avocat général au Parlement de Grenoble, lui demande des conseils pour l'amélioration d'une ferme; aux environs de Montélimart, M. Fayas de Saint-Fond, l'abbé Bérenger, plus loin le baron de la Tour-d'Aigues fournissent à l'agronome anglais des détails circonstanciés sur la culture de leurs terres [1]. Dans ce pays, les propriétaires étaient donc restés fidèles à leurs devoirs de direction et de résidence.

III.

J'arrive au troisième point de mon étude : l'existence de relations héréditaires entre le patron rural et ses tenanciers.

Le fidèle Barnier nous a déjà fourni une image caractéristique de ces heureux rapports. Après avoir longtemps servi Olivier, il conserve son poste de confiance au Pradel avec Daniel de Serres, et plus d'une fois le Livre de raison du nouveau maître mentionne le nom du vieux serviteur. Cette permanence des engagements se trouve représentée de nos jours, à ce que nous apprend un récent biographe, en la personne de Sophie Silhol, qui réside au Pradel, en qualité de domestique, depuis 1834.

Ces faits trouvent leur explication naturelle dans la double stabilité de la classe patronale et de la classe ouvrière; ils ne sauraient exister dans un pays où les terres, changeant de maîtres à chaque génération, plus souvent même quelquefois, sont possédées par des propriétaires de hasard, incapables et peu soucieux de créer un lien entre eux et la population.

1. *Voyages en France*, t. I, p. 298, 302, 304, 405, 314.

Aussi convient-il de rapprocher ces exemples de fidélité de la conservation du Pradel par la famille d'Olivier de Serres. Ce sont deux phénomènes connexes. La descendance masculine du grand agriculteur s'étant éteinte, son nom n'est plus porté par les propriétaires actuels de son domaine, mais depuis plus de trois siècles cette terre n'a jamais été transmise autrement que par succession. Aucun maître n'est venu s'y installer comme étranger. La tradition n'a pas été brusquement interrompue. Chaque génération s'est trouvée soudée à la précédente, liée par ses habitudes, imprégnée de son esprit.

C'est précisément au passage d'une génération à l'autre que les rapports héréditaires de classe à classe courent risque de disparaître. Tout contribue à amener ce résultat : et l'esprit de nouveauté, toujours plus développé chez de jeunes maîtres, et la mort des vieux parents, gardiens naturels de la tradition. Il est donc intéressant de savoir comment est détruit l'effet de ces tendances dans les régimes qui assurent la permanence des rapports entre les différents groupes de la population rurale.

Le meilleur moyen de satisfaire cette légitime curiosité c'est d'examiner les actes solennels qui, réglant la transmission des biens dans les familles, marquent ce passage d'une génération à l'autre.

Ouvrons donc le testament d'Olivier de Serres, heureusement conservé ; il nous fournira sur ce point de précieuses indications.

Le grand agriculteur institue pour héritier son fils Daniel et lui transmet dans son intégrité le domaine du Pradel. Il ne songe pas à morceler entre ses sept enfants cette terre, qui est une unité impossible à partager sans dommage réel, et, conformément à la coutume, il la laisse à son fils aîné. En retour, celui-ci est chargé d'acquitter les legs contenus dans le même testament, notamment « à nobles Pierre et Jacques des Serres et à chacun d'eux, la « somme de deux mil livres, pour une fois tout scellement ; à « damoiselles Bonne des Serres, femme à M. Daniel Sabatier, « Clavaire du Roy, Izabeau femme à M. Avias Feutrier, bourgeois « du Montelimard, et Marie des Serres, femme à M. Isaac Feret « procureur à la cour et parlement et chambre de L'édit, et à

« chacune dicelles, la somme de vingt livres t. et ce oultre la « dot, à chacune dicelles constituée en leurs contratz de ma- « riages... », etc., etc.

Ces legs sont très nombreux et paraissent importants par rapport à la fortune d'Olivier de Serres (1). Il n'était donc pas l'objet d'un traitement plus avantageux que ses frères et sœurs; seulement ce traitement n'était pas le même pour tous. Daniel continuait en quelque sorte la personne du défunt, cultivant son bien, acquittant les charges paternelles, dans sa famille, vis-à-vis de ses parents; en dehors d'elle, vis-à-vis de ses tenanciers et voisins. Nous avons beaucoup moins affaire à un régime de privilège qu'à un régime de conservation. A la génération suivante, nous retrouvons des dispositions analogues. Le 15 décembre 1623, Daniel des Serres du Pradel, réglant à son tour sa succession, « nomme et « crée son héritier universel en touts et chacuns ses biens noble « Franc. Du Pradel et lègue à son autre fils Constant une somme « de quatre mille livres. »

C'est donc à l'aide de la transmission intégrale que le domaine se conservait dans la famille; voyons comment le père s'ingéniait à prévenir toute mesure contraire.

Les réclamations sont difficiles en présence de volontés nettement formulées. Après chaque legs, Olivier ne manque pas d'ajouter la formule ordinaire : « Et moyennant ce, veut et entend « qu'elles (ses filles) comptantes (*sic*), sans autre choze pouvoir « demander n'y avoir sur ses dits biens ». On sent le législateur du foyer dans cette phrase.

Son fils la répète avec une légère variante dans laquelle perce l'esprit du droit romain de la décadence. Daniel était, nous le savons, docteur ès lois, juge en la ville et viguerie de Villeneuve-de-Berg, mais la formation familiale était chez lui plus puissante que celle de l'Université, et s'il parle des *droitz de nature* de son fils Constant, c'est pour déclarer que celui-ci doit être « contant et satisfaict » avec les quatre mille livres qu'il lui lègue.

(1) Son héritier pensait ainsi d'ailleurs, car il déclara devant la cour royale de Villeneuve de Berg n'accepter l'héritage d'Olivier « qu'avec beneffice d'inventaire ».

Ajoutons que le testament n'était pas le seul mode en usage pour la transmission des biens, et la plupart du temps on avait pris antérieurement toutes les précautions voulues pour éviter de voir le patrimoine livré à la rapacité des procureurs.

C'était généralement à l'époque du mariage du fils aîné que la question du choix de l'héritier se décidait, et avec elle tout l'avenir de la famille, dont ce contrat devenait en quelque sorte le code. On établissait le bilan du foyer. L'*actif*, c'étaient les biens en général. Le *passif* se composait, en dehors des dettes vis-à-vis d'étrangers, des charges résultant de l'éducation des jeunes enfants, du paiement de leurs dots. Pour mener à bonne fin la liquidation longue et délicate que ces charges supposent, le père et l'héritier se trouvaient réellement *associés*. D'où le nom d'*héritier associé*.

Le contrat de mariage d'Olivier de Serres porte une trace visible de cet usage ; son beau-père, Jacques d'Arcaus, n'a pas encore fait choix d'un héritier, mais, en mariant sa fille, il n'entend pas laisser intervenir son gendre dans le partage futur de sa succession ; pour cela, il lui fait prendre l'engagement d'accepter la dot de sa femme comme représentant « tous et chascuns ses droictz ». « Item a esté de pacte que moyennant lad. doct, lad. Margueritte « Darcous quittera, cédera et remettra comme par ce contrat « quitte, cède et remet aud. Me Jacques Darcous et à ses héritiers « institués ou à instituer chascuns ses autres biens paternels et « maternels, sauf lad. doct et [renonce] aux droictz d'institution, « souscription, leguatz ou donnation à l'advenir... Et ainsy l'ont « juré sur saints esvangilles Notre-Seigneur Jésus-Christ... »

On voit à quelles formes solennelles le père de famille avait recours pour faire respecter ses volontés. Les contrats de mariage de ses enfants décidaient par avance toute question successorale et liaient chacun d'entre eux par des engagements authentiques. C'était plus difficile à attaquer qu'un testament et par ce moyen le père réglait, en pleine possession de son intelligence, la transmission de son domaine et de son foyer.

Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre de dispositions. Je me bornerai à citer quelques extraits caractéristiques

empruntés à d'autres provinces, pour indiquer combien c'était là une coutume générale en France. Je ne parle, ici bien entendu, que des familles patronales, la classe laborieuse des campagnes étant soumise en général à un régime un peu différent, dont nous aurons à dire un mot tout à l'heure.

Dès le quinzième siècle, nous trouvons, en Limousin, des contrats de mariage réglant les droits successoraux des époux, quelquefois même ceux de leurs enfants. « Item plus a été dict et « accordé que le premier anfant masle sera héritier de tous et « chascuns biens du dict noble Fransoys si est abille, ou sinon le « segond o aultre à son bon plaisir (1) ! »

C'est là une véritable substitution ; plus ordinairement le contrat porte simplement sur les droits de chacun des époux, leur laissant une liberté entière de tester sur leurs biens. En 1557, Loyse de Pastoureau reçoit une dot de 2,000 livres tournois et 200 livres pour les habillements, « moyennant lesquelles « sommes ladicte Loyse a promis et sera tenue de renoncer à « tous droicts successifs à elle eschuz, advenuz et acquis par « le deceds et trespas de feue damoyselle Charlotte de Puyresson « sa mère et à advenir et à escheoir aprez le trespas et deceds du « dict de Pastoureau son dict père, etc. (2). » Bien entendu, son mari, présent à l'acte, l'autorise en forme pour « rattiffier les dictes « renonciations après le dict mariage consommé. »

Si l'héritier vient à se marier avant les autres enfants, son contrat de mariage indique en même temps que son institution les charges qui lui incombent : en 1651, Jacques du Roy, seigneur de la Lande, est chargé par son père, Horon du Roy, seigneur du Boys, de payer à « demoyselle Ester et Jacquette du Roy et à chacune « d'elles la somme de mille livres une fois payée.. et ce lorsqu'elles « trouveront partys sortables et un an après qu'elles seront ma- « riées ou séparées de la compagnie de leur dis père et mère (3). »

L'association était étroite entre le père et l'héritier ; souvent ce-

(1) Acte authentique, 29 octobre 1493.

(2) Id. Contrat de mariage de François Paulthe, écuyer, seigneur de Pressac, et Loyse de Pastoureau, 28 février 1557.

(3) Contrat de mariage de Jacques du Roy, 26 avril 1651.

lui-ci acquitte les dots de ses sœurs avec l'argent que sa femme lui a apporté en dot à lui-même ; la conservation de l'héritage paternel, l'éducation des enfants jeunes, l'avenir de la famille, tout cela lui est confié personnellement et son père le dresse à cette mission en le guidant à travers les difficultés de la vie.

On comprend qu'une semblable coutume assure la permanence des rapports héréditaires entre la ferme et le château ; non seulement le domaine seigneurial ne se divise pas, mais il est toujours tenu par un homme fortement pénétré de l'esprit de tradition. La désignation de l'héritier-associé au moment de son mariage, l'obligation de vivre au foyer paternel que lui impose cette qualité, contrebalancent efficacement chez lui les aspirations de l'esprit de nouveauté.

Mais la transmission intégrale était peu usitée dans la classe laborieuse, au moins en ce qui concerne les pays auxquels nous avons emprunté nos textes. Les actes de partage que l'on trouve semblent empreints au contraire d'une grande préoccupation d'égalité, et le droit coutumier ab intestat porte la trace de cette différence dans la distinction qu'il établit entre les biens nobles et les biens roturiers. Les premiers sont soumis au privilège de l'aîné, les seconds au partage égal.

Cette distinction paraît facilement explicable par l'habitude de la communauté agricole fort répandue au moyen âge et dont certains fermiers du Nivernais offraient récemment encore le modèle. Quand un essaim se détache de la souche primitive, on partage en effet par tête, mais ce partage ne détruit pas l'unité agricole, le domaine rural, sur lequel plusieurs ménages continuent à résider dans l'indivision.

C'est ainsi que le fait de la jouissance indivise peut détruire les effets ordinaires du partage et les familles patriarcales de nos anciens paysans du centre conservèrent, sous cette forme différente, une stabilité égale à celle de leurs seigneurs.

Cette double stabilité mettait constamment en présence les descendants des mêmes familles, mais les relations héréditaires qu'ils avaient entre eux devaient leur caractère de bonne entente aux communes préoccupations qui les animaient.

La première de toutes, c'était naturellement le travail agricole, et voilà pourquoi sa direction par le grand propriétaire est la première condition de la prospérité rurale.

On le voit bien aujourd'hui, hélas! lorsque des hommes remplis d'intentions généreuses s'efforcent de moraliser, d'instruire, d'améliorer, en un mot, les populations qui les entourent. Ils ne peuvent avoir sur elles aucune action durable, s'il n'existe d'abord entre elles et eux-mêmes un intérêt assez puissant pour imposer silence aux préjugés.

Cet intérêt commun, on ne le trouve que dans le sol. C'est en travaillant ensemble, non de la même manière, mais chacun dans son rôle, que propriétaires et fermiers apprendront à se connaître, à s'apprécier, à se faire une idée nette des attributions qui leur conviennent. Pour respecter une supériorité, il faut en voir les résultats, en constater l'existence ; comment le paysan fera-t-il cela s'il a affaire à un lettré de talent, à un amateur délicat, à un officier distingué, à un ingénieur éminent, restant confinés dans leurs spécialités? Par quels moyens sera-t-il mis à même de juger le talent du lettré ou la science de l'ingénieur? Il faut donc que celui-ci manifeste la puissance de son esprit par une œuvre adaptée aux capacités du paysan, c'est-à-dire par la direction d'un travail agricole.

Est-ce donc là d'ailleurs une loi spéciale à la vie rurale? non certes. Il serait facile de le constater pour chaque branche de l'activité humaine. Celui qui dirige un travail est seul capable de patronner les ouvriers qui l'exécutent, mais il l'est d'une façon éminente. Ainsi le patron agriculteur, le patron mineur, le patron fabricant, etc., peuvent seuls assurer la prospérité de leurs ouvriers, parce que seuls ils ont une vue complète des conditions matérielles de leur existence et que toute protection, tout secours, tout patronage en un mot, ne peut être efficace que s'il tient compte de ces conditions.

Je ne puis, sans sortir de mon cadre, démontrer aujourd'hui cette vérité pour d'autres travaux que ceux de la culture, mais combien frappante est la preuve que les faits se chargent de lui fournir sur ce point!

La fin du dix-septième siècle voit augmenter sans cesse l'éclat de la cour de Louis XIV ; les seigneurs y viennent en foule, abandonnant leurs terres, pour jouir des plaisirs et des honneurs de Versailles. Voilà détruites peu à peu les habitudes rurales ; le goût de la culture disparaît, et un siècle plus tard un savant agronome anglais s'étonne et s'indigne de cette indifférence coupable. C'est précisément l'époque où la population des campagnes va piller les châteaux, manifestant ainsi en un jour de colère l'antagonisme qui l'anime. Cependant quelques provinces de l'Ouest, pauvres et éloignées de Paris, ont conservé les vieilles coutumes de simplicité ; on y trouve encore une noblesse rurale à peine entamée. Là, un mouvement contraire prend naissance et, quand les paysans se décident à résister au gouvernement central, ils vont dans les châteaux, non pour les piller, mais pour y chercher des chefs. Dans ce pays, les gentilshommes étaient restés les directeurs naturels, parce qu'ils étaient restés les directeurs du travail agricole.

En effet, la sphère d'action du grand propriétaire résident ne s'arrête pas aux limites de son domaine ; il joue un rôle dans le voisinage et pourvoit à certains intérêts généraux qui dépassent le cadre de la famille ; quoi de plus naturel ? N'a-t-il pas une compétence véritable pour juger les besoins d'une population agricole, lui qui dirige complètement une partie de cette population ? Aussi est-il d'usage de lui confier des fonctions judiciaires et administratives dans le pays où le type s'est le mieux conservé. Le magistrat anglais n'est pas autre chose qu'un grand propriétaire remplissant ses devoirs ; la Reine se préoccupe de savoir s'il est un gentleman, et, dans le cas où cette qualité ne peut pas lui être contestée, elle lui confère les pouvoirs de juge.

N'est-ce pas d'ailleurs en vertu du même principe que les commerçants et fabricants portent leurs différends devant des tribunaux de commerce ou des conseils de prud'hommes ?

Que l'on place la question sur les terrains qu'on voudra, partout on verra se vérifier la même loi.

La classe supérieure ne reste dirigeante que si elle a en mains la conduite du travail ; c'est cette conduite qui lui vaut une supériorité indéniable, réelle, impossible à détruire sans bouleverser

les conditions du travail, c'est-à-dire sans priver les familles laborieuses de leur pain. Par cette direction, les relations sociales de classe à classe se trouvent placées sur leurs bases véritables et l'antagonisme est conjuré.

En d'autres termes, le *Patronage de la Famille ouvrière* ne peut être exercé utilement et en connaissance de cause que par le *Patron du travail.*

A la lumière de cette vérité, on voit chaque groupe social rentrer dans sa fonction naturelle ; ni les lettrés, ni les savants, ni les légistes, ni les corporations de bien public ne peuvent aspirer au premier rôle ; tout cela vient se ranger avec bien d'autres choses encore dans les institutions auxiliaires du patronage, dans les spécialités utiles, indispensables quelquefois, mais jamais dirigeantes.

C'est pourquoi les tentatives de réforme sociale entreprises en dehors de ces vues dépensent inutilement beaucoup d'efforts pour obtenir de minces résultats. Il n'est pas utile d'observer longuement pour s'en convaincre, et je ne citerai aucun fait, voulant dégager un enseignement social sans blesser aucune intention généreuse. Je me permettrai seulement de faire appel à l'expérience de ceux qui ont consacré aux œuvres de charité les heures de loisir de leur jeunesse. Vous êtes étudiant, je suppose, et vous visitez une famille pauvre. En interrogeant la mère, vous apprenez que le mari, les filles peut-être ne peuvent jamais abandonner leur atelier le dimanche ; au premier moment vous vous indignez, puis, ayant réfléchi, vous constatez l'impuissance radicale où vous vous trouvez de modifier les conditions d'un travail que d'autres dirigent ; vous gémissez avec la mère et vous sortez dans la rue en songeant aux difficultés insurmontables que rencontre le Bien.

Eh oui ! le Bien a toujours contre lui les mauvais penchants de la nature humaine ! Mais cela est vrai du bien moral surtout. Le véritable mal social, c'est la corruption ou l'indifférence des patrons. Ce qui est impossible au membre d'une association charitable serait parfois assez facile à celui qui a la charge de l'atelier. La première condition de la réforme, c'est donc que chacun connaisse et prenne en main les intérêts moraux qu'il compromet ou qu'il néglige, le manufacturier patronnant ses ouvriers, le pro-

priétaire patronnant ses paysans. En dehors de là, il n'y a que chaos, confusion et finalement échec.

Si cette loi du patronage nous donne la clef du malaise actuel, elle explique d'autre part le succès de certaines entreprises. L'histoire des États-Unis originaires et des colonies agricoles modernes de la Grande-Bretagne nous révélait dernièrement le rôle fondamental des patrons agriculteurs, directeurs naturels de la classe la plus stable, la plus attachée au sol ; aujourd'hui un gentilhomme de Vivarais nous a donné la même leçon. Je sais tout ce qu'on peut objecter à ces rencontres scientifiques ; certains esprits sont tentés d'en suspecter la bonne foi et par conséquent d'en contester la valeur ; il y a mieux à faire, c'est de détruire par la mise au jour de faits contradictoires les hypothèses acceptées prématurément ou trop complaisamment vérifiées. On ne saurait rendre à la science sociale de plus éclatant service.

P. de Rousiers.

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

I.

LES CONDITIONS DU LIEU.

Faire aujourd'hui un voyage en Suisse n'est pas chose rare! La mode exige même des plus casaniers ce léger sacrifice et d'innombrables files de pèlerins s'en vont chaque année faire leurs dévotions artistiques à toutes les stations qu'indiquent Joanne et Baedeker. Combien de Perrichons dans cet immense exode!

Mais il y a une autre manière de voyager. A côté de la Suisse qu'on voit, il y a la Suisse qu'on ne voit pas; et si le touriste revient ravi par la beauté, impressionné par la sauvage grandeur des spectacles qu'il a contemplés, l'observateur, qui étudie les sciences naturelles ou la science sociale, éprouve des satisfactions tout aussi profondes au milieu de ces montagnes.

On ne se doute pas du rôle que les montagnes de la Suisse ont joué et jouent encore chaque jour dans l'histoire du monde, et des progrès que leur étude a fait faire à toutes les sciences.

Écoutez plutôt le géographe, il vous dira que tout le système hydrographique de l'Europe continentale a son principe déterminant dans la situation et la disposition de ces montagnes.

Supprimez-les, l'Europe n'est plus arrosée, n'est plus fécondée par ces fleuves immenses, elle devient aride, c'est un désert; déplacez-les vers l'un quelconque des quatre points cardinaux, vous changez les frontières de quatre grands empires, et l'his-

torien ne pourra plus vous présenter les mêmes tableaux, vous faire les mêmes récits sur la formation des nationalités issues de races latines ou germaines.

Le géologue vous parlera des richesses que les Alpes et le Jura renferment dans leurs flancs ; avec lui vous apprendrez à lire dans ces couches souterraines l'histoire des âges préhistoriques, vous entrerez dans l'intime connaissance de la constitution de notre globe. Le botaniste vous dira les espèces rares que ces monts cachent dans leurs replis, et après avoir étudié avec lui, dans les plaines, la flore de l'Europe centrale, vous verrez peu à peu naître sous vos pas, en faisant l'ascension de ces puissants massifs, les plantes des climats plus septentrionaux ; enfin, au sommet de la montagne, vous découvrirez la végétation du pôle.

Mais c'est surtout au point de vue social que la Suisse est curieuse à étudier. La plus grande partie de cette contrée est pour ainsi dire surélevée au milieu de l'Europe ; cette superbe altitude la place sous un climat rigoureux qui rend toute culture impossible ; les habitants de ces montagnes sont obligés de vivre des productions spontanées de la terre. Au pied des Alpes et du Jura s'étendent d'immenses plaines dont la fertilité donne à l'agriculture un magnifique épanouissement. Chose curieuse ! l'observateur et le botaniste en étudiant les populations et la flore de ces contrées les trouvent soumises aux mêmes lois. Dans la montagne, on découvre et les plantes simples du pôle et les races aux mœurs simples que forme l'art pastoral sur les hauts plateaux de l'Asie. Dans la plaine, la végétation apparaît avec ses mille variétés, l'activité humaine se donne libre carrière, l'agriculture et l'industrie se développent, les villes se bâtissent et la complication commence.

Sans connaître encore les conséquences sociales qui se dégageront de ces faits au cours de cette étude, ne sent-on pas quel plaisir il y a à trouver sous sa main une variété de ce type du pasteur qu'on ne saurait aller voir dans les steppes asiatiques sans rencontrer d'énormes difficultés ? Quelle bonne fortune pour un observateur des sociétés humaines que de pouvoir, en des-

cendant de la montagne vers la plaine, assister à la naissance et suivre le développement des sociétés compliquées!

La Suisse est véritablement pour la science sociale un champ d'investigation « introuvable »! Comme ces joujoux scolaires qui en exagérant le relief font très bien comprendre la conformation du sol, ce petit pays, en serrant de si près dans son plissement prodigieux les montagnards et les habitants de la plaine, fait admirablement apparaître l'opposition des conditions que la vie humaine rencontre sur le globe.

Il y aura bientôt deux ans que M. H. de Tourville m'envoya en Suisse faire mes premières observations. Dans quel canton, dans quel district devais-je me rendre de préférence? Le Play avait étudié, comme il savait le faire, les quatre petits cantons forestiers. Plus récemment, d'autres observateurs avaient parcouru sous la direction de M. H. de Tourville, les différentes vallées qui, avec les grands fleuves d'Europe, descendent du massif du Saint-Gothard. Les Alpes et leurs populations avaient donc été étudiées par des maîtres.

Un seul coin de la Suisse restait inexploré, c'était le Jura. Je résolus de le visiter. Il ne devait pas être le moins intéressant.

I.

Tout le monde sait que le système orographique que les géographes désignent sous le nom de Jura ne fait pas tout entier partie de la Suisse. Il naît en Souabe et vient mourir en France. Mon étude ne devait porter que sur le Jura Bernois, c'est-à-dire sur le petit pays situé entre les 24° 32′ et 25° 15′ de longitude est du méridien de l'Ile de Fer, et entre les 47° 3′ et 47° 30′ de latitude nord; ses frontières politiques sont : au nord, la France; à l'est, les cantons de Soleure et de Bâle; au sud, le canton de Soleure et une partie de l'ancien canton de Berne; à l'ouest, le canton de Neufchâtel; sa superficie est d'environ 70 lieues carrées.

La structure du Jura est caractéristique; au point de vue phy-

sique, comme au point de vue social, elle différencie ce système de tous les autres systèmes orographiques. La plupart des chaînes de montagnes se composent en général d'une arête centrale; à droite et à gauche des branches latérales s'en détachent, forment de larges vallées, puis, jouant à leur tour le rôle d'arête centrale, se ramifient pour former de nombreux contreforts que séparent autant de vallons. Le Jura, au contraire, consiste en remparts distincts, unis seulement par le plateau qui leur sert de base commune et forme un vaste plan incliné du côté de la France.

En face des Alpes, où neiges et pâturages, glaciers et forêts s'entremêlent et s'opposent sous des aspects si variés, où mille petites vallées viennent avec leurs torrents se jeter dans ces larges vallées, où se forment ces fleuves magnifiques qui fertilisent l'Europe, en face de ces nombreux massifs dont la blanche crête se dessine sur l'horizon toute dentelée de cimes aiguës, les longues chaînes du Jura apparaissent comme un immense dos d'âne dont l'épine dorsale se poursuit indéfiniment à la même hauteur.

Le flanc oriental est très raide; il forme, du côté de la Suisse, un talus aux pentes rapides. A la base, au bord des lacs de Bienne et de Neufchâtel, s'étend une étroite lisière blanche formée par les villages et les bourgs, les vignobles recouvrent les premiers escarpements; au-dessus, la forêt de sapins aux teintes monotones revêt tout le versant de la montagne jusqu'aux pâturages supérieurs bleuis par l'éloignement.

Le flanc occidental, qui regarde la France, présente un aspect tout différent : il est à lui seul tout le Jura. Vaste plan incliné, il se compose d'une série de montagnes parallèles, dont l'altitude va peu à peu en diminuant par d'insensibles degrés. Quand du sommet d'une haute croupe on voit cette rangée de remparts d'inégale élévation se développer d'un côté à l'autre de l'horizon, on croit apercevoir les vagues de la mer se presser les unes après les autres pour assiéger le rivage.

Entre ces chaînes parallèles il n'existe pas de vallées. C'est là une singularité à laquelle on ne saurait attacher trop d'importance, elle explique tout le pays.

Je n'ai pas besoin de rappeler à mes lecteurs ce que c'est

qu'une vallée. Qui n'a parcouru une de ces dépressions de terrain que suit un cours d'eau et qui, par une large échancrure, met la montagne en communication avec la plaine? On peut dire, sans s'écarter de la vérité, que la vallée, c'est la plaine qui entre dans la montagne et vient juxtaposer ses cultures plus riches, ses populations plus compliquées, aux productions spontanées et aux simples populations de la montagne.

Le Jura ne possède point de vallées de cette sorte, il est tout en montagne. Quand on a indiqué les étroites fissures par où s'échappent le Doubs, la Reuss et la Valserine, on a tout dit. Un soulèvement aussi puissant que le Jura ne donne naissance qu'à ces faibles rivières! Dans tout ce système on rencontre bien, entre les voussures parallèles des monts, des espèces de vallées de plissement; mais ce ne sont, pour qui sait voir, que des effondrements produits de place en place sur ce grand plan incliné qui descend, ainsi hérissé de talus et de fossés, vers la terre de France. Dans ces combes étroites, d'altitude considérable, ordinairement sans issue, l'eau s'arrête, forme tantôt des lacs, tantôt de vastes tourbières, ou va se perdre dans des fissures naturelles, entonnoirs ou « emposieux », et gagne, par des cavernes et des conduits souterrains, le niveau inférieur de quelque lac ou de quelque rivière.

Nous avons donc devant nous un pays où l'on ne peut entrer. Aller de France dans l'Oberland, sans passer par l'une des deux trouées de Belfort ou du lac de Genève, est un projet chimérique. Le voyageur qui tenterait une pareille équipée aurait devant lui une série de remparts et de fossés infranchissables. Même pour les gens du pays les communications sont très difficiles; passer d'une combe à l'autre serait chose impossible, si les murs parallèles des montagnes n'étaient souvent percés de « cluses » dont les parois se développent soit en escarpements irréguliers, soit en vastes amphithéâtres qui offrent à chaque pas les sites les plus pittoresques et les plus variés. On rencontre même des cluses incomplètes auxquelles la main de l'homme a dû donner une dernière façon; ainsi le défilé de Pierre-Pertuis était presque terminé par la nature sur les deux versants, et les Romains n'eu-

rent qu'à forer la clef de voûte pour se frayer une route qui sert encore aujourd'hui aux voyageurs.

Un pareil système défend complètement un peuple contre les influences étrangères, lui constitue une originalité propre; et si le Jura Bernois, à cause de sa faible étendue, n'a pu former un État indépendant et s'est vu rattaché politiquement à l'évêché de Bâle, à la France et enfin au canton de Berne, il n'en a pas moins constitué toujours une unité, qui avait sa personnalité propre et la maintenait contre tous.

L'absence de vallées venait encore donner plus d'unité et d'homogénéité à ces populations. Partout la montagne faisait sentir son action, partout le Jurassien subissait la même influence. Dans le Jura Bernois on ne voyait pas deux races différentes, celle de la montagne aux mœurs rudes et simples, occupée à exploiter le bois de ses forêts et l'herbe de ses pâturages, et celle de la vallée, de la plaine, soumise à un climat moins rude, enrichie par les travaux rémunérateurs de la culture et de la fabrication : on pouvait dire que la population jurassienne était homogène et que le pays était un.

Il y a quelque soixante ans, cette belle unité fut rompue, et à côté de la population de la montagne une nouvelle population apparut dans des villes qui surgirent comme par enchantement à des altitudes exceptionnelles. A la Chaux-de-Fonds, au Locle, à Saint-Imier, c'est-à-dire à 1,000, 900 et 815 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, des agglomérations ouvrières se formèrent tout à coup. Quelles sont les causes qui favorisèrent l'établissement de l'horlogerie dans ces pays? C'est ce que nous étudierons plus tard en nous transportant à Saint-Imier.

Pour le moment, il faut retenir de ce rapide coup d'œil jeté sur le Jura, qu'au centre de cette chaîne se trouve un petit pays, le Jura Bernois, véritable unité sociale. A l'heure actuelle, deux races différentes occupent le territoire; les paysans, la grande majorité de la population, qui exploitent les pâturages et les forêts de leurs montagnes; et les ouvriers horlogers qui, réunis dans quelques villes et quelques bourgs, fabriquent cette montre uisse si connue dans toute l'Europe.

Voilà le pays que je résolus d'étudier. Les modifications et les complications que l'industrie horlogère avaient dû apporter dans une population adonnée jusque-là aux travaux les plus simples, étaient loin de m'effrayer. Mes observations devenaient plus difficiles, mais plus intéressantes, plus fécondes en résultats. J'allais voir l'extrême simplicité de l'art pastoral accolée, pour ainsi dire, aux incessantes complications de la fabrication. Par l'effet d'un rapide contraste, je devais être bien saisi de la différence qu'il y a entre les sociétés simples et les sociétés compliquées. De la montagne au Val de Saint-Imier, à la ville horlogère, où, grâce à la rapidité des pentes, on descendait en quelques heures, j'allais être immédiatement porté d'une extrémité à l'autre des choses humaines. Sur un très petit espace j'allais parcourir toute la distance qui sépare les deux modes opposé de l'organisation universelle et immémoriale du genre humain. La science apparaissait là tout entière.

Pour connaître à fond le Jura Bernois, je devais donc choisir, dans chaque genre de travail, dans la montagne et dans la ville horlogère, une famille ouvrière, l'étudier, l'observer dans ses moindres détails. Comment cette étude devait-elle me mener à la connaissance complète du pays? Il ne rentre ni dans le cadre ni dans le genre de mon travail de donner ici cette démonstration. C'est là une question de méthode; et dans l'exposé d'une application de méthode, je ne dois pas plus la justifier que dans le compte rendu des résultats d'une analyse, un chimiste ne doit justifier la méthode d'analyse. Le résultat auquel j'arriverai sera, s'il est satisfaisant, une preuve de la valeur de la méthode; s'il ne répond pas au but auquel je tends, il ne prouvera directement rien contre la méthode, mais beaucoup contre mon habileté. D'ailleurs si le lecteur est curieux de cette démonstration, il la trouvera dans l'exposé que M. H. de Tourville a fait de la méthode de la science sociale (1).

La méthode m'indiquait encore que je devais commencer par me rendre chez les paysans avant d'aller visiter l'ouvrier hor-

(1) La science sociale est-elle une science? (*La Science sociale*, t. I, p. 99 et suiv.)

loger. Non seulement les paysans forment l'immense majorité de la population, sont établis sur ce territoire depuis des siècles, depuis son défrichement, mais encore et surtout ils subissent au plus haut degré l'influence du sol, vivant de ses produits, ayant façonné leur mode d'existence d'après les conditions mêmes du lieu, en un mot ils sont, comme leur nom l'indique, les hommes du pays, les paysans ; tandis que l'ouvrier horloger, détaché du sol par l'objet même de son industrie, vivant du produit de son salaire, ressent infiniment moins l'influence de la contrée où il s'est établi.

Quelques jours avant mon départ, j'avais eu la bonne fortune d'être recommandé à un brave homme qui habitait un petit village perché dans les montagnes du Jura Bernois. Sans hésiter, je résolus d'aller planter ma tente chez lui. C'était une véritable trouvaille. Le village des Genevez était précisément le village situé à la plus grande altitude de tout le pays ; je devais donc y rencontrer le type du montagnard dans son plein. Et puis, que de préliminaires se trouvaient simplifiés ! Quelle perte de temps évitée ! Par le fait de mon introducteur tous les portes me furent ouvertes.

Parti de Paris le 10 août à 9 heures du soir, je passais la frontière à Delle et j'arrivais à Glovelier, station la plus voisine de mon centre d'observation, le lendemain, vers 7 heures du matin. Là je vis mon homme, que je devinai à l'air dont il cherchait quelqu'un qu'il ne connaissait pas. Après avoir pris, suivant la coutume du pays, un peu de pain et de fromage dans une auberge, nous nous mîmes en route à travers la montagne. De Glovelier aux Genevez, il y a quatre bonnes heures de montée. Je fus loin de me plaindre de cette course. D'abord, elle me permit de faire connaissance avec mon guide, de gagner sa confiance, d'avoir une foule de renseignements qui devaient m'aider dans le choix de la famille que j'allais étudier ; et puis, je pus me rendre compte des causes de l'isolement des Genevez, en éprouvant par moi-même la difficulté des communications dans ce pays tout en montagne, où les prétendues vallées ne communiquent pas entre elles, à moins que ce ne soit par des cluses, des gorges à l'aspect très pittoresque, mais d'accès difficile.

Mon séjour dans le Jura m'apprit que je ne m'étais pas trouvé de prime abord devant une exception, mais devant un fait général.

Vers midi, nous aperçûmes les Genevez, et lorsque j'entrai dans la maison de mon hôte, nous étions très bons amis. Je m'étais rendu compte que j'avais sous la main ce type moyen, cette famille réunissant les conditions que Le Play et M. H. de Tourville ont déterminées pour que l'observation soit exacte (1). Mon homme me proposa de prendre chez lui gîte et repas; j'acceptai de grand cœur; j'étais sûr ainsi de saisir sur le vif toute la vie de la famille. Le jour même je me mis à l'œuvre, m'efforçant par l'observation de cette famille d'analyser la vie des populations de ces montagnes.

II.

Le village des Genevez est situé à l'extrémité sud-est du plateau des Franches-Montagnes, par 47° 15′ de latitude nord et 4° 50′ de longitude est, à 1.065 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Le territoire de la commune s'étend sur une superficie d'environ 1,300 hectares; il forme un vaste plan incliné, à pente très douce, se relevant un peu sur les bords; le gros du village se trouve vers l'une des extrémités.

La couche végétale, ou le sol proprement dit, est composée de marne argileuse, de débris de la roche calcaire sous-jacente et de végétaux en voie de décomposition. C'est la marne qui prédomine presque partout, à un tel point que la terre reste humide et marécageuse toute l'année. Aussi dit-on dans le pays que le sol est « lourd et froid ». Quiconque connaît tant soit peu les bonnes conditions de la culture, a déjà entrevu tous les obstacles qu'elle rencontre ici dans le sein même de la terre. Cette humidité constante, cette « lourdeur » du sol s'explique parfaitement et par sa constitution géologique et par le régime des eaux.

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 99.

Les escarpements des montagnes, dressés en travers de la marche des vents et des nuages, donnent à la contrée une proportion d'humidité bien supérieure à celle des pays limitrophes. Dans le Jura, la chute moyenne de la pluie varie de 1 mètre à 1^{m} 50, tandis qu'en France, par exemple, elle n'est que de 50 centimètres. Ces masses considérables d'eau ont une extrême difficulté à pénétrer le sol à quelque profondeur, et à quitter le pays qui les a reçues pour aller fertiliser les contrées avoisinantes. La couche de terre qui recouvre ces montagnes, étant composée en majeure partie de marne argileuse, rend la pénétration de l'eau singulièrement difficile; mais lorsque l'eau a réussi à franchir cet obstacle, elle rencontre des roches calcaires, et quand bien même la surface de ce mur serait fendillée comme un véritable crible, la roche demeure compacte dans son fond et partant imperméable. Pour s'écouler dans les terrains calcaires, les eaux doivent donc séjourner et cheminer longtemps dans les terres jusqu'à la rencontre de fissures, véritables points d'élection.

Cette disparition de l'eau dans les fissures des roches explique le régime et l'importance des sources dans tout le Jura. Elle explique encore l'impossibilité dans laquelle se trouvent les habitants de creuser le moindre puits. Aussi lorsque les habitations sont, comme celles des Genevez, situées au sommet d'un plateau, on n'a d'autre ressource que de recueillir dans des citernes les eaux de pluie qui tombent sur les vastes toits, et de faire boire aux animaux l'eau qui découle des pentes des pâturages dans les mares et les étangs.

La forme particulière du plissement des montagnes rend l'écoulement des eaux encore plus difficile. Les eaux de pluie et de la fonte des neiges s'accumulent dans les vallées sans issues, dans les combes, forment des lacs, des marécages, de vastes tourbières; de tous côtés elles font naître des torrents artificiels qui vont remplir de nombreuses cavernes ou emposieux, s'engouffrent dans les fissures des roches, roulent sous la montagne pour reparaître sur les versants inférieurs et offrir ainsi aux habitants de n'importe quel point du Jura une force motrice puissante, dont nous verrons l'emploi au cours de cette étude.

La présence de ces lacs, marécages et tourbières, vient confirmer singulièrement les observations que nous avons présentées sur la constitution orographique du Jura. Je ne veux dire qu'un mot en passant de ces tourbières, que nous rencontrons aux Genevez, comme dans tous les plissements de ce massif. Ce sont d'anciens lacs imparfaitement desséchés, où sont venus pourrir les troncs qui s'élevaient jadis pleins de sève sur la pente de la montagne. Une mousse épaisse les recouvre et en dissimule la profondeur, le fond de ces flaques d'eau est consistant et retentit comme du pavé. Presque partout elles sont exploitées et fournissent un combustible aux ménages les moins fortunés.

Les mille difficultés que la constitution de ce sol, que cette constante humidité opposent à la culture, ne seraient pas insurmontables, — l'industrie humaine a su convertir en champs fertiles les marécages les plus insalubres, — si la rigueur du climat, si cette force que ni le travail ni le génie de l'homme ne peuvent vaincre, ne venait arrêter l'agriculture dans sa germination, ne l'étouffait, pour ainsi dire, dans l'œuf.

Le climat des Genevez est rude. L'altitude considérable (1,065 mètres) de ce village, son exposition aux vents froids, suffisent pour expliquer ce fait. Les hivers sont longs, et pendant cinq grands mois, de novembre à avril, la contrée disparaît sous une couche de neige, dont l'épaisseur varie de 1 mètre à 1^{m} 50. Alors la température tombe quelquefois à 18° au-dessous de zéro. La durée et la rigueur de cette saison forcent les habitants à se tenir renfermés dans leurs maisons ; nous verrons, en étudiant les travaux auxquels ils s'adonnent, comment ils occupent ces longs loisirs. Après l'hiver, arrive un printemps court et froid. La neige fond très rapidement ; mais de fréquentes *gelées tardives empêchent la croissance des graines.* Le vent qui amène ces brusques variations dans la température et dans l'équilibre général de l'atmosphère, est le célèbre *fohn*, le *favonius* des Latins. Ce courant à la fois bienfaisant et terrible est un grand sujet d'étude et de discussion pour les météorologistes. Qu'il soit le contre-courant tropical des vents alizés, ou un vent du Sahara dévié de sa course vers le nord-est sous l'influence d'une dépression baromé-

trique dans l'Europe occidentale, toujours est-il qu'au commencement du printemps il souffle avec violence, cause de grands préjudices au peuplement des forêts en renversant et brisant les arbres; souvent de violents orages éclatent, la foudre tombe et met le feu aux maisons. Son haleine généralement tiède fait fondre très rapidement la neige, et la terre, dépouillée brusquement de son blanc manteau, se trouve exposée tout à coup au rayonnement des nuits glaciales, aux vents qui se sont refroidis en passant sur la cime des Alpes, aux souffles glacés du *Joran* ou *Juran*, de la *Montaine*, qui, arrivant du nord-nord-ouest et de l'est, s'engouffrent dans les plis de la montagne. Lorsque le printemps a employé les deux mois d'avril et de mai à caresser de belles gelées les germes naissants des plantes, l'été arrive et, durant les mois de juin, de juillet et d'août, déverse sur ces contrées des torrents de chaleur. Vers septembre, l'automne se montre : généralement il est très beau.

Ces conditions atmosphériques ne sont pas seulement celles des Genevez : elles sont la loi de tout le Jura. Les causes qui produisent le climat des Genevez, l'altitude et l'exposition du sol, se retrouvent dans tout le pays. Voyons maintenant quelles sont leur influence sur les productions de la terre.

Un sol calcaire, un climat humide, un terrain montagneux, dont l'altitude n'est pas assez considérable pour conserver des neiges éternelles et entretenir un froid par trop rigoureux, telles sont les conditions les plus favorables au développement de la végétation arborescente. Aussi de tout temps le Jura fut célèbre par ses magnifiques forêts. Lorsque les Romains pénétrèrent en Gaule, ils n'osèrent tout d'abord s'aventurer dans ces sombres sapinières. Alors tout ce massif n'était qu'une suite de défilés impénétrables, bordés d'immenses forêts. Des sommets de la Dôle, du Chasseral, du Chaumont, du Weissenstein, les sapins descendaient jusqu'au fond de ces vallées longues, étroites, sans issues, qui, semblables à de larges ravins, séparent les crêtes parallèles; les arbres garnissaient les cluses et masquaient les torrents (1). En

(1) J. Thurmann, *Esssai sur les soulèvements jurassiques de Porentruy;* Paris, 1832; page 47.

maints endroits ces forêts étaient coupées par des lacs, des étangs et de vastes tourbières; nous avons expliqué leur formation en étudiant le relief du sol et le régime des eaux.

Le Jura ne présente plus aujourd'hui cet état de sol complètement forestier. Ce changement est dû aux déboisements successifs que la main de l'homme y a opérés. J'étudierai plus tard cette partie rétrospective de mon enquête sociale. Ici, où j'explique la constitution du lieu en montrant comment se superposent toutes les productions naturelles, depuis les couches profondes du sol jusqu'aux plantes et aux animaux, de façon à me rendre compte des conditions de travail que rencontrent les habitants actuels du Jura, j'ai à examiner seulement quelle est la production végétale qui a occupé la place perdue par la forêt.

C'est l'herbe.

Dans un pays où le sol est perpétuellement sursaturé d'humidité, où l'altitude est considérable et le climat rigoureux, l'agriculture ne peut naître. Les conditions géologiques et atmosphériques que nous avons montré être celles des Genevez et du Jura, sont défavorables à la culture des graines; et si elles ne sont pas essentiellement favorables à la croissance de l'herbe, elles n'y sont pas contraires. Aussi, à mesure que le défrichement s'est fait, le pâturage a envahi tout le terrain que perdait la forêt et il l'a gardé. Sans compter l'action permanente de l'homme, il n'était pas facile à la forêt, une fois dépossédée, de reprendre pied. Les vents qui soufflent dans le Jura sont tellement glacés que les arbres ne peuvent croître à découvert. Les sapinières, encore si nombreuses et si vastes dans ces montagnes, se repeuplent par les jeunes pousses qui naissent et grandissent à l'abri de la futaie. Si quelque malheureux arbre veut croître au milieu du pâturage, le froid de l'hiver, les souffles glacés du printemps, les ardeurs de l'été, tout contribue à lui donner un aspect rabougri et à le faire périr. Aussi la ligne de démarcation entre la forêt et le pâturage est-elle toujours nettement tracée.

Dans les pâturages boisés des Genevez, l'herbe pousse dès la fonte des neiges, continue à croître, pendant tout le printemps. A cette époque, elle atteint une hauteur qui varie entre 50 et

70 centimètres. Les espèces les plus odoriférantes composent la steppe de ce petit plateau. Sur ses bords, qui vont peu à peu en se relevant, les arbres se montrent par groupes serrés; tout à l'entour du pâturage, règne la forêt, où le bétail vient tantôt se mettre à couvert contre la chaleur du jour, tantôt chercher un abri contre le froid de la nuit.

Les pâturages situés sur le ban des Genevez se composent de deux parties : l'une, la Sagne au Droz et le Bas, s'étend, au sud-sud-ouest du village, sur une superficie de 514 hectares 59 ares; l'autre, le Pré Flageolet, se trouve au nord-est des Genevez, et sa contenance n'est que de 13 hectares 81 ares. Le village, qui se trouve à peu près au centre de son pâturage, est distant des points les plus éloignés du pacage, sous les Vacheries et Cras du Cernil, d'environ 4 kilomètres.

Sur les 529 hectares que comprennent ces pâturages, 208h 40 peuvent être considérés comme boisés : c'est le domaine de la forêt; 308h 14 comme herbus : c'est le domaine du pâturage; enfin, 11h 84 sont regardés comme improductifs : ils se composent de tourbières, de carrières où la pierre affleure au sol.

On voit que si le défrichement a converti en pâturage tout le milieu du plateau, il en a respecté les bords; la forêt occupe encore aujourd'hui une large place autour du village et l'abrite en partie contre les vents.

De toutes les essences forestières, c'est le sapin rouge (*épicéa*) qui seul prospère dans ces montagnes; il est peu sensible au froid, supporte et réclame même l'ombre et l'abri des arbres environnants. Jusqu'à cent ans il croît rapidement, son bois est très léger et recherché pour la construction. Le hêtre et le sapin blanc disparaissent; à mesure que le déboisement fait des progrès, le climat leur devient insupportable. Le chêne, le charme, le frêne, sont des espèces inconnues dans le Jura. Aux Genevez, les feuillus ne figurent que pour un centième du bois sur pied, tandis que les résineux forment les 99 centièmes de la forêt; dans cette proportion, il entre 88 % de sapin rouge et 11 % de sapin blanc; le matériel sur pied était évalué, en 1881, à 71,710 mètres cubes.

Ce n'est pas pour me conformer à la mode du jour que je donne

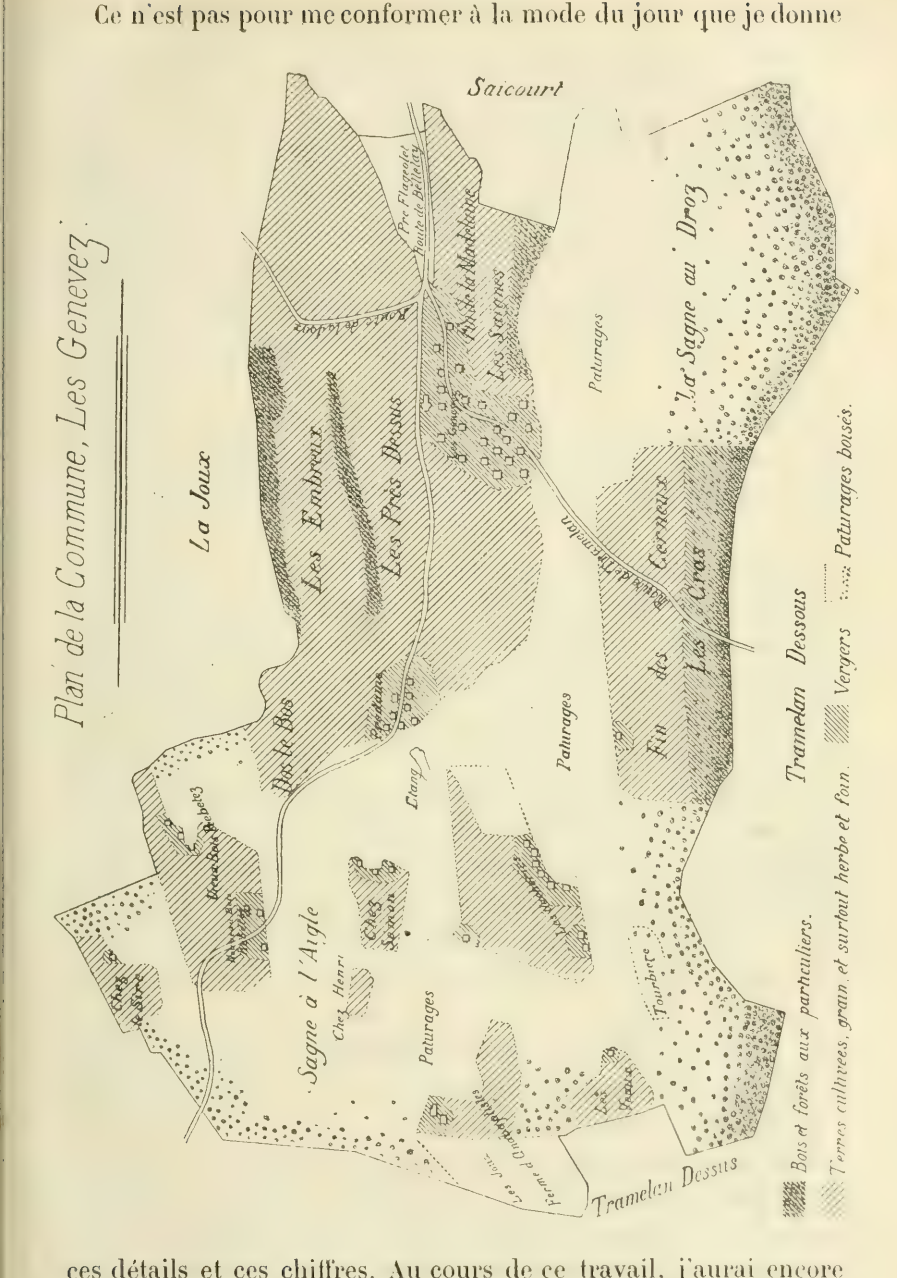

ces détails et ces chiffres. Au cours de ce travail, j'aurai encore souvent l'occasion de préciser un renseignement en lui donnant

l'évaluation numérique qu'il comporte. Mais je tiens à avertir le lecteur que je ne donnerai pas des chiffres pour le plaisir d'en donner. Un chiffre n'est utile en science sociale que lorsqu'il correspond à une réalité sociale qu'il précise.

Ainsi, je me suis efforcé dès le commencement de cette étude de montrer que le Jura et les Genevez en particulier étaient impropres à toute agriculture ; j'ai voulu faire ressortir que la grande ressource du pays se trouvait dans ses pâturages et dans ses forêts, et, pour que cette idée repose sur un exemple, se précise avec un chiffre, je donne l'exact détail des pâturages boisés des Genevez.

Mais nous n'avons pas encore parcouru tout le territoire de notre commune ; nous avons vu que sur sa grande moitié, les habitants laissaient à la nature le soin de faire croître l'herbe et la forêt.

Quelle est la végétation qui occupe l'autre partie de la contrée?

Les terres qui ne sont ni en forêt ni en pâturage et qui, aux Genevez, occupent une superficie d'environ 600 hectares, ne produisent encore, en très grande partie (75 %), que de l'herbe, mais non plus des herbes pâturées : les paysans en retirent le foin qui sert à nourrir le bétail pendant l'hiver. Cette simple observation, sur le double mode d'exploitation de l'herbe, le pâturage et la prairie à faucher, toute insignifiante qu'elle soit en apparence, est grosse de conséquences sociales : elle sert à différencier profondément le type pastoral que nous allons étudier du type du pasteur de la steppe d'Asie, qui ne récolte pas de foins.

Un esprit attentif doit déjà se rendre compte, quand même le Jura serait pour lui une contrée inconnue, que nos pasteurs, pour récolter le foin, doivent être sédentaires, et qu'un double régime de propriété doit répondre aux deux modes différents d'exploitation de l'herbe, etc...

Dans quelques champs, on cultive un peu d'avoine, qui vient tant bien que mal et sert pour la nourriture des chevaux. La difficulté des communications, les prohibitions à la circulation des grains qui existait autrefois dans toute l'Europe, avaient poussé les habitants des Genevez à tenter la culture du blé : jamais elle ne

fut productive. Les gelées printanières brûlaient les pousses, et on fut toujours obligé d'aller chercher le froment au dehors. J'ai entre les mains la copie d'un livre de famille tenu depuis le seizième siècle par les ancêtres de la famille que j'ai étudiée; en le parcourant je relève presque à chaque page des phrases comme celle-ci :

« La communauté des Genevez a acheté cette année davantage que pour 4,000 livres bâloises de graine. — Voici environ dix ans et davantage que l'on a eu de petites années et souvent été grêlé, ce qui a causé grande cherté de graines et de victuailles. Dieu apaise son ire! »

Si les céréales ne réussissent guère, les légumes partagent leur triste sort. La pomme de terre, le choux, la rave et la carotte, légumes essentiellement résistants, sont seuls cultivés avec quelque succès. Pour les fruits, il n'y faut pas songer.

On peut donc dire que les seules productions du pays sont l'herbe et le bois.

La race bovine qui parcourt ces pâturages est une race tachetée, au mufle couleur de chair, qui est connue en Savoie sous le nom de race d'Abondance, à cause de la vallée qui en possède les plus beaux individus; elle ressemble beaucoup à celle du Jutland et de la Baltique. On suppose qu'elle a été introduite en Helvétie par les Burgondes au temps de leurs migrations. Une forte race de chevaux est aussi élevée dans le Jura. Ses réelles qualités la font rechercher dans les pays d'alentour. Enfin, dans chaque maison on élève au moins un porc, dont la viande fournit aux habitants la partie principale de l'alimentation animale.

Telles sont les conditions que la nature du lieu impose aux productions végétales des Genevez et de tout le Jura. Pour qui sait observer, cette rapide promenade que nous venons de faire, permet déjà d'entrevoir la constitution sociale de toute la contrée. Établis sous un âpre climat, sur un sol rebelle à la culture, au milieu des montagnes où les voies commerciales font défaut, les Jurassiens ne sont pas en situation d'accumuler de grandes richesses. Ils doivent consacrer presque tout leur temps à la con-

quête du pain quotidien. Ne possédant point de ressources, ils ne peuvent se livrer à la paresse, partant à la corruption. Ils sont aussi privés des loisirs que réclame la haute culture des lettres, des sciences et des arts libéraux. Si les raffinements de ce que nous appelons la civilisation leur sont inconnus, ils sont du moins préservés de l'orgueil qui pousse souvent les riches et les lettrés au mépris de la loi divine et de l'autorité paternelle. Toutes ces conséquences que nous entrevoyons trouvent une première et ferme raison d'être dans les conditions mêmes du sol.

Mais n'anticipons pas, et, après avoir observé l'action des forces naturelles, étudions le parti que l'homme va en tirer par son travail.

(*A suivre.*)

Robert Pinot.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LE SURMENAGE INTELLECTUEL.

Il existe si bien un ordre social auquel l'homme est contraint de se conformer, que toute erreur commise contre cet ordre aboutit nécessairement à des mécomptes et à un malaise dont personne ne saurait s'accommoder. C'est ce qui condamne bientôt publiquement, pour peu qu'elles soient fausses, les tentatives sociales les plus vantées d'abord et les mieux accueillies à l'origine.

Ce juste retour des choses se produit aujourd'hui au sujet des prétendus progrès introduits dans l'enseignement public, il y a quelque vingt ans.

C'est d'ordinaire par leurs conséquences matérielles que les faits sociaux sont le plus facilement saisis : aussi voit-on que la réaction contre le régime scolaire actuel est venue des inconvénients constatés par la Faculté de médecine. Depuis l'année dernière, les sommités médicales livrent à la publicité des rapports alarmants sur les misères physiques dont sont victimes les enfants soumis au *surmenage intellectuel* des écoles.

Le mot a fait son chemin; il est demeuré comme l'expression la plus incontestable d'un des abus chers à notre époque.

Mais en outre du fâcheux cortège de maux physiques révélé par la Faculté : *phtisie*, *myopie*, *déviation dite scolaire*, *anémie*, *dépression de la race*, le surmenage intellectuel développe, au moral, des effets également alarmants : et ces deux séries délétères ont des conséquences sociales qu'il est utile d'étudier : il aurait été plus prudent de les examiner d'avance.

C'est avec raison que l'enfance est ici comparée à ce bel et délicat animal, « la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, » et cependant *surmené* par l'homme de bien des manières.

Le jeune cavalier fougueux et inexpérimenté pousse sa monture à fond de train : il ne compte pour rien ni la raideur des pentes ni la longueur du parcours : il ne sait pas que le flanc du cheval s'altère, que ses tendons tirent à se rompre, que son énergie même se détruit en une course folle, dont il n'atteindra pas le but.

Le cultivateur besoigneux, aux prises avec une situation précaire, écrase son poulain sous une trop lourde charge, tuant ainsi la poule aux œufs d'or.

Un charretier fanfaron, ivrogne, ou simplement désireux de jouer un mauvais tour au patron, lance au galop le bon limonnier qui traîne un tombereau de pierres, et qui suffoque dans le collier.

Inexpérience, mauvaise condition de milieu, passion grossière ou sectaire, telles sont les causes du surmenage. Pour le corps, la bête est fourbue, poussive, arquée; pour le caractère, elle devient rétive ou méchante : voilà les conséquences.

Il est curieux de voir que le *surmenage intellectuel* de l'enfance tient à des causes très analogues à celles-là. Mais au lieu d'être individuelles, ces causes sont sociales : elles s'élèvent à la hauteur d'une institution.

Sous l'image du cavalier novice et emporté, nous reconnaîtrons facilement *le législateur sans tradition*, poussé sur le suffrage comme le champignon sur sa couche, ardent zélateur du progrès accéléré.

Dans le cultivateur indigent, se retrouve *le chef de la famille instable*, obligé si souvent, pour ne pas déchoir, pour conserver aux siens leur « situation », de les sacrifier corps et âme au minotaure des concours.

Enfin, au sein de la Ville-Lumière, pour ne parler que de celle-là, notre troisième cas n'est-il pas représenté par *les faux savants* assez mal avisés ou assez mal intentionnés pour mener au

galop de l'« instruction intégrale » le pauvre ouvrier attelé à la question du pain quotidien?

Tout ceci n'est pas mystère, et les fondateurs du système scolaire actuel ne se sont pas cachés en faisant leur œuvre. Mais ce qu'il importe d'examiner, ce sont les conséquences nouvellement écloses du surmenage intellectuel.

Pour pénétrer dans le détail de la question, une première distinction est à faire. Il y a deux variétés dans l'abus de l'instruction :

Le surmenage dans l'instruction primaire, pesant sur le travail, sur la famille ouvrière, et sur les intérêts communaux ;

Le surmenage dans l'enseignement secondaire ou supérieur, déprimant les patrons, les dirigeants, et compromettant les grands services de l'État.

I.

De huit heures du matin à quatre heures du soir, et ce de six à treize ans : voilà le surmenage à l'école primaire.

Comme on sort de là frais et dispos pour exercer les travaux manuels, pour labourer ou pour maçonner! Certainement un peu de savoir est commode à l'ouvrier : mais il n'a que ses deux bras pour vivre, et il lui importe de les avoir bons.

Puis, je vous le demande, l'esprit d'un enfant, rempli pendant sept ans de notions théoriques, de spéculations sur la grammaire, la géographie, les sciences, le droit constitutionnel et la morale civique, pourra-t-il après cela reprendre le point de vue réel, appliquer les règles pratiques du métier, les petits secrets de la main-d'œuvre? Non : il fera un perpétuel retour sur les rudiments déposés en lui pendant si longtemps à l'école, et ces germes étoufferont cette véritable culture intellectuelle qui naît chez le bon ouvrier de l'exercice même de son art (1); il n'ad-

(1) « Il n'est pas rare, dit Le Play (*Réf. sociale*, chap. 17, XXI), de trouver chez un simple charpentier une connaissance de la géométrie descriptive plus étendue, et surtout plus nette, que chez les élèves de nos lycées. »

mettra plus, sur la parole du maître expérimenté, cet enseignement mécanique et presque matériel, qui forme la main et le coup d'œil; il ne pourra devenir lui-même un maître. Citons un fait à l'appui :

J'ai pour voisin, dans ma paroisse rurale, un maître maçon. Fils de pauvres bordiers, cet homme est devenu, par sa connaissance du métier, le chef d'une bande de 14 à 15 ouvriers, vis-à-vis desquels il pratique à un haut degré la permanence des engagements. Patron intelligent, il centralise entre ses mains presque toutes les constructions à faire sur deux communes étendues, et vient, avec son personnel de campagne, d'exécuter des travaux de restauration et de style sous les ordres d'un architecte étranger au pays, qui lui a décerné des éloges mérités.

Ce remarquable maître maçon est *absolument illettré;* ses principaux ouvriers sont inhabiles à tenir la plume, et font comme lui leurs comptes à l'aide de la « coche » antique. Mais il a dû refuser les services *d'instituteurs manqués*, incapables de monter les charges.

Ils sont bien malheureux ces pauvres « instituteurs manqués », produits directs du surmenage : quand vient la saison des foins (j'en parle *de visu*), force leur est de laisser la faux aux bras des hommes du métier; ils ne savent ni ne peuvent manier cet instrument rustique, gloriole du cultivateur; ils doivent, la fourche en main, prendre rang parmi les faneuses... et être payés comme elles. Il y en a maintenant plus de trente mille dans ces conditions; que sera-ce dans quelques années? Quant aux « institutrices manquées », dont le nombre est également très important, les inconvénients sont encore plus graves; tous les journaux en ont parlé : je n'insiste pas (1).

On peut apprécier par ces exemples les dommages causés au travail par notre fâcheux engouement de l'école. C'est un côté déjà très grave de la question; c'est le pain quotidien compromis.

Voyons maintenant les résultats du surmenage au point de vue des autres faits sociaux et d'abord de la famille ouvrière.

(1) Voir notamment *l'Écho de Paris,* 11 août 1884.

Cette famille, sa prospérité, son existence même reposent sur l'autorité paternelle; il est inutile de refaire ici la démonstration après Le Play.

Représentons-nous, en face du père ouvrier, le jeune « surmené » dont l'école a développé exclusivement une faculté : la faculté de connaître. Il a appris quelque chose, je le veux bien; mais sera-t-il plus soumis, plus docile? Le respect de la tradition, déjà si ébranlé chez nous, reçoit à l'école une rude poussée; il est submergé par le flot des théories, des nouveautés, dont s'enfle l'orgueil. Ainsi se creuse un fossé entre les générations; les idées d'autrefois, la sagesse du passé, l'expérience que l'âge amène, qu'est-ce que tout cela pour un esprit que Monsieur l'Instituteur, représentant de la science moderne et de l'État tout-puissant, a daigné inonder de ses lumières! Et le père est complice : comme n'ayant pas reçu une instruction aussi étendue, aussi variée, il se résigne à passer tout bonnement pour un imbécile; il respecte en son enfant cette science moderne, ce sceau de l'État (1), cette génération future qu'il se représente entièrement composée de Messieurs; et planant bien au-dessus du Décalogue divin, qu'on n'enseigne plus à l'école, il n'ose plus administrer la correction salutaire!

Quant aux filles, elles verront les belles toilettes de Mademoiselle l'Institutrice, et recevront d'elle, outre cet exemple, un enseignement complet conformément aux programmes. De quoi nous plaindrions-nous? il y a à l'école une « directrice des travaux

(1) « Ce ne sont plus les pères et les mères qui doivent préparer les enfants à la vie, c'est la nation... Tout proclame hautement partout cette merveilleuse doctrine que les citoyens ne sont pas individuellement responsables de l'éducation de leurs enfants respectifs, mais que ces mêmes citoyens, incorporés dans une société, sont respectivement responsables de l'éducation des enfants des autres. La qualité de père n'impose pas à A... l'obligation d'élever ses rejetons, d'avoir soin de leur esprit aussi bien que de leur corps; mais la qualité de citoyen l'oblige à élever, quant à l'esprit, les rejetons de B. C. D. etc... dont les devoirs paternels et directs sont de même subordonnés à leurs devoirs indirects envers les enfants des autres. On va en arriver à découvrir que puisque un bon développement physique est, tout comme un bon développement mental, la condition préalable de bon citoyen (car sans lui le citoyen ne peut pas gagner sa vie, et éviter ainsi la mauvaise conduite), la société est responsable de la bonne alimentation et de l'habillement des enfants. » Herbert Spencer, *Introduction à la science sociale*.

à l'aiguille », destinée sans doute à augmenter encore le nombre respectable des couturières. Mais on n'y montre pas à soigner les vaches, à faire la soupe aux hommes; on n'y enseigne pas, surtout, l'économie ménagère et cette réserve, cette délicatesse morale, fruit de la religion, fondement des vertus nécessaires à l'épouse, à la mère de famille.

Il y a trop de choses à apprendre, de six à treize ans, en dehors de tout cela; d'ailleurs, la famille rentre en possession de son enfant, de quatre heures du soir à huit heures du matin, sauf le temps de l'aller et retour.

Montaigne signale cette lacune de l'enseignement scolaire.

« A la mode de quoy nous sommes instruits, dit-il, il n'est pas merveille, si, ni les escoliers, ni les maîtres n'en deviennent pas plus habiles, quoi qu'ils s'y fassent plus doctes. De vrai, le soin et la dispense de nos pères ne vise qu'à nous meubler la tête de science; du jugement et de vertu peu de nouvelles. Nous nous enquerrons volontiers : Sait-il du grec ou du latin? Escrit-il en vers ou en prose? Mais s'il est devenu meilleur ou plus advisé, c'estait le principal et c'est ce qui demeure derrière. Il me semble que les premiers discours de quoi on lui doit abreuver l'entendement, ce doivent être ceux qui règlent ses mœurs et son sens, qui lui apprendront à se connaître et à savoir bien mourrir et bien vivre. Entre les arts libéraux commençons par celui qui nous fait libre (1). »

Naturellement, une fois le grand ressort de la famille faussé, le reste ira de travers.

Dans la commune, on tiendra peu de compte des autorités sociales et religieuses, gens arriérés, que le progrès laisse bien loin derrière lui, qui représentent non la science, mais simplement des intérêts locaux ou généraux. On en veut, du progrès; on surmènera les « nouvelles couches », pour en faire sortir des conseillers municipaux, un maire, croyant à l'instruction, à l'avenir, marchant d'accord avec l'instituteur, prêtre de ce nouveau culte. Il y a là de bien jolies silhouettes! Que je regrette de n'avoir pas

(1) Montaigne, *Essais*, l. I., ch. XXIV et XXV.

le temps d'en prendre un petit croquis! Mais il faut nous borner.

L'État touche à la famille ouvrière par bien des points ; nous ne pourrons en examiner qu'un seul ; c'est, à vrai dire, le plus frappant : le grand service de l'armée.

C'est à l'école que l'enfant voit, pour la première fois, apparaître devant lui l'État ; il est représenté par l'autorité enseignante, autorité tracassière, opposée à sa nature remuante, dénuée de sanction et, en somme, de réalité. Cette autorité, l'enfant la respectera-t-il? « Cet âge est sans pitié » pour les petits ridicules, surtout quand la répression est faible, et se traduit pédantesquement par de grands mots vides de sens, que ne peut suivre aucun effet immédiat. De là naissent rapidement le mauvais esprit, l'insubordination, accrus encore par l'entraînement hors de la famille, l'agglomération des enfants et la mollesse du père.

On n'apprend pas le dévouement à l'école, et le patriotisme ne s'y exhale qu'en expressions boursouflées ; l'idée de Patrie, minée par la fausse histoire, étendue démesurément par la géographie, devient un vocable creux et abstrait, auquel chacun préfère tout naturellement, dans son for intérieur, le *moi* concret.

On ira cependant défendre son pays, car la conscription, comme l'école, est obligatoire. Mais consultez les chefs de l'armée sur les éléments qu'ils reçoivent : ils préféreraient certainement de meilleurs estomacs et moins d'arithmétique, plus de discipline et moins de bataillons scolaires, plus de bon sens et moins de ces lettres cocasses adressées aux parents pour leur soutirer de l'argent.

Il serait temps d'en finir avec la légende du « maître d'école prussien vainqueur à Sadowa ». Quand on parle de nation armée, que ne s'en rapporte-t-on à l'observation des faits, aux réalités consignées dans l'impartiale histoire? A la fin du siècle dernier, on a vu les paysans de l'Ouest, sans organisation militaire préalable, sans ressources accumulées, se lever en masse et résister vaillamment. Verrions-nous maintenant, parmi nos populations saturées d'enseignement, un pareil soulèvement contre l'envahisseur étranger?

Hélas! le surmenage intellectuel, l'enseignement à outrance,

qui déprime les forces physiques, relâche la discipline dans la famille, rend le patronage presque impossible, n'a pas donné aux générations nouvelles ces qualités militaires de premier ordre : un corps robuste, une docile énergie, un cœur vibrant.

Cette impuissance de la culture intellectuelle à former l'homme moral est très bien analysée par M. Herbert Spencer.

« La confiance dans les effets moralisateurs de la culture intellectuelle, dit-il, que les faits contredisent si catégoriquement, est, du reste, absurde *a priori*. — Quel rapport peut-il y avoir entre apprendre que certains groupes de signes représentent certains mots et acquérir un sentiment plus élevé du devoir? Comment l'aptitude à former des signes représentant des sons pourrait-elle fortifier la volonté de bien faire? Comment la connaissance de la table de multiplication, ou la pratique des additions et des divisions développeraient-elles les sentiments de sympathie au point de diminuer la tendance à nuire au prochain? Comment les dictées d'orthographe et l'analyse grammaticale épureraient-elles le sentiment de la justice? Pourquoi enfin des renseignements géographiques accumulés avec persévérance accroîtraient-ils le respect de la vérité?... Celui qui espérerait enseigner la géométrie en donnant des leçons de latin, ou qui, en dessinant, croirait apprendre à jouer du piano, serait jugé bon à mettre dans une maison de fous. Il ne serait pourtant guère plus déraisonnable que ceux qui comptent produire des sentiments meilleurs au moyen d'une discipline des facultés intellectuelles » (1).

II.

Ce que nous venons de voir chez la famille ouvrière, cette décadence, cette dépression produites par les abus de l'enseignement primaire, sont le résultat d'une erreur forcément passagère : le mal sera fait, il est vrai : mais on ne continue pas indéfiniment à lutter contre les lois nécessaires à l'existence

(1) *Introduction à la science sociale*, p. 389 et 390.

matérielle. Un phénomène plus grave peut-être, le surmenage dans les familles destinées à patronner les autres, doit appeler encore notre attention : il s'agit de l'enseignement secondaire.

Comment se fait-il que des familles arrivées posées, ayant fait preuve de bon sens et de qualités sérieuses pour s'élever jusqu'à la situation qu'elles occupent, sacrifient maintenant, avec la santé physique et morale de leurs enfants, cette suprême joie de transmettre à ceux qui doivent les continuer la formation traditionnelle reçue des ancêtres?

C'est cependant ce qui arrive presque toujours.

J'examine d'abord un cas, malheureusement trop peu fréquent, par suite de nos lois sur le partage : celui où un père de famille peut transmettre à son fils la haute situation patronale, agricole ou industrielle, occupée par lui. Ce cas (autre malheur) suppose actuellement un petit nombre d'enfants, d'ordinaire un fils unique. Pour ce fils, grâce au préjugé en faveur de « l'instruction avant tout », l'éducation dans la famille, par le père aidé d'un précepteur, sera rarement jugée suffisante; il faut des « spécialités » : la vie d'internat d'abord, puis un séjour prolongé dans les écoles supérieures. Souvent le père et la mère ne voudront pas perdre de vue le cher rejeton, nous voyons cela tous les jours : on va à la ville pour l'éducation des enfants (1) ; les parents y mènent une vie désœuvrée, ennuyée, rapetissée, ou se lancent dans le tourbillon des plaisirs, pendant que dans leur maison déserte tout est en souffrance.

Et quand le jeune homme reviendra, — s'il revient, — au foyer abandonné, il y rentrera en étranger : bourré de littérature, de droit, de mathématiques, mais quelque peu avarié par le « surmenage » ; sans relations, sans expérience des choses et des hommes qui l'entourent. Trop souvent il ne trouvera plus intacte sa situation sociale, et pourra regretter amèrement la disparition des fruits de la résidence : l'honnêteté, la déférence et l'attachement des paysans et de l'ouvrier.

(1) Contrairement à notre usage, les écoles anglaises sont souvent situées à la campagne, où le grand air ne manque pas aux écoliers.

Si ces éléments primordiaux de succès avaient été appréciés par le père à leur valeur, le surmenage et ses conséquences auraient été évités.

Voilà pour le fils destiné à continuer la famille au foyer paternel.

Voyons maintenant le commun des mortels : les enfants appelés à se créer une carrière personnelle.

Les mortels sont égaux, à notre époque; à des situations égales, ou tendant vers l'égalité, il convient d'assurer une instruction égale : aussi l'enseignement secondaire ne possède qu'un moule, le même pour tous, bon pour toutes les carrières; on doit, à la fin de la série d'études, en sortir bachelier.

Si le moulage est incomplet, le sujet malvenu est enfermé dans une institution spéciale chargée de faire les raccords et vulgairement appelée *boîte à bachot*. L'élève y sera « surmené » sans rémission, jusqu'à ce qu'il ait conquis le diplôme. Il n'en sera ni meilleur ni plus capable : c'est, au point de vue de la formation de l'homme, un surmenage absolument inutile. Mais là n'est pas la question : la question, c'est la carrière.

Rendons justice au père de famille : la plupart du temps, il ne peut faire autrement que de viser pour ses fils aux carrières de l'État, sa situation amoindrie ne lui permettant pas de disposer pour eux d'autres débouchés.

Depuis que les classes appelées à la direction sociale ont adhéré au faux principe de « l'égalité providentielle (1) », et accepté le régime de succession qui en est la conséquence, nous ne pouvons plus posséder et conserver une hiérarchie des familles; nous manquons forcément, en France, aux deux premières règles fondamentales des sociétés prospères, ainsi formulées par Le Play : 1° « Établir par un système judicieux de récompenses et de dotations territoriales une hiérarchie de familles assise sur la vertu, le talent et la richesse; 2° Confier, autant que possible, aux familles les plus dignes, sans recourir aux allocations tirées de l'impôt, les fonctions supérieures du clergé, de l'admi-

(1) Le Play, *Ouvriers européens*, t. I, p. 454.

nistration publique, de la justice et de la force armée (1). »

Laissant à part le clergé, qui possède des modes d'enseignement traditionnels ou appropriés à des circonstances exceptionnelles, nous examinerons quelles sont, au point de vue « du surmenage intellectuel », les conséquences amenées par cet abandon de la coutume des sociétés prospères, en ce qui concerne les trois autres ordres de services publics.

L'État, donc, ne peut plus choisir ses fonctionnaires en raison du milieu, de l'origine, qui prédisposent l'homme à remplir la place mieux qu'un autre homme; il ne peut plus puiser à ces foyers permanents, où les générations s'élevaient lentement et sûrement, par l'attachement aux traditions des ancêtres, par la probité et la sagesse, par l'appui que donnait à bon escient un digne patron.

Tous les candidats sont égaux de par la commune instabilité; leur nombre est effrayant. L'État, assiégé par cette foule, doit se défendre : sa première ligne de contrevallation est le baccalauréat.

Surmenez-vous, parvenez à franchir ce retranchement, et vous serez dans la place; on ne s'inquiètera pas de ces premiers germes déposés en l'âme de l'enfant, et qui régiront toute sa vie; qu'ils soient bons ou malsains, encore un effort, un petit concours, et vous entrez dans l'administration que le monde nous envie. Ce système, au fond, n'est avantageux ni pour l'État ni pour les familles : mais à qui adresser le reproche? Encore une fois, ce n'est point aux pères; ce n'est pas non plus aux gouvernants : les uns et les autres sont forcés d'agir ainsi; ils subissent les conséquences de l'erreur sociale vieille de plus d'un siècle.

Qui maintient cette erreur? qui la prolonge et l'aggrave? Quantité de braves gens inconscients, toujours attachés volontiers à l'opinion courante et très craintifs de toute réforme pour excellente et nécessaire qu'elle soit; ce sont eux qui sacrent l'opinion et la rendent presque inviolable. Mais poursuivons.

Parmi les « jeunes élèves », certains conquièrent sans excès de

(1) Le Play, *Ouvriers européens*, t. I, p. 164.

travail l'inéluctable baccalauréat. Ce ne sont pas toujours les esprits les plus puissants : néanmoins, grâce à une certaine facilité d'assimilation, ils ont évité jusque-là le surmenage : mais leur tour va venir.

Où va-t-on pousser l'heureux lauréat, dont les études se sont brillamment et rapidement terminées? Pour peu que les circonstances lui soient favorables, il aspirera à la magistrature.

Il n'y a pas longtemps encore, on se contentait, pour prétendre aux fonctions juridiques, du titre de licencié en droit; aujourd'hui, il y a presse; le concours n'est pas encore imposé, mais pour se distinguer des rivaux, on acquerra le grade de docteur.

C'est, au bas mot, l'affaire de deux années d'études, pendant lesquelles on scrute à fond les secrets archaïques du droit romain, les pensées profondes qui ont présidé à la rédaction de notre Code, et cætera. Il y a là incontestablement une gymnastique pour l'esprit : en est-ce une pour le jugement?

Quant à l'âge auquel on entre dans la magistrature, il n'y a pas de limite supérieure; mais il y a une limite d'âge inférieure. En s'éloignant de cette limite on acquerrait plus d'expérience des hommes et de la vie, qualité précieuse, indispensable à un bon magistrat; mais ici encore apparaît l'influence maligne de l'égalité des partages, de l'instabilité des familles : les ressources sont étroites, les traitements viennent d'être augmentés; l'étudiant, pour peu qu'il ait de cœur et de valeur, voudra abréger les sacrifices de ses parents; on ne peut que l'y encourager, on l'en estimera davantage : il se surmènera donc intellectuellement, pour être à vingt-cinq ans docteur et magistrat; mais magistrat inexprimenté. Les justiciables y gagneront-ils?

La magistrature n'est pas la carrière qui attire le plus de jeunes gens; loin de là : c'est vers l'armée surtout que la jeunesse est entraînée. Outre le service obligatoire et l'esprit chevaleresque de cet âge, beaucoup de familles sont vouées par tradition au métier des armes. Il y a donc là marée montante, affluence énorme de candidats.

Aussi est-ce à l'entrée de cette carrière que la défensive de l'État accumule le plus d'obstacles : baccalauréat préalable, con-

cours, limite d'âge très stricte. C'est donc là que nous allons trouver le grand effort du surmenage; le travail exténuant, ingrat, sans profit pour la chose publique. Ces obstacles, ces compendieux programmes d'admission aux écoles, exigent-ils, sauf à dose homœopathique, de réelles qualités militaires de la part du candidat? Eh non! ils conviendraient aussi bien à l'entrée des carrières les plus pacifiques. J'en trouve la preuve dans le mélange des emplois civils et militaires offerts aux élèves de l'École polytechnique. Je me rappellerai toujours cet apophtegme, gaiement débité jadis dans les cours préparatoires : « L'École ouvre toutes les carrières! et même, on en sort fou » (1).

Sortant des écoles spéciales, à quelque arme qu'il appartienne, le jeune officier tombe dans la vie et le service des garnisons; il entre dans le cycle des réalités. Quelles obligations a-t-il à remplir? Connaître le soldat, l'amener à l'obéissance et à l'attachement par la fermeté du caractère et du commandement, par les soins bienveillants de chaque jour; être exact et ponctuel dans le service, inspecter minutieusement des détails souvent infimes, toujours assez prosaïques. Les connaissances acquises en vue du concours servent-elles beaucoup pour tout cela? Or, plus des trois quarts de la promotion ne dépasseront pas le grade de chef de bataillon : on peut être sûr que bien peu emploieront les loisirs de la garnison à approfondir les matières scientifiques dont ils ont été saturés. Et si la guerre éclate? Il faudra joindre alors aux qualités que nous venons d'énumérer, un tempérament solide, que la gymnastique ne donne pas, une assiette endurcie sur la selle, le sang-froid et le coup d'œil sûr de l'homme dont les nerfs n'ont pas été surmenés; il faudra se méfier des mauvaises têtes, déployer une vigilance de tous les instants. Sont-ce là des qualités développées par le surmenage intellectuel (2)?

(1) Aujourd'hui même, le ministre de la guerre demande à supprimer le recrutement par l'École polytechnique des officiers de l'artillerie et du génie : la commission de la Chambre refuse ; pourquoi?

(2) On lira avec intérêt, sur ce sujet, la communication faite à l'Académie de médecine par M. Gustave Lagneau : *Du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles; du degré d'aptitudes militaires des jeunes hommes plus ou moins instruits.* (Séance du 8 mars 1887 : *Bulletin de l'Académie de médecine*, 51e année, 3e série, t. XVII, fascicule n° 10. Paris, Masson.)

Je ne parle pas du courage : grâce à Dieu, nos corps d'officiers sont l'image vivante de l'honneur et du dévouement. Quelles racines vigoureuses doit avoir jetées dans le passé la formation de la nation française, pour produire encore de si beaux fruits!

Si je me suis étendu un peu plus longuement sur les conséquences du « surmenage » au point de vue militaire, c'est que j'y trouve bien une préoccupation actuelle et dominante, une très particulière « question du jour ».

Au reste, la question du *surmenage intellectuel* n'est pas absolument nouvelle; les effets désastreux de cet abus ont été observés dans les âges les plus reculés; aussi donnerai-je comme conclusion à cette étude la parabole et les réflexions d'un disciple de Confucius, le philosophe Meng-tseu :

« Il y avait dans l'État de Soung un homme qui était dans la désolation de ce que les blés ne croissaient pas assez vite. Il alla dans son champ, en tira toutes les tiges par le haut, pour les aider à pousser; puis il revint, l'air tout hébété, à la maison, et dit : « Aujourd'hui je suis bien fatigué, j'ai aidé nos blés à croître. » Ses fils accoururent avec empressement pour les voir, mais toutes les tiges de blé avaient séché.

« Ceux qui, dans le monde, n'aident pas leurs blés à croître, sont bien rares. Ceux qui pensent qu'il n'y a aucun profit à retirer de la culture de l'esprit et l'abandonnent à lui-même, sont comme celui qui ne sarcle pas ses blés.

« Ceux qui veulent aider prématurément au développement de l'esprit, ressemblent à celui qui aide à croître ses blés en les arrachant à moitié. Non seulement, dans ces circonstances, on n'aide pas, mais on nuit. »

A. de Préville.

LA CULTURE FRAGMENTAIRE

EN FAMILLE-SOUCHE (1).

LE BORDIER NORVÉGIEN.

Nous avons suivi, d'étape en étape, les diverses phases de la culture en famille patriarcale; nous avons assisté à sa naissance, à son progrès et à son établissement définitif. A chacun de ces développements, on a vu se dessiner une série de transformations dans l'organisme social tout entier; si bien qu'à son évolution dernière, chez les paysans bulgares, le vieux moule patriarcal craquait sur tous les points et couvrait le sol de ses débris.

Ce grand écroulement s'est accompli au contact et sous l'influence d'un autre type social dont nous abordons aujourd'hui l'étude.

Nous allons d'abord le saisir à son point de départ et dans ses manifestations les plus simples; nous le suivrons ensuite dans ses transformations, dans ses complications les plus caractéristiques.

La culture en famille-souche ne s'observe pas, comme la culture en famille patriarcale, en Asie et à l'orient de l'Europe; elle apparaît en grande masse et comme le type dominant surtout *dans le nord de l'Europe*. C'est là sa patrie d'origine, sa citadelle inexpugnable.

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 22, 110, 212, 486; t. II, p. 116, 212, 405; t. III, p. 33, 235.

La région essentielle de la culture en famille-souche comprend : les trois États scandinaves, moins l'extrémité nord de la Suède et de la Norvège, occupée par les pasteurs lapons; la Finlande, l'Angleterre proprement dite et la plus grande partie de l'Allemagne.

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment (1), le type de la famille-souche se rencontre sur beaucoup d'autres points de notre continent; mais nulle part, il ne se trouve accumulé et dominant sur d'aussi vastes espaces, que dans cette *zone de la famille-souche*. C'est donc là que nous le trouverons dans toute sa plénitude et avec ses caractères les plus accusés.

Il est curieux de constater que la région de la culture en famille-souche se groupe *autour des rivages de la mer du Nord,* comme la région de la culture en famille patriarcale se groupe *autour des grandes steppes asiatiques.* On saisit par là, d'une façon manifeste, l'influence directe des deux centres de sociétés primitives : les pasteurs et les pêcheurs. On voit la carte du monde se coordonner et s'expliquer.

En effet, de même que nous avons vu, à l'Orient, la poussée des pasteurs dans la culture, de même nous pouvons présumer dès à présent que nous allons assister ici à la poussée des pêcheurs dans ce même travail.

Si l'on veut bien nous suivre, on se convaincra que cette présomption se vérifie pleinement.

I.

La culture ne se présente plus ici avec le caractère de simplicité que nous avons observé sous le régime dans la famille patriarcale. On a vu en effet que les divers types décrits se rattachent tous à la même forme de travail : *La culture en communauté.*

Ici, au contraire c'est la diversité; nous allons voir se dessiner trois formes principales de cultures :

La culture fragmentaire;

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 495, 499; t. II, p. 116 à 141.

La petite culture;

La grande culture.

La cause de cette diversité est tout entière dans l'organisme différent de la famille patriarcale et de la famille-souche.

Dans les sociétés patriarcales on ne voit pas les familles incapables de se suffire, se placer sous la direction, sous le patronage, d'une famille plus capable; s'établir, par exemple, au-dessous d'elle, en qualité de bordier, de métayer, de fermier. Ces familles incapables, au lieu de se subordonner, ainsi vont se fondre au sein des familles plus capables. Elles font partie intégrante de la communauté qui les reçoit, elles sont adoptées et pour ainsi dire absorbées (1).

Dès lors, aucune hiérarchie entre familles ne peut se constituer. Les différences d'aptitudes révélées par le travail agricole sont dissimulées. On ne voit pas se former des types de familles distincts de capables et d'incapables. Il ne subsiste qu'une seule catégorie de communautés familiales, celles qui, avec les incapapables dont elles sont chargées, arrivent à grouper un nombre suffisant de capables pour mener une exploitation agricole complète; par conséquent, *un seul type de culture : la culture en communauté.*

Ici, au contraire, on va voir *coexister* et se constituer *côte à côte* les exploitations rurales des familles capables et des familles incapables. Loin de se fondre les unes dans les autres, elles resteront distinctes; elles se superposeront, suivant le degré de capacité de leurs membres.

C'est qu'en effet la famille-souche ne possède pas la puissance de dilatation, et par conséquent d'absorption de la famille patriarcale. Elle ne groupe pas au même foyer, comme celle-ci, un nombre indéfini de ménages, mais *un seul ménage.*

Dès lors, les familles incapables n'ont pas la ressource de venir s'asseoir au foyer des familles capables. Elles peuvent bien se subordonner à ces dernières, mais non s'y incorporer; elles doivent, bon gré, mal gré, *se constituer à part.*

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 52 à 54.

Dès lors, chaque ménage donne la mesure de ce dont il est capable.

Les uns, plus prévoyants, plus économes, plus travailleurs, font prospérer leur exploitation rurale, l'augmentent en valeur et en étendue, au delà même de ce qui est nécessaire à leurs besoins et de ce qu'ils peuvent cultiver : ils deviennent de *grands propriétaires* et constituent la *grande culture*.

D'autres, doués de qualités moindres, ne peuvent s'élever aussi haut. Ils ne réussissent qu'à constituer des exploitations proportionnées à leurs propres besoins et à leur activité personnelle : ce sont les *paysans ;* c'est *la petite culture*.

D'autres, moins capables encore, ne peuvent même pas créer des domaines suffisant à leurs besoins et à leur activité. Ils sont donc obligés pour vivre de trouver au dehors un complément de ressources. Tel sont les *bordiers ;* telle est la *culture fragmentaire*, ainsi nommée parce qu'elle ne consiste que dans une partie plus ou moins réduite de l'exploitation agricole qui répondrait pleinement aux besoins de la famille et qui absorberait son activité tout entière.

Ce simple tableau de la superposition des familles, sous le régime de la culture en famille-souche, nous permet de mieux comprendre pourquoi les sociétés à base de familles-souches sont plus hiérarchisées que les sociétés à base de familles patriarcales ; pourquoi la féodalité, par exemple, qui est essentiellement une hiérarchisation des personnes et des terres, s'y est constituée, tandis qu'elle n'a pu prendre naissance dans l'Orient patriarcal. Nous touchons encore une fois ici à la grande différence entre l'orient et l'occident de l'Europe.

Ce classement des cultures suivant le degré d'aptitude des familles, nous révèle une autre loi : c'est que *l'organisme de la famille-souche est mieux adapté à la culture que celui de la famille patriarcale*. Il permet en effet à chaque ménage de se constituer une exploitation agricole à la juste mesure de sa capacité, et d'y déployer les avantages de l'initiative propre, les qualités et les heureux effets du travail entrepris à son compte particulier. Il y a là le principe d'un plus grand développement d'énergie dans

chaque couple humain et d'une meilleure école pour le degré de prévoyance auquel chacun d'eux peut s'élever. La culture y gagne d'autant, puisqu'elle requiert essentiellement l'énergie et la prévoyance. Dans la communauté au contraire, comme nous l'avons vu, personne ne recevant directement le fruit de son travail n'est incité très fortement à y déployer ses aptitudes.

Pour procéder avec une méthode rigoureuse, nous devons étudier chacun de ces trois types de culture, dans l'ordre où ils déterminent des complications sociales croissantes. Il nous faut examiner d'abord le type le plus simple, *la culture fragmentaire*, et le prendre pour ainsi dire à sa naissance.

De même que nous avons vu sur le versant asiatique de l'Oural les premiers essais de la culture en communauté se dégager de l'art pastoral, il nous faut voir, aujourd'hui, le type le plus simple de la culture en famille-souche se dégager de la pêche. Il nous faut assister à la transformation première du pêcheur en agriculteur.

C'est en Norwège que nous pouvons saisir le plus complètement ce phénomène, parce que ce pays est, par excellence, le centre de formation des pêcheurs et de la famille-souche (1).

II.

Jetez les yeux sur une carte physique de la Norvège, et vous constaterez que presque tout le pays est couvert de montagnes; elles se prolongent généralement jusqu'au rivage. « La Norvège est un long pays rocheux, sauvage, inculte et nu, à vallées étroites, à rivières torrentielles et à rochers, qui, jetés pêle-mêle, prennent en certains endroits les formes hardies et pittoresques des Alpes (2). »

Ces conditions physiques nous révèlent un premier fait, à

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 110 à 138.

(2) *Le Royaume de Norvège et le Peuple norvégien*, par M. Broch, ancien ministre de Norvège, p. 4.

savoir, que *l'étendue du sol cultivable est très restreinte.* La culture ne peut se faire qu'à *proximité du rivage ou le long des cours d'eau, dans le fond resserré des vallées.* A peine la *centième partie* du territoire est-elle cultivable.

Ce n'est pas tout. La Norvège appartient en partie à la région polaire. Sur le reste du globe, à cette latitude, qui est celle d'une partie du Groënland, de l'Islande et des territoires glacés de la Sibérie, presque aucune culture n'est possible. Néanmoins la Norvège est plus favorisée sur ce point, grâce au gulf-stream, que nous avons déjà décrit (1). Cet immense courant d'eau chaude lui donne une température supérieure à celle qu'elle devrait avoir d'après sa latitude. Il lui apporte, en outre, des vents attiédis qui, au contact des montagnes, se résolvent en pluies bienfaisantes, principalement sur les côtes et dans les fjords. La hauteur annuelle des pluies est de deux mètres environ; en France elle n'atteint pas un mètre.

Grâce à cette circonstance, les parties basses de la Norvège sont cultivables. Mais la culture ne comporte que des *produits peu riches*, principalement l'avoine, l'orge, le seigle, la pomme de terre. Le climat s'oppose également au développement des productions animales. On y trouve surtout des races de montagne, petites et sobres, des moutons de bruyère anguleux, à laine grossière et rare, des vaches beaucoup plus petites que celles de Suède et de Danemark, des chevaux poneys à demi sauvages que la maigreur des pâturages et la température empêchent de se développer; quelques porcs que l'on est obligé de nourrir avec des déchets de poissons.

Ces maigres productions ne paraissent pas de nature à attirer très vivement les familles vers l'art agricole. Aussi nous faut-il rechercher quelles causes assez puissantes ont pu amener les pêcheurs de ces rivages poissonneux à s'adonner à la culture. La question est d'autant plus intéressante que nous connaissons la répugnance des peuples vivant de la simple récolte pour tous les travaux qui consistent à entamer le sol.

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 112-114.

Constatons d'abord qu'en Norvège les deux conditions absolument nécessaires pour l'établissement de la culture se trouvent réalisées.

1° *L'irrigation est suffisamment prolongée.*

Sous l'action du Gulf-Stream, les pluies sont abondantes; elles donnent même naissance à de vastes forêts, qui suffiraient pour témoigner de l'humidité du climat. En outre, le sol étant accidenté et non uni, comme dans la plupart des steppes, l'eau circule à la surface et forme de nombreuses rivières au fond des vallées.

On peut dire de la Norvège qu'elle est le pays de l'eau. On la trouve partout. Elle est même le principal obstacle aux communications. Les voyageurs signalent les difficultés que l'on éprouve à parcourir le pays dans le sens de sa longueur, par suite des nombreux lacs et cours d'eau qu'il faut franchir.

2° *Les pêcheurs sont naturellement contraints à se livrer à la culture.*

En effet l'irrigation ne suffit pas : l'homme n'abandonne la simple récolte pour la culture, il ne devient sédentaire, que *lorsqu'il y est contraint par la nécessité.* Nous l'avons bien vu pour les pasteurs. Or cette contrainte est bien plus pressante chez les pêcheurs. On va le voir.

Lorsque les pasteurs arrivèrent, à travers les plaines de la Germanie, sur les rivages de la Norvège et qu'ils s'y transformèrent en pêcheurs, ils durent, par le fait même, devenir en partie *sédentaires.*

Le pêcheur, en effet, ne peut plus habiter sous la tente et changer périodiquement de demeure comme le pasteur. Il doit se rattacher à un port d'un accès facile pour sa barque. Dans ce port, il a besoin d'une habitation *fixe* pour sa famille et pour lui-même à son retour. Il lui faut des hangars pour ses filets, ses instruments de travail, ses provisions. Tout cela l'attache invariablement à un point déterminé du sol.

Voilà donc une première nécessité, une première contrainte qui a pour résultat de le rendre sédentaire. En voici une seconde :

La pêche ne fournit pas, comme l'art pastoral, à tous les besoins de la famille. On ne peut se nourrir exclusivement de poisson. Ce dernier, en outre, n'offre que des ressources très imparfaites pour le vêtement. Si encore il était possible de combiner la pêche avec l'art pastoral, on pourrait utiliser les maigres pâturages de la Norvège. Mais, pour cela, il faudrait être nomade, et nous venons de voir que l'habitation du pêcheur est essentiellement fixe.

Mais, dira-t-on, le pêcheur peut se procurer une partie de sa nourriture et le vêtement, en vendant ou en échangeant l'excédent de son poisson. Assurément cela est possible, et le fait se produit ainsi dans les pays où les pêcheurs ne constituent qu'une partie très restreinte de la population, et se trouvent juxtaposés à une race nombreuse d'agriculteurs produisant au delà de leurs besoins. Or, ce n'est pas là le cas habituel de la Norvège : la pêche y est le principal moyen d'existence, c'est essentiellement un pays de pêcheurs (1).

Quant à la culture, le sol est trop pauvre non seulement pour donner aux familles un excédent de produits qu'elles puissent échanger, mais même pour leur permettre de vivre exclusivement de la culture.

Dès lors, le pêcheur n'a pas d'autre ressource que de devenir *lui-même* cultivateur. Et voilà pourquoi, en Norvège, *presque tous les pêcheurs se livrent en même temps à la culture.*

J'ai eu l'occasion de signaler ici même la persistance de ce fait, en Norvège, jusqu'à nos jours (2). On le constate également aux époques les plus reculées.

Ce double caractère de pêcheur et de cultivateur semble en effet avoir été personnifié autrefois dans le légendaire Odin, que les traditions nous présentent non seulement comme « le roi de la mer », mais encore comme « le roi, le créateur de la culture ». On l'appelle *All-fahder*, c'est-à-dire « père de tout ».

Dès l'époque de leurs premières incursions maritimes, les pê-

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 115-118.
(2) *La Science sociale*, t. II, p. 308. 309.

cheurs du Nord nous apparaissent comme se livrant déjà à la culture.

Un de ces pirates du neuvième siècle, dont le nom est arrivé jusqu'à nous, le viking Ottar, qui conquit le pays de Bray en Normandie, était grand pêcheur de baleines, de cachalots, de veaux marins, et en même temps cultivateur. « Il possédait dans la partie septentrionale de la Norvège un *gaard*. On entendait sous cette désignation un assemblage d'habitations composé de la résidence du maître et des bâtiments d'exploitation. C'est le premier type de la ferme normande et du château féodal. Ottar possédait sur sa terre six cents rennes, vingt vaches, vingt moutons, vingt porcs et des chevaux de labour, car il faisait de l'agriculture... Les autres vikings ses pareils menaient de même leur vie (1). »

Dans la *Suède préhistorique* (2), Montélius constate le même fait. « S'il était honorable pour un Scandinave d'acquérir de la réputation et du butin par la pêche et les expéditions maritimes, les travaux d'exploitation agricole étaient aussi fort estimés. »

C'est précisément là ce qui distingue les pêcheurs du Nord de tous les autres pêcheurs du globe, ce qui leur a permis de créer partout où ils se sont établis des exploitations rurales, comme en Germanie, en Angleterre, en Normandie, etc. Ce trait caractéristique est resté jusqu'à nos jours dominant dans les races scandinaves et anglo-saxonnes dont les domaines, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, etc., sont, ainsi que nous le verrons, constitués sur le type des domaines norvégiens. Le *hof* allemand et le *home* anglais ne sont qu'une reproduction du *gaard* norvégien.

Voilà donc la nécessité impérieuse qui a contraint les pêcheurs du Nord à s'adonner à la culture en même temps qu'à la pêche. Ils ont ainsi opéré naturellement et du premier coup cette évolution qui est si difficile pour les pasteurs.

Trois autres circonstances ont encore contribué à faciliter cette transformation.

(1) *Histoire d'Ottar Jarl, pirate norvégien*, p. 7, 9.

(2) Voir p. 742. Voir aussi l'histoire de Thorolf Kveldulfson, dans Munch, *Det norske Folks Historie*, t. I, p. 187, 607.

1° *La pêche prédispose au rude travail de la culture.*

Elle n'est pas, comme l'art pastoral, un travail tranquille et exigeant peu d'efforts. C'est une œuvre rude que de se livrer à la pêche. Comparez l'activité, l'agilité du marin, à l'indolence, à la grave impassibilité du pasteur. En somme, ce n'est pas un travail plus pénible de labourer la terre que de labourer la mer; c'est presque un repos en comparaison. Que de marins caressent le rêve de finir paisiblement leurs jours sur un domaine rural, bien à l'abri des incertitudes et des luttes de la mer! Jamais pasteur n'a fait un pareil rêve.

Et d'ailleurs, le pêcheur n'a-t-il pas été obligé de faire l'apprentissage du défrichement pour se procurer le bois nécessaire à la construction, à la réparation de sa barque, à la construction de son habitation, à son chauffage? car il n'a plus à sa disposition les argols, ce combustible que les troupeaux livrent en abondance. On voit que tout le prédispose à la culture.

2° *L'abondance des productions spontanées facilite les établissements agricoles.*

Ces productions spontanées sont de deux sortes. Les plus importantes sont les *productions animales.*

Nous avons dit que la Norvège était sillonnée d'une infinité de cours d'eau, qui descendent, comme par le plus court chemin, des montagnes vers la mer, et coulent par conséquent de l'est à l'ouest. Ils s'élargissent vers leur embouchure en vastes estuaires ou *fjords,* qui forment de vrais bras de mer pénétrant profondément dans les terres. On peut ainsi remonter en barques jusque très avant dans l'intérieur, presque jusqu'à l'extrémité orientale de la Norvège.

On comprend comment ces routes ainsi ouvertes ont dû faciliter l'accès des pêcheurs vers l'intérieur des terres où ils ont pu pénétrer avec leurs barques.

Mais voici le point important. Ces mêmes rivières qui fournissaient un accès aux pêcheurs s'ouvraient encore plus facilement aux poissons, en particulier au saumon.

J'ai déjà essayé d'expliquer le rôle social de ce dernier (1).

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 116.

J'ai montré comment il avait dressé les premiers pêcheurs à leur art difficile, en les habituant à pêcher dans les fjords avant d'affronter les périls de la haute mer. Voici que maintenant il va jouer le rôle inverse, en leur facilitant l'accès vers la culture. Suivons-le.

Chaque année, au printemps, les saumons remontent les cours d'eau jusque vers la source, pour y déposer leur frai. Ils accomplissent ce voyage par bandes innombrables, et envahissent ainsi l'intérieur de la Norvège, dont ils atteignent les parties les plus éloignées de la mer.

Or nous avons dit que la Norvège n'était guère cultivable que dans ses parties basses, qui se trouvent naturellement situées au fond des vallées et le long des cours d'eau. En poursuivant le saumon, les pêcheurs sont donc amenés dans ces régions; et beaucoup d'entre eux sont d'autant plus portés à s'y fixer qu'ils y trouvent à la fois les deux ressources complémentaires dont ils ont besoin : le poisson et le sol cultivable.

Et c'est bien en effet le long des cours d'eau que s'établissent les gaards ou fermes norvégiennes. Le Play avait déjà signalé cette action du saumon : « La pêche du saumon, dit-il, exerce une influence de premier ordre parmi les races du Nord. Depuis un temps immémorial, les Suédois et les Norvégiens tiennent grand compte de cette précieuse ressource dans la direction imprimée au défrichement du territoire. Ils construisent de préférence leurs habitations à proximité des nombreuses rivières et surtout des cascades où le saumon vient de lui-même se prendre dans des pièges simples et ingénieux. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les charmantes clairières des forêts, une famille qui récolte chaque année, sans effort, 20,000 kilogrammes de cette excellente nourriture (1). »

Avec une pareille ressource, l'établissement de la culture est singulièrement facilité. Combien il se serait plus développé à l'orient de l'Europe si les pasteurs avaient trouvé le saumon pour les aider dans cette tâche difficile!

(1) *Les Ouvriers européens*, t. II, p. 28, 29.

Mais les familles norvégiennes tirent encore un précieux secours d'un autre genre de productions spontanées : *les productions végétales.*

Celles-ci sont de deux sortes. En premier lieu, *les forêts.*

La Norvège est un sol forestier, par suite de l'abondance et de la régularité des pluies, déterminées surtout par l'influence du gulf-stream. Les forêts, composées presque exclusivement de pins et de sapins, couvrent encore aujourd'hui un quart environ du territoire. Les plus importantes se trouvent précisément à proximité des cours d'eau, comme la Tista, le Glommen, le Dramsch, le Skienselv, le Trondhjemsford, le Namsen, le Vefsen, le Bardoelv, etc.

Ces forêts sont d'un puissant secours pour l'établissement de la culture. Elles fournissent le bois nécessaire à l'habitation, aux étables, aux granges, etc., et il en faut de grandes quantités, car toutes les constructions sont en bois, rien qu'en bois. Les forêts donnent encore la matière première de la plupart des instruments agricoles; le bois de chauffage, si important dans ces pays froids; enfin, la résine, si nécessaire pour l'éclairage et dont la consommation est d'autant plus considérable que la durée du jour est plus courte, sous cette latitude.

La seconde production végétale spontanée est constituée par *les steppes,* qui forment des clairières au milieu des forêts, ou qui couvrent les parties hautes d'où le froid repousse les arbres. Ces steppes s'étendent sur une surface d'environ 600,000 hectares. Si elles sont trop pauvres pour permettre aux populations de vivre exclusivement de l'art pastoral, elles leur offrent du moins un précieux complément d'existence.

3° *La division par ménages stimule l'ardeur au travail, nécessaire pour la culture.*

Le régime de la communauté patriarcale a essentiellement pour effet d'amortir, d'éteindre l'ardeur au travail, en portant chacun des membres à compter sur le travail des autres. Aussi les familles de ce type n'arrivent-elles à la culture qu'à la dernière extrémité.

Il en est tout autrement de la famille-souche. Chaque chef de ménage s'établissant à part est stimulé à produire le plus possible,

parce que tout le fruit de son travail est pour lui-même, et que d'ailleurs il ne peut compter sur le travail des autres comme dans la communauté. J'ai déjà touché ce point en passant; il se conçoit aisément; il n'est pas nécessaire d'y insister.

De tout ce que nous venons de dire il résulte que le pêcheur se transforme en agriculteur plus naturellement, plus facilement, plus spontanément, plus avantageusement que le pasteur. Aussi les pêcheurs ont-ils donné la plus remarquable race d'agriculteurs qui existe à la surface du globe : leurs descendants ont défriché non seulement tout le nord de l'Europe, mais l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, etc. Aucune race n'a tracé un sillon plus profond.

III.

Nous avons dit que la culture en famille-souche pouvait se constituer suivant trois types distincts : *la culture fragmentaire, la petite culture, la grande culture.*

Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi la transformation du pêcheur en agriculteur s'est opérée par *la culture fragmentaire.*

Nous constatons d'abord qu'il en est deux, la petite et la grande culture, qui ne sauraient se développer que très difficilement en Norvège; le milieu ne leur est pas favorable.

En effet, la grande culture est éliminée par suite de l'absence générale de produits riches. Les principaux produits sont ceux de la pêche, qui permettent de vivre, mais n'enrichissent pas; de la culture, mais nous avons dit que le sol était peu fertile; enfin des forêts, mais elles ne donnent qu'un revenu à long terme et, somme toute, peu rémunérateur. On a bien commencé, dans ces dernières années, grâce au développement des transports, à entreprendre quelques grandes exploitations de bois et de mines; mais c'est là un fait récent et très restreint, qui n'a pas encore eu d'effet sensible sur l'état des choses.

Dans ces conditions, la richesse ne pouvant se développer, la

grande culture ne peut s'établir faute de familles assez riches pour l'entreprendre.

La petite culture est également éliminée.

Le trait distinctif de ce type, c'est une famille vivant *exclusivement* de son exploitation rurale par le seul travail de ses membres. Or, en Norvège, il n'existe presque pas de familles vivant *exclusivement* de la culture. Cela tient à l'abondance des productions spontanées, qui se trouvent à proximité de toutes les exploitations rurales. Aussi chaque famille trouve-t-elle plus avantageux de demander un complément, généralement considérable, de produit à la pêche maritime ou fluviale, à la récolte du bois et à la cueillette des fruits-baies dans les forêts domaniales, enfin au pâturage, dans les parties montagneuses où elles peuvent envoyer leurs trompeaux.

C'est donc bien réellement là de la *culture fragmentaire*, puisque, suivant la définition, les familles ne demandent à cette culture qu'une partie de leur existence. Le paysan norvégien n'est en somme qu'un *bordier*.

Comme ce simple exemple nous montre d'une façon saisissante que la forme du travail est régie par des lois supérieures indépendantes de la volonté de l'homme! Admirez avec quelle rigueur les différentes études publiées dans cette Revue sur les pays les plus divers justifient cette affirmation!

En Chine, c'est la culture du riz qui maintient, en dépit de l'agglomération de la population, la culture en communauté. M. R. Pinot l'a prouvé (1); il a signalé le même phénomène en Toscane (2) et M. de Rousiers au Japon (3). M. de Préville nous a montré le grande culture produite à Saint-Domingue par la canne à sucre (4). En Angleterre, elle est développée par la fertilité du sol, la richesse industrielle et commerciale (5); au Mexique, par l'introduction du cheval et du bœuf (6). Enfin, M. Pinot,

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 417 à 421.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, t. I, p. 53.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 323 et 327.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 159.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 277.

réfutant les assertions de M. de Foville, a démontré l'impuissance des législateurs à constituer en France un type de culture et de propriété à l'exclusion d'un autre (1).

C'est en vertu des mêmes lois impérieuses que nos pêcheurs norvégiens sont obligés de s'adonner à la culture fragmentaire. Il va être intéressant de noter les conséquences non moins impérieuses de cette forme de travail.

La culture fragmentaire est essentiellement un « type composé », puisqu'elle est « incapable de suffire aux besoins et à l'activité d'une famille », et qu'il lui est par conséquent nécessaire de se compléter par un élément étranger.

Cet élément étranger est très variable; il peut être, par exemple, les productions spontanées, ou la grande culture, ou l'art des forêts, ou l'art des mines, ou la fabrication, etc., en un mot tout travail auquel un bordier va demander des ressources supplémentaires. Il existe donc de nombreuses variétés de culture fragmentaire.

Le type norvégien dominant appartient à la variété de *la culture fragmentaire s'appuyant sur les productions spontanées.* Cela résulte des faits que nous venons de décrire.

Cette variété est incontestablement la plus simple de toutes, puisque la culture s'appuie sur la simple récolte, c'est-à-dire sur la forme de travail la plus rudimentaire, celle des sociétés primitives.

Cette circonstance est précieuse, car elle nous permet de saisir ici la culture en famille-souche, tout à fait à son origine, à son premier degré de développement, de la surprendre sur le fait, au moment même où elle commence à se dégager du travail de la pêche.

« On comprend que 33 millions d'hectares de forêts, de friches, de lacs et de marécages doivent fournir à une population si rare et si disséminée une immense quantité de productions spontanées (2). »

(1) *La Science sociale,* t. I, p. 163.

(2) Le Play, *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 79. — Voir, en outre, le Dr Broch, *loc. cit.*

Il est, dès lors, facile à un jeune ménage de s'établir sur un sol disponible aussi étendu et d'y fonder un domaine rural. Le Play nous fait assister à ce spectacle :

« Le développement de la population, dit-il, est dû encore, en partie, au défrichement des forêts. Les jeunes ménages suédois ou norvégiens se chargent ordinairement de ce dur labeur. Ils s'établissent, autant que possible, à proximité d'une *rivière poissonneuse*, d'une clairière offrant les premiers rudiments d'une *prairie* et des grands *arbres* qui doivent offrir les matériaux de l'habitation. La majeure partie de la dot est employée à rassembler les vivres et à rétribuer les auxiliaires qui aident le ménage à abattre les arbres et à les transporter. Les blocs ont un diamètre qui dépasse 35 centimètres; ils sont superposés, après un léger équarrissage, sous forme de rectangle, et assemblés à mi-bois par leurs extrémités. Le toit, formé d'une charpente fort simple, est couvert habituellement, selon la nature de la forêt, soit en bardeaux de bois résineux, soit en écorce de bouleau, c'est-à-dire en matériaux fournis par le défrichement. A partir du moment où le premier abri est créé, le jeune colon (*nybygge*) commence les travaux qui doivent être accomplis, en proportions croissantes, par ses propres bras et à l'aide des ressources tirées du sol ou fournis par les bestiaux, les travaux d'établissement continuent, pendant une longue suite d'années, aux moments que ne réclament pas impérieusement l'élevage du bétail, les soins de l'assolement ou de la fenaison et le transport des produits. Parmi ces travaux figurent successivement la construction des étables et des autres dépendances de la ferme, la confection des clôtures qui défendent les champs et les prairies contre la dent des bestiaux lâchés dans la forêt ou les friches, la lente et pénible extraction des racines et des pierres qui gênent l'action de la charrue ou de la faux, l'amélioration progressive des chemins d'été qui mettent en communication la ferme avec l'église et le marché, l'achat successif ou la confection des objets de mobilier, à mesure que s'étendent les besoins et les ressources de la famille. Plus tard, le colon, solidement attaché au sol, songe à construire près de l'église une petite maison ou un

simple abri, où il peut au moins remiser sa voiture, les jours où la famille assiste au service divin (1). »

Voilà donc le domaine rural constitué. Examinons avec soin sa disposition, car elle présente deux caractères tout à fait particuliers, et que l'on retrouve chez tous les peuples sortis des races scandinaves et anglo-saxonnes, aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, etc.

1° *L'habitation est isolée.*

Cette circonstance établit une première différence avec les familles patriarcales. Chez ces dernières, les habitations nous apparaissent groupées en villages. Cette agglomération est le résultat des habitudes de communauté développées par ce type de familles. Elle est en outre nécessitée par l'usage primitif du partage périodique des terres, qui ne pourrait s'effectuer si le sol était occupé par des habitations éparses.

Ici rien de semblable.

« Sur toute la route de Christiania à Drontheim, dans un espace de cent cinquante lieues, *on ne rencontre pas un village. Chaque famille vit isolément dans son gaard* (2). »

Un voyageur contemporain est frappé du même fait : « En Dalécarlie, dit-il, comme en Norvège et comme dans toute la Scandinavie, *point de village :* au lieu de s'agglomérer, *les habitations se dispersent,* s'isolent, s'égrènent sur d'immenses étendues de prairies et de forêts. En scrutant tous les points de l'horizon, *nous ne saurions y découvrir un village.* Ce serait chose aussi rare que chez nous la rencontre d'un troupeau de rennes broutant paisiblement l'herbe d'un pré communal. Dans nos campagnes, les maisons se pressent, se pelotonnent à l'ombre du clocher, comme sous une aile protectrice. En Suède, elles ont l'air de se fuir; chaque famille vit isolée dans sa ferme (3). »

Pour bien marquer ce trait caractéristique, dont les conséquences sociales sont considérables, je cite encore le témoignage d'un Norvégien. « Le peuplement de la Norvège, dit le Dr Broch,

(1) *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 29-30.
(2) Le Bas, membre de l'Institut. *Suède et Norvège,* p. 562. Firmin-Didot.
(3) R. Vandal. *En karriole, à travers la Suède et la Norvège,* p. 103; E. Plon.

a eu lieu par des familles *isolées*, qui s'établissaient chacune *à part* et qui demeuraient *dispersées* dans les *gaards*, propriétés et fermes *très distantes les unes des autres*, dont chacune appartenait exclusivement à une seule famille (1).

Cette habitude de construire des habitations isolées est tellement invétérée dans la race, que les maisons sont espacées, *même dans les villes*. Entre chaque habitation on établit des jardins potagers, des vergers, même des champs de blé, de pommes de terre, etc.

Cet isolement des habitations est une conséquence de la famille-souche.

Avec ce type de famille, les ménages ne restent plus groupés au même foyer comme dans la famille patriarcale. A l'exception de l'héritier, tous les enfants mariés s'établissent au dehors dans des conditions complètes d'indépendance. Au lieu des habitudes de groupement, de communauté, ce sont les habitudes d'indépendance qui se développent. Dès l'enfance on se forme à l'idée que chacun doit se tirer d'affaire soi-même, qu'on doit compter surtout sur soi, sur son initiative, sur son énergie personnelle.

D'autre part, la famille-souche considère l'habitation comme le sanctuaire impénétrable de la famille, comme le centre naturel d'où doivent sortir toutes les générations successives. On ne s'établit pas pour quelques années, mais pour toujours, puisque la mort même des parents laisse l'habitation intacte entre les mains de l'héritier associé au père.

Pour ces deux causes, on est donc porté à s'établir dans des habitations séparées des autres et dans les conditions les plus favorables à l'indépendance des familles, à l'éducation des enfants, à la perpétuité du foyer. Vous retrouvez ces habitudes chez toutes les races à familles-souches. Le foyer y prend même un nom caractéristique que l'on ne prononce qu'avec respect et amour : *gaard*, chez les Scandinaves; *home*, chez les Anglais; *hof*, chez les Allemands. C'est le royaume, le sanctuaire de la famille.

1 *Loc. cit.*, p. 205, 282.

2° *Le domaine est aggloméré.*

Le domaine aggloméré, complément naturel de l'habitation isolée, présente ce caractère que les terres possédées par chaque famille sont groupées d'un seul tenant autour de l'habitation. Ce ne sont pas des parcelles disséminées et enchâssées dans d'autres parcelles possédées par des propriétaires voisins.

Cete disposition se rencontre non seulement en Norvège, mais dans tous les pays à familles-souches : elle est la caractéristique du type.

« Les paysans à familles-souches, dit Le Play, ont créé une organisation agricole toute spéciale qui se représente à peu près avec les mêmes caractères dans toutes les régions de l'Europe. Les terres du domaine forment *un ensemble bien aggloméré, au centre* duquel sont établis l'*habitation* de la famille ainsi que les bâtiments nécessaires au logement des animaux et à la conservation des récoltes (1). »

Comment la famille-souche donne-t-elle naissance à cette forme de domaine?

Lorsque des pêcheurs constituent un domaine rural, ils sont naturellement portés à appliquer à cette propriété nouvelle le mode de transmission qu'ils pratiquent pour la barque. Ils y sont d'autant plus portés que chaque ménage de pêcheur se livrant en même temps à la culture, ces deux propriétés se complètent nécessairement. Il faut être pourvu à la fois des moyens de pêcher et des moyens de cultiver. Donc on ne partagera pas plus le domaine que la barque; l'un et l'autre seront transmis intégralement au fils choisi comme héritier.

Suivons maintenant un jeune ménage qui établit son domaine rural dans l'intérieur des terres. Assurément l'influence de la pêche se fera sentir moins fortement : on ne se livre plus qu'à la pêche en rivière, principalement : à la pêche du saumon; on demande plus de ressources à la culture. Si donc le domaine rural ne se prête pas au régime de la transmission intégrale, ce régime est sérieusement menacé.

1 *La Réforme sociale en France*, t. II, p. 206.

Or il se rencontre précisément que la transmission intégrale, c'est-à-dire le régime propre à la famille-souche, s'adapte le plus naturellement du monde aux conditions de la culture. Si la culture ne lui donne pas nécessairement naissance comme la pêche côtière, du moins, loin d'y mettre obstacle, elle y trouve des avantages considérables. Un domaine rural, en effet, n'est pas une propriété facilement partageable, comme des titres de bourse. Comme la barque, il forme une unité.

Qui ne sait toutes les difficultés que soulève le partage d'un domaine ! On ne peut donner l'habitation à l'un et les terres à un autre, parce que ces deux parties sont également nécessaires à l'exploitation. Les terres labourables ne peuvent être séparées des herbages, parce que ceux-ci sont nécessaires pour nourrir les animaux de labour, etc. La difficulté est telle que souvent, chez nous, on se résout à vendre, dans l'impuissance où l'on est de partager.

De même qu'il est difficilement partageable, un domaine rural n'est pas plus extensible qu'une barque. Il ne peut nourrir qu'un nombre déterminé de personnes. Par là encore, il s'accommode d'un type de famille composé essentiellement d'un seul ménage avec l'héritier marié et les enfants ou célibataires, et comprenant par conséquent un nombre très peu variable de membres.

Telles sont les causes qui ont amené naturellement les pêcheurs à appliquer à leurs domaines ruraux le mode de transmission propre à la famille-souche : ils le transmettent intégralement à celui de leurs enfants qu'ils choisissent comme leur héritier. Ainsi à l'abri des partages, le domaine est resté aggloméré.

« Il est d'usage, chez les paysans de la Norvège, dit M. Broch, que les parents, quand leur fils aîné, ou, à défaut du fils, leur fille, se marie, lui laissent la propriété et conservent pour eux un droit d'entretien (1). » — « Les neuf dixièmes de la population sont disséminés par petites maisons-souches... L'héritier de ces domaines isolés peut seul y trouver des moyens d'existence. Quant aux autres rejetons de chaque famille, ils vont chercher

(1) *Loc. cit.*, p. 284.

dans la flotte, les villes et les agglomérations manufacturières, les moyens de travail (1). »

Des restrictions formelles empêchaient autrefois en Norvège le morcellement des domaines et venaient donner force de loi aux pratiques de la famille-souche. Ces restrictions ont été abolies par une ordonnance de 1764. Mais deux coutumes ont survécu qui, depuis les temps les plus anciens, s'opposent au morcellement et à l'aliénation des domaines. Ces coutumes sont appelées *Aasaedesret* et *Odelsret;* leur maintien est assuré par la loi constitutionnelle de la Norvège de 1814.

« Le *Aasaedesret* est le droit de l'héritier principal de se faire rendre *la propriété foncière complète*, ou bien, si celle-ci se compose de plusieurs fermes, la ferme principale... Quoique la loi sur l'héritage (du 31 juillet 1854) actuellement en vigueur, établisse l'égalité de tous les enfants des deux sexes, néanmoins le droit de *Aasaedesret* donne au fils aîné une part prépondérante d'héritage et lui permet de garder la ferme intacte (2). »

L'héritier ainsi mis en possession du domaine doit assurer une part d'héritage en argent à ses frères ; mais pour lui rendre cette tâche possible, on a soin de faire une estimation très basse du domaine ou de prendre pour base le prix d'estimation fixé par le père. En somme, c'est ce dernier qui, malgré les prescriptions législatives modernes et par la force de la coutume, règle lui-même sa succession.

Il était important de montrer comment l'action de la coutume et la puissance des traditions de famille vient modifier les prescriptions législatives de notre code français importées en Norvège depuis 1854. On voit par ce nouveau fait à quelles erreurs d'appréciation s'exposent les légistes qui ne consultent que les textes de lois, sans tenir compte des coutumes qui les modifient dans la pratique.

Ainsi s'expliquent les paroles de ce capitaine norvégien que

(1) Le Play, *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 65.

(2) J'emprunte ce passage à une note qu'a bien voulu me communiquer M. le Dr Broch.

j'interrogeais cet été et dont j'ai rapporté ici même la conversation (1) :

« En ce qui concerne sa succession, le père, me dit-il textuellement, *fait ce qu'il a dans la tête*. Il choisit seul et sans contrôle celui de ses enfants auquel il veut laisser sa barque de pêche et son domaine rural. Il aide les autres à s'établir, en leur donnant les sommes d'argent dont il peut disposer. »

Comme je lui demandais si le père donnait à chaque enfant une somme égale, il me répondit : « Mais cela ne serait pas juste. Tous les enfants ne sont pas égaux, les uns ont plus de chance ou plus de qualités que les autres et réussissent rapidement à se créer une position ; à ceux-là, le père donne peu ou ne donne rien, afin de pouvoir aider plus efficacement les autres. »

La seconde coutume, nommée le *Odelsret*, attribue aux descendants directs, par ordre de primogéniture, le droit de réclamer et de racheter toute propriété de famille vendue ou aliénée d'une manière quelconque. Ce droit pouvait autrefois s'exercer pendant un temps très long ; aujourd'hui on ne peut plus le revendiquer que pendant trois années à partir de l'époque de l'aliénation.

C'est ainsi que la coutume vient formellement appuyer en Norvège la pratique de la famille-souche pour empêcher soit le morcellement soit l'aliénation des domaines.

IV.

A côté de la variété de culture fragmentaire que nous venons de décrire et qui s'appuie essentiellement sur les *productions spontanées*, il en est deux autres qui commencent à se développer en Norvège :

1° *La culture fragmentaire avec l'art des forêts.*

2° *La culture fragmentaire avec l'art des mines.*

Comme elles présentent les mêmes caractères généraux, nous les traiterons ensemble, en nous bornant à indiquer les phénomènes qui les différencient de la variété précédente.

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 311.

Ces deux variétés n'ont pris de l'extension qu'à une époque relativement récente, depuis l'aménagement des forêts et l'exploitation des mines. C'est un résultat du développement des transports.

Jusqu'à ces dernières années, on se bornait généralement à exploiter les forêts et les mines pour la consommation locale; les frais de transports étaient trop considérables pour qu'on eût intérêt à transporter ces produits au loin en grande quantité. La vapeur qui, suivant l'expression connue, supprime les distances, a eu pour effet d'ouvrir à ces deux produits un débouché dans le monde entier. On sait, en particulier, que les bois de Norvège se vendent à Paris même à un prix moins élevé que les bois indigènes.

Le développement de ces exploitations a ouvert aux paysans norvégiens de nouvelles ressources. « La hausse extraordinaire du prix des bois pendant les années qui ont suivi la guerre de 1870 (1), a produit des effets qui se sont étendus à la population entière. Les paysans, en particulier, qui forment le fond de cette population, qui ne produisent guère que les denrées nécessaires à leur subsistance et qui tirent leurs principales ressources de forêts contiguës aux habitations, ont vu, en beaucoup de lieux, doubler leurs revenus (2). »

On pourrait croire que cette exploitation méthodique des forêts et des mines a eu pour effet de détacher les populations de la culture et de créer une classe d'ouvriers exclusivement adonnés à ces deux industries. Il n'en a pas été ainsi : ces exploitations ont été entreprises par des familles établies comme les précédentes sur un domaine agricole et ne demandant à ce nouveau travail que des ressources complémentaires. Au lieu de s'appuyer sur les productions spontanées du sol, elles se sont appuyées sur l'industrie du bois et l'industrie des mines. Elles n'ont donc constitué qu'une variété différente du type de la culture fragmentaire.

Trois causes ont contribué à maintenir ce caractère demi-rural :

(1) La valeur des bois exportés de Norvège, de 1871 à 1875, a été de 61 millions de francs par an.

(2) Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 485.

1° *Ces exploitations ont pour objet des produits épars dans la campagne.*

Les produits forestiers sont disséminés sur de vastes espaces, ordinairement assez éloignés des centres urbains, car les forêts sont surtout situées dans l'intérieur, dans la région montagneuse, tandis que les villes se trouvent principalement le long des côtes.

Il en est de même pour les mines, qui sont généralement peu riches (1), éparses sur des points très différents et qui ne donnent nulle part naissance à de grandes exploitations susceptibles d'agglomérer une population ouvrière considérable. Les mines de houille, qui pourraient surtout développer une exploitation intense, n'apparaissent que sur un point de la Norvège, dans l'île la plus septentrionale du groupe des Lofoten. Mais elles sont si pauvres qu'on les exploite à peine.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à l'alliance de la culture et de ces industries extractives. Bien plus, cette alliance est nécessaire pour la raison suivante.

2° *Ces exploitations ne donnent lieu qu'à un travail intermittent.*

L'exploitation des forêts n'a pas lieu toute l'année, mais seulement en automne et en hiver, quand la sève s'est arrêtée. Les mines métallifères sont dans les mêmes conditions; le travail y est fréquemment interrompu, soit par l'encombrement du marché, soit surtout par la pauvreté des gîtes. Dès que le filon est perdu, il faut se livrer à des recherches longues et dispendieuses pendant lesquelles tous les ouvriers employés au travail d'extraction se trouvent sans ouvrage.

Il est donc nécessaire que ces ouvriers forestiers et mineurs soient assurés d'une autre ressource, stable et régulière, qui leur permette de subvenir à leurs besoins pendant les arrêts du travail industriel. Ils sont dès lors portés à chercher cette ressource dans la culture.

3° *Ces exploitations sont complétées par des usines mues par des moteurs au bois.*

Il ne suffit pas de couper le bois dans la forêt; il faut encore

(1) Broch, *loc. cit.*, p. 365.

le débiter en planches dans des scieries. De même, il ne suffit pas d'extraire le minerai, il faut le traiter dans des usines spéciales, dans de hauts fourneaux, pour en séparer le métal.

Dans la généralité des pays, ces divers travaux qui ne peuvent s'effectuer que dans des usines, ont pour conséquence d'agglomérer la population ouvrière en masses compactes autour de la force motrice et de rendre ainsi la pratique de la culture impossible.

Mais en Norvège, cette conséquence ne se produit pas.

Par suite de l'absence de houille et de l'abondance du bois et des rivières à cours rapide, on a intérêt à demander presque exclusivement la force motrice au bois et aux cours d'eau. Or ces deux moteurs étant disséminés un peu partout, ne donnent naissance qu'à de petites usines et ne créent pas de grandes agglomérations ouvrières. On comptait, par exemple, en Norvège, en 1870, 662 scieries, occupant 6.350 bras, soit en moyenne 9 hommes par scierie. Il en est de même pour les usines métallurgiques : toutes les fonderies de cuivre de la Norvège réunies n'ont occupé, de 1871 à 1875, en y comprenant l'exploitation des mines, que 825 ouvriers; celles de fer, 654 ouvriers; celles de cobalt, 115; celles de chrome, 10 ouvriers; celles de nickel, au nombre de 14, 465 ouvriers, soit 32 ouvriers en moyenne; celles de zinc et de plomb, 78 ouvriers, etc. Si l'on défalque le nombre des ouvriers employés dans les mines, on ne trouve dans les usines métallurgiques, pour toute la Norvège, que 667 ouvriers, répartis entre un grand nombre de petits ateliers (1).

On s'explique maintenant comment les paysans norvégiens ont pu s'adonner à l'art des forêts et à l'art des mines, sans abandonner la culture; comment s'est constituée une nouvelle variété de culture fragmentaire trouvant un complément de ressources dans ces deux industries.

Le Play a décrit plusieurs exemples de ce type. « L'industrie de la plupart des petits propriétaires, dans la région voisine de Modum, qui confine à la baie de Christiania, consiste *d'abord* à pro-

(1) V. Broch, *loc. cit.*, p. 365-370.

duire les denrées *agricoles* nécessaires à la famille et à son bétail, *puis* à transporter les bois et les autres produits de la *grande industrie* (1). »

Voici encore *le Fondeur des usines à cobalt de Buskerud* (2), dans la Norvège méridionale; il est en même temps cultivateur : il cultive sur sa borderie des légumes, des pommes de terre; il y élève une vache, un veau, un porc. Cette petite exploitation rurale lui rapporte 420 francs.

Le même type se retrouve en Suède, où Le Play l'a également décrit. Prenons, par exemple, le *Forgeron des usines à fer de Dannemora* (3). Il exploite une borderie qui, outre les produits directs du sol, lui permet d'élever 2 vaches, 3 moutons, 6 poules, 1 coq, 15 poulets et un porc, soit un revenu de 550 francs.

Ajoutons que ces agriculteurs-ouvriers jouissent en outre de nombreux droits d'usages sur le bois, les fruits sauvages et le gibier des forêts, le poisson des rivières, les pâturages de la montagne.

On comprend dès lors que des ressources aussi variées donnent une grande stabilité à ces familles et leur permettent de supporter plus facilement les crises et les chomages de l'industrie.

Ce caractère demi-rural de l'industrie conserve en outre chez les populations les *habitudes partielles de la culture;* elles ne subissent pas l'influence des agglomérations urbaines et sont moins tentées d'abandonner la culture pour l'industrie.

Aussi se produit-il, en Norvège, un phénomène tout opposé à celui que nous constatons dans les régions manufacturières de l'Occident : *on ne voit pas les familles abandonner la culture pour l'industrie; mais l'industrie pour la culture.*

« Il arrive souvent en Norvège, dit Le Play, comme aux États-Unis, que l'ouvrier des usines manufacturières ne considère sa situation que comme un *stage*, où il accumule peu à peu les ressources nécessaires pour entreprendre plus tard à son propre compte une exploitation agricole. »

(1) *Les Ouvriers européens,* t. III, p. 63.
(2) *Ibid.*, ch. II.
(3) *Ibid.*, ch. Ier.

Ces industries contribuent donc au développement de la vie rurale, en fournissant aux familles le moyen d'acquérir plus rapidement les ressources nécessaires à l'achat et à l'exploitation d'un domaine.

Mais il faut que l'attrait qui pousse les familles vers la culture soit bien puissant pour qu'elles résistent à la séduction des salaires plus élevés de l'industrie. Nous saisissons ici un des traits caractéristiques de la famille-souche. Elle développe au plus haut degré l'amour de l'indépendance, le désir d'être maître et d'être chez soi, dans un foyer à soi ; aussi tout Norvégien n'a-t-il pas de désir plus vif que d'arriver à s'installer complètement dans son *gaard*, en s'appuyant exclusivement sur les productions spontanées du sol. L'industrie n'est pour lui qu'un passage ; il ne lui demande que les moyens de la quitter le plus tôt possible.

Dès qu'une famille a pu accomplir cette évolution, elle se rattache à la variété de culture fragmentaire que nous avons décrite en premier lieu et qui constitue le type le plus général de la population norvégienne, celui vers lequel tendent tous les efforts.

Voilà pourquoi les races à familles-souches sont essentiellement agricoles, infiniment plus que les races à familles patriarcales et à familles instables ; voilà pourquoi ces fameux pirates normands, qui ont effrayé nos pères, ont fondé partout où ils ont abordé ces magnifiques domaines agglomérés à habitation centrale de l'Angleterre, de la Germanie, de la Normandie, etc., et, plus tard, du Canada, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. Voilà pourquoi ces races sont en train de défricher et de conquérir le globe ; pourquoi tout recule devant elles.

V.

L'influence considérable exercée par la famille-souche sur la culture se fait également sentir sur la propriété.

1 *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 62.

1° *La propriété se particularise davantage.*

En effet, elle n'appartient plus à un groupe de ménages, comme dans la famille patriarcale, *mais à un seul ménage.* La propriété agricole se constitue sur le type de la propriété de la barque : elle est transmise intégralement à un des enfants, à l'héritier associé.

En se particularisant, le sentiment de la propriété devient plus intense ; on se sent d'autant plus propriétaire que la propriété vous appartient plus exclusivement. Et voilà pourquoi le sentiment de la propriété est plus développé chez les peuples issus de pêcheurs que chez les peuples issus de pasteurs, à l'occident qu'à l'orient de l'Europe.

Ce sentiment a encore pour résultat de développer l'ardeur au travail : on se donne plus de peine, quand on est sûr de recueillir tout entier le fruit de son travail, que lorsqu'on doit le partager avec d'autres. Et telle est encore la raison pour laquelle les peuples issus de pêcheurs sont capables d'une somme de travail bien supérieure à celles que donnent ordinairement les peuples issus de pasteurs. L'indolence orientale n'est-elle pas proverbiale ?

2° *La propriété se perpétue.*

Nous avons vu que, sous le régime de la famille patriarcale, la perpétuité de la propriété est menacée par la possibilité des partages. Le fait se produit toutes les fois que la communauté n'est plus capable de diriger son exploitation rurale telle qu'elle était constituée.

Cette éventualité n'existe pas dans la culture en famille-souche ; celle-ci crée des types de domaines fixes et facilement transmissibles à perpétuité. Elle crée même des domaines à la mesure des moins capables. Ainsi, la culture fragmentaire n'exige que des capacités tout à fait ordinaires ; elle est presque à la taille des moins prévoyants, puisque la famille trouve en dehors de sa petite exploitation rurale des ressources, soit dans les productions spontanées, soit dans l'appui d'un patron rural ou industriel.

VI.

Nous avons suffisamment exposé l'inaptitude organique des sociétés patriarcales à constituer les pouvoirs publics (1). Nous savons, au contraire, que les sociétés à familles-souches sont mieux douées sous ce rapport (2). L'autorité paternelle n'y cumulant plus les fonctions de la vie publique, ces fonctions se constituent en dehors et au-dessus des familles.

Mais ce développement des pouvoirs publics ne se produit pas partout sous la même forme et avec la même intensité : il est plus ou moins accentué suivant que le type dominant est la culture fragmentaire, la petite culture ou la grande culture.

Avec la culture fragmentaire, le développement des pouvoirs publics est encore faible.

Dans une société composée exclusivement de petits cultivateurs, comme en Norvège, il ne peut se constituer une aristocratie territoriale, ni même une classe supérieure fondée sur la richesse.

Jamais la féodalité n'a existé en Norvège. La noblesse féodale, que le Danemark essaya un moment d'y introduire, ne put s'y maintenir. C'est qu'il est un état social propre au développement de l'aristocratie, comme il est un sol, un climat propre à la germination de la vigne ou de l'olivier. L'aristocratie naturelle ne peut prendre naissance dans les pays à culture fragmentaire; la matière première, la richesse territoriale fait défaut.

Dans ces conditions, comment va-t-il être pourvu aux intérêts plus généraux, plus compliqués, qui débordent le cercle de la commune et la capacité des paysans?

C'est ici qu'apparaît un phénomène tout à fait digne de remarque. On peut le formuler en ces termes : *Lorsqu'une société*

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 129 à 133, 183 : t. II, p. 158.
(2) Voir *ibid.*, t. I, p. 129 à 133 ; t. II, p. 134 à 141.

compliquée ne produit pas spontanément une aristocratie naturelle, il se développe dans son sein une aristocratie artificielle.

On pourrait citer de nombreux exemples de cette loi. Voyez, par exemple, la Chine et la Turquie. Dans ces deux pays, c'est la famille patriarcale qui, ne donnant naissance qu'à *une seule forme de culture*, empêche toute hiérarchie naturelle de se produire. Il n'y a qu'une seule catégorie de propriétaires du sol : des communautés patriarcales juxtaposées, mais non subordonnées les unes aux autres. Dès lors, pas d'aristocratie fondée sur la propriété du sol, mais, par contre, une aristocratie artificielle, *les lettrés* : en Chine, les mandarins ; en Turquie, les ulémas.

M. Pinot a montré ici même comment le mandarin est, en Chine, le produit spontané de la société patriarcale (1). La même cause a donné, en Turquie, la suprématie aux ulémas.

Les ulémas sont une hiérarchie de lettrés comprenant dix-huit classes, au-dessus desquelles se trouve placé le Cheikh-ul-Islam. Ils constituent la véritable classe dirigeante : ils exercent la haute justice, remplissent certaines fonctions administratives et donnent l'enseignement supérieur fondé sur le Coran, tout comme les mandarins. Un proverbe turc dit : « Les gouverneurs gouvernent le peuple, le sultan règne sur les gouverneurs, les ulémas règnent sur le sultan, et *Ilm* (la science) règne sur les ulémas. »

Les muftis (interprètes de la loi) des villes et villages sont élus par les ulémas et les plus importants sont choisis parmi eux. Aussi un écrivain turc, Suavi effendi, peut-il écrire avec raison : « La hiérarchie des ulémas parcourt et embrasse comme une chaîne toute l'administration ottomane ; elle seule soutient encore les parties de l'édifice qui menace ruine depuis longtemps (2). »

La même cause qui produit, dans les sociétés patriarcales, cette aristocratie artificielle, lui a donné naissance en Norvège. Dans ce pays, à famille-souche, il n'y a, d'une façon générale, qu'une seule forme de culture, la plus rudimentaire de toutes, la culture

(1) Voir, t. II, p. 280.

(2) *Les Ouvriers européens*, t. II, p. 26. — Voir à la suite des détails sur l'organisation du corps des ulémas par Suavi effendi.

fragmentaire : aussi voyons-nous apparaître la même aristocratie artificielle : une aristocratie de lettrés. Elle est représentée par *le clergé*.

« Le clergé, dit Le Play, est en Norvège *la vraie classe supérieure*... Dans les campagnes, les curés président de droit les assemblées électorales (1). » Ils ont également la haute direction des écoles publiques dans tout le royaume (2).

On peut observer le même fait, dans les pays à culture exclusivement fragmentaire, par exemple dans les petits cantons suisses : là aussi, la classe supérieure est constituée par les lettrés représentés par le clergé. Ici, c'est le clergé catholique, tandis qu'en Norvège c'est le clergé luthérien, ce qui prouve que ce fait n'est pas déterminé par la forme religieuse. Cela est si vrai que, lorsque les croyances religieuses s'affaiblissent, la direction sociale passe à une autre classe de lettrés : aux instituteurs. En Suisse, cette évolution commence à se dessiner sur certains points.

Pour bien montrer toute la portée de cette loi nous signalerons un troisième cas où elle se vérifie : L'influence des lettrés se développe non seulement dans toutes les sociétés compliquées à familles patriarcales et dans les sociétés à familles-souches où l'aristocratie naturelle ne peut naître, mais encore dans les sociétés où l'aristocratie naturelle a failli à son rôle et s'est montrée incapable.

La France est l'exemple le plus fameux de ce cas. L'ancienne noblesse ayant perdu toute direction et toute influence, est actuellement supplantée par les lettrés de tous genres : écrivains, journalistes, avocats, médecins, bureaucrates, qui constituent la véritable classe dirigeante ; ils forment l'opinion, dominent dans tous les Conseils du pays, encombrent la Représentation nationale. Ils ont envahi toute la place abandonnée par l'aristocratie naturelle.

Mais dans les pays comme la Chine, la Turquie, la Norvège, les petits cantons suisses, etc., l'influence des lettrés est un phé-

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 84.
(2) Broch, *loc. cit.*, p. 329 et suivante.

nomène normal, un cas physiologique; aussi se développe-t-elle sans entamer le domaine de la famille qui est très forte, sans envahir la vie privée : cette classe supérieure ne fait que ce que la famille ne peut faire.

En Norvège, par exemple, le clergé exerce seulement certaines fonctions supérieures exigeant des connaissances intellectuelles que ne possèdent pas les paysans. Son intervention est étroitement limitée par suite de deux causes.

1° *La forte constitution de la famille.* Celle-ci défend énergiquement son domaine contre toute tentative d'envahissement.

2° *La simplicité des intérêts publics.* Dans une société où règne presque exclusivement la culture fragmentaire, où ne se développent ni la grande culture ni la grande industrie, les intérêts auxquels il faut pourvoir sont généralement très simples; ils ne dépassent guère le cercle de la commune et peuvent être facilement gérés par les paysans les plus capables. Aussi ces derniers forment-ils le principal élément de la Représentation nationale, ou *Storthing;* leur esprit pratique suffit à résoudre la plupart des questions qui se présentent. On peut donc dire que, sauf pour quelques intérêts d'une nature élevée, le gouvernement de la Norvège est entre les mains des paysans; c'est un gouvernement démocratique.

La démocratie, c'est-à-dire le gouvernement par le peuple, est donc un produit propre aux sociétés dans lesquelles les intérêts publics sont peu compliqués. Lorsqu'on veut introduire dans d'autres pays cette forme de gouvernement, elle n'est qu'une création artificielle, un simulacre de démocratie; c'est le nom sans la chose. Seuls, les pays capables de se suffire sans patrons peuvent s'administrer sans aristocratie naturelle. Cela prouve que l'indépendance privée est la seule source naturelle de l'indépendance publique (1).

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

(1) Voir, dans l'article suivant, de M. E. Guerrin, les conditions de développement et de stabilité de la *Démocratie.*

LES

FAUX REMÈDES AU MAL SOCIAL.

II.

LA DÉMOCRATIE (1).

Voilà bien un remède social, et des plus préconisés! Remède bien séduisant, en vérité. Le gouvernement de tous par tous, la fin des abus d'un autre âge, le règne du droit et de la paix, la fraternité universelle! Ne voilà-t-il pas de quoi enflammer beaucoup de cœurs généreux et faire chanter beaucoup de poètes?

Ni les uns ni les autres n'ont manqué à la démocratie. Maintenant encore tout le monde s'en réclame. Elle figure avec honneur dans les professions de foi de tous les candidats, elle était l'an passé dans les proclamations des Prétendants partant pour l'exil.

Je me propose de l'étudier aujourd'hui sans haine, sans amour et sans poésie, mais avec la méthode d'observation que nous a léguée Le Play. Elle seule peut nous élever au-dessus des préjugés, des passions, des sentiments, des intérêts qui servent couramment à apprécier de telles questions, mais qui laissent aux esprits droits toute leur incertitude.

I.

Lorsqu'une institution d'origine quelconque se présente dans l'histoire avec le caractère de la durée et de la paix, qu'elle est

(1) Voir *La Science sociale*, t. II, p. 517.

acceptée et respectée par une longue suite de générations, on est fondé à conclure que cette institution convient au peuple qui l'a admise et à l'époque pendant laquelle il l'a admise.

Lorsque, de plus, elle s'est établie paisiblement en tout point du globe où s'est élevé un peuple digne de ce nom, lorsque cette institution a traversé tous les siècles de l'histoire et subsiste à nos yeux chez les nations les plus différentes de mœurs, sous les climats les plus variés, on peut enseigner, — et la science sociale enseigne en effet, — que cette institution-là est bonne en soi, qu'elle a ses racines dans les entrailles même de l'humanité et qu'on ne peut sans folie et sans danger songer à la détruire.

Tel n'est pas le principe d'après lequel on juge vulgairement les questions sociales et politiques. Rousseau s'enfonçait sous les ombrages de la forêt de Saint-Germain pour découvrir l'origine de l'inégalité des conditions ; les politiciens et les économistes ses disciples s'accoudent sur leur table de travail et ferment les deux yeux dans le creux de leur main pour mieux saisir la solution de tous ces graves problèmes. Je sais cela, mais je sais aussi, sans être prophète, que cette méthode-là tuera celle-ci.

Eh bien, s'il est une institution qui présente clairement ce quadruple caractère de spontanéité, d'universalité, de durée et de paix, c'est celle de la démocratie communale. Allez du municipe de l'ancienne Rome jusqu'au *vestry* de l'Angleterre contemporaine, de la commune chinoise et du *mir* russe jusqu'au *township* américain, parcourez le temps et l'espace : vous trouverez que la démocratie est la forme naturelle du gouvernement de la commune rurale, celle qui subsiste à raison même de ses bons résultats et qui produit avec le moins de frais le plus de prospérité. Partout où une autre forme de gouvernement a été imposée à la commune rurale, des tiraillements se sont produits, la machine s'est détraquée tôt ou tard et la force immanente des choses a ramené au pouvoir la démocratie. C'est l'histoire de partout et de toujours. Jetez les yeux autour de vous : je ne crois pas que vous trouviez un seul peuple civilisé, hors la France, chez qui la commune ne soit pas maîtresse de ses destinées et démocratiquement régie.

En ceci, il faut bien le remarquer, je vise uniquement les communes rurales et demi-rurales, qui comprennent la plus grande et la meilleure partie de l'espèce humaine; nous verrons plus loin le cas tout différent des cités, surtout des villes grandes et riches.

Cette obstination incessante que met le genre humain à apporter toujours la même solution au même problème, s'explique bien aisément. Après tout, qu'est-ce qu'une commune? — C'est l'association nécessaire de quelques centaines de familles placées dans des conditions de vie à peu près identiques, se connaissant toutes ou presque toutes et obligées de s'entendre pour pourvoir à des besoins communs. Dans les sociétés naissantes, la commune constitue souvent toute l'organisation publique; aux époques troublées, la vie sociale s'y retire parfois tout entière; dans les sociétés normalement établies, elle subsiste toujours avec un certain nombre d'attributions, de nature à ne pas lui permettre de faire échec à l'unité de l'État, mais que nul pouvoir ne saurait mieux tenir qu'elle.

Telle est, par exemple, l'organisation publique des objets matériels nécessaires au culte. En tout pays, c'est la religion qui établit le premier lien entre les familles d'un même voisinage: c'est pour pourvoir au service du culte public qu'elles sentent tout d'abord la nécessité de s'associer. Les communes rurales sont surtout des paroisses; il en était ainsi dans l'ancienne France; il en est encore de même en Angleterre. *Vestry* signifie sacristie.

Telle est aussi la détermination des menus besoins communaux et l'établissement des taxes destinées à y pourvoir.

Qu'il s'agisse d'intérêts spirituels ou d'intérêts matériels, quand ces intérêts sont locaux, les familles bien organisées en sont les meilleurs juges; il n'y a rien là qui dépasse la capacité d'un chef de famille, rien qui sorte de la compétence qu'il acquiert par la pratique journalière de la vie. « D'ailleurs, remarque Le Play, presque tous les actes de la vie communale aboutissent à un impôt, et quand on se trompe, il faut payer. » Lorsque ses écus sont en danse et qu'il peut voir de ses yeux ce qu'on lui donne pour son argent, Jacques Bonhomme est un contrô-

leur bien autrement sérieux que le plus émérite inspecteur des finances; ce n'est pas lui qui paierait à ses enfants des palais scolaires! Il est le plus compétent des administrateurs et le plus économe des financiers; il est aussi le plus économique puisqu'il surveille gratuitement l'emploi de ses deniers. Ne nous étonnons donc pas que les constitutions les plus variées lui laissent la gestion des intérêts touchant à ses besoins immédiats et journaliers.

Et puis, quel grand péril y a-t-il pour l'État à ce qu'une commune fasse plus ou moins mal ses affaires, à ce que ses propriétés soient plus ou moins bien entretenues ou gardées, à ce qu'elle subvienne plus ou moins heureusement à ses besoins particuliers? Aucun que je sache. Le plus clair résultat d'une mauvaise gestion communale sera toujours de fournir un exemple dont les communes voisines sauront faire leur profit.

En résumé, la démocratie est plus *compétente* que qui que ce soit en matière de gestion communale et plus *immédiatement intéressée* qu'aucun autre pouvoir à ce que cette gestion soit bonne.

Remarquons toutefois qu'il y a une condition préalable à la prospérité de la commune sous le régime démocratique. Cette condition, il est à peine besoin de la dire, c'est la bonne organisation de la famille. Si des chefs de foyers stables formés par de puissantes traditions à l'exercice de leurs devoirs et vivant entre eux dans la paix et l'estime mutuelle qui s'établissent toujours entre les bonnes familles d'un même voisinage, sont les meilleurs gouvernants de la commune, les chefs de familles désorganisées, pour qui l'expérience des aïeux est perdue et qui ne savent pas compter avec l'intérêt de leurs descendants, en sont les pires. La paix est le fruit naturel du voisinage des familles prospères, et la discorde, le fruit également naturel du voisinage des familles désorganisées. Cela s'observe tous les jours et s'explique facilement. Le cadre de cette étude ne me permet pas d'entrer dans de grands détails à ce sujet : qu'on veuille seulement remarquer qu'un régime de famille impuissant à faire régner la paix entre des frères sera *à fortiori* impuissant à l'établir entre des voisins. Or, si le gouvernement communal démocratique est le plus puissant pour

le bien avec des familles saines, il est également le plus puissant pour le mal avec des familles malsaines, et, dans ce dernier cas, les familles bien organisées se trouvent être les premières à en souffrir; on aime mieux avoir pour ennemi son préfet que son maire; de là vient que beaucoup de bons esprits n'envisagent qu'avec une grande répugnance la démocratie communale. J'ai tenu à leur montrer, en passant, que le mal dont ils souffrent a pour cause la désorganisation de la famille et non l'institution démocratique de la commune.

Si de la commune rurale nous passons à la commune urbaine, nous voyons apparaître presque partout la dépossession de la démocratie. Ici on ne trouve plus que *tous* les chefs de famille soient aptes à diriger la chose publique; il y a des conditions d'admissibilité au droit de bourgeoisie. La première et la plus générale, c'est la possession du foyer; parfois des conditions de cens et de séjour viennent s'y ajouter.

Cela tient en premier lieu à ce que les intérêts d'une cité sont bien autrement délicats que ceux d'une paroisse rurale; ses besoins sont plus étendus, plus nombreux, plus complexes, et son gouvernement exige une dose d'intelligence, d'aptitude, d'expérience, qui ne se rencontre pas à beaucoup près dans toutes les têtes. En second lieu, il faut considérer que la basse population des villes est composée de familles désorganisées dont les chefs sont des gens non seulement incompétents, mais imprévoyants et désintéressés de la bonne marche des affaires. Les exclure de l'administration communale, c'est de toute sagesse. La cité est autonome mais n'est pas démocratique.

II.

De la cité, passons à la province, et voyons quelle figure y fait la démocratie. La plupart du temps nous la trouvons éliminée du gouvernement provincial. Les intérêts d'une telle étendue territoriale dépassent de beaucoup la compréhension de tout le monde. Ni la justice, ni les universités, ni les propriétés provinciales :

forêts, mines, canaux ; ni la haute culture des sciences, des lettres, des arts ; ni les encouragements à l'industrie et à l'agriculture, rien de tout cela n'est de la compétence de la démocratie. Ici, il faut régir à la fois des villes et des campagnes dont les intérêts sont souvent contradictoires : le gouvernement du plus grand nombre respecterait malaisément les intérêts de tous. Les majorités populaires sont naturellement despotiques. Pour faire un homme véritablement libéral, il faut beaucoup d'étude, de raison et de vertu.

Chez les peuples où la province a acquis la plus forte vitalité, nous la trouvons régie par une race de grands propriétaires ruraux formés par une solide éducation théorique et pratique, ayant les idées larges et hautes, et disposant des loisirs nécessaires pour s'adonner au service gratuit du pays. Ces hommes trouvent dans la considération publique la légitime récompense de leur dévouement, car si la masse se prend par l'intérêt, l'élite ne se prend bien que par l'honneur, et l'honneur d'une aristocratie est une force sociale de premier ordre qu'on est toujours bien sot de ne pas utiliser. C'est lui qui a fait la prospérité des provinces françaises avant Richelieu et qui donne encore de nos jours à l'Angleterre sa vigoureuse constitution.

Mettez en regard les piètres résultats obtenus par la province démocratique, soit aux États-Unis, soit en Italie ; voyez à l'œuvre ces gouvernements de beaux parleurs incapables, entrez dans le détail de cette exploitation sans pudeur du peuple par les politiciens qui ont acheté ses votes et qui lui vendent leurs faveurs, et comparez.

Est-ce à dire que cette loi est absolue et que nous ne trouvons nulle part de province prospère gouvernée par la démocratie? — Il y a aux portes mêmes de la France un exemple bien curieux de provinces démocratiques prospères, exemple d'autant plus remarquable que la démocratie n'y est pas mitigée et que la prospérité n'y est pas contestable : ce sont les petits cantons suisses : Schwitz, Uri, Unterwalden. Le peuple tout entier se réunit en *Landsgemeinde* une fois l'an et fait lui-même ses affaires. Il les fait fort bien, ma foi, et beaucoup d'assemblées législatives pourraient

aller prendre là des exemples de sagesse, de sens politique et social.

Pourquoi cette exception? pourquoi la sagesse ici et l'incapacité là-bas?

Pour trois raisons : c'est que la province ici est petite, pauvre et homogène.

Ici toutes les familles se livrent à la même vie pastorale; l'Alpe qui les patronne toutes ne laisse pas d'indigents mais ne fait pas de riches. Les intérêts et les aptitudes sont similaires comme les conditions. — Pauvre, la province n'a que des besoins restreints et accessibles à tous. — Petite, elle permet à tous de s'entendre pour y pourvoir. C'est la patrie de l'égalité forcée et de la démocratie naturelle.

Mais ceci, il faut le reconnaître, est une exception qui s'explique par le caractère exceptionnel du lieu; c'est, dans la flore sociale, une fleur curieuse qui ajoute à l'harmonie et à la richesse de l'ensemble, tout en paraissant mettre en défaut les règles fondamentales. La loi générale reste vraie : la démocratie n'est pas apte au gouvernement provincial.

III.

Considérons maintenant l'État.

C'est ici que la question devient particulièrement intéressante et brûlante. C'est bien la démocratie dans l'État qu'on se plaît à préconiser comme le plus puissant élément de progrès et de bonheur social, comme le type rationnel, nécessaire, unique, du bon gouvernement, comme le remède à tous les maux engendrés par les autres formes de souveraineté.

Verrons-nous la démocratie, prospère dans la commune rurale, inapte dans la cité, moins apte encore dans la province, retrouver sa supériorité dans l'État? Une telle conclusion serait, *à priori*, de nature à nous étonner; mais si l'observation nous y conduisait, nous l'enregistrerions, quitte à chercher l'explication d'un si curieux phénomène.

Il n'en est pas ainsi et la science sociale observe que la démocratie est de plus en plus inférieure à mesure que sa tâche s'agrandit et s'élève. La démocratie est, dans l'État, une forme de gouvernement artificielle qui ne s'établit pas spontanément, qui pourvoit mal aux besoins publics, qui assure moins que toute autre la paix intérieure et la prépondérance dans les relations internationales.

Pourtant les exemples d'États démocratiques sont classiques : la Grèce, Rome, la Suisse, les États-Unis...

Qu'étaient les républiques grecques? — Des cités commerçantes avec banlieue rurale, où les hommes libres formaient une véritable bourgeoisie.

Qu'était la république romaine? — Tout autre chose qu'une démocratie. C'était un gouvernement complet où le pouvoir du peuple, le pouvoir de l'aristocratie et le pouvoir monarchique des consuls se pondéraient l'un par l'autre. Les consuls jouissaient d'une autorité bien autrement étendue, faisaient une bien autre figure que les présidents impuissants et irresponsables de nos républiques contemporaines. En mainte occurrence, leur pouvoir alla légalement jusqu'au despotisme. Le sénat constituait la plus admirable oligarchie héréditaire qu'on ait jamais vue.

Restent la Suisse et les États-Unis, les deux seuls modèles qu'on puisse raisonnablement citer.

Eh bien, il faut reconnaître que ces exemples-là ne sont pas encourageants.

Il ne s'agit pas de faire honneur à un système de gouvernement de tout ce qu'on trouve de bien dans une nation ; c'est là un procédé qui pour être fort employé n'en est pas meilleur. Il y a dans l'équation générale d'un état social bien des facteurs amenant chacun tel genre et tel degré de prospérité dans la chose publique. Les ressources naturelles, l'organisation de la famille, l'organisation du travail, l'organisation de la commune, par exemple, sont autant d'éléments qui contribuent pour une part prépondérante à la prospérité d'un État.

Nous ne pouvons donc apprécier sainement un principe gouvernemental que par son équation particulière, qu'en voyant

comment les fonctions qui sont l'essence même du gouvernement sont remplies.

Depuis cinquante ans le gouvernement américain, comme d'ailleurs les législatures des États et les pouvoirs municipaux des grandes villes, présente à tous les yeux le spectacle de la corruption la plus éhontée. Deux partis puissamment organisés et gouvernant despotiquement leurs adeptes font alternativement la curée du pouvoir, balayant sans pitié tous les fonctionnaires du parti tombé. Nous n'avons pas encore idée en France de telles hécatombes. C'est par cent mille, que se chiffrent les révocations, et le président Cleveland s'est attiré l'estime des républicains et la colère des démocrates parce que, depuis l'an passé, ses amis n'ont guère révoqué plus de 10,000 fonctionnaires.

Les scandales financiers ne comptent plus quand ils ne roulent pas sur des millions de dollars ; leur incessante répétition n'émeut personne chez nous ; elle est devenue banale. De l'autre côté de l'Atlantique, on ne décolère pas contre de telles malversations quand elles sont commises par le parti adverse, et la presse américaine nous fournit, même dans ses journaux les plus graves, des échantillons de polémique aussi nombreux que curieux. Là-bas on ne lave pas son linge sale en famille ; lisez plutôt : « Nos législatures, partout corrompues, n'ont montré de capacité que pour faire le mal et empêcher le bien. » — « Notre gouvernement a été la proie d'une maladie putréfiante. » — « Une armée innombrable de voleurs, d'imposteurs, de banqueroutiers et de gens tarés a fait main basse sur l'argent, la comptabilité, la justice et l'administration de l'État. » — « Nous vivons sans gouvernement, au milieu d'une race de voleurs, de brigands et de meurtriers (1). » Qui dit cela? — C'est le *New-York Herald*, c'est *la Nation*, c'est *l'Observer*.

Depuis longtemps les esprits éminents, pour être plus mesurés dans leurs termes, ne sont pas moins sévères dans leurs jugements. John Quincy Adams, président de l'Union, se plaignait déjà que « la Chambre fédérale, par ses intrigues quotidiennes, se fût rava-

(1) Duc de Noailles. *Cent ans de République aux États-Unis.*

lée au rang d'un meeting d'aigrefins. » — « L'esprit public, dit M. Charles Adams, n'hésite pas à constater que jamais assemblées législatives ne furent plus profondément vénales, plus honteusement corrompues, plus désespérément en dehors de toute influence de l'opinion que plusieurs législatures représentant l'Amérique républicaine depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle (1). »

Tocqueville, malgré son parti pris d'admiration pour la grande démocratie, ne fait pas difficulté de reconnaître qu'en Amérique les gouvernants ne valent pas les gouvernés.

Assurément, un État conduit de telle façon ne saurait être pris pour modèle. Non seulement il dilapide les deniers publics, mais il abaisse le niveau moral de la nation : il n'assure pas la paix intérieure, il ne maintient pas solidement l'unité : on l'a bien vu lors de la guerre de sécession.

Il est remarquable que tous les éléments stables, honnêtes, supérieurs, du gouvernement de l'Union, ont une origine extra-démocratique.

Tel le sénat, que Tocqueville trouvait déjà beaucoup plus éclairé et plus intègre que la Chambre des représentants, et qui, de l'avis de tout le monde, l'est encore de nos jours. Telle la cour suprême de justice, composée des sept sages de l'Union, le plus haut et le seul pouvoir vraiment respectable de la Confédération.

Ici, des sénateurs élus pour six ans par les législatures, deux par État, sans souci des différences énormes de population. Là, des juges *inamovibles* désignés par le président et acceptés par le sénat.

Et, chose curieuse, toutes les dispositions de la Constitution de 1787 sont des obstacles, des entraves, des freins à l'exercice direct du pouvoir de la majorité.

Pourquoi deux chambres, celle du suffrage universel et celle des États?

S'agit-il d'amendements à la Constitution? Aucune proposition de ce genre n'est prise en considération que si elle réunit les

(1) Duc de Noailles. *Cent ans de république aux États-Unis.*

deux tiers des voix de chaque Chambre ou Congrès fédéral et si elle est approuvée par les deux tiers des législatures locales. (Art. V.) Et pour qu'un tel *bill* devienne loi, il lui faut l'adhésion des trois quarts des législatures. (Art. V.)

S'agit-il d'une loi ordinaire? Si elle est frappée de *veto* par le président, il lui faut, pour passer, les deux tiers des voix des députés et les deux tiers des voix des sénateurs. (Art. I, § 7.) Si bien que 26 sénateurs peuvent tenir en échec la grande majorité du sénat et la chambre des représentants tout entière.

Faut-il ratifier un traité ou juger un haut fonctionnaire fédéral? C'est le sénat qui en a la charge, et les deux tiers des voix sont encore nécessaires. (Art. I, § 3; art. IV, § 2.)

En résumé, je le répète, il n'est pas un article de la constitution qui ne soit une restriction ou une opposition apportée soit à la volonté des électeurs, soit au pouvoir de leurs mandataires.

Même l'électorat est soumis, suivant les États, à des conditions variables. Dans le New-Jersey, par exemple, il faut, pour être électeur, posséder un fonds de 50 livres sterling. Dans les Carolines et le Maryland, il faut posséder 50 ares de terre. Dans la Pensylvanie et la Virginie, il faut être contribuable. Dans le Maine, il suffit de n'être pas classé parmi les indigents.

Nous voilà donc, en somme, assez loin de l'idéal démocratique. Pourquoi toutes ces précautions, toutes ces méfiances contre la démocratie? Hamilton nous le dit fort nettement : « Si les hommes étaient des anges, ils n'auraient pas besoin d'être gouvernés : la raison première de tout gouvernement est la déraison même des hommes. »

Les constituants de Philadelphie étaient des hommes sages et éclairés, formés à la liberté par l'éducation anglaise. Ils n'ont pas pensé que la démocratie eût, parce qu'elle est démocratie, toutes les qualités et toutes les compétences. Imbus cependant des théories de Rousseau alors dans toute leur fraîcheur, ils ont pris le peuple comme source de tout pouvoir et lui ont confié dans une mesure très large la conduite de ses affaires, mais ils ont senti le besoin d'entraver, d'entortiller de mille manières, si je puis m'exprimer ainsi, la volonté populaire, pour ne pas

exposer l'État aux conséquences de ses passions, de sa légèreté, de son incapacité, pour préserver des caprices démocratiques les pièces maîtresses du monument fédéral.

Si Washington n'eût pas refusé la couronne, les États-Unis seraient sans doute aujourd'hui une monarchie. Ne voulant pas être roi, il a fait une reine : la Constitution.

La faiblesse et le malheur d'une telle reine, c'est qu'elle n'est jamais respectée qu'autant que ses sujets veulent bien la respecter.

De fait, tout alla bien, ou à peu près, pendant la « période bucolique », alors que la population des États-Unis était en très grande majorité composée de propriétaires ruraux d'origine anglaise, conservant précieusement les meilleures traditions de la mère-patrie. Ce n'étaient d'ailleurs pas les premiers venus que ces fondateurs des États américains. Les hommes qui s'expatriaient pour ne pas être opprimés dans l'exercice de leur foi religieuse et traversaient l'Atlantique à la recherche de forêts à défricher constituaient évidemment une puissante élite. Avec de tels hommes placés dans de telles conditions, un gouvernement a la tâche facile et, pourvu que des complications extérieures ne viennent pas à surgir, tout se passe bien.

Mais viennent les grands développements de l'industrie et du commerce, l'invasion d'immigrants cosmopolites, l'accumulation des populations ouvrières dans les villes, la richesse et la corruption en haut, la misère et l'envie en bas, alors la faiblesse du gouvernement démocratique apparaît, éclate; le respect traditionnel de la Constitution s'amoindrit, puis s'efface, et, à l'heure grave où la famille et l'atelier sont désorganisés, lorsque l'État a le plus besoin d'être fort pour maintenir l'ordre et la paix en attendant les réformes nécessaires de la vie privée, toutes les digues artificielles élevées pour protéger la chose publique contre le flot démocratique s'écroulent, soit en un jour, soit en un siècle, et la démagogie imbécile arrive naturellement à la plénitude du pouvoir avec tous ses attributs. Elle est incapable, elle est despotique, elle est banqueroutière, elle est sanguinaire (1).

(1) Voir ici même les articles de M. de Rousiers sur *la Colonisation*, notamment, t. II, p. 454 et suiv.

Les États-Unis n'en sont pas encore là, mais ils marchent dans ce sens.

« Nous avons le droit de fouler aux pieds notre Constitution même comme de vieux papiers, » disait M. Peters à la Convention de l'Illinois en 1847, et naguère encore un meeting tout entier applaudissait M. Boutwell s'écriant : « Nous refusons à la main des morts le droit de dominer sur le sol de la patrie (1). »

De plus en plus, les institutions qui n'émanent pas directement du suffrage universel sont attaquées et ébranlées, comme en France d'ailleurs, car la démocratie dans l'État tend par une force aussi naturelle et aussi invincible que la pesanteur à l'accaparement de tous les pouvoirs sociaux, et il arrive fatalement un jour où rien de stable et de sage, rien qui représente le passé, ne subsiste devant elle pour résister à ses caprices.

Au lendemain de la guerre de sécession, des insurrections de grévistes brûlant et pillant des villes entières durent être réprimées par les armes. Il y a quelques jours à peine, sur un signe des « chevaliers du Travail », 50,000 employés de chemin de fer se mettaient en grève à la même heure. Chacun de nous sait quels progrès fait là-bas le parti socialiste. Que la réorganisation du travail et celle de la famille tardent à se produire, et l'on verra à quels abîmes la logique démocratique peut conduire une société ébranlée.

J'ai dépassé quelque peu mon sujet, qui n'était pour l'instant que de montrer par l'exemple des États-Unis l'inaptitude de la démocratie au gouvernement de l'État. Il est palpable d'abord que dans l'Union américaine les pouvoirs émanant le plus directement du peuple sont les moins capables et les plus corrompus; il est acquis en outre qu'aucun des autres pouvoirs ne trouve dans son origine un point d'appui suffisamment solide pour résister, aux heures des grandes crises, à une démagogie légalement triomphante.

Telles sont les deux conclusions principales à tirer de l'étude du gouvernement américain.

(1) *Cent ans de république aux États-Unis.*

L'exemple suisse n'est pas moins concluant.

Là encore les bonnes constitutions de la famille et de la commune amènent leurs bons effets, et la mauvaise constitution de l'État engendre ses inconvénients. La Suisse est allée plus avant que les États-Unis dans l'application du principe démocratique. La Constitution de 1874 (1) n'a pas pour but de limiter les droits du peuple et de louvoyer contre ses volontés; elle s'applique plutôt à le gouverner fidèlement suivant ses désirs. Le président a aussi peu de pouvoir que possible, et le *referendum*, l'appel direct au peuple, est de droit pour chaque loi votée quand 30,000 électeurs le demandent.

Avec tout cela, la Suisse s'est offert, elle aussi, sa guerre de sécession, son *Sunderbund*, comme la France démocratique s'est offert sa Commune; elle a essayé de la persécution religieuse, et son gouvernement fédéral n'a pas de plus doux passe-temps que d'empiéter tous les jours un peu plus sur les autonomies cantonales et communales. C'est la démocratie despotique en pleine floraison. Heureusement, elle est tempérée en fait, tantôt par la force d'inertie des cantons et des communes, auxquelles elle envoie des lois sans avoir d'agents à elle pour les faire exécuter, tantôt par le *referendum* populaire. Les lois qu'elle fait restent le plus souvent lettres mortes; le prestige du gouvernement y perd, mais l'état social y gagne. Comme aux États-Unis, les gouvernants ne valent pas les gouvernés. Il y a donc quelque chose de pire que la démocratie pure, c'est la démocratie représentative : je m'en expliquerai tout à l'heure.

Voilà donc ces deux fameux modèles. Faute d'observation rigoureuse on n'a pas su démêler la nature et les causes effectives de leur prospérité. On leur a fait un mérite de leur démocratie, sans discerner que le même procédé de gouvernement qui fait la force de leurs communes fait la faiblesse de l'État. Et notez encore que, par suite de leur situation privilégiée, tous les deux sont à l'abri de la plus grave des difficultés : la guerre étrangère. Les États-Unis n'ont pas de voisins, la Suisse a son territoire neutralisé.

(1) N'est-il pas remarquable qu'une si vieille république ait une constitution si jeune?

IV.

Essayons maintenant de pousser plus loin l'analyse afin de nous rendre compte des causes de la faiblesse constatée du gouvernement démocratique.

Quelles sont les qualités exigées par le gouvernement d'un État et quelles sont les aptitudes du peuple?

Nous sommes excessivement portés, en France, à étendre outre mesure les attributions du pouvoir et, par une inconséquence bizarre, nous nous faisons une idée fort légère des qualités qu'il requiert. Le premier venu est bon pour être ministre de n'importe quoi.

Pourtant la diplomatie, par exemple, exige, c'est incontestable, un tact particulièrement développé, une grande souplesse, une présence d'esprit absolue, une justesse de vue et une profondeur d'observation incomparables. Et pour diriger convenablement un tel service, il faut avoir toutes ces qualités à un degré supérieur.

On n'est bon général qu'à condition de posséder à fond la science militaire, d'avoir l'énergie nécessaire au commandement des armées, la rapidité et la sûreté du coup d'œil, de savoir tirer en une minute le meilleur parti possible d'une situation imprévue. Et pour bien diriger des généraux, il faut être le meilleur général.

On n'est bon juge qu'à condition d'unir la pénétration de l'esprit à la science juridique la plus complète et à l'honorabilité la plus incontestable. Et pour être ministre de la justice, il faut être le meilleur des juges.

A toutes les aptitudes spéciales nécessitées par la direction de ces divers services, il faut joindre le talent administratif, la connaissance des hommes, l'art de faire converger vers le but visé la volonté de milliers d'êtres intelligents et libres.

On n'est un bon premier ministre que si l'on est doué d'une faculté d'assimilation merveilleuse, d'un jugement droit et sûr, d'une ténacité imperturbable, d'une claire connaissance des prin-

cipes sociaux et des besoins de l'État. Il faut de plus posséder le sens administratif à sa plus haute puissance : l'art de diriger des hommes supérieurs.

Quant aux qualités du Souverain, ce sont avant tout : l'amour éclairé et intelligent du peuple; la connaissance de son histoire et du rôle qu'il a à jouer dans le monde, le sentiment élevé de la tradition nationale, une grande hauteur morale et une fermeté de caractère qui lui permettent de soutenir son premier ministre contre les intrigues inséparables de tout gouvernement.

Voilà bien des qualités, sans doute, et qui ne se rencontrent pas toujours même chez les gouvernants des peuples modèles. Il n'en est pas moins vrai qu'elles restent l'idéal duquel il faut se rapprocher autant que la faiblesse humaine le permet.

Qu'est-ce maintenant que le peuple?

C'est, chez nous, l'ensemble des citoyens âgés de vingt et un ans et jouissant de leurs droits politiques. Et dans cet ensemble il y a deux types qui priment tous les autres, qui constituent à eux deux l'immense majorité du corps électoral et dont la volonté est souveraine : le paysan et l'ouvrier.

Astreint au dur travail des champs, incessamment tourmenté par le souci du pain quotidien de sa famille, le paysan, — est-il besoin de le dire? — ignore l'A B C du gouvernement et n'éprouve aucune honte à le confesser.

L'ouvrier des villes, pour être parfois moins modeste, n'est pas plus compétent, tant s'en faut. Lors même qu'on le supposerait né avec les plus brillantes aptitudes, ces aptitudes sont restées en friche, au moins de ce côté-là.

Les mieux doués s'attachent naturellement à améliorer par un travail plus intense et plus intelligent leur situation personnelle; ils deviennent contremaîtres, patrons même. Seuls les paresseux font de la politique. Et quelle politique! Le grand nombre a des préférences de sentiment pour une forme de gouvernement déterminée, et c'est tout.

Et c'est à ce paysan, c'est à cet ouvrier qu'on va confier le gouvernement d'une grande nation! c'est à eux que l'on va demander un sens politique et social développé, la prudence dans

les conseils, la justesse dans les vues, la fermeté et la persévérance dans les desseins! ce sont eux qui vont décider en dernier ressort des actes qui doivent assurer la prépondérance de la nation, ce sont eux qui jugeront de l'opportunité d'une intervention armée dans les affaires du monde!

Cela dépasse l'imagination, et je m'arrête là, n'ayant pas le courage de m'appesantir sur des vérités de La Palisse.

Mais, dit-on, ce ne sont pas un paysan et un ouvrier qui nous gouvernent; ce sont tous les paysans et tous les ouvriers, c'est tout le monde, ce « tout le monde » qui a plus d'esprit que Voltaire.

Vraiment! l'arithmétique sociale aurait-elle donc cette admirable et nouvelle propriété de faire un tout d'une nature autre que ne sont les parties, d'additionner les grains épars de bon sens en éliminant les grosses épaisseurs de sottise! Mais ce ne serait plus de l'arithmétique, ce serait de la chimie! Quoi qu'il en soit, cette chimie-là attend encore son Lavoisier, car personne à ma connaissance n'a trouvé jusqu'ici le moyen de faire un savant avec mille ignorants et un homme d'esprit avec un million d'imbéciles.

V.

Si la démocratie est, comme il faut bien le croire, incapable de gouverner un État, est-elle capable au moins de choisir des mandataires plus compétents qu'elle? On n'a pas besoin d'une intelligence bien raffinée pour discerner dans son voisinage un homme sérieux d'un crétin, et le « désir du bonheur » ne portera-t-il pas la majorité des électeurs à se faire représenter par des gens à hauteur de leur mandat?

Telle est la conception des partisans de la démocratie représentative. Elle est vraiment séduisante, et c'est là une objection bien grave que j'ai à résoudre.

A première vue, on ne comprend pas bien pourquoi les chefs de familles bien organisées, que nous avons vus au début de cette étude plus aptes que personne à diriger les intérêts qui les tou-

chent de très près, seraient mauvais juges de celui-là. Il faut donc recourir au criterium de l'observation. L'observation nous a montré aux États-Unis et en Suisse les assemblées élues notablement inférieures comme sagesse et comme moralité au peuple lui-même. C'est là un fait que nous ne pouvons pas contester, mais que nous devons expliquer.

Tout bien examiné, je propose l'explication suivante : dans la démocratie directe, le peuple est un souverain incapable livré à lui-même; dans la démocratie représentative, le peuple est un souverain incapable entouré de courtisans, de flatteurs, d'imposteurs, de bouffons.

Un bon courtisan sait se plier aux caprices de son maître pour mieux lui faire épouser ses intérêts propres, toujours proprement colorés et vernis de l'intérêt de l'État : si le roi est religieux, lui, sera tartufe; si le roi est prudent, lui, sera lâche; s'il a affaire à un roi débauché, il se fera entremetteur, car il sait que le meilleur moyen de parvenir consiste à flatter adroitement les basses passions, toujours plus chatouilleuses que les autres.

Et pourquoi, s'il vous plaît, le peuple souverain n'aurait-il pas ses flatteurs? Est-il donc plus intelligent, plus clairvoyant, plus incorruptible que tant de rois bien doués menés à mal par ces perfides?

Il n'y a pas à le contester, c'est

un présent funeste
Que fait au peuple aussi la colère céleste.

De vieux républicains s'en sont aperçus avant moi, et M. Edmond Schérer a publié là-dessus, en 1884, des articles pleins de tristesse et de découragement que je voudrais pouvoir citer tout entiers. Il s'élève d'abord avec avec une grande force de vérité contre le mandat impératif et l'école de la démocratie logique, puis il passe en revue les mœurs du suffrage universel. « Quel est celui d'entre nous, s'écrie-t-il, qui, dans la dernière campagne électorale, n'ait pas été humilié pour la nature humaine en voyant à quel degré de complaisance peuvent descendre des citoyens, et je parle des plus graves, des plus sages, lorsqu'il y va du succès

d'une candidature? Que ceux qui tiennent à conserver leurs illusions sur la noblesse des caractères se gardent d'entrer dans une réunion publique le jour où l'on y procède aux interrogatoires. »

Notez qu'à ce jeu ce n'est pas l'homme de valeur qui tient la corde; il est là, dépaysé sur des tréteaux charlatanesques, dans la position de quelqu'un qui voudrait bien s'en aller : ce candidat-là ne jouit certainement pas de tous ses moyens, et le farceur ambitieux, le tripoteur de consciences, le Roumestan à qui les promesses ne coûtent rien, qui fera tout ce qu'on voudra, qui ne reculera devant aucune cabriole pour attirer l'attention de son public, devant aucune dépense pour acheter ses votes, enlèvera de haute main l'élection.

Le résultat de ces pantalonnades, le voici : « Sous notre système, les citoyens les plus recommandables et les plus capables sont généralement exclus des fonctions publiques (Tocqueville avait déjà constaté la même chose) par la notoriété, l'activité et l'absence de scrupule de celui qui fait métier de la politique et qui sait comment il faut prendre l'électeur ignorant. »

C'est M. Winschell qui écrivait cela en 1883, dans *The North American Review;* et M. Schérer, dans un aveu dépouillé d'artifice, trouve que cela « a l'air d'être écrit pour la France ».

Une fois élu, que fait ce politicien-là? Il recommence avec les ministres le même système de marchandage : « Donnez-moi mon chemin de fer, mes bureaux de tabac, casez mes électeurs influents, et je vous donnerai ma voix, car je tiens avant tout à être réélu. » De là les folies budgétaires, les épurations et l'instabilité ministérielle. Voilà toute la politique sous la démocratie représentative! « Mal profond et grande honte! » dit encore M. Schérer.

Le système électif a pour effet d'éliminer l'intérêt général et de ne laisser debout que l'intérêt personnel de l'électeur, l'intérêt personnel de l'élu, l'intérêt personnel du ministre. Chacun travaille, intrigue pour obtenir dans ce contrat de délégation d'une toute-puissance provisoire le plus d'avantages possible.

Et si l'élu se rattrape sur le ministre, l'électeur se rattrape sur l'élu. Il entend que tout service se paie, et se fera payer son vote sinon en pièces de 5 francs comme dans un département que

M. Lockroy connaît, au moins en services de tout genre. Le député est l'homme d'affaires de son commettant, même son « homme à tout faire ». Le mot est toujours de M. Schérer.

On le charge de consulter les grands médecins de Paris et de procurer des nourrices pour les nouveau-nés. Chaque député, disait M. Ballue, de l'extrême-gauche, reçoit en moyenne deux lettres de ce genre par jour. D'après M. Lockroy, à qui je laisse la responsabilité de ses affirmations, les électeurs chargent même leur député de leurs menus achats.

Ce système représentatif a si bien fait ses preuves que, pour en sortir à tout prix, on est revenu au scrutin de liste. C'est un pas vers la démocratie directe. Nous avons vu ce qu'elle sait faire.

Si les élus se bornaient à vouloir faire passer un chemin de fer devant la porte de tous les électeurs, la France ne serait que ruinée, mais il y a pis encore, pis que la ruine, pis que l'abaissement et la corruption des gouvernants, c'est l'abaissement et la corruption des gouvernés par les gouvernants, par les élus.

Nous avons dit que les flatteurs ont pour habitude naturelle de cultiver les plus basses passions du souverain.

Qu'un roi soit corrompu, le gouvernement en souffrira, mais la nation conservera sa vitalité pour de meilleurs jours. Si ce roi est le peuple, il n'y a plus de salut à espérer.

Nous avons vu, hélas! de bien tristes exemples de courtisanerie électorale. Personne n'aime à payer l'impôt du sang : c'est pourquoi la guerre du Tonkin a servi de plate-forme aux élections de 1885; et l'on a vu des candidats, non des pires, se faire nommer en promettant la suppression des 28 jours.

Le pauvre aspire aux jouissances de la propriété, mais il ne l'acquerrait pas par un vol. Le candidat vient lui persuader qu'à une certaine échelle le vol n'est qu'une restitution; il fait luire à ses yeux le mirage de la nationalisation du sol et du partage des fortunes. Lors même que l'élu oublierait ses promesses, l'électeur n'oublie pas ses espérances. Il se dit, dans sa conscience élastique et simple à la fois, que ce qui est juste en général est juste aussi en particulier. La notion du bien et du mal s'obscurcit

chez lui; il s'offre parfois une « restitution ». Le socialisme et la corruption de la conscience publique sont au bout de la démocratie représentative.

Dieu sait qu'en entreprenant cette étude je ne prévoyais pas être amené à traiter si sévèrement le système cher aux doctrinaires de toutes les républiques.

Je ne pensais pas que la démocratie fût, par nature, inapte à faire choix de mandataires soucieux de son honneur et économes de ses deniers. M'appuyant sur des conclusions déjà acquises à la science, j'attribuais volontiers à l'absentéisme des grands propriétaires et au défaut de patronage dans l'industrie, l'indignité de la représentation populaire des États démocratiques.

Et à l'appui de ma thèse j'avais maint exemple. J'ai en ce moment au bout de la plume le nom d'un de nos meilleurs députés nommé aux dernières élections en tête de la liste de son département, et seul de son parti. Ce fait me semblait démontrer suffisamment que le peuple n'est pas incapable de discerner les véritables autorités sociales ni même de les élire.

Eh bien, c'est une erreur. L'exemple de la Suisse, l'exemple de l'Amérique, l'exemple de la France même, hélas! sont concluants dans leur généralité. Une autorité sociale, si bienfaisante et si incontestée qu'elle soit, a besoin pour être élue d'être doublée d'une grande activité et triplée d'une grande fortune. Celle que j'ai citée ne me contredira pas, j'en suis sûr.

Le vice radical du système, c'est le système lui-même; c'est *l'omnipotence* d'une assemblée représentative. C'est cette omnipotence qui fait du mandat législatif un but aux ambitions les plus ardentes et les moins avouables.

Dans les pays où la puissance des élus du peuple est sagement limitée par des institutions traditionnelles, les brouillons et les incapables sont infiniment moins portés à briguer les suffrages.

Une élection est un mât de cocagne. Pendez à son sommet le devoir, l'honneur, la considération, la reconnaissance publique: l'élite seule y montera. Pendez-y des jambons: vous n'aurez plus que des goujats.

VI.

On peut se demander maintenant pourquoi la démocratie, condamnée à osciller entre la corruption et l'imbécillité, jouit de tant de faveur à notre époque.

J'en ai dit une raison ; elle est considérée comme le type rationnel du gouvernement, type duquel il faut se rapprocher autant qu'on le pourra. A la vérité, la démocratie assure moins que toute autre forme de gouvernement le bien-être du plus grand nombre : c'est sa faiblesse ; mais elle a plus apparemment ce bien-être pour but : c'est sa force.

En outre, elle a pour elle un courant d'opinion qui souffle depuis cent ans sur le monde ; c'est quelque chose. On la regarde comme une fatalité inéluctable, comme le résultat du développement normal des sociétés humaines. Tocqueville l'envisageait « avec une sorte de terreur religieuse », et la flattait comme les Égyptiens adoraient les crocodiles, pour n'en pas être dévoré. Aujourd'hui tout le monde vous dit avec un haussement d'épaules : « Allez donc toucher au suffrage universel ! » Les royalistes l'embrassent... peut-être pour l'étouffer.

La science n'a pas ces ménagements à garder. Elle est d'autant plus libre qu'elle n'attend rien d'aucun pouvoir et que la conquête de la vérité est la seule qu'elle cherche.

Constatons que le principe démocratique n'est pas dans l'histoire ; que nul peuple n'a vécu sur cette idée éminemment dissolvante : qu'une foule aveugle doit pouvoir, quand il lui plaît, mépriser les traditions nationales et faire tourner l'État dans le cercle de ses caprices. La démocratie est dans l'État un accident ; cet accident se produit quand les pouvoirs traditionnels et les dirigeants du travail manquent à leurs devoirs. L'amour de l'égalité politique, le plus saillant élément de notre « esprit moderne », ne vient pas d'ailleurs. Il est contraire aux tendances natives de l'humanité non moins qu'à ses intérêts. Le représentant naturel d'un ouvrier mineur n'est pas Basly, c'est son patron.

Mais le genre humain n'a guère la sagesse de s'arrêter du premier coup aux réformes nécessaires; il va d'un bond jusqu'aux destructions intempestives; il ne sait pas délivrer des prisonniers sans massacrer leurs gardiens et démolir les bastilles; il déracine les institutions pour supprimer les abus.

Aujourd'hui pèsent sur nous les paroles véritablement prophétiques que Royer-Collard adressait au gouvernement de Louis-Philippe, lorsque Casimir Périer demanda l'abolition de la pairie héréditaire : « Avant de faire un pas décisif vers la démocratie, dites, dites un long adieu à la liberté, à l'ordre, à la paix, au crédit, à la prospérité! »

Pauvre France! Seule au monde elle a ce triste privilège de voir la démocratie bannie de ses communes et toute-puissante dans l'État. Par la plus flagrante inconséquence des temps modernes, on refuse au citoyen le droit de s'occuper de ses affaires personnelles, de celles qu'il connaît mieux que tout autre, au succès desquelles il est si fort intéressé, et on lui accorde tout pouvoir sur les affaires de compatriotes qu'il ne connaît pas et sur celles de l'État qu'il ignore encore plus. Quel est le raisonnement de cabanon qui a pu conduire à une pareille pratique?

Quoi qu'il en soit, ce sont deux causes de faiblesse et de désordre qui se multiplient l'une par l'autre, car nul État n'a autant besoin que l'État démocratique de citoyens habitués aux affaires publiques et d'unités sociales autonomes, seul contrepoids effectif d'un pouvoir fatalement despotique.

« Si je voulais, disait il y a quelques années M. Gladstone, susciter une révolution en Angleterre, je réclamerais d'abord la centralisation administrative. Le jour où la responsabilité de tout ce qui va mal sur un point quelconque du royaume s'élèverait jusqu'au gouvernement, il se produirait un mécontentement général et un poids d'impopularité qui entraîneraient bientôt aux abîmes le trône et toutes nos institutions. »

Une troisième maladie mortelle vient élever le danger à sa troisième puissance : c'est la désorganisation de la famille.

Les lecteurs de *La Science sociale* savent que la Famille instable est un type commun à tous les peuples en décomposition, type

qui tue dans son germe toute vie nationale. Que ce type résulte de la désorganisation, de la famille patriarcale comme en Pologne et en Serbie ; qu'il procède de la désorganisation de la famille-souche, comme en Irlande, ou qu'il paraisse spontané comme chez les sauvages de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie, il rend également illusoire l'existence d'une nation libre et forte.

J'ajouterai que, sous le régime d'état démocratique, la bonne organisation de la famille est nécessaire sous peine de disparition à brève échéance. Quel système de gouvernement réclame chez les citoyens la plus forte éducation morale, sinon celui qui s'appuie uniquement sur leur sagesse? Quel est celui qui demande le plus de stabilité en bas, sinon celui qui supprime toute stabilité en haut?

Ce défaut de stabilité dans la vie privée et à tous les niveaux de la vie publique est précisément notre maladie. Du haut en bas de l'échelle, rien ne subsiste qui relie le présent au passé, ni dans l'État, ni dans la province, ni dans la commune, ni dans la famille. La race française n'est plus qu'une poussière impalpable, jouet de tous les vents de l'opinion et avec laquelle il est aussi chimérique de vouloir faire une nation qu'il serait chimérique de vouloir édifier un palais avec le sable du désert.

J'espère avoir convaincu mon lecteur que le remède tant cherché au mal social qui nous dévore ne consiste pas dans l'application de la démocratie au gouvernement de l'État. Toute institution comme tout édifice a sa mesure et ses proportions au delà desquelles elle manque son but et son effet. Décuplez le Parthénon, vous avez la Bourse et la Madeleine, deux inepties monumentales.

Pour clore la série des remèdes politiques, je devrais peut-être examiner encore les rêves bénins que caressent de fort honnêtes gens : projets de constitutions artistement combinés, organisation savante du système électoral, représentation proportionnelle, etc...

Je ne me sens pas capable de prendre tout cela au sérieux.

Admettons, si vous voulez, qu'un gouvernement soit assez sot pour accepter une combinaison qui ne peut que l'affaiblir, en di-

minuant la majorité sur laquelle il s'appuie. Que gagnerons-nous, s'il vous plaît, à ce que la division des esprits français éclate avec plus de certitude? Voilà ce que j'ai besoin qu'on m'explique.

En attendant, je considérerai la question comme résolue.

Dans un prochain article j'étudierai les remèdes d'ordre religieux.

(*A suivre.*) E. Guerrin.

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

II.

LE TRAVAIL (1).

Il ne faut pas être grand clerc en science sociale pour prévoir quel sera le genre de travail auquel vont s'adonner et notre famille des Genevez et nos montagnards du Jura bernois. La rapide étude que nous avons faite des conditions géologiques et climatériques, des espèces végétales et animales de ce pays nous permet de voir dans leur agencement naturel les causes déterminantes du travail; nos gens, ne pouvant entreprendre la culture des céréales, vont tout simplement exploiter, dans les meilleures conditions possibles, les ressources naturelles de la contrée, l'herbe et le bois.

Durant mon séjour aux Genevez, soit en m'associant aux travaux de mon hôte, soit en l'interrogeant sur les labeurs que lui ramène chaque saison, j'essayais de me rendre compte des occupations quotidiennes des paysans.

Le travail principal de la famille V***, partant le plus important de ses moyens d'existence, consiste dans l'élevage de quelques animaux domestiques. En août 1885, elle avait sur le pâturage 2 vaches, 1 génisse, 1 bouvillon, 1 cheval, 1 poulain d'un an et 1 veau. Quel travail occasionnait ce petit troupeau?

(1) Voir le précédent article, t. III, page 295.

I. — Le paturage.

Chaque année, avant de « chasser » ses animaux sur les pâturages, V*** doit s'employer pendant quelques jours à nettoyer la place. Durant les longs mois d'hiver, le vent a jonché le sol de bois mort, renversé les clôtures, rempli les réservoirs de branchages; avant de faire sortir le bétail il faut remettre toute chose en état. Dans le commencement de mai, le conseil communal s'assemble et détermine, sur le rapport des gardes champêtres, le nombre de jours de corvée qui seront consacrés à ces travaux. Généralement, cette corvée dure cinq ou six jours: chaque foyer y participe en proportion de ses « encrannes ». On appelle « encranne », dans le Jura, l'unité de mesure des herbages et, par extension, le nombre des animaux à la nourriture desquels cette mesure peut suffire. Il est reconnu de longue date, dans le pays, que 1 cheval, 2 poulains, 2 vaches, 4 génisses ou bouvillons et 8 moutons ont la même action sur le pâturage, soit à cause de leur consommation, soit à cause des détériorations qu'ils lui font subir. Aussi l'unité, l'encranne, est-elle représentée par le cheval, qui coupe l'herbe au pied de la tige et souvent arrache les racines; les fractions de l'unité sont représentées, selon les chiffres que je viens de dire, par les autres animaux de races bovines et ovines, dont la dent est moins destructrice.

D'après la coutume, tout ménage doit envoyer chaque jour, pendant la durée de ces travaux, un homme, s'il se propose de mettre sur le pâturage un nombre d'animaux correspondant à 3 encrannes, une femme ou un enfant âgé de plus de quatorze ans, s'il ne réclame que 2 encrannes, et un enfant de plus de dix ans, s'il se contente d'une seule encranne.

Dans la famille V***, qui se compose du père, de la mère et de quatre enfants, dont l'aîné n'a que huit ans, le père fut obligé d'aller tous les jours à la corvée, sa femme étant retenue à la maison par les soins du ménage et la surveillance des enfants.

Lorsqu'une famille ne trouve pas parmi ses membres le nombre de bras suffisants pour ce travail, ou lorsqu'elle néglige de s'y rendre, la commune se charge de le faire faire moyennant une amende de 45 centimes par jour et par encranne. Il est bien rare qu'il y ait lieu d'infliger cette amende. Le temps que dure cette corvée est un temps de fête. La femme de mon hôte, Marie V***, me disait combien elle regrettait de ne pouvoir plus prendre part à ces travaux, qui lui rappelaient les bonnes parties qu'elle faisait avant son mariage. C'est au commencement du printemps que se fait ce nettoyage; après un long hiver de réclusion dans les maisons ensevelies sous la neige, femmes, jeunes gens, enfants, tout le monde est heureux de sortir au grand air, de courir pendant quelques jours dans les herbes sous l'action bienfaisante des premiers rayons du soleil.

Les gardes champêtres dirigent ces travaux, indiquent les endroits où il faut aller ramasser le bois mort, de quel côté il faut refaire les clôtures.

Ces corvées sont caractéristiques. Elles différencient tout d'abord l'art pastoral que pratiquent les habitants de ce petit plateau, de celui qui occupe les nomades de la steppe. Les pâturages du Jura ont été conquis sur la forêt, ce sont des pâturages de sédentaires. Nous avons bien toujours devant nous le même genre, les pasteurs, mais l'espèce a varié; à la place du pasteur nomade, nous avons le pasteur sédentaire. La nécessité de défricher le sol pour le livrer à la culture, l'exiguïté même de ces herbages, auraient forcé les premiers colons à s'établir à demeure, quand bien même ils n'auraient pas apporté avec eux l'habitude de la vie sédentaire. Dans toute la série des faits sociaux qu'étudiera notre analyse, on sentira la répercussion d'un pareil événement; le lien qui attache au sol nos pasteurs jurassiens va déterminer leur genre de travail, le régime de leur propriété, la constitution de leur famille, etc. Nous aurons sous les yeux une société qui, par un bon nombre de traits, rappellera la société pastorale, mais qui, par le seul fait de la vie sédentaire, verra la plupart de ses traits se modifier, prendre un caractère propre et n'avoir bientôt plus avec la société pastorale que cette der-

nière des ressemblances que l'on appelle un air de famille.

Ne voyons-nous pas notre homme et tous les autres habitants de la commune obligés de faire cinq jours de corvées pour nettoyer le pâturage? Dans les études que Le Play a faites sur les paysans du Lavedan, il nous montre la famille Melouga envoyant tous les ans, vers le printemps, quelques-uns de ses membres balayer le germ, refaire les clôtures avant d'y conduire les animaux (1). Ces corvées sont peu de chose, elles sont récréatives, je le veux bien, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent un genre de travail qui naît avec la vie sédentaire. Dans la steppe, les nomades n'ont cure de nettoyer leurs herbages; lorsqu'un pâturage ne leur convient plus, ils lèvent leurs tentes, poussent devant eux leurs troupeaux et vont en d'autres régions. Le lien qui rattache les pasteurs jurassiens au sol ne modifie pas seulement l'art pastoral, il les force à entreprendre des travaux inconnus des nomades, à entamer le sol; il en fait des paysans, comme nous le verrons plus loin.

Les herbages nettoyés, on y chasse le bétail. En mai 1885, d'après les registres du secrétaire communal, les différentes familles du village avaient mis sur les 529 hectares de pâturages boisés que possède la communauté des Genevez, 60 chevaux, 23 poulains de plus d'un an, 152 vaches, 98 génisses, 6 bouvillons, 19 brebis, 1 chèvre, en tout 359 têtes de bétail; dans ce nombre ne figurent ni les 2 taureaux, qui appartiennent à la commune, ni les veaux et les poulains de moins d'un an, qui suivent leurs mères et ne font qu'un avec elles dans la réglementation des droits de pâturage.

Pour prévenir tout danger d'épizootie, le règlement établi par l'assemblée générale des habitants ordonne à tous ceux qui mettent des animaux sur le pâturage de les faire visiter par un des gardes champêtres avant de les mener estiver; celui-ci peut exclure des herbages toute bête qui lui semblerait malade. Il faut aussi déferrer les chevaux pour que leurs ruades, lorsqu'ils seront en liberté, risquent moins de laisser trace sur le pelage des autres animaux.

(1) *Les Ouvriers européens*, t. IV, page 504.

Pendant les premiers jours, on doit exercer une surveillance assez active sur les troupeaux. — Les chevaux, les génisses, les bouvillons, qui restent souvent pendant toute la saison sans rentrer à l'étable, sont conduits dans un pâturage clos de barrières, d'où ils ne peuvent s'échapper; mais les vaches, qui doivent revenir deux fois par jour à la maison pour donner leur lait, sont mises dans des herbages fermés seulement sur les confins du territoire de la commune et sur le bord des terres cultivées; laissées en pleine liberté après un long séjour à l'étable, elles seraient tentées de s'en aller aux quatre coins du plateau. Pour prévenir ces fugues, les enfants restent pendant quelques jours auprès de leurs bêtes pour les habituer à élire au milieu des herbages une place voisine de la maison.

Alors on abandonne toutes les bêtes sur le pâturage et elles y demeurent de la première semaine de mai à la fin de septembre. — La situation du village et des hameaux répandus au milieu des herbages, ainsi que l'indique la carte que nous avons donnée (1), cette situation, dis-je, permet de ramener les vaches à l'étable pour les traire. Ce sont les enfants qui sont chargés d'aller les chercher et de les reconduire. Alphonse V***, l'aîné des fils de mon hôte, un petit bonhomme de six ans, allait tous les matins vers six heures, l'après-midi vers quatre heure et demie, chercher « la brune et la blonde », les deux vaches de ses parents. C'était merveille de voir ce petit bout d'homme, une gaule à la main, faire marcher devant lui ces deux énormes bêtes; non seulement il savait les conduire, mais encore il savait les retrouver dans le pâturage; de loin il reconnaissait le son de leurs clochettes. — Cependant, lorsque ses recherches avaient été vaines, lorsque ses petites jambes étaient fatiguées et qu'il rentrait bredouille, alors le père se mettait en quête de ses bêtes. Quelquefois il faut marcher longtemps avant de les retrouver; un caprice leur passe par la tête: tout en broutant, elles font du chemin et gagnent une des extrémités du pâturage. Mais ces longues courses sont assez rares; à l'heure où l'on doit les traire, les vaches reviennent d'elles-mêmes

1 Voir *La Science sociale*, t. III, page 309, livraison de mars 1887.

vers leur étable, le lait leur pèse, et elles savent d'ailleurs qu'elles auront une poignée de sel.

Les autres animaux, qui, comme les chevaux, les génisses, les bouvillons, ne donnent pas de lait, restent pendant toute la saison sur le pâturage. — Un complet abandon provoquerait bientôt chez eux un quasi-retour à la vie sauvage ; on ne pourrait plus les approcher, se rendre compte de leur état, prendre les chevaux pendant quelques heures pour faire un charroi. Aussi les paysans ont-ils l'habitude d'aller tous les deux jours porter une poignée de sel aux chevaux et aux génisses.

Les distributions de sel ne servent pas seulement à attacher les animaux à leur maître, elles exercent aussi une influence salutaire sur le développement des animaux et sur le rendement des vaches laitières. Un vieux proverbe, qui court la Suisse, prétend qu'un kilogramme de sel fait dix kilogrammes de graisse. Le sel ne nourrit pas, mais il stimule, facilite la digestion, excite à boire, et fait que l'animal consomme et s'assimile une plus grande quantité de nourriture. Les paysans du Lavedan donnent à leurs animaux du sel dans le même but d'apprivoisement et d'hygiène ; c'est l'attrait de cet aliment qui ramène chaque soir les vaches à l'étable du germ (1).

Je n'eus garde de manquer une seule fois d'accompagner mon hôte dans ces visites qu'il rendait à ses bêtes ; chemin faisant je l'interrogeais sur les choses du pays.

Pendant tout le temps que les animaux demeurent au pâturage, on ne leur donne aucun autre soin. Les paysans ne s'inquiètent même pas de faire féconder leurs vaches ; deux taureaux, achetés par la commune, sont laissés en pleine liberté sur les herbages, au milieu des troupeaux ; pour chaque vache mise au parcours, on paie un droit de 1 franc ; la somme ainsi produite sert à acquitter les frais d'hivernage et à racheter de nouveaux reproducteurs lorsque les anciens commencent à être hors d'usage.

Je croyais m'être rendu compte du travail que l'exploitation du pâturage exigeait directement d'une famille lorsqu'un soir, le

(1) *Ouvriers européens*, t. IV, page 505.

surlendemain de mon arrivée, un vieux paysan renommé pour sa grande expérience annonça une très forte gelée pour la nuit. Aussitôt tout le monde se met en mouvement : il fallait ramener à l'étable les vaches et les juments pleines. En temps ordinaire, tous les animaux se retirent pendant la nuit dans la forêt qui borde les herbages; mais, lorsqu'il se produit un fort abaissement de température, l'abri des sapinières n'est pas suffisant pour préserver les animaux qui sont dans la période de gestation; si on les laissait au froid, ils pourraient avorter. Devant cette menace du temps, V*** prit quelques cordes et se disposait à aller rechercher ses vaches et sa jument, lorsque je lui offris de l'accompagner. Pendant une bonne heure, dans les sapinières, sous la pâle clarté de la lune, guidés par le bruit des clochettes, nous cherchâmes nos bêtes. Enfin la plupart des paysans ayant retrouvé leurs animaux, on reprit le chemin du village. Pour ma part, je ramenais trois juments; ce simple fait m'attira immédiatement la sympathie de tous; je n'étais plus pour ces braves gens un « Monsieur » de Paris, j'étais un des leurs; et, dès cet instant, j'eus tous les renseignements que je désirais, et je pus faire des recherches dans les archives de la bourgeoisie.

Dans cette rapide esquisse, nous avons montré quels sont les travaux que l'art pastoral exige de ces sédentaires. Comme les pasteurs nomades de la steppe, ils doivent surveiller leurs troupeaux; mais ce soin, ne portant pour chaque famille que sur quelques têtes de bétail, devient la plupart du temps l'œuvre des femmes et des enfants.

Somme toute, l'exploitation de l'herbe des pâturages ne demande que quelques efforts à la portée des plus faibles, des femmes et des enfants; cinq jours de corvée au printemps, une heure par jour pendant cinq mois pour chercher les vaches et les ramener sur le pâturage, véritable amusement pour les enfants, tels sont les travaux qu'exige directement l'art pastoral aux Genevez.

Sans se donner beaucoup de peine, nos gens récoltent chaque jour de grandes jattes de lait, voient leurs animaux prendre ces formes magnifiques, qui, lors des foires d'automne, feront tomber

de beaux écus dans leurs bourses de cuir. Entre le brin d'herbe que les forces naturelles font pousser spontanément sur le pâturage et le produit parfait, le lait ou l'animal, il y a tout un travail d'assimilation, d'élaboration auquel l'homme ne participe pas : il se borne à recueillir un produit qu'il n'a pas fabriqué. Le bétail est en réalité l'agent actif du travail ; en broutant, il récolte l'herbe, se l'assimile et l'offre enfin à l'homme sous forme de lait, de viande ou de force.

Le Jurassien aurait tous les charmes et tous les loisirs de la vie pastorale, s'il pouvait, comme le pasteur d'Asie, faire paître pendant toute l'année ses troupeaux sur le pâturage, et si les produits qu'il retire de ses animaux suffisaient complètement à ses besoins.

Mais les conditions qui permettent au nomade de parcourir la steppe pendant tout l'hiver et qui lui font trouver sous la croûte de la neige glacée, que brise le pied de ses animaux, de grandes quantités d'herbes restées intactes lors de la belle saison, ces conditions n'existent plus ici. Nous sommes sur des pâturages de faible étendue, découpés sur d'étroits plateaux; nos gens sont donc sédentaires. Pendant l'hiver, ils rentrent leur bétail à l'étable et, durant six à sept longs mois, ils doivent le nourrir avec des fourrages recueillis lors de la belle saison. Ce n'est pas tout : le lait des vaches n'a pas toutes les qualités suffisantes pour alimenter à lui seul les familles : il n'a pas les vertus nutritives du koumouis ; aussi faudra-t-il demander à la terre les éléments complémentaires de l'alimentation, ou chercher dans les pays voisins ce que le climat refuse, et ce que l'industrie domestique ne produit pas : de là tout un système d'échange dont la vente des animaux fournit le moyen.

Ainsi de l'art pastoral que nous venons d'observer sur ces petits plateaux naissent le travail et le commerce. Nous avons donc raison de dire que la famille que nous étudions appartenait au genre des pasteurs, mais en constituant une variété très caractéristique et bien différente du type pur, tel que M. Demolins l'a étudié dans les steppes d'Asie.

II. — La culture.

1° *Les foins et l'élevage.* — C'est à peu près là le seul mode de culture que pratiquent les paysans jurassiens. Sur les 13 arpents de terre que mon hôte exploitait lors de mon voyage, 12 étaient consacrés à la production herbagère.

Dès le mois de mars, V*** emploie 3 journées à conduire dans ses prairies le fumier qu'il a recueilli pendant l'hiver dans ses étables. En Suisse, les prés sont fumés beaucoup plus qu'ils ne le sont en France, le paysan apporte sur ses terres les engrais liquides, mélange de bouses et d'urine de bêtes à cornes, le seul engrais qu'on puisse faire dans ce pays où manque la paille, partant la litière. Les étables sont munies d'un plancher fortement incliné, qui verse les déjections solides et liquides dans une rigole, d'où elles passent dans un réservoir extérieur ; c'est de là qu'elles sont extraites pour être portés sur la prairie. A l'époque où l'on fait ce transport, la neige recouvre encore le sol ; aussi V*** attelle-t-il son cheval au traîneau, et creuse-t-il dans les champs les fosses où le fumier demeurera enfoui sous la neige pendant quelque temps.

Vers les premiers jours d'avril, on laboure les prés et on répand les fumures. Les enfants de mon hôte n'étant pas encore en âge de l'aider, il réunit son attelage à celui d'un de ses voisins et tous deux font ensemble leurs labours ; les échanges de travail sont très fréquents et se retrouvent en maints pays ; Le Play les signale chez les paysans du Lavedan ; ils témoignent des bonnes coutumes du voisinage. Pour être labourées, les prairies de V*** demandent 5 journées de 8 heures de travail.

En Suisse, de magnifiques fourrages viennent récompenser les paysans de leurs premiers efforts, et leur imposent les rudes labeurs de la fenaison. C'est alors le moment de l'année où le travail est le plus dur. Le soleil est dans son plein, et sous le feu de ses rayons, entre deux ondées, il faut récolter les herbes. En quelques jours V*** doit faucher, faire sécher, charger sur sa charrette et rentrer en grange les 30 toises de foin que lui donnent ses prairies. Comme il ne pourrait suffire à un pareil travail, il prend

un aide. A cette époque, des paysans de la Suisse allemande, quelques déserteurs français arrivent dans la montagne pour faire la récolte des fourrages. D'ailleurs tout le monde est sur pied dans le village, vieillards, femmes et enfants, tous travaillent ; en quelques jours, il faut faire une énorme tâche, dérober, pour ainsi dire, l'herbe aux ondées si fréquentes en cette saison. Les vieux parents, qui ont cédé leur train d'agriculteur à un de leurs enfants, se remettent à l'ouvrage, c'est le dernier travail qu'ils abandonnent, et quand on dit dans le pays : Un tel n'a pas rentré les foins cette année, cela veut dire qu'il est bien près de sa fin. En 1885, mon hôte engagea un ouvrier pendant 25 jours, à raison de 2 francs par jour, ce qui avec la nourriture lui occasionna une dépense de 80 francs environ.

Pour ne pas faucher sous l'ardeur du jour, et pour laisser à l'herbe le temps de sécher sous le soleil de l'après-midi, V***, suivant la coutume du pays, part pour les champs avec son ouvrier vers 2 heures du matin. Une fois arrivés, ils se mettent à faucher aux lueurs successives de la lune, de l'aube et du soleil ; vers dix heures du matin, le travail est interrompu et une bonne heure est consacrée au repos ; on prend une légère collation. Alors, il faut faire sécher l'herbe fauchée pendant la nuit et la matinée : la femme la retourne avec un long râteau ; il faut rentrer le foin coupé la veille : les deux hommes le lient en bottes, le chargent sur la charrette, que les enfants ramènent à la maison ; là V*** et son aide le déchargent et l'empilent dans la grange.

Si la saison est belle, la fenaison peut être faite en 15 jours ; mais la plupart du temps, les orages et les ondées la font durer 20 à 25 jours. L'année de mon séjour, V*** avait mis 25 jours à faucher, faire sécher et rentrer en grange, avec l'aide d'un ouvrier et de sa femme, 30 toises de foin, d'une valeur de 1,200 fr., récoltées dans trois prairies de 6 hect. 20 ares 29 cent. (1).

Pendant la durée de ces travaux, les familles se nourrissent un peu mieux. Les paysans les plus aisés, V*** est du nombre, font venir pour leur famille une pièce de vin, les autres achètent un petit tonneau d'eau-de-vie. Tous les jours, le matin vers

(1) La toise cube vaut 6 mètres cubes ; 1 mètre 58 pour la toise linéaire.

10 heures, le soir vers 4 heures et demie, les femmes portent aux travailleurs un verre d'eau-de-vie (la goutte), et des espèces de beignets très nourrissants, des *mijeules*, faits de farine, de lait, d'œufs, et frits dans le beurre.

Aux Genevez, il ne faut pas compter sur les regains. Le « Règlement des pâturages » impose une servitude aux prairies particulières; chaque paysan ne peut faucher dans ses prés même le foin de seconde venue que sur un espace égal au dixième de leur étendue. Cependant ceux qui possèdent moins de 10 arpents peuvent faucher un arpent, quelle que soit la superficie du bien. Un droit d'un franc par arpent est payé, par ceux qui fauchent du regain, pour rémunérer les membres de la commission chargée de vérifier que l'on n'a pas outrepassé la mesure permise. Une amende de 10 francs par arpent vient frapper les délinquants. Voici la raison de ce règlement : vers le mois d'octobre, lorsque le pâturage commence à être épuisé, on pousse pêle-mêle tout le bétail sur les prairies particulières, ou *finages*, et pendant une quinzaine de jours il se nourrit du regain. Cette servitude, qui, pendant un certain temps, transforme en territoire commun les terres appropriées, en entraîne forcément une autre, celle de laisser les prairies libres de toutes clôtures, haies, barres et fossés. Durant le temps assez court où les bêtes sont dans les finages, on doit les surveiller attentivement; car, pouvant heurter sur tout le territoire de la commune, elles risqueraient de s'éloigner beaucoup de l'habitation de leurs maîtres.

Tels sont les travaux qu'exige la *culture du foin*. Ce simple exposé fait voir, une fois de plus, la distance qui sépare nos pasteurs sédentaires des Genevez des pasteurs nomades de la steppe. Sous l'empire de la nécessité, nos montagnards sont entrés dans la culture, dans une culture qui, comparée à celle du blé, par exemple, peut sembler facile. Ils n'ont pas la fatigue de la préparation des terres et de l'ensemencement; le produit récolté, ils n'ont pas les pénibles labeurs du battage en grange, de la mouture, de la boulangerie. Le fourrage une fois recueilli, l'animal se charge de l'élaborer. Mais quelque simple que soit cette culture, quelque faciles que soient les travaux qu'elle exige, combien nous sommes

loin de cet art pastoral où le nomade n'a d'autres soucis que de traire ses troupeaux!

La grande conséquence sociale qu'entraîne le foin, c'est que, forçant l'homme à travailler pour le recueillir, il va le forcer à être prévoyant. En effet, le foin n'est pas une récolte qui se consomme immédiatement comme l'herbe, mais une récolte que l'on doit *conserver* pour la consommer peu à peu.

Mais aux Genevez il y a plus encore : dans ce pays, où 75 % du territoire cultivé est réservé à la production de l'herbe, non seulement il faut récolter et conserver le foin, mais il faut le faire pousser, ce qui implique une bien autre prévoyance; il y a là des travaux à faire longtemps avant d'en recueillir le produit; il y a de plus la nécessité d'acquérir et de conserver la propriété du sol sur lequel on entreprend ce long travail, et chacun sait s'il faut être prévoyant pour devenir et rester propriétaire.

Tout le problème consiste à récolter assez d'herbes pour pouvoir nourrir le bétail pendant tout l'hiver. Si, lors des jours d'automne, les provisions sont maigres, il faut vendre les bêtes qu'on ne peut hiverner. Alors les marchands se montrent difficiles et peu offrants, les animaux qu'on leur présente n'ont pas encore acquis ces belles formes et ces qualités qu'un plus long séjour dans la montagne et dans le pâturage leur aurait données, et les acheteurs savent fort bien que, la fenaison ayant été mauvaise, les paysans ne peuvent ramener chez eux des bêtes qu'ils ne pourraient nourrir. Quand il n'y a pas de foin dans la montagne, le bétail est pour rien.

Si le printemps est tardif et si les troupeaux ne peuvent être chassés sur le pâturage à l'époque ordinaire, les fourrages se trouvent épuisés avant que la stabulation ait pris fin. On ne sait alors comment nourrir le bétail. Dans le Livre de famille tenu par les ancêtres de V*** je vois que la récolte des foins et la prompte arrivée du printemps furent de tout temps la grande préoccupation des paysans. A la date du 21 mai 1698, je lis : « Il est encore venu de la neige; il y a toujours grande nécessité pour le fourrage. La plupart donnent de la graine à leur bétail. Mes-

sieurs de Bellelay (1) n'en ont plus du tout, en ayant déjà acheté quantité. Ils font moudre de l'avoine et du boige pour leur bétail, ayant jusqu'à 208 grosses bêtes. Il faut donner d'un eschelaige de foin 5 livres 5 sols bâlois. Grande pitié au pauvre peuple pour le bétail! Dieu veuille appaiser son ire! » Et le 23 : « Toujours neige. Il meurt du bétail de famine. »

C'est une crise qui atteint même les maisons connues pour leur bon travail et leur économie. Seuls, les individus dont la prévoyance dépasse de beaucoup celle du commun, et ils sont rares, peuvent, lorsque le mal n'a pas une trop grande intensité, réaliser dans ces moments quelques jolis bénéfices; ils vendent ce qu'ils veulent le fourrage qui leur reste en grange.

Nous assistons donc ici, à propos de foin, à la naissance des inégalités sociales. Avec la simple exploitation que nous venons de voir, on distingue déjà les prévoyants et les imprévoyants; des familles sont à leur aise, d'autres dans le dénûment. La question du patronage va se poser bientôt, nous verrons comment elle est résolue. C'est donc à tort qu'on a coutume de dire que la Suisse est le pays de l'Europe où fleurit l'égalité parmi les hommes; il serait plus vrai de dire que c'est le pays où l'inégalité est la moins forte, parce qu'après tout le travail est simple dans son exécution comme dans sa direction. C'est dans les montagnes de Suisse que l'on voit bien apparaître l'inégalité des conditions parmi les hommes comme une loi absolue du travail humain.

Nos gens ne se donnent tout ce mal, n'entretiennent le pâturage, ne cultivent le foin dans leurs prairies, que pour mener à bonne fin l'élevage du bétail. Mais les animaux ne demandent pas seulement à leurs maîtres d'assurer leur nourriture, ils réclament d'autres soins plus directs.

Nous avons vu que, pendant cinq grands mois, les bêtes lâchées sur le pâturage ne donnent à leurs propriétaires que peu de travail, ne leur causent que peu de fatigue : tous les deux jours on

(1) Messieurs de Bellelay étaient les moines d'une abbaye voisine des Genevez, détruite par les troupes françaises lors de la Révolution; nous aurons à nous en occuper dans la suite de ces études.

va porter du sel aux chevaux ; matin et soir, les enfants ramènent les vaches à la maison et la femme les trait : en hiver, la scène change.

Au mois d'octobre, on rentre les animaux à l'étable. Mon hôte estimait que ses deux vaches, les veaux qu'il élève, les chevaux et le porc, demandent bien, pendant les sept mois d'hivernage, deux heures de travail par jour. Il faut nettoyer l'étable, nettoyer les animaux, préparer leur nourriture, la distribuer. Pour ce faire, V*** engage tous les ans un jeune gars de seize ans, le fils d'un voisin, qui, moyennant la nourriture et le coucher, fait ces gros ouvrages; il va sans dire qu'il est traité comme un membre de la famille. Sa présence, pendant une bonne moitié de l'année, occasionne une dépense de 90 à 100 francs. Cet aide est nécessaire pendant la mauvaise saison, il le sera encore tant que les enfants ne seront ni d'âge ni de force à aider leur père, qui, selon l'usage du pays, emploie la majeure partie des courtes journées d'hiver à une occupation lucrative : nous en parlerons plus loin.

Le part des vaches et des juments vient périodiquement donner un supplément de travail et quelques préoccupations à notre famille. Nous avons dit plus haut que la commune entretenait deux taureaux pour la reproduction. Les étalons n'appartiennent pas à la commune comme les taureaux : ils sont la propriété de quelque homme du village, qui doit les faire accepter par la Commission dite des taureaux; une fois ses reproducteurs admis, il peut prélever un droit de 10 francs sur chaque habitant qui emprunte un de ses étalons. Lorsque les bêtes sont prêtes de mettre bas, on leur donne tous les soins que réclame leur état : mais si un cas difficile se présente, on a coutume dans le pays d'aller chercher un anabaptiste (1). Les anabaptistes ont une compétence très particulière, qui vient de ce que, contrairement à l'usage commun, ils sont formés de bonne heure à cette pratique expérience par leurs parents.

(1) Les anabaptistes ont d'assez nombreuses communautés dans le Jura ; pendant mon voyage, j'ai eu l'occasion d'en observer une de très près; je pense consacrer un article entier à l'étude de ce type très curieux.

Pendant l'hiver, les animaux ne sortent guère de l'étable ; les chevaux cependant sont réquisitionnés pour aller avec leurs maîtres déblayer les routes, qui disparaissent sous six à sept pieds de neige. D'après le règlement, établi par l'assemblée des habitants, les gardes champêtres requièrent à tour de rôle les hommes et leurs chevaux pour l'exécution de ces corvées. Lors des fortes neige, V*** devait envoyer à la corvée son aide avec un cheval deux fois par semaine, lorsqu'il ne pouvait s'y rendre lui-même. Nous avons vu les propriétaires s'intéresser au plus haut point à la culture du foin et prendre tous les moyens pour en assurer le meilleur rendement, nous les voyons encore pleins de sollicitude pour l'entretien du bétail et pour garder la race pure de tout mélange. Ces faits sont du plus haut intérêt : dans ces méthodes simples de travail, on voit apparaître les nécessités techniques qui obligent ces populations intelligentes à s'appuyer d'une part sur le bien communautaire, que ce soient des pâturages ou des taureaux possédés en commun, d'autre part sur la propriété particulière, prairies et vaches. Nous verrons plus loin ces nécessités de travail engendrer le régime complexe de la propriété.

2° *La culture des céréales et des plantes potagères.* — Cet autre genre de travail ne cause que quelques efforts à notre famille. On en jugera par les chiffres suivants : un champ de blé d'une superficie de 16 ares, pour être labouré, ensemencé et récolté ne demande à V*** que 16 heures de travail ; il produit 100 gerbes de blé, donnant 35 doubles décalitres à 4 fr. le double, soit 140 fr. pour le blé et 40 fr. pour la paille. Deux champs d'orge de 38 ares ne réclament que 32 heures de travail pour une récolte d'environ 380 fr. Un champ d'avoine de 10 ares n'exige que 10 heures de travail et ne donne que pour 80 fr. de grains.

Si les gelées de printemps n'ont pas été trop fortes, on peut espérer une petite récolte. L'été se passe, et les tiges et les épis ont grand'peine à changer la couleur de leur parure, à passer du vert à cette belle teinte dorée qui réjouit le cœur des paysans. La moisson se fait en octobre et à peine les grains commencent-ils à mûrir, la neige tombe déjà, et il faut engranger des gerbes tout humides. Aussi les maisons sont-elles construites de telle

sorte que l'on peut remédier en partie à cet inconvénient et faire sécher la moisson.

Voici la disposition que je remarquai dans la maison de V*** et dans celles de la plupart des habitants du pays.

La pièce principale du chalet est voûtée. Quand on entre dans cette pièce, on a en face de soi, à l'autre bout, un mur. Entre la partie supérieure du mur et la voûte, il y a une baie en segment de cercle fermée par un treillage en bois. Ce treillage met en communication la pièce principale et la grange. La voûte, en effet, fait saillie sur le plancher de cette grange, qui ne s'étend pas seulement sur la pièce principale, mais qui occupe presque tout le premier étage.

C'est dans cette pièce voûtée dépourvue de cheminée et où aboutissent celles de toute la maison, que l'on allume de grandes flambées de bois de sapin, soit pour faire la cuisine, soit pour se chauffer ; la fumée, qui s'envole du foyer, l'air, qui s'échauffe, vont se répandre dans la grange et sèchent la récolte. La combustion du bois de sapin produit une fumée très résineuse ; aussi la voûte et les murs, qui sont caressés par ces nuages de fumée avant leur entrée dans la grange, sont-ils constellés de petites paillettes noires ; les jambons, le lard et toutes les viandes que les ménagères désirent conserver sont déposés sur une claie suspendue au milieu de la pièce, au bout d'un certain temps ; elles sont supérieurement fumées. Quelques propriétaires, en faisant construire de nouvelles maisons, ont voulu abandonner le vieux système de leurs pères ; il leur semblait plus confortable de rejeter dehors une fumée qui, somme toute, est assez désagréable, et ils firent faire des cheminées avec des tuyaux de dégagement sur le toit. Aujourd'hui ils sont les premiers à vanter l'ancien agencement ; ils ne savent comment faire sécher leur paille.

Les gerbes rentrées, il faut les battre pour recueillir le grain. Jusqu'à ces temps derniers, V*** se servait d'un fléau ; mais un de ses oncles ayant acheté une batteuse mécanique mue par l'effort des bras, notre homme la loue pendant deux jours, à raison de 5 francs par jour ; en même temps il engage 4 hommes du village, car il faut être 5 hommes, pour se relayer de demi-heure en

demi-heure, si on ne veut laisser chômer la machine. Le salaire et la nourriture des ouvriers, la location de la batteuse, occasionnent pendant deux jours une dépense qui varie de 35 à 40 francs.

Ce simple aperçu sur la culture et la récolte des céréales confirme pleinement ce que nous n'avions pu qu'indiquer lorsque nous avons étudié les conditions du lieu. Nous sommes dans un pays où l'agriculture est impossible; sous l'ancien régime économique de l'Europe, la circulation des grains était arrêtée par mille obstacles, mille prohibitions; la difficulté des communications avait forcé les paysans jurassiens à tenter la culture de quelques céréales. Très souvent les gelées printanières, comme le constate le Livre de famille dont nous avons donné quelques extraits, brûlent les premières pousses des semences. Le froment ne réussit pas; aussi voit-on s'accentuer de jour en jour la tendance qui pousse le paysan à abandonner son exploitation; les gens les plus sages estiment qu'il serait plus avantageux de convertir en prairies ces quelques champs de blé, et d'acheter toute la provision de froment dans les marchés voisins, où l'on doit déjà aller en chercher les trois quarts. L'avoine, le blé du Nord, réussit davantage, aussi sa culture a-t-elle plus d'étendue.

Quelques légumes viennent clore la série des productions végétales. V*** a un champ de pommes de terre, qui exige 27 journées de travail (1) et donne un produit de 200 fr. Il récolte encore, dans un potager situé sous les fenêtres de sa maison, une grande quantité de choux, de raves et de carottes. Les choux sont conservés dans la saumure, et, avec les autres légumes, ils alimentent pendant toute l'année la table de la famille. La culture du potager ne prend que 6 journées; mon hôte la fait un peu à ses moments perdus.

Si, après avoir analysé aux Genevez les rapports de l'homme avec la terre, nous voulons dégager les conséquences sociales de

(1) Fumure, 1 jour (de 6 heures); plantation, 2 jours à 5 ouvriers; piochage et sarclage, 2 jours à 3 ouvriers; récolte, 2 jours à 5 ouvriers. La journée est de 8 heures.

la culture que nous avons étudiée, nous trouvons résolus les deux grands problèmes que doivent résoudre tous les peuples qui s'adonnent aux travaux d'extraction.

La culture vient demander à l'homme de produire un grand effort bien avant l'époque où il jouira des résultats; elle lui demande donc d'être prévoyant. Le temps qui sépare l'effort de sa résultante est justement la mesure de la prévoyance. Plus ce temps est long, plus la prévoyance doit être grande, et moins nombreux sont aussi ceux qui en sont capables; c'est là un fait d'observation vulgaire.

Lorsque la prévoyance doit être par trop considérable, l'élite qui en est capable prend la direction du travail et en détient naturellement l'objet. Alors surgit cette seconde question : Comment les hommes incapables de prévoyance seront-ils appliqués au travail par les capables?

Ici le problème se pose, nous l'avons montré en analysant la culture du foin, mais il se pose d'une façon élémentaire. Si on classe les différentes espèces de culture par la dose croissante de prévoyance qu'elles exigent, on verra les cultures faites par la famille V*** occuper les derniers rangs de l'échelle. Presque tous les hommes sont capables d'entreprendre la culture du foin et de quelques légumes, et si, dans le nombre, il se trouve des incapables, ils seront soutenus, aux Genevez, par le bien de la communauté, par le pâturage.

Cette culture, si rudimentaire qu'elle soit, exige un certain travail. On conçoit immédiatement qu'elle va entraîner fatalement un mode particulier d'appropriation du sol. Entre l'herbe, que les animaux broutent dans le pâturage, et le foin qu'ils mangent à l'étable, il y a une énorme différence : c'est que l'herbe est un produit de simple récolte, qui est venu spontanément, tandis que le foin est un produit d'extraction, que l'homme incite à croître par ses efforts; le pâturage sera donc possédé par la communauté, et la prairie, par celui qui la cultive. Cela se dégage pour ainsi dire automatiquement du travail.

C'est ainsi que peu à peu se dessinent, dans l'étude du travail, les conditions nécessaires du régime de la propriété : nous sommes

portés de proche en proche à concevoir les raisons du système agraire très curieux que nous aurons à décrire bientôt.

III. — L'ART DES FORÊTS.

L'étude des conditions du lieu nous a révélé que la production spontanée du massif jurassien était la forêt (1). A l'heure actuelle, les sapinières ont reculé devant les pâturages; mais, avec l'herbe, le bois est encore resté une des grandes ressources de la contrée, et l'exploitation des produits forestiers constitue un des principaux moyens d'existence des familles ouvrières.

Pendant longtemps les hautes et profondes forêts du Jura ne furent pas soumises à l'art des forestiers; on les défrichait, on ne les exploitait pas. Le but que les premiers colons voulaient atteindre était de conquérir à la culture, à la production herbagère, quelques parties de cet immense royaume des arbres. Mais lorsque l'herbe et quelques légumes et céréales très résistants au froid se furent emparés de tout l'espace auquel ils pouvaient prétendre, alors il fallut conserver et exploiter ces magnifiques sapinières, dont les hautes futaies avaient une influence si heureuse sur le climat, qu'elles adoucissaient en arrêtant les vents glacés, une utilité si grande pour les populations, qu'elles aidaient en leur offrant des produits d'un emploi si facile.

Le défrichement cessa et l'art des forêts commença.

Si on compare le travail que l'exploitation de la forêt réclame de V*** au bénéfice qu'il en retire, on est frappé des avantages que lui procurent quelques efforts.

Nous avons vu que sur les 529 hectares de pâturages que possède la communauté de Genevez, 208 hectares 40 ares peuvent être considérés comme boisés : tel est le domaine de la forêt; son rendement annuel est de 760 mètres cubes de bois (2). Tous les

(1) *La Science sociale*, t. III, page 306.

(2) Extrait du règlement forestier de la commune des Genevez, fait d'après un plan d'aménagement vérifié et sanctionné par le conseil exécutif du canton de Berne.

ans, le conseil communal se réunit vers la fin du mois de mai, et, après avoir dressé la liste des ayants-droit aux produits forestiers, invite le *forestier d'arrondissement*, fonctionnaire cantonal, à venir assister au martelage des produits à délivrer. Le martelage consiste à frapper les arbres qui doivent être abattus avec une hachette portant une marque spéciale, et demeurant toute l'année enfermée à la maison d'école, dans une caisse spéciale ; cette opération doit être faite par les gardes champêtres et forestiers de la commune, par le président et un membre du conseil communal, sous la surveillance du forestier d'arrondissement, qui veille à ce que la jouissance annuelle reste bien celle qui a été fixée par le plan d'aménagement, et qui désigne, d'accord avec le conseil, les endroits où le martelage doit être effectué. L'agent forestier doit diriger les coupes de façon à ne pas contrarier le repeuplement de la forêt, qui se fait par germination naturelle, sans qu'on s'en occupe.

Ces opérations terminées, on indique à chaque chef de famille quels sont les arbres qu'il pourra abattre, soit en vertu de son droit de bourgeoisie, soit en vertu des achats qu'il aura faits à la communauté. On a jusqu'au prochain martelage pour abattre et enlever son bois. Le mois de juin est l'époque la plus favorable à ces travaux. Alors le bétail, chassé depuis quelque temps dans le pâturage, ne demande plus de soins ; les prairies et les champs n'ont besoin que de la chaleur du soleil pour faire croître leurs récoltes : les paysans ont des loisirs. Une quinzaine de jours suffisent à V*** pour abattre, débiter et charrier sa gaube : on appelle *gaube* la quantité de bois attribuée à chaque famille ; cette quantité varie avec le nombre des ayants-droit que comprend chaque foyer. Un ménage de 6 personnes, comme celui de mon hôte, recevait une gaube de 12 stères, d'une valeur de 80 à 100 francs environ.

Suivant la vieille coutume du pays, une fois ses arbres abattus, V*** laisse pourrir en terre leurs racines. Cependant, depuis que des communications moins difficiles ont permis de vendre le bois à l'étranger ou dans les villes horlogères pour la construction et le chauffage, une habitude tend à se répandre. On vend, suivant ses besoins, sa gaube, ou une demi-gaube, et on va extraire des

souches pour se chauffer l'hiver. Le règlement forestier des Genevez donne à chaque ménage bourgeois le droit d'enlever, du 15 août au 1er novembre, 12 stères de souches, à condition de remettre en état les terres défoncées par cette opération. V*** pensait arracher deux ou trois souches pendant le mois de septembre. A cette époque, durant les loisirs qui se rencontrent entre les allées et venues aux foires, les paysans réparent leurs maisons, façonnent leur bois de chauffage.

Si, en lisant cette analyse, le lecteur s'est demandé ce que devenaient dans l'art des forêts, tel que nous le voyons pratiqué aux Genevez, les deux éléments essentiels du travail : la direction et l'exécution, il a dû être frappé de voir que chez ces populations simples, où le travail n'a encore atteint aucune complication, la direction de l'art des forêts n'est plus entre les mains de ceux qui le pratiquent.

Tous ces travaux dont nous venons de parler, auxquels nous avons vu V*** participer, sont des travaux de simple manœuvre; notre homme abat l'arbre qu'on lui désigne, l'emporte dans sa maison, et l'élabore en une série d'objets dont la confection ne dépend pas directement de l'art des forêts. Si la direction de l'exploitation n'est plus entre les mains du paysan, elle ne dépend pas non plus de la communauté, à qui appartiennent ces forêts; elle se fait sous la surveillance du canton. C'est un agent du canton de Berne, l'agent forestier de l'arrondissement, qui surveille l'exploitation du bois. Pourquoi cette anomalie? Pourquoi la communauté des paysans, qui est reconnue capable de veiller à la direction et à l'exécution du travail lorsqu'il s'agit du pâturage, est-elle déclarée incapable lorsqu'il s'agit de la forêt?

Si la direction et l'exécution du travail restent entre les mains des paysans lorsqu'il s'agit du pâturage, c'est qu'il faut une prévoyance bien minime pour régler la consommation de l'herbe; l'herbe repousse d'une saison à l'autre; le plus souvent, dans la même saison elle croît à nouveau là où la dent des animaux l'a coupée; et si on a soin, — voilà le seul point où la prévoyance apparaît, — si on a soin de proportionner le nombre de bêtes que l'on envoie paître à la productivité de l'herbage, le bétail peut rester

pendant six mois sur le pâturage et y trouver une abondante nourriture.

Mais quand on en vient à la forêt, les lois du travail se modifient singulièrement, parce que l'objet du travail est aussi singulièrement modifié. Au lieu de l'herbe, nous avons l'arbre; au lieu d'un produit qui croît en quinze jours, nous avons un produit qui demande cent ans pour atteindre son complet développement. Apercevez-vous ce coup de théâtre? C'est maintenant que la direction du travail demande, réclame, exige sa qualité essentielle, la prévoyance; et une prévoyance qui retient la jouissance pendant cent ans, ne se rencontre pas chez le commun des gens. Si les paysans du Genevez étaient libres de diriger l'exploitation de leurs forêts, comme ils dirigent celle de leur pâturage, alors, pour accroître leur jouissance présente, ils augmenteraient les coupes ordinaires; dès que la commune aurait un besoin d'argent, on déciderait une coupe extraordinaire, et bientôt la forêt disparaîtrait. Dans un pays où, comme la Suisse, les grands propriétaires, aux aptitudes éminentes, ne peuvent se développer à cause de la pauvreté du sol qui empêche la constitution de la grande propriété, il a fallu que le canton jouât leur rôle et, en réglant et en surveillant la jouissance des forêts communales, prît en ses mains la direction du travail. La formation et la composition de cette autorité supérieure la rendait capable de ces longues vues d'avenir, de cette prévoyance, qui faisaient entièrement défaut à nos paysans et à leur Assemblée générale. Voilà ce que la science sociale déduit de ce simple fait : un agent forestier nommé par le canton veille à ce que les habitants ne prennent pas dans leur forêt une quantité de bois supérieure à celle qui est fixée par le plan d'aménagement.

IV. — Les industries accessoires.

A son foyer, la famille V*** utilise et transforme de mille façons les produits de l'élevage, de la culture et de l'art des forêts.

Le chef de la maison consacre généralement plusieurs journées du mois de septembre à faire les réparations nécessaires à son chalet. Dans la demeure de mon hôte, comme dans toutes celles du pays, tout ce qui n'était pas en pierre était en bois. Le toit est recouvert de bardeaux, petites planchettes de la dimension de tuiles ordinaires et se posant comme elles; les gouttières sont de grands pins fendus en deux et évidés à coups de hache; les murs intérieurs de simples cloisons en planches; de forts madriers servent à planchéier l'habitation et l'étable; les portes sont soutenues et fermées par des gonds et des loquets taillés dans quelques branches. Ce simple aperçu, qui se complète naturellement de tous les objets mobiliers dont le bois est la matière première, montre que l'entretien de sa demeure doit occuper assez notre homme. Pendant l'hiver, il consacre une partie de son temps à réparer le mobilier, à remettre en état les harnais, les charrettes et les instruments de culture.

La femme entreprend certaines industries domestiques. Il importe de ne pas les confondre avec les travaux du ménage, que toutes les ménagères exécutent chaque jour à leur foyer et que nous étudierons en analysant le mode d'existence de la famille ouvrière. Les industries dont nous avons à parler ici se caractérisent en ce qu'elles ont pour objet soit la fabrication de produits destinés à la vente, soit la confection de choses dont la famille fait magasin pour elle-même. Les exemples qui suivent feront mieux saisir cette distinction.

Ainsi, Marie V*** utilise la plus grande partie du lait de ses deux vaches à la fabrication du beurre. Nous ne devons pas nous occuper maintenant de celui que consomne la famille, tandis qu'il nous faut mentionner que notre ménagère charge deux fois par semaine une de ses voisines de vendre l'excédent de la consommation domestique à Tramelan, gros bourg, situé à une heure de marche, où l'industrie horlogère commence à se développer.

Vers la Noël, l'abatage, l'apprêt et la salaison du porc viennent demander plusieurs jours de travail. C'est encore sous la direction de la femme que le tailleur et le cordonnier confectionnent une partie des vêtements et des souliers que porte le mari. Les ouvriers

sont engagés tous les ans pendant deux ou trois jours, à raison de 2 fr. 50 par jour avec la nourriture ; ils utilisent l'un l'étoffe de laine, que nos gens font tous les ans fabriquer avec les produits de la tonte de leurs 3 brebis, l'autre le cuir provenant d'un animal abattu il y a quelques années.

L'analyse de tous ces travaux, de ces industries domestiques, nous a permis de nous rendre compte de la somme de labeurs et de temps que la vie de paysan réclamait du Jurassien. — Pendant les six ou sept mois que dure l'hiver, la famille V*** reste enfermée dans sa maison, sortant le moins possible dans une campagne qui dort enfouie sous 5 à 6 pieds de neige ; les soins à donner au bétail, l'entretien du mobilier sont loin de remplir toutes les heures de la journée. Même, lors de la belle saison, le travail n'est jamais bien actif et, si nous réservons l'époque de la fenaison, on peut dire que souvent les jours sont vides. Le désir d'occuper les loisirs de la vie de ces montagnes n'aurait pas suffi à pousser une bonne partie de nos paysans à entreprendre quelques industries accessoires, si la nécessité où quelques-uns se sont trouvés d'accroître leurs ressources ne les avait engagés dans cette voie.

Ce fait, que je signale ici, n'est pas spécial au pays que j'ai étudié, au Jura bernois ; dans presque toutes les montagnes, les mêmes motifs ont conduit les paysans à entreprendre des métiers accessoires. Qui ne connaît la chaudronnerie de l'Auvergne, la ganterie des Alpes dauphinoises, etc... M. Prieur, dans son voyage en Souabe, nous décrit une famille de paysans dont le chef faisait de la poterie durant les loisirs que lui laissait la terre (1).

Les deux industries qui, à l'heure actuelle, sont le plus répandues dans la montagne sont la boissellerie et l'horlogerie. V*** ne s'est adonné à aucun de ces deux métiers. Avec son travail de paysan, sa profession principale, il exerce une fonction publique, qui, si elle absorbe une partie de son temps, lui procure une rémunération de sa peine ; il est régent (maître d'école) et secrétaire communal. Toutes les autres fonctions publiques sont rem-

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 66.

plies aux Genevez par des paysans dans les mêmes conditions. Parmi les habitants de la commune on choisit le maire, le receveur, les quatre gardes champêtres, le garde forestier, le préposé des postes, le marguiller (sacristain), le second maître d'école, etc... Nous ne nous occupons pas plus ici du travail et de la rémunération que procure à V*** sa fonction de régent que du travail et de la rémunération des autres fonctions publiques; dans la suite de cette étude, nous devons parler de l'école, du culte, des autorités communales, et c'est alors que nous observerons les agents de ces différentes manifestations de la vie publique.

La boissellerie. — C'est un des plus importants de ces nombreux métiers accessoires qu'entraîne l'art des forêts. Dans un pays aussi dépourvu de mines que la Suisse, l'industrie des habitants s'efforce de remplacer par des objets en bois tous les ustensiles qui sont fabriqués ailleurs avec le zinc ou le fer-blanc. Les baquets, les seaux, et en général tous les récipients et instruments nécessaires au laitage, à la confection du beurre et des fromages, les poches, les moussoirs, les brassoirs, les presses, les moules, les caisses et les boîtes d'expédition, etc., sont faits en bois de sapin. Les forêts communales fournissent à très bon compte aux paysans la matière première de cette industrie, l'outillage est peu compliqué et d'un prix très modeste, pour ne pas dire insignifiant; aussi arrive-t-on très vite bon ouvrier, et peut-on gagner à ce métier jusqu'à 3 francs par jour.

L'horlogerie. — Aujourd'hui il est bien difficile de trouver un coin du Jura où l'industrie horlogère n'ait pas encore pénétré. Mais il importe dès à présent de bien distinguer cette confection de la montre en fabrique collective, telle que nous la voyons répandue dans toutes ces montagnes, de la fabrication dans les usines, telle que nous l'avons annoncée au début de cette monographie et telle que nous devons l'étudier à Saint-Imier. A la campagne on est surtout paysan, et on fait de l'horlogerie; autrefois, dans le Jura on faisait des tissus, de la soie, des rubans; on en fait encore à l'heure actuelle dans certains districts et dans d'autres cantons. A la ville, à Saint-Imier, à la Chaux-de-Fonds, au Locle, etc., on est seulement ouvrier : la vie rurale a disparu.

Dans quelques gros bourgs se trouvent des *comptoirs* : leurs chefs, les « établisseurs », envoient dans les villages environnants les différentes pièces qui composent la montre. Chaque ouvrier a sa spécialité : celui-ci fait l'échappement, celui-là le remontage, un autre le repassage, etc... Le paysan-horloger que je vis aux Genevez faisait le repassage, c'est-à-dire qu'il finissait les pièces, les ajustait. En travaillant de 8 heures du matin à 4 heures du soir, tout en s'arrêtant 2 heures pour dîner, il pouvait finir trois montres par jour et gagner ses 3 francs. Lorsque l'industrie horlogère est dans une bonne phase, les paysans n'ont pas besoin de se déranger pour aller chercher de l'ouvrage, les établisseurs leur envoient par la poste des cartons de six montres, et un va-et-vient continuel se constitue du comptoir au chalet; mais lorsqu'une mauvaise période se rencontre, alors le paysan-ouvrier doit aller à la recherche du travail, et s'il n'en trouve pas, il retombe sur son métier principal, sur l'élevage et la culture.

Jusqu'à présent l'apprentissage se fait au foyer domestique, le père prend à côté de lui, *à la fenêtre*, où est posé l'établi, l'enfant qui va commencer à travailler, et il lui apprend sa partie. Peu à peu l'apprenti arrive à gagner quelque chose et ses premières économies sont consacrées à l'achat d'un outillage d'ouvrier, qui coûte de 300 à 350 francs.

Telles sont ces industries accessoires. Pour peu qu'un esprit soit formé à l'observation, il a déjà entrevu quels sont leurs avantages, quels sont leurs inconvénients. Dans un pays où le sol est pauvre, où l'agriculture ne peut se développer, ces industries viennent heureusement augmenter les ressources des habitants, elles permettent aux nouveaux ménages qui se fondent d'acquérir les premières économies nécessaires à l'achat d'une vache et d'une parcelle de prairie; et lorsque la maison rurale commence à se fonder, grâce aux bénéfices de la culture et de l'industrie, nos gens continuent encore pendant un certain temps ces travaux accessoires pour élever et établir leur nombreuse famille. C'est ainsi que la Suisse arrive à se suffire malgré la pauvreté de son agriculture.

Sous l'impulsion de la nécessité, qui répandait dans les siècles derniers et qui répand encore aujourd'hui les Suisses sur toute l'Europe, les paysans qui restaient au village employaient leurs longs hivers à la fabrication de ces mille objets qui relèvent de la fabrique collective; telle est l'origine de cette activité industrielle qui a placé la Suisse à un rang si élevé parmi les contrées productrices de l'Europe. Ces heureux effets se font sentir sur beaucoup d'autres points; ce travail, susceptible de progrès, a développé chez la race une adresse et un esprit de recherche et d'invention que ne produisaient pas les travaux de la terre. La nécessité de se mettre en rapports constants avec les établisseurs a porté spontanément les paysans à apprendre à lire et à écrire, ils en voyaient l'utilité.

Comme partout, la variabilité et l'instabilité accompagnent ces industries. La Suisse a en outre l'immense désavantage, parmi les nations d'Europe, de n'avoir point d'issue directe vers la mer, et de dépendre de ses voisins pour le passage de ses marchandises : qu'une barrière de tarifs s'élève autour d'elle, soudain son commerce est ruiné. Les plus importantes de ses industries, loin d'être attachées au sol même où elles prospèrent, comme le sont par exemple les manufactures nées dans le voisinage des mines métalliques et des gisements houillers, peuvent se déplacer facilement, leur équilibre est instable. Une spéculation sur les matières premières, la mode même, peuvent ruiner ces industries. C'est ainsi que dans ces dernières années, les horlogers de la Suisse ont vu se fermer devant eux les marchés de la France et des États-Unis.

Mais si le Jura, si la Suisse est un pays stable, c'est que l'industrie n'est pas la base sur laquelle repose la vie de ses populations; elle repose tout entière sur le pâturage, et de tous les travaux humains, celui-ci est assurément le plus stable.

Le pâturage n'est susceptible d'aucun progrès, d'aucun perfectionnement (1), il maintient donc fortement la race dans la

(1) J'ai eu entre les mains, aux Genevez, le règlement des pâturages établi en 1671 par

voie de la tradition; les labeurs qu'il réclame sont peu nombreux, peu fatigants; aussi les vieillards sont-ils assurés contre cette déchéance dont la faiblesse sénile les frappe dans l'industrie; la culture, qui le complète, est peu compliquée et n'exige pas des aptitudes extraordinaires, aussi la direction du travail reste entre les mains des familles ouvrières, qui, produisant elles-mêmes la plus grande partie des choses nécessaires à leur existence, échappent aux influences extérieures et vivent dans une complète indépendance.

Ces avantages ne vont pas sans quelques inconvénients. Si le pâturage est la base sur laquelle repose la vie de tout le pays, il lui impose aussi sa forme, et cette forme est celle que présente une race forte, mais pauvre. La richesse ne peut se développer; on rencontre rarement des situations misérables, on n'en rencontre pas de splendides ni de fastueuses.

Le pâturage a une action encore plus étendue, il réagit même sur les industries accessoires en leur imposant une partie de sa stabilité. Le régime de ces fabriques collectives ne détache pas les ouvriers du sol. La terre est toujours l'objet du principal travail de nos gens, ils restent paysans. Demeurant dans leurs villages, exploitant leurs pâturages et leurs forêts, ces montagnards évitent ainsi les redoutables problèmes qu'entraîne pour les familles ouvrières la question des salaires, du patronage et des agglomérations urbaines.

L'herbe fait sentir son influence jusque dans la constitution des pouvoirs publics; c'est elle qui permet à la Suisse d'être une véritable démocratie. Le genre du travail, la pauvreté du sol maintiennent l'égalité des conditions parmi les familles; l'exploitation même des herbages, ne produisant pas les agglomérations urbaines et ne réunissant dans chaque village qu'un petit nombre de foyers, fait que les intérêts communs sont très simples et peu nombreux; aussi leur gestion peut être confiée aux intéressés.

la communauté des habitants, et sanctionné par Jean de Vessemberg, conseiller de S. A. S. le Prince-Évêque de Bâle, gouverneur de la prévôté de Moutiers Grand-Val : ce règlement était de tout point identique à celui qui est aujourd'hui en vigueur.

Le pâturage est donc le travail essentiel de ces montagnes, il a le pas sur toute autre occupation ; aux Genevez comme dans tout le pays, les hommes ne se livrent aux industries accessoires que pour réaliser les économies nécessaires à leur établissement définitif dans l'élevage et la culture ; on ne se fait ouvrier que pour devenir paysan.

Robert PINOT.

(*A suivre.*)

Le Propriétaire-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LES CAUSES ENDÉMIQUES DU NIHILISME RUSSE.

La Russie est pour l'Europe un sujet d'étonnement : elle nous étonne par son attachement à certaines institutions anciennes, autant que par la hardiesse de ses revendications. D'un côté, elle semble en retard sur les sociétés de l'Occident; de l'autre, elle paraît vouloir les devancer toutes dans la voie des transformations et des révolutions. On peut la citer à la fois comme un exemple de société stable et de société instable; on peut, à volonté, la comparer à une eau tranquille et dormante, ou à un volcan en éruption. C'est le pays des contrastes.

Mais l'étonnement grandit encore, lorsqu'on observe que, dans cette curieuse société, les rôles ne sont pas tenus par les mêmes acteurs que dans l'Occident : chez nous, l'esprit de révolution s'incarne surtout dans les classes populaires; l'esprit de conservation, dans les classes supérieures. En Russie, c'est tout le contraire : le peuple est conservateur, les classes supérieures sont révolutionnaires.

Périodiquement, nous lisons le récit de quelque nouvel attentat contre le Tsar, ou de quelque complot contre l'ordre établi. Quels en sont les auteurs? Des fonctionnaires de l'État, des nobles, des étudiants, des femmes appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie; jamais il n'est question des gens du peuple. Ces derniers n'apparaissent que pour acclamer leur Tsar, objet d'un amour religieux et naïf.

Voyez en effet quels sont les révolutionnaires : c'est le comte

Léon Tolstoï, appartenant à la plus haute aristocratie ; c'est Nicolas Milioutine, seigneur de vastes domaines et de nombreux serfs; c'est Tourgueniev, gentilhomme en vue, grand propriétaire foncier; c'est Hartzen, héritier d'un riche patrimoine peuplé de serfs; c'est Bakounine, un officier; c'est Pietro Lavrov, professeur de mathématiques à l'Académie d'artillerie; c'est le prince Krapotchine, etc., etc.

Le comte Rostopchine ne s'explique pas ce singulier phénomène : « Je comprends, dit-il, que le bourgeois français ait accompli la Révolution, pour acquérir des droits; mais comment comprendre le noble russe faisant la Révolution pour les perdre ? »

Tout cela est assurément étrange et trouble quelque peu nos idées. Il n'est pas naturel que la classe riche et lettrée se jette ainsi de gaieté de cœur dans les complots et dans les révolutions, et qu'elle poursuive, *per fas et nefas*, le renversement de l'ordre établi. Il faut que cette classe souffre d'un mal très profond, très ancien, très aigu, car une souffrance superficielle, récente et légère ne pourrait produire une explosion aussi formidable. Il faut qu'elle porte au flanc une plaie terrible.

Lorsque, à la fin du siècle dernier, la noblesse française accueillait avec honneur les philosophes dans ses salons, lorsqu'elle embrassait avec enthousiasme leurs idées, lorsqu'elle se détachait de la monarchie séculaire et affichait des sentiments révolutionnaires, elle souffrait, elle aussi, d'une plaie terrible, de la plaie que lui avait faite la main de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV.

Ces hommes lui avaient enlevé une à une les fonctions sociales qu'elle exerçait traditionnellement; puis, l'arrachant au sol, à ses domaines, ils l'avaient jetée, oisive et asservie, dans les antichambres de Versailles. Au lieu de lui laisser le rôle utile et glorieux que joue encore de nos jours l'aristocratie anglaise, ils en avaient fait un simple objet décoratif, une sorte de hors-d'œuvre au milieu de la nation.

Ne se serait-il pas passé en Russie quelque chose d'analogue? Le même effet ne serait-il pas dû à la même cause ?

C'est ce que nous allons examiner.

Mais toute la question n'est pas là. Il faut encore savoir pour-

quoi le peuple proprement dit, la masse immense des paysans, est demeuré jusqu'à présent en dehors de cette furieuse agitation révolutionnaire? Cette classe forme une écrasante majorité dans ce vaste empire, où les villes sont rares. Comment est-elle préservée d'une contagion si proche, d'un mal si violent et qui éclate à ciel ouvert?

C'est la contre-partie du tableau : il faut s'en rendre compte, non pas vaguement, au moyen de conceptions abstraites et mal définies, en alléguant une sentimentalité confuse ; il faut saisir des causes nettes, évidentes, efficaces et vigoureuses, capables de maintenir dans un face à face aussi intime un contraste aussi puissant.

Enfin, et ce n'est pas le côté le moins curieux de ce sujet, comment l'esprit révolutionnaire des classes supérieures et intelligentes de la Russie s'est-il formulé dans cette étrange doctrine du nihilisme, qui semblerait être bien plus une conception de sauvages que de penseurs, de « politiques » et de « civilisés ».

Tout cela est mystère au premier aspect : mais une exacte analyse sociale en débrouille tout le secret.

C'est à cette intéressante élucidation que je convie aujourd'hui mon lecteur.

I.

L'histoire des classes supérieures de la Russie est un drame à surprises, à brusques changements de décors. Je vais essayer d'en donner le spectacle rapide ; il est tragique et mouvementé ; on ne peut s'y ennuyer.

Au premier acte, nous sommes au neuvième siècle. La scène est occupée par une noblesse guerrière, éminemment féodale. Elle n'a pas pris naissance sur le sol russe, elle est d'origine étrangère, elle vient du Nord, elle a été apportée par ces Scandinaves, par ces fameux Normands, qui l'ont également importée en Angleterre, en Allemagne, en France, partout enfin où ils ont posé le pied.

Les peuplades asiatiques, patriarcales et demi-pastorales qui

s'étaient alors accumulées ou fixées sur le sol de la Russie, à la suite d'invasions sans nombre, n'avaient aucun gouvernement commun, et aucune d'elles n'en pouvait fournir les éléments : j'en ai dit ailleurs la raison (1).

Cependant, dans cet état sédentaire où elles commençaient à développer les ressources de l'agriculture et du commerce, elles sentaient le besoin d'établir entre elles la concorde et la paix. Elles firent donc appel à ces hommes du Nord, aux Varègues, comme les Bretons de la Grande-Bretagne avaient fait appel aux Saxons ; mais c'était moins pour être défendues contre des étrangers que pour l'être contre elles-mêmes, pour se préserver de l'anarchie, de village à village et de ville à ville, en un mot pour être gouvernées. « Cherchons, se dirent-elles, un prince qui nous gouverne et nous parle selon la justice. » Alors, continue Nestor, le plus ancien historien russe, « les Slaves (de Novgorod), les Tchoudes, les Krivitches et d'autres peuples réunis dirent aux princes de la Varégie : Notre pays est grand et tout y est en abondance ; mais l'ordre et la justice y manquent : venez en prendre possession et nous gouverner. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner que Novgorod la Grande, l'ancêtre de Pétersbourg, la ville de marché ouverte sur le Nord, eût si bonne connaissance des gens de la Scandinavie et fût en si bons rapports avec eux. Les premiers princes russes d'origine scandinave, Rourik, Oleg, Igor, « apportèrent, suivant l'expression d'un historien, l'élément de force guerrière et disciplinée dans l'anarchie slave, » c'est-à-dire qu'ils constituèrent, grâce aux influences de la famille-souche, une hiérarchie sociale puissante, et stable parce qu'elle reposait sur une forte organisation de la possession du sol (2). C'est ce que constate un écrivain russe, M. Tikhomirov, sans en démêler la cause : « Dans l'ancienne Russie, dit-il, il existait certaines conditions favorables au développement d'une *aristocratie foncière* (3). » En voilà bien le pourquoi et le comment.

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 130 et 131.
(2) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 130, 131.
(3) *La Russie politique et sociale*, p. 99.

Passons au second acte, c'est-à-dire au quatorzième siècle : tout est changé ; cette aristocratie foncière est vaincue ; l'anarchie slave, un moment refoulée, reprend le dessus et, avec elle, d'autres acteurs entrent en scène.

Cette révolution est déterminée par la prépondérance des princes de Moscou, de la Russie orientale sur la Russie occidentale.

D'où vient cette prépondérance ?

Route largement ouverte aux invasions asiatiques, la Russie était continuellement envahie par de nouvelles hordes de pasteurs. Pendant trois cents ans, à partir de 1224, elle subit ainsi vingt-quatre grandes invasions de Tartares-Mongols, sans compter les petites invasions chroniques. C'est l'infusion continue du sang originel qui tend à faire définitivement prédominer dans le tempérament russe les traditions mongoles et patriarcales et qui refoule et rabat incessamment les influences aristocratiques et la hiérarchie sociale importées par les hommes du Nord.

C'est qu'en effet les peuples issus de pasteurs sont organiquement incapables de constituer une société *hiérarchisée*. Ils ne savent produire, au-dessus de la masse de la nation, au-desssus de la sujétion générale, qu'un pouvoir central *individuel*, résidant tout entier dans une personnalité et exerçant son autorité par de simples commis. Nos lecteurs connaissent cette démonstration qui a été donnée ici même pour la Chine, pour la Turquie, pour la Russie (1) ; elle est classique en science sociale ; nous les y renvoyons.

Il n'est donc pas étonnant que, dans cette nouvelle période, les grands princes de Moscou, incarnant les traditions patriarcales, aient été de grands niveleurs de la noblesse.

Le principal personnage de cette période est Ivan IV le Terrible, qui régna de 1533 à 1584 et qui fut le premier à prendre les titres de Tsar et d'Autocrate. Ce prince fit brûler le Livre de

(1) Voir t. I, p. 129, 130, 429, 519 ; t. II, p. 258, 279.

Le régime même des castes, dans le cas particulier où il s'établit chez les peuples issus de pasteurs, ne modifie pas fondamentalement cette constitution du pouvoir (voir t. II, p. 353 à 355).

la noblesse, qui déterminait le rang de chaque famille noble dans l'armée et le gouvernement.

Ce règne marque la fin de l'ancienne aristocratie : « Les plus grands seigneurs, dit un historien de la Russie (1), les princes issus de Rourik, n'étaient que ses esclaves, *kholopy*. Une pétition s'appelait en russe « un battement de front, *tchélobitié* ». Les grands de l'Empire signaient leurs suppliques, non pas de leur nom, Ivan ou Pierre, mais d'un nom de laquais, d'un diminutif servile, Vania ou Petrouchka. On n'approchait du Tsar qu'en tremblant : on se prosternait sous les coups du terrible épieu de fer dont Ivan marchait toujours armé. L'empire était considéré comme sa chose domestique ; il l'administrait avec ses gens à lui, qui avaient succédé à la droujina des anciens grands princes, sorte de *truste* et de compagnie de pairs. Les fils des plus puissants seigneurs se faisaient gloire de le servir en qualité de *spalniki*, ou gens de la chambre à coucher, de *stolniki*, gens de la table tsarine.

Ce n'est pas facilement que l'aristocratie russe accepta cette dépendance ; mais les nobles, « dispersés comme gouverneurs de province ou de ville jusqu'en Sibérie, à Kazan, à Astrakhan, ou soumis dans la capitale à une rigoureuse surveillance, étaient devenus impuissants (2) ». D'ailleurs, ils avaient été décimés par la cruelle justice d'Ivan. La liste de ses victimes nous a été conservée dans un document authentique, le *Synodique* du monastère de Saint-Cyrille. Cette liste donne un total de 3,470 victimes, dont 986 noms propres. Plusieurs de ces noms sont suivis de cette mention sinistre : « avec sa femme, » — « avec sa femme et ses enfants, » — « avec ses filles, » — « avec ses fils ». C'est ce que Kourbski appelait des « exterminations par familles entières », *vsiorodno* (3).

Dans son *Histoire de la Russie*, M. Rambaud apprécie en ces termes l'œuvre d'Ivan : « Du moins, Ivan le Terrible, en décimant, en mâtant, en terrorisant l'aristocratie, rendit impossible.

(1) Alfred Rambaud, *Hist. de la Russie*, p. 244.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

même après lui, l'établissement de l'anarchie nobiliaire [1]. » Cela est vrai ; mais ce que l'auteur ne voit pas et ce que nous verrons, c'est qu'il « rendit possible après lui » une autre « anarchie », qui procure aux successeurs actuels du terrible Tsar d'effrayantes insomnies et qui secoue leur empire jusque dans ses fondements. L'impitoyable logique des choses devait accomplir son œuvre en dépit de toutes les prévisions.

Les successeurs d'Ivan, pour assurer les résultats de cette politique, interdirent le mariage aux porteurs de certains noms illustres.

A la fin de ce second acte, que domine la figure d'Ivan le Terrible, l'ancienne noblesse est donc décimée ou asservie, elle est abattue et annulée.

Le troisième acte est rempli par Pierre le Grand.

Ici, nous assistons à une des plus curieuses expériences qui aient jamais été tentées sur une société : un homme entreprend de constituer de toute pièce un état social artificiel, en dehors et en dépit des traditions, des idées, de l'organisme naturel de son peuple. Il veut faire d'une société à familles patriarcales, d'une société d'Asiatiques, un peuple à l'image des sociétés de l'Occident. L'expérience est d'autant plus complète, qu'on a préalablement, ainsi que nous venons de le voir, soigneusement expurgé cette société de tous les éléments occidentaux que lui avaient apportés les Scandinaves et qui, seuls, auraient pu lui donner cette hiérarchie sociale que Pierre le Grand va essayer de faire sortir de terre, en frappant du pied.

Il lui faut d'abord une noblesse, et comme l'ancienne a été bien complètement détruite, comme la société russe n'est pas organisée pour en produire spontanément une nouvelle, eh bien, il va l'improviser. Mais où pourra-t-il bien la prendre? Il va la prendre n'importe où; n'est-il pas le Tzar? Dès lors, ne peut-il pas faire un noble d'un laquais où d'un serf? Je ne plaisante pas.

« Notre noblesse, dit M. Tikhomirov, tire son origine historique des hommes de service (*slougilic lioudi*) que les tsars moscovites

[1] P. 242.

gratifiaient de soldes et de terres... Beaucoup se recrutaient parmi les aventuriers : Cosaques, Tartares, anciens brigands ; on y trouvait tout ce qu'on voulait. Ce mode de recrutement des gens de service dans la classe la plus plébéienne persista plus tard, quand la noblesse commençait déjà à s'ériger en classe dirigeante. Ainsi la célèbre famille des Menchichov a pour ancêtre un marchand de gâteaux ; le premier comte Razonmovsky fut chantre, Siverse laquais. Pierre le Grand prenait des fonctionnaires même parmi les serfs (Varaksin, Serchov, Nesterov). Fouks passa tout droit de la cuisine du palais, où il était chef, dans la noblesse. Zotov fut laquais du prince Pomkinte, amant de Catherine II, avant d'être anobli, et ainsi de suite. Le recrutement de la noblesse dans les rangs de la plèbe continua jusqu'à nos jours (1). »

On comprend qu'il devait être nécessaire de faire l'éducation d'une pareille noblesse. Aussi Pierre le Grand ordonne-t-il aux nobles « de ne pas se coucher dans leurs lits avant d'avoir enlevé leurs bottes ou leurs souliers. » On les soumet à tout un système d'instruction et d'examens.

Ces nouveaux nobles recevaient du Tsar des domaines et des serfs. Ils auraient pu ainsi, avec le temps, reconstituer une aristocratie territoriale stable et étroitement liée aux populations rurales par la résidence et les intérêts communs de la culture, un corps analogue à l'aristocratie anglaise, ou à l'ancienne aristocratie française. Mais pour cela, il aurait fallu que ces familles pussent transmettre intégralement leurs domaines, afin de s'y perpétuer, d'y prendre racine. Or ce mode de transmission, propre à la famille-souche et qui seul la rend capable de constituer des sociétés hiérarchisées, répugne invinciblement à la famille patriarcale dressée aux habitudes d'égalité par la pratique de la communauté. Aussi, lorsque, plus tard, les Tsars voulurent, à l'exemple de l'Occident, imposer à la noblesse ce mode de transmission, ils échouèrent. « La noblesse russe, dit M. Tikhomirov, ne comprenait pas les mesures protectrices du gouvernement : celui-ci créa le majorat, pour préserver du morcellement les do-

(1) *La Russie politique et sociale*, p. 180.

maines nobles. Les nobles firent à cette mesure une résistance si opiniâtre, qu'après plusieurs dizaines d'années, il fallut la supprimer (1). »

D'ailleurs les Tsars eux-mêmes font tout ce qu'il faut pour empêcher cette noblesse de se fixer au sol. A l'exemple de Louis XIV, Pierre le Grand arracha les seigneurs à leurs terres et les obligea à résider à Saint-Pétersbourg. Lorsqu'il créa cette ville, il ordonna à tout noble, ayant sur ses domaines cinq cents paysans, de bâtir dans la nouvelle capitale un hôtel en pierre à deux étages; ceux qui étaient moins riches devaient se cotiser pour élever des hôtels à frais communs. Avec de pareilles prescriptions, on constitue une classe de courtisans oisifs, mais on ne fonde pas une aristocratie territoriale solide et durable.

Mais il ne suffit pas d'avoir une noblesse; pour se modeler à l'exemple de l'Occident, il faut encore créer d'une seule pièce « une diplomatie, une armée régulière, une hiérarchie bureaucratique, des industries de luxe, des écoles, des académies (2). » Calculez tout ce qu'il va falloir surmonter d'obstacles, tout ce qu'il va falloir violenter, écraser, pour accomplir tout d'un coup une pareille œuvre, qui exigerait au moins un siècle et qui est en opposition non seulement avec les instincts, mais avec les conditions organiques et vitales de la société russe!

Aussi, pour plier son peuple à ce qu'on appelle « la civilisation de l'Occident » Pierre le Grand est-il obligé de s'entourer de Hollandais, d'Anglais, d'Écossais, de Suisses, de Germains. Il importe en bloc et en masses des industries, des métiers, des artisans. Cette invasion étrangère choque violemment le sentiment national, excite des mécontentements que la crainte empêche parfois d'éclater, mais qui, cela est plus dangereux, couvent sourdement dans les cœurs.

M. Rambaud, qui paraît admirer beaucoup l'œuvre civilisatrice du Tsar, constate ainsi cette opposition : « Pierre le Grand trouva dans la *majorité de la nation une vive résistance;* pour la

(1) P. 184.
(2) Rambaud, *ibid.*, p. 282.

vaincre, où l'exemple du Tsar et la persuasion ne suffisaient pas, il déploya l'énergie de son caractère à demi barbare et l'appareil terrible d'un pouvoir absolu ; *il traîna de vive force la nation dans la voie du progrès ;* à chaque page de ses ukases de réformation[1], on trouve le *knout et la peine de mort.* Le Tsar restait aussi autocrate qu'Ivan le Terrible, mais son autorité allait s'exercer au moyen d'instruments plus parfaits et d'agents soumis à la discipline et aux règles usitées en Occident (1). »

Voyons-le donc à l'œuvre. Il improvise un sénat, avec un règlement par lequel il est défendu aux sénateurs « de crier, de se battre et de se traiter de voleurs ». Il improvise une administration dont les principaux vices sont « l'ignorance, l'inexpérience, la corruption (2) ». Il crée un système complet d'établissements d'instruction avec des professeurs étrangers, avec une littérature de traduction, qui importe d'un seul coup et pêle-mêle une foule incohérente d'idées européennes, traînant un peu partout et jetées de force dans des cervelles neuves et peu préparées. Telle est la nourriture intellectuelle qu'il impose aux fils de nobles et aux fils de popes.

Et il ne violente pas seulement les institutions, mais les habitudes, les mœurs dans ce qu'elles ont de plus intime, car il a l'œil à tout, il porte la main sur tout.

Ainsi, on devra porter les chapeaux à corne, les souliers à boucles, les culottes courtes, comme en Europe. Plus de ces longs vêtements qui rappellent l'Asie. Tout homme qui pénétrera à Saint-Pétersbourg avec une robe longue, la verra déchirée jusqu'aux genoux, par des sbires apostés aux portes pour cette importante mission.

Une autre coutume asiatique voulait que les femmes ne sortissent que voilées. Pour les transformer à l'européenne, il ordonne d'organiser des réunions où hommes et femmes devaient figurer en costume européen, où l'on dansait des danses allemandes et polonaises, où des Français et des Suédois prisonniers donnaient

(1) *Loc. cit.*, p. 381.
(2) Rambaud. *Hist. de la Russie,* p. 388.

des leçons de maintien. On y allait comme à une corvée : « Les femmes se tenaient assises à part, empruntées, endimanchées, muettes et se regardant. » M. Rambaud trouve que ces inventions ridicules sont « d'un homme de génie ». « Il habituait, dit-il, à coups de canne ses gentilshommes à se sentir des hommes libres et des Européens (1). » La vérité est qu'il désorganisait à plaisir son empire et qu'il préparait à ses successeurs de cruelles déceptions.

On pourrait en effet intituler le quatrième acte de cette tragi-comédie « l'Ère des déceptions ». On y voit s'accentuer avec une évidence irrésistible toutes les conséquences de la folle entreprise de Pierre le Grand. Avec sa noblesse de pacotille, il n'a créé qu'une détestable bureaucratie de fonctionnaires, et n'a organisé que le chaos social.

C'est une tsarine, Catherine II (la grande Catherine comme Pierre Ier est Pierre le Grand) qui pousse le cri d'alarme.

« Je considère, dit-elle dans un ukase de 1762, comme mon devoir le plus indispensable et le plus essentiel de déclarer au peuple, avec un profond déchirement de mon cœur, que l'improbité à fait de tels progrès qu'on pourrait à peine citer une administration ou un tribunal qui n'en soient pas infectés. Sollicite-t-on une place, il faut payer; faut-il se défendre d'une accusation calomnieuse, c'est avec de l'argent; accuse-t-on injustement autrui, c'est avec des présents que l'on assure le succès de ses méchants desseins. Beaucoup de juges ont transformé ce lieu sacré où ils doivent rendre la justice au nom du Tout-Puissant, en un marché. Notre cœur a frémi, quand nous avons appris qu'un *régistrateur* de la chancellerie gouvernementale de Novgorod, en recevant le serment de fidélité de nos sujets, a trouvé l'occasion de prendre à chacun d'eux de l'argent. »

Et que fait-elle pour remédier à un pareil état de choses? elle remanie les circonscriptions administratives, le code, les systèmes d'enseignement, tout cela avec les procédés arbitraires qui ont si bien réussi à Pierre le Grand, sans tenir compte de l'état

(1) *Loc. cit.*, p. 386, 387.

social vrai, avec cette idée qu'on pétrit un peuple comme une cire molle. « Triompher de superstitions séculaires, écrit-elle, donner à son peuple une *éducation nouvelle*, et, pour ainsi dire, une *nouvelle vie*, c'est une œuvre qui demande d'incroyables efforts (je le crois bien!) et dont la postérité seule recueillera les fruits. »

Cette postérité à laquelle Catherine en appelle est aujourd'hui devant nous; elle a enfin pu goûter à ces fruits.

Eh bien, quel est son jugement? Les trouve-t-elle bien savoureux, les fruits dont les Tsars ont semé la graine?

C'est ce qu'il faut examiner.

II.

Nous venons de dire comment les Tsars ont entrepris de constituer une société de toutes pièces et comment ils ont imaginé, pour l'administrer, une noblesse de créatures, une camarilla de fonctionnaires dépendant complètement et exclusivement du souverain.

C'est ce système qu'il nous faut maintenant voir fonctionner; je vais essayer d'en montrer les rouages. On verra qu'il est loin de réaliser le rêve idéal de ses inventeurs.

« La puissance des bureaux, la centralisation, dit M. Tikhomirov, se développent avec une force croissante. Sous ce rapport la Russie de la période impériale laisse loin derrière elle la Russie moscovite, et la Russie contemporaine toutes les époques précédentes. L'autorité de l'administration et du *tchinovnitchestvo* (bureaucratie) peut être maintenant plus douce, grâce aux mœurs plus raffinées, mais elle enveloppe de plus en plus étroitement et profondément la vie du pays. Le tchinovnik devient tout-puissant.

Il est partout,
Il sait tout, il voit tout,
Fourre son nez partout.

« Et cependant la machine administrative en est plus complexe, plus vaste; il en devient plus difficile d'exercer sur elle

un contrôle qui a pour base l'autorité *personnelle* de l'empereur, qui, entouré lui-même de toute part par ce tchinovnitchestvo, ne voit et n'entend que ce qu'il plaît à cette administration de lui laisser voir et entendre. L'empereur Nicolas disait que la Russie était gouvernée par les *stolonatchalniks* (chefs de bureaux) : le mot est très profond. Le despotisme semble ici étouffer par pléthore. L'autorité du despote se trouve par le fait limitée de tous les côtés; seulement cette limitation n'est pas établie par le pays ; elle l'est par le tchinovnitchestvo, qui de la sorte rédige les lois, les exécute et contrôle la régularité de leur exécution. Inutile d'indiquer quels affreux abus, quel arbitraire résultent d'un tel état de choses. La centralisation bureaucratique se transforme en une oligarchie de tchinovniks (1). »

Le gouvernement lui-même est obligé de constater cet état de choses. On lit, par exemple, dans le rapport du sénateur Polovtrev : « L'impunité des chefs de la police érigée en système, et l'absence de tout moyen de défense pour la population contre l'arbitraire de la police sont une source de corruption de l'esprit politique. La population ne croit plus à la possibilité de se garantir contre les abus par les voies légales : la conscience de son impuissance contre l'arbitraire de la police pénètre dans toutes les classes de la société. »

L'Autocrate, suivant un mot célèbre en Russie, a pour autocrate l'autocratie des bureaux et cette oligarchie d'en haut se reflète en bas dans l'oligarchie des petits chefs. Aussi « l'idée de se défendre par les concussions, les intrigues, ou la violence fait des progrès énormes parmi les habitants de la Russie. »

On ne saurait comparer cette oligarchie de tchinovniks à la bureaucratie française. Malgré tous ses vices, qui sont inhérents au système lui-même, notre corps de fonctionnaires a été jusqu'ici remarquable par son honorabilité et par sa discipline. On peut dire qu'il vaut mieux que le système.

Chez nous, la bureaucratie est, du moins, une institution stable, on y monte méthodiquement en grade, elle a des traditions

(1) *Loc. cit.*, p. 377.

poussées même jusqu'à la routine, les abus de pouvoirs, qui ne sont pas réglementaires, y sont difficiles. La volonté des ministres, du chef de l'État se brise presque toujours contre l'inertie, la routine des bureaux. Dès lors, si un pareil régime est une plaie, s'il tend à engourdir, à paralyser les forces vives de la nation, les initiatives individuelles et locales, du moins il n'occasionne pas de souffrances trop aiguës; c'est un mal latent, un mal sourd et, à la longue, on s'y habitue, cela finit même par paraître naturel; il n'y a pas exaspération.

Il n'en est pas de même dans les sociétés à familles patriarcales. On sait, en effet que ces sociétés, si elles sont très aptes à se gouverner dans le cercle de la famille, sont particulièrement incapables de constituer d'une façon satisfaisante les rouages compliqués des pouvoirs publics (1).

Cette impuissance est très sensible chez les Turcs et les Chinois (2) : chez ces deux peuples, l'administration offre le joli tableau de corruption que l'on sait. Néanmoins la société n'en est pas ébranlée, parce que cette administration ne s'exerce *que sur un très petit nombre de points;* en Chine, par exemple, elle ne pourvoit guère qu'au maintien de la paix et aux précautions à prendre contre la disette; en Turquie, au recouvrement des impôts; pour tout le reste, les familles sont complètement libres et, dès lors, échappent presque entièrement à l'action administrative.

En Russie, il en est tout autrement. Là, la bureaucratie a envahi toutes les attributions qui dépassent le cercle de la famille de paysans et de la commune rurale. On la retrouve à tous les carrefours, elle occupe toutes les avenues, nul ne peut se mouvoir sans la voir se dresser devant lui. Elle devient dès lors tracassière, tyrannique, et à la longue odieuse.

Elle l'est d'autant plus qu'elle ne repose pas sur des traditions routinières, elle n'est pas endiguée par des règlements minutieux compliqués et obéis, que le public connaît et auxquels il

(1) J'ai donné cette démonstration, v. t. I, p. 33-37, 130, 131.
(2) Voir *La Science sociale,* t. I, p. 129, 519; t. II, p. 258.

peut du moins s'habituer ; elle n'est pas ainsi parce que son moteur central, c'est uniquement le caprice d'un homme, la volonté du Tsar.

Ce caprice s'exerce sur tout : il remanie la noblesse comme le costume, le code comme les relations mondaines; il veut façonner les esprits à sa guise (1); il donne aux universités leurs programmes ; il dit comment on doit penser, agir, se tenir, jusqu'au moment, où, par ordre, il enjoint de penser, d'agir et de se tenir différemment. Pendant une période, on fait pénétrer de force en Russie toutes les œuvres des philosophes français et allemands; on insère, comme Catherine, dans le préambule des lois, les maximes les plus hardies de Montesquieu (2) ; puis, tout à coup, on interdit à la frontière toutes les productions étrangères, même les plus anodines. C'est l'arbitraire et, qui plus est, un arbitraire inintelligent.

Dès lors, comme l'arbitraire est en haut, il tend naturellement à descendre, suivant les lois de la pesanteur, dans tous les degrés de l'administration. Chaque fonctionnaire, dans son cercle, opère arbitrairement sur ses subordonnés, sans rencontrer plus de résistance, mais en causant autant de souffrances, en soulevant autant de haines.

Et pourquoi ces Tsars n'opéreraient-ils pas sur la société comme sur une cire molle, puisqu'ils ne rencontrent devant eux aucun des obstacles qui peuvent arrêter les souverains dans nos sociétés hiérarchisées de l'Occident? Ici nous ne trouvons ni classe supérieure, ni bourgeoisie, ni clergé, ni universités, re-

(1) Catherine II écrit à Voltaire : « Nous ne voulons les jeunes filles ni prudes ni coquettes. »

(2) Catherine II attacha à son service Grimm, qui fut un moment l'ami de Rousseau. Elle offrit à d'Alembert de diriger l'éducation du grand-duc Paul, l'héritier du trône; elle plaça La Harpe, connu pour ses opinions républicaines, auprès de ses petits-fils Alexandre et Constantin. Elle remercia Marmontel de l'envoi de son *Bélisaire*, que la Sorbonne avait condamné et qu'elle déclare « digne d'être traduit dans toutes les langues » : elle le fit traduire en russe par ses intimes et traduisit-elle même le neuvième chapitre. Elle acheta la bibliothèque de Diderot, admira les *Pensées philosophiques*, condamnées au feu par le Parlement, et la *Lettre sur les aveugles* qui avait fait mettre le philosophe à la Bastille, l'appela à Saint-Pétersbourg et l'y retint un mois au milieu des honneurs. Elle entretint avec Voltaire une correspondance constante et s'inspira de ses conseils.

posant sur une organisation naturelle, traditionnelle et indépendante, ayant une vie propre, et capables par conséquent de servir de barrière aux entreprises folles et changeantes du pouvoir. Ici rien de tout cela : au fond, bien loin, la masse du peuple, la foule des paysans, isolés dans leur *mir* et courbés sur leur tâche quotidienne; puis en haut, tout en haut, le Tsar, et entre deux, rien, si ce n'est cette noblesse administrative et bureaucratique, le *tchin* aux mille mains, une administration que le tsar pétrit et façonne à sa guise, au moyen de laquelle il peut tout entreprendre, tout bouleverser à son gré, jusqu'au moment où la machine surchauffée saute et vient le frapper en pleine poitrine de ses débris. Dans de pareilles conditions, comment voulez-vous qu'un homme résiste à la tentation de traduire par des ukases tous les caprices de son esprit? Sa tyrannie n'opère pas seulement en gros, mais en détail; rien ne peut lui échapper; elle atteint le noble, le prêtre, le lettré, l'étudiant, le commerçant, dans leur vie de chaque jour, dans leurs habitudes prises, dans leurs aspirations naturelles qu'elle comprime, dans leur situation qu'elle menace perpétuellement.

Vous allez voir qu'en effet aucune des classes supérieures de la société n'échappe à la terrible machine.

La noblesse est atteinte :

Nous avons vu la situation imposée aux nobles par les Tsars. Ils en ont fait une classe de valets tremblants toujours devant le maître, n'ayant dans l'État aucune situation assurée et respectée. Aussi, au commencement de ce siècle, Paul Ier pouvait-il dire : « Il n'y a personne de considérable en Russie que l'homme auquel j'adresse la parole et seulement pendant le temps que je lui parle. »

Un dernier coup a rendu tout récemment la situation de la noblesse encore plus fausse. Par un ukase du 19 février 1861, le Tsar Alexandre II proclama l'affranchissement des serfs. Ceux-ci devenaient propriétaires d'une certaine quantité de terre moyennant une indemnité de rachat payable aux seigneurs dans des conditions déterminées; en même temps, ils étaient affranchis de l'autorité seigneuriale.

Les résultats de l'affranchissement furent très divers; mais cette mesure ne satisfit ni les paysans ni les seigneurs, par la manière dont elle fut appliquée.

Les paysans se trouvèrent, somme toute, en possession d'une quantité de terre moindre que celle dont les seigneurs leur laissaient la jouissance auparavant; en outre, ils furent bientôt obérés par l'impôt destiné au rachat des terres.

Quant aux seigneurs, tout à coup privés du travail des paysans, beaucoup ne surent pas demander au travail libre la culture de leurs terres. Habitués à résider hors de leurs domaines, ils dépensèrent rapidement à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Paris, etc., les sommes qu'ils avaient reçues pour le rachat. C'est alors que l'Europe fut envahie par cette foule de boyards russes qui jetaient l'argent à pleine main. Un grand nombre de domaines nobles restèrent en friche et durent ensuite être mis en vente. De 1865 à 1877, les nobles ont dû ainsi aliéner dans le seul gouvernement de Moscou 296,220 déciatines (1) de terre; dans le gouvernement de Pétersbourg, 280,160; dans celui de Saratov, un million; dans celui de Poltava, ils ont perdu un quart de leurs domaines (2); etc...

Cette noblesse se trouva ainsi ruinée matériellement et socialement comme elle l'était politiquement. Dans son sein, se forma peu à peu un nouveau type que la presse révolutionnaire baptisa du nom de *nobles repentants*, parce que, renonçant aux idées de leur classe, ils allèrent se confondre parmi les socialistes et les nihilistes. Sur le chiffre total des accusés pour crimes politiques, on ne compte pas moins de 75 % de nobles.

Une autre partie de la noblesse dut se fondre dans la classe des tchinovniks, ou fonctionnaires, et dans les professions libérales, où elle végète misérablement : « D'affreux tableaux de la ruine de la noblesse se déroulent souvent sur les bancs de la cour d'assises. Dans le célèbre procès des *valets de cœur*, association de filous et de chanteurs, on vit figurer de jeunes nobles de fa-

(1) Le déciatine vaut 109 ares.

(2) *Statistique du zemstvo de Moscou*, V, IIe partie, p. 36. — Sanson, *Statistique*, p. 176. — *La Gazette russe*, 1884, n° 181, 345.

milles anciennes, aux manières élégantes, à la tenue mondaine (1). »

Le clergé n'a pas une situation plus brillante.

Comme les nobles, les popes sont de simples fonctionnaires; comme eux, ils sont sous la main pesante des Tsars; l'Église russe, comme les autres institutions du despotisme impérial, a été créée de toutes pièces; elle n'est qu'un rouage administratif.

« L'Église russe, dit M. Tikhomirov, n'a jamais atteint le degré d'importance et de force dont a pu jouir l'Église catholique. Elle dépend à tel point de l'État que, même parmi son clergé, des voix s'élèvent quelquefois pour se plaindre que « l'Église se trouve dans la captivité de Babylone (2) ».

Le gouvernement envoie aux popes jusqu'à des modèles de sermons; il les utilise comme agents de police. Aussi cette situation est-elle décriée d'autant plus que la condition matérielle des popes est des plus précaires. « Le clergé, toujours volé par le consistoire, toujours prêt à être mis en disponibilité, dont les premiers besoins matériels ne sont jamais assurés, pressure à son tour les paroissiens (3). »

On ne s'étonnera pas, dès lors, si « toutes les forces vives de la jeunesse ecclésiastique aspirent à déserter les rangs du clergé »; si « elles accourent aux universités ». Elles y apportent « la haine et le dégoût du régime tout entier ». Aussi cette invasion des universités par le clergé « n'est-elle pas étrangère au développement de ce que l'on appela le nihilisme (4) ».

Si nous pénétrons dans ces universités, nous constatons que la *classe lettrée,* comme les précédentes, a été désorganisée à fond par le régime russe et qu'elle se retourne également contre lui.

Les universités ne sont pas, comme en Angleterre, comme en Allemagne, comme dans l'ancienne France, des institutions libres, ayant des traditions et une vie propre, ce sont des institutions de l'État, créées par l'État, comme la noblesse, le clergé ou

(1) L. Tikhomirov, *La Russie politique et sociale,* p. 198.
(2) *Loc. cit.*, p. 170.
(3) L. Tikhomirov, *loc. cit.*, p. 173.
(4) *Ibid.*, p. 174-179.

la police, et destinées à enseigner les doctrines de l'État. Il fut même un temps où les étudiants recevaient un traitement du gouvernement comme s'ils accomplissaient un service public.

Les professeurs n'ont même pas le droit de délivrer des diplômes: c'est l'État qui les confère au moyen de commissions spéciales. « Le gouvernement, si l'envie lui en vient, peut fermer une université, ou la transporter dans une autre ville, comme s'il s'agissait d'un bureau de poste. L'université n'a aucun droit, si petit qu'on puisse l'imaginer, que le gouvernement ne puisse lui retirer, sans violation aucune de la loi (1). » En somme, la Russie a une organisation universitaire aussi piteuse, aussi fausse, aussi compressive, aussi bureaucratique, que celle dont nous jouissons depuis Napoléon Ier, ce Pierre le Grand de la France.

Cette subordination étroite écarte du professorat universitaire un grand nombre d'esprits qui sont obligés de se rejeter sur la littérature où ils espèrent trouver l'indépendance et où ils peuvent du moins protester contre le régime qui les opprime et qui fait d'eux des déclassés.

« En nous remémorant, dit M. Tikhomirov, toutes les impulsions politiques ou sociales auxquelles a obéi la société russe, nous les voyons toujours émaner des publicistes et non des professeurs : Bielinsky, Hertzen, Khonuàkov, Aksakov, Tchernychevski, Dobrouliobov, Pissarev, Bakounine, Lavrov, etc... On peut dire de même des doctrines purement scientifiques qui se répandaient en Russie, le darwinisme, le positivisme, les théories économiques de Karl Marx, l'utilitarisme, etc... Ce n'étaient pas non plus des professeurs qui importaient ces théories.

« Et si nous trouvons des professeurs parmi les gens qui ont eu une influence plus ou moins grande sur l'opinion publique, ce sont toujours d'anciens professeurs qui n'ont pu s'accommoder à l'université, ou qui en ont été chassés... Parmi eux, Drayomanov fut même forcé d'émigrer ; Chtchapov finit ses jours en Sibérie ; Engelgard et Chelgounov furent internés la moitié de leur vie. La position des professeurs est peu compatible avec un rôle im-

(1) Tikhomirov, *loc. cit.*, p. 378.

portant dans le mouvement intellectuel, quelle qu'en soit la direction (1). »

On comprend dès lors que les professeurs de l'université aient peu d'influence sur les étudiants, qu'ils jouissent de peu de considération. C'est parmi les écrivains que les étudiants cherchent leurs véritables maîtres et ils trouvent en même temps dans leurs écrits les théories sociales les plus avancées et la haine du régime établi.

Voilà comment ces universités sont, en dépit de la surveillance de l'État, le principal centre de production des nihilistes. La désorganisation sociale jette dans les universités des déclassés; la désorganisation de l'enseignement universitaire transforme ces déclassés en révolutionnaires. « L'université, disait le gouverneur général Dronteln, porte la lourde responsabilité des crimes commis dernièrement en Russie. »

Et, comme toutes les fonctions sont entre les mains de l'État, ceux qui veulent se soustraire à ce joug n'ont d'autre ressource que de chercher un refuge dans la littérature, qui recueille ainsi toutes les épaves de ce grand naufrage social.

Parmi ces épaves, il faut classer les *femmes*.

Ce n'est pas un des spectacles les moins étranges de cette dissolution sociale que le nombre prodigieux de jeunes filles, qui accourent vers les universités et constituent presque un nouveau sexe : l'étudiante russe. Les Tsars, qui dorment dans leur tombe, doivent être contents : ils ont voulu « civiliser, européaniser » la femme à coups d'ukase, la faire passer brusquement du demi-jour de la communauté patriarcale à la pleine lumière de la vie extérieure; ils l'ont poussée de force dans les écoles et n'en ont fait qu'une déclassée. Il y a en Russie une « question des femmes ». Aujourd'hui, le gouvernement, effrayé, essaie d'endiguer le flot, mais il est trop tard. Il y a des écluses qu'il est plus facile d'ouvrir que de fermer.

Cet afflux de la jeunesse vers les universités amène l'encombrement; aussi le prolétariat intellectuel fait-il courir à la Russie un

(1) Tikhomirov, *loc. cit.*, p. 325.

danger aussi grand que le prolétariat ouvrier à l'Occident. Que voulez-vous que fassent tous ces lettrés, sinon de conspirer la ruine d'un régime qui, après les avoir produits naturellement, leur ferme toutes les carrières.

On le voit : quelle que soit, dans la classe supérieure, la catégorie sociale que nous considérions, nous la trouvons désorganisée, vouée à l'instabilité, écrasée sous la main de l'État. Les Tsars ont bien véritablement détruit tout ce qu'ils ont touché.

Et maintenant, additionnez ces souffrances et ces haines, multipliez-les par quatre siècles, calculez tout cela d'après une progression géométrique et, en présence d'un pareil total, vous vous expliquerez enfin comment tous ceux qui sont atteints par ce régime, nobles, popes, fonctionnaires, étudiants, se soulèvent contre lui avec une clameur effroyable; pourquoi à cet excès d'arbitraire ils répondent par un excès de révolte; pourquoi à cet excès de pouvoir, ils répondent par un excès d'anarchie, le nihilisme (1); pourquoi enfin, luttant contre un système qui se personnifie dans un seul homme, le Tsar, ils s'acharnent à frapper cet homme pour tuer le système.

Et voilà comment les Tsars ont enfanté le nihilisme; il est bien leur enfant.

Et voilà comment, en Russie, la Révolution s'incarne dans les classes supérieures.

Mais pourquoi n'atteint-elle pas les classes inférieures?

C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

III.

Ici, le tableau change complètement. Ce n'est plus, pour reprendre notre comparaison du début, ce n'est plus un volcan en

(1) M. Tikhomirov repousse comme inexacte l'expression de nihiliste. « Cette seule dénomination, dit-il, prouve que les notions les plus erronées circulent au sujet de nos révolutionnaires en dehors de la Russie..... Le surnom de nihiliste naquit chez nous de circonstances entièrement passagères et fortuites. » Nous ne tenons nullement à ce terme, nous l'employons faute d'un autre généralement accepté. M. Tikhomirov se sert du terme d'*Intelligentia*, pour désigner la classe supérieure, la classe lettrée, qui est à la tête du mouvement révolutionnaire.

éruption, mais une eau tranquille et dormante; ce n'est plus la Révolution, c'est une idylle champêtre.

Mais ce qu'il y a de curieux, ce qu'il y a de saisissant, c'est que, malgré le contraste, ce nouvel aspect des choses, se montre comme l'éclatante confirmation de tout ce que nous venons de dire. Si les classes populaires russes sont restées à l'abri du mouvement révolutionnaire, c'est uniquement parce que, jusqu'ici, l'organisation traditionnelle sur laquelle elles reposent, n'a pas ééébranlée par les entreprises du pouvoir.

Veuillez suivre attentivement cette nouvelle démonstration.

La Russie est un pays à base de familles patriarcales, nos lecteurs savent cela (1). Les populations rurales y ont donc constitué la culture en communauté, suivant la forme propre à ce type de famille (2) : plusieurs ménages vivant au même foyer, cultivent en commun.

Mais ce n'est pas tout : en Russie, la communauté ne persiste pas seulement au sein de la famille, elle se maintient encore entre les diverses familles de chaque village. Le village forme une communauté plus étendue qui s'appelle *le mir*.

Or, c'est la constitution même du mir qui a garanti jusqu'ici les classes rurales de la désorganisation et de la Révolution, en les mettant à l'abri des tentatives de transformation poursuivies par les Tsars.

Pour nous rendre compte de ce phénomène, pénétrons dans l'intérieur du *mir*.

Les habitants d'un mir possèdent *collectivement* la terre qu'ils occupent et en distribuent la jouissance entre les diverses familles. Mais comme les familles peuvent s'accroître ou diminuer, il arrive qu'après quelques années les unes ont trop de terres tandis que les autres en manquent; on est donc amené à faire périodiquement de nouveaux partages pour égaliser les conditions.

Tout cela nécessite une organisation. Aussi chaque mir constitue-t-il un petit organisme vivant. A la tête se trouve le *sta-*

(1) Voir t. I, p. 493-495, 500-520.

(2) Voir nos trois articles sur la *Culture en famille patriarcale*, t. II, p. 405, t. III, p. 33 et 235.

rosta; mais il est choisi par toute la communauté et n'a de compétence que dans les affaires résolues en principe par l'assemblée générale : cette dernière seule est souveraine.

Le régime du mir a toute l'apparence de l'anarchie : ce n'est en réalité que la libre allure de familles admirablement unies en elles-mêmes et entre elles, sous l'autorité de leurs patriarches, par l'égalité de leur condition, par la communauté de leurs intérêts et par leurs rapports héréditaires. « La première chose qui frappe celui qui assiste, pour la première fois, à l'une de ces réunions est l'extrême confusion qui semble y régner. De président, point; d'ordre dans les débats, aucun; la discussion est caractérisée par des scènes de tumulte. Celui qui a convoqué l'assemblée expose les motifs de sa convocation. Aussitôt après, chacun se rue dans la mêlée; toutes les opinions s'expriment à la fois; on dirait par moments un combat à coups de poing. Pour avoir la parole, il faut savoir la prendre et la garder. Cependant cette apparente confusion est sans portée. L'assemblée ne contraint pas la minorité à accepter des résolutions auxquelles celle-ci ne consent pas. Chacun est obligé de faire des concessions pour le bien commun et pour la paix et la prospérité de la communauté. Le mir n'est pas un maître, c'est un père affectueux ayant la même sollicitude pour tous ses enfants (1). »

Le mir juge véritablement et souverainement de ses affaires. Tous les paysans se rendent à l'assemblée, même les femmes: c'est là qu'ils prennent les décisions, contrôlent les dépenses, etc., il est remarquable qu'en général une décision nouvelle n'est prise que lorsqu'elle réunit l'unanimité des suffrages. « Les paysans n'aiment pas à décider à la majorité des voix et cherchent toujours un arrangement qui satisfasse tout le monde (2). »

Voulez-vous voir comment ces paysans constituent, pour leurs affaires, des contrôleurs autrement sérieux que la Cour des comptes, les inspecteurs des finances, les préfets ou les bureaux?

(1) Stepniak, *La Russie sous les Tsars*, p. 6.
(2) Tikhomirov, *Loc. cit.*, p. 113.

Voici une scène de revision des dépenses rapportée d'après nature par M. Tikhomirov (1).

Le mir contrôle les comptes du starosta. Une foule pressée remplit la vaste chambre du *selskoïé pravleniié* (direction de la commune). Près d'un mur, on voit une table à laquelle sont assis les *stchetchiki* (contrôleurs) choisis par l'assemblée. L'un d'eux lit une liste de dépenses. Le starosta se tient près de lui et suit attentivement la lecture. Les paragraphes se succèdent et suscitent sans cesse de nombreuses remarques. Enfin on vient à la note de l'enterrement d'un soldat inhumé aux dépens de la commune.

« Les caleçons du soldat : 75 kopecks; sa chemise : 1 rouble 25 kopecks, » lit d'une voix monotone le contrôleur.

« C'est beaucoup! c'est trop cher! » lui crie-t-on dans la foule.

« Non ce n'est pas beaucoup, » réplique le starosta dont on vérifie les comptes.

« Tu mens, » lui crie son voisin. « Aux jours de fête, nous ne portons pas un habit de ce prix-là. Tu n'iras pas habiller de la sorte le corps d'un soldat. Le prix de son caleçon ne peut pas dépasser 30 kopecks et la chemise en vaut 70.

— Je vois que tu aimes le bon marché, » réplique le contrôleur.

« Mais si! c'est le vrai prix... dis-moi, commère, poursuit le paysan, en s'adressant à une femme dans la foule, quel est le prix d'un caleçon et d'une chemise? »

On décide la réduction des chiffres proposés et on accepte 40 kopecks pour le caleçon et 85 pour la chemise.

« Aux prêtres pour l'enterrement : 3 roubles, » poursuit le contrôleur.

« N'acceptez pas, n'acceptez pas, » crie un paysan.

« Comment ne pas accepter? » lui réplique-t-on avec surprise.

« On devait l'enterrer gratuitement; c'était un étranger venu on ne sait d'où.

— Il ne faut pas dire des bêtises, remarque un des assistants.

(1) Voir *loc. cit.*, p. 114-116.

Les prêtres ne consentiront jamais à enterrer gratuitement qui que ce soit.

— Tout de même, observe un autre, ce n'est pas trois roubles qu'on leur donne.

— Lorsque tu mourras, dit un des ennemis du starosta en le prenant à partie, ou lorsque tu voudras enterrer ta femme, tu peux payer trois roubles pour tes obsèques. Mais avec l'argent du *mir*... Alors pourquoi ne pas donner dix roubles : il y aurait peut-être plus d'honneur. » Le starosta ne dit rien. Le chiffre est accepté tout de même, « parce que ce paragraphe est évident, » remarque le contrôleur.

On se ferait difficilement une idée de la confiance, de l'amour du paysan pour le mir. « Ce que le mir veut, Dieu le veut » dit la sagesse populaire. Elle dit encore : « Il n'y a que Dieu qui ose juger le mir. » — « Qui donc est plus grand que le mir? » — « Qui peut discuter avec le mir? » — « Le mir ne reçoit pas de présents (on ne peut le corrompre). » — « Où est la main du mir là est ma tête. » — « Le dernier dans le mir fait toujours partie du même troupeau, mais une fois séparé du mir, il n'est plus qu'un orphelin. » — « Chaque membre du mir est comme un membre de la famille. »

La vitalité du mir est telle qu'il a résisté jusqu'ici à tous les efforts des Tsars et de l'administration pour l'entamer et le dissoudre. D'après la législation d'Alexandre II, la communauté peut être dissoute par une majorité de 2/3 des voix, et même chacun de ses membres peut obliger le mir à lui aliéner, à titre de propriété individuelle, le lot de terre auquel il a droit. Mais cette tentative fut sans résultat. Dans la moitié du gouvernement de Moscou, par exemple, sur 74,480 *dvors*, ou familles, 19 seulement se séparèrent définitivement de la commune. Actuellement, suivant les calculs de M. Fortunatov, le mir comprend : dans la région du bas Volga, 98,4 % de toutes les terres paysannes ; dans la région de Moscou, 97 % ; dans l'Oural 95,4 % ; dans le sud Grand-Russien (au sud de Moscou), 89,1 % ; dans les gouvernements Petits-Russiens de la rive gauche du Dniepr, 58,5 %. Il n'est moins exclusivement dominant que dans les parties occiden-

tales plus éloignées de l'influence des pasteurs, comme la Russie blanche, l'Ukraine polonaise, la Lithuanie. « Tous ceux qui ont étudié la question avec quelque compétence témoignent du désir des pays de conserver le régime de la tenure communale (1). »

Voilà donc des gens qui ont une organisation traditionnelle, qui y sont attachés, qui s'en déclarent satisfaits; comment s'expliquer dès lors l'inconcevable folie du gouvernement russe de vouloir désorganiser la seule fraction de la société qui soit stable, dévouée, et sur laquelle il puisse s'appuyer? Et telle est bien cependant sa visée. N'ayant pu détruire le mir, il fait tous ses efforts pour y introduire l'œil et la main de cette police, de cette bureaucratie malfaisante, au moyen de laquelle il a déjà désorganisé les classes supérieures. Mais ici encore, heureusement pour le gouvernement lui-même, le paysan résiste avec succès.

« Le paysan assemblé, dit M. Tikhomirov devient courageux et indépendant; le natchalstvo même (l'administration de l'État) perd pour lui une partie de son prestige terroriste. Pris à part, le paysan tremble devant un employé de la couronne; entouré de son mir, il devient opiniâtre. »

C'est parce qu'ils ont résisté à tous ces assauts, que les paysans constituent dans leur mir la seule classe organisée, avec des chefs naturels, qui soit encore debout dans la société russe. Elle se maintient, grâce à la sagesse des vieillards, à l'autorité des chefs de famille et aux ressources que d'abondantes productions spontanées offrent encore au régime patriarcal et au régime des grandes communautés rurales. Tout ce qui dépasse les limites du mir est plus ou moins désorganisé, plus ou moins acquis à la Révolution; tout ce qui a pu rester dans les limites du mir est demeuré à l'abri des influences dissolvantes qui ont fait de la haute société russe une des plus désorganisées qui soit en Europe.

Ainsi s'explique très clairement, dans cette société à deux parties bien distinctes, la ligne précise de démarcation qu'il est aisé de tracer entre les classes envahies par le nihilisme et les classes préservées de la contagion.

(1) Tikhomirov, p. 128.

IV.

Mais ce n'est pas tout. Cet étonnant contraste du mir, avec sa quiétude satisfaite, et des classes élevées et intelligentes, avec leur rage de destruction, projette une singulière lumière sur la forme spéciale que les aspirations révolutionaires ont prises en Russie. Et c'est bien là le côté le plus curieux d'une attentive observation des causes endémiques du nihilisme russe.

Le spectacle du mir, en effet, n'a pas été sans influence sur les revendications de la plupart des chefs de la Révolution en Russie.

Ils ont été frappés de la stabilité, de la prospérité de ce régime de communauté, de ce système en apparence *anarchique*, de ce gouvernement direct du peuple par le peuple si supérieur à l'oligarchie bureaucratique. Dès lors, ils ont été portés à prôner comme remède général l'abolition du gouvernement central, *l'anarchie*, le nihilisme. Ils sont arrivés à ces formules violentes qui étonnent même nos radicaux de l'Occident et qui, en dépit de tous les efforts, n'ont pu s'acclimater chez nous. En voyant le monde des paysans marcher pour ainsi dire, *tout seul*, ils en sont arrivés à croire qu'il suffit de détruire tous les rouages gouvernementaux, pour que la société se reconstitue d'elle-même et marche, elle aussi, *toute seule*.

Le procédé des nihilistes n'est pas sans analogie avec le mode de police dont on use parfois dans le mir pour ramener à la condition commune ceux qui sont en voie d'en sortir. Il n'est pas inouï, par exemple, qu'un paysan commençant à développer son exploitation, se réveille un beau matin avec une partie de ses récoltes ou un bâtiment détruits. Ce n'est là, aux yeux des associés de la commune russe, qu'une répression fraternelle et une façon sommaire de lui témoigner tout le désir qu'on a de le conserver dans le mir et d'y maintenir le bienheureux état de choses qui semble fondé par la nature. Le Play a plusieurs fois signalé les sacrifices que faisaient à la commune les paysans

parvenus à la richesse, afin de se faire pardonner en quelque sorte leur émancipation (1).

C'est par une assimilation fausse que les révolutionnaires russes sont arrivés à leurs conclusions. Ils ne se sont pas rendu compte des conditions qui ont donné naissance au mir, au communisme russe, et qui maintiennent ce petit monde en paix.

Ils ignorent que la démocratie n'est praticable que dans la commune rurale, que c'est là son théâtre naturel, que ses avantages disparaissent, dès qu'on essaye de la transporter dans la cité, dans la province et dans l'État; qu'elle devient alors le plus oppressif des régimes. Cette démonstration a été donnée ici (2).

Ils ignorent, en outre, que le régime de communauté du mir, né dans la steppe, sorti de l'art pastoral, ne se maintient en dehors de son milieu premier que par la force de la famille patriarcale, de l'autorité paternelle, du respect des anciens, de l'esprit de tradition, de l'uniformité spontanée du genre de vie, de la fixité naturelle des habitudes, des relations héréditaires du voisinage.

Or les nihilistes qui s'efforcent de détruire la famille, l'autorité paternelle, le respect des anciens, l'esprit de tradition, etc., et qui ne prétendent pas se contenter de la vie pastorale et du régime patriarcal, sont des utopistes, tout comme les Tsars, en espérant qu'un régime communiste général pourra jamais surgir de leurs démolitions. Ils aboutiront à l'anarchie, mais non à une anarchie paisible, ordonnée, comme celle du mir, et, finalement à un despotisme césarien, encore plus lourd que celui qu'ils combattent.

Une seule voie peut conduire les Russes à la paix, à la prospérité, à la stabilité. Qu'ils renoncent aux expériences sociales, à leur fol engouement pour les hommes et les choses de l'Occident, à ces imitations dangereuses et puériles où les ont poussés leurs tsars. Qu'ils cessent de vouloir être autre chose que ce qu'ils sont naturellement.

Ils ont une base solide dans leur admirable race de paysans

(1) *Ouvriers européens*, t. II, p. 175.
(2) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 859 et suiv.

fortement groupée autour du mir. Qu'ils se gardent bien d'ébranler cette base, qu'ils la conservent comme la prunelle de leurs yeux ; il n'y a plus que cela qui tienne debout dans leur empire ; il n'y a que cela qui fasse encore contrepoids à toutes les folies dont nous venons de tracer le tableau ; il n'y a que cela qui les sépare d'une débâcle gigantesque.

La reconstitution de la classe riche et lettrée est plus difficile. On l'a tellement manipulée, pétrie, pressurée, torturée ; on en a tellement séparé, disloqué toutes les parties depuis trois siècles, qu'elle ne tient à rien, qu'elle est une poussière.

Mais si l'œuvre est difficile, très difficile, elle n'est point impossible avec du temps et de la sagesse.

Il s'agit de faire de l'hygiène, c'est-à-dire de replacer chaque catégorie de la classe supérieure dans un état normal, dans un état où il soit possible d'avoir une vie propre et de se perpétuer, non plus artificiellement, mais naturellement.

Puisque les Tsars sont si puissants, qu'ils commencent à persuader à leur noblesse de quitter Saint-Pétersbourg, où ils l'ont si sottement attirée, et à regagner ses terres. Une fois replacés ainsi dans la situation où se trouve la noblesse anglaise, les nobles pourront peu à peu apprendre à distinguer une prairie d'une terre labourée, un champ de blé d'un champ de pommes de terre. C'est là le commencement de la science agricole. Qu'ils améliorent ensuite leurs domaines et tâchent de gagner la confiance de leurs paysans, en leur prouvant qu'ils sont capables de les patronner et de les diriger.

Parmi les nobles ainsi formés au gouvernement de grands domaines, les Tsars trouveront des hommes beaucoup plus capables de gérer les affaires de la province que tous ces fonctionnaires qui oppriment, pressurent et dilapident. Qu'ils les occupent à ces fonctions, ce sera une bonne école pour eux, et une économie pour le pays. Pour rendre cette œuvre durable, il n'y a plus qu'à empêcher la dislocation de ces domaines, en donnant aux pères de familles la possibilité de les transmettre intégralement.

Voilà donc la noblesse replantée et occupée et, du même coup, la bureaucratie considérablement réduite et fortement encadrée

dans une organisation naturelle. Cela n'est pas peu de chose.

Mais ces réformes portent encore plus loin : elles déchargent le pouvoir central d'une foule de fonctions qu'il remplissait mal et qui l'exposaient, par le fait même, aux attaques de tous ceux qu'il opprimait et violentait. On s'en prendra d'autant moins à lui qu'il fera moins de choses. Voilà donc les écrivains russes qui doivent leur principale importance, leur principale notoriété aux abus de pouvoir qu'ils flétrissent, les voilà réduits au silence. Ils pourront dès lors consacrer à la littérature pure, ou aux sciences le talent remarquable qu'ils dépensaient jusqu'ici à critiquer le gouvernement et à faire des plans d'organisation sociale. Je sais bien qu'ils crieront précisément parce qu'on leur aura enlevé tout motif de crier, mais ils trouveront moins d'écho dans le pays et seront bien obligés de fermer leur théâtre faute de spectateurs.

Les plus éminents d'entre eux trouveront d'ailleurs un débouché naturel dans les universités, si le gouvernement a la sagesse de rendre à chacune d'elle son autonomie et sa libre administration. Ces grands corps auront intérêt à recruter leur personnel parmi les hommes les plus capables de leur donner de l'éclat par la science et le talent, et d'attirer la confiance des pères de famille par la dignité de l'enseignement. Ils feront leur police, et le gouvernement ne sera plus responsable ni des doctrines ni des abus.

L'œuvre sera complète, si l'on rend le clergé à lui-même et si les Tsars cessent de vouloir remplir le rôle de pontifes suprêmes, où ils ne paraissent pas avoir très bien réussi.

M. Gladstone a dit avec infiniment de bon sens : « Si je voulais la chute d'un gouvernement, je centraliserais entre ses mains tous les services de l'État. Il deviendrait bientôt odieux et succomberait sous les poids de ses fautes et de tous les intérêts froissés. » Les Tsars se sont mis de gaieté de cœur dans cette situation intenable. Il n'est que temps, pour eux et pour leur empire, de reconnaître leur erreur et de s'engager dans une autre voie. Ce n'est que comme cela qu'ils auront raison du nihilisme.

EDMOND DEMOLINS.

« L'ESPRIT DES LOIS »

ET

LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

I.

COMMENT MONTESQUIEU A ENTREVU L'OBJET DE LA SCIENCE SOCIALE.

On se demandera peut-être quel profit la science sociale peut tirer d'une étude de ce genre, quel intérêt s'attache à l'exhumation d'un ouvrage du siècle dernier, pour des lecteurs plus avides de connaître les lois véritables des sociétés que curieux d'histoire littéraire. Il faut, dira-t-on, marcher en avant et non regarder en arrière.

Bien qu'en pareille matière la seule justification valable ressorte de l'œuvre même, je demande la permission d'indiquer de suite, en quelques mots, la raison pour laquelle j'ai entrepris ce travail.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'étude des sociétés préoccupe les penseurs. Toutes les littératures nous révèlent par leurs monuments les plus anciens que l'intérêt de l'homme pour les lois qui régissent ses divers groupements n'est pas né d'hier. Il suffit de citer les noms de Confucius, d'Aristote, de Platon et, dans les temps modernes, Montaigne, Bossuet, Montesquieu et tant d'autres. Notre siècle a été plus fertile que ses devanciers en travaux de ce genre. Les secousses sociales qu'il a ressenties sont pour quelque chose dans ce phénomène. D'autre part, la fa-

cilité des voyages a permis la comparaison entre divers types de sociétés. Le relief donné par là aux contrastes a mis les esprits en éveil et ouvert la porte à la méthode d'observation.

Au surplus, c'est là ce qui a eu lieu pour d'autres sciences, notamment pour la météorologie : il n'est possible de centraliser, dans le cabinet d'un savant, toutes les observations relevées sur des points du globe très éloignés les uns des autres, que depuis la pose des câbles télégraphiques sous-marins. Les journaux du monde entier publient aujourd'hui quotidiennement des renseignements qu'aucune puissance humaine n'aurait pu réunir autrefois. Les progrès de la météorologie ont donc été favorisés par les applications de l'électricité, comme ceux de la science en général l'ont été par les transports à vapeur.

Bref, la méthode d'observation a rendu possible la recherche de problèmes qui s'étaient posés depuis la création du monde.

C'est pour cela que la science sociale est encore une nouvelle venue parmi les connaissances humaines. Elle est nouvelle par sa méthode, ancienne par son objet, par les préoccupations qui lui ont donné naissance.

Tout homme qui, aujourd'hui, se place pour étudier les sociétés en dehors des règles scientifiques est, par rapport à la science sociale, dans la même situation que les auteurs antérieurs au dix-neuvième siècle.

Indiquer comment les esprits les plus puissants des âges passés ont imparfaitement résolu les questions sociales, c'est donc aussi montrer aux hommes d'aujourd'hui quels écueils les attendent, s'ils persévèrent à naviguer sans la boussole de la méthode.

Par ce côté, notre étude est absolument actuelle.

I.

Il y avait naguère à la Faculté de droit de Paris un examinateur auquel Montesquieu paraissait sans doute bien étrange : chaque fois qu'un candidat, argumentant sur un texte de loi, cherchait à en invoquer l'esprit, le professeur l'interrompait

brusquement et lui jetait en plein visage cette phrase : « Monsieur, la loi n'a pas d'esprit. »

Et en effet les lois n'ont pas d'esprit, lorsque les hommes les fabriquent. Elles sont comme ces idoles des nations dont parle le Psalmiste, elles ont toutes les apparences et le masque de la vie; elles n'en ont pas le souffle et la réalité. On interprète de pareilles lois en discutant sur la lettre de leur texte, mais c'est folie d'en chercher le sens profond, la raison d'être naturelle et vraie.

Formé à une école juridique moins étroite, Montesquieu a pu écrire *L'Esprit des lois*. Essayons d'abord de nous rendre compte du but qu'il poursuivait.

Malgré la confusion des sujets qui y sont traités un peu pêle-mêle, l'ouvrage procède évidemment de cette idée générale : Trouver la raison d'être des différentes lois qui régissent les peuples; pour cela, les étudier dans leurs rapports avec divers éléments sociaux. Pareille entreprise n'est pas seulement d'un légiste, mais d'un savant. Le légiste étudie les textes : le savant cherche les raisons.

Montesquieu ne se borne pas toujours à l'étude des textes ; parfois il remonte jusqu'à ces lois éternelles qui ne sont écrites nulle part et que personne n'a la liberté de violer.

« Les lois, dit-il (1), dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois. » Il aurait pu ajouter que les sociétés, qui sont des réunions d'êtres, ont aussi les leurs. Il le prouve en maint endroit; peut-être a-t-il voulu exprimer cette pensée en disant : « L'homme a ses lois. » Elle apparaît plus nettement dans la Préface, lorsque, exposant le dessein de son ouvrage, il écrit : « J'ai d'abord examiné les hommes et j'ai cru que, dans cette infinie diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas uniquement conduits par leurs fantaisies. »

Chaque fois qu'il s'est tenu à cette conception élevée de la loi, Montesquieu s'est rapproché, sinon par la méthode, du moins

(1) Livre I, chap. I.

par l'objet de ses travaux, de la science sociale elle-même.

A différentes reprises, il répète, soit dans *L'Esprit des lois*, soit dans la *Défense* de cet ouvrage, que son but est d'expliquer la raison de tel ou tel fait, non d'en apprécier la moralité. C'est précisément le point de vue auquel la science doit se placer. Expliquer pourquoi les sauvages de l'Amazone abandonnent ou mangent leurs vieux parents n'équivaut pas à une justification de cet usage révoltant; constater que la désorganisation des familles dans la France du dix-neuvième siècle remonte à une série de causes parfaitement déterminées, n'implique aucunement que l'on soit satisfait de cet état de choses; en un mot la science sociale n'est pas un traité de morale, mais la connaissance de ce qui est, de ses causes et de ses effets; souvent d'ailleurs elle examine des faits indifférents moralement.

Quand Montesquieu écrivait à la suite d'une série de chapitres sur la polygamie cette phrase très nette : « Dans tout ceci je ne justifie pas les usages, mais j'en rends les raisons », il exprimait fort bien la pensée que nous avons essayé d'indiquer. Je ne dis pas qu'il fît de la science sociale, — il n'y a pas de science sans méthode; — mais il concevait l'objet de cette science. J'en trouve une autre marque dans le passage suivant de la Préface : « Je n'écris point pour censurer ce qui est établi dans quelque pays que ce soit. Chaque nation trouvera ici les raisons de ses maximes; et on en tirera naturellement cette conséquence, qu'il n'appartient de proposer des changements qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un État. »

Ceux qui agissent ainsi par coups de génie sont rares. C'est pourquoi Le Play a rendu un service immense en adaptant à cet ordre de connaissances une méthode capable de l'embrasser. Ce que Montesquieu était contraint de demander au génie, Le Play l'a fait donner au travail, mais tous les deux poursuivent parfois le même but.

Nous aurons maintes fois l'occasion de revenir sur cette affirmation dans l'examen de *L'Esprit des lois;* on comprendra que nous aimions à surprendre chez un grand penseur les mêmes

préoccupations qui ont donné naissance à la science sociale, le jour où, aidée par les circonstances et servie par une intelligence d'élite que dirigeait une volonté tenace, elle a imposé ses travaux à l'attention du monde savant dans la personne de Le Play.

Mais pour mieux comprendre l'œuvre, essayons de faire connaissance avec l'homme.

Issu d'une famille parlementaire de la Guienne, Montesquieu fut instruit dans les belles-lettres et les études juridiques avec un soin tout particulier. La charge de président à mortier dont il fut revêtu fort jeune, loin d'absorber ses loisirs, paraît n'avoir été qu'un fardeau importun dont il ne tarda pas à se débarrasser et, dès l'âge de trente-sept ans, il vendit sa charge.

Déjà il avait eu l'occasion de manifester avec éclat le double penchant qui l'entraînait vers la philosophie et les sciences d'observation. En 1719, il avait publié un *Projet d'Histoire physique de la Terre ancienne et moderne*, invitant tous les savants de l'Europe à lui communiquer leurs mémoires; en même temps, il coopérait activement aux travaux de l'Académie des sciences de Bordeaux, tout récemment fondée, grâce à son intervention, par le duc de La Force; enfin la publication des *Lettres Persanes* avait montré que, sous une forme légère, souvent même licencieuse, son esprit était en éveil sur les questions les plus hautes. Il y avait dans ce jeune magistrat, complaisamment prodigue de détails sur les mœurs corrompues des palais orientaux, un fils du dix-huitième siècle, destiné à de plus graves études.

La confection et la préparation de l'*Esprit des lois* se placent entre sa trente-septième et sa cinquante-septième année. Aussitôt débarrassé de l'hermine, Montesquieu avait commencé une série de voyages à travers l'Europe, visitant successivement Vienne, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, la Hollande et l'Angleterre. C'est durant cette période qu'il conçut le projet de son grand ouvrage; un esprit observateur devait forcément être frappé des différences que présentaient les nations parmi lesquelles il séjournait. Il rapporta de là une habitude salutaire de se plier aux circonstances, de tenir compte des caractères, habitude qu'il exprimait pittoresquement de la façon suivante :

« Quand je suis en France, je fais amitié à tout le monde; en Angleterre, je n'en fais à personne; en Italie, je fais des compliments à tout le monde; en Allemagne, je bois avec tout le monde. »

Peut-être ce tableau si raccourci n'est-il pas d'une parfaite exactitude; ce que j'en veux seulement retenir, c'est ce fait que les voyages de Montesquieu eurent pour résultat de lui ouvrir l'esprit sur les questions sociales, de le faire sortir des spéculations de cabinet, des raisonnements de juriste auquels son éducation et ses fonctions l'avaient accoutumé.

L'Esprit des lois porte la trace évidente de ces influences diverses et, avec un peu de patience, il serait aisé d'y démêler ce que Montesquieu doit à ses voyages, ce qu'il doit à son éducation parlementaire, ce qu'il doit enfin à la philosophie de son temps.

A ce point de vue, *L'Esprit des lois* est une œuvre essentiellement hybride, procédant des méthodes les plus diverses et traitant les sujets les plus variés; j'y trouve tout le décousu de Montaigne, sans la bonhomie; sans l'aveu naïf que l'auteur des *Essais* place en tête de son ouvrage. Montesquieu, au contraire, est fertile en divisions : livres, chapitres, tout cela se succède, la plupart du temps, il faut le dire, sans enchaînement, et ce défaut éclate d'autant plus que son style net et précis, sa phrase courte, nerveuse, incisive, ne revêtent la pensée d'aucun ornement inutile.

Voilà qui semble être du domaine de la critique littéraire et qui relève pourtant bien de la science sociale. Ce passage continuel d'un sujet à l'autre, cette absence de suite s'expliquent aisément par la contradiction profonde, qui avait son principe dans l'esprit même de l'auteur. Tandis qu'un goût naturel pour l'observation des faits, développé par des voyages, lui faisait concevoir l'objet de la science sociale, des habitudes antérieures et le courant de l'époque le ramenaient constamment à d'autres préoccupations.

Avant la publication de l'*Esprit des lois*, il en avait communiqué le manuscrit à plusieurs de ses amis et les critiques ne lui manquèrent pas. Le défaut d'un plan général, suivi jusqu'au

bout, sautait aux yeux, et plus d'un censeur bienveillant, Helvétius entre autres, lui conseillait de ne pas mettre au jour cette œuvre encore informe.

Heureusement l'auteur n'accéda pas au désir de ses amis, et, grâce à cela, *L'Esprit des lois* est resté une œuvre sincère, peignant avec vérité la pensée de Montesquieu; c'est par là qu'il est souverainement intéressant. Ce n'est pas un oracle, les erreurs y abondent, mais c'est un précieux document.

II.

Nous avons indiqué comment les voyages de Montesquieu à travers l'Europe avaient influé sur la formation de son esprit; voyons quelles traces y avaient laissée ses antécédents juridiques.

Toutes se rapportent à la même croyance invétérée, l'omnipotence de la loi. Très sincèrement, Montesquieu pense que la loi humaine, la loi faite par un législateur quelconque, homme ou assemblée, est toujours observée. C'est une illusion de magistrat.

L'homme dont la fonction consiste essentiellement à faire respecter la loi, à trancher d'après la loi les cas douteux qu'on lui présente, s'imagine difficilement que tout ne plie pas devant les sanctions qu'il met en jeu. Il ignore cette foule d'actes dans lesquels la loi est tournée, ou même ouvertement violée, grâce à la négligence, à la tolérance, ou à la connivence des agents chargés d'en surveiller l'exécution. Ses observations n'ont jamais porté que sur les cas dont il est saisi, sur ceux qu'un inconciliable dissentiment porte à son tribunal : les autres, lui échappent, et ce sont de beaucoup les plus habituels et les plus nombreux.

On peut se rendre compte de ce phénomène, en examinant comment certaines lois tombent en désuétude ; voici par exemple la loi de 1816, sur l'observation du repos dominical : tout récemment abrogée, elle a subsisté presque sans application pendant

une cinquantaine d'années. On sait cependant qu'elle était constamment et partout violée. Est-ce à dire que les magistrats jugeassent contre la lettre de la loi? Non, mais il ne se trouvait presque jamais un commissaire de police ou un garde champêtre qui osât dresser procès-verbal contre les coupables. Et pourquoi cela? parce qu'il existe une force plus puissante que la loi, l'esprit public.

Ainsi, tel règlement passé à l'état de lettre morte reste aux yeux du magistrat revêtu de toute son autorité.

Lorsque cette illusion s'est accrue par la pratique, elle prend assez de force pour se généraliser, et on arrive à croire que la volonté des gouvernants peut toujours s'imposer : *Quidquid principi placuit legis habet vigorem*, disaient les jurisconsultes de l'empire romain; on oublie que les législations respectées tirent leur origine d'ailleurs : des coutumes anciennes.

L'illusion ne se borne pas au domaine des lois civiles, elle s'étend aussi aux lois religieuses. Lorsque, par exemple, Montesquieu aura établi une théorie et que ses lectures ou ses voyages lui dénonceront un fait absolument contradictoire, il recourra pour l'expliquer à la *force de la superstition*, pensant avoir tout dit par là. Ainsi, au chapitre XVIIe du livre XVIIIe, il pose en principe que, « chez les peuples qui n'ont point de monnaie, l'égalité est forcée, » puis le voilà pris d'un scrupule : il y a un peuple de la Louisiane, les Natchez, qui, d'après les relations des voyageurs, donnent un démenti au principe. « Leur chef dispose des biens de tous ses sujets, et les fait travailler à sa fantaisie; ils ne peuvent lui refuser leur tête : il est comme le grand seigneur. Lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfants à la mamelle, pour le servir pendant sa vie. Vous diriez que c'est le grand Sésostris. » A quoi tient donc un pareil phénomène, d'après l'auteur de *L'Esprit des lois?* A ce que les princes de cette nation se sont appuyés sur une superstition : les Natchez adoraient le soleil; un beau jour, l'un d'entre eux s'est imaginé qu'il était le frère du soleil, et la dynastie a été fondée. Il aurait fallu dire tout au moins comment l'idée d'une parenté aussi flatteuse avait pu germer dans le cerveau de ce sauvage; Montesquieu

l'aurait mieux compris, s'il avait su que, de tout temps, l'inégalité s'était produite dans la société des Natchez, par la nature même du travail auquel ils se livraient, la chasse du bison. On peut bien tirer de l'arc sur quelque oiseau inoffensif sans le concours d'aucun compagnon, mais lorsque l'animal qu'on poursuit vit en troupe, est dangereux, et d'autre part assez gros pour fournir une nourriture abondante à plusieurs personnes, on se réunit forcément pour faire la capture d'une proie aussi désirable. Aussitôt la nécessité d'un commandement se fait sentir et, comme ce travail exige de la vigueur et du courage, l'homme le mieux doué sous ce rapport devient le chef de la bande. Jeune et tenant son pouvoir de la force physique, dominant une société où la famille n'a pas de cohésion, il gouverne despotiquement. J'indique brièvement ce phénomène décrit ici même par M. de Préville [1]. Une fois despote, notre sauvage se fera peut-être appeler roi-soleil : cela arrive même en Europe; mais le culte qui lui sera rendu aura des racines profondes dans la constitution sociale, et les « préjugés de la superstition » consacreront simplement un fait dû à l'organisation du travail.

Cette force occulte se trouve ainsi réduite à ses justes proportions et nous n'aurons plus à trembler devant elle; il est bien clair d'ailleurs que toute société n'est pas à la merci du premier venu qui s'intitule « frère du soleil ».

Cependant Montesquieu semble affolé à la pensée du danger que font courir aux hommes de pareilles entreprises et, sous l'influence de la peur, mauvaise conseillère, il écrit cette sentence :

« Les préjugés de la superstition sont supérieurs à tous les « autres préjugés, et ses raisons à toutes les autres raisons. »

Or, pour mettre en mouvement ces préjugés, l'imagination féconde d'un Natchez suffit, paraît-il, et le voilà apparenté avec le soleil; un règlement très simple n'a plus qu'à l'entretenir dans ce haut rang, en ordonnant des rites et en créant un enseignement dogmatique.

Du moment que la loi est ainsi réputée toute-puissante, on va

(1) V. *La Science sociale*, t. II, p. 237 et 238.

lui demander des services hors de sa portée, la charger de responsabilités qu'elle ne saurait encourir.

Montesquieu n'y manque pas : ici ce sont les Indiens qui n'ont pas l'esprit de propriété, parce que la loi donne les terres aux princes (1); et voilà Foé législateur des Indes chargé d'opprobres : « Il a causé mille maux en mettant les hommes dans un état extrêmement passif (2). » Ainsi c'est Foé qui va porter tout le poids de la constitution indienne; c'est lui qui a retiré la terre aux particuliers; c'est lui qui l'a donnée aux princes. Assurément Foé devait être un homme fort puissant! Je ne connais pas son histoire, mais j'admets volontiers que c'était un Charlemagne; ce qui me surprend, c'est que son œuvre lui ait survécu. Comment se fait-il que, longtemps après sa mort, Montesquieu puisse constater la parfaite observance des règles qu'il traçait? Et notez que ce n'est pas seulement le code de la propriété qu'il établit; c'est encore lui qui décide les questions de culte, et il a eu le tort de trop pencher vers la vie contemplative (3); imprudence plus grave encore, il a tiré de la croyance à l'immortalité de l'âme « des « conséquences affreuses », et c'est ce qui a engagé « les femmes, « les esclaves, les sujets, les amis à se tuer pour aller servir dans « l'autre monde l'objet de leur respect ou de leur amour (4). »

Il n'y a pas besoin de réfléchir longuement pour comprendre que, si le code de ce législateur a joui d'une existence si longue et si respectée, il fallait qu'il fût assis sur une base bien solide. Montrez-moi les peuples hindous descendant de la steppe par les défilés du nord-ouest, organisés pour cela en invasions armées, dirigés par des chefs militaires; je concevrai à la fois et la communauté des terres, souvenir de la vie pastorale, et leur attribution nominale au chef de la conquête. Ce ne sera plus pour moi un sujet d'étonnement, de voir les rites religieux consacrer les longues heures de méditations chères aux pasteurs ou bien ordonner les terribles prescriptions qui envoient au même bûcher

(1) Livre XIV, chap. VI.
(2) *Ibid.*, chap. V.
(3) Livre XXIV, chap. XI.
(4) *Ibid.*, chap. XIX

le patriarche mort, et quelques-uns de ses proches pour l'accompagner dans les grandes pérégrinations d'outre-tombe. Par contre, voilà le rôle de Foé singulièrement réduit. Il semble qu'il ait plutôt constaté des usages que promulgué des lois nouvelles, entreprise modeste mais sage, dans un pays où tout se règle par la tradition.

Mais alors pourquoi s'en prendre à lui de ce qu'il a écrit? La responsabilité remonte plus haut et tout reproche vient se briser contre les forces sociales qui ont produit la nation hindoue. A l'inverse, Montesquieu accable de louanges les législateurs chinois, qui « furent plus sensés lorsque, considérant les hommes, « non pas dans l'état paisible où ils seront quelque jour, mais « dans l'action propre à leur faire remplir les devoirs de la vie, « ils firent leur religion, leur philosophie et leurs lois, toutes « pratiques. Plus les causes physiques portent les hommes au « repos, plus les causes morales les en doivent éloigner ».

Ceux de mes lecteurs qui ont suivi, dans les études de M. Pinot sur la Chine, l'histoire de la formation de cette curieuse société feront prompte justice de ces appréciations fantaisistes; je ne m'attarderai donc pas à reprendre ici l'analyse des causes multiples qui ont déterminé la constitution chinoise. Ces causes physiques ou d'origine, sont les vrais législateurs auxquels l'Empire du Milieu doive ses races d'agriculteurs. Vouloir louer ou blâmer sur ce sujet les chefs de ce peuple est puérilité.

Ici donc Montesquieu est jeté absolument en dehors du cadre scientifique.

Ainsi convaincu du pouvoir absolu de l'homme sur la marche des sociétés, il va être contraint d'édifier tout un système pour diriger ce pouvoir. En effet, toute action doit être éclairée pour être raisonnable et le malheureux législateur chargé de conduire les destinées d'une nation a besoin de se fixer un but.

Voilà donc une première erreur qui va en entraîner une seconde. Non seulement on s'insurgera contre un ordre spontané et naturel qu'il faut accepter, mais on cherchera à bâtir une société sur un plan préconçu. Vers cet endroit de son ouvrage, Montesquieu paraît se proposer comme idéal un peuple actif et

laborieux; l'amour du repos qu'il constate chez les peuples d'Orient l'irrite au plus haut point et tous les moyens lui paraissent bons pour détruire cette tendance. « Pour vaincre la paresse du climat, écrit-il, il faudrait que les lois cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail (1). » Autant vaudrait condamner à mort la majorité de la population. Quand on voit à quels expédients une famille de pasteurs a recours pour éviter de labourer la terre, lorsque les ressources de la steppe deviennent insuffisantes; quand on se rappelle le Bachkir acceptant une position précaire et temporaire pour retarder le moment où la nécessité le contraindra à entamer le sol, on se rend compte de l'effroyable et inutile tyrannie qu'amèneraient de pareilles mesures. Voyez les sauvages de l'Amérique du Nord en contact avec des colons agriculteurs : resserrés de plus en plus sur leurs territoires de chasse, ils s'éteignent faute de ressources, mais refusent obstinément de se plier au travail agricole. Comment supposer qu'un texte de loi, servi par n'importe quel nombre d'agents, aura plus de force que le besoin de manger?

Et pourtant Montesquieu ne croyait pas former un vœu homicide en écrivant cette phrase; législateur, il n'aurait pas hésité peut-être à tenter cette soi-disant réforme, malgré la douceur de son caractère et l'humanité de son esprit.

Ainsi se retrouve à la conclusion d'un raisonnement logique l'effet de l'erreur contenue dans les prémisses, la croyance exagérée au pouvoir de l'humanité sur les choses qui l'entourent. L'homme se meut librement, mais dans une sphère restreinte; élargissez cette sphère et le voilà chargé de décider sur des questions qui lui échappent; cependant il lui faut un guide dans cette entreprise. Ne le trouvant pas naturellement, il le créera; il se proposera un but, but factice auquel il essaiera de tendre, et, fort de sa conviction, il renversera dans la mesure du possible les obstacles qui l'arrêtent. Si ces obstacles résistent, il déclare alors que la société est faite au rebours du bon sens, et nous voyons apparaître J.-J. Rousseau.

(1) Livre XIV, chap. VII.

Par ce côté de son œuvre, Montesquieu a donc ouvert la porte aux théories les moins scientifiques; lui-même s'est laissé aller à donner des préceptes enfantins, à enseigner gravement des *recettes sociales*, si on me permet ce singulier rapprochement de mots. C'est ainsi que le chapitre IV du livre V nous apprend comment on inspire l'amour de l'égalité et de la frugalité; alléché par ce titre, j'ai lu avidement ce court chapitre tout rempli d'un curieux sophisme. On en jugera : « L'amour de l'égalité et « celui de la frugalité sont extrêmement excités par l'égalité et « la frugalité mêmes, quand on vit dans une société où les lois « ont établi l'une et l'autre. » Autrement dit : l'égalité et la frugalité se maintiennent facilement là où elles existent; mais voici la conclusion : « C'est donc une maxime très vraie que pour que l'on aime l'égalité et la frugalité dans une république, il faut que les lois les y aient établies. » C'est là une véritable pétition de principe.

Peut-être le chapitre suivant va-t-il nous donner la clef de l'énigme, au moins en ce qui concerne l'égalité. On y voit que « quelques législateurs anciens, comme Lycurgue et Romulus, « partagèrent également les terres. » Voilà bien, en effet, un moyen de créer ou de maintenir l'égalité, mais est-il applicable partout? Montesquieu pense que cela n'était possible que « dans « la fondation d'une république nouvelle, ou bien lorsque l'an- « cienne était si corrompue, et les esprits dans une telle dispo- « sition que les pauvres se croyaient obligés de chercher et les « riches obligés de souffrir un pareil remède ».

Je ne crains pas de dire que l'auteur de *L'Esprit des lois* est ici en pleine fantaisie. Que Romulus ou Numa aient partagé les terres, que Lycurgue ait fait de même, je le veux bien, quoique la chose ne soit pas prouvée historiquement [1]. Si le fait est exact, il indique tout simplement que les origines pastorales étaient encore assez proches, l'agriculture assez rudimentaire pour permettre ce partage. Le même phénomène se produit

[1] Voir, dans *La Cité antique* de M. Fustel de Coulanges, le chapitre VI intitulé : Le Droit de propriété.

encore de nos jours dans le *mir* russe. M. Demolins l'a signalé et expliqué ici même, quand il a traité des commencements de la culture en famille patriarcale (1).

Mais alors cela suppose une égalité presque complète des conditions. Ces cultures très peu intensives, ayant uniquement pour but de nourrir une famille, de suppléer aux ressources décroissantes du pâturage, ne produisent pas la richesse. Qu'on ne vienne donc pas nous parler de riches dépouillés et de prolétaires subitement élevés à la propriété privée ; il s'agit d'une répartition des terres au prorata des bras de chaque famille, et entre familles de même condition, dans un état de société très primitif.

Le bon sens de Montesquieu lui avait fait apercevoir cet écueil, mais son besoin de donner des conseils le précipite sur un autre. Là où le partage des terres « choquerait la constitution », il engage le législateur désireux de favoriser la démocratie à « établir un corps fixe qui soit par lui-même la règle des mœurs, un sénat où l'âge, la vertu, les services donnent entrée ».

III.

Ici l'auteur de *L'Esprit des lois* prend absolument le contre-pied de son premier et fécond point de vue; ce n'est plus un observateur qui cherche à donner les raisons de ce qu'il voit, c'est un philosophe qui déduit de principes abstraits des règles de conduite inflexibles.

Les treize premiers livres de l'ouvrage sont ainsi consacrés à la détermination *à priori* des principes des trois formes de gouvernement et aux conséquences de ces principes; souvent, dans le cours de ses réflexions, il revient à ces dictinctions qui lui semblent fondamentales et qui faussent la plupart de ses observations. Aussi ceux-là même qui n'ont pas lu Montesquieu connaissent les bizarres théories qu'il a rendues célèbres : L'honneur est le ressort des monarchies; la vertu, celui des républiques, phrases creuses et vagues donnant une formule facile à rete-

(1) Voir t. II, p. 405 et t. III, p. 413 et suiv.

nir, pénétrant par là dans l'esprit du vulgaire et s'imposant quelquefois à cause de cela aux hommes éclairés.

A vrai dire, ces idées sont celles qui ont fait la fortune de *L'Esprit des lois*. Du vivant même de son auteur, l'ouvrage eut un nombre considérable d'éditions; il paraît même que le succès de son œuvre en Angleterre favorisa la vente de ses vins de la Brède; il le constate quelque part. L'éloge qu'il avait fait de la constitution politique de l'Angleterre lui valut ce gain.

De même, l'idée que la monarchie était fondée sur l'honneur devait plaire aux gentilshommes corrompus du dix-huitième siècle; leur parler de vertu eût été maladroit; on ne pouvait indiquer la vertu comme ressort des monarchies, sans prédire une fin prochaine à celle qui gouvernait alors la France; aussi réservait-on la vertu pour les républiques.

Cela même attira à Montesquieu la sympathie de tous les esprits avides de réformes; lors de la Révolution, ce précieux témoignage sera souvent indiqué; il a un tour flatteur pour cette forme de gouvernement, et l'austérité convenue des sectaires de 89 s'en accommodera volontiers.

Il n'en fallait pas davantage pour que chacun vît dans *L'Esprit des lois* une œuvre à encourager, un arsenal capable de fournir quelques arguments, tout au moins quelques excuses. « Mon livre sera plus approuvé que lu, » disait Montesquieu; ce fut précisément ce qui arriva. On se contenta d'y chercher, suivant ses convenances personnelles, quelques maximes d'un usage facile sur l'honneur des monarchies, la vertu des républiques, les bienfaits de la religion chrétienne ou les méfaits du monachisme, car les opinions les plus contradictoires s'y côtoient souvent.

Ainsi ce furent principalement ses défauts qui assurèrent la réputation de l'*Esprit des lois* au moment de sa publication.

Ces brillantes théories ne flattaient pas seulement par leurs conclusions; la méthode de déduction qui leur donnait naissance était aussi fort goûtée. On aimait à cette époque les principes ingénieux suivis de conséquences logiques; l'esprit se plaisait à ce jeu, démolissant coutumes et croyances et rêvant un avenir plein de charmes. Aucun siècle n'a porté à un plus

haut degré la puissance de l'illusion et le culte du convenu.

Aujourd'hui, tout cet édifice est écroulé depuis longtemps. Le grand progrès des sciences naturelles a donné aux esprits une tournure différente, en même temps que les dures leçons de l'histoire façonnaient les cœurs. Il semble que la méthode d'invention ait disparu à jamais du domaine scientifique. On veut maintenant des preuves matérielles, là où on se contentait autrefois de systèmes artificiels; cependant les contemporains de Montesquieu trouveraient encore bien des adeptes sur le terrain des questions sociales.

Le développement même des sciences naturelles aide à cette illusion. Il est certain qu'on nous fait un monde nouveau; la rapidité des communications, la découverte d'agents physiques d'une puissance inconnue à nos pères transforme beaucoup les conditions de la vie, fait surgir des difficultés nouvelles, en aplanit d'anciennes et pose avec des données différentes plus d'un problème social.

De cette vérité incontestable on tire souvent la conséquence suivante qui est absolument fausse : A quoi bon, dit-on, chercher dans l'observation du passé ou même du présent la solution des questions de l'avenir? Tout cela peut bien avoir un intérêt historique; c'est œuvre d'érudit ou de curieux, mais il faut renoncer à éclairer sa marche par des enseignements de ce genre. Nous avons foi dans l'avènement d'une ère nouvelle qui rendra vos études inutiles en détruisant les bases mêmes de vos observations.

Cette manière de voir était celle de tout le monde vers la fin du dix-huitième siècle. Beaucoup d'esprits, assez vigoureux d'ailleurs, sont encore attardés à ce faux point de vue. J'ai rencontré souvent sur ma route une objection de ce genre plus ou moins nettement formulée. En y répondant aujourd'hui, je n'ai donc pas seulement en vue l'erreur de Montesquieu.

La seule histoire des progrès de la science suffit d'ailleurs à la réfuter.

Est-ce par la méthode d'invention que la physique ou la chimie se sont développées? Est-ce en imaginant un gaz ou en posant comme principe la vertu d'un élément que les savants

ont produit les résultats que nous voyons? Non, c'est en observant la nature de plus près, avec plus de soin; c'est en lui arrachant péniblement ses secrets qu'ils sont arrivés non à *inventer* mais à *découvrir* ses lois.

Une fois ces lois mieux connues, soigneusement vérifiées et précisément à cause de cela tenues pour *immuables*, les inventeurs, qui sont aux savants ce qu'un Yankee de marque est à Christophe Colomb, ont imaginé des procédés ingénieux pour mettre en œuvre, pour plier au service de l'humanité, les forces naturelles dont la science avait révélé les lois.

Qu'on veuille bien le remarquer: lorsqu'une compagnie de chemin de fer ou de navigation se fonde, elle a pour base fixe cette croyance que la vapeur d'eau *produira toujours* une force et on croit cela parce qu'on l'a *souvent* vérifié.

C'est pour la même raison que nous affirmons la perpétuité et l'universalité d'un phénomène social, lorsque des observations répétées ont conclu à son existence. Les découvertes modernes sont donc dues précisément à la patiente observation de faits anciens. Il n'y a à cela rien d'étonnant pour qui veut réfléchir un peu.

En effet, l'homme ne peut rien créer, mais seulement mettre en œuvre les forces qui l'entourent. Son rôle est immense, mais limité. Tout progrès dans sa puissance est donc un progrès dans l'asservissement des forces naturelles, par conséquent un progrès dans la connaissance des lois qui régissent ces forces.

Or il ne saurait plus y avoir de doute aujourd'hui sur la méthode qui convient à la connaissance de ces lois. Montesquieu pouvait avoir sur ce point des illusions qui ne sont plus permises.

J'ignore si des combinaisons sociales inconnues dans l'histoire doivent se produire sur la scène du monde, ou bien si nous sommes destinés à de perpétuels recommencements; mais il est certain que la science sociale précédera cette marche des sociétés. On se l'imagine parfois comme un statisticien minutieux, enregistrant tout ce qui se passe sous ses yeux, tenant pour ainsi dire le procès-verbal de l'humanité.

Je tiens à revendiquer pour elle une mission plus haute :

constater, observer, voilà sa méthode, éclairer voilà sa tâche.

Si le progrès des sciences physiques nous a fait un mode d'existence plus confortable, une vie plus facile à certains points de vue, quels immenses services n'est pas appelée à rendre une science qui a pour but non plus des objets matériels inertes, mais l'homme lui-même! non cet homme abstrait, ce roseau pensant que chantent les poètes, mais l'homme réel, placé dans son vrai cadre et s'y mouvant, père ou enfant, patron ou ouvrier, l'homme enfin vivant en société!

La science sociale sera aux sciences physiques, au point de vue de l'agrément de la vie, ce que le bonheur est aux avantages de la fortune. La paix sociale, la bonne harmonie entraînant la satisfaction de chacun est plus précieuse que la jouissance d'une commodité matérielle; cela marque bien, ce me semble, la distance qui sépare ces deux ordres de choses.

On voit combien Montesquieu est loin d'avoir conçu d'une façon complète le véritable objet et le rôle de la science sociale. Cependant, grâce à certaines réflexions sur le climat, sur la nature du terrain, sur les peuples laboureurs, chasseurs et pasteurs, il passe aux yeux de plus d'une personne comme un précurseur de la méthode d'observation. Nous avons dit sur quelle base fragile était établie cette croyance et à quelles circonstances de la vie l'auteur de *L'Esprit des lois* avait dû ces vues particulières.

Même là où il paraît avoir saisi avec netteté l'objet de sa science sociale, Montesquieu n'en emploie la méthode que d'une façon extrêmement imparfaite, et cela explique ses conclusions très risquées, par exemple sur l'influence du climat.

Il nous reste précisément à montrer en quoi les procédés de Montesquieu diffèrent de ceux que nous employons. La science sociale progresse par l'emploi simultané de l'analyse méthodique, de l'observation comparée et de la classification; nous verrons comment ces trois procédés ont été méconnus dans la confection de *l'Esprit des lois*.

(*A suivre*).

P. de Rousiers.

LA

NATALITÉ EN FRANCE.

LA CAUSE DE SA DIMINUTION.

Il ne s'agit pas, dans cet article, de démontrer la diminution de la natalité en France. La preuve est faite abondamment par toutes les statistiques. Les moralistes, les économistes, les hommes politiques ont à l'envi traité cette question vitale.

Mais si tous sont d'accord pour constater le fait, ils ne le sont plus, quand il s'agit d'en déterminer rigoureusement la cause. On va à tâtons et sans méthode ; aussi est-ce ce côté de la question que nous voulons examiner à l'aide des lumières de la science sociale.

I.

Nous disons que l'affaiblissement de la natalité en France est un fait indéniable. On va s'en convaincre aisément par quelques chiffres.

Le mouvement des naissances, pendant une période qui embrasse plus d'un siècle, nous donne le tableau suivant par 10,000 habitants :

Années.	Naissances.	Années.	Naissances.
1770-1780	380	1841-1850	274
1801-1810	325	1851-1860	267
1811-1820	316	1861-1868	264
1821-1830	309	1869-1880	245
1831-1840	289		

On le voit, depuis 1770, la proportion des naissances est tombée de 380 à 245, par 10,000 habitants, soit une diminution de plus d'un tiers.

Ce qui est caractéristique, c'est que cette diminution s'accomplit avec une régularité mathématique; elle est constante, les chiffres baissent progressivement et impitoyablement depuis le commencement du siècle.

Si maintenant nous comparons la natalité de la France avec celle des autres pays, nous trouvons les résultats suivants pour 10,000 habitants : en Russie, 507 naissances; en Hongrie, 416; en Saxe, 400; en Wurtemberg, 400; en Prusse, 384; en Autriche, 381; en Italie, 370; en Angleterre, 337; en Belgique, 322; en Danemark, 312; en Suisse 297; en France, 245.

D'après un autre calcul, pour doubler le chiffre de sa population, la Norvège met seulement 51 ans; l'Autriche, 62; l'Angleterre, 63; le Danemark, 73; la Suède, 89; l'Allemagne, 98; la France, 334.

Les diverses statistiques ne concordent pas exactement; mais toutes s'accordent pour placer la France bien après tous les autres pays au point de vue de la natalité.

L'affaiblissement de la natalité est donc un fait incontestable. Quelle en est la cause?

Sur ce point, la statistique est impuissante à nous renseigner, elle peut bien donner des chiffres, des moyennes, des généralités, mais elle ne peut expliquer la loi des phénomènes.

On attribue généralement l'affaiblissement de la natalité à des causes très multiples. Dans une étude récente (1), le marquis de Nadaillac n'en énumère pas moins de dix-sept, dont quelques-unes, à vrai dire, font double emploi. Si on les soumet à une analyse méthodique, on s'aperçoit qu'elles peuvent se diviser en deux catégories :

1° Les causes fausses;

2° Les causes secondes qui dérivent d'une cause première.

(1) M. de Nadaillac, correspondant de l'Institut, *Affaiblissement de la natalité en France;* Paris, G. Masson.

Nous allons examiner successivement ces deux catégories au moyen de l'observation comparée, puis nous essayerons de dégager la cause première.

II.

Parmi les causes faussement alléguées nous rencontrons en premier lieu : l'*infécondité naturelle de la race française.*

« Toutes les races, dit M. de Nadaillac, ne sont pas également fécondes. Le climat, les conditions sociales, économiques, biologiques jouent un rôle certain quoique encore mal défini. La fécondité des Chinoises est remarquable, celles des Polynésiennes est faible... On peut dire en général que les races latines, la race française en particulier, sont moins fécondes que la race slave et anglo-saxonne. Il y a là pour nous, au point de vue de la natalité, une première et incontestable infériorité (1). »

Assurément, il y a des races qui paraissent plus fécondes que d'autres, et l'on arriverait facilement à saisir la cause de ces différences en analysant méthodiquement les conditions physiques et sociales de chacune en particulier. Mais, nous n'avons à nous occuper ici que de la France. Or, peut-on dire que l'*affaiblissement* de la natalité en France tienne à une question de race?

En ce cas, comment expliquer la fécondité extraordinaire de cette même race française jusqu'à la Révolution? son expansion au Canada, à la Louisiane, aux Indes, à Saint-Domingue, à l'île de France, à Bourbon, en Italie, etc., etc.? Actuellement encore, comment se fait-il que le rameau canadien se développe avec une vitalité si puissante, qu'il tienne en échec la race anglo-saxonne elle-même? Le nombre des Canadiens français double tous les vingt-huit ans, tandis que celui des Français ne double que tous les trois cent trente-quatre ans. Évidemment il n'y a pas là une question de race, mais l'action d'une cause étrangère qui n'est

(1) *Loc. cit.*, p. 71, 72.

entrée en activité qu'à une époque coïncidant avec la Révolution.

Il est remarquable, en outre, que la natalité se maintient à un chiffre élevé dans certaines parties de la France, par exemple en Bretagne.

« Durant les quatre années 1880-1883, l'excédent des naissances dans les cinq départements bretons s'est élevé à 74,990 égalant presque celui de la France entière. Si toutes les provinces fournissaient des contingents aussi élevés nous n'aurions assurément rien à envier à nos voisins et notre natalité égalerait, si elle ne dépassait la leur (1). »

Le chiffre de la natalité se maintient en outre dans les départements où dominent les populations ouvrières, ainsi que nous le constaterons plus loin. Dans les autres, il baisse progressivement d'année en année depuis le commencement du siècle, sans qu'il y ait eu un changement de race pour expliquer cette diminution croissante.

L'argument tiré de la race est donc sans valeur, il est contredit par les faits.

Les faits contredisent également l'argument tiré de l'*alcoolisme*.

Depuis un demi-siècle, l'ivresse a subi une transformation des plus dangereuses par la substitution des liqueurs distillées aux boissons fermentées. D'autre part, la consommation de l'eau-de-vie a augmenté dans une forte proportion : elle était en France d'environ 370,000 hectolitres en 1788; elle était, en 1882, de 1,766,000 hectolitres.

Cela est vrai; mais il n'est pas moins vrai, d'autre part, que la consommation de l'alcool est encore moins développée en France que dans d'autres pays, notamment dans le nord de l'Europe, où cependant le chiffre de la natalité est le plus élevé. En France même, une des régions où l'ivresse fait le plus de ravages est précisément la prolifique Bretagne. Au contraire, dans le midi, où les populations consomment très peu d'alcool, on trouve certains départements, le Var, par exemple, dans lesquels les décès sont en excédent sur les naissances. Il faut donc bien reconnaître que

(1) Nadaillac, *loc. cit.*, p. 52.

l'alcoolisme n'a pas en France d'influence sensible sur le chiffre de la population.

On allègue encore le poids très lourd du *service militaire*.

Mais le service général et obligatoire existe également en Allemagne, et cependant nous avons vu que le développement de la population n'est nullement atteint dans ce pays. On constate bien que la mortalité est plus élevée parmi les jeunes gens sous les drapeaux que parmi les autres, mais ce fait ne modifie pas sensiblement le résultat général.

On invoque enfin les *charges qui pèsent sur le contribuable*.

Ces charges sont assurément très lourdes en France. Le contribuable payait, sous le second Empire, 59 francs; en 1872, 85 francs; il paie aujourd'hui 109 francs. Depuis 1820, l'impôt foncier s'est élevé de 243 millions à 357. La contribution personnelle et mobilière est montée de 27 à 120 millions; celle des portes et fenêtres, de 29 à 41 millions; celle des patentes, de 40 à 163.

Si cette cause avait une action sérieuse, nous devrions constater que les régions sur lesquelles pèse le plus lourdement l'impôt, c'est-à-dire les plus pauvres, ont la natalité la plus faible, et que les régions riches, qui supportent plus légèrement le poids de l'impôt, ont au contraire une très forte natalité.

Or c'est précisément le contraire qui se produit. Les riches fermiers de la Normandie et de la Picardie, qui ont réalisé de si beaux bénéfices jusqu'à la crise agricole, n'ont qu'un ou deux enfants, tandis que la natalité se maintient à un chiffre plus élevé dans les régions pauvres comme la Bretagne, l'Ardèche, la Lozère, l'Aveyron, la Haute-Loire, la Corrèze, etc.

J'ai sous les yeux une carte de la natalité en France, pour l'année 1881, les teintes noires qui marquent les chiffres les plus faibles de natalité correspondent aux régions les plus riches et viennent par conséquent réfuter l'argument tiré des charges de l'impôt.

Ces diverses causes n'agissent donc pas, ou du moins, n'agissent pas d'une façon sensible.

Mais il en est d'autres qui paraissent agir plus réellement.

III.

Les diverses causes que nous allons examiner ont évidemment une action sur l'affaiblissement de la natalité en France. Mais elles ne sont pas fortuites. Comment admettre, en effet, que tant de causes se produisent dans un même pays et à une même époque, sans qu'il y ait eu, dans ce même pays et à cette même époque, une circonstance qui ait favorisé leur éclosion. Cette coïncidence suffirait à prouver qu'il doit y avoir une cause génératrice plus haute.

Lorsqu'un homme commet maladresses sur maladresses, fautes sur fautes, erreurs sur erreurs, vous pouvez légitimement affirmer qu'il y a en lui une lacune, une fissure, dans l'intelligence ou dans la volonté, qui lui fait commettre toutes ces actions.

Il en est de même pour la France. Vous allez voir en effet que toutes les causes que l'on invoque pour expliquer l'affaiblissement la natalité sont elles-mêmes inexplicables sans l'intervention d'une cause plus haute.

1° En voici d'abord une quelque peu naïve :

« *La volonté de l'homme*, dit M. de Nadaillac.... est une des causes premières de la faiblesse de la natalité en France. »

Il est incontestable, en effet, que si les Français voulaient avoir beaucoup d'enfants, ils pourraient en avoir tout autant que les autres peuples. Mais pourquoi ne le veulent-ils pas? Voilà précisément la question. On voit donc bien que cette cause n'explique rien.

2° *La multiplication de la petite propriété.*

Ici il faut distinguer.

Si on entend par là un état social dans lequel la propriété est tout naturellement constituée en petits domaines *stables*, transmissibles selon la libre appréciation des besoins de la famille par le père, il s'en faut de beaucoup que la natalité soit, en pareil cas, moindre que dans les pays à grande propriété.

On voit, en effet, que les naissances sont aussi nombreuses en

Angleterre, pays de grande propriété, que dans la Norvège, le Lunebourg hanovrien, les petits cantons suisses, les provinces basques, etc., pays de petite propriété.

Au contraire, si on entend, par multiplication de la petite propriété, le morcellement, la division incessante et forcée des domaines, quelle que soit leur dimension, c'est une tout autre affaire : nous le verrons tout à l'heure. Qu'il nous suffise ici de constater en passant qu'en France, où se pratique cette manière de faire, la natalité est en effet également faible sur les grands domaines de la Normandie, de la Picardie et sur les petits domaines de la Champagne.

3° *L'éloignement des Français pour le mariage*, et la démoralisation, à cause du luxe, des besoins factices, des plaisirs artificiels, etc.

Il se produit, en effet, en France une diminution progressive dans le nombre des mariages : si l'on ne tient compte que de la population mariable, notre pays n'occupe que le onzième rang : les Anglais, les Prussiens, les Hollandais, les Autrichiens, etc., l'emportent sur nous. La démoralisation croissante n'est pas étrangère à ce résultat. Mais ce qu'il faudrait dire, c'est pourquoi les Français ont été pris, depuis le commencement du siècle, de cet éloignement pour le mariage et pourquoi la démoralisation se propage plus facilement chez eux que chez leurs voisins.

4° *Le désir égoïste de s'attribuer une plus grande somme de jouissances.*

Cela est parfait, mais ici encore il resterait à savoir pourquoi les Français ont été pris tout à coup de ce désir immodéré de jouissances. Pourquoi le même désir n'a-t-il pas gagné au même degré les Anglais, les Allemands, les Russes, etc.? Croyez-vous qu'eux aussi ne soient pas naturellement portés à augmenter la source de leurs plaisirs? Il y a donc une cause qui les empêche de chercher ces jouissances dans la limitation du nombre des enfants et il faut croire que cette cause n'agit plus en France. Comment cela se fait-il?

5° *Le développement de l'aisance et du confortable*, par suite de l'augmentation des salaires.

C'est là encore un fait général et qui dès lors ne peut expliquer le cas particulier de la France. M. de Nadaillac reconnaît lui-même que ce fait n'explique rien : « Partout, dit-il, l'aisance s'est accrue dans de larges proportions ; partout, dans les campagnes comme dans les villes, nous constatons une élévation considérable dans les salaires, un habillement plus confortable, une nourriture plus substantielle, un logement plus sain et plus approprié aux besoins de la famille, des conditions hygiéniques mieux entendues. Partout aussi, ces causes ont influé favorablement sur la natalité. Pourquoi faut-il qu'en France, comme par une loi fatale, elles aboutissent à des résultats entièrement différents (1) ? » Oui, pourquoi? Nous le demandons nous aussi. Il nous faut trouver la cause qui expliquera également ce fait.

6° *Le développement des centres urbains* où la natalité est plus faible.

La décroissance de la population agricole et l'augmentation de la population urbaine est un fait incontestable. En 1846, la population des campagnes formait les trois quarts de celle de la France ; aujourd'hui, elle atteint à peine 65 % et elle ne cesse de décroître. A elles seules, les villes présentent un accroissement que l'on peut évaluer aux cinq septièmes de l'accroissement total.

Si ce fait est incontestable, du moins il est général et, dès lors, n'explique rien.

En Angleterre même, le développement des villes est encore plus considérable. Sur neuf personnes, cinq habitent les villes et quatre seulement la campagne. En Allemagne, la population urbaine s'est accrue de 14 à 15 %. Berlin, qui comptait 17,400 habitants, il y a deux siècles, en compte aujourd'hui 1,316,282. Mêmes faits en Italie, en Russie, en Espagne, en Autriche, partout.

Dès lors, comment se fait-il que, malgré ces conditions défavorables la natalité ne diminue pas dans ces divers pays comme en France ? Il faut bien que, sur ce point encore, la France se trouve sous une influence particulière. Il nous faudra trouver cette influence.

(1) *Loc. cit.*, p. 18.

7° *Le surmenage dans les écoles.*

Dans aucun pays, ce surmenage n'est poussé aussi loin qu'en France (1). Il se complique de la vie trop sédentaire imposée aux internes dans nos lycées, qui amène un affaiblissement pour l'individu et pour sa postérité. Il y a là un fait bien français et qui, dès lors, peut paraître probant, au moins pour les classes lettrées.

Mais ce fait lui-même, il faut en trouver la cause. Il n'est pas un produit spontané du sol français.

IV.

On le voit, les diverses causes que nous venons d'énumérer ne s'expliquent pas d'elles-mêmes. Il faut donc, de toute nécessité, qu'elles proviennent d'une cause plus haute, plus générale.

Mais comment découvrir cette cause première?

Nous la reconnaîtrons à trois caractères :

1° Son apparition doit coïncider avec la diminution de la natalité ;

2° Elle doit être particulièrement développée en France, puisque c'est en France que le ralentissement de la natalité est le plus accentué ;

3° Elle doit expliquer toutes les causes secondaires que nous venons d'énumérer et qui ne peuvent s'expliquer par elles-mêmes.

Quelle qu'elle soit, la cause que nous cherchons doit agir énergiquement et directement sur la famille, puisque la famille est le centre naturel de production de la population. Il faut donc que les conditions de la famille en France soient rendues particulièrement difficiles par le fait d'une pression quelconque.

Or, la science sociale démontre, par une foule d'exemples, l'influence extraordinaire et inaperçue avant Le Play du mode de

(1) Voir, dans *La Science sociale*, Le surmenage intellectuel, par M. de Préville, t. III, p. 313-326.

transmission des biens sur la famille et la société. C'est ce mode de transmission qui établit une différence si grande entre l'Orient et l'Occident de l'Europe, c'est-à-dire entre les peuples à familles patriarcales et les peuples à familles-souches et à familles instables. Dès que l'on touche à ce ressort, on voit aussitôt se produire des transformations indéfinies dans toutes les parties de l'organisme social. On dirait un centre où toutes les fibres du corps social aboutissent.

Le ralentissement de la population en France ne proviendrait-il pas d'une lésion à ce centre important?

Il existe en effet une coïncidence curieuse : la diminution de la natalité en France coïncide avec l'époque où le partage forcé des héritages a été introduit comme loi générale, c'est-à-dire avec la Révolution.

D'autre part, ce régime de succession est tout à fait spécial à la France ; dans aucun autre pays, il n'est appliqué aussi complètement. Par là, il présente bien les deux premiers caractères que doit remplir la cause que nous cherchons.

Pour voir s'il répond également au troisième, je veux dire s'il suffit à expliquer toutes les causes énumérées plus haut, il nous faut pénétrer dans la famille et décomposer l'action de notre régime de succession sur la natalité.

La tendance naturelle des familles est de se perpétuer; l'homme aime à se voir revivre dans de nombreux enfants. Lorsque rien ne vient contrarier cette tendance, ce désir, il s'y abandonne volontiers. Ce phénomène est très sensible dans les pays à familles patriarcales et à familles-souches : les enfants y sont nombreux; on salue leur naissance avec joie. Le sentiment public se traduit dans des proverbes caractéristiques : « Dieu bénit les familles nombreuses. » « Malheur à la femme stérile ! » C'est que dans ces deux types de familles les enfants sont une force, une ressource et non un embarras.

A quoi cela tient-il?

A ce que la grosse question, *l'établissement des enfants, y est résolue facilement, naturellement, par le mécanisme même de la famille.*

Voyons fonctionner ce mécanisme dans la famille-souche que nous pouvons observer plus près de nous et qui s'adapte mieux que la famille patriarcale à l'organisation des sociétés de l'Occident.

Je prends pour exemple une famille-souche, en Angleterre, en Allemagne, dans les pays scandinaves, où vous voudrez, car ce type de famille couvre de ses rejetons la moitié du monde. Cette famille est nombreuse, les statistiques nous le montrent. Supposons-la composée de six enfants, trois garçons et trois filles.

Le père a constitué un domaine rural, ou une industrie plus ou moins considérable. Il lui faut établir ses enfants. Comment va-t-il s'y prendre?

Il discerne d'abord chez l'un d'eux les qualités qui lui paraissent nécessaires pour continuer son œuvre et pour le remplacer lui-même après sa mort, auprès de ses autres enfants. Il le fait, en le mariant, son héritier-associé; il le fait « l'aîné », comme on dit encore en Provence et dans certaines parties du centre de la France, où la famille-souche expirante essaie de lutter contre les prescriptions de la loi.

A cet enfant, il laissera son domaine ou son industrie. En voilà donc un de casé.

Mais si celui-ci a tout, les autres n'auront donc rien?

Est-ce que vous vous imaginez par hasard qu'un système de famille qui aurait pour résultat d'assurer l'avenir d'un enfant et de réduire les autres à la misère, pourrait se perpétuer pendant des siècles chez les peuples les plus divers, les plus prospères, les plus puissants, sans soulever contre lui une opposition formidable, qui ne tarderait pas à renverser un régime aussi oppresseur? Croyez-vous que tous les autres enfants coalisés n'auraient pas bientôt raison de cet héritier accapareur de la fortune paternelle? Il ne faut jamais suppose gratuitement les autres plus sots que soi-même et plus sots qu'ils ne sont. Et voyez quel degré de sottise il faudrait leur supposer, car non seulement ils ne protestent pas contre le sort fait à leur frère, mais ils approuvent tellement ce mode de transmission qu'ils n'auront rien de plus pressé, le jour venu, que de constituer eux-mêmes leur succession de la même manière.

Il faut donc qu'ils y aient trouvé eux-mêmes un avantage. Comment cela?

L'héritier, une fois choisi, ne va pas se reposer dans la jouissance béate de la situation qui lui est faite. Il est associé, mais à quoi? au travail de son père. L'un et l'autre ils vont travailler, travailler de concert; on est plus fort à deux. Et cela est d'autant mieux que l'héritier vient précisément aider son père au moment où les forces de celui-ci commencent à décliner. Et remarquez ici combien est ingénieux ce mécanisme naturel qui fait intervenir le fils au moment précis où l'âge rend au père sa tâche plus difficile.

Rien n'est plus fécond, dit Le Play, que cette association d'un homme mûr et expérimenté avec un homme jeune et entreprenant.

Et à quoi vont-ils travailler ce père et ce fils? Ils vont travailler à économiser chaque année la somme nécessaire à établir tous les autres enfants. Ce n'est donc pas pour lui, pour ses propres enfants, que va travailler l'héritier associé, mais pour d'autres, et cela pendant dix ans, pendant quinze ans, jusqu'à ce que le dernier de ses frères soit établi. Et à ce moment, il lui restera peut-être encore sur les bras son vieux père et sa vieille mère incapables de travailler, sans parler d'autres charges que nous allons dire. Vous voyez bien qu'il n'a pas volé sa situation, qui n'est privilégiée qu'en apparence, qu'honorifiquement. Je connais, à Paris, un horloger établi rue Saint-Placide, qui a trouvé cette charge tellement lourde qu'il a refusé de l'accepter quoique son père la lui ait offerte.

Et comment va-t-on établir les autres enfants? Va-t-on donner à chacun sur les économies réalisées une somme égale? Non, on va leur donner des ressources plus ou moins grandes, *suivant leurs besoins*. Le but qu'on poursuit, c'est uniquement d'assurer une situation à chaque enfant.

Supposons, par exemple, qu'un parent, un ami de la famille, propose de prendre avec lui dans son commerce ou dans son industrie, le second des enfants. Il le met ainsi peu à peu en état de se suffire, de s'établir, de se marier. Cet enfant est donc tiré

d'affaire : la famille ne lui donne rien ou peu de chose. C'est autant d'économisé pour les autres enfants qui peuvent être plus difficiles à établir, qui peuvent avoir moins de chance, et il serait souverainement injuste de traiter celui-là comme les autres.

Marions maintenant, si vous le voulez bien, une des filles. Celle-là non plus n'obligera pas la famille à débourser une forte somme, car dans les pays à familles-souches les filles se marient sans dot. L'absence de dot tient à ce que ce type de famille est remarquablement outillé pour établir les garçons et pour les mettre ainsi en état de subvenir à l'entretien d'une famille. Les mœurs créent les idées et l'on arrive à considérer comme honteux de prendre une femme pour son argent, de se faire entretenir par sa femme. Les femmes n'ont de dot que sous le régime de la famille instable.

Notre jeune fille ne tire donc de sa famille que son trousseau, et, ce qui est plus précieux, cet ensemble de traditions fortes qui lui permettront d'inculquer à ses enfants les idées dans lesquelles elle a été élevée.

Et en voilà bien trois de casés.

Prenons pour le quatrième un cas difficile. C'est un garçon; il n'a pas la même chance que son frère : aucun oncle d'Amérique à l'horizon. Mais il a été habitué dès son enfance à cette idée qu'un homme doit savoir se débrouiller dans la vie. On a démontré dans cette Revue pourquoi la famille-souche développe chez ses rejetons cet esprit d'entreprise, cette prodigieuse puissance d'expansion, de colonisation, qui leur livre peu à peu le monde (1), qui leur permet de refouler partout, de battre à plate couture les rares et débiles émigrants de nos familles instables.

Notre jeune homme s'est donc dit qu'il irait faire fortune en Australie, ou en Nouvelle-Zélande, ou aux États-Unis, qu'il serait colon, *squatter*, *settler*. Il a rêvé de cela avec ses compagnons de jeu, car un Anglo-Saxon regarde toujours au dehors, dans le reste du monde, qu'il trouve trop petit pour sa dévorante activité.

(1) Voir notamment, t. I, p. 133, 135, 138, 152, 153, 380, 386, et, t. II, p. 298.

Mais on ne peut entreprendre une œuvre de ce genre sans capitaux. Et c'est ici que la famille va se saigner à blanc. Une bonne partie de ce que le père et l'héritier auront pu économiser, sou par sou, sera donnée à ce pionnier. Il partira muni, autant que le permettent les ressources de la famille. Et si ses premiers efforts ne réussissent pas, on se pratiquera une seconde saignée pour l'aider, jusqu'à ce qu'on l'ait mis à flot. Mais généralement l'opération réussit, car la famille-souche donne à ses émigrants la vigoureuse trempe que l'on sait, la trempe qu'avaient autrefois nos émigrants français et que la famille instable leur a enlevée!

Et de quatre!

Les deux qui restent pourront être établis, soit dans le clergé, dans l'armée, et alors à peu de frais pour la famille; soit dans l'industrie, le commerce, et alors au moyen d'une nouvelle saignée sur les économies réalisées. Remarquez en effet que tous les enfants n'arrivent pas en même temps à l'âge d'être établis, et que, d'autre part, *on est deux,* le père et l'héritier, pour faire face à ces nécessités successives.

S'ils ne peuvent être établis ainsi, ou s'ils échouent dans leurs entreprises, ou s'ils n'ont pas le goût du mariage, ils reviendront ou resteront auprès de l'héritier associé. Là, ils joueront vis-à-vis de la nouvelle génération qui s'élève ce rôle d'oncle ou de tante si caractéristique dans les familles-souches. C'est qu'en effet le foyer n'est pas seulement un organisme remarquable pour élever et établir les enfants, mais encore pour les garder le cas échéant, les mettre à l'abri des malechances de la vie et de la solitude du célibat. C'est une maison de retraite donnée par la nature, et la plus agréable, la plus digne de toutes.

Le sort de tous les enfants est donc assuré en dépit de tout, et voilà précisément pourquoi les pères, étant sans inquiétudes sur l'avenir de leurs enfants, ne sont pas portés à en restreindre le nombre, à résister à la tendance naturelle qui porte l'homme à se voir revivre dans de nombreux rejetons.

Pourquoi cette tendance naturelle ne se manifeste-t-elle plus chez nous pourquoi est-ce la tendance inverse? Pourquoi ne

porte-t-on plus envie aux familles qui ont beaucoup d'enfants? Pourquoi les plaint-on au contraire? Pourquoi l'idéal est-il d'avoir deux enfants, un garçon et une fille, ou même un seul enfant, un garçon, « le fils unique »?

Parce que, avec notre régime successoral, les familles nombreuses constituent pour les parents une charge tellement écrasante, qu'avec la meilleure volonté du monde, ils n'ont qu'une ressource, c'est de s'y soustraire. En France, les pères de famille, de guerre lasse, jettent le manche après la cognée.

Êtes-vous Français et père de famille? Si oui, veuillez me suivre, et vous allez voir que je vais vous indiquer exactement le mobile profondément vrai qui vous porte à avoir peu d'enfants.

Ici, ce n'est plus un bien patrimonial qui, transmis intégralement à un seul enfant de génération en génération, sert à élever et à établir tous les autres, au moyen des économies prélevées annuellement. L'objectif, le but, l'esprit et la lettre de la loi, sont au contraire le partage, le dépècement périodique de ce bien. On ne confie plus à un seul enfant la poule aux œufs d'or afin qu'il la fasse pondre et qu'il en distribue les produits aux autres, sous l'œil et la surveillance du père; mais on tue la poule elle-même et on s'en partage les parts. Le système est donc tout différent.

Et cette différence va avoir pour conséquence de rendre l'établissement des enfants particulièrement difficile et onéreux. Suivez bien la marche des faits.

Tous les enfants devant avoir des parts rigoureusement égales, le père ne pourra plus, comme dans le régime précédent, régler la situation de chacun d'eux suivant les nécessités réelles.

Il n'a plus l'espoir d'établir sans frais les plus capables, les plus heureux, ce qui diminuerait d'autant ses charges.

Ses enfants sont, vis-à-vis de lui, des créanciers, et des créanciers armés de la loi, ayant pour eux le droit, du moins le droit des légistes, le droit des faiseurs de lois et de constitutions, des théoriciens, des politiciens. En outre, son bien, son domaine rural, son usine, sa boutique, l'atelier qu'il a créé lui-même par tant d'efforts, est destiné à être détruit par la vente ou le morcelle-

ment. Ce n'est pas là une perspective de nature à l'engager à avoir beaucoup d'enfants.

Néanmoins, certains pères de familles pourraient prendre leur parti du partage de leur bien après leur mort : « Après moi le déluge, pourraient-ils dire, et que mes enfants se débrouillent comme je me suis débrouillé moi-même ».

Mais les conséquences du système vont plus loin, elles sont encore plus immédiates, elles atteignent plus directement le père et lui portent un coup droit, devant lequel il se cabre et décidément s'abstient.

Le coup qui frappe ainsi le père est l'obligation où il se trouve de *constituer autant de fortunes que d'enfants.*

Comment cela?

Chaque enfant, garçon ou fille, étant un créancier, chacun a droit à sa part et l'attend et l'exige. Dès lors, garçons et filles se classent non plus d'après leurs qualités, mais d'après leurs « espérances ». Dès lors, les enfants ne se marieront que suivant le chiffre de ces espérances. Mais ces espérances elles-mêmes paraissent bien lointaines, aussi on les escompte au moyen de la dot. Si bien qu'un père qui ne donne pas de dot à ses enfants s'expose à les marier au-dessous de son rang, ou à ne pas les marier.

Ne pas les marier; mais que voulez-vous qu'ils deviennent? je vois bien l'asile ouvert aux vieux garçons et aux vieilles filles dans la famille-souche; je vois ce foyer où ils vont occuper une situation respectée à l'abri de l'isolement et du besoin. Mais ici, vous le détruisez, vous le dépecez, le foyer. Donc plus de retraite pour vos célibataires, pour les invalides de la vie. Ils n'ont en perspective qu'une existence triste et solitaire et le plus souvent besogneuse, chagrine et égoïste.

Dès lors, le père est acculé à cette extrémité : donner autant de dots qu'il a d'enfants, et cela à l'époque du mariage de chacun d'eux, et cela sans le concours d'un héritier-associé, c'est-à-dire constituer tout autant de fortunes en l'espace de 18 à 30 ans.

Vous venez de vous marier. Un an après, vous avez un enfant. Est-ce une petite tête blonde, un doux sourire qui vous apparaît? Non, c'est surtout une dot à constituer que vous voyez, comme

un spectre, se dresser devant vous. Dix-huit mois ou deux ans après, nouvel enfant, nouvelle perspective de dot à constituer. Deux dots en vingt-cinq années! Vous vous sentez incapables de supporter un fardeau plus lourd, et devant cette impossibilité matérielle, vous vous décidez à arrêter les frais.

Et voilà pourquoi les Français ont peu d'enfants. La loi aveugle, brutale, leur impose une tâche impossible, un métier de galérien, alors ne pouvant détruire la loi, ils détruisent la race.

Et ils sont d'autant plus portés à limiter le nombre de leurs enfants qu'après chaque mariage leur situation se trouvera diminuée de toute la dot qu'on leur aura arrachée et qu'ils auront donnée d'autant plus forte que leur honneur est en jeu. Tout le monde sait que monsieur un tel donne telle dot à ses enfants. Dès lors, les parents n'ont pas seulement à constituer une fortune indépendante pour chacun de leurs enfants, mais à constituer en outre la leur propre qui doit subir autant d'assauts qu'ils auront d'enfants.

Quelle différence avec le régime si sage, si naturel, je dirai presque si scientifique, tant il est vrai, de la famille-souche, où les parents sont d'autant plus aidés, d'autant plus soutenus par l'héritier associé, qu'ils vieillissent davantage! Ils ne marchent pas vers l'isolement et vers une situation diminuée, mais vers une situation de plus en plus grande et respectée au milieu d'une couronne d'enfants et de petits-enfants demeurés à ce foyer où les générations se succèdent sans qu'il périsse jamais.

Comment voulez-vous que ces hommes ne considèrent pas une nombreuse famille comme une bénédiction? comment voulez-vous, au contraire, que les Français ne la considèrent pas comme la plus affreuse des catastrophes?

Et voyez comme la statistique elle-même vient bien vérifier cette conclusion de la science sociale. Quelles sont les classes qui ont le moins d'enfants : les plus riches, les plus prévoyantes, c'est-à-dire celles qui ont à prélever des dots. Quelles sont celles qui ont le plus d'enfants : les plus pauvres, les moins prévoyantes les classes ouvrières; c'est-à-dire celles qui laissent les enfants pousser et s'établir à la grâce de Dieu.

Ainsi, dans le département industriel du Nord, nous trouvons un excédent considérable des naissances sur les décès, 51,197 naissances contre 35,089 décès; au contraire dans les départements à culture riche, les décès l'emportent. Dans l'Eure, 6,842 naissances contre 8,128 décès; dans l'Oise, 8,851 naissances contre 9,068 décès; dans l'Orne, 6,851 naissances contre 8,534 décès, etc.

En sorte qu'on arrive à cette singulière conclusion qu'avec la famille-souche, la prévoyance engage à avoir beaucoup d'enfants, tandis qu'avec la famille instable, elle engage à en avoir peu.

En France, sauf quelques exceptions, la natalité ne se maintient partiellement que par les imprévoyants et les incapables! Quel avenir une pareille production assure à la France!

Nous allons voir maintenant que cette situation faite à la famille explique les causes secondaires énumérées plus haut.

D'abord la *volonté* bien arrêtée d'avoir peu d'enfants s'explique suffisamment par l'impossibilité où sont les parents de constituer un grand nombre de dots et par la crainte de voir leur *patrimoine morcelé* et détruit. Dans ces conditions, le *mariage* ne leur apparaît que comme une charge à laquelle ils s'efforcent de se soustraire.

Ayant ainsi renoncé à l'espérance d'élever et d'établir une nombreuse famille, ayant réduit leurs charges au minimum, à l'établissement d'un ou deux enfants, ils sont portés à se donner à eux-mêmes *la plus grande somme de jouissances possibles*. Des parents sans enfants, ou avec peu d'enfants se rapprochent beaucoup du type des célibataires égoïstes. Ils n'ont plus cette excitation à l'épargne et aux sacrifices que développe la nécessité d'élever et d'établir une famille nombreuse.

Il est très remarquable, en effet, que le régime du partage égal produit deux résultats très différents. D'une part, les parents qui ont beaucoup d'enfants ont une situation très difficile, une vie de privations sans nombre. Au contraire, ceux qui ont peu d'enfants ont une situation matériellement très heureuse; ils peuvent se donner la plus grande somme d'aisance, se livrer aux plaisirs,

mener en un mot une vie de célibataire. C'est l'épargne en enfants qui amène en France le développement de l'épargne en argent.

Où peut-on mieux mener cette existence de plaisirs que dans les villes? Voilà donc les parents portés à *déserter les campagnes*. Comment d'ailleurs seraient-ils attachés à leurs domaines ruraux? Ce n'est pas un bien de famille transmis intégralement de génération en génération: c'est le plus souvent un bien acheté et qui sera vendu ou partagé après leur mort. Ils ne le transmettront pas à leurs enfants; dès lors, ceux-ci n'y sont pas plus attachés qu'eux-mêmes, il sont entraînés vers les villes, vers les professions urbaines, surtout vers les carrières administratives. Ainsi s'accomplit la désertion des campagnes.

Mais ces carrières administratives sont bientôt encombrées par tous ces gens déracinés, déplantés, instables.

D'ailleurs ce type de famille habituant les enfants à compter beaucoup plus sur la dot, sur leur « part, » que sur leur propre initiative, les enfants, loin de se créer une situation indépendante soit en France soit à l'étranger, sont entraînés de préférence vers les carrières administratives.

Pour refouler cette invasion, on multiplie les examens, mais c'est en vain, la foule devient cohue, et, pour pénétrer dans ces carrières, il faut se surmener. Et voilà le *surmenage dans les écoles*.

Ainsi toutes les causes invoquées par les économistes sortent impitoyablement d'une cause première et unique : la situation imposée à la famille par notre régime successoral.

L'idée de rattacher à une cause unique l'affaiblissement de notre natalité choque bien des personnes. On ne voit pas immédiatement comment un autre régime de succession aurait la vertu de ramener la famille française dans la bonne voie.

Cette conclusion sera mieux comprise, si l'on veut bien considérer les deux points suivants. :

1° On ne peut nier que les causes alléguées couramment pour expliquer l'affaiblissement de notre natalité se rattachent toutes étroitement à notre régime successoral : nous venons de le montrer.

2° Mais ce n'est pas, comme on affecte de nous le faire dire, par sa vertu même que la liberté testamentaire rendrait la fécondité à nos familles françaises. Non, mais elle *lèverait l'obstacle* qui actuellement arrête le développement normal de la famille. Cet obstacle levé, la famille suivrait la tendance naturelle qui la porte à se constituer de la manière la plus avantageuse pour chacun de ses membres et les pères pourraient écouter et suivre facilement les conseils de la morale et de la religion.

Mais faute de cette réforme première, les influences les plus élevées et les plus puissantes voient leurs efforts stérilisés : les faits le prouvent bien en France, où toute l'éloquence des philosophes et des prédicateurs vient échouer contre l'obstacle dressé par des législateurs inconscients.

V.

Cette diminution de la natalité en France est-elle un bien ou un mal? Doit-on s'en réjouir ou s'en affliger? Les économistes ne sont pas plus d'accord sur ce point que sur bien d'autres.

M. Maurice Block a soutenu dans le *Journal des Débats* et dans la *Revue des Deux-Mondes* (1), que l'accroissement rapide d'un peuple est une cause de faiblesse, par suite de la pauvreté qui en résulte nécessairement. M. de Molinari a soutenu récemment la même thèse dans le *Journal des Économistes* (2), qu'il dirige.

Les faits conduisent-ils à cette conclusion?

D'abord, on ne voit pas que la stérilité profite à la France.

Si notre pays était entouré d'une muraille de Chine, ne laissant pénétrer aucun élément étranger, nous nous trouverions plus à l'aise sur un sol moins peuplé; la diminution de la population augmenterait pour chacun la quantité des ressources naturelles et du travail disponibles.

Mais les choses ne se passent point ainsi. Les vides creusés

(1) Livraison du 15 octobre 1882.
(2) Livraison de décembre 1886.

par notre stérilité sont aussitôt comblés par un afflux de population venant de l'étranger. La France est envahie par infiltration par tous ses voisins, Belges, Allemands, Suisses, Italiens, Basques d'Espagne, et elle l'est de plus en plus.

En 1851, on comptait 379,000 étrangers; en 1861, 499,000; en 1872, 799,000; en 1876, 801,000; en 1881, 1,001,100, soit 1 étranger pour 37 Français. « C'est un fait important, dit M. de Foville, que cette rapide pénétration de l'élément étranger dans une population qui, sans ces renforts extérieurs, serait presque stationnaire (1). » La France est le pays où l'émigration est la plus faible et l'immigration la plus forte.

Les partisans de la stérilité savent cela; mais loin de s'en effrayer, ils s'en applaudissent, parce que, disent-ils, c'est une économie pour la France, qui reçoit ainsi des travailleurs dont elle n'a pas eu à payer les frais d'éducation.

Suivez bien le raisonnement.

« Supposons, dit M. de Molinari, qu'au lieu d'importer ce million de travailleurs adultes, qui sont venus combler le déficit de sa population, la France les eût élevés elle-même, que lui auraient-ils coûté? Pour obtenir un million d'hommes âgés de vingt ans, il faut mettre au monde environ 1,300,000 enfants. Or veut-on savoir ce que coûte en moyenne l'élève et l'éducation d'un million d'adultes, 3 milliards 500 millions. C'est donc une somme de 3 milliards et demi que la France a épargnée en important des travailleurs tout élevés au lieu de les élever elle-même, et cette épargne n'a-t-elle pas contribué pour sa bonne part à l'expansion de la richesse publique et privée? N'est-il pas évident que si la France avait reçu *gratis* des pays avoisinants un million de bœufs, destinés à pourvoir à l'insuffisance de sa production herbagère, elle aurait bénéficié de toute la dépense faite en Belgique, en Suisse, etc., pour les élever et les amener à l'état productif (2)? »

Tel est le sophisme. Jamais le vice fondamental du procédé

(1) *La France économique*, p. 27.
(2) *Journal des Économistes*, livr. de décembre 1886.

propre à l'économie politique ne s'est étalé plus visiblement, plus crûment.

Pour que ce raisonnement soit vrai, il ne manque qu'une chose, c'est que l'homme soit un bœuf. Or l'homme n'est pas un bœuf, et vous allez voir que cette seule différence va faire crouler tout le sophisme, comme elle explique l'impuissance scientifique et la fâcheuse influence sociale des économistes qui, dans leurs raisonnements, ne distinguent pas l'homme d'un bœuf, le travailleur d'une machine de production, la réalité vivante et tangible d'une abstraction creuse et générale.

Que résulte-t-il en effet de ce fait que l'homme n'est pas un bœuf?

Il en résulte que nos rares enfants n'étant pas élevés à la rude école des enfants à familles nombreuses, n'étant pas, dès le jeune âge, habitués à l'idée qu'il faut se tirer d'affaire soi-même dans la vie, qu'il ne faut pas compter sur sa dot ou sur celle de sa femme, mais que le succès est aux plus travailleurs, aux plus hardis, aux plus entreprenants, il en résulte, dis-je que ces enfants ne font pas des hommes. Il en résulte que nos fils uniques, type d'enfants gâtés, élevés sous cloche, dans les jupons de leur mère, lorsqu'ils sont mis en concurrence avec ces enfants de familles nombreuses, élevés sous une discipline sévère, sont toujours et partout repoussés, battus honteusement. Nos négociants eux-mêmes, nos ingénieurs eux-mêmes, préfèrent les commis allemands ou suisses, les ouvriers belges ou italiens à leurs propres compatriotes, aux commis ou aux ouvriers français, parce qu'ils les trouvent plus obéissants, plus travailleurs, plus économes, moins exigeants. Ces étrangers font des économies avec des salaires qui ne suffisent pas à nos ouvriers français; sans eux, nous produirions deux fois plus cher et nous serions encore plus impuissants que nous ne le sommes à lutter contre la concurrence étrangère. Ce sont eux qui sauvent notre industrie, qui sauvent notre agriculture, grâce à leur esprit sain et à leur corps vigoureux.

Mais à quel prix nous sauvent-ils? Au prix de notre valeur morale, de notre énergie abaissée, de notre force d'expansion dé-

truite, de notre puissance colonisatrice, de notre prestige dans le monde anéantis, de notre nationalité elle-même lentement submergée par cette invasion étrangère.

Vous voyez à quel résultat on conduit la France, en raisonnant sur des hommes comme sur des bœufs.

En terminant cette rapide étude, je me demande si l'on peut rendre les pères de famille responsables de l'affaiblissement de la natalité en France. La question est grave, car, en dehors de quelques exceptions, ainsi que je l'ai dit, les familles qui ont le moins d'enfants sont précisément celles qui se distinguent par le travail et par la prévoyance. Au contraire, le chiffre de la natalité ne se maintient que dans les centres ouvriers.

Qui donc a tort? Sont-ce les prévoyants ou les imprévoyants?

Ce sont les économistes, les jurisconsultes, les hommes politiques qui conduisent la France par des doctrines abstraites que les faits viennent perpétuellement contredire. Pour eux, l'expérience n'est rien, l'observation n'est rien, ils ont des préjugés et ils les imposent à une nation entière, qui, acculée à une situation impossible, à l'absurde, placée en dehors des conditions normales et éternelles du développement des familles et des peuples, n'ont pas d'autre ressource que de se rejeter vers la stérilité systématique.

Voilà les hommes qui sont réellement responsables de la dépopulation et de la décadence de la France.

Eh bien, non, ce ne sont pas encore les vrais coupables. Les vrais coupables, c'est cette multitude d'hommes honorables et honnêtes, victimes trop aveugles d'un préjugé sans autorité, qui acceptent encore après une expérience aussi concluante et longue d'un siècle, une législation qui soumet à un travail de forçat les pères de famille désireux d'assurer l'avenir de leur postérité.

Et on accepte cela, malgré l'exemple de tous les peuples puissants et prospères qui nous entourent, nous pressent et nous auront bientôt remplacés sur la carte du monde! Mais nous sommes tellement aveugles que nous en sommes arrivés à consi-

dérer la loi qui nous étreint, qui nous opprime, qui stérilise nos foyers comme l'idéal de la justice!

Lorsqu'ils votaient cette loi, les Montagnards de la Convention la donnaient pour ce qu'elle était réellement, une machine de destruction pour tout ce qui demeurait encore stable en France. Mais eux du moins, ils étaient des scélérats (1).

Nous qui maintenons cette loi, nous sommes des fous.

J. Moustier.

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, t. I, p. 279 (6e édit.).

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

III.

LA PROPRIÉTÉ DES BOURGEOISIES (1).

Il nous faut maintenant aborder l'étude de la propriété, de ce phénomène social qu'entraîne inévitablement et que façonne à son image le travail humain.

Après avoir observé les montagnes du Jura, après avoir montré la nature choisissant dans le riche trésor de sa flore et de sa faune les productions végétales et animales qui pouvaient prospérer sur le sol et sous le climat qu'elle avait déterminés; nous avons étudié quelle influence ces conditions du lieu allaient avoir sur le travail. Dans cette contrée, où la rigueur du climat empêche la naissance de l'agriculture, les paysans se trouvèrent contraints de concentrer tous leurs efforts sur l'élevage et sur la production herbagère. Ces travaux simples n'exigeant pour leur bonne direction aucune faculté exceptionnelle, les familles ouvrières demeurèrent maîtresses de l'instrument du travail, de la terre.

Comment cet instrument fut-il agencé, comment la terre fut-elle appropriée?

Nous avons vu se dessiner peu à peu, dans l'étude du travail, les conditions nécessaires du régime de la propriété. Nos gens

(1) Voir les précédents articles, t. III, p. 295 et 384.

exploitaient d'une part les productions spontanées, l'herbe des pâturages, le bois des sapinières; ils se livraient, d'autre part, à certains travaux de culture et d'industrie domestique; de là devaient sortir inévitablement deux modes différents d'appropriation : la propriété collective et la propriété privée. Aux Genevez, les paysans ne se donnent aucun mal pour l'exploitation du pâturage et de la forêt; pour toute œuvre, tantôt ils envoient leurs animaux brouter une herbe dont la croissance est spontanée, tantôt ils abattent les arbres dont la nature a peuplé les sapinières; aussi les pâturages boisés sont-ils biens de la communauté. Mais lorsqu'il s'agit des prairies et des champs, nous voyons nos gens prendre peines et soucis pour semer et recueillir leurs récoltes; ils ne travaillent ainsi que parce qu'ils se sont assuré, par un régime particulier de propriété, la possession exclusive du produit de leurs efforts; les prairies, les champs, les produits des industries domestiques, sont donc biens des particuliers.

Ainsi nous allons voir se vérifier une fois de plus un fait d'observation constante, nous allons voir la propriété se modeler, se façonner aussi exactement sur le travail que le travail se modèle et se façonne sur le lieu. Entre ces phénomènes, il y a un tel lien que partout la propriété s'est constituée d'après les besoins mêmes du travail.

Examinons d'abord ce qui regarde la propriété commune.

I. — LES PATURAGES.

Il y a beau temps que la *Bourgeoisie* des Genevez, dont nous allons nous occuper tout à l'heure, est propriétaire de pâturages boisés. L'un, d'une superficie de 514 hectares 59 ares, s'étend sur une grande partie du territoire de la commune, de la Sagne au Droz, à la Sagne à l'Aigle; l'autre, le pré Flageolet, situé sur la route de Bellelay, n'a qu'une étendue de 13 hectares 81 ares (1); leur valeur vénale est d'environ 148,553 francs. L'importance des

(1) Le lecteur est prié de se reporter à la carte publiée dans notre premier article.

herbages et des forêts est très considérable dans tout le Jura bernois. Si des huit districts qui composent ce pays, nous exceptons ceux de Porrentruy et des Franches-Montagnes, où les Bourgeoisies ont cédé aux municipalités la propriété des biens dont la jouissance est commune, nous trouvons que les quatre-vingt-dix-huit Bourgeoisies du Jura bernois possèdent 21,341 hectares, 32 ares de pâturages et 22,143 hectares 16 ares de forêts, estimés 30,305,250 francs (1).

Dans l'analyse que nous avons faite des travaux des différents membres de la famille V***, on pouvait déjà entrevoir le régime particulier de propriété qui allait régir le pâturage. Les premiers colons qui s'établirent à demeure sur le territoire des Genevez défrichèrent une grande partie de la forêt et la convertirent en pâturages. Une fois créés, ces herbages, pour donner annuellement une abondante nourriture aux animaux, n'exigèrent aucun travail de la part des usagers, aussi ils purent rester la propriété collective des paysans. Mais si la nature du travail d'exploitation ne fait de chaque chef de famille qu'un simple ayant droit à la jouissance d'un bien dont la propriété reste commune, les travaux antérieurs de défrichement, la faible étendue des pâturages firent de chaque groupe d'usagers un propriétaire absolu et exclusif. Chaque village interdit aux villages voisins d'envoyer leurs animaux sur ses pâturages, et, dans chaque village les seuls descendants des premiers colons, qui défrichèrent la contrée et créèrent le pâturage, sont réputés communs propriétaires des herbages : ils forment les Bourgeoisies.

Ces faits sont assez curieux, ils nous fournissent une nouvelle preuve de l'inanité de toutes les théories qui ont cours sur la propriété. Avec les pasteurs des Genevez, nous voyons les hommes ne s'avancer que contraints et forcés vers le régime de la propriété individuelle, et, toutes les fois que la nature du travail leur permet de se dérober à ce mode d'appropriation, ils n'ont garde d'y manquer.

1 Rapport sur la gestion de la *Direction des affaires communales* du canton de Berne, page 94.

Ce n'est pas volontiers que l'on assume les tracas et les soucis de la propriété individuelle. Avoir la pleine propriété d'une chose nécessite immédiatement l'établissement, la démonstration et la défense d'un droit envers et contre tous, ce sont là des préoccupations que le commun n'aime pas à se donner; avoir la pleine possession d'une chose implique l'entière responsabilité de l'exploitation de cette chose, cela demande une dose de savoir-faire et de prévoyance dont le commun ne se sent pas toujours capable. Aussi les hommes ne s'avancent-ils dans la propriété que lorsqu'ils se rendent compte qu'elle seule peut leur garantir l'entière possession des produits de leur travail.

Ce serait commettre une singulière erreur que de croire que les bourgeois des Genevez, que les communistes, sont de véritables propriétaires d'un bien indivis. Ici je rencontre de nouveau une difficulté qui me gêne depuis un moment. Pour exprimer une foule de faits se rattachant au même phénomène social, mais se différenciant profondément les uns des autres, la langue française, langue essentiellement pauvre, n'a souvent qu'un seul terme. Je sais bien qu'on arrive à tourner la difficulté en accolant à ce mot unique une foule de qualificatifs; mais un qualificatif ne rend qu'une des qualités de la chose et n'en évoque pas la réalité dans l'esprit comme le ferait un terme concret. Ainsi, lorsque nous parlons de propriété, immédiatement nous pensons à la propriété quiritaire, au droit individuel, au *jus utendi et abutendi;* et toutes les autres formes qu'affecte la propriété en s'appuyant sur des genres de travaux différents, ne nous viennent à l'esprit qu'à force de qualificatifs, et encore leur image flotte bien indécise. La Bourgeoisie a un droit absolu de propriété sur les biens communaux (1), les bourgeois, dont la réunion forme la Bourgeoisie, ne sont pas des copropriétaires; à vrai dire ils ne sont que des usagers. Ainsi le droit que V*** possède en tant que bourgeois n'est pas du tout le même que celui qu'il posséderait en France s'il était copropriétaire soit d'un immeuble indivis, soit d'actions d'une société quelconque; il ne peut aliéner

(1) Dans cette étude, par biens communaux, nous entendons, *suivant l'usage du pays*, des biens possédés par une collectivité sans indiquer du tout que cette collectivité est la commune comme cela a lieu en France.

ni amoindrir son droit. La bourgeoisie n'est pas une collection d'individus qui possèdent ; c'est, comme le dit très bien M. de Laveleye, « une corporation perpétuelle qui se conserve immuable à travers les siècles, quel que soit le nombre des personnes qui en font partie. L'usager n'a pas une part de propriété foncière, il a seulement droit à une partie proportionnelle du produit des biens communs (1). » A un certain point de vue ! on pourrait dire que la Bourgeoisie a le haut domaine, tandis que les bourgeois ne jouissent que du domaine utile.

Mon hôte envoyait ses animaux sur le pâturage, en vertu de son droit de bourgeoisie, et en raison de la superficie de ses propriétés particulières. Le droit d'usage sur les biens communs est donc en même temps un droit personnel et un droit réel. Il est attaché à la personne et il dépend de la propriété foncière.

L'art. 1er du « Règlement de jouissance des pâturages communaux des Genevez » est ainsi conçu :

« Les pâturages communaux seront jouis (*sic*) :

1 Par les ménages bourgeois résidant dans la commune pour chacun une demi-encranne ;

2° Par les propriétaires de terrains situés sur le ban de cette commune. »

Ainsi, le seul fait d'être *bourgeois* des Genevez donne droit à une demi-encranne, c'est-à-dire permet pendant toute la saison de faire estiver une vache sur le pâturage. Si l'usager n'exerce pas son droit, son droit demeure suspendu ; s'il quitte la commune, il ne peut louer sa jouissance usagère, mais il la retrouve à son retour. Ce droit est inhérent à sa personne. Cependant il n'adhère pas à tel point que, le bourgeois *présent dans la commune* et ne pouvant l'exercer faute de bétail ne puisse en tirer profit, en le cédant à un autre habitant qui possède un nombre de têtes de bétail excédant ses droits d'usage. C'est là un fait très important et qui fait du droit de bourgeoisie une véritable subvention, puisqu'il en assure la jouissance, d'une façon indirecte, à ceux qui en

(1) *La Propriété et ses formes primitives*, par E. de Laveleye, p. 301.

ont le plus besoin, à ceux qui n'ont même pas le moyen d'acheter une vache.

Les habitants de la commune, bourgeois ou non bourgeois, ont sur les herbages des droits qui varient avec l'étendue de leurs biens fonciers. Le pâturage est grevé d'un droit réel de servitude en faveur de la propriété foncière. Il est d'usage immémorial que 16 arpents de vergers, prairies, et forêts, ou 12 arpents de champs de céréales donnent droit à 1 encranne. Les encrannes de cette nature sont dites *encrannes foncières*.

Ainsi V*** avait droit, d'une part à 8/10 d'encrannes pour 12 arpents 1/2 de prairies, d'autre part à 1/4 d'encranne pour 1 arpent de champs, ce qui, avec sa 1/2 encranne bourgeoise, lui donnait la jouissance de 1 encranne et 11/20 d'encranne.

Cette proportionnalité, qui existe entre l'étendue du droit au pâturage et la superficie des propriétés foncières, montre combien le régime de la propriété suit de près le régime du travail. La seule culture entreprise est celle du foin ; et que servirait à un individu d'augmenter sa production herbagère, d'engranger de plus fortes récoltes de foin, d'acheter de plus nombreuses parcelles de prairies, si son droit sur le pâturage restait immuable et ne variait pas avec l'importance de ses propriétés foncières? En même temps que le paysan s'avance dans la propriété individuelle, et acquiert une prairie capable de nourrir une tête de bétail pendant l'hiver, son droit de communiste s'étend, et, sans le moindre effort, il voit grandir son droit de jouissance sur le pâturage et trouve ainsi sur le domaine commun la nourriture de cet animal pendant l'été. Il importe cependant de remarquer que si cette réglementation de la jouissance des pâturages vient favoriser les plus forts et les plus prévoyants, en augmentant leur part dans le bien commun à mesure que s'accroît leur fortune propre, le droit de bourgeoisie, droit essentiellement personnel, assure aux imprévoyants un minimum dont ils ne peuvent même pas se dépouiller, comme nous allons le voir plus loin, en analysant la valeur de cette subvention.

Le régime du travail a une telle influence sur le régime de la propriété, que la propriété privée est sous plus d'un rapport subordonnée à la propriété collective ; à certaines époques

elle retombe réellement dans le domaine public, elle redevient commune. Nous avons vu que, lorsque les pâturages sont épuisés et que le regain couvre les prairies particulières, les propriétaires ne peuvent, sans encourir une amende, faucher le foin de seconde venue. Cette espèce de servitude, qui vient frapper les terres possédées à titre individuel, dérive naturellement du genre de travail auquel sont adonnés nos gens; vers la fin de l'automne, les pâturages sont épuisés et la saison est encore trop belle pour rentrer les animaux à l'étable, force est donc d'étendre les herbages, en rejetant pour quelques jours dans la communauté toutes les terres appropriées. Les lois sociales ont une telle rigueur que partout où nous rencontrons la propriété privée sujette à une telle servitude, si nous voulons en déterminer la cause, nous la retrouvons toujours dans un mode identique d'exploitation du sol, dans un régime analogue de travail. En France, dans tous les pays où l'on faisait de l'élevage, la vaine pâture était de droit général, non seulement dans la forêt et sur le communal, mais aussi sur les terres privées après la récolte (1). Les antiques règlements de la *Mesta* qui régissent la Vieille-Castille et la plus grande partie de l'Espagne, favorisent, dit Le Play, le maintien de l'industrie pastorale; elles astreignent les propriétés situées sur la ligne de parcours, entre les deux stations extrêmes d'été et d'hiver, à livrer gratuitement le pâturage aux troupeaux émigrants (2). Lorsqu'en 1873 le gouvernement espagnol voulut rendre un décret identique à celui de la Convention et donner à chacun le droit de clore son héritage, il manqua de causer la ruine d'une industrie qui enrichissait le pays et fournit aux carlistes un moyen très puissant pour fomenter le mouvement insurrectionel. Tant il est vrai que le travail et la propriété se tiennent par d'étroits liens.

Aux Genevez, les conditions de jouissance des pâturages commu-

(1) Basnage écrivait à la fin du dix-septième siècle : « Il semble que notre coutume, en rendant communes en certaines saisons de l'année les terres vides et non cultivées, est contraire au droit commun en ôtant aux propriétaires la libre disposition de leurs héritages; néanmoins l'intérêt public a prévalu sur la liberté des particuliers. » *Sur l'art.* 82 *de la Coutume de Normandie.*

(2) *Ouvriers européens*, monographie du Métayer de la Vieille-Castille, p. 282.

naux varient avec la nature des droits que les usagers mettent en avant. Lorsqu'il s'agit de la demi-encranne « bourgeoise », il faut, dit le règlement, « être établi dans la commune dès le 23 avril de chaque année jusqu'à la délivrance des droits (qui se fait au commencement de mai) ; y avoir habitation réelle et séparée à dire d'expert et avoir vingt-cinq ans révolus. » En principe, c'est seulement lors de son mariage, quand il fonde une famille, que le jeune homme peut réclamer son droit de bourgeoisie, mais la coutume veut qu'on le reconnaisse encore à la veuve et aux orphelins habitant ensemble. Pour les encrannes « foncières », elles sont délivrées, suivant la base que nous avons donnée plus haut, à celui qui possède les prairies et les champs, soit à titre de propriétaire, soit à titre de locataire.

Au commencement du mois de mai, quelques jours avant de chasser ses animaux sur le pâturage, V***, comme tous les habitants de la commune, doit déclarer au secrétaire communal le nombre et l'espèce d'animaux qu'il se propose d'envoyer estiver. Celui-ci a entre les mains le registre des bourgeois et le livre du cadastre, qui font connaître le nombre et l'étendue des biens fonciers de chaque individu. A l'aide de ces documents, il établit les droits de tous les foyers.

En 1885, mon hôte se proposait de mettre sur le pâturage 1 cheval, 1 poulain (2 vaches, l'une était suivie de son veau), 1 génisse et 1 bouvillon ; d'après la base de calcul que nous avons donnée en décrivant le pâturage (1), on peut voir que ce petit troupeau demandait 3 encrannes ; or, si on ajoute à la demi-encranne bourgeoise les encrannes foncières 1 encranne et 1/20 auxquelles V*** a droit, l'ensemble de ses « droitures » ne lui permettait pas de mettre tous ses animaux sur les herbages. Comment allait-il se tirer de cette difficulté ?

On peut se demander tout d'abord comment cette disproportion entre le nombre de têtes de bétail et les droitures de chaque foyer peut exister. N'avons-nous pas dit tout à l'heure qu'à mesure que la propriété individuelle s'étendait, à mesure que les habi-

(1) *La Science sociale*, t. III, p. 385.

tants acquéraient de nouvelles prairies, qui procuraient le foin nécessaire à la nourriture des animaux pendant l'hiver, leur part dans la propriété commune, leurs droits sur le pâturage suivaient le même accroissement. Avoir plus de bêtes que de droiture, cela ne semble-t-il pas impliquer qu'on possède à l'étable un nombre d'animaux supérieur à celui que la récolte de foin permet de conserver. La réponse est bien simple. Lorsque la récolte de foin a été très abondante, on conserve pendant l'hiver un ou deux des jeunes animaux nés pendant l'été ou l'automne ; la part qu'ils exigent à l'étable n'est pas considérable, et en les remettant au pâturage, l'été et l'automne suivants, on les vend ensuite à bien meilleur compte. Il arrive aussi que les paysans trouvent profit à acheter au commencement de la belle saison un poulain ou un veau, et le revendent aux foires d'automne après l'avoir mis en bel état, à peu de frais, à l'aide du pâturage.

Revenons à notre question, comment se procure-t-on les droitures dont on a besoin? Si nous rencontrons des ménages qui n'ont pas assez d'encrannes, on en voit aussi qui en ont de trop. Ce sont, par exemple, quelques jeunes ménages bourgeois qui n'ont pas encore acheté une vache ; le mari travaille à une industrie accessoire pour amasser l'argent nécessaire à l'acquisition de cette bête et de la prairie qui doit la nourrir pendant l'hiver. La commune achète leurs droits d'usage à ceux qui ne peuvent s'en servir, à raison de 40 francs l'encranne, et les rétrocède au même prix à ceux qui en ont besoin. En 1885, V*** acheta 1 encranne 9 20 à la commune, pour la somme de 38 francs.

Le registre communal reste ouvert jusqu'au 12 juin ; après cette époque, après la foire de Lajoux qui a lieu le 10 juin, comme on ne peut plus acheter de bétail, les comptes de chaque habitant sont clos et on ne peut plus se procurer de droitures. Si un animal est mis sur le pâturage, sans avoir droit d'y parcourir, son propriétaire est frappé d'une amende de 30 centimes par jour et par encranne.

Le bétail une fois inscrit, l'assemblée communale, qui comprend tous les habitants bourgeois et non bourgeois, se réunit, pour fixer le nombre de jours de corvée de nettoyage que chaque

foyer devra fournir (1), la date d'ouverture du pâturage, et les finages où les animaux seront lâchés en automne pour paître les regains. A cette réunion, les chèvres et les brebis sont confiées à un berger qui devient responsable de leurs dégâts, il doit les mener à tel endroit du pâturage, et les parquer lorsqu'il ne les surveille pas. Cette charge est mise en adjudication, et la somme que demande le berger, acceptée, est répartie pour être payée entre les propriétaires des chèvres et brebis à raison du nombre de leurs animaux. Pour ses 3 moutons V*** payait 75 cent. par an.

Il est assez curieux de voir les non-bourgeois figurer et prendre part active à cette assemblée où se discute le mode de possession d'un bien qui appartient aux seuls bourgeois. Mais il ne faut pas oublier que si le pâturage appartient à la bourgeoisie, si les bourgeois ont sur lui un droit personnel, il est grevé d'un droit réel en faveur des propriétés foncières, et comme bourgeois et non bourgeois ont le droit d'acquérir la terre, il s'ensuit que, par la simple possession d'un champ, un non-bourgeois devient usager du pâturage et voit ainsi s'ouvrir devant lui la porte de l'assemblée communale. Dès qu'une question de propriété s'élève, seuls les bourgeois peuvent figurer et délibérer à la réunion.

Lorsque ces formalités sont remplies, et que les gardes champêtres ont passé la visite sanitaire, on lâche les animaux sur le pâturage.

Ce ne serait pas se faire une idée bien nette du rôle que les biens communaux jouent dans l'état social des populations de ces montagnes, que d'examiner seulement comment notre famille ouvrière jouit de ces pâturages; il faut nous rendre un compte exact de l'aide que ces biens lui procurent, des subventions qu'elle en retire.

Nous avons vu que les bourgeois, par le fait même de leur bourgeoisie, ont droit à une demi-encranne. Qu'est-ce que nous représente cette demi-encranne? La nourriture d'une vache pendant les six mois qu'elle demeure au pâturage. Si on veut une appréciation vénale de cette subvention, cette appréciation ne

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 386.

vaudra pas celle que nous venons de donner, car si la nourriture d'une vache est une quantité à peu près constante, le prix de revient de cette nourriture est chose essentiellement variable d'un pays à un autre et d'un temps à un autre.

Ici une question se pose. Pourquoi la subvention minimum, le droit de bourgeoisie qui est absolument indépendant de la propriété foncière, qui est entièrement personnel, pourquoi ce droit est-il fixé à 1/2 encranne? — La pratique des choses a appris aux bourgeois des Genevez que la faculté de mettre une vache sur le pâturage (1/2 encranne) était la mesure nécessaire, mais suffisante, du droit personnel auquel pouvait prétendre chaque membre de la bourgeoisie.

La communauté, qui détient la propriété des biens communs, doit en régler la jouissance de telle sorte que les ménages bourgeois, qui n'ont encore aucuns biens fonciers, ou qui les ont perdus par malheur ou par imprévoyance, soient assez soutenus par leurs droits d'usages sur le pâturage et la forêt pour arriver à se tirer d'affaire. Une vache est bel et bien le maximum de ce à quoi peuvent prétendre d'abord des gens qui commencent à amasser quelque chose. Pendant les six mois de belle saison, nourrie sur le pâturage, elle soutiendra la famille par son lait et les produits que les ménagères savent en tirer; à l'entrée de l'hiver, nos gens la revendront; s'ils sont tant soit peu économes, ils auront bien vite épargné l'argent nécessaire à l'achat d'une prairie à faucher; alors la vache est conservée pendant l'hiver, son lait entre pour une bonne part dans l'alimentation, bientôt elle donnera un veau : ainsi le troupeau se forme, la propriété arrive et les familles se tirent d'affaire. Dès le début, lorsqu'un ménage ne peut encore acheter une vache, il perçoit sa subvention sous une autre forme, puisque la commune lui reprend pour 20 francs la jouissance annuelle de son droit de bourgeoisie.

Si le droit de bourgeoisie avait été plus étendu, que serait-il advenu? Les paysans se seraient moins préoccupés d'augmenter l'étendue de leurs prairies particulières, d'amasser le foin nécessaire pour hiverner le bétail à l'étable. Les gens les moins prévoyants auraient fait passer leurs épargnes à l'achat d'animaux,

les auraient mis sur le pâturage pendant la belle saison, puis les auraient revendus; ainsi ils auraient assis leur existence sur le commerce au lieu de l'établir sur l'acquisition de la propriété foncière intimement liée au pâturage.

Dans toute étude d'un fait quelconque de propriété, après avoir analysé de quoi se compose le bien possédé, comment on en use et les avantages qu'il procure, il reste une question à élucider et certes ce n'est pas la moins curieuse; comment le bien se transmet-il? La transmission de la propriété varie avec la nature du bien, mais elle provoque toujours une crise, dont la solution est plus ou moins grave suivant l'importance de l'appui que ce bien apportait à la famille; si pour assurer cette transmission on ne sait prendre de sages mesures, l'œuvre de plusieurs générations peut être ruinée. Aux Genevez, cette question ne paraît pas se poser de prime abord pour les biens de la communauté, les biens sont propriété d'une personne morale, suivant notre expression juridique, et les personnes morales ne meurent pas. Cela est vrai, mais les membres de la communauté sont mortels, ils arrivent dans la Bourgeoisie et la quittent; il nous faut donc étudier comment on entre dans la Bourgeoisie.

On a pu entrevoir par ce qui précède, que la corporation qui possède les pâturages, la Bourgeoisie, ne se confond pas avec le corps politique qui constitue la commune. Tous les habitants d'une commune, qu'ils soient originaires de cette commune, ou d'une autre partie du canton et même d'un autre canton, ont le droit, après avoir rempli certaines conditions de séjour, de prendre part aux assemblées communales. Pour exercer un droit réel de jouissance sur les pâturages, il suffit, nous l'avons démontré, de posséder une certaine étendue de prairies, puisque les herbages sont grevés d'une servitude d'usage en faveur de la propriété foncière. Mais, pour avoir un droit de jouissance personnel, la 1/2 encranne bourgeoise, pour être membre de la collectivité qui possède et qui pourrait au besoin disposer du bien, pour être bourgeois en un mot, quelles conditions faut-il donc remplir? Il faut descendre d'une famille qui jouisse du droit de bourgeoisie de temps immémorial, qui depuis les temps les plus reculés a toujours participé à la

jouissance des biens communs en vertu d'un droit d'usage essentiellement personnel. C'est l'hérédité collective basée sur l'hérédité dans la famille, c'est-à-dire que le fait de descendre d'une famille usagère donne droit à une part dans l'héritage collectif. Presque toutes les Bourgeoisies sont formées de familles descendant des premiers occupants, l'adoption de nouveaux arrivants est toujours un fait rare. On trouve donc dans chaque village, à côté des bourgeois, propriétaires et usagers sans condition des pâturages, des « habitants » qui n'ont pas été admis à ces droits et qui ne peuvent jouir de ces herbages, dont la propriété leur échappe, qu'à la condition de posséder des biens fonciers; quelles causes ont pu justifier cette inégalité?

L'explication du fait se trouve dans les rudes travaux de défrichement que durent entreprendre les premiers colons pour substituer le pâturage à la forêt. Ainsi, d'après le cartulaire de l'ancienne abbaye de Bellelay, j'ai vu que, vers la fin du treizième siècle, l'abbé concéda à des émigrants, venus de Genève, pour eux et leurs descendants, une grande forêt sise sur la courtine du monastère à condition qu'ils défricheraient la majeure partie des terres concédées. Ce fut pour les premiers habitants un rude travail, et une fois le pâturage créé, on comprend qu'ils ne voulurent pas admettre dans leur communauté, avec les mêmes droits que les leurs, des familles dont les ancêtres n'avaient en rien participé à ce travail de déboisement. D'ailleurs, les nouveaux arrivants sont eux-mêmes bourgeois dans leur pays d'origine, tout le monde en Suisse relève d'une bourgeoisie; et comme la communauté dont ils font partie prétend réserver à ses seuls membres la jouissance exclusive des biens qu'elle possède, ils ne peuvent s'étonner de rencontrer le même sentiment dans les différents villages où ils viennent se fixer.

Ainsi les premiers travaux de défrichement, la faible étendue des pâturages auprès desquels se sont fixés les pâtres jurassiens, ont fait attribuer la propriété des biens communaux aux communautés composées de familles issues des premiers colons, aux Bourgeoisies.

A côté des bourgeois de naissance, on rencontre quelquefois des

bourgeois d'adoption, si on peut ainsi parler. Lorsqu'une famille, établie depuis longtemps déjà dans le pays, a réussi à se faire bien venir, on lui confère la Bourgeoisie moyennant le paiement de certains droits, qui représentent le travail auquel les premiers bourgeois se sont livrés pour créer le pâturage. Ce serait une singulière erreur que de croire facile l'obtention de ce droit de bourgeoisie.

Je sais fort bien que les Bourgeoisies de la Suisse ont été souvent accusées, non sans raison, de battre monnaie de la vente de leurs droits. Ici encore il faut bien se garder de prendre les apparences pour la réalité. Remarquons, tout d'abord, que ce furent toujours des Bourgeoisies de ville qui firent ce métier, et la possession et la jouissance des biens communs n'ont ni la même influence ni les mêmes conséquences pour les villes que pour les campagnes; c'est bien en effet les cités que recherchaient ces nouveaux bourgeois, presque tous étrangers, à qui l'usufruit des biens communaux importait peu, mais dont le but était de se soustraire à la juridiction de leurs gouvernements au moyen de cette quasi-naturalisation. La qualité de bourgeois ne se perd pas facilement. Tout Suisse est bourgeois du lieu d'origine de sa famille, et quelle que soit la durée de son séjour dans une autre commune ou même à l'étranger, il conserve cette qualité, il la transmet même pendant plusieurs générations à ses descendants. L'acceptation de la bourgeoisie dans un autre village, la perte de la nationalité suisse par la naturalisation ou l'émigration en pays étranger, peuvent seules faire disparaître le droit de bourgeoisie. Ce fait n'est pas sans importance; on voit dès à présent que, lorsqu'un individu tombera dans le dénûment après avoir cherché fortune un peu de tous côtés, il pourra revenir dans sa commune d'origine où il retrouvera, avec sa qualité de bourgeois, sa part dans la jouissance des biens communs. Cette simple observation nous permet d'entrevoir quelle sera l'organisation de l'assistance publique dans le Jura bernois : la charge en incombera aux Bourgeoisies; lorsqu'un simple habitant se trouvera misérable, la commune où il réside l'expédiera sans plus de façon à la Bourgeoisie dont il est originaire.

Durant de longues années, on peut même dire pendant des

siècles, ce fut dans la Bourgeoisie, ou communauté des Genevez, que résidèrent l'ensemble des pouvoirs locaux. Alors dans l'évêché de Bâle, comme dans toute la Suisse, les villages ne comprenaient que des bourgeois; on n'avait pas encore vu, avec le développement de l'industrie et des transports, un nouvel élément, les « habitants », venir se juxtaposer en grand nombre à côté des bourgeois. La Bourgeoisie n'était pas seulement, comme aujourd'hui, une collectivité qui possède, mais encore et surtout l'organisme même qui devait gérer et administrer toutes les affaires d'intérêt local; c'était en elle que se réunissaient toutes les fonctions et tous les pouvoirs que détiennent et qu'exercent aujourd'hui les communes municipales. Les quelques habitants non bourgeois, que l'on rencontrait dans les villages au commencement du siècle, étaient ainsi exclus de toute participation à l'administration. Mais, en revanche, toute les charges locales étaient supportées par la fortune de la Bourgeoisie. Les « habitants » ne payaient pas d'impositions communales, et n'avaient à acquitter qu'un droit « d'habitation ».

Vers le milieu du siècle, l'élément non bourgeois avait tellement augmenté dans la plupart des villages qu'il devint évident que la Bourgeoisie n'était plus l'organe naturel des intérêts et des pouvoirs communaux. Une loi cantonale établit la commune municipale, composée de bourgeois et de non-bourgeois, et lui confia les pouvoirs communaux. Il fallait créer des ressources à ces communes. Pour ce faire, la loi communale du 6 décembre 1852 ordonna la classification des biens communs. Cette classification désigna comme biens municipaux et enleva aux Bourgeoisies pour les attribuer aux communes : la fortune paroissiale, l'église, le cimetière, les chemins, ponts, ruisseaux, places publiques; les maisons d'écoles avec les jardins et les terrains réglementaires. Les Bourgeoisies furent en outre obligées de doter les municipalités ou de leur constituer une rente annuelle, la Bourgeoisie des Genevez donna 30,000 francs à la commune municipale. Les biens dont la jouissance était commune, ou qui étaient affectés à des services purement bourgeois, comme les pâturages et les forêts, les immeubles de rapport, les champs et

les prés demeurèrent la propriété exclusive des Bourgeoisies. Ainsi, par le seul fait de la présence des « habitants », les anciennes communautés bourgeoises perdirent leur caractère, elles n'exercèrent plus les pouvoirs locaux, et devinrent de simples associations de propriétaires d'un genre tout particulier, il est vrai; telle est la raison qui nous a conduit à étudier ces organismes en analysant le régime de la propriété.

Cependant l'importance des propriétés et de la fortune des bourgeoisies devait forcément maintenir au sein de chacune d'elles des pouvoirs directeurs qui relevaient des assemblées générales des bourgeois : aux Genevez la fortune bourgeoise est évaluée à 175,510 francs, et les 98 bourgeoisies du Jura bernois jouissent d'une fortune immobilière et mobilière d'environ 30,305,250 francs; de tels biens ne s'administrent pas tout seuls; aussi, à côté des communes municipales, nouvellement créées, se constituèrent les « communes bourgeoises » ou communautés de bourgeois, transformation des anciennes Bourgeoisies.

Aux Genevez, ce dualisme existe, mais le petit nombre des non-bourgeois a eu pour effet d'amener une apparente confusion entre les organes des deux communes. Sur les 640 habitants dont se composait en 1885 la population de ce village, on n'en comptait que 100 de non-bourgeois, encore est-il que ces derniers faisaient partie, pour la plupart, d'une communauté d'anabaptistes établie depuis plus de deux cents ans dans le pays. Les anabaptistes s'abstenant de prendre la moindre part à l'exercice des pouvoirs publics, on voit que l'assemblée communale et l'assemblée bourgeoise se composaient à peu près complètement des mêmes éléments. Le droit sur les pâturages, qui est accordé aux possesseurs de la propriété foncière, vient encore accroître cette confusion; il va de soi que tout détenteur d'un bien foncier, qu'il soit bourgeois ou non, a le droit de figurer dans l'assemblée où on règle l'usage des pâturages. Aussi les assemblées communales sont-elles en même temps assemblées bourgeoises; si une question s'élève sur la propriété des biens bourgeois, les simples habitants doivent se retirer; les pouvoirs de la commune municipale sont pouvoirs de la commune bourgeoise, les agents

sont communs; le maire est en même temps président de la Bourgeoisie, le conseil communal est aussi conseil de la Bourgeoisie ; le secrétaire, le receveur, le gardes champêtres, sont agents des deux communes; elles supportent par parts égales les frais que ces services occasionnent. Quand l'assemblée est convoquée comme commune, elle ne peut traiter que les affaires de la commune, et quand elle est convoquée à titre de bourgeoisie, elle ne peut traiter que des affaires de la bourgeoisie ; dans les deux cas, aux Genevez, elle est composée des mêmes personnes.

Cette confusion entre les assemblées, entre les pouvoirs directeurs des municipalités et des Bourgeoisies, n'est pas la règle générale de tout le Jura bernois. Dans chaque localité, la composition et le fonctionnement des deux communes vont se distinguant de plus en plus à mesure qu'augmente l'importance de l'élément non-bourgeois ; à Saint-Imier, par exemple, où la Bourgeoisie ne forme qu'un infime minorité au milieu de la population horlogère, ses intérêts sont radicalement séparés de ceux de la commune municipale.

La différence très sensible de position, que les subventions bourgeoises amènent entre les bourgeois et les simples habitants, a porté ces derniers à réclamer contre l'existence des Bourgeoisies, toutes les fois qu'en un endroit ils se trouvent en majorité. Dans la suite de ces études, nous verrons combien la lutte est vive à Saint-Imier ; 6,000 habitants, ouvriers horlogers venus un peu de tous les côtés, mènent une rude campagne contre 300 bourgeois, qui, détenant une fortune mobilière et immobilière d'environ 800,000 francs, ne parviennent à la sauver qu'au prix d'énormes sacrifices consentis en faveur de la municipalité. Aux Genevez, nous n'avons pas rencontré la moindre trace de lutte, parce que tout le monde étant bourgeois, à quelques exceptions près, la jouissance des biens de la Bourgeoisie est assurée à l'immense majorité. Le but que poursuivent les adversaires des Bourgeoisies est de les dépouiller de leurs biens pour les attribuer aux communes municipales et en donner ainsi la jouissance à tous les habitants sans distinction d'origine.

L'étude que nous venons de faire nous permet de nous ren-

dre compte des conséquences d'une pareille mesure. Nous avons observé que le principal effet des Bourgeoisies était de maintenir une étroite proportion entre la production herbagère du pâturage et les droits de jouissance des usagers. Si le seul fait de faire partie d'une municipalité donnait à chacun un droit personnel sur les biens communs, on verrait immédiatement des émigrants arriver de tous côtés, s'abattre sur les villages qui posséderaient les plus beaux pâturages et les plus riches forêts ; les indigents et les imprévoyants se reposeraient sur ces biens comme sur leur principal moyen d'existence, et les usagers seraient bientôt si nombreux que les subventions résultant des droits d'usage se réduiraient à néant.

Dans ces villages, où on ne rencontre ni l'industrie qui peut en un même point accumuler indéfiniment le travail, partant les ressources, ni l'agriculture qui voit ses productions croître avec l'intensité des efforts humains, la vie des paysans repose tout entière sur les productions spontanées des pâturages et des forêts; il y a donc une étroite nécessité à maintenir en chaque endroit un parfait équilibre entre les ressources du lieu et la densité de la population. Non seulement il ne faut pas attirer les gens en quête d'un établissement, mais encore il faut par un sage système d'émigration déverser sur les pays voisins le trop plein des habitants. Les Bourgeoisies, nous l'avons démontré, jouent parfaitement ce rôle.

Il faut encore remarquer que la jouissance des biens communs est féconde en heureux résultats, lorsqu'elle est intimement liée à la propriété individuelle; nous avons montré l'étroit rapport qui devait exister pour la prospérité générale entre les droits d'un chacun sur les pâturages et l'étendue des prairies à faucher qu'il possède. Or, s'il suffisait d'être membre d'une commune municipale pour exercer un droit personnel sur les pâturages, il est évident que beaucoup de personnes pourraient en jouir, on diminuerait l'étendue et la durée du droit de chacun ; mais la superficie des prairies à faucher est moins facilement divisible à l'infini que l'exercice d'un droit; on aurait encore la faculté de mettre pendant quelques jours, peut-être, une vache sur le

pâturage, tandis qu'on ne trouverait plus à acheter les prés nécessaires pour récolter le foin dont elle a besoin pendant le temps de la stabulation, prolongé de tout ce qui serait enlevé au temps de l'estivage. Avec ce beau système, on arriverait à avoir un droit d'usage illusoire sans pouvoir prétendre à la propriété d'une parcelle de prairie.

Les Bourgeoisies, en rendant difficile l'établissement des simples habitants dans les villages où il n'y a ni agriculture ni industrie, ont parfaitement résolu le problème, elles maintiennent un rapport constant entre la population et la productivité du pâturage. D'ailleurs, en grevant leurs herbages d'un droit de servitude en faveur de la propriété foncière, elles ont assuré aux non-bourgeois une grande partie des avantages dont jouissent ces bourgeois, mais elles n'ont donné ces avantages qu'à ceux qui s'en étaient montrés dignes en sachant acquérir la propriété foncière, en s'attachant au sol, en devenant les gens du pays.

II. — LA FORÊT.

La Bourgeoisie des Genevez ne possède pas de véritables forêts. Mais ses pâturages, qui s'étendent sur une superficie de 523 hect. 40 ares, peuvent être considérés comme boisés sur une étendue de 208 hect. 40 ares; sur les bords des herbages, les arbres se pressent les uns contre les autres et forment une magnifique sapinière dont la puissante épaisseur protège la contrée contre la froidure des vents L'importance des produits forestiers est loin d'être secondaire dans tout le Jura bernois, les 98 Bourgeoisies de cette région détiennent 22,143 hectares 16 ares de bois de haute futaie.

Si les forêts sont biens de communauté, il ne faut pas croire que ce fait est produit par des causes absolument identiques à celles qui ont rendu les pâturages propriété d'un groupe, d'une collectivité. Certes en analysant les travaux que réclamait de la famille V*** l'exploitation des pâturages et de la forêt, nous n'a-

vons trouvé ni d'un côté ni de l'autre ce travail intense qui pour s'exercer réclame l'appropriation individuelle; si les forces naturelles font chaque année croître l'herbe dans le pâturage, elles repeuplent spontanément les sapinières en de plus longues révolutions. Mais si un travail facile contribuait à maintenir le pâturage et la forêt dans le domaine collectif, d'autres raisons agissent encore pour donner à la bourgeoisie la propriété des terrains forestiers.

Qui ne sait que l'exploitation d'une forêt exige une dose de prévoyance bien autrement considérable que celle dont sont capables les plus fortes races de paysans? Posséder un bien, dont les produits mettent cent ans pour arriver à la parfaite maturité, exige, pour donner un rendement annuel de quelque importance, un aménagement qui suppose un domaine forestier bien au delà des facultés d'une famille paysanne. Dans les pays où la pauvreté du sol a empêché la naissance des grands propriétaires, les forêts appartiennent toujours à des associations, à des communautés. C'est en elles, c'est dans ces propriétaires collectifs qui ne meurent jamais, que se retrouvent les longues vues d'avenir et les facultés pécuniaires indispensables pour mener à bien une pareille exploitation. Tout le monde connaît les Bergslags de la Norvège décrits par Le Play (1), nous nous efforçons, en ce moment, de faire connaître dans le détail les Bourgeoisies de la Suisse.

Cependant si ces communautés peuvent remplacer dans les pays pauvres les grands propriétaires, il faut remarquer que dans maintes circonstances elles ne se trouvent pas à la hauteur de ceux dont elles jouent le rôle; et cela se conçoit. Les membres de nos Bourgeoisies sont des paysans, et bien qu'ils soient persuadés, par la tradition, que les biens de la communauté ne sont pas seulement le patrimoine de la génération présente, mais aussi des générations futures, il n'en est pas moins vrai qu'ils céderaient parfois à la tentation, et que, pour subvenir aux nécessités de l'heure actuelle, ils ordonneraient une belle et bonne coupe.

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 4.

Ainsi la forêt irait peu à peu en diminuant et bientôt elle n'existerait plus qu'à l'état de souvenir.

Cet inconvénient ne se présente pas dans l'exploitation du pâturage, parce qu'il n'y a d'autres manières d'en jouir que d'en recueillir tous les fruits chaque année.

Pour obvier à cet inconvénient, pour conserver les forêts si nécessaires au climat et au régime des eaux, l'État, c'est-à-dire le canton de Berne, a mis le domaine forestier sous une espèce de tutelle. Les Bourgeoisies sont restées propriétaires de leurs forêts, seulement, ainsi que nous l'avons indiqué dans l'étude de l'art des forêts (1), elles se sont vu imposer un plan d'aménagement qui détermine la quantité de bois à abattre chaque année; un fonctionnaire de l'État, le forestier d'arrondissement, veille à l'observation de ce règlement. Ainsi les communautés bourgeoises se sont vu enlever une partie essentielle des droits de propriété, la direction de l'exploitation, et l'État, qui, en jouant le rôle de tuteur est plus que ses pupilles, à l'abri des tentations de couper à outrance, vient, par une espèce de main-mise sur la propriété forestière, en assurer la jouissance aux générations futures.

Que de curieux rapprochements ne pourrait-on pas faire entre divers pays! En examinant le régime de la propriété forestière dans notre Europe, on serait frappé de la justesse et de la portée des lois sociales. Regardez en France, par exemple : les grands propriétaires sont loin de diminuer, mais le régime successoral qui voulait les détruire n'a réussi qu'à rendre leur condition instable; aussi incapables de cette longue prévoyance qu'exige la possession des forêts, ils ont dû en abandonner la propriété à l'État, qui est le grand propriétaire forestier de la France.

N'est-il pas intéressant, en étudiant le mode d'appropriation des pâturages et des forêts, de voir la propriété se modifier ainsi de différentes façons suivant les lois du travail et la dose de prévoyance qu'exige chaque exploitation? L'herbe et le bois nous ont révélé deux applications de ces lois qui façonnent, qui moulent, pour ainsi dire, le régime de la propriété sur celui du travail;

1 Voir *La Science sociale*, t. III, p. 402.

la suite de cette étude nous réserve encore d'autres vérifications.

Chaque année, V*** obtient la délivrance d'un certain nombre de produits forestiers en vertu du droit de bourgeoisie qu'il possédait de son chef et du chef de sa femme et de ses enfants. A la différence du droit d'usage sur le pâturage, qui est en même temps personnel et réel, le droit d'usage sur les produits forestiers est un droit absolument personnel. C'est ce qu'exprime d'ailleurs l'art. 1er du règlement forestier :

« Pour avoir droit aux produits forestiers, il faut :

« 1° Être bourgeois de la commune du Genevez ;

« 2° Être né avant le 1er janvier de l'année de la délivrance ;

« 3° Avoir habité la commune depuis le 1er janvier jusqu'au moment de la délivrance. »

L'exclusion des non-bourgeois de la jouissance des produits de la forêt se comprend facilement. Ce n'est pas sur les sapinières, mais bien sur les pâturages que repose tout le travail, partant les principaux moyens d'existence des paysans. Il y a entre les herbages possédés par la communauté et les prairies à faucher possédées par les particuliers un lien très étroit, à telles enseignes que la propriété des unes ne peut aller sans la jouissance des autres. Il n'en va pas de même pour la forêt, aussi demeure-t-elle propriété exclusive de la bourgeoisie.

Le règlement actuellement en vigueur a été fait en 1883. Quand je dis que ce règlement a été fait, il faut nous entendre. Aux Genevez, comme dans toute la Suisse, où les communes s'administrent elles-mêmes, on ne fait jamais de règlement; de temps en temps, quand le besoin s'en fait sentir, on modifie l'ancien règlement sur un point quelconque. En 1883, on changea l'ancien mode de répartition : jusque-là, on donnait à *chaque ménage* de bourgeois ayant un foyer séparé, une gaube annuelle (4 toises délivrées sur pied); un supplément était accordé aux ménages nombreux; les foyers de 4 personnes avaient 1/2 toise en sus, et 1/4 de toise par membre à partir du quatrième; il fut convenu qu'à l'avenir tous les bourgeois, quel que fût leur âge, pourraient prétendre à une part égale. On diviserait dorénavant les produits forestiers entre tous les membres de la Bourgeoisie. Ce

nouveau mode de répartition favorise singulièrement les ménages les plus nombreux, mais il a soulevé contre lui une vive opposition; beaucoup prétendent, non sans raison, qu'il n'est pas juste d'attribuer le même droit à un homme et à un enfant qui n'a encore rien fait pour la communauté et qui, pendant un certain temps, sera encore à sa charge, puisqu'elle contribue pour une bonne partie aux frais d'école.

Tous les ans, vers la fin du mois de mai, le conseil de la Bourgeoisie dresse la liste des ayants droit aux produits forestiers, puis invite le forestier d'arrondissement à venir assister au martelage des arbres à délivrer. Le martelage est fait par les gardes champêtres, le président et un membre du conseil de Bourgeoisie sous la surveillance du forestier d'arrondissement, qui veille à ce que la jouissance annuelle ne soit pas dépassée et désigne, d'accord avec le conseil, les endroits où le martelage doit être opéré. Le plan d'aménagement a fixé cette jouissance annuelle à 760 mètres cubes.

Au commencement de l'automne, l'assemblée de la Bourgeoisie se réunit et décide de la délivrance et de la répartition des produits forestiers. Sur les 760 mètres cubes, on prélève d'abord les bois nécessaires pour le service public, pour les clôtures du pâturage, puis on satisfait aux demandes de bois de construction et de réparation; enfin le restant est réparti entre les bourgeois.

Les bois de construction et de réparation ne sont délivrés qu'aux bourgeois ayant foyer sur l'ancien ban de la commune, de sorte que les hameaux des Veaux, des Joux, de chez Henri, du Bois-Rebetez n'ont aucun droit à cette jouissance (1). Cette exclusion vient de ce que les habitants de ces métairies ont plaidé pendant près de 200 ans, pour faire rattacher leur territoire à celui des Genevez; enfin une transaction est arrivée, ces hameaux devinrent partie intégrante du ban des Genevez, mais leurs habitants durent renoncer pour eux et leurs descendants à toute prétention à la jouissance des produits forestiers. Ces bois ne sont délivrés qu'après avoir été abattus aux frais de la com-

1 Voir le plan des Genevez, t. III, p. 309.

mune. Pour un nouveau bâtiment on ne peut solliciter plus de 20 mètres cubes. Les bourgeois qui désirent obtenir du bois de construction et de réparation, payent à la caisse bourgeoise 10 fr. par mètre cube; ils présentent leurs demandes au conseil en mentionnant la quantité et la qualité de matériaux dont ils ont besoin, le conseil nomme une commission qui vérifie leurs demandes et dresse un état qui sert de base au martelage; quelques mois après la délivrance, la commission visite les bâtiments pour la construction et la réparation desquels le bois a été délivré; une surtaxe de 5 fr. par mètre cube vient frapper tous ceux qui n'auraient pas utilisé, dans l'année qui suit le martelage, les arbres par eux demandés. Ces précautions sont prises pour que les usagers ne soient pas tentés de spéculer sur la forêt, en achetant à ce prix de faveur les plus beaux sapins pour aller les revendre hors du territoire de la commune et se constituer ainsi de jolis bénéfices.

Les paysans peuvent aussi obtenir du bois de barre, à 5 fr. le mètre cube, pour enclore les vergers et les prairies attenants à leurs maisons; le règlement leur impose d'abattre ces arbres avant le jour fixé pour le cubage; si le bois de barre n'était pas coupé à l'époque fixée il redeviendrait propriété communale. Les arbres employés pour ces clôtures sont en général de jeunes sapins, et, comme la forêt tend à décroître, le conseil de Bourgeoisie a décidé de donner une prime à tous ceux qui remplaceraient les barrières en bois par des murs en pierres sèches, ramassées sur le pâturage; ces murs doivent avoir 1 mètre de hauteur sur 60 centimètres de largeur, la prime est de 80 centimes par mètre courant.

Une fois que le conseil a distribué tous les arbres nécessaires à l'entretien des maisons et à la réfection des clôtures, on répartit tout ce qui reste des 760 mètres cubes entre les ayants droit.

En 1885, la famille V*** alors composée de six personnes, du père, de la mère et de quatre enfants, avait reçu pour sa part une gaube de 12 stères de bois, d'une valeur de 80 à 100 fr. Le receveur prélève une taxe de 2 fr. 50 par droit, pour couvrir les

frais d'exploitation et le salaire des agents de la Bourgeoisie.

Mais ce n'est pas encore là la seule subvention que fournit la forêt. Il est accordé à chaque ménage bourgeois la faculté d'extraire, pour son propre usage, 12 stères de souches, racines restées en terre après l'abatage des arbres. Les seules conditions à remplir sont d'en demander l'autorisation au conseil de Bourgeoisie, de faire cette opération du 15 août au 1er novembre, de remettre en état le terrain défoncé, et surtout de ne pas transporter ces souches hors de la commune. La délivrance de ces souches n'est pas de médiocre importance, en fournissant à chaque famille le bois dont elle a besoin pour se chauffer pendant l'hiver, elle permet de vendre la gaube, et la transforme en une rente annuelle.

Telles sont les subventions que la forêt fournit à chaque famille, mais elle en donne encore aux différents services municipaux. Comme nous l'avons dit, avant de répartir la coupe annuelle entre les bourgeois, on prélève le bois nécessaire pour l'entretien et le chauffage de l'école. Lorsque la Bourgeoisie ou la municipalité se trouvent dans l'embarras, c'est à la forêt que l'on a recours.

Sur l'ordre de l'assemblée, le conseil de Bourgeoisie demande à l'État, à la Direction des forêts de Berne, l'autorisation de faire une coupe, et par la vente des produits forestiers couvre la dépense ou constitue un fonds.

C'est ainsi que lors de la création des communes municipales, la Bourgeoisie arriva à fournir à la municipalité une dot de 30,000 fr. ; ce fut le moyen qu'employa la communauté bourgeoise pour constituer la majeure partie du fonds des pauvres et de sa fortune mobilière.

La forêt est administrée par l'assemblée et par le conseil de bourgeoisie. Les quelques points de détail qui différencient son administration de celle du pâturage se devinent après cet exposé. Les non-bourgeois ne sont pas admis à l'assemblée générale, puisqu'ils sont exclus de la jouissance des produits forestiers ; l'assemblée n'est pas souveraine maîtresse de son bien, l'usage en est réglé par le plan d'aménagement et surveillé par le fores-

tier d'arrondissement; enfin le garde forestier est entièrement aux frais de la bourgeoisie.

Qu'est-il besoin de conclure; les faits ne parlent-ils pas assez d'eux-mêmes? Ils ont une singulière éloquence. Installés à vie au milieu de leurs montagnes, sous un climat très rigoureux, dans un pays où les communications et les charrois, quand ils ne sont pas impossibles, rencontrent mille obstacles et mille difficultés, les paysans jurassiens supportent, aiment leur rude existence, parce qu'ils jouissent d'un bien que poursuivent en vain les populations plus riches des villes et des campagnes, ils sont sûrs du lendemain, ils possèdent une parfaite quiétude. Tous leurs besoins essentiels sont assurés. Le pâturage fournit l'herbe aux troupeaux qui les nourrissent, la forêt offre de superbes matériaux pour la construction et la réparation de leurs demeures, et donne aux foyers les plus pauvres, comme à ceux qui sont dans l'aisance, le bois dont on a besoin pour se chauffer, pour se défendre contre les longues froidures de l'hiver. Si deux besoins aussi essentiels que le chauffage et l'entretien de l'habitation n'avaient pas été largement assurés par les ressources mêmes de la contrée, il aurait fallu demander leur satisfaction aux marchés voisins, partant au commerce. Alors que de difficultés! Non seulement il faudrait épargner l'argent nécessaire pour faire de tels achats, mais il faudrait encore voiturer dans leurs montagnes ces lourdes matières au volume encombrant. Tout le monde ne possède pas l'attelage capable de tels charrois.

La Bourgeoisie pourvoit gratuitement à ces besoins, et en limitant le nombre des ayants droit aux produits forestiers, elle garantit à chaque foyer une subvention suffisante et assure aux paysans cette parfaite quiétude, principal attrait de la vie montagnarde.

III. — LES FONDS DE BOURGEOISIE.

La fortune mobilière de la Bourgeoisie provient principalement, ainsi que nous venons de l'indiquer, de coupes faites dans la forêt à différentes époques.

En 1836 et en 1852, la commune bourgeoise voulant faciliter l'émigration de quelques familles, qui étaient à sa charge, fit faire de grandes coupes. L'argent qui resta, une fois ces familles parties pour l'Amérique, ajouté aux fonds qui existaient déjà, constitua la fortune de la Bourgeoisie ; en 1885, elle s'élevait à 59,689 fr. 73.

Pour faire fructifier ces capitaux et pour continuer son rôle de patron vis-à-vis des habitants de la commune, la Bourgeoisie s'est faite banquier. En 1885, l'état de sa caisse le prouvait facilement. Sur ces 59,689 fr. 73 c., 57,402 fr. 44 avaient été prêtés à quarante-sept personnes de la commune, aux taux de 4 % pour les bourgeois et de 5 % pour les non-bourgeois ; le prêt le plus ancien remontait à 1852.

Lorsqu'on veut emprunter à la Bourgeoisie, il faut adresser une demande au conseil, qui l'examine et autorise le prêt s'il y a lieu, aux conditions suivantes : les maisons et les parcelles boisées peuvent être hypothéquées pour les deux tiers de leur estimation cadastrale, les prairies et les champs pour la moitié. En 1880, V*** voulut acheter une maison : il y en avait précisément une à vendre pour 3,770 fr., mais comme notre homme n'avait pas encore amassé la somme entière, il emprunta au fonds de la Bourgeoisie 2,000 fr. à 4 %, ce qui lui occasionne une dépense annuelle de 80 fr. pour le service des intérêts.

Tant que les intérêts sont payés exactement, la caisse de la Bourgeoisie ne peut réclamer le remboursement du prêt ; au bout de 2 mois de retard les intérêts sont élevés de 1 %, et après 6 mois de non paiement le prêt devient exigible. Le receveur communal qui administre ce fonds a le droit de mettre opposition sur la délivrance des produits forestiers tant que les intérêts ne sont pas payés.

Autrefois les sommes provenant de ces prêts étaient réparties entre les bourgeois, aujourd'hui il n'en est plus de même, la Bourgeoisie s'est endettée, elle doit 50,000 fr. qu'elle a empruntés à diverses banques pour contribuer à la création de plusieurs chemins sur le territoire de la commune, et pour prendre un certain nombre d'actions du chemin de fer du Jura Bernois.

Lors de la création de ce chemin de fer, les Bourgeoisies durent faire de grands sacrifices pour sauver leur situation, alors fortement attaquée par les revendications des habitants.

Avec ce système de prêts consentis sur sa fortune mobilière, la Bourgeoisie se fait banquier pour ses membres, pour les habitants du village. Mais voyez quel banquier d'étrange nature nous avons devant nous. Il est tout disposé à aider ceux qui lui offrent des garanties purement personnelles; le conseil prêtera facilement à un tel parce que tout le monde sait dans le village que c'est un travailleur. Notre banquier ne réclame jamais le remboursement de ses avances tant que les intérêts sont exactement payés; enfin, l'argent qu'il gagne il le distribue entre les bourgeois ou s'en sert pour payer les intérêts des dettes de la communauté. Il est inutile de dire que les prêteurs israélites n'apparaissent pas en ces montagnes : ils sont incapables de soutenir une pareille concurrence (1); mais nous les verrons à l'œuvre au milieu de la population horlogère de Saint-Imier.

La bourgeoisie subventionne encore la Caisse des pauvres. Nous verrons plus loin, en nous occupant des associations de bien public, que dans le Jura Bernois chaque Bourgeoisie a assumé la charge de l'assistance de ses pauvres; dès qu'un individu tombe dans la misère, on le renvoie à la Bourgeoisie dont il est originaire. Pour subvenir à ces charges, les communautés bourgeoises ont créé des « Fonds des Pauvres », dont les intérêts sont exclusivement consacrés à ce service d'assistance ; mais si les intérêts ne suffisent pas, la Bourgeoisie comble le déficit; en 1885, le conseil de Bourgeoisie avait donné de ce chef, pour l'année courante, 1,141 fr. au Fonds des pauvres.

Maintenant que par une étude scientifique nous avons vu les Bourgeoisies à l'œuvre, il nous faut conclure.

Dans ces montagnes où l'élevage est la seule industrie à laquelle nos gens peuvent s'adonner, les Bourgeoisies viennent régulariser le travail, en assurant aux paysans des ressources perma-

(1) Voir *La Science sociale*, t. II, p. 21.

nentes. Pendant la belle saison, le bétail broute l'herbe du pâturage, et le mode de jouissance du bien commun est réglé de telle sorte qu'une exacte proportion est toujours maintenue entre les forces de l'herbage et la densité de la population. Ainsi se trouvent évitées ces grosses questions, ces graves problèmes qui rendent le régime du travail si incertain dans nos sociétés compliquées. Aux Genevez, les paysans sont toujours sûrs de trouver du travail, ils ne peuvent forcer la production; et si la régularité constante des ressources du pâturage les empêche de faire une rapide fortune, elle les préserve du moins contre le chômage et le dénûment qui suivent les périodes de surproduction et les fortunes manquées.

Ainsi en régularisant le travail et les ressources dont elle dispose, la Bourgeoisie joue le rôle d'un patron prévoyant.

Dès qu'un individu, dès qu'une famille se trouve dans une situation difficile, lorsqu'un homme ne peut plus travailler ou vient à mourir en laissant derrière lui femme et enfants, la Bourgeoisie vient en aide à ces infortunes. Elle assure aux malheureux une part dans la jouissance du bien commun, et les empêche de tomber dans cette misère, dans cet abandon qui fait la honte de nos villes ouvrières. Mais voyez comme cette aide est précieuse en même temps que délicate. On ne donne pas l'aumône, on assure à chacun un minimun dans la jouissance d'un bien qui appartient à tous : les malheureux sont soutenus avec leur propre fortune.

Ainsi, en secourant avec le bien commun les familles malheureuses, la Bourgeoisie joue le rôle d'un patron bienfaisant.

Aider ceux qui débutent, faciliter à tous l'accès de la propriété, c'est là une œuvre essentielle pour le maintien de la paix publique, c'est la fonction la plus élevée du patronage. Que de législateurs, que d'hommes pratiques ont poursuivi ce but, sans pouvoir l'atteindre, les uns en faisant des lois, les autres en fondant des œuvres. Eh bien, ce grave problème, nous avons vu les Bourgeoisies le résoudre, et à vrai dire elles le résolvent sans presque y penser. Avec la demi-encranne bourgeoise, tout le monde est propriétaire, tout le monde détient, sans pou-

voir l'aliéner, une part dans la propriété commune. Avec les encrannes foncières chacun est invité à s'avancer dans la voie de la propriété privée, puisque chaque famille est assurée de voir croître son droit d'usage sur le pâturage à mesure qu'elle acquiert de plus nombreuses parcelles de prairies à faucher. N'est-ce pas là une véritable prime à l'acquisition de la propriété foncière? La Bourgeoisie fait plus encore; par les produits de sa forêt, elle facilite l'épargne; par ses fonds de bourgeoisie elle organise un système de prêts, cent fois supérieur à ceux de toutes les banques; dès leur constitution, tous les ménages trouvent aide et protection pour s'établir solidement dans le pays.

Les paysans de ces communautés bourgeoises ont su trouver, dans l'organisation du travail et de la propriété telles qu'elles résultaient naturellement des conditions du lieu, la solution de cette éternelle question qui agite périodiquement les sociétés; ils ont assuré à tous une part dans la propriété du sol. Ils ont réussi à asseoir fortement leur race en la liant à la terre; ils ont fait ce que ne surent faire les Romains de l'époque impériale, ce que les Anglais ne savent faire de nos jours dans l'Irlande, qui se révolte, et dans l'Inde, qui secoue déjà le joug qui la maintient. En élevant peu à peu jusqu'à la propriété, les faibles et les imprévoyants qu'elles transforment et rendent plus capables, les bourgeoisies ont parfaitement rempli une tâche dont ne furent point capables certains patrons de la grande culture, les planteurs de Saint-Domingue, qui ne surent former à la propriété leurs esclaves émancipés, ces mprévoyants par excellence.

Ainsi, en facilitant l'accès de la propriété aux ménages qui s'établissent, les Bourgeoisies jouent le rôle d'un patron qui a en vue l'élévation graduelle de ses patronnés.

Somme toute, dans nos montagnes du Jura Bernois, les Bourgeoisies remplissent parfaitement les trois fonctions du patronage aussi bien qu'un véritable patron.

Ici la question s'élargit encore; nous touchons à la fameuse thèse de l'utilité des biens communaux.

A l'heure actuelle, on trouve plus d'adversaires que de partisans des biens communaux. Presque tous les économistes de-

mandent le partage de ces biens; seul M. de Laveleye réclame non seulement leur maintien, mais il désire même leur extension.

Ni l'un ni l'autre de ces systèmes n'est exact.

Lorsque des terres sont *fertiles et capables d'une production intense,* le régime de la propriété collective ne leur convient pas. L'observation démontre que les membres les plus habiles et les plus robustes d'une communauté se refusent toujours à donner à une terre riche les soins qui augmenteraient sa productivité, ils ne veulent pas que les fruits de leurs peines servent à soutenir les paresseux et les maladroits. C'est sous le régime de la propriété individuelle que les sols féconds donnent tous leurs produits. Mais s'il faut partager les communaux, dont les terres sont fertiles, il ne faut le faire qu'à une condition, et c'est cette condition qui échappe aux économistes. Il faut que les hommes les plus capables et les plus fortunés, qui deviendront rapidement possesseurs de la terre, assurent aux faibles et aux imprévoyants le patronage du travail et de la propriété que l'ancien régime de la communauté leur fournissait spontanément. Sans cela la terre donnerait bien de plus riches produits, mais pour le seul profit de quelques-uns, et les faibles et les imprévoyants, c'est-à-dire le plus grand nombre, se verraient expropriés de leurs biens sans avantage et sans profit, leur situation deviendrait même plus misérable.

Au contraire, lorsque des terres *ne sont pas fertiles et ne peuvent donner que des productions spontanées*, le régime de la propriété collective est celui qui leur convient le mieux. Quel avantage nos gens des Genevez trouveraient-ils à partager leurs pâturages? Une fois ces pâturages partagés, une fois la communauté détruite, à qui auraient-ils recours, pour les aider, pour les soutenir?

Dans une contrée aussi pauvre que le Jura Bernois, la terre ne produit pas assez pour donner naissance à de grandes fortunes territoriales. Les biens communs divisés, les paysans seraient à peine propriétaires, ce seraient des propriétaires indigents, sans appui du côté de la grande propriété, qui n'existe pas, sans appui du côté de la Bourgeoisie, qu'ils auraient détruite.

D'ailleurs, et c'est là une vérité que la science sociale a mise en lumière, on n'organise pas la propriété en vertu d'idées préconçues, il faut étudier les faits; alors on se rend compte que le régime de la propriété dérive naturellement de celui du travail. C'est en procédant ainsi que nous avons vu s'organiser les bourgeoisies et que nous avons reconnu que ces communautés, qui patronnent si efficacement les paysans, résultent de l'exploitation la plus profitable des productions du lieu.

Il est sage de ne pas soutenir de thèse, il est prudent de n'être ni pour ni contre les biens communaux, il faut observer, descendre dans le détail, s'inquiéter de la nature des biens. Cela est moins commode, mais cela est plus scientifique.

Je n'en finirais pas, si je voulais seulement indiquer toutes les heureuses conséquences de l'organisation des Bourgeoisies. On retrouve trace de leur influence dans toute la série des faits sociaux. Pour le moment, et c'est par là que je termine, il me suffit de faire entrevoir que c'est dans ces communautés bourgeoises que la démocratie Suisse a trouvé ses meilleurs éléments et ses plus fermes soutiens. En prenant part à l'administration de leurs biens communs, les bourgeois font l'apprentissage de la vie politique, s'accoutument à s'occuper de la gestion des affaires publiques. Ils choisissent leurs délégués, forment de nombreuses commission, se font rendre des comptes, les discutent, les rejettent ou les approuvent. Ainsi se développe dans un peuple le goût des associations, la science de la gestion des intérêts locaux, ainsi une race devient forte et indépendante.

Après avoir étudié aujourd'hui le rôle social de la propriété collective, nous étudierons, dans un prochain article, l'organisation de la propriété privée.

Robert Pinot.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LA QUESTION CORSE.

Il y a une « question Corse ».

Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs, en leur disant que le banditisme règne dans cette île, que la fameuse *Vendetta* s'y exerce librement malgré notre police et nos tribunaux.

L'attention publique a été tout récemment éveillée sur ces faits d'abord par le cas de ce Leandri, un avocat, qui, après avoir accompli une « vengeance », est allé rejoindre les bandits dans le maquis; ensuite par deux articles remarquables dans lesquels M. Taine a entrepris d'expliquer le caractère de Napoléon Bonaparte par son origine corse; enfin par les lettres que M. Paul Bourde adresse de Corse au journal *le Temps*. Cette série de lettres contient les révélations les plus intéressantes sur l'esprit de clan, les influences de famille, les fraudes électorales, les étranges procédés administratifs des maires et des conseils communaux, le mépris de la légalité, l'arbitraire de la justice, les haines, les violences, les attentats contre les personnes, le banditisme enfin plus triomphant, plus redoutable, plus impuni que jamais. L'auteur en arrive à se demander s'il est dans un département français ou dans un vilayet turc.

M. Paul Bourde, qui décrit les faits avec beaucoup de relief, ne paraît pas dégager aussi bien les causes d'un pareil état de choses.

Il est d'autant plus intéressant de l'étudier à fond qu'il nous offre un phénomène absolument original : la Corse a reçu de la nature une constitution sociale qui présente, au milieu des sociétés

connues, des particularités comparables à celles que les îles de Madagascar ou de Ceylan présentent, au point de vue de la flore et de la faune.

I.

La situation actuelle de la Corse dure depuis des siècles et remonte aux origines mêmes des populations qui se sont établies dans cette île. Il nous faut donc rappeler les conditions dans lesquelles ce peuple s'est constitué.

Si vous considérez la carte ci-contre (1), vous serez d'abord frappé de la faible distance qui sépare la Corse de l'Italie : elle n'en est éloignée que de 80 kilomètres; cette distance est encore diminuée par un archipel dont les îles d'Elbe et di Pianoza forment les étapes principales. Enfin la profondeur de ce détroit, sorte de plateau sous-marin, est très faible : sur la plus grande partie du parcours elle est inférieure à 100 mètres.

Aussi, de tous temps, le passage d'Italie en Corse a-t-il été considéré comme très facile et s'est-il effectué aisément. C'est en effet sur le rivage de la Corse qui regarde l'Italie que se sont élevées dans l'antiquité les anciennes colonies phéniciennes ou romaines d'Aléria, de Mariana, cité de Marius, à laquelle succéda Biguglia, puis Bastia vers la fin du quatorzième siècle. Cette ville est encore aujourd'hui la plus importante de l'île.

Non seulement ce passage est très facile, mais le rivage oriental de la Corse est particulièrement accessible et favorable à un établissement. Les plages longues et basses étaient autrefois découpées en golfes, qui offraient de faciles moyens de débarquement; des attérissements successifs n'avaient pas encore transformé ces golfes en marais fiévreux. On se trouvait alors en face de grandes et belles campagnes s'élevant en pentes douces vers les montagnes

(1) Cette carte, ainsi que celle que nous reproduisons plus loin, page 523, sont extraites de la *Nouvelle Géographie universelle* d'É. Reclus : elles nous ont été communiquées par la maison Hachette avec une bienveillance dont nous la prions d'agréer tous nos remerciements.

intérieures de l'île et arrosées par des rivières larges et paisibles. Aussi donne-t-on à cette côte le nom de *Benda di dentro* ou « zone intérieure », par opposition à la côte occidentale appelée *Benda di fueri*, ou « zone extérieure », parce qu'elle semble être le revers de la Corse, les montagnes y descendant à pic sur la mer.

N° 117. — JONCTION SOUS-MARINE DE LA CORSE ET DE L'ITALIE.

Aucun obstacle sérieux ne s'opposait donc ni à l'arrivée, ni à l'établissement des populations venant du dehors, particulièrement de l'Italie, à laquelle la Corse se rattache par d'anciennes et constantes traditions, dont témoigne la communauté de la langue.

A quelle origine appartenaient les premiers habitants de la Corse? Ce point essentiel pour notre étude n'est pas impossible à

établir, grâce aux lumières dont la science sociale éclaire les documents historiques.

Il existe encore actuellement, « dans ces environs, de Sartène et dans d'autres parties de l'île des dolmens, ou *stazzone*, des menhirs, ou *stantare*, et même des restes d'avenues de pierres levées, *absolument semblables à celles de la Bretagne et de l'Angleterre*. Il est donc tout naturel de croire que des *populations de même origine* ont élevé ces monuments, aussi bien dans l'île que sur le continent et dans la Grande-Bretagne. On leur attribue les noms de lieux corses qui ne sont pas dérivés du latin (1). »

D'après ces monuments, les populations primitives de la Corse appartiendraient au grand rameau *celtique* qui a couvert de ses branches tout l'occident de l'Europe. Mais cette constatation n'a qu'un intérêt purement ethnographique. Au point de vue qui nous occupe, ce qu'il importe de déterminer, c'est l'état social dans lequel se trouvaient ces populations primitives au moment de leur établissement. Étaient-ce des pasteurs, des pêcheurs, ou des chasseurs?

Si on admet l'origine celtique, nous sommes en présence d'un *peuple issu de pasteurs* et organisé en familles patriarcales, comme toutes les populations celtiques, au moment de leur apparition en Europe.

On sait en effet que les peuples celtes sont arrivés jusqu'à l'extrémité de l'Europe avec leurs troupeaux. Ceux qui se sont dirigés vers l'Italie n'ont pas fait exception à cette règle. On sait également combien était intense la vie pastorale dans l'Italie primitive, au milieu des gras pâturages de l'Apennin; on connaît le rôle qu'ont joué, aux origines de Rome, ces pâtres, dont plusieurs milliers furent condamnés à mort à la suite d'une révolte. Mais par sa configuration péninsulaire, l'Italie n'offrait d'autre issue que la mer aux divers peuples qui s'y étaient engagés et qui se disputaient le sol avec un acharnement dont l'histoire nous a conservé la tradition.

Les plus faibles, refoulés par les autres, durent chercher de

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 637.

nouvelles terres : c'est ainsi qu'une partie d'entre eux passèrent en Corse. Grâce à la courte distance qui sépare cette île des rivages de l'Italie et à la facilité de la traversée, ils purent y passer en nombre et avec leurs troupeaux, sans subir de transformation sociale. Cette île a été ainsi peuplée par une race organisée, appuyée sur cette religion druidique au caractère traditionnel et élevé : les monuments que j'ai signalés plus haut en font foi. Elle n'a pas eu à subir le sort des îles perdues en mer comme celles de l'Océanie, qui n'ont pu être peuplées à l'origine et avant les grandes inventions de la navigation que par des naufragés, par quelques groupes perdus, incapables d'y transporter les troupeaux du continent et obligés d'y vivre en chasseurs et en désorganisés.

Mais les longues luttes qu'ils avaient été obligés de soutenir avant de se résoudre à cette émigration leur avaient donné ce caractère de fierté batailleuse et d'indépendance guerrière qui n'est pas dans la nature habituelle des peuples pasteurs.

De là vient cette singulière diversité de traits sous lesquels les présentent les historiens romains : « Ils observent entre eux les règles de la justice et de l'humanité mieux que les autres barbares, » écrit Diodore de Sicile. Voilà pour le caractère pastoral. « Ils vivent de brigandage, ils sont plus sauvages que les bêtes mêmes, » dit Strabon. Voilà pour le caractère batailleur. C'est le témoignage des anciens.

Au moyen âge, même portrait : Pierre Cyrnée, Corse lui-même, qui écrivait au seizième siècle, les dépeint ainsi : « Ils aiment les factions et ont soif de la victoire ; ils ne savent pas pardonner et, pour se venger, ils emploient les embûches, la ruse et tous les genres d'artifices ; dans la vie privée, ils observent les lois de la justice et de l'humanité plus que tout autre peuple. »

Dans les temps modernes, tandis que Malte-Brun les donne comme étant « généreux, francs et plus fidèles à leurs promesses qu'on ne l'est ailleurs à la foi du serment, » Paoli se faisait vanité pour eux du proverbe génois : « Les Corses méritent le gibet et le savent souffrir. »

Ce double caractère de douceur et de violence s'explique bien

par les faits que nous venons de résumer : ils tirent leur douceur de leur origine pastorale ; leur violence, leur esprit guerrier, de la nécessité où ils se sont trouvés de résister par la force et de s'ouvrir un chemin par les armes. Tels nous apparaissent les Huns d'Attila, les Tartares de Gengis khan et de Tamerlan, les Turcs, etc. Ils durent même avoir à un plus haut degré que ces derniers le caractère violent et guerrier, puisqu'ils ont préféré affronter la traversée du détroit plutôt que de se soumettre à un autre peuple, comme le font volontiers les pasteurs après qu'ils ont épuisé leur première ardeur d'invasion.

Nous arrivons ainsi à cette constatation que *les premiers habitants de la Corse paraissent avoir passé dans l'île, à la fois à l'état de pasteurs et à l'état de guerriers.* A mesure que nous avancerons, nous verrons cette double origine, qui n'est encore qu'une hypothèse, se confirmer de plus en plus, par la constatation de tous les faits historiques postérieurs et de tous les phénomènes sociaux actuels. Seule, l'origine pastorale peut expliquer tous les faits que nous allons rencontrer, tandis que ces mêmes faits sont inexplicables si on admet, comme origine, un peuple issu de pêcheurs ou issu de chasseurs. Cette démonstration permettra d'apprécier tout le concours que la science sociale apporte à l'histoire.

La route suivie par ces premiers émigrants s'ouvrait également à d'autres, puisqu'elle n'était, comme nous l'avons dit, ni longue, ni difficile. Aussi voyons-nous débarquer successivement, en Corse, les Phéniciens, les Phocéens, les Carthaginois auxquels succèdent les Romains après la première guerre punique.

Mais ces nouveaux conquérants n'arrivaient pas par grandes masses comme les premiers ; ils débarquaient *en petit nombre*, non pour envahir l'île, mais pour la rançonner, soit comme *commerçants*, soit comme *politiques*. Ils s'établissaient donc dans des *cités* qu'ils créent *le long du rivage*, afin de pouvoir communiquer facilement avec leurs métropoles.

C'est alors que l'on voit surgir une foule de villes sur la côte orientale de l'île, la plus favorable aux relations commerciales et politiques avec les nations constituées à cette époque dans le bassin de la Méditerranée. Il y eut, selon Pline, outre les colo-

nies d'Aleria et de Mariana, jusqu'à trente-trois villes, dont quelques-unes montrent encore leurs ruines aux voyageurs.

En présence de cette occupation du littoral, le mouvement naturel de l'ancienne population fut de se retirer dans l'intérieur de l'île, qui offrait, pour son genre de vie demi-pastoral et demi-nomade, des ressources plus abondantes et, pour son indépendance, une citadelle incomparable.

N° 118. — PROFIL DE LA ROUTE D'AJACCIO A BASTIA.

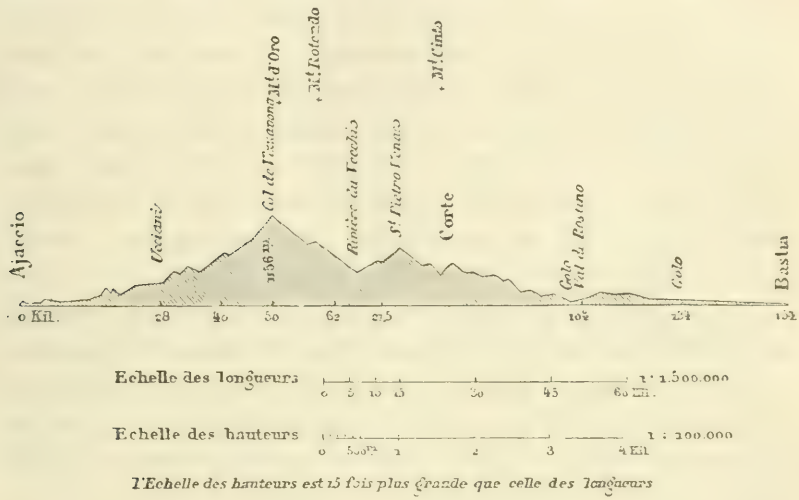

La coupe de la route d'Ajaccio à Bastia, que nous reproduisons ci-dessus (1), permet de s'en rendre compte.

Vous remarquerez que, en dehors d'une étroite bande de plaines basses, le long du rivage oriental où se trouve Bastia, l'île n'est qu'un vaste système de montagnes.

« Dans son ensemble, dit É. Reclus, l'intérieur de l'île n'est qu'un labyrinthe de montagnes et l'on ne peut se rendre de village à village que par des *scale*, ou sentiers en échelle, qui s'élèvent de la région des oliviers à celle des pâturages. La grande route de l'île, celle d'Ajaccio à Bastia, passe à plus de 1,100 mètres de

(1) Ce plan, communiqué par la maison Hachette, est extrait de la *Nouvelle Géographie universelle* d'É. Reclus.

hauteur; même les chemins qui longent la côte occidentale, la plus populeuse, ne sont qu'une succession de montées et de descentes contournant les promontoires qui hérissent le littoral. Telle est la raison qui a forcé la Corse à rester en arrière de son île sœur, la Sardaigne, pour la construction des chemins de fer (1). Récemment, la construction d'une voie ferrée entre les deux capitales de l'île a été votée, mais ce travail fort difficile est à peine commencé (2). »

Les quelques routes ouvertes sous l'Empire n'ont pas modifié la situation. « Si vous exceptez les environs immédiats d'Ajaccio et de Bastia, vous pourrez traverser l'île de part en part, faire cent cinquante kilomètres sur ces routes sans y croiser dix charrettes. C'est qu'il n'y a point de chemins vicinaux pour aborder aux villages; on continue à aller à mulet sur ces belles routes carrossables, comme on allait dans les anciens sentiers, parce que, quand on les quitte, ce sont ces sentiers qu'on retrouve. Il n'y a point d'argent pour construire des chemins (3). »

Les cours d'eau, qui sont en tant de pays les voies de communication les plus naturelles, ne sont, dans l'intérieur de la Corse, que des torrents, dont on ne peut même user pour le flottage.

Ces montagnes, dont la chaîne principale dépasse de beaucoup les plus hauts sommets de la France centrale, offraient donc l'asile le plus inaccessible pour des populations désireuses de conserver leur indépendance.

Lorsque ces dernières y pénétrèrent, le sol était couvert de vastes forêts vierges, de chênes, de hêtres et de pins, dont il reste encore aujourd'hui de beaux spécimens. « Quelques districts de montagnes ont encore gardé leurs antiques forêts de diverses essences, parmi lesquelles domine le pin laricio (*pinus altissimus*), le plus beau conifère de l'Europe : on voit encore çà et là de ces arbres superbes ayant des fûts de 40 à 50 mètres

(1) Principaux sommets : mont Cinto, 2,707 mètres : Rotondo, 2,624 : Paglia Orba 2,525 : Cardo, 2,154 : d'Oro, 2,391 ; Incudine 2,063 : col de Vizzavona (route d'Ajaccio à Bastia), 1,145 ; col de Vergio (chemin du val du Golo au golfe de Porto), 1,532.

(2) *Nouvelle Géographie universelle*, I, p. 633.

(3) Paul Bourde, *Le Temps*, 2 mai 1887.

d'élévation... D'après la statistique officielle, il y aurait en Corse 125,000 hectares de forêts, soit environ un septième de la superficie totale de l'île (1). » Les trois plus beaux groupes de forêts qui subsistent encore sont celui de la haute Balagna, au nord-ouest; celui du Valdoniello et d'Aitone, sur les pentes occidentales de Monte-Rotondo, et la Barella dans les montagnes qui s'élèvent à l'ouest de Sartène.

En pénétrant dans ces forêts, les anciens Corses auraient dû s'y transformer en chasseurs, le gibier étant le seul moyen d'existence que présente généralement la forêt, et passer par conséquent du type de la famille patriarcale à celui de la famille instable (2). Si cette évolution s'était accomplie, ils auraient été bientôt exterminés comme les chasseurs de l'Amérique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc., comme dans l'antiquité, les Celtes de la Grande-Bretagne refoulés et en partie détruits par la race anglo-saxonne. » On trouvera dans l'article de M. Demolins sur *les Chasseurs* les causes d'infériorité de ce type social.

Pourquoi cette transformation en chasseurs ne s'est-elle pas accomplie? Nous touchons ici au point central de cette étude, à la cause qui va nous livrer toute l'explication de la société corse, de la « Question corse ».

II.

Cette transformation n'a pas eu lieu, parce que *les forêts de la Corse contenaient une foule d'arbres donnant des fruits comestibles.* Ces arbres et ces fruits étaient en telle abondance que les habitants eurent plus d'avantage et de facilité à demander leurs moyens d'existence à la *cueillette* qu'aux produits toujours aléatoires et limités de la chasse.

Il n'existe peut-être sur aucun point du globe une pareille réunion d'arbres à fruits poussant spontanément. « C'est le pays

(1) Reclus, *loc. cit.*, p. 636.

(2) Voir sur la transformation en chasseurs l'article de M. Demolins, dans *La Science sociale*, t. I, p. 212-238.

des fleurs parfumées et des *fruits savoureux*, oranges, citrons, cédrats, amandes, raisins, etc. Les oliviers recouvrent *en forêts* les collines basses du littoral et contrastent par leur feuillage argenté avec la sombre verdure des châtaigniers qui s'élèvent plus haut sur les montagnes, et plus avant dans l'intérieur de la contrée (1). »

Cette grande variété de fruits provient à la fois du climat et de la configuration du sol.

Par sa latitude entre 41° 21′ et 43° 0′ 42″, la Corse jouit d'un climat chaud favorable à la maturité des fruits. Par son altitude, elle présente tous les étages de végétation et comporte les productions les plus variées (2). Comme le Mexique, elle a ses terres chaudes, ses terres tempérées et ses terres froides, suivant leur hauteur au-dessus du niveau de la mer. Jusqu'à l'altitude de 500 et 600 mètres, les côtes et les collines inférieures ne sortent pas d'un printemps et d'un été perpétuels; elles n'ont rien à envier aux contrées les plus favorisées de la Provence, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Algérie. La seconde zone, qui s'élève jusqu'à 1,800 mètres, offre l'alternative régulière des quatre saisons, comme les provinces tempérées de la France continentale, comme la Bourgogne et la Guyenne. Enfin de 1,800 mètres au sommet des montagnes, c'est la zone froide où dominent des pâturages et des forêts. La zone intermédiaire est la plus peuplée, parce qu'on peut y jouir à la fois et plus facilement des productions des deux autres.

De tous les arbres ou arbustes à fruits qui couvrent le sol de la Corse, le plus commun et en même temps le plus important, au point de vue de ses conséquences sociales est le *châtaignier*. « Il est peu de contrées où cet arbre soit plus répandu et réussisse mieux qu'en Corse (3). » On le trouve partout, sur les coteaux, sur les montagnes élevées, dans les bas fonds.

Le châtaignier a fait la Corse ce qu'elle est; tout l'état social de ce pays est véritablement le fruit de cet arbre, car c'est lui

(1) Reclus, *loc. cit.*, p. 635.
(2) Reclus, *loc. cit.*, p. 635.
(3) Joigneaux, *Le Livre de la Ferme*, t. II, p. 618.

qui constitue la principale ressource, le principal moyen d'existence des habitants.

En Corse, la châtaigne *remplace le blé;* mais c'est un blé incomparable, car il n'exige pas les rudes travaux du labourage, de la moisson, de la mouture, du pétrissage, etc.

En effet, il pousse spontanément, sans aucun travail de l'homme : sa récolte est plutôt une partie de plaisir qu'une fatigue. Pour le transformer en pâte, il suffit de le faire sécher et on obtient presque sans effort, une farine douce et agréable avec laquelle on fabrique la traditionnelle *polenta*, qui constitue la principale nourriture des habitants. Ce fruit est d'autant plus précieux qu'il se conserve aussi bien que le blé et il est tellement abondant que ce que l'homme ne consomme pas suffit à élever tous les porcs de l'île.

« Les châtaignes, dit M. Reclus, sont une des principales ressources des bandits, et pendant les diverses guerres civiles et étrangères, elles ont fréquemment permis aux vaincus de continuer longtemps la résistance. Elles sont l'élément le plus important de l'alimentation et dispensent l'indigène, assez nonchalant de sa nature, de labourer péniblement des champs de céréales (1). »

M. É. Reclus, faute d'une bonne méthode d'analyse, prend ici la cause pour l'effet : ce n'est pas parce qu'ils sont naturellement nonchalants que les Corses se contentent de la châtaigne et se dispensent de cultiver les céréales, mais ils *sont devenus* nonchalants, parce qu'ils ont trouvé à leur disposition un produit spontané n'exigeant aucun travail pénible.

On peut relever la même tendance à la nonchalance dans certaines parties du Limousin, de l'Espagne et de l'Italie, où la châtaigne est assez abondante pour offrir aux populations une ressource importante. Nous savons en effet, par de nombreux exemples, que l'homme, particulièrement le pasteur, ne se livre à la culture que contraint et forcé (2).

(1) *Loc. cit.*, p. 636.

(2) Voir les divers articles de M. Demolins sur *la Culture*, t. I, II et III et notamment t. III, p. 33 et suiv.

Les Corses ont été d'autant moins contraints à se livrer à la culture qu'outre le châtaignier d'où ils tirent leur pain, ils ont, pour l'assaisonner, des fruits qui se succèdent de saison en saison. Ils ont l'olivier, la vigne, l'oranger, le citronnier, le cédratier, le cerisier, le prunier, l'amandier, le figuier, le pêcher, l'abricotier, le mûrier, le pommier, le poirier, le jujubier, le noyer, le grenadier, le néflier, le chêne. Le fruit du chêne est en effet comestible; dans certains villages de la Sardaigne et dans quelques parties de l'Espagne, on mange encore aujourd'hui du pain de glands. Beaucoup des fruits que je viens de dire se conservent et peuvent s'accumuler en provisions. Ajoutons que les abeilles sont dans l'île en nombre prodigieux. Elles pullulent dans cet admirable parterre d'arbres à fleurs et à fruits. Leur miel tient lieu de sucre aux habitants et leur permet de transformer en conserves les fruits mêmes qui ne se garderaient pas sans cela. La production de ces abeilles est tellement abondante que le tribut levé par les Romains consistait uniquement en cire : l'île fut imposée une première fois (l'an 572 de Rome) pour cent mille livres de cire, et une seconde fois après révolte, pour deux cent mille livres.

Quant à l'olivier, qui pousse à l'*état de forêts*, il couvre environ 10,000 hectares et se développe en un arbre magnifique dont l'olivier de Provence ne peut donner qu'une faible idée. On le trouve jusqu'à la hauteur de 1,160 mètres, c'est-à-dire qu'aucune région habitée de l'île n'en est dépourvue.

Toutes les familles ont ainsi, sans autre travail que celui de la récolte, leur provision d'huile, base essentielle de la préparation des aliments et de l'éclairage. Il en reste encore assez pour alimenter une branche importante du commerce d'exportation; c'est surtout avec l'olive que les habitants se procurent le peu d'argent dont ils ont besoin.

La vigne, qui produit annuellement, en moyenne, 300,000 hectolitres, ne donne pas plus de travail. On la pioche légèrement et le moins souvent possible, car ce qu'on redoute par-dessus tout c'est le travail pénible. Si, dans ces conditions, elle ne rend pas suffisamment, on se contente de boire de l'eau, généralement de

l'eau minérale, très abondante dans l'île. D'ailleurs, dans les pays chauds le vin est moins recherché et moins nécessaire que dans les pays froids ; on éprouve plutôt le besoin de se rafraîchir que de se réchauffer par une boisson alcoolique.

L'abondance des produits qu'offre la cueillette des fruits dispense d'autant plus les habitants de la Corse de tout travail pénible qu'ils peuvent également s'appuyer, quoique d'une manière très restreinte, sur l'art pastoral, c'est-à-dire sur un genre de productions tout aussi spontané que la cueillette.

Les pâturages de la Corse sont trop maigres et trop peu étendus pour donner naissance à une race de pasteurs, vivant exclusivement des produits de leurs troupeaux, mais ils peuvent offrir du moins un utile et facile complément d'existence permettant de combler les lacunes de la cueillette.

Sur ce sol généralement forestier, l'herbe ne se trouve que dans les parties les plus élevées et dans quelques clairières au milieu de la forêt. Bien que, avec le temps et grâce aux incendies allumés par les pâtres et les bandits, la surface herbue ait été augmentée, elle est encore aujourd'hui insuffisante et ne nourrit guère que de petites espèces, le mouton et la chèvre. Les chevaux, quoique ardents et bien découplés, sont également de petite taille et peu nombreux, ainsi que les vaches.

Chaque famille ne possède en général qu'une vache, quelques moutons et surtout quelques chèvres, que l'on envoie paître, pendant l'été, dans les pâturages situés sur les hauteurs. On les confie à un berger qui prélève, comme droit de garde, tout le lait produit, avec lequel il fabrique des fromages dont il fait commerce. Les familles ne profitent donc, que pendant l'hiver, du lait de ces animaux ; le repas du matin se compose généralement de lait de chèvre.

Quant à la viande, elle est très rare dans les villages, où on ne trouve aucun boucher. On ne peut s'en procurer que lorsqu'un habitant tue un mouton, car la viande de bœuf se vend seulement dans les villes. Le seul animal qui entre dans l'alimentation ordinaire des familles est le porc ; généralement on en tue et on en sale un tous les six mois dans chaque ménage. Mais cet

animal est nourri presque uniquement avec des châtaignes, c'est à-dire avec des produits de la cueillette.

En somme, l'art pastoral est réduit à peu de chose et n'offre aux familles que de faibles ressources. Aussi M. Vivien de Saint-Martin peut-il dire que « l'élève des animaux est fort négligée en Corse ».

Du moment que les Corses ont ainsi, *presque sans aucun effort*, les principaux éléments de l'existence, comment voulez-vous qu'ils soient portés à se livrer au travail pénible de la culture? Ils y sont d'autant moins portés que, sous ce climat chaud, le corps humain n'a besoin que d'une alimentation restreinte, qui serait loin de suffire, par exemple, à un ouvrier anglais ou scandinave.

Aussi la culture n'est-elle guère en honneur. « L'agriculture, dit M. Bourde, en est encore aux procédés de Virgile. » Elle est bien au-dessous, car on ne laboure généralement le sol qu'à la pioche.

Les céréales occupent à peine 80,000 hectares, et cette surface serait considérablement réduite, sans la nécessité d'alimenter la population des villes. De préférence aux céréales, on fait de la culture potagère beaucoup plus facile et qui a, pour le Corse, cet avantage particulier de pouvoir être laissée aux femmes : la pomme de terre et les pois sont le principal objet de ce jardinage.

Il suffit d'ailleurs de voir une commune corse pour comprendre le peu d'importance de la culture. Tandis que les vergers, les arbres à fruits de toutes sortes couvrent tout le territoire à proximité du village, les céréales sont généralement au loin, parfois à plusieurs heures de marche, sur les hauteurs, comme en un lieu d'exil, où l'homme va le moins souvent possible. Et même, à vrai dire, un bon Corse, un vrai Corse n'y va guère : défoncer péniblement la terre est un travail indigne de lui.

Qui donc va y aller? Des étrangers, des Italiens, des Lucquois, c'est-à-dire des gens formés au travail rude dans un autre milieu social, où ne s'est pas fait sentir l'influence amollissante de la châtaigne, de la cueillette.

« Presque tous les travaux agricoles, dit Reclus, sont confiés à des *journaliers italiens*, auxquels on donne le nom de *Lucchesi*, ou « Lucquois », parce qu'ils venaient tous autrefois de la campagne de Lucques; ces immigrants temporaires, qui sont parfois *au nombre de* 22,000, font toute la *pénible* besogne du sarclage et de la moisson, puis s'en retournent dans leur pays avec leur salaire *durement* gagné, tandis que les propriétaires, appauvris d'autant, *se croisent paresseusement les bras* (1). »

Et, fait caractéristique, le Corse non seulement n'est pas capable de faire ce travail « pénible », mais il méprise le travailleur qui vient mettre à sa disposition son énergie et ses bras vigoureux : Lucquois est, dans la bouche d'un Corse, un terme de mépris. C'est bien là le mépris de tous les hommes vivant des productions spontanées pour ceux qui cultivent le sol.

Et ce mépris qu'ils professent pour le travail pénible de la culture est tellement invétéré, il a tellement pénétré jusque dans la moelle, qu'on le retrouve même chez les Corses qui émigrent à l'étranger.

Voyez-les, par exemple, en France : aucun ne loue ses bras pour la culture; ils recherchent, ils envahissent les professions qui les éloignent le moins de leur vie oisive et indolente. Leur métier favori, quand ils ne s'engagent pas comme soldats, est celui d'employé dans une administration ou de sergent de ville : là, du moins, on peut se promener les mains derrière le dos comme tout bon Corse sait le faire.

En 1867, lors de l'enquête agricole, le gouvernement posa cette question : « Quelles sont les causes qui éloignent la population corse des travaux agricoles? » Voici tout ce que trouva à répondre la *Société d'agriculture* de Sartène : « La diffusion de l'instruction et une ambition démesurée. » On voit par là qu'il ne suffit pas de faire des enquêtes, mais qu'il faut surtout les faire d'après une méthode scientifique et avec la connaissance des lois sociales.

L'industrie n'est guère plus développée que la culture. Les

(1) *Loc. cit.*, p. 642.

établissements industriels un peu importants sont dirigés par des *étrangers*. La statistique peut donner une idée du caractère de l'industrie corse : elle signale 6,691 établissements industriels et 3,522 ouvriers! soit la *moitié d'un ouvrier* par établissement! Mais, par contre, elle compte 7,881 patrons, c'est-à-dire beaucoup plus d'un patron par établissement. Voilà la place que tient la Corse dans le développement de l'industrie moderne.

En somme, l'industrie, la culture et même l'art pastoral ne donnent que des ressources bien réduites à côté de celles de la cueillette, qui est le principal moyen d'existence des Corses.

III.

Nous voici donc arrivés à cette conclusion que *la Corse vit essentiellement des produits de la cueillette*. Il nous faut maintenant déterminer les conséquences sociales de ce fait.

Ces conséquences se manifestent d'abord dans l'organisation de la *propriété*.

Nous savons que l'appropriation du sol a lieu dans tous les pays, en raison directe de la somme de travail qu'il réclame. Ainsi, chez les peuples pasteurs, le sol appartient à tout le monde, tandis qu'il est de plus en plus approprié à mesure que la culture se développe, parce que chacun tient à être assuré de posséder seul le produit de son travail et le bénéfice des améliorations qu'il aura apportées à la terre. Cette démonstration a été complètement faite ici (1).

L'exemple de la Corse vient confirmer cette grande loi : les productions spontanées de la cueillette n'exigeant aucun travail intense, *le sol n'y est qu'imparfaitement approprié*. On va le voir.

1° Dans chaque commune, le régime de la communauté s'est perpétué sur de vastes espaces : les pâturages et les bois ne sont pas appropriés ; ils appartiennent à tous.

2° La surface couverte par les arbres à fruits, châtaigniers,

(1) Voir notamment, t. II, p. 421-423.

oliviers, etc., et même par les cultures potagères, n'est généralement pas séparée par des clôtures; c'est de l'appropriation à sa première période. Cet état de choses se traduit par ce fait qu'on laisse volontiers le voisin user de ses produits, quand on n'a pas un intérêt particulier à en user personnellement. M. Paul Bourde cite, dans ses articles, plusieurs exemples de cette tolérance qui paraît extraordinaire à un habitant du continent.

3° A toutes les époques de l'histoire de la Corse, et aujourd'hui encore, le principal moyen d'influence est de permettre aux voisins de venir prendre sur ses terres ce dont ils ont besoin. Comme dans la clientèle romaine, chaque patron doit nourrir ses clients; c'est à ce prix que ceux-ci se feront au besoin tuer pour lui.

M. Bourde, ayant demandé à un de ces propriétaires comment il maintenait son influence, en obtint la réponse suivante : « Nous donnons, mon frère et moi, notre vie et je pourrais presque dire *notre fortune* à nos clients, et nos clients nous donnent leurs voix; tel est notre secret. Nous payons pour quinze cents francs d'impositions, ce qui est considérable en Corse; nos propriétés sont, comme toutes les propriétés de l'île, la côte orientale exceptée, très morcelées; nous en avons dans une douzaine de communes. Elles sont louées à une cinquantaine de ménages de colons partiaires à des conditions *assez douces et dont nous n'exigeons pas toujours la rigoureuse exécution*. Ces cinquante ménages, qui vivent par nous, nous sont *entièrement dévoués*. Voilà bien près de deux cents voix déjà. Je vous ai dit que nos propriétés sont extrêmement morcelées; dans certains villages nos terres sont si bien mêlées à celles du reste des habitants que, si nous les interdisions aux bêtes, le pâturage serait impossible à tout le monde. Le sol *reste en friche* un an, et souvent deux ans, sur trois; pendant ce temps, nous laissons *librement* pâturer. Nos bois sont de même *à l'abandon; y va ramasser qui veut de nos amis*. Cette tolérance, *indispensable à leur genre d'existence*, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment avec les premiers le noyau des fidèles, de ceux dont nous sommes sûrs. *Jadis ils nous auraient suivis à la guerre, maintenant ils nous suivent au scrutin*. Ajoutez-y des familles qui,

soit à cause *d'un lien de parenté*, soit par tradition, sont habituées à suivre la nôtre et à prendre son mot d'ordre. *La vie individuelle indépendante est inconnue en Corse;* c'est une tradition des temps anciens, où il n'y avait *d'autre protection sociale que celle des clans. Chacun se cherche un patron, doit être d'un* clan, afin de pouvoir disposer de l'influence de ce clan dans les moments critiques de sa vie (1).

La propriété en Corse n'étant jamais sortie de cette forme rudimentaire, n'a pas pu constituer un solide groupement social reposant sur la possession du sol. On n'y trouve ni une race de grands propriétaires ayant, comme en Angleterre et comme dans l'ancienne France, la direction du pays; ni une race de paysans fortement enracinée au sol et exerçant de ce chef une influence traditionnelle sur les bordiers ruraux. On s'attache non à la terre, comme dans le régime féodal, mais à un *homme*, à *une famille* dont on devient le client.

En effet, le groupement qui ne peut se constituer par la propriété se constitue, on va le voir, par *la famille*.

On sait que le genre de travail exerce une action directe sur la forme de la famille, ainsi l'art pastoral maintient au foyer plusieurs ménages vivant ensemble : c'est la famille patriarcale (2); la pêche ne conserve au foyer qu'un seul ménage : c'est la famille-souche (3); la chasse, qui rend le travail individuel, en obligeant chacun à se créer des ressources par lui-même, éloigne tous les enfants du foyer : c'est la famille instable (4).

Or, quel est, sur la famille, l'effet de la cueillette qui est, en Corse, la forme essentielle de travail?

La cueillette exerce sur le groupement des membres de la famille le même effet que l'art pastoral : elle est favorable à la réunion de plusieurs ménages au foyer, c'est-à-dire au type patriarcal; en effet, c'est un travail qui, par sa facilité extrême, puisqu'il ne s'agit que de ramasser, de cueillir, de récolter, est

(1) *Le Temps*, 10 avril 1887.
(2) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 31, 33, 414, 423.
(3) Voir *ibid.*, t. I, p. 120-129, 331.
(4) Voir *ibid.*, t. I, p. 229 et suiv.

accessible à tous les membres de la famille, aux hommes comme aux femmes, aux vieillards comme aux enfants.

Et cependant, les peuples qui vivent de la cueillette sont en général constitués en familles instables, absolument comme les chasseurs. Cette conséquence tient à ce que ce travail ne fournit, le plus ordinairement, que des ressources très restreintes : peu de pays, en effet, produisent spontanément assez de fruits pour permettre à une population de vivre abondamment et même exclusivement de la cueillette.

La Corse est, jusqu'ici, le seul cas constaté par la science sociale, d'une société vivant essentiellement de la cueillette : et telle est la cause première de la singularité de son histoire. Dans tous les types décrits jusqu'à présent, la cueillette n'apparaît que comme un complément de la chasse pour les populations vivant dans les forêts. Aussi les peuples qui n'ont pas d'autres ressources que la cueillette sont-ils ordinairement disséminés par groupes de familles instables aussi réduits que possible et appartiennent-ils au type le plus dégradé de la race humaine. Tels sont, par exemple, en Amérique, sur le Territoire de l'Orégon, les Indiens Soohonies, c'est-à-dire « déterreurs de racines », surnommés les *Serpents*, « parce que, dans leur indigence, ils sont réduits comme ces reptiles à fouiller la terre et à se nourrir de racines (1). »

Mais cette conséquence ordinaire ne s'est pas produite en Corse, par suite de l'abondance unique et inouïe des produits de la cueillette ; aussi ce peuple a-t-il pu conserver, quoique déformé, le type de la famille patriarcale. La cueillette est assez abondante pour que le groupement en familles nombreuses ait pu persister et il s'est même maintenu avec d'autant plus d'énergie, que l'état flottant de la propriété n'avait constitué aucun groupement territorial. Quand on n'est pas rattaché les uns aux autres par la dépendance, par le lien que créent les rapports de propriétaires à tenanciers, on est plus porté à se grouper fortement d'après les liens du sang, d'après les rapports de famille, ou de clan, car il faut bien se tenir par quelque point.

(1) P. de Smet, *Voyages aux Montagnes rocheuses*, p. 27 : 1850.

L'histoire entière de la Corse en témoigne : toutes les revendications de droits, toutes les constitutions politiques établies à diverses époques sont fondées sur la famille; les tributs qu'on leur imposait ou qu'ils s'imposaient eux-mêmes pour leur défense étaient répartis d'après les feux et non d'après la propriété foncière; l'histoire de leurs luttes avec l'étranger, ou entre eux, montre toujours l'action prépondérante de la parenté : on se soulève, on se groupe entre parents, on prend parti pour ses parents même à un degré très éloigné; ne pas répondre à la voix du sang est un déshonneur pour un Corse; chacun prend pour soi l'injure faite à un parent, s'arme pour la venger et proclame au besoin l'implacable *vendetta*. La vengeance s'exerce sur un parent de l'ennemi aussi bien que sur l'ennemi lui-même; cela a même un nom : c'est la *vendetta transversale*.

Cette organisation si puissante de la parenté paraît se rattacher bien réellement, jusque dans ces derniers temps, au type de *la famille patriarcale*.

En effet, elle a une stabilité, une énergie, une persistance qui n'appartient pas à la famille instable. D'autre part, il est assez difficile de concevoir la famille-souche sans un domaine approprié et très nettement défini.

Les faits positifs nous permettent d'ailleurs de dégager le type. Ainsi on trouve encore aujourd'hui en Corse des familles composées de plusieurs ménages vivant au même foyer suivant la constitution patriarcale. Le cas s'observe surtout dans le centre de l'île, dans les villages les plus élevés de la montagne, où les rapports avec le dehors sont moins fréquents et où l'émigration s'est moins développée. Or c'est précisément dans ces régions que se sont maintenues avec le plus de pureté les anciennes traditions de la Corse. « C'est au centre de l'île, dit Reclus, que la race a dû se conserver dans sa pureté primitive; les hommes de Corté et les superbes montagnards de Bastelica surtout se vantent d'être les Corses par excellence (1). » Mérimée constate le même fait.

Les habitations corses elles-mêmes témoignent de l'existence de

(1) *Loc. cit.*, p. 637.

communautés de familles vivant au même foyer. Elles sont vastes et comprennent souvent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les grands-pères des hommes d'aujourd'hui disaient que, dans leur temps, on voyait souvent, dans chaque maison, plusieurs fils ou filles mariés. On se distribuait le logement par étage, ou suivant la longueur. M. Bourde a été également frappé de la grandeur des habitations riches. « J'ai reçu l'hospitalité, à Saint-Florent, chez M. de M..., dit-il. Une grande maison décorée à l'italienne, *d'immenses* salons vides et sonores *faits pour des réunions de clan*. Des archives anciennes conservées avec soin attestent le rôle historique des ancêtres. »

Enfin, les émigrants que la Corse envoie en si grand nombre à l'étranger ont bien le caractère d'émigrants à familles patriarcales et non à familles-souches : ils ne s'y établissent pas comme ces derniers, comme les Normands, les Anglo-Saxons, etc.; ils n'emportent pas avec eux, comme ceux-ci, l'idée nette de l'organisation vivace d'un ménage indépendant; ils n'ont fondé nulle part une colonie; ils ne se sont installés nulle part; au contraire, ils reviennent en Corse après une absence plus ou moins longue; ils procèdent donc absolument comme les émigrants de la famille patriarcale, comme les Chinois, par exemple, qui se font ramener morts ou vifs de la Californie ou de l'Australie, dans la communauté d'où ils sont sortis.

Tous ces faits démontrent clairement que les premiers habitants de la Corse appartenaient bien réellement au type de la famille patriarcale et que l'abondance extraordinaire des produits de la cueillette a permis à ce type de se conserver et de se perpétuer jusqu'à nos jours, au point d'être encore reconnaissable, malgré les déformations qu'il a pu subir.

IV.

La société corse repose donc essentiellement sur les relations entre parents. Voyons le rôle important que jouent, dans l'organisation sociale de ce pays, ces relations de famille.

On y recourt à chaque instant, elles sont le grand moyen d'action, le grand refuge des individus.

C'est qu'en effet le besoin de se grouper, de se serrer les uns contre les autres, s'est toujours fait impérieusement sentir en Corse, *par suite de la nécessité de se défendre.*

Les rivages orientaux, dont nous avons décrit l'accès si facile et si séduisant, ont successivement attiré tous les peuples qui se sont disputé la domination de l'Europe, à commencer par les Phéniciens et les Romains. Ils y étaient poussés d'abord par l'intérêt qu'ils avaient à s'assurer la liberté de leur navigation commerçante et militaire, au moyen de la possession de ces rivages placés au centre de la Méditerranée; ensuite par l'espoir de rançonner cette île si naturellement fertile : aussi les soulèvements de la Corse ont-ils presque toujours pour cause les tributs, les exactions, les pillages des dominateurs étrangers.

Cette occupation constante de l'île, par des étrangers qui établissaient leurs places fortes sur le rivage oriental, était accompagnée de telles violences que ce rivage s'est trouvé dévasté, au point d'être aujourd'hui inhabitable. Là où s'élevaient autrefois tant de villes populeuses et commerçantes, on ne trouve plus que des ruines, entourées de marécages pestilentiels qui éloignent toute population; sur toute la côte, de Bastia à Porto Vecchio, on ne voit plus aujourd'hui ni ville, ni bourg.

Elle est en effet remplie de récits de guerre et de luttes, l'histoire de la Corse : c'est une perpétuelle prise d'armes. Aucune création intellectuelle, aucune de ces fondations qui font l'honneur et la gloire solide d'un peuple. Les seules constructions sont des tours fortifiées établies par les envahisseurs sur les rivages, ou par les Corses dans l'intérieur du pays.

Les villages ont le même caractère : ils « ont été bâtis par des soldats, non par des agriculteurs. Ils sont admirablement aménagés pour la défense et point du tout pour les travaux des champs. On n'y voit ni granges pour remiser les gerbes et le foin, ni écuries ni étables pour les bestiaux (1). » C'est que granges,

(1) P. Bourde, *ibid.*, 2 mai 1887.

écuries et étables sont incorporées à l'habitation pour leur plus grande sûreté.

On peut résumer l'histoire entière de la Corse dans le récit suivant. « En telle année, on en vint aux armes, pour une raison qu'on ne connaît pas bien. Tel personnage, renommé pour le nombre de ses parents, fit alliance avec les Génois (ou avec tout autre peuple étranger), il favorisa leur entrée dans l'île et fut sur le point de triompher, grâce à leur concours. Mais tout à coup, un autre Corse, également puissant par le nombre de ses parents, se déclara contre lui; il appela à son aide un autre peuple étranger (les Pisans, par exemple). Ici, récit interminable et confus de luttes, embuscades, etc. Après quoi, on en vint à un accord cordial. Mais l'année suivante, on ne sait pas bien pourquoi, tel nouveau personnage, également puissant par sa parenté, fait un appel héroïque aux armes... La suite comme précédemment, et ainsi de même pendant des siècles, depuis les Romains jusqu'à Paoli.

Un pareil passé historique n'est pas bien facile à débrouiller, mais comme il explique clairement les caractères que nous avons relevés dans l'organisation sociale de la Corse!

Aussi les seuls grands hommes de l'histoire de la Corse sont-ils des hommes de guerre, des chefs de partisans, des chefs de bandes, vivant au milieu des conspirations et des coups de mains, tour à tour affranchissant leur pays et le livrant à l'étranger. Tels sont, par exemple : Sambucuccio, qui, en l'an 1007, mena le soulèvement le plus célèbre des communes; Sampiétro, qui à la tête d'une bande essaye d'enlever la Corse aux Génois : il est poignardé en 1567, après avoir assassiné sa femme, parce qu'elle avait demandé sa grâce au sénat de Gênes. Son fils et son petit-fils, Alphonse et Jean-Baptiste d'Ornano, sont également des gens d'épée, compromis dans des conspirations : le premier continua la lutte contre les Génois; le second, après avoir été impliqué dans la conspiration de Chalais, fut enfermé à Vincennes, où il périt, dit-on, étranglé. Philippe-Antoine d'Ornano, qui appartient à la même famille, fit toutes les campagnes de l'Empire, et fut créé maréchal de France par Napoléon III. Hyacinthe Paoli, après avoir

dirigé, de 1734 à 1739, l'insurrection de ses compatriotes contre les Génois, offrit successivement la Corse au saint-père, puis à l'Espagne, qui la refusèrent, et fut vaincu par les Français. Pascal Paoli, son fils, réussit à enlever aux Génois tout l'intérieur de l'île; après la cession faite par Gênes à la France, il souleva ses compatriotes, mais fut contraint de se réfugier en Angleterre; rappelé par l'Assemblée nationale avec le titre de lieutenant général de la Corse, il ne tarda pas à rompre avec la Convention, expulsa tous les Français et... offrit la Corse à l'Angleterre, qui l'accepta. Jacques Abbatucci lutta contre Paoli et les Anglais. Charles Abbatucci, Lucien et Raphaël de Casabianca, Sebastiani et Arrighi furent tous des officiers au service de la France. Il faut bien aussi ranger parmi les hommes célèbres de la Corse l'assassin Fieschi, qui ne fit qu'appliquer sur le continent et en grand les procédés de la vendetta corse. Enfin Napoléon, dont l'origine corse explique en partie le caractère, ainsi que l'a brillamment exposé M. Taine.

Cherchez un homme célèbre, un grand homme corse en dehors de ces noms-là, vous n'en trouverez point; il n'y en pas. Le seul qu'on pourrait citer est le pape Formose. Or il est curieux de constater que sa destinée a été aussi agitée que celle de ses compatriotes : un de ses successeurs, Étienne VI, l'accusa d'avoir usurpé la tiare, le fit exhumer, traîna en plein concile son cadavre revêtu des habits pontificaux et, après lui avoir fait trancher la tête par le bourreau, le jeta dans le Tibre. Il ne fut réhabilité que par Jean IX.

Cette vie d'agitation, de lutte, de compétitions perpétuelles est tellement dans le caractère national qu'on la retrouve même dans le clergé : il s'est surtout illustré dans des rôles politiques et militaires.

Dans ce pays, où rien n'appartient bien complètement à personne, par suite de l'état flottant de la propriété, et où l'on est constamment à se battre, il est bien évident que l'intérêt pressant de chacun est de s'attacher à la fortune des gens qui ont assez d'autorité pour diriger l'attaque ou la défense, distribuer les faveurs et les dépouilles. La protection de ceux qui sont assez

forts pour se faire respecter remplace un droit ferme de propriété.

M. Paul Bourde est frappé de ce fait dont il ne s'explique pas la cause : « Une quinzaine de familles, dit-il, disposent d'une influence qui leur permet de faire voter comme il leur plaît un certain nombre d'électeurs. » Et il cite des faits qui sont vivement éclairés par tout ce que nous venons de dire.

Voici, par exemple, un médecin, le docteur Don Luis, qui donne ses soins, et on le paye *en dévouement*.

C'est encore M. G... « Un homme fait cinquante kilomètres pour lui apporter un hectolitre de vin. M. G... n'en a nul besoin, mais l'homme a besoin de trente francs. Il ne savait à qui vendre, il est venu chez le patron. » Ce même patron raconte que, quand le percepteur menace un de ses clients de la saisie, parce que l'impôt est en retard ou que des amendes ne sont pas payées, il fait l'avance de ces sommes. « On le rembourse si on peut. Une ou deux fois par mois, il va à Corté, soumet les litiges de sa clientèle à son avocat et soutient ses procès. Les dames d'une famille influente visitent les malades, secourent les pauvres, font des cadeaux aux mariages et aux baptêmes. »

Elle est pleine d'attrait cette situation de chef de clan. « Un patron est un directeur de consciences, un meneur d'hommes; il a tous les plaisirs de la domination : il gouverne, dans le sens le plus étendu du mot, et, pour retenir son monde, pour en sauvegarder les intérêts, pour en combattre les ennemis, pour leur tendre des embûches et déjouer les leurs, il peut dépenser autant d'habileté et de ressources d'esprit qu'il en faut aux hommes d'État sur des théâtres plus vastes. »

On comprend que toute l'ambition soit tournée vers la possession du pouvoir et vers la direction des mouvements insurrectionnels, puisque c'est le seul moyen d'être maître de tout. Quant à la masse, sa préoccupation constante est de s'attacher complètement, aveuglément, à la cause de ceux qui peuvent la protéger et l'enrichir. — Et ces derniers n'y manquent pas.

Ainsi « au mois d'août 1886, le jury jugeait quarante-deux affaires d'expropriation sur la ligne du chemin de Bastia au Fiumorbo. Ce jury avait été composé par une majorité dirigée par

M. de Casabianca, trié par un tribunal présidé par le père de M. de Casabianca, et il délibérait en présence de M. de Casabianca, avocat choisi par la Compagnie. C'était un vrai *jury de clan*, et il a jugé d'après la conscience de clan, qui *regarde comme légitime tout ce qui profite aux amis*. M. B... était exproprié pour une vigne de 16 ares 96 centiares, et Mlle V... pour une vigne d'une étendue sensiblement égale de 18 ares 90 centiares. M. B... était un ennemi du clan; on lui a donné 2,000 francs, ce qui était du reste parfaitement raisonnable. Mais M^le V... était une parente; elle a obtenu 13,000 francs. MM. A... étaient aussi des parents, on leur a payé 35,000 francs 1 hectare 36 ares 70 centiares de terres et de maquis. M. de S... était encore un parent, et on l'a comblé : 45,000 francs pour 90 ares 51 centiares de terres et de maquis. Sur le continent, cette partialité aurait soulevé un mouvement de réprobation générale contre le jury qui s'en est rendu coupable et contre les personnes qui en ont profité. En Corse, les partisans de M. de Casabianca n'y ont vu qu'une preuve de la puissance de leur clan, et ils s'en sont réjouis. Plus l'énormité était flagrante, plus ils se sentaient forts (1). » Les adversaires de M. de Casabianca ont naturellement fait tout le scandale possible; mais peu après, maîtres du pouvoir à leur tour, ils ont employé absolument les mêmes procédés.

Quand un clan a réussi à s'emparer du pouvoir, il s'y fortifie et s'y maintient par tous les moyens. Il y est le plus souvent arrivé de vive force, il s'y maintient de vive force comme dans une citadelle. Ne sont-ce pas les lois de la guerre et le pouvoir est-il autre chose que le butin du vainqueur?

« Un maire doit mourir dans son écharpe! Cet axiome corse veut dire, qu'une fois installé dans la mairie, un parti serait bien sot d'en sortir et que tous les moyens sont bons pour y rester. Et la possession du *sugile* (sceau de la mairie) assure de tels avantages qu'il n'est point de risques auxquels on ne s'expose pour l'acquérir ou le conserver. Un sous-préfet morigénait un maire de la montagne condamné à un mois de prison pour une fraude

(1) P. Bourde, *ibid.*

électorale cynique. « Comment avez-vous pu faire cela, vous? lui demandait-il. — Hé! dit l'autre, que voulez-vous? ça aurait pu réussir. » Qu'est-ce qu'un mois de prison auprès de quatre ans de pouvoir, de ce pouvoir absolu de vizir dont parle Blanqui? Et puis la prison, si l'on est du bon clan, le patron saura bien vous dispenser de la faire. En vérité, on ne risque donc rien, ou l'on croit ne rien risquer, ce qui revient au même. En 1884, 226 personnes ont été poursuivies pour délit électoral; en 1885, 173; ce qui donne un total de 399 personnes pour deux années. Je n'ai pu me procurer le renseignement pour 1886. En 1884, les élections municipales ont été cassées dans 46 communes; en 1885, dans 12; en 1886, dans 2; c'est-à-dire que, pour constituer les municipalités en Corse, il a fallu refaire les élections dans 60 communes, soit une commune sur six. Ces chiffres vous donneront la mesure de l'audace avec laquelle on falsifie les scrutins (1). »

M. Paul Bourde relève une longue série de fraudes et de violences électorales dont quelques-unes suffiront à donner une idée.

Un péché véniel, quand on est au pouvoir, est d'ajouter des amis sur les listes électorales et de rayer des ennemis.

Pour ajouter des amis, il suffit de compter les mêmes deux fois, ou d'inscrire des électeurs « qui n'habitent plus le village depuis dix, quinze, vingt, quarante ans, et qui sont inscrits depuis longtemps dans la commune où ils sont allés se fixer. Le jour du scrutin, si le succès dépend d'eux, on les fait venir; s'il le faut, on leur paye le voyage. Et, s'ils ne veulent pas faire le voyage, on vote pour eux. »

On a protesté contre les procédés des maires, en 1884, dans 164 communes; en 1885, dans 136; en 1886, dans 106. Il y a 364 communes en Corse. Mais les adversaires sont réduits à l'impuissance, car le juge de paix, comme tous les magistrats de la commune, est du bon clan.

La statistique ne donne qu'une idée incomplète des intrigues

(1) P. Bourde, *ibid.*, 27 avril.

qui s'agitent et des colères qui s'allument autour des justices de paix pendant les élections. « Les gens des classes élevées seuls affrontent les ennuis d'une longue procédure. Mais les paysans, perdus dans leurs villages, éloignés du chef de clan, ne vont pas en cassation. Ils sont persuadés qu'il n'y a point de justice; alors, à quoi bon aller devant un autre tribunal? Violemment dépouillés de leurs droits de citoyens, ils rentrent chez eux, décrochent leurs fusils à deux coups, en font jouer les batteries et se mettent à rêver en murmurant : « Autrefois, cela ne se serait pas passé « ainsi. Les Corses d'aujourd'hui n'ont pas plus de cœur que des « Lucquois. Et de temps en temps l'un d'eux jette son fusil sur l'é- « paule et se déclare en vendetta, pour imiter les Corses d'au- « trefois (1). »

D'autres fraudes courantes universellement pratiquées et universellement impunies consistent à ne pas procéder aux élections, lorsqu'on craint ne pas avoir la majorité. C'est ainsi que le conseil municipal de Campitello s'est maintenu pendant deux ans. Enfin, ayant réussi à confectionner des listes électorales qui lui assuraient la majorité, il ne s'opposa plus à l'élection, qui fut fixée au 8 avril 1883.

« Cependant, raconte M. Bourde, le bruit s'était répandu que des étrangers avaient été inscrits frauduleusement sur les listes. Les adversaires du maire demandèrent communication du tableau rectificatif; on le leur refusa. Après avoir en vain demandé protection à toutes les autorités, les gens de la majorité se dirent : Eh bien, défendons-nous à coups de fusils! Et, comme tant d'autres, cette histoire corse se termina dans le sang. Une bande d'hommes armés vint se ranger en bataille devant la mairie pour en défendre l'approche aux étrangers. Un malheureux, originaire de Corté, se présenta pour voter. Le maire, de son perron, l'appelait : Viens, ne crains rien. Son beau-père, un Lucquois, le poussait par derrière : Vas-y. Et les hommes rangés en bataille lui disaient : Si tu avances, tu es mort. Il essaya de passer. Feu! cria une voix. Les fusils s'abattirent dans sa direction, et il

(1) P. Bourde, *ibid.*, le 22 avril.

tomba avec une charge de plomb dans le corps. Affaire mal conduite, me disait un Corse, c'est le maire qu'il aurait fallu tuer pour s'en débarrasser. Huit des nôtres, parmi lesquels le conseiller général, furent condamnés. Notre parti, frappé de terreur, en est resté désorganisé (1). »

Le récit des élections cassées formerait le plus complet manuel de fraudes électorales qu'on puisse imaginer. « Tout d'abord il faut s'assurer le bureau, parce que, quand on a le bureau pour soi, on est certain que les adversaires ne frauderont point, tandis que soi-même on pourra, si cela est nécessaire, aider la destinée. Les maires font coucher des amis dans la salle de vote, et les adversaires ont beau se lever tôt, ils trouvent toujours le bureau installé. Quand on a formé un bureau à soi, tout devient facile. On fait voter les absents, — et même les morts. On empêche de voter les adversaires insuffisamment inscrits. On examine le bulletin que présente un électeur douteux et on le décide *in extremis* à bien voter. On ajoute des bulletins dans l'urne. On annule les bulletins des adversaires en les marquant adroitement. Avec un brin de mine de plomb inséré sous son ongle, ou bien en passant le doigt sur une éponge imbibée d'huile ou d'encre cachée sous la table, le président du bureau les raye ou les tache en les déposant dans l'urne. Au dépouillement, bulletins marqués, bulletins nuls, déclare la loi, et la majorité décimée passe minorité. Aussi des drames terribles ensanglantent-ils ces dépouillements. On se querellait à Antisanti sur un de ces bulletins marqués. Les uns voulaient qu'on le comptât, les autres s'y opposaient. Un coup de pistolet est tiré en guise d'argument. Le maire, qu'on avait visé, éteint la lampe d'un revers de main et s'enfile dans la cheminée pour se mettre à l'abri. On riposte; chacun des assistants décharge ses armes dans l'obscurité. Quand on rapporta de la lumière, il y avait cinq cadavres sur le carreau (2). »

Et franchement le pouvoir vaut bien tout le mal qu'on se donne

1 P. Rourde, le 27 avril.
2 Id., *ibid.*

pour s'en emparer. Songez donc qu'on est maître de tout, mais maître absolu; tout pour soi et ses amis.

On laisse ceux-ci prendre dans les biens communaux les parties qui sont à leur convenance. On leur donne les adjudications, et, s'ils ne peuvent payer, on leur délivre un certificat d'insolvabilité signé du maire et du receveur municipal qui est naturellement du clan vainqueur. Mêmes faveurs pour les droits de pacage. « D'après un système de numération original, dix bêtes des amis comptent pour une, tandis qu'une bête des ennemis compte pour dix. En d'autres termes, les amis payent le moins possible et les ennemis le plus possible. On m'a procuré l'état des rétributions pour la jouissance des biens communaux de Casamaccioli en 1886 : 34 partisans du maire et 37 adversaires y sont inscrits. On n'a pas pu me fournir un compte exact des bêtes appartenant à ces divers propriétaires, mais on m'assure qu'il y en a plus du côté du maire que de l'autre, pour cette bonne raison que, précisément pour ne pas payer de redevance à la commune, les bergers de profession passent toujours du côté de la municipalité. Aucune opinion politique n'est plus fixe que la leur; quelles que soient la bonne ou la mauvaise fortune des partis, bergers, bergères et bergeries sont toujours du parti où l'on ne paye pas. Or les 34 partisans du maire de Casamaccioli sont inscrits à eux tous pour 87 fr. 55 de rétribution, tandis que les 37 adversaires sont inscrits pour 1,002 fr. 80 (1). »

On s'explique maintenant pourquoi les Corses recherchent particulièrement les fonctions qui les rapprochent du pouvoir, qui leur donne une portion, si minime qu'elle soit, de l'autorité publique. Aussi encombrent-ils l'administration et l'armée, où on en compte actuellement environ dix mille. « Le Trésor a payé l'an dernier dans l'île 3,253 pensions civiles ou militaires. Supposer trois personnes en fonctions pour une en retraite n'est point exagéré. Un dépouillement de l'Annuaire militaire de 1885 a donné un total de 815 officiers corses dans l'armée active, et un dépouillement de l'Annuaire de la gendarmerie, 402 sous-officiers

(1) P. Bourde, *ibid.*

de la même origine. Toute l'intelligence, toute l'activité de la population s'en vont aux emplois. Le pays est vide. On y voyage des lieues et des lieues à travers les plus belles terres du monde, sur lesquelles les ronces et la brousse poussent plus drues que des toisons. Les villages apparaissent de loin en loin comme des oasis, l'air riche au milieu de leurs beaux vergers. Et puis les maquis vagues, le désert de verdure recommencent [1]. »

Comme toutes les races patriarcales, les Corses n'ont jamais été capables de constituer une autorité régulière et un gouvernement central autonome, un gouvernement national [2]. Aussi, tout en étant très jaloux de leur liberté personnelle et de leurs influences de familles, leur mouvement spontané a toujours été d'appeler le gouvernement de l'étranger. C'est bien leur faute, s'ils ont toujours été dominés par des conquérants venus du dehors.

En somme, leur sentiment national n'est autre chose que l'idée de faire triompher le groupe de familles auquel ils ont lié leur sort. Une pareille conception du pouvoir explique comment les luttes se succèdent, sans interruption, dans toute l'histoire de la Corse. En effet, dès qu'un groupe de familles triomphe, les autres, c'est-à-dire les familles vaincues, ne se croient nullement tenus à suivre l'autorité du moment, qui n'est pour eux qu'un ennemi et le pire de tous, un ennemi héréditaire, un ennemi de famille. Aussi n'ont-ils rien de plus pressé que de se soulever contre les vainqueurs, et d'offrir leur pays à l'étranger, à condition qu'on les délivre du parti rival. Voilà l'explication des révolutions de la Corse, où l'on voit se succéder le parti d'Octave et de Sextus Pompée, d'Othon et de Vitellius, des Grecs de Byzance et des Goths conduits par Totila, des Lombards et des Francs, de Boniface, marquis de Toscane et d'Othon II, empereur d'Allemagne, des Pisans et des Génois, des Aragonais, des Anglais et des Français.

Cet attachement aux intérêts, aux passions de la famille, cette absence d'autorité généralement reconnus, ces luttes perpétuelles

1. P. Bourde, *ibid.*

2. Voir la démonstration de cette impuissance et ses causes dans *La Science sociale*, t. I, p. 33-37, 129-133, 519.

de partis trouvent, dans la configuration physique de la Corse, le théâtre le mieux préparé.

Représentez-vous un enchevêtrement de petites vallées, isolées les unes des autres par de hautes montagnes et formant chacune un petit pays à part. Chaque vallée avait au moyen âge son gouvernement particulier, indépendant, autonome. « La population de chaque vallée constituait une *piève* (*plebs*), groupe à la fois religieux et civil, qui choisissait elle-même son *podestat* et « les pères de la commune ». Ceux-ci à leur tour nommaient le « caporal » dont la mission expresse était de défendre les droits du peuple envers et contre tous (1). »

Imaginez-vous maintenant ce que doivent être, dans un milieu aussi resserré, sur un aussi petit espace, les luttes, les compétitions de familles. Elles s'augmentent, elles s'enveniment, elles s'exaspèrent par le contact perpétuel. On ne peut sortir de sa demeure sans rencontrer face à face un homme de la faction rivale; les yeux se cherchent, se rencontrent et se lancent la menace, la haine, qui couvent au fond des cœurs. Et entre parents, entre amis, de quoi causer, à ce bout isolé du monde, si ce n'est de ces mêmes haines, qui s'enflamment encore dans ces interminables causeries ?

Elles sont en effet interminables, car tous ces gens n'ont rien à faire : leurs châtaigniers, leurs oliviers, leurs arbres à fruits poussent seuls, sans qu'ils aient à s'en occuper; leurs moutons, leurs chèvres broutent toutes seules dans la montagne sous la conduite du berger; quant à leur rudiment de culture, ils s'en sont déchargés sur les femmes et sur les « méprisables » Lucquois. « Presque tous les villages ont une belle place, où les habitants passent la meilleure partie de leur vie à « causer politique », se promenant, un parti d'un côté, un parti de l'autre, sans jamais faire plus d'une dizaine de pas en long ou en large. Cette habitude prudente de tourner sur soi provient sans doute de ce que, en temps d'inimitiés, on prend l'air devant sa porte sans dépasser le coin de sa maison. Si vous vouliez persuader à ces gens qu'ils

(1) É. Reclus, *loc. cit.*, p. 641.

se trouveraient mieux d'une vie plus laborieuse, ils pourraient vous répondre que chacun est libre d'entendre le bonheur à sa façon ; mais il est probable qu'ils se contenteraient de vous demander : « Nous prenez-vous pour des Lucquois? » De quoi cause-t-on donc quand tous les jours, sur la place de tous les villages corses, « on cause politique »? On parle de ses triomphes quand on est vainqueur, on rumine ses griefs quand on est vaincu, et on combine des ruses pour être maître coûte que coûte aux élections qui viennent. Ce sont de belles passions; l'esprit de clan y met ses partialités, la tolérance administrative en favorise les audaces, l'intérêt particulier les échauffe de ses âpres violences, l'oisiveté les envenime par ses longues songeries, et tout cela fait cette population prompte à verser le sang qui se meut dans notre constitution de 1875 avec une âme du quatorzième siècle italien et dont l'étrange originalité ravit l'artiste, — et scandalise le simple bourgeois continental (1). »

Vous étonnerez-vous maintenant qu'à un moment donné ces haines ainsi perpétuellement surexcitées par le contact, finissent par éclater et par se traduire en actes de vengeances, en terribles *vendetta* ?

Au siècle dernier, « la vendetta qui régnait entre les familles de génération en génération coûtait chaque année à la Corse un millier de ses enfants; des villages entiers avaient été dépeuplés; en certains endroits, chaque maison de village était devenue une citadelle crénelée où les hommes se tenaient sans cesse à l'affût, tandis que les femmes, protégées par les mœurs, sortaient librement et vaquaient aux travaux de la campagne. Terribles étaient les cérémonies funèbres, quand on apportait à sa famille le corps d'un parent assassiné. Autour du cadavre se démenaient les femmes en agitant les habits rouges de sang, tandis qu'une jeune fille, souvent la sœur du mort, hurlait un cri de haine, un appel furieux à la vengeance. Ces *voceri* de mort sont les plus beaux chants qu'ait produits la poésie populaire des Corses (2) .

(1) *Le Temps*, 16 avril 1887.
(2) É. Reclus, *loc. cit.*, p. 638.

Comme ce dernier trait est caractéristique! La littérature corse est essentiellement une littérature de vengeance, un appel à la haine et à la mort.

Entretenus loin de toute distraction extérieure dans ces petites communes isolées au milieu des montagnes, ces haines se transmettent de familles en familles pendant des siècles, sans s'affaiblir, et au contraire, en se surexcitant, à mesure que s'accumulent les meurtres. « Dans la Casinca, par exemple, les habitants sont encore divisés en *neri* et en *bianchi*, une querelle qui était dans toute sa violence au seizième siècle et à laquelle des Casabianca étaient déjà mêlés à cette époque. Tout vrai Corse a ses ennemis personnels, et il suffit qu'ils soient d'un parti pour que lui-même soit de l'autre tout naturellement, par instinct. Un chien tué dans une vigne amène entre les Rochini et les Tafani une inimitié qui a déjà fait onze victimes. Il faudrait être bien superficiel pour croire qu'il ne s'agit que de ce chien dans l'affaire. Le fond, c'est que l'arbitraire ne laisse personne de sang-froid: tous ces cœurs si prompts au meurtre sont gonflés des rancunes accumulées par les vexations impitoyablement prodiguées aux vaincus des luttes électorales. Les rapports de gendarmerie n'ont pas signalé moins de 135 attentats contre les personnes pendant l'année dernière (1886). C'est 1 par 2,000 habitants, quatre fois plus que dans le département de la Seine, où la population est si mêlée (1). »

On s'expliquera le chiffre de ces attentats, quand on saura qu'un seul meurtre met en état de *vendetta* tous les parents de la victime et, par voie de conséquence, tous les parents de l'agresseur. A la suite de l'inimitié des Rocchini et des Tafani, vingt-quatre membres des deux familles, se sentant menacés, ont gagné le maquis.

C'est qu'en effet, pour perpétuer un pareil état de choses, la Corse offre l'asile le plus favorable qui se soit jamais ouvert à des brigands : *le maquis*.

Le maquis (de l'italien *macchie,* broussailles) est un fourré

(1) P. Bourde, *ibid.* 16 avril, 5 mai.

immense et inextricable où dominent l'arbousier, le lentisque, la bruyère, le laurier-tin, le myrthe, le buis; des touffes de cacalias, de cystes, de romarins, de ronces, de lavandes et de fougères se mêlent aux chèvrefeuilles, aux clématites, aux smilax, et en font une retraite presque impénétrable.

Le *maquis* n'est pas un produit spontané de la Corse, il est dû à l'imprévoyance développée dans la race par la cueillette et à l'absence de toute organisation régulière de pouvoir public. En effet, ces vastes espaces étaient autrefois couverts de magnifiques forêts, qui ont été peu à peu détruites, comme je l'ai dit, par les feux allumés çà et là par les bergers et les bandits. Ces forêts n'étant pas plus appropriées que la plus grande partie de l'île, chacun en usait et en abusait librement comme de toutes choses.

D'après la gendarmerie, le nombre des bandits qui tiennent le maquis est actuellement, en l'année 1887, de cinq à six cents, une véritable armée. C'est dans les maquis situés dans la région la plus montagneuse que le banditisme a sa retraite la plus sûre.

« C'est dans cette région que se réfugient de préférence les bandits; c'est là que la vendetta fait le plus de victimes, c'est là que les paysans piochent leur champ avec le fusil posé sur le sillon, à leur côté. Gagner le maquis, c'est se réfugier dans ces solitudes; il est aisé de s'y cacher des gendarmes et de ses ennemis, mais il est moins facile d'y vivre. Aussi l'expression tenir le maquis ne doit-elle pas être prise à la lettre; le bandit reste toujours à portée des parents ou des amis, qui lui procurent des vivres, et il couche aussi souvent sous un toit qu'à la belle étoile. Seulement la vie sociale est suspendue pour lui; se garder des embuscades et en dresser devient son principal souci (1). »

Je regrette de ne pouvoir, faute d'espace, retracer ici la vie de ces bandits : on verrait qu'ils dominent complètement la Corse : « Il a un bandit à son service, » est la locution qui donne la plus haute idée de la puissance d'un homme : c'est

(1) P. Bourde, *ibid.* 12 mai.

comme si l'on disait : « Il est au mieux avec un ministre. »

« La loi étant impuissante, la justice étant méprisée, le bandit les remplace. Vous nourrissez, payez et protégez un bandit, et le bandit met son fusil à votre disposition. C'est un échange de services. Vous avez un débiteur qui n'est pas pressé de payer, le bandit se chargera de hâter le remboursement ; ses arguments sont irrésistibles. Si, au contraire, vous êtes poursuivi par un créancier, le bandit vous procurera des délais. Si vous êtes en contestation pour une propriété, ce qui est si fréquent en Corse, le bandit démontrera à votre adversaire qu'il a tort. Si vous êtes berger et qu'un propriétaire vous conteste le droit de pâturage, le bandit lui fera entendre raison. Si vous êtes propriétaire et que les bergers dévastent vos domaines, le bandit les repoussera. Votre fille ou votre sœur est trompée, le bandit amènera le séducteur au repentir et à la réparation. — Que voulez-vous? ils nous font respecter, avouait naïvement un propriétaire. Le bandit, en un mot, se transforme en une sorte de régulateur social. La crainte qu'il inspire plane au-dessus des villages (1). »

Et les faits abondent. Ici c'est un maire de l'arrondissement de Sartène, qui est contraint par un bandit d'épouser une jeune fille qu'il avait séduite. Là c'est un habitant d'Ajaccio sauvé d'un duel par les bandits qu'il a à son service. Des bandits empêchent un adjudicataire de faire une coupe de bois, qui contrariait quelques habitants de leurs amis. D'autres empêchent une Compagnie parisienne d'exploiter des vignobles dans les environs de Sartène, parce que cela gênait des bergers dont le parcours se serait trouvé diminué. Mais la Compagnie a eu l'habileté de prendre ces mêmes bandits à son service, et aujourd'hui ce sont les bergers qui sont pourchassés. En temps d'élection, la meilleure chance de succès est d'avoir un bandit pour soi ; on l'a bien vu à Lugo di Nazza. Des propriétaires, des fonctionnaires même, envoient pendant l'hiver des provisions dans leurs maisons de campagne à la discrétion des bandits ; à ce prix, ceux-ci ne pillent pas, mais protègent leurs biens, etc.

(1) P. Bourde, *ibid.*, 21 mai 1887.

Les rois des bandits corses sont actuellement les deux frères Bellacoscia. Depuis quarante ans, ils bravent les lois et l'autorité dans leur célèbre retraite de Pentica. « Ils y ont construit deux maisons, ils y élèvent des troupeaux, ils y ont amassé des richesses et ils y vivent au milieu de leurs familles, redoutés et respectés de leurs voisins, aussi libres dans leur domaine volé qu'un souverain absolu dans ses États. Ils ont la conscience de cette sorte de royauté. L'un d'eux s'est fait graver au pénitencier de Chiavari, où il a placé un de ses gendres (comme gardien, pas comme détenu), un sceau dont il timbre ses lettres à l'instar des princes : L'INDÉPENDANT, *Jacques Bonelli, dit Bellacoscia* (1). » Toutes les expéditions dirigées contre eux ont échoué : au mois de septembre dernier, cent vingt hommes de ligne et soixante-dix gendarmes n'ont pu réussir à s'emparer des deux bandits.

On peut donc dire que le banditisme règne en maître dans toute la région haute de l'île : il s'épanouit au sommet de la société, comme la fleur naturelle de cet arbre corse, dont la cueillette constitue la souche, dont la faible organisation de la propriété et la forte organisation du clan familial constituent les branches.

Vous serez bien étonné, en lisant les journaux locaux, de ne trouver aucune trace d'un pareil état de choses. C'est que de temps en temps les journalistes reçoivent une lettre ainsi conçue : « Monsieur, vous avez appris sans doute le malheur qui frappe notre famille. Nous espérons que vous ne voudrez pas ajouter à tous nos ennuis en en publiant le détail. » Cet avis, qui équivaut à une menace de mort, est entendu, et voilà pourquoi les journaux corses parlent de toute autre que de la « question corse ».

V.

Cette situation doit-elle s'éterniser? Est-elle fatale? Personne ne veut le croire et chacun propose des remèdes.

Les mémoires rédigés par les magistrats et les fonctionnaires

(1) P. Bourde, *ibid.*, 24 mai 1887.

de l'île réclament des mesures d'exception contre les receleurs de bandits, une caisse de fonds secrets destinée à payer les délations, l'organisation d'un service de sûreté, l'augmentation du personnel de la gendarmerie.

Ces divers remèdes n'ont qu'un inconvénient, c'est qu'aucun d'eux n'atteint la cause profonde du mal, et par conséquent ne peut la supprimer. M. Paul Bourde s'en rend compte : tous ces remèdes sont « secondaires », dit-il. Et immédiatement il ajoute : « Les causes principales et profondes, les magistrats et les fonctionnaires ne peuvent pas les dire; elles se ramènent toutes à ceci, qu'on n'a point confiance dans la justice sociale. » Cela est vrai, mais pourquoi les Corses, depuis plus de dix-neuf siècles, n'ont-ils pas confiance dans la justice sociale et se font-ils justice eux-mêmes? Ce phénomène doit bien avoir une cause.

C'est précisément cette cause ancienne, profonde, qu'il faut atteindre et extirper.

Or, toute cette étude nous a montré comment l'état social de la Corse résulte des origines de la race et des conditions du sol; c'est une combinaison des phénomènes sociaux dérivant de l'organisation patriarcale et de la cueillette. Pour tous ceux qui sont quelque peu au courant de la science sociale cette conclusion s'impose; elle est évidente.

Mais il est également évident que le mal est très difficile à guérir, précisément parce qu'il résulte de conditions que l'homme ne peut pas facilement modifier. Ce qui a manqué à la Corse, c'est la nécessité de s'adonner à la culture, de créer une propriété bien définie et bien stable, et par là une hiérarchie sociale, comme dans l'Occident de l'Europe. L'organisation sociale des peuples de l'Orient s'y est maintenue, mais encore aggravée par les conditions naturelles que nous avons décrites.

Il y a eu, à la vérité, à une certaine époque, des barons, dits féodaux, venus du dehors; mais il est remarquable que jamais ils n'ont réussi à attacher les familles à la terre, comme cela a eu lieu dans tout l'Occident. Cette impuissance s'explique très aisément par cette raison que la population pouvait vivre sans cela, grâce aux productions spontanées.

Pourquoi alors ne ferait-on pas couper les châtaigniers, les oliviers et les autres arbres à fruits, avec défense expresse d'en replanter de nouveaux? Cette mesure, qui résoudrait d'ailleurs radicalement le problème, serait folle, inique, inqualifiable, et, qui plus est, impraticable; en effet, l'homme qui se chargerait de l'exécuter n'est pas encore né, et s'il paraissait jamais, il recevrait, dès ses premiers pas dans l'île, vingt balles dans le corps.

On avait entrevu cette solution au siècle dernier : « Quelques économistes, dit Reclus, eurent l'idée de faire disparaître les châtaigniers de la Corse, afin d'obliger ainsi les habitants au travail, et, pendant deux années, à la fin du dix-huitième siècle, il fut en effet défendu de planter d'autres arbres de cette espèce (1). » On peut, à Paris, au fond d'un cabinet d'économiste, ou d'un bureau de ministre décréter tout ce que l'on veut; autre chose est de le faire appliquer.

Une seule solution présente quelque chance de succès : l'assainissement de la campagne autrefois si fertile située sur la côte orientale de l'île et sa colonisation par une de ces émigrations à familles-souches qui ont déjà mis en culture la plus grande partie de l'Amérique du Nord, conquise sillon par sillon sur les Indiens, et qui transforment de jour en jour le Canada.

Ce type de famille (2) particulièrement résistant, essentiellement colonisateur, d'une stabilité à toute épreuve par les profondes racines qu'il pousse dans le sol, est seul capable de ramener l'ordre et la hiérarchie sociale en Corse, ainsi qu'il l'a fait dans tous les pays où il s'est implanté (3). Il agirait à la longue sur les indigènes par le stimulant de l'exemple. D'ailleurs ces familles travailleuses ne tarderaient pas à s'enrichir sur ce sol inépuisablement fertile; elles s'élèveraient ainsi à une situation supérieure à celle des familles corses rivées par leur nonchalance à une médiocrité héréditaire. Elles feraient peu à peu sentir leur

(1) *Loc. cit.*, p. 636.

(2) Voir dans l'article qui suit, de M. Demolins, sur *la Culture en famille-souche dans le Luneboury*, les caractères qui donnent à ce type de famille sa puissance d'action, son incomparable stabilité et son extraordinaire force d'organisation sociale.

(3) Voir la démonstration de ce fait dans *La Science sociale*, t. I, p. 129 à 133; t. II, p. 134 à 141.

influence par la puissance de la fortune et de la valeur intellectuelle et elles finiraient par intervenir d'une façon efficace et prépondérante dans le gouvernement du pays.

Les Corses sont tellement habitués à voir de tous temps chez eux les étrangers que leurs luttes intestines y ont attirés tour à tour, qu'ils prendraient leur parti de cette installation pacifique sur des terres qui ne sont occupées aujourd'hui que par des miasmes délétères et des fièvres pernicieuses. Ils subiraient bientôt la bienfaisante influence de ces familles-souches, et ceux d'entre eux qui y échapperaient ne tarderaient pas à être vis-à-vis des autres dans une situation tellement inférieure, au point de vue de la fortune et de l'influence, qu'ils cesseraient d'être un danger.

Ces prévisions sont d'ailleurs justifiées par les faits : déjà, à force d'émigrer, les Corses ont rapporté de l'étranger plusieurs des traits caractéristiques de la famille-souche.

Ainsi, dans beaucoup de familles, l'héritage se transmet, en fait, à un seul des enfants, à celui qui reste auprès du père, tandis que les autres vont s'établir hors du pays. Ces derniers sont d'autant moins portés à réclamer leur part d'héritage que les produits de la cueillette n'ont guère de valeur qu'à condition d'être consommés sur place. Un Corse établi, par exemple, comme sergent de ville à Paris, ne peut s'y faire envoyer sa part de châtaignes ou d'olives, car dans la plupart des familles, ces produits ne sont pas transformés en argent, mais uniquement consommés sur place. A une pareille demande, l'héritier répondrait à son frère, qu'il ne l'empêche pas de revenir au foyer, à la table commune, prendre sa part des châtaignes, des olives, du lait, du miel et des autres produits. Voilà comment l'émigration, en éloignant la plupart des enfants et en ne laissant le plus souvent au foyer que l'un d'eux, tend à amener une transformation au moins apparente de la famille patriarcale en famille-souche.

L'influence de la famille-souche se fait encore sentir par suite d'un autre fait.

Un certain nombre d'émigrants qui s'étaient dirigés vers l'Amérique, en sont revenus en rapportant des idées, des habitudes

prises dans ce milieu où abondent les familles-souches et sont, dès lors, portés à s'installer en Corse d'après ces idées. Il se fait par là encore un lent travail de transformation, qui ne serait pas suffisant pour modifier la population corse, mais qui aiderait puissamment l'action des colons que l'on établirait dans les plaines du littoral.

Les résultats que produirait l'établissement de ces colons peuvent encore être appréciés par un autre fait, tiré de l'histoire.

La grande époque de prospérité de cette île a coïncidé avec l'établissement des Romains. Or, ces derniers avaient installé dans cette même plaine du littoral, des familles de légionnaires, auxquelles ils avaient distribué des terres. Cet état de choses a duré de six à sept cents ans, et jamais, depuis, la Corse n'a été aussi tranquille et aussi prospère.

Mais ici se présente une difficulté : le régime successoral de la France lui interdit non seulement d'avoir des familles-souches, mais même d'entreprendre aucune tentative de colonisation. Si notre pays ne souffre pas comme la Corse du banditisme, il est atteint d'un autre mal, en apparence moins aigu, mais en réalité plus profond et plus mortel, car il lui impose depuis un siècle un type de famille instable avec lequel aucune société n'a pu prospérer jusqu'à ce jour. Dans ces conditions, la France doit renoncer au seul espoir qu'elle pourrait avoir de résoudre la question corse..., à moins cependant qu'elle ne veuille tenter l'entreprise avec des colons anglais, allemands ou scandinaves!

J. Moustier.

LA PETITE CULTURE

EN FAMILLE-SOUCHE (1).

LE « *BAUER* » DU LUNEBOURG.

Le type dont nous abordons aujourd'hui la description va nous faire franchir encore un degré dans la série des sociétés humaines : il va nous faire assister au *développement de la culture en famille-souche*. La Norvège nous a offert le spectacle de la *culture fragmentaire;* le Lunebourg hanovrien nous offre celui de la *petite culture*.

Le Lunebourg hanovrien est le cœur de cette immense plaine basse qui s'étend sur tout le nord de l'Allemagne. Il est borné au nord par la mer du Nord, à l'est par l'Elbe, au sud par le duché de Brunswick, à l'ouest par l'Oldenbourg. Sa superficie est de 550,000 hectares, ce qui représente environ l'étendue de deux départements français.

I.

Dans le Lunebourg, le type de la famille-souche n'est pas né du sol, comme en Norvège : il a été importé du dehors.

A l'époque où Tacite nous dépeint les populations de la Germanie, cette région était encore occupée par des familles semi-pastorales, dont les caractères essentiels appartenaient à la forma-

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 22, 110, 212, 486 ; t. II, p. 116, 212, 405 ; t. III, p. 33, 235, 327.

tion patriarcale (1). Mais, plus tard, lorsque les hommes du Nord, les Scandinaves, commencèrent leurs fameuses expéditions (2), le littoral du Lunebourg se présenta le premier à eux, comme étant plus rapproché. Il leur offrait en outre des facilités extraordinaires pour pénétrer bien avant dans l'intérieur du continent et jusqu'aux parties hautes de l'Europe. Si l'on veut bien jeter les yeux sur une carte, on remarquera que les deux grands fleuves qui limitent le Lunebourg à l'est et à l'ouest, l'Elbe et le Wéser, viennent confondre leurs embouchures dans l'angle formé par les rivages du Lunebourg et du Schleswig-Holstein. Ce point de la côte continentale avait donc pour les navigateurs venant de la Scandinavie l'avantage inappréciable de leur donner le choix entre les deux plus grandes voies navigables de la Germanie centrale. Quelle irrésistible séduction pour des pirates normands habitués à remonter les fleuves sur leurs légères barques!

Ce point de la côte est tellement caractéristique pour le transit, que, plus tard, au moyen âge, c'est là, dans cet angle, au fond de ce golfe, que se développèrent, aux embouchures de l'Elbe et du Wéser, les deux grandes métropoles commerciales de la *Ligue hanséatique*, les riches villes libres de Hambourg et de Brême.

Il n'est donc pas étonnant que le Lunebourg ait subi le premier et complètement l'influence des pêcheurs normands. Ils y opérèrent de nombreuses descentes et, finalement, s'y établirent. Les Sagas islandaises, qui nous ont transmis les plus lointaines traditions des Scandinaves, mentionnent souvent, dans leurs récits de combat, ou dans leurs légendes religieuses, les localités situées des deux côtés de l'Elbe. La Germanie tout entière fut d'ailleurs profondément pénétrée par l'élément scandinave, et la trace s'en retrouve encore aujourd'hui dans les caractères physiques des populations. « Les femmes, dit X. Marmier, ont généralement ce type de physionomie chaste et calme que l'on retrouve à partir de la Saxe jusqu'à l'extrémité de la Norvège : les yeux d'un bleu limpide, les cheveux blonds, le teint blanc et légèrement rosé.

(1) Tacite, *Mœurs des Germains*, XXVI. Voir un de nos précédents articles, t. II, p. 117-120.

(2) Voir *La Science sociale*, t. II, p. 121-141.

Les hommes sont robustes et vigoureux. Comme les anciens guerriers du Nord, qui se glorifiaient surtout de la lourdeur de leurs épées et de la puissance de leurs bras, ils attachent un grand prix à la force physique (1). »

En s'établissant dans le Lunebourg, les Normands y importèrent, comme ils le firent partout, la famille-souche, cette institution caractéristique de leur race; nous allons l'y retrouver aussi vivante que si elle avait été implantée d'hier.

Loin de s'y déformer, elle put être transportée de là, dans toute sa pureté, jusqu'en Angleterre. Le Lunebourg est en effet l'ancien pays des Saxons, d'où sortirent les conquérants de la Grande-Bretagne. Les deux têtes de chevaux, emblèmes d'Hengist et d'Horsa, figurent encore sur l'étendard national du Lunebourg.

Ainsi, dans le Lunebourg, la forme de la famille, avec toutes les conséquences qui en sont dérivées pour l'organisation de ce nouvel atelier agricole, ont été importées du dehors par les Scandinaves. Mais on va voir qu'au contraire ce sont *les conditions physiques du lieu,* qui ont obligé les populations à passer de la culture fragmentaire au cadre plus large de la petite culture.

II.

Les landes du Lunebourg sont une des contrées les moins pittoresques de l'Allemagne, une de celles dont on parle toujours avec ironie, quoiqu'elle ait aussi sa beauté, ses fleurs roses, ses petits bouquets d'arbres, ses ravins, l'infini de ses horizons (2). C'est la région du *geest* ou *gast,* analogue à la *gâtine* de plusieurs parties de la France, c'est-à-dire un composé d'épaisses couches de sables enfermant des argiles et des marnes. Dans certaines parties, le sable est presque mobile et le vent le fait onduler en longues dunes comparables aux vagues de la mer : ce pays est bien nommé *Die heide*, la lande.

(1) *Lettres sur le Nord*, t. I, p. 13, 14.
(2) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle,* t. III, p. 728.

Un pareil sol ne peut donner naissance qu'à des productions végétales et animales peu riches. La végétation se compose de bois et de bruyères, de pauvres champs et de maigres prairies. Le sarrazin n'a pu être remplacé par l'orge et le froment. On cultive le houblon, le chanvre; on élève sur les maigres pâturages de la lande, des troupeaux de brebis noires, petites, presque sauvages, les légendaires *haidschnuken*, dont la laine grossière a pu être prise, dit-on, pour du poil de chèvre, et de petits chevaux qui s'accommodent bien de ce sol peu humide.

Un territoire aussi peu fertile ne peut créer la richesse et, par conséquent, donner naissance spontanément à une race de grands propriétaires, ayant des capitaux suffisants pour entreprendre la grande culture. Les tentatives même que l'on a faites pour créer artificiellement ce genre d'exploitation n'ont pas réussi : « Des agronomes, dit Reclus, ont mainte fois essayé de soumettre la lande du Lunebourg à la grande culture, mais leurs efforts ont échoué à cause du manque d'eau (1). »

Si la grande culture est écartée par la faible fertilité du sol, le type de la culture fragmentaire, que nous avons observé en Norvège (2), l'est également par l'insuffisance des productions spontanées. Il est, en effet, impossible de trouver dans la lande des ressources naturelles assez abondantes pour ne demander à la culture qu'un complément de ressources : il faut en vivre complètement.

Et voilà comment c'est la petite culture qui prédomine dans le Lunebourg hanovrien. Elle est caractérisée par le type du paysan, ou *bauer*, tirant *exclusivement* de son domaine tous ses moyens d'existence.

Pour vivre, en effet, on ne peut compter que sur la culture, et, dès lors, on s'y adonne avec d'autant plus d'intensité. Le Lunebourg est presque exclusivement agricole; à peine y rencontre-t-on quelques villes peu importantes dans le voisinage de l'Elbe, ou sur les petits affluents de ce fleuve. *L'habitant du Lunebourg est essentiellement un paysan.*

(1) É. Reclus, *ibid.*, p. 728.
(2) Voir notre précédent article, t. III, p. 327 et suiv.

Nous venons donc de constater dans cette région l'action de deux influences primordiales :

1° Des émigrants apportant les traditions de la famille-souche ;

2° Un sol favorable à la petite culture.

Telle est la donnée fondamentale du problème dont nous abordons l'étude. Il nous faut voir les conséquences de ces deux éléments combinés, c'est-à-dire l'organisation sociale qui en est résultée.

III.

La première conséquence est la constitution du *domaine plein*.

On appelle ainsi un domaine rural, dont l'étendue est si bien proportionnée au nombre des bras d'une famille en simple ménage et dont le produit est si bien proportionné à ses besoins, que la famille peut se dispenser de demander du travail au dehors et se suffire à elle-même. Il occupe donc *pleinement* les membres de la famille ; il est *pleinement* en rapport avec ses besoins. De là son nom.

Ce type est bien différent du domaine de la culture fragmentaire que nous avons observé en Norvège. Ce dernier ne fournit à la famille *qu'une partie* de ses moyens d'existence, elle doit demander le complément à la pêche, au pâturage, à l'art des forêts, ou à l'art des mines.

Le domaine plein, dans le Lunebourg, est la conséquence naturelle et forcée des conditions physiques indiquées plus haut.

Les familles ne pouvant plus compter ni sur des productions spontanées abondantes, ni sur l'industrie et le commerce peu développés en dehors de deux ou trois centres urbains situés sur la côte, ont été obligées de se rejeter sur la culture et de lui demander exclusivement leurs moyens d'existence. Dans ces conditions, elles ont dû tirer de leur exploitation tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Or, les besoins d'une famille sont très variés : aussi les domaines durent-ils être aménagés de manière à livrer tous les produits nécessaires à la nourriture, au vêtement, à l'habitation et à l'exploitation.

Nous nous en rendrons mieux compte, en étudiant avec quelques détails un de ces domaines qui reproduit le type général et constant du pays.

Il a été observé et décrit très sommairement, vers 1867, par M. F. Monnier, ancien conseiller d'État. Si l'on veut bien se reporter au *Rapport* présenté par l'auteur (1), et le comparer à l'étude que nous allons en faire ici, on pourra mesurer le progrès réalisé, depuis cette époque, par la science sociale. L'auteur en effet se borne à une simple description, à une simple constatation de ce qu'il a vu; il ne montre pas l'enchaînement étroit des phénomènes, leurs causes et leurs conséquences. Il procède comme un peintre, non comme un savant qui décrit méthodiquement un type, l'expliquant et en déterminant la place exacte dans la série des types connus. C'est ce travail véritablement scientifique que nous allons essayer de présenter à nos lecteurs.

Le domaine dont il s'agit, appelé le *Luttershof*, est situé au centre même du Lunebourg, non loin de la petite ville de Celle, dans la commune d'Hermannsbourg. L'aspect de la région est bien celui que nous avons décrit et qui caractérise la plus grande partie du pays. « Ce sont des collines d'un sable léger et perméable, plus ou moins noirci par la terre de bruyère, quand il n'est pas trop souvent lavé par la pluie, et qui parfois ne se couvrent guère que de lichen, ou restent même à l'état de dunes sèches se vallonnant et se creusant sous l'action répétée des vents; mais tantôt aussi les plateaux s'inclinent, leurs penchants se couvrent d'épais fourrés de sapins du Nord, auxquels succèdent des prairies; plus loin la pente se précipite, des cours d'eau limpides courent dans leur lit raviné et traversent des prairies irriguées avec art (2). »

La commune d'Hermannsbourg renferme 11,600 *morgen* (3) de terres labourables et prairies, sur lesquelles on compte 86 0/0 de biens de paysans, c'est-à-dire la presque totalité. La contenance moyenne de chacune de ces fermes est d'environ 20 hectares, sans compter les friches et bois.

(1) Voir *Bulletin de la Société d'économie sociale*, t. II, p. 517 et suiv.
(2) *Rapport* de M. Monier, *ibid.*, t. II, p. 522.
(3) Le *Morgen* vaut 25 ares 53.

La famille de Peter Heinrich Rabe, propriétaire du *Luttershof*, se compose de quatorze personnes y compris les domestiques ; sur neuf enfants, sept étaient en vie au moment où M. Monnier a fait son observation.

Nous allons voir que ce domaine donne tous les produits nécessaires à l'existence de la famille, et que cette dernière n'a rien à acheter au dehors. C'est donc un type très caractérisé de *domaine plein*.

Voici d'abord le *jardin*, le *verger*, et la *basse-cour*, situés tout à côté de l'habitation, parce qu'on a besoin journellement d'aller y chercher les légumes, les fruits, les œufs nécessaires pour les repas. C'est la maîtresse de maison qui en a l'administration, car ces divers produits sont une dépendance immédiate du ménage domestique.

Un peu plus loin, sur une partie déclive, se trouvent les *terres arables*, d'une étendue de 150 *morgen*. La famille y récolte du froment, du sarrazin, de l'orge, du seigle, au delà de sa propre consommation, mais non pas au delà de la totalité de ses besoins, puisque c'est de cette récolte qu'elle tire une partie de l'épargne qui lui est nécessaire et dont nous verrons l'emploi plus tard. Elle vend environ chaque année 90 boisseaux de sarrazin, 70 d'orge, 40 de seigle, pour une somme de 250 thalers (1). Les céréales consommées dans le ménage sont transformées en pain sur place et par le seul travail des membres de la famille, dans le four contigu à la ferme. La famille est donc absolument indépendante pour cette partie si importante de son alimentation.

De l'autre côté de la maison d'habitation, et dans la partie basse arrosée par l'OErtze, se trouvent *les prairies*, d'une étendue de 40 *morgen*. Sur ces prairies, la famille élève des chevaux, des vaches, des moutons et des chèvres. Une partie de ce bétail peut être vendue et vient s'ajouter aux ressources d'épargne. Le reste est consommé par la famille : ainsi, « chaque année, on abat sur la ferme un bœuf, douze à dix-huit moutons et au moins cinq porcs. Les morceaux en sont soigneusement séchés et fumés

(1) Le thaler équivaut à 3 fr. 70.

sur le plafond du *flett* (salle commune de l'habitation), puis serrés dans des tonnes (1). » Au moment où ce domaine rural a été observé, huit tonnes étaient pleines de quartiers de viandes et de charcuteries diverses.

Cette industrie des viandes fumées est pratiquée sous la haute direction de la maîtresse de la maison. C'est un produit important du domaine ; ce qui n'est pas consommé par la famille trouve sur le marché de Hambourg un large débouché : encore une petite ressource pour la caisse de réserve. Aussi voyez avec quel soin on procède à ce travail : au milieu de la principale pièce de l'habitation se trouve un foyer sans cheminée chauffé avec du bois résineux. La fumée, s'échappant librement, « va frapper un plafond spécial, à l'extrémité duquel sont disposés, aux distances voulues, des charcuteries, des quartiers de porcs et de bœuf, à travers lesquels la fumée se tamise doucement, puis s'étend jusqu'aux extrémités de la pièce, pour s'échapper enfin par la porte ou par d'étroites ouvertures qui y sont disposées (2). »

La peau du bœuf tué chaque année est soigneusement conservée, puis travaillée *au foyer même* par un garçon cordonnier que la famille prend à la journée. Ainsi le domaine fournit tous les éléments de la chaussure non seulement pour les membres de la famille, mais encore pour les domestiques, qui reçoivent chacun deux paires de souliers par an.

Le climat ne comporte pas la culture de la *vigne;* celle des pommiers à cidre est même très réduite; mais la famille n'en tire pas moins *exclusivement de son domaine* la matière première de sa boisson.

Les deux boissons fermentées en usage dans le Lunebourg sont le *meth* (hydromel) et l'eau-de-vie de grains. Le meth est fabriqué sur chaque domaine de paysans avec le miel qu'on y recueille. Il en est de même de l'eau-de-vie de grain. Enfin, il faut signaler, comme boisson, le lait, qui entre pour une très

(1) Rapport de M. Monnier, t. II, p. 531.
(2) *Ibid.*, p. 526.

large part dans l'alimentation de la famille et qui est également un produit du domaine.

Gravissez la côte qui s'étend au nord-est; sur le faite, vous trouverez un bois de sapins, d'une étendue de 110 *morgen*, et représentant sur pied une valeur de 8,000 thalers. Il y a quelques années, la famille, profitant des hauts prix atteints accidentellement par le bois, en a vendu pour une somme de 1,600 thalers (6,000 francs), qui est venu, pour le moment, liquider la dette perpétuelle dont nous verrons la famille-souche grevée à l'égard de ses émigrants. Ces arbres ont d'abord pour effet d'arrêter les vents violents et froids qui soufflent de cette direction; mais ils ont une utilité plus pratique encore, au point de vue de l'existence de la famille. Avec ce bois, elle alimente le feu nécessaire au chauffage, pendant les longs hivers de cette région septentrionale, à la préparation de la nourriture, à l'entretien du four, à la réparation de la maison, à l'entretien du mobilier rural et domestique.

Dans une autre partie du domaine, nous trouvons la *chenevière*, qui n'est pas une des moindres ressources de cette exploitation rurale. Elle fournit le chanvre et le lin et concourt ainsi, avec la laine des troupeaux, à la confection des vêtements de la famille. « Chaque ferme, en effet, est un atelier de *filage* et de *tissage*. Le chanvre, le lin, la laine y sont travaillés avec adresse et succès; les plus petits enfants même sont employés à faire mouvoir les rouets. Dans le Luttershof, où le paysan a cinq filles, le métier à tisser ne s'arrête qu'à de bien courts intervalles. La mère de famille cependant ne s'y assied guère elle-même, si ce n'est lorsqu'il s'agit de travailler la laine, mais c'est elle qui imprime à l'activité domestique l'impulsion et la régularité (1). »

Et voyez le rôle considérable de la chenevière et de la laine du troupeau.

En premier lieu, elles fournissent les étoffes nécessaires à la famille. Chaque année, on envoie au teinturier quelques pièces de

(1) Rapport de M. Monnier, t. II, p. 530.

toile et de laine qui, teintes en bleu ou en noir, suffisent à tous les vêtements.

En second lieu, ces étoffes représentent une fraction du salaire des domestiques et des servantes, dont les gages, suivant l'usage du pays, sont payés partiellement en nature. Ils reçoivent chacun, à la Noël, 25 mètres de toile; c'est autant de moins que la famille doit débourser en argent; ces habitudes de salaire en nature ont en outre l'avantage d'intéresser directement les serviteurs à la bonne exploitation du domaine, puisqu'ils reçoivent directement une partie des produits.

Troisièmement, enfin, la chenevière fournit aux filles la matière première de leur trousseau. Chacune d'elles a de « vastes coffrets fabriqués avec le plus beau bois de chêne *de la ferme* et où reluisent les serrures brillantes, les fermoirs de cuivre ornementé ». Elles travaillent courageusement à les remplir, car une belle voiture de mariée (*kistenwagen*) doit être chargée de coffrets; une fille de bonne maison se sentirait atteinte dans son point d'honneur, si elle entrait en ménage avec moins de vingt rouleaux filés et tissés de ses mains.

Le *rucher* n'est guère moins important. Vous en aurez une idée par ce fait qu'il y a au Luttershof un homme ayant la fonction spéciale de « gardeur d'abeilles » (*binewarter*), et que cette fonction est remplie par le propre cousin du chef de famille, Georg-Heinrich Rabe, qui est, depuis sept ans, à la tête du rucher.

Pour comprendre l'importance de cette exploitation pour les familles vivant sur un domaine plein, c'est-à-dire tirant toutes leurs ressources directement de leur exploitation, il faut considérer que ce rucher fournit non seulement le miel consommé tel quel dans les repas, mais toute la matière sucrée nécessaire à l'alimentation, mais la cire pour l'éclairage, mais, enfin, le *meth*, l'hydromel national, boisson favorite des familles du Lunebourg. Il remplace donc à la fois le sucre, la bougie et la vigne. Calculez ce que coûte à une famille ces diverses dépenses que l'exploitation du rucher rend inutiles.

Aussi le domaine du Luttershof n'a-t-il pas moins de 65 ru-

ches produisant 12 à 14 tonnes de miel. On en met 6 à 7 tonnes en réserve pour l'alimentation des abeilles pendant l'hiver; le reste représente une valeur de 50 à 70 thalers. La production de la cire peut s'élever à 600 kilogrammes, représentant 50 thalers.

Le gardeur d'abeilles est exclusivement payé en nature : il reçoit la moitié du produit net du miel et de la cire, sans compter les 2 paires de souliers et les 25 mètres de toile. C'est lui qui fabrique, avec la paille récoltée *sur le domaine*, les paniers de ses ruches. L'entretien si important du rucher n'occasionne donc à la famille aucune dépense.

Le domaine suffit tellement à tous les besoins, il appartient si véritablement au type du *domaine plein*, que la famille ne dépense pas, chaque année, au dehors, plus de 30 à 40 thalers, soit 100 à 150 francs, pour la nourriture et l'entretien de 14 personnes, sans compter les journaliers employés à l'époque des grands travaux de la campagne (1).

Dès lors, les conséquences sociales de ce domaine éclatent à tous les yeux; on peut les ramener à trois.

1° *Le domaine plein attache particulièrement les familles aux conditions du lieu.*

Cette conséquence résulte de la nécessité où se trouvent les familles de tirer directement de leur domaine toutes leurs ressources et de les consommer en nature. Dès lors, elles sont complètement à la merci du climat et du sol pour la nourriture, le logement, le vêtement, etc. Voyez nos paysans du Lunebourg, ils ne vont pas acheter au dehors le sucre, la chandelle, le vin que leur domaine ne leur donne pas, mais ils les remplacent par les produits de leur rucher. De même, ils s'habillent avec les étoffes dont leurs troupeaux et leur chènevière leur fournissent la matière première, au lieu d'acheter aux commerçants des étoffes et des vêtements tout faits; ils conservent ainsi traditionnellement les mêmes costumes. Ils semblent immobiles comme le climat et le sol sur lequel ils vivent et qui est leur

(1) Une des plus grandes dépenses paraît être l'achat du café.

maître impérieux : l'esprit de tradition l'emporte chez eux sur l'esprit de nouveauté.

2° *Le domaine plein empêche les familles d'arriver à une situation plus élevée.*

Il les immobilise, par l'impossibilité où il les met de s'enrichir. Remarquez que la culture n'est pas, comme l'industrie ou le commerce, susceptible de développements considérables et rapides. Elle ne comporte que des améliorations étroitement limitées par les conditions du sol et du climat. Or, avec le domaine plein, les familles n'ayant d'autres ressources que celles de la culture et consommant, au lieu de les vendre, la plupart des produits, ne peuvent se procurer qu'une faible quantité de capitaux. Dès lors, elles sont dans l'impossibilité de s'élever par la richesse et restent rivées à la même condition, de générations en générations.

C'est bien là le cas des paysans du Lunebourg. Ils sont encore aujourd'hui tels qu'ils étaient il y a onze ou douze siècles. Pendant qu'autour d'eux, dans le Mecklembourg, dans la Saxe, dans la Westphalie, les familles les plus prévoyantes, les plus capables, arrivaient à la richesse et à des situations plus élevées, créaient une aristocratie, eux sont restés de père en fils dans leur condition de paysans. Si leurs ancêtres pouvaient revenir, ils retrouveraient leurs descendants dans la même situation de fortune où ils étaient eux-mêmes. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point ce fait se vérifie.

3° *Le domaine plein assure aux familles la plus grande somme d'indépendance.*

Elles ne dépendent en effet de personne ; elles ne subissent pas les exigences des commerçants, ni les fluctuations du marché, puisqu'elles trouvent sur leur domaine tout ce dont elles ont besoin. Elles ne redoutent ni les blés de Russie, ni les bestiaux d'Amérique. Il est impossible de concevoir une situation plus indépendante des hommes et des choses.

IV.

Si la constitution du *domaine plein* est le résultat des conditions du sol et du climat, la disposition, l'agencement de ce domaine et son mode de transmission dérivent, au contraire, des origines de la race.

En s'établissant dans ce pays, les familles issues de pêcheurs du Nord y ont importé, comme elles l'ont fait partout, leurs habitudes d'isolement et d'indépendance. Aussi retrouvons-nous, dans le Lunebourg, un des traits caractéristiques de la famille-souche : *le domaine aggloméré avec habitation centrale.*

M. É. Reclus, comme tous les voyageurs, a été frappé de l'aspect de ces habitations *isolées* au milieu du domaine : « Un grand nombre de maisons de ferme, dit-il, sont toujours construites comme au temps de Charlemagne. La maison *isolée*, donnant d'un côté sur le jardin, de l'autre sur les prairies et les champs, est ornée à son pignon de deux têtes de cheval en bois sculpté (1). » Tel est bien l'aspect de notre domaine du *Luttershof*. « Il s'élève sur une légère éminence ombragée par de vieux chênes. Les enclaves étant *incompatibles* avec le régime de la propriété, le paysan n'a d'une extrémité à l'autre de sa terre à compter avec aucun autre droit et il y peut goûter dans sa plénitude la jouissance du chez lui (2). »

C'est donc bien là le *domaine aggloméré,* dont toutes les terres sont groupées d'un seul tenant autour de la ferme. Il est tellement caractéristique des peuples du Nord à famille-souche, qu'on le retrouve en Normandie et dans tous les pays où ces peuples se sont établis. Cette agglomération, ce groupement autour de l'habitation des diverses parties du domaine ne se fait pas arbitrairement, mais suivant les conditions rigoureusement imposées par le relief et la nature du sol. C'est un organisme complet. Cette dé-

(1) *Nouvelle Géographie universelle,* III, p. 740.
(2) M. Monnier, *loc. cit.,* t. II, p. 525.

monstration est importante, car elle va nous montrer pourquoi un pareil domaine ne peut se perpétuer sous un régime de partage.

On s'en rendra compte par le plan d'un domaine du même type que nous relevons en Normandie, dans le pays de petites vallées du Lieuvin. C'est une exploitation de paysans qui n'a

PLAN D'UN DOMAINE AGGLOMÉRÉ A HABITATION CENTRALE.

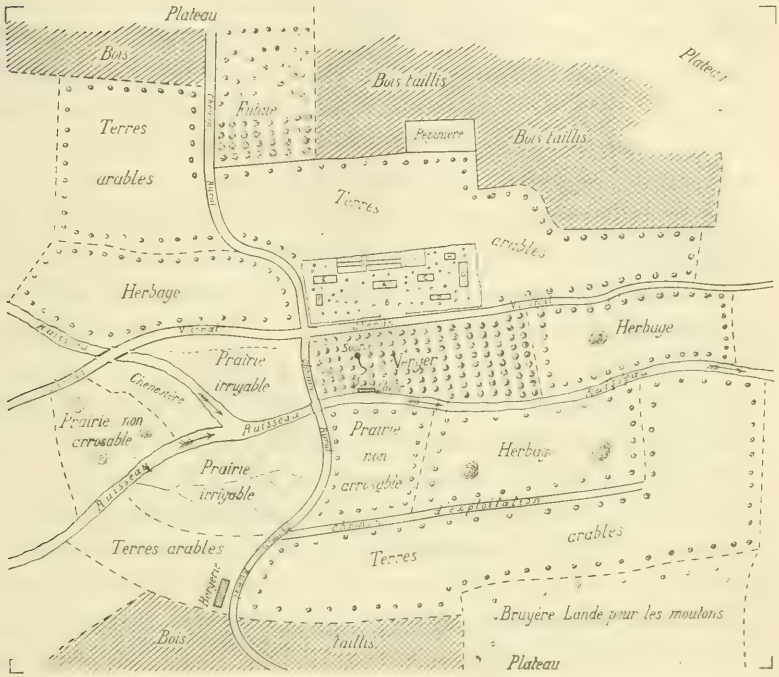

A. maison d'habitation ; B. cours-verger ; C, charrèterie ; D. écuries ; E. vacheries, F. poulailler et porcherie ; G. granges et pressoir ; H. four ; I, rucher ; J, jardin potager.

pas encore été morcelée par notre récent régime de succession. Nous y retrouvons les dispositions générales que nous venons de constater dans les domaines du Lunebourg. Cette concordance fera mieux comprendre que nous sommes en présence d'une loi supérieure qui produit partout les mêmes effets.

Remarquons, sur le plan, la situation des lieux : au fond de la vallée, coule un ruisseau ; les terres s'étagent des deux côtés jus-

qu'aux sommets des pentes. Étant donné ces conditions, il est impossible de distribuer autrement que nous allons le voir les diverses parties de l'exploitation.

La place de l'*habitation* s'impose. Elle doit être au centre, pour la facilité de l'exploitation; mais afin d'éviter les brouillards et l'humidité du fond de la vallée, elle est posée à mi-côte, sur le passage du chemin vicinal.

Tout autour et dans la *cour*, sont placées les *dépendances* : charreterie, écuries, vacherie, poulailler, porcherie, granges, pressoirs, four, rucher, jardin potager et le *verger*. Tout cela servant à des usages quotidiens et ayant besoin d'une surveillance spéciale doit être dans un rayon très rapproché de l'habitation.

Les *prairies* et *herbages* se trouvent dans les parties les plus rapprochées du cours d'eau, parce qu'elles ont besoin d'humidité. La chènevière est à côté, dans une partie grasse du terrain.

Au contraire, les *terres arables servant aux céréales* sont situées plus haut, sur les parties déclives, parce qu'elles ne réclament pas autant d'eau.

Les bois couronnent la vallée, sur les parties trop déclives pour la culture. Enfin, sur les sommets arides, sont les bruyères où paissent au besoin les moutons.

Cette distribution, imposée par la nature des lieux, nous explique pourquoi un domaine aggloméré est non seulement une œuvre longue et difficile à constituer, mais encore et surtout un tout aussi *indivisible*, aussi *impartageable* qu'un organisme vivant quelconque : toutes les parties sont étroitement liées et ne peuvent fonctionner indépendamment l'une de l'autre.

Cette conséquence s'impose tellement, que, partout où vous trouvez le domaine aggloméré, vous trouvez, comme corollaire, la *transmission intégrale* de ce domaine à un seul héritier.

C'est ce que l'on observe dans le Lunebourg, comme dans le nord de l'Europe et dans les pays où se sont établis des émigrants des races scandinaves et anglo-saxonnes. Au contraire, en France, l'application de notre régime successoral détruit graduellement ce type partout où la famille-souche l'avait constitué.

Pour rendre cette constatation bien évidente, essayons de par-

tager le domaine aggloméré dont nous venons de donner le plan. Pour ne pas compliquer la difficulté, supposons seulement quatre enfants. Deux solutions se présentent.

1° *Partager le domaine en gros*, c'est-à-dire le diviser dans son ensemble en quatre lots.

2° *Partager le domaine en détail*, c'est-à-dire diviser entre les quatre enfants chacune des parties séparément. Ainsi chacun aurait le quart de l'habitation, des dépendances, du jardin, du verger, des prairies, des terres arables, des bois, etc.

La première de ces deux solutions, c'est la *destruction* du domaine.

En effet, aucun des enfants ne se trouve en possession d'un domaine exploitable. Supposons que le premier ait, dans son lot, l'habitation et la cour avec ses dépendances; que voulez-vous qu'il en fasse, puisqu'il n'a pas de terres à cultiver? Les trois autres seront tout aussi embarrassés si, par exemple, l'un d'eux a les prairies, un autre les terres arables et le dernier les bois et les pâturages de bruyères qui y sont contigus. Aucun ne possède un domaine complet avec tous ses éléments nécessaires; aucun des trois derniers, en outre, n'a de maison d'habitation avec les dépendances, ce qui n'est pas une petite affaire à construire. Ce mode de partage ne crée que des propriétaires indigents.

La seconde solution, le partage en détail, c'est la *désorganisation* du domaine.

Voyez-vous la maison partagée en quatre, les écuries, les granges, la basse-cour, le verger, le jardin potager partagés en quatre, les prairies partagées en quatre, les terres arables, les bois partagés en quatre? Vous représentez-vous ce que devient l'exploitation au milieu d'un pareil enchevêtrement? Chacun gêne les autres et est gêné par eux; personne n'est chez soi. Il faut multiplier les chemins et les servitudes, et tout cela pour aboutir à un *modus vivendi* absolument impossible pour tous. Cette combinaison, en effet, est aussi fausse que la précédente.

La vraie solution, celle qui s'impose, celle à laquelle un grand nombre de familles françaises sont acculées, c'est la *vente*. De la sorte, le domaine étant converti en argent est facilement parta-

geable. Mais cette solution équivaut à l'*éviction*. La famille est chassée de son domaine patrimonial, où vient s'installer un étranger; elle est déracinée du sol.

Nous devons nous expliquer maintenant comment les populations qui s'établirent dans le Lunebourg durent naturellement conserver l'habitude de la transmission intégrale propre à leur régime de familles-souches et qui s'adaptait si complètement aux conditions d'existence du domaine aggloméré.

V.

Nous retrouvons donc, dans le Lunebourg, le type de la famille-souche. Mais jusqu'à présent nous l'avions vu constitué sur le travail de la pêche, même dans les cultures fragmentaires de la Norvège; ici, il est complètement séparé de la pêche qui lui a donné naissance et repose tout entier sur un nouveau travail, sur la culture, sur le domaine plein. Dans cette situation nouvelle, voyons comment il va fonctionner.

Si vous voulez bien me suivre, nous allons pénétrer dans l'intérieur de la ferme du Luttershof. J'ai réussi à en reconstituer le plan qui se trouve ci-contre; il est conforme à ce que l'on peut voir dans toutes les autres fermes du Lunebourg. Ce foyer est tellement la reproduction matérielle de la vie intime de la famille, qu'en le décrivant, nous allons voir se dessiner toute son organisation.

Au-dessus de la grande porte d'entrée, nous remarquons, sur un fond de couleur verte, la devise suivante en allemand :

> La bénédiction du Seigneur fera ta richesse,
> Si, sans autre souci, tu restes
> Laborieux et fidèle dans la condition où Dieu t'a mis,
> T'appliquant à y remplir tous tes devoirs. Amen.

Sur la petite porte de droite on lit :

> Le Seigneur bénisse ton entrée et ta sortie!

Franchissons la grande porte d'entrée; nous nous trouvons dans un large couloir dallé qui sépare la maison en deux parties, c'est le *flett* (A). « Au milieu, se trouve un âtre spacieux (L) éclairé par la flamme d'éclats de bois résineux, autour duquel, en hiver, se forme le vaste cercle des domestiques (1). ». Cet âtre n'a pas de cheminée, et la fumée s'élève librement vers le plafond, où elle va fumer, ainsi que nous l'avons dit, les provisions de viandes

PLAN DE L'HABITATION DU LUTTERSHOF.

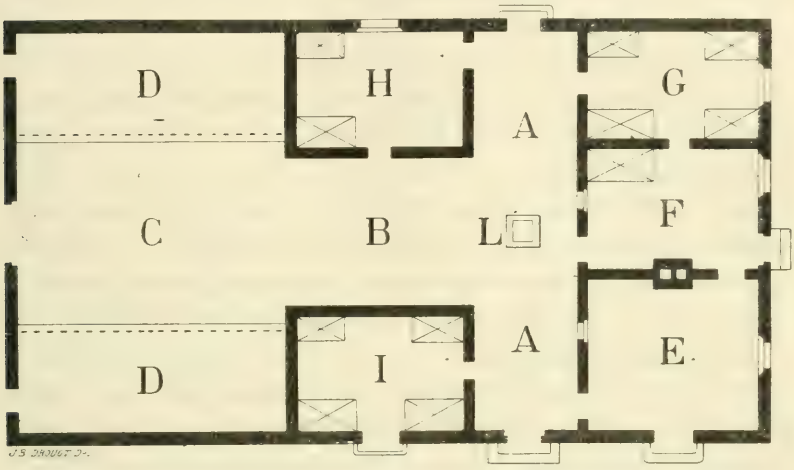

A, salle commune de travail (*flett*) : B. aire : C, grange (*dehle*) : D. D. étables : E, salle commune de la famille (*dunzen*) : F, chambre des grands-parents (*kahmer*) : G. chambre des enfants et des servantes : H. chambre de l'héritier-associé (*anerber*) ; I, chambre des célibataires et des domestiques ; L, foyer.

qui y sont suspendues. « Dans le *flett*, les servantes cuisent, à l'aide de vastes marmites, des pommes de terre, partie essentielle de l'alimentation des gens et du bétail. Là se travaille le chanvre, se tresse la paille. Le *flett* est tout à la fois cuisine, atelier, vestibule, vaste pièce transversale dans laquelle l'activité de la ferme se concentre (2). »

Au milieu de cette pièce s'ouvre l'*aire* (B), qui se prolonge en

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 526.
(2) *Ibid.*, p. 527.

grange (*dehle* (C), jusqu'à la grande porte ouverte dans le pignon qui fait face au chemin et par laquelle entrent les chariots chargés de récolte. Des deux côtés de la grange, sont placées les étables (D D). Cette disposition, que j'ai retrouvée dans les métairies du Limousin, facilite particulièrement le service des animaux. Ces derniers, placés en face les uns des autres, se regardent à travers la grange, dont ils sont séparés par des barreaux assez espacés, pour leur permettre de passer la tête et d'atteindre la mangeoire. La provision de foin se trouve au-dessus des étables ; ainsi, un homme, placé dans la grange peut non seulement surveiller tous les animaux, mais encore, avec une fourche, faire passer directement le foin dans les râteliers placés au-dessus des mangeoires. Le nettoyage des étables est également très simplifié : il se fait par la porte placée sur le côté de chaque étable et sans passer par la grange.

L'ensemble de ces pièces destinées à l'exploitation forme une unité qui ne manque pas de grandeur. Il témoigne de la bonne organisation de la culture. On sent que cette distribution est le résultat de l'expérience agricole des générations successives.

Tout à côté et dans la cour, se trouvent les *annexes*, bâtiments séparés, où l'on garde les provisions de grains, de toile, les conserves de viandes, enfin le four où l'on cuit le pain.

Visitons maintenant les pièces particulièrement consacrées à l'habitation de la famille.

A droite, communiquant à la fois avec le *flett* et l'extérieur, se trouve la salle commune de la famille (*dunzen*) (E). C'est là que tous se tiennent en dehors des heures de travail ; c'est la seule pièce où règne quelque confort. « Là se trouve le métier à tisser que les filles du paysan font à tour de rôle battre de leurs doigts agiles, les rouets, la table entourée d'un double banc servant d'armoire, qui réunit à chaque repas tous les habitants de la ferme. Là vous voyez, à côté du vieux poêle de faïence et de fonte, portant le millésime de 1580, le fauteuil de l'aïeule occupée à bercer, en chantant, les derniers venus de ses petits-enfants ; là aussi, la bibliothèque, où figurent les Bibles, les livres de sermons (*postilles*), les livres d'anecdotes qui occupent les longues

soirées d'hiver, tandis que les mains s'emploient à quelque travail; des gravures religieuses ou patriotiques, parfois un violon, complètent cet ensemble. C'est la pièce où l'on reçoit l'hôte, où séjournent les vieillards, où se retrouve la famille, qui est réservée à ses besoins les plus élevés et à la vie d'intérieur (1). »

Le *dunzen* est essentiellement le sanctuaire de la famille. Chaque matin, à cinq heures et demie, tous les gens de la maison, maîtres et serviteurs, s'y assemblent pour le culte. Ils s'y retrouvent de nouveau à la fin de la journée pour le culte du soir. Celui-ci ne dure guère moins d'une demi-heure; il se compose d'une prière faite d'abondance, de la lecture de l'évangile du jour, d'une prière appropriée à cette lecture et d'un chant. C'est le chef de famille qui préside, en s'aidant parfois, pour la lecture, ou même pour la prière, du concours de l'héritier associé, qu'il initie ainsi peu à peu à la mission morale qu'il doit lui léguer en même temps que la mission matérielle. Au Luttershof, l'héritier accompagne les chants d'un accordéon, dont il tire un parti agréable. Chaque repas est également précédé et suivi d'une prière faite debout par le maître de maison (2).

Ce tableau nous montre comment la famille-souche est organisée pour transmettre non seulement le domaine, mais les traditions religieuses. Si le père ne conserve plus exclusivement, comme chez les pasteurs purs, les fonctions de pontife, il garde du moins tout ce qui concerne le culte domestique : il est encore en partie pontife. Nous verrons même que le représentant du clergé est choisi et rétribué par lui.

A côté du *dunzen* et communiquant avec lui, se trouve la chambre des grands-parents (*kahmer*) (F). C'est là qu'habitent Peter Heinrich Rabe, maître de maison (*hauswirth*), et sa femme, Anna-Maria Schmidt, maîtresse de maison (*hausfrau*).

Admirez la disposition : par la fenêtre placée à côté de son lit et donnant sur le *flett*, en face de la *dehle*, le père peut, d'un regard, surveiller tout ce qui se passe dans la partie consacrée à

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 527.
(2) *Ibid.*, p. 529.

l'exploitation : il peut suivre tous les travaux intérieurs, voir tout ce qui entre ou ce qui sort par la grande porte située à l'extrémité de la *dehle*. En même temps, par la porte spéciale donnant sur l'extérieur, il communique directement avec le verger et le jardin, placés de ce côté de l'habitation et dont l'importance est si grande pour la vie quotidienne de la famille. Comme cette disposition nous révèle bien toute l'étendue de l'autorité du chef de famille, du souverain paternel de ce petit État !

Mais voici une autre disposition qui nous montre une manifestation nouvelle de cette autorité : à côté de la chambre des grands-parents et communiquant directement avec elle, se trouve la *chambre des enfants* (G). Ce rapprochement, ce contact immédiat de la vieillesse et de l'enfance nous manifestent un des traits les plus caractéristiques de la nature de la famille-souche : le lien étroit qui unit et rapproche ces deux extrêmes de la vie.

Vous allez voir les conséquences capitales de ce rapprochement en apparence si simple, car nous sommes ici à la source d'un des plus grands phénomènes de la vie des familles, phénomène plus important, plus merveilleux que la circulation de la sève à travers les plantes : la circulation, la transmission des idées, des mœurs, des habitudes, des traditions de la famille d'une génération à l'autre : la perpétuité de l'œuvre, malgré la vie éphémère des hommes, le maintien de la tradition, malgré la tendance naturelle qui pousse les nouvelles générations vers la nouveauté.

Pourquoi, en effet, ces paysans sont-ils si immobiles, que rien en eux ni autour d'eux ne semble changé depuis Charlemagne? pourquoi, d'une façon plus générale, observe-t-on le même attachement à la tradition dans tous les foyers de familles-souches jetés sur tous les points du monde par les vigoureuses races du nord de l'Europe ? C'est cette explication magnifique que nous révèle ce simple plan d'un foyer de paysans, image matérielle d'un des plus grands phénomènes moraux.

C'est par ce rapprochement, dans le même foyer et *pendant toute la vie des parents*, que s'explique ce phénomène. Et voyez comme la nature a bien préparé à leur rôle respectif et les vieillards et les enfants. Les premiers aiment à raconter les histoires

du « bon vieux temps », du temps « où tout allait mieux », parce qu'eux-mêmes ils « allaient mieux »; les seconds aiment à entendre ces mêmes histoires, ils ne s'en lassent jamais, ils les ont entendues cent fois, mais les redemandent toujours : « Grand-père, dites-nous encore cette histoire, vous savez... nous serons bien sages. » Et le grand-père, après s'être un peu fait prier..., pour la forme, redit la vieille histoire... et bien d'autres après. Et en parlant, il ajoute des réflexions morales, qui pénètrent, comme goutte à goutte, dans ces jeunes cerveaux, dont l'enveloppe encore tendre reçoit et garde toutes les impressions. Et voilà l'opération faite, faite pour toute la vie; l'empreinte est prise, elle est si bien prise, que plus tard, à leur tour, ces enfants devenus vieillards transmettront, avec les mêmes histoires, les mêmes idées à leurs petits-enfants. Et voilà comment se fabriquent les peuples à tradition, comment se transmet la tradition des ancêtres, comment se réprime dès l'enfance le vice originel et s'inculque la loi morale.

Ce phénomène ne peut se produire dans les familles instables, parce que les grands-parents et les petits-enfants ne vivent pas au même foyer, dans ce face à face intime et constant. Les parents, eux, n'ont pas les mêmes aptitudes pour ce rôle, leur temps est d'ailleurs trop absorbé par les rudes travaux qu'exige la conquête du pain quotidien, et, de plus, aucun de leurs enfants ne reste auprès d'eux pendant toute sa vie.

Traversons le *flett;* de l'autre côté, nous rencontrons la chambre de l'héritier-associé (*anerber*) et de sa femme (H) : ils ont généralement avec eux leur plus jeune enfant, qui a encore besoin des soins constants de sa mère. Au Luttershoff, l'héritier, qui s'appelle, comme son père, Peter-Heinrich Rabe, n'étant âgé que de dix-neuf ans, n'était pas encore marié au moment où la famille a été observée, mais il occupait déjà cette chambre; aujourd'hui, la ferme doit retentir des cris joyeux de ses enfants, comme dans les fermes voisines, où ils sont toujours nombreux.

Dans une de ces dernières, l'Hormannshof, le paysan, Hermann-Lange, vit au milieu de ses dix enfants, cinq fils et cinq filles, « doués tous de sa haute et large stature, de son visage doux et

intelligent (1). » Le grand nombre des enfants est un des traits caractéristiques de la famille-souche (2) : le père de Rabe a eu neuf enfants.

La place qu'occupe la chambre du jeune ménage est également caractéristique. C'est lui qui devra continuer l'œuvre du père et qui, du vivant de ce dernier, conduit les travaux sous sa direction ; aussi sa chambre est-elle placée au centre même de l'habitation, d'où, comme le chef de la famille, il surveille tout. Ce jeune ménage, absorbé par les charges de l'exploitation, ne peut donner à ses enfants tous les soins nécessaires. Mais comme la famille-souche pourvoit bien à ce devoir, par la présence des grands-parents au foyer! Chacun est ainsi dans son rôle le plus naturel : à l'héritier et à sa femme, tous deux dans la force de l'âge, les pénibles travaux de l'exploitation ; aux grands-parents, ayant plus d'expérience que de force, la haute direction, les sages conseils, et la tutelle affectueuse des petits-enfants, espoir de l'avenir. Si l'on veut bien y réfléchir, on verra combien cette association intime et permanente des grands-parents et de l'héritier, de la vieillesse et de la jeunesse, de l'expérience et de la force active, est avantageuse pour le père, pour l'héritier, pour la famille entière et pour l'exploitation elle-même.

Cet héritier n'est pas un quelconque des enfants, ce n'est pas plus l'aîné que le plus jeune; le père *choisit* celui qui lui paraît le plus capable de l'aider à établir ses frères et sœurs et de continuer son œuvre après sa mort. On voit combien ce choix par le père est plus judicieux et plus favorable au maintien de l'autorité paternelle que le droit d'aînesse, qui n'est qu'un choix par le hasard et indépendamment de la volonté du père.

Dans l'héritier s'incarnent au plus haut degré toutes les traditions de la famille : ces traditions il les a d'abord recueillies, pendant son enfance, de la bouche de ses grands-parents, ainsi que ses frères; mais plus tard ceux-ci s'établissent au dehors, tandis que, lui, reste auprès de son père, travaille sous

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 528.
(2) Voir la cause de ce fait dans *La Science sociale*, t. III, p. 470 et suiv.

sa direction, apprend de lui les méthodes traditionnelles du travail rural; le chef de famille a donc le double ascendant du père et du maître. Voilà bien comment rien n'est changé depuis des siècles, dans ces foyers de paysans, où les générations se succèdent, sans se transformer, où elles évitent les crises redoutables qu'occasionne la mort des parents dans la famille instable. Ici, il n'y a pas d'interruption d'une génération à l'autre, le fils succède au père *insensiblement*.

C'est bien ainsi que sont transmis tous les domaines des paysans du Lunebourg. La ferme du Brahmerhof, celle du Behrendhof, situées sur la commune d'Hermannsbourg, sont possédées de père en fils, depuis l'an 1000, par la même famille de paysans. Celle du Luttershof, qui nous sert de type, remonte à la même date : elle a été fondée par un garde du pont de l'Œrtze nommé Lothaire ou Lutter, mais la famille de ce dernier s'est éteinte. Elle appartient avec certitude à la famille du possesseur actuel, le paysan Rabe, depuis le quatorzième siècle, ainsi qu'il résulte du cadastre de l'an 1400 déterminant les droits d'usage des paysans. Tout en rappelant volontiers cette possession de cinq siècles, qu'aucun noble, ou paysan, français ne pourrait justifier, « Rabe se plaît à laisser passer avant lui les chefs des familles plus anciennes, notamment le chef des Arns, la plus vieille du pays, sans cesse réélu par les paysans, pour ce motif, président du conseil (1). »

D'après l'usage, le domaine est attribué à celui des enfants qui est désigné par le père et qui prend le titre d'héritier (*anerber*). « Une condition de la jouissance est *l'indivisibilité* du bien patrimonial érigé en bien clos (*geschlossenheit der hœfe*). Le paysan ne peut pas l'hypothéquer, sauf dans des cas exceptionnels appréciés par l'assemblée communale elle-même (2).

Cette chambre, où nous trouvons le ménage de l'héritier établi sous le toit de ses parents, soulève une autre question : la grave et délicate question des rapports de la belle-fille et de ses beaux-parents. C'est là, chez nous, un thème à récriminations et à plai-

(1) Monnier, *loc cit.*, p. 523.
(2) *Ibid.*

santeries qui ne manquent jamais leur effet. Pourquoi cette cohabitation, qui est, en France, très rare et très difficile, est-elle, ici, constante et ne trouble-t-elle pas la paix du foyer? Cela tient à ce que les jeunes filles sont dressées dès l'enfance à l'obéissance, dans des foyers où l'autorité paternelle est très forte, où nul ne peut s'y soustraire et n'en a même l'idée; elles n'ont pas caressé le rêve de l'indépendance après le mariage, parce qu'elles ne voient autour d'elles aucune jeune femme dans ce cas; elles se sont habituées à cette idée que la femme obéit, comme l'homme, jusqu'au jour où elle est, par la mort des parents, à la tête de la famille. Dès lors, elle n'entre pas sous le toit de son mari avec ces idées d'indépendance que nos jeunes femmes apportent sous le toit conjugal. Le pli est pris et il se garde. Mais quelles maîtresses de maisons supérieures feront plus tard ces mères de familles ainsi pliées à l'obéissance par une longue discipline! Ceux-là seuls savent bien commander qui ont su bien obéir.

Pour terminer la visite de l'habitation, nous n'avons plus qu'à pénétrer dans la chambre des hommes, *célibataires* et *domestiques*. (Les filles célibataires couchent dans la chambre des enfants.)

La famille-souche offre aux célibataires une situation respectée et stable au foyer; elle ne les jette pas isolés dans un foyer triste. La garde et l'entretien des célibataires fait partie des charges de l'héritier. On en trouve un ou deux dans la plupart des familles-souches décrites dans les *Ouvriers européens;* ils restent avec l'héritier jusqu'à leur mort, l'aident à exploiter le domaine, à élever et à établir les enfants, auxquels ils abandonnent toutes leurs économies et les sommes qu'ils auraient pu recevoir pour leur établissement au dehors. Quelquefois même, ils restent au foyer, dans cette situation d'oncle et de tante, uniquement pour ne pas grever l'héritier et pour l'aider à établir les autres enfants.

Les *serviteurs* font aussi partie de la famille. Au Luttershof, j'en trouve un qui y est depuis huit ans, un autre depuis sept ans. Généralement, ils ne s'en vont que pour se marier, lorsqu'ils ont réuni un pécule. Ils sont de « véritables associés du paysan, qui les intéresse aux produits de la culture, en ensemençant au profit

de chacun d'eux 1 boisseau de sarrazin, qui, dans les bonnes années, peut en rapporter 20 valant ensemble 20 thalers, 2 à 3 boisseaux de pommes de terre et 1 demi-boisseau de chanvre et de lin (1). »

Ils ont, en outre, un salaire et les subventions en nature dont nous avons parlé. Les serviteurs sont avec les enfants « sur un pied de parfaite égalité ». ils tutoient le maître, l'appellent du nom de *père*, et sa femme du nom de *mère*. « Ce n'est que lorsqu'ils parlent d'eux à des étrangers que l'expression devient soudain pleine de déférence ; ils n'emploient plus alors que celle de *Unsere herrschaft* (Notre Seigneurie) (2). »

Ces rapports, si différents de ceux qui règnent entre nos paysans et leurs domestiques, tiennent encore à l'organisation de la famille. Les familles étant stables, se perpétuant de père en fils au même foyer, les serviteurs y trouvent une situation assurée et permanente ; ils sont sûrs d'y rester aussi longtemps qu'ils le voudront et d'y trouver même, comme les parents célibataires, une retraite assurée pour leurs vieux jours. Étant traités comme membres de la famille, ils considèrent cette dernière comme la leur. Mais pour les traiter ainsi, pour leur assurer cet avenir, il faut que la famille elle-même soit assurée du sien. Aussi, avec la famille instable la race des bons et vieux serviteurs disparaît-elle. N'est-ce pas chez nous une lamentation générale?

Et voilà tout ce que nous racontent ces simples murailles d'une habitation de paysans : quelle éloquence dans ces pierres! Mais elles ne nous disent pas ce que deviennent les membres de la famille qui vont s'établir au dehors. Et pourtant, oui, elles nous le disent, car elles nous révèlent le laboratoire où se préparent, par un travail intense et non interrompu à la mort des parents, les ressources qui faciliteront ces *établissements au dehors*. C'est bien plus pour ces *émigrants* que pour l'héritier lui-même que fonctionne cette ruche, cet atelier rural ; ce sont eux qui emportent, dans leur besace de voyageurs, toutes les économies réalisées

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 532.
(2) *Ibid.*, p. 533.

par le travail combiné des parents, de l'héritier, de sa femme et des célibataires demeurés au foyer.

Et ce n'est pas une idylle que je vous conte là ; c'est le fait le plus positif que l'observation puisse enregistrer. Voulez-vous des faits et des chiffres? Lorsque Peter Heinrich, le maître actuel du Luttershof, recueillit, comme héritier, la succession de son père : il la trouva grevée de la dette considérable de 5,000 thalers, soit 18,750 francs, contractée pour établir ses autres enfants ; il lui restait en outre à payer à ces derniers 3,000 thalers, soit 11,250 francs. C'est seulement à force d'économie et de travail qu'il est parvenu à se libérer de ces sommes. Puis, aussitôt après, il a dû travailler avec non moins d'ardeur pour aider à l'établissement de ses enfants. Il a réussi de la sorte à amasser un petit capital, qui s'augmente chaque année, et qui est déposé à la caisse d'épargne de Celle. Cette épargne attend les émigrants de l'avenir.

Et voilà par quel mécanisme ces familles envoient au dehors ces essaims vigoureux, dressés au travail, munis des ressources fournies par la maison-souche ; ils vont fonder en Amérique, en Australie, etc., des domaines constitués d'après le même type et envahissent la France plus sûrement que des bataillons armés.

Nous pouvons constater, dans le Lunebourg, cette puissance particulière d'expansion commune à toutes les races du Nord constituées d'après le même type. Les émigrants bas Saxons de ce pays occupent, dans l'Amérique du Nord, des comtés entiers, dont l'allemand est devenu la langue dominante.

La famille-souche ne peut se désintéresser du sort des enfants qui s'établissent au dehors, *puisqu'elle doit les recueillir au foyer, s'ils ne réussissent pas.* Elle est dès lors portée à favoriser, par tous les moyens, leur établissement dans les meilleures conditions possibles. C'est cette préoccupation, si étrangère à la famille instable, dont les rares émigrants doivent se tirer d'affaire comme ils peuvent et sans espoir de secours, c'est cette préoccupation qui a porté les maisons-souches de la commune rurale d'Hermannsbourg, à laquelle appartient le Luttershoff, à organiser un système régulier d'émigration dans les conditions les plus favorables.

En 1849, sous la direction d'un pasteur, L. Harms, les paysans de la paroisse d'Hermannsbourg entreprirent de créer une colonie sur la côte d'Afrique, dans le territoire de Natal. Un paysan et sa femme, les époux Behrend, n'ayant pas d'enfants, firent don, pour favoriser l'entreprise, de leur ferme patrimoniale, le *Behrendhof*. Les autres paysans se cotisèrent, vendirent du bois; les dons affluèrent des diverses parties du Lunebourg et même des contrées plus éloignées, si bien qu'on put faire construire un brick, *le Candore*, destiné à effectuer le transport des émigrants. « Son modèle est dans l'église paroissiale d'Hermannsbourg, suspendu au-dessus de la chaire, et il n'est pas de prière commune où l'on ne mentionne *unser schiff* (notre navire). »

Chaque année, *le Candore* va porter aux établissements de New-Hermannsbourg de nouveaux émigrants de la petite paroisse rurale, qui retrouvent là-bas des parents et des amis et fondent, comme eux, des maisons-souches, des *domaines pleins* sur le modèle de ceux de la mère patrie. Au retour, pour couvrir les frais, le navire rapporte un chargement de café, ou d'autres denrées.

Ainsi, ces modestes paysans ont réussi, par leur seule force, ou plutôt par la force d'initiative que met en eux l'organisation de la famille-souche, à fonder une de ces œuvres de colonisation spontanée dans lesquelles échouent les efforts de tant des gouvernements. Combien éclate ici la supériorité de la famille-souche sur la famille instable, de la colonisation libre sur la colonisation administrative (1)!

VI.

Il nous reste à décrire l'organisation des *pouvoirs publics*, qui sort *spontanément* et *naturellement* de l'organisation sociale que nous venons de retracer.

Elle en sort, en effet, spontanément et naturellement, ainsi que

(1) Voir dans *La Science sociale*, l'article de M. de Rousiers sur la colonisation libre et la colonisation administrative, t. II, p. 148-176.

nous allons le voir. C'est le propre de la science de montrer l'étroit enchaînement des choses, d'expliquer leur raison d'être.

Qu'avons-nous constaté?

Nous avons constaté que chacune de ces familles de paysans *se suffit sur son domaine*, qu'elle en tire presque complètement tous ses moyens d'existence.

La conséquence de ce fait c'est la *prédominance de la vie privée sur la vie publique*, puisque chaque famille peut vivre isolée sur son domaine sans avoir besoin des autres.

Nous avons constaté, en outre, que *la population est espacée;* elle n'est pas réunie dans des villes ou même dans des villages.

Dès lors, les familles n'ont pas beaucoup d'intérêts communs à gérer ensemble; le même intérêt n'atteint que le petit nombre de familles qui se trouvent dans le rayon le plus rapproché ; la même portion de chemin, par exemple, ne sert qu'à quatre ou cinq familles; les autres n'y ont aucun intérêt. C'est le contraire de ce qui se produit, lorsque les familles sont agglomérées dans des villages; alors, toutes étant obligées d'user des chemins qui y conduisent, ont un *intérêt commun* au bon entretien de ces chemins; elles sont portées dès lors à se réunir *toutes* pour faire face à ce service public. Le même fait se produit pour la police, pour les écoles, etc.

Nous avons constaté, en troisième lieu, *l'absence d'une classe riche* : le Lunebourg est un pays de *paysans*.

Les familles n'ont, par conséquent, que des intérêts généraux peu compliqués à gérer.

De cet ensemble de faits résulte la conséquence suivante :

Les pouvoirs publics sont peu développés, peu réglementés et, pour ainsi dire, flottants.

Cette conséquence éclate dans ce fait, qu'*il n'y a pas d'organisation communale régulière, s'étendant à tous les habitants de la commune d'Hermannsbourg.* Il est pourvu aux divers services publics uniquement entre les familles les plus voisines, qui forment *librement* et *d'elles-mêmes*, suivant qu'elles y ont plus ou moins d'intérêts, des sortes de *corporations libres d'intérêts communs* nommées *beauerschaft* (compagnie de paysans). Et non seulement il y a

autant de corporations différentes que de régions distinctes dans la commune, mais dans chacune de ces régions, il y en a autant que de services à organiser.

Enfin, chacun entre ou sort de ces associations suivant qu'il y a intérêt. Ainsi ceux qui ont intérêt à l'entretien de la même portion de chemin s'associent ensemble, afin d'y pourvoir collectivement. Ceux qui ont des enfants en âge de fréquenter l'école s'associent pour entretenir une école dans le voisinage de leur habitation. Et les membres de cette association peuvent n'être pas exactement les mêmes que ceux de l'association précédente.

On va mieux comprendre, par des exemples, cette organisation spontanée, qui nous permet de saisir sur le vif la genèse des pouvoirs publics dans les pays de petite culture à famille-souche.

La seule paroisse d'Hermannsbourg comprend une vingtaine de *bauerschaften*, ou associations de paysans.

On peut diviser en quatre catégories les divers types d'associations qui fonctionnent à Hermannsbourg.

1° *Associations pour l'entretien des chemins, la police et le soin des pauvres.*

Chacune d'elles entretient les *chemins* auxquels elle a intérêt, par des prestations en nature, suivant les décisions de l'assemblée.

Elle veille à la *police* du voisinage, au moyen d'un garde appelé veilleur de nuit (*nachtwächter*). Cette fonction est une sinécure. De mémoire d'homme, aucun vol n'a eu lieu dans la commune et jamais homme d'Hermannsbourg n'a été cité devant le magistrat de Bergen. Aussi « les clôtures mûrées sont-elles inconnues dans le Lunebourg : on n'y aperçoit de palissades que pour le bétail, qui, souvent, en été, passe la nuit dans des enclos sans gardiens. La porte des fermes n'est pas fermée. La récolte du paysan reste parfois moissonnée dans les champs pendant un long délai ; la maîtresse de la maison laisse étendue sur la prairie au bord du chemin, pendant plusieurs mois, la toile qu'elle veut blanchir (1). »

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 537.

Si la police est une sinécure, c'est parce que chaque famille fait elle-même la police de ses membres, en les dressant, dès l'enfance, au respect et à l'obéissance de l'autorité paternelle, dont l'autorité publique n'est que l'image agrandie. Lorsque la police paternelle fonctionne dans chaque famille, la police des pouvoirs publics devient inutile.

Il n'y a pas de pauvres dans une société où chaque famille est organisée pour garder et entretenir tous ses membres. Le cas ne se produit donc que pour quelques familles établies récemment dans le pays, et n'y ayant ni foyers ni terres à cultiver. A ceux-là, chaque association fournit des subventions en nature et principalement l'habitation. « Il est peu de *bauerschaft* qui n'ait son *armenhaus*, maison des pauvres, rustique habitation, semblable en général au *hof* des paysans, elle est ouverte à tout indigent qui désire y être reçu. Il trouve là l'écurie, où une place est faite à sa chèvre, qui a, pour pâturer, la prairie commune. Il y trouve quelques *morgen* de terre, qui sont mis à sa disposition afin qu'il y plante les pommes de terre nécessaires à sa consommation. D'autres secours sont donnés, notamment aux veuves, en blé et farine. Quant au bois, chaque indigent peut, dans la forêt, s'approvisionner avec les branches mortes, du combustible nécessaire à son chauffage. » Chaque association met son point d'honneur à traiter largement ses pauvres, et elle serait humiliée de les voir s'adresser à une association voisine. Aussi la mendicité est-elle absolument inconnue dans le Lunebourg. Combien cette assistance par les familles, qui pourvoit directement aux besoins essentiels de l'habitation et de la nourriture, est plus pratique, plus réelle et plus digne que le secours en argent, toujours précaire et insuffisant, de la charité administrative ! Des familles bien organisées constituent donc le meilleur et le plus efficace régime d'assistance pour les pauvres.

2° *Association pour l'organisation du culte public.*

L'organisation du culte est également spontanée. Elle ne diffère des précédentes qu'en ce qu'elle embrasse un rayon plus étendu. Ainsi la paroisse d'Hermannsbourg comprend sept communes et environ 3,500 âmes. La paroisse ne relève en rien de l'État ; elle

est administrée, comme les autres services, par l'association libre des pères de famille, formée « de tous ceux qui concourent par une cotisation annuelle aux charges de son entretien ».

Les chefs de famille, qui coopèrent personnellement à l'entretien de la paroisse, nomment, tous les six ans, en assemblée générale, des délégués qui forment le conseil paroissial (*kirchevorstand*). Ce conseil, présidé par le pasteur, a la gestion financière des biens ecclésiastiques et seconde l'action disciplinaire et morale du pasteur. Ce dernier n'est entretenu que par les offrandes volontaires des membres de l'association. « Deux fois par an, la voiture de la cure, à laquelle les paroissiens fournissent en toute occasion les attelages nécessaires, fait le tour des fermes. Chaque maître de maison a mis en réserve des dons en grains, volailles, miel, œufs, et se fait une fête de les offrir avec une cordialité qui sort de la réserve habituelle des mœurs (1). » L'office principal, qui dure à Hermannsbourg quatre heures consécutives, est assidument suivi par les hommes et par les femmes.

On voit donc que les familles, lorsqu'elles sont solidement organisées, suffisent à pourvoir à l'entretien du culte sans le secours et l'ingérence de l'État. Elles gardent ainsi, à l'abri des entreprises du pouvoir, la liberté la plus précieuse de toutes, la liberté de conscience.

3° *Associations pour l'organisation de l'enseignement scolaire.*

Ces familles, qui pourvoient ainsi à leur culte sans le secours de personne, pourvoient également, sans le secours de personne et en dehors de toute action de l'État, à l'enseignement scolaire.

Tout chef de famille, marié ou veuf, professant le culte auquel appartient l'école et habitant son rayon, est membre d'une association spéciale destinée à pourvoir à l'éducation collective des enfants. Cette association se forme librement, ouvre des locaux d'école, sans demander de permission à personne, choisit comme instituteur celui qu'elle agrée, qu'il soit muni ou non du certificat d'examen. Elle nomme deux administrateurs (*schulversteher*) choisis dans son sein, qui forment, avec le pasteur de la paroisse,

(1) M. Monnier, *ibid.*, p. 529.

le comité scolaire. Ce sont ainsi les pères de famille qui ont la haute surveillance.

Les ressources de ces associations scolaires comprennent : 1° *la dotation locale*, comprenant les dons et legs faits par des membres généreux ; 2° *la rétribution des élèves*, fixée à 1 thaler (3 fr. 75) par élève et par an ; les enfants indigents sont reçus aux frais de la caisse paroissiale ; 3° *les offrandes en nature*, faites à l'instituteur par les chefs de famille et consistant essentiellement en œufs, fruits, volailles, charcuterie, etc.

Voilà ce qu'arrivent à faire de simples paysans livrés à eux-mêmes, mais formés par une solide organisation de la famille. Ils sentent tellement l'utilité de l'instruction, qui seule peut leur rendre possible la lecture de la Bible, que les chefs de familles trop éloignés de l'école la plus proche organisent spontanément une nouvelle société scolaire et se répartissent l'entretien d'un maître. « On organise des tours de table (*reihetisch*) et des tours de coucher (*reihewohnimgen*) et l'instituteur va ainsi s'établir, suivant une rotation déterminée, pendant quelques mois, quelquefois pendant plusieurs années, dans une ferme, puis dans une autre, où il reçoit gîte et nourriture. » Une partie de la ferme est alors transformée en école.

La seule paroisse d'Hermannsbourg compte six sociétés scolaires. Croyez-vous qu'un ministre de l'instruction publique, une administration de fonctionnaires envoyés du dehors, obtiendrait, dans ses palais scolaires, de plus beaux résultats que ces simples paysans, par leurs seules ressources? Croyez-vous que la liberté des pères de familles, l'esprit local, s'en trouveraient mieux?

4° *Association pour le perfectionnement de l'agriculture.*

C'est au centre du Lunebourg, à Celle, dans le voisinage d'Hermannsbourg qu'a été créée, il y a plus d'un siècle, la première société d'agriculture de l'Allemagne. Dès l'année 1766, une sous-section s'organisait dans le district d'Hermannsbourg. *Tous les maîtres de fermes en font partie* et se réunissent deux fois par an en assemblée générale. L'activité de la société se traduit moins par des délibérations que par des travaux pratiques.

Elle publie des *mémoires populaires* pour la diffusion des pro-

cédés de culture perfectionnés; elle a créé deux *salles de lecture* et une *bibliothèque agricole*, avec des messagers spéciaux pour porter et échanger les volumes dans toutes les fermes; une *école d'irrigation* qui compte 125 élèves; des *plans d'assolement* pour chaque ferme : plus de 800 fermes ont ainsi reçu un plan méthodique d'assolement; des *dépôts de marnes*, des *fabrications modèles de fumiers;* elle favorise l'importation des *semences* de bonne qualité, la *culture du sapin* dans les parties stériles, le *perfectionnement des instruments aratoires*, les *expositions* annuelles d'animaux et machines; *l'amélioration des races*, par l'introduction de bons reproducteurs; le perfectionnement des *constructions rurales*, par des études et des projets exécutés et répandus; l'établissement de *pépinières*, etc.

On reste confondu en présence d'une activité aussi vaste, qui s'exerce par les seules ressources de l'initiative privée et locale, qui, seule, accomplit sans peine, ce que l'État, ailleurs, fait mal et incomplètement, en violentant les volontés et les consciences.

VII.

Cette organisation des pouvoirs publics, qui résulte directement des conditions du lieu, du travail et de la famille, nous amène à constater que la constitution sociale du Lunebourg présente les deux éléments suivants :

1° *La démocratie.* — Qu'est-ce que la démocratie?

C'est la *gestion des intérêts publics par la classe ouvrière.* Ici, cette gestion s'exerce complètement, exclusivement : les paysans administrent seuls et sans immixtion d'aucune classe supérieure ou des pouvoirs publics tout ce qui concerne l'entretien des chemins, la police locale, le soin des pauvres, le culte, l'enseignement scolaire, etc.

Donc, sous sa forme la plus complète, la plus pure, la démocratie se constitue et se maintient avec avantage dans les pays où, comme dans le Lunebourg, la richesse ne peut se développer par suite des conditions du milieu. Elle est un produit des pays

pauvres, parce que, dans ces pays, les intérêts à gérer sont à la mesure des familles ouvrières. C'est également le cas de la Norvège, des petits cantons suisses, etc.

Au contraire, dans les pays où les intérêts à gérer se compliquent, par suite du développement de la richesse, ces intérêts sont gérés par de plus capables, par une élite, c'est-à-dire par une *aristocratie*. Cette conséquence est tellement rigoureuse, que si, dans ces pays, cette gestion tombe, par une cause accidentelle et artificielle, entre les mains de la multitude, c'est-à-dire des moins capables, la souffrance se manifeste, l'ordre est troublé, cet état de choses ne se prolonge pas. La France a fait, en 1793, l'expérience de cette situation contre nature : cette expérience n'a pu se prolonger au delà de quelques années. Quant au régime actuel de la France, il n'a que l'étiquette de la démocratie : c'est en réalité le gouvernement d'une élite, mais d'une élite de bureaucrates, de fonctionnaires, c'est-à-dire la forme la plus dure, la plus arbitraire, la plus irresponsable de l'aristocratie. Quel rapport y a-t-il entre le régime de nos communes et le libre gouvernement des paysans du Lunebourg? Ces deux régimes sont aux antipodes l'un de l'autre.

2° *La liberté politique.* — Qu'est-ce en somme que la liberté?

C'est une *constitution de la vie privée permettant aux familles de se suffire à elles-mêmes.*

Pouvez-vous imaginer une liberté plus grande que celle dont jouisssent ces paysans du Lunebourg? Il n'y a pas un seul de leurs intérêts publics auquel ils ne pourvoient eux-mêmes, qu'ils ne contrôlent eux-mêmes, qu'ils n'administrent eux-mêmes. Selon le mot de Montaigne, ils ne sentent pas deux fois en leur vie la main du souverain. Et pourquoi jouissent-ils de cette liberté politique, sinon à cause de la forte organisation de leur vie privée qui rend inutile l'intervention de l'État?

Nous arrivons donc à cette conclusion, que lorsque la vie privée permet de satisfaire à tous les besoins, on est peu porté à développer les institutions publiques.

Par contre, les institutions publiques se développent en proportion de la mauvaise organisation de la vie privée. Voyez,

par exemple, en Russie : l'action administrative n'a pu s'étendre que sur les classes supérieures désorganisées, elle n'a pas réussi à entamer l'autonomie du *mir*, parce que les paysans y sont retranchés dans leur organisation patriarcale (1).

De même, en France, la centralisation administrative se développe en raison directe de l'impuissance des familles à gouverner leurs intérêts. Nous donnerons cette démonstration, en étudiant les sociétés à base de familles instables.

On peut donc légitimement conclure que la liberté politique diminue, que les contraintes gouvernementales se développent, à mesure que les familles ne peuvent se suffire.

Il existe, par conséquent un milieu social propre au développement de la démocratie, au développement de la liberté politique et ces deux produits ne peuvent s'obtenir en dehors de ce milieu. La pauvreté du sol, la culture sur un domaine plein et sous le régime de la famille-souche constituent, au plus haut degré et dans tous ses éléments essentiels, les conditions propres à ce milieu. Aussi la démocratie et la liberté politique se sont-elles développées et maintenues depuis des siècles, avec une intensité incomparable, dans le Lunebourg hanovrien.

La progression naturelle de nos études nous conduira, avec notre prochain article, en Angleterre, où nous observerons la grande culture en famille-souche, avec son représentant le grand propriétaire anglais.

Edmond Demolins.

(*A suivre.*)

(1) Voir cette démonstration dans notre article : *Les Causes endémiques du nihilisme russe ; La Science sociale*, t. III, p. 413 et suiv.

MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

IV.

LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE (1).

Parmi les satisfactions que procure l'étude des sciences naturelles, il en est peu, je crois, de comparables à celle qu'éprouve un observateur, lorsque, découvrant tout à coup au milieu d'une espèce régnante un type anormal, il peut déterminer les causes particulières qui ont produit cette exception.

Ce plaisir scientifique, nous l'avons éprouvé, en analysant dans le détail la propriété des Bourgeoisies. Nous avons pu déterminer une à une les conditions particulières de lieu et de travail, qui organisent et maintiennent ces propriétés collectives au sein de l'Europe occidentale, dont le territoire est presque entièrement soumis à un mode d'appropriation individuel.

Mais combien l'esprit n'est-il pas encore éveillé, de plus étrange et de plus curieuse façon, quand on voit, en un endroit déterminé, l'espèce rare réagir sur l'espèce commune, au point de la modifier par son contact! Cet étonnement nous allons l'éprouver, lorsque, dans le Jura bernois, nous verrons la propriété privée, l'espèce commune de l'Europe, se constituer à l'aide de la propriété col-

(1) Voir les précédents articles, t. III, p. 295, 384 et 485.

lective, l'espèce rare, et s'organiser de telle sorte qu'elle semble naître de la propriété communautaire, et ne pouvoir aller sans elle.

Il faut toutefois bien nous garder de croire que nous allons rencontrer ici une exception à la loi qui détermine la formation de la propriété individuelle. Aux Genevez, comme partout ailleurs, l'appropriation particulière de certains biens provient du travail spécial, de l'effort plus intense qu'ils exigent; on ne consent à ce travail, on ne fait ces efforts que lorsqu'on est assuré d'être seul à récolter le prix de ses fatigues.

Ce qu'il y a d'original dans nos montagnes, c'est que l'accession à la propriété privée est facilitée, réglée, par l'institution des Bourgeoisies; la propriété bourgeoise est la maîtresse pièce à l'aide de laquelle les paysans peuvent se constituer un domaine. Tout d'abord, et cela est très important à noter, beaucoup sont singulièrement aidés dans cette tâche par les ressources que leur fournissent les industries accessoires, mais ces industries ne leur mettent, pour ainsi dire, que le pied à l'étrier; une fois en selle, s'ils veulent atteindre le but auquel ils tendent, nos gens doivent s'appuyer sur la Bourgeoisie.

Pour mieux saisir cette idée, pour en comprendre toute l'importance, étudions sa réalisation dans le domaine des faits.

Aux Genevez, j'eus la bonne fortune d'observer une famille qui avait constitué elle-même le domaine qu'elle exploitait. Mon hôte, aîné de quatre fils, ne pouvait prétendre à l'héritage de la maison paternelle, que la coutume successorale, ainsi que nous le verrons plus loin, attribue généralement au cadet. Devant cette expectative, il dut songer soit à émigrer, soit à monter lui-même son exploitation. V*** n'avait rien de cette humeur aventureuse qui, chaque année, entraîne hors de Suisse un grand nombre de ses compatriotes; il désirait rester dans ses montagnes; comment allait-il s'y prendre pour se constituer de toutes pièces un domaine de paysan?

Notre homme savait bien que, lorsqu'il se marierait, il aurait la jouissance de ses droits de bourgeoisie; mais sa gaube de bois

sa demi-encrannie bourgeoise ne lui suffiraient pas pour vivre. Ce qui importait était donc d'acheter des prairies, et d'arriver à en posséder bientôt une étendue assez considérable, pour pouvoir récolter le foin nécessaire à la stabulation d'une vache durant l'hivernage.

Pour acquérir ces prairies, il fallait des ressources; où mon hôte allait-il se les procurer?

C'est dans l'exercice des industries accessoires que les jeunes gens qui pensent à s'établir dans le pays se procurent l'argent nécessaire à ces acquisitions. V*** n'avait de goût pour aucune de ces industries, dont nous avons donné le détail en traitant du régime du travail; ses tendances, ses aptitudes, le poussaient vers l'enseignement. Aussi il pria son père de l'envoyer en Alsace, à l'école normale d'instituteurs de Saint-Hippolyte, pour se former dans l'art de régent. Une fois son instruction terminée, mon hôte retourna dans son pays, bien décidé à économiser sur son traitement d'instituteur les sommes nécessaires à l'achat d'un domaine : son but était de redevenir paysan le plus tôt possible.

Nous avons l'occasion de constater, ici en passant, un fait assez curieux, nous l'étudierons lorsque nous nous occuperons des cultures intellectuelles. La Direction de l'instruction publique éprouve les plus grandes difficultés à conserver longtemps ses instituteurs, sans cesse le personnel enseignant se renouvelle. Dans tout le Jura bernois, comme dans toute la Suisse montagnarde et paysanne, on ne se fait régent que pour amasser l'argent nécessaire à l'achat d'un domaine; une fois le domaine en bonne voie, adieu l'école, on redevient paysan.

Lorsque V*** revint aux Genevez, après son séjour à Saint-Hippolyte, une place d'instituteur était précisément vacante à l'école de la commune; il s'y présenta et fut accepté par la commission scolaire. Notre jeune régent prit pension chez ses parents, et, pendant plusieurs années, il consacra ses économies à rembourser les dettes que son père avait contractées pour subvenir aux frais de son séjour en Alsace; il fit faire aussi à la maison paternelle les réparations qu'on avait négligées pour le même motif. Ainsi il remboursa pour 650 francs de créances, et en employa

380 à la restauration de la demeure de famille. Entre temps, notre jeune homme employait tous les loisirs que lui laissait l'école, et Dieu sait s'ils sont nombreux, à prendre part active à l'exploitation paternelle.

Dès que V*** eut indemnisé son père de toutes les dépenses qu'il lui avait causées, il songea à commencer la constitution de son domaine. Je relève dans ses titres de propriété les acquisitions suivantes, faites avant 1876, année de son mariage :

Le 15 mars 1869, il achète un champ de blé.....	159 fr.	50
Le 19 décembre 1870, une prairie.....	70	40
Le 18 mars 1872, une prairie.....	225	
Le 18 mars 1874, une prairie.....	37	10
Le 18 mars 1875, une prairie.....	324	

En six ans, notre instituteur trouve le moyen d'acheter pour 816 francs de prairies. La modicité des prix indique quelle doit être l'exiguïté de certaines parcelles. Voyez-vous d'ici une prairie de 70 francs, une prairie de 37 francs!

A première vue, ces chiffres signifient qu'aux Genevez la propriété est très morcelée; c'est là l'exacte vérité. Dans ce village, les terres appropriées, les prairies, sont divisées en 2,530 parcelles, réparties entre 150 foyers, ce qui assure à chaque exploitation une moyenne de 17 parcelles. Ce régime est celui de tout le Jura bernois, où 182,703 arpents de prairies, de champs sont morcelés en 231,311 parcelles et possédés par 27,176 propriétaires.

En regardant de plus près, on s'aperçoit que ce morcellement n'est pas sans raison.

Tout d'abord il stimule l'épargne, en lui donnant une réalisation immédiate. Dès que nos gens ont fait quelque économie, ils peuvent devenir propriétaires d'un petit coin de prairie. Tel individu incapable des longs efforts que nécessite la lente constitution des cinq ou six cents francs nécessaires pour l'acquisition d'un champ de céréales, est capable d'amasser les cinquante francs qu'exige l'achat d'une parcelle de prairie. Il est facile de concevoir quel puissant encouragement cette propriété minuscule va donner à nos jeunes gens, qui, tandis qu'ils demeurent encore chez leurs parents, commencent déjà à se constituer un domaine.

Ainsi sont formées à la prévoyance les jeunes générations, qui n'auraient pu faire, de prime abord, les efforts qu'elles sont naturellement amenées à faire dans la suite.

Partout où règne le régime parcellaire, il en va de même ; c'est là le principal attrait du morcellement.

Cet heureux effet n'est pas de secondaire importance, puisqu'il vient donner une solution favorable à la fameuse question de l'accession du peuple à la propriété. Lorsque, par la nature même de ses produits, par la culture qu'elle exige, la terre ne peut souffrir le morcellement, la population agricole se trouve éloignée de la propriété foncière. Ce fait ne va pas sans danger ; il faut alors que les grands propriétaires obvient, par un patronage intense, à cet inconvénient. Mais lorsque la terre est facilement divisible, lorsque chacun peut se constituer un domaine à sa taille, le sol national est à la portée de tout le monde, et c'est là un élément de force et de sécurité pour un pays.

Cependant, n'entendons-nous pas tous les jours de violentes récriminations s'élever contre le régime parcellaire? Le Play n'a pas manqué de signaler ses inconvénients, et, plus que tout autre, il en a indiqué les désastreuses conséquences ; si bien que le mot de morcellement est devenu aujourd'hui synonyme de mauvaise exploitation du sol et d'instabilité de la race.

Aux Genevez, et c'est là un fait très curieux, le morcellement peut se produire sans compromettre le moins du monde la bonne exploitation du sol.

A quoi cela tient-il? Cela tient à la nature même du produit récolté, à l'herbe.

Le système parcellaire est désastreux, quand il réduit en lambeaux des terres capables de riches productions, qui demandent un outillage perfectionné et de savantes méthodes d'exploitation ; quand il fait dépenser, bien inutilement, en charrois et en allées et venues la force vive et le temps des hommes et des animaux. Mais, dans nos montagnes, les prairies ne sont et ne peuvent être l'objet d'une savante culture ; lorsque la récolte est prête, c'est avec la faux qu'on doit la faire, et quel inconvénient y a-t-il à faucher tantôt ici, tantôt là?

Il y a plus encore : l'herbe de ces prairies n'est pas destinée à être broutée ; ce sont les pâturages communaux qui assurent la nourriture des animaux pendant la belle saison ; aussi peut-on diviser les prairies bien au-dessous de la mesure nécessaire à la nourriture d'une vache. Quelque minime que soit l'étendue d'une parcelle, son propriétaire peut toujours en tirer parti. Jusqu'au jour où il en aura un assez grand nombre pour commencer une exploitation, il loue ses parcelles, ou en vend la récolte à des gens dont la fenaison n'a pas été assez forte. On voit donc quelle est l'influence des biens de la Bourgeoisie sur le régime de la propriété privée : ils permettent de la diviser en parts infimes, à la portée de tous, et surtout de ceux qui commencent à épargner.

Le morcellement ne produit pas dans le Jura bernois son second effet : il ne rend pas la race instable ; nous en verrons la raison plus loin, en étudiant le régime successoral.

En 1876, V*** avait acheté assez de parcelles pour récolter le foin nécessaire à l'hivernage d'une vache. Alors il songea à se marier, à s'adjoindre cet auxiliaire si utile, si précieux, qui allait diriger la maison, accomplir les travaux domestiques, et prendre une part active à l'exploitation des prairies, à la fenaison.

Son ménage une fois fondé, notre homme prit à son propre compte l'exploitation de ses prés.

Bientôt les bénéfices réalisés dans l'élevage, les économies faites sur son traitement, la soulte de 800 francs que son frère cadet lui paya sur l'héritage paternel, permirent à V*** de compléter, par de nouvelles acquisitions, la propriété de son domaine.

Le 1er avril 1878, il achète un pré-forêt	224 fr.	85
Le 4 janvier 1879, deux prairies	524	40
Le 4 janvier 1879, deux prairies	500	
Le 2 mars 1880, deux prairies	511	80
Le 5 avril 1884, une prairie	40	

Entre temps, d'autres prairies et d'autres champs lui étaient parvenus par voie successorale. Dans la succession de son père, divisée entre quatre enfants, il reçut deux prairies d'une valeur de 606 francs ; dans celle de la mère de sa femme, répartie également

entre quatre enfants, il obtint trois prairies estimées 970 francs.

Tel était, en 1885, lors de mon voyage, l'état du domaine de notre instituteur. C'était un domaine moyen pour le pays, capable de nourrir 6 animaux de forte taille; il comprenait dix-huit parcelles d'une superficie totale de 13 arpents (12 en prairies), situées en six endroits différents du territoire de la commune; les deux parcelles les plus éloignées l'une de l'autre étaient à une heure de marche; celle qui était située le plus loin de l'habitation en était distante d'une demi-heure.

Si le lecteur veut bien se rappeler les détails que nous avons donnés sur le mode de jouissance des pâturages communaux, sur les encrannes bourgeoises et foncières, il lui sera facile de se rendre compte de la singulière influence que les biens de la Bourgeoisie ont sur la constitution de la propriété privée.

En assurant aux jeunes ménages qui se fondent une demi-encranne bourgeoise, la Bourgeoisie les pousse dans la voie de la propriété, puisque cette subvention, la nourriture d'une vache pendant la belle saison sur le pâturage, serait presque illusoire si on ne pouvait nourrir cet animal pendant l'hiver.

Aussi les jeunes gens font comme V***; ils commencent, avant leur entrée en ménage, à acheter des parcelles de prairies, de telle sorte que, lorsqu'ils obtiennent leur droit de bourgeoisie, en se mariant, ils ont déjà la faculté de faire hiverner leur bétail.

Mais voyez comme le système de la Bourgeoisie est ingénieux. En même temps que les parcelles acquises pour l'hivernage de la vache permettent au paysan de jouir réellement de sa demi-encranne bourgeoise, elles lui donnent droit à une nouvelle fraction d'encranne, calculée sur l'étendue de sa propriété. Cette nouvelle fraction d'encranne, dite encranne foncière, n'aura d'utilité à son tour que quand le paysan aura acquis d'autres parcelles; et notre homme ira toujours ainsi, faisant de nouveaux achats de parcelles pour utiliser les droits que lui ont obtenus ses précédentes acquisitions.

Somme toute, la Bourgeoisie est une espèce d'engrenage, qui vient saisir les paysans et les pousse, par un mécanisme très ingénieux, dans la voie de la propriété. Ce système est connu;

certains chefs d'industrie l'emploient vis-à-vis de leurs ouvriers pour les encourager à faire des économies. Ces patrons promettent à chaque ouvrier de verser à une caisse quelconque une somme de tant, si l'ouvrier verse une somme équivalente; et ils attachent à la réalisation de cette première économie une deuxième prime, dont le versement ne sera effectué que lorsque l'ouvrier aura apporté à la caisse une seconde épargne; cette seconde épargne engage le patron à une troisième prime, qui n'est délivrée que si l'ouvrier fait un troisième versement, et ainsi de suite.

Il est facile maintenant de comprendre le rôle si important des Bourgeoisies; on voit que nous ne nous étions pas trop avancé, en déclarant qu'elles avaient organisé le régime de la propriété privée. Elles stimulent dans le travail ces paysans, développent leur initiative, encouragent leurs efforts, et ces encouragements ne sont pas inutiles, dans ces montagnes où la nature même du travail et l'abondance des productions spontanées portent les habitants à s'abandonner à une douce quiétude.

La connaissance de ces faits nous permet aujourd'hui de donner une réponse à une objection que plusieurs de nos lecteurs ont dû se poser, à la suite de notre étude sur les Bourgeoisies. Comment se fait-il que ces Bourgeoisies, qui ne sont composées que de paysans, patronnent ces paysans? Comment se fait-il que la réunion des membres de la Bourgeoisie possède des qualités que ces membres ne possèdent pas individuellement?

La réponse à cette question est assez simple; elle se découvre dans le mode de possession des biens qui forment le domaine de la Bourgeoisie. Cette collectivité ne peut ni posséder un bien, ni en user de la même façon que le ferait un quelconque de ses membres, s'il en avait la propriété exclusive. La Bourgeoisie détient le haut domaine, les bourgeois ne jouissent que de l'usage. Dans l'ensemble des droits que confère la propriété, il en est d'essentiellement dangereux, ce sont les droits de vente et d'hypothèque; en usant de ces droits, les faibles et les imprévoyants se dépossèdent de leurs moyens d'existence. Alors on est obligé de les soutenir, de les patronner, en les faisant jouir, au moyen de

subventions, de cette propriété qu'ils n'ont su conserver. Avec le système des Bourgeoisies, les paysans sont et demeurent propriétaires d'un bien sur lequel repose leur existence, et ils ne peuvent l'aliéner. Pour vendre une parcelle du bien commun, il faudrait l'unanimité des usagers, et cette unanimité ne se rencontre jamais. Par le système de propriété collective, les paysans sont patronnés, puisqu'ils ne peuvent se déposséder de leur bien.

Mais pour pouvoir jouir de ces biens communs il faut, comme nous venons de le voir, posséder des prairies, des biens privés; la Bourgeoisie remplit donc une des plus hautes fonctions du patronage en poussant ses membres dans la voie de la propriété.

Chose remarquable, en agissant ainsi, les Bourgeoisies n'atteignent pas par de savantes combinaisons un but qu'elles se soient proposé: elles l'ont rencontré tout naturellement, en usant, dans les meilleures conditions, des biens qu'elles possèdent.

Nous avons vu jusqu'à présent V*** acheter des parcelles un peu de tous côtés; morceaux par morceaux, son domaine s'est accru; petit à petit, ses droits sur les pâturages de la Bourgeoisie se sont étendus. Mais, dans cette propriété essentiellement mobile, dans ces droits si variables, nous n'avons pu reconnaître ce je ne sais quoi qui ne s'exprime pas, mais qui se perçoit avec une telle netteté que tout le monde s'accorde à le reconnaître dans un bien, en le proclamant *bien de famille*. Ce ne sont pas ces parcelles dispersées aux quatre coins du territoire de la commune, passant sans cesse de mains en mains, qui peuvent prétendre former un domaine sur lequel nos familles vont s'appuyer. Quelle chose va donc faire de tous ces morceaux de propriété un tout homogène? quelle chose va servir de point d'appui à nos gens? quelle sera la propriété de famille?

C'est *l'habitation*.

Entrez plutôt dans une maison des Genevez et examinez-la dans le détail, telle que les conditions du lieu et les exigences du travail l'ont agencée. Sous le même toit, tout se trouve réuni, l'habitation, l'étable, la grange. La rigueur du climat a nécessité cette disposition. Dans une contrée où, durant de longs mois,

le sol est couvert de cinq à six pieds de neige, il était nécessaire de réunir en un seul ces trois bâtiments. On devait même les disposer de telle sorte qu'il fût possible à nos gens de faire tous leurs travaux, de soigner leur bétail, sans mettre le pied dehors. La nécessité de faire chauffer par un courant d'air chaud la paille récoltée souvent sous les premières neiges venait rendre cette combinaison encore plus impérieuse.

L'étable, que comporte chaque maison, peut renfermer huit à dix animaux, la grange est capable de contenir leur fourrage. D'ailleurs, c'est sur ce pied que sont montées les bonnes exploitations; quatre animaux reproducteurs, deux juments et deux vaches, occupent généralement l'étable avec leurs petits, pendant l'hiver. L'élevage entrepris dans ces conditions suffit pour occuper l'activité d'une famille et pour assurer son existence.

Vous rendez-vous compte, maintenant, de l'importance de l'habitation?

On peut dire que c'est une des principales machines, à l'aide de laquelle se fait l'élevage. Tant qu'on ne la possède pas, on ne peut travailler sérieusement, puisqu'on n'a pas l'étable nécessaire pour faire hiverner ses animaux, la grange indispensable pour conserver le foin. Mais, pour en être possesseur, il faut, sous peine de faire fonctionner la machine à vide, posséder plusieurs animaux, partant un assez grand nombre de prairies. Il y a un étroit rapport entre la possession d'un certain nombre de parcelles et la possession de l'habitation, celle-ci ne va pas sans celles-là.

C'est au sujet de la possession de cette maison, maîtresse pièce de l'organisation du travail, du régime de la propriété communautaire comme de la propriété privée, que nous allons voir se jouer le petit drame qui se joue à l'ouverture de toute succession. Celui qui héritera de la maison, héritera du bien de famille.

Tandis que V*** ne faisait que d'acheter des parcelles nous nous rendions parfaitement compte qu'il amassait les morceaux qui devaient servir à constituer son domaine, mais sans toutefois constituer réellement ce domaine. Pour faire de ces propriétés un tout homogène, il manquait un lien qui les unit toutes : ce

lieu c'était l'habitation. Notre homme, ne pouvant compter sur la maison paternelle, qui devait revenir à son frère cadet, dut songer à en acheter une; avant de faire cette acquisition, il lui fallait se procurer les prairies et les animaux nécessaires pour son exploitation. C'est l'œuvre à laquelle nous venons de le voir se consacrer. Pendant ce temps, il demeurait dans un des trois logements que la maison d'école renferme pour les instituteurs; et il mettait ses animaux, engrangeait ses fourrages dans la maison de son père.

En 1880, un des oncles de mon hôte vint à mourir : il ne laissait pas d'enfants dans le pays, tous avaient émigré et, nantis de bonnes situations à l'étranger, ils ne pensaient nullement à revenir aux Genevez.

V*** profita de cette occasion; il s'entendit avec ses cousins pour acheter leur maison; le prix en fut fixé à 3,770 francs. Notre homme n'avait pas une pareille somme à sa disposition; il emprunta 2,000 francs à la Bourgeoisie et prit des arrangements pour parfaire le paiement du prix de vente.

C'est ainsi que les individus qui n'ont pas de maisons s'en procurent la plupart du temps. On n'en construit que très rarement, cela se comprend. Les ressources du lieu sont étroitement limitées : elles consistent en productions spontanées, l'effort de l'homme ne peut les accroître; elles offrent donc des moyens d'existence qui empêchent tout accroissement de la population, et il est de toute nécessité qu'un sage système d'émigration en emporte le trop-plein au dehors. Généralement, il ne reste au pays que l'enfant qui héritera de la maison paternelle et les filles qui se marient; quelquefois un autre fils demeure, lorsque, comme notre instituteur, il entrevoit la possibilité de se créer un établissement; alors on peut être sûr qu'il va remplacer un foyer qui s'éteint.

Cependant, lors de mon séjour, je vis construire une maison; voici ce qui s'était passé. Une famille pauvre, qui avait émigré autrefois, était revenue aux Genevez sans un liard en poche, elle tombait à la charge de la Bourgeoisie. Aussi l'assemblée de la Bourgeoisie décida de donner à cette famille un petit coin sur

le pâturage qui se trouvait précisément en bordure sur le village, et lui permit de prendre dans la forêt les matériaux nécessaires à la construction d'une maison. En très peu de temps, l'habitation fut bâtie. Tout le monde y contribua. Les uns allèrent chercher dans les pâturages les pierres qui affleurent au sol et les voiturèrent, les autres abattirent les arbres; ceux-ci conduisirent avec leurs attelages les sapins jusqu'à la scierie voisine et en rapportèrent de fortes planches, ceux-là aidèrent à la construction. Les matériaux, les pierres et le bois ne coûtèrent rien et les travaux furent faits par corvées volontaires. Cet exemple montre bien que ce n'est pas la difficulté de se créer une maison qui arrête nos gens et les pousse à s'expatrier, mais que c'est bel et bien l'étroite limitation des moyens d'existence.

Notre étude sur la propriété privée serait incomplète, si, à côté des biens immobiliers, nous ne faisions bonne place aux biens mobiliers. Les animaux domestiques, les instruments de travail, le mobilier ne sont-ils pas l'indispensable complément de la propriété du domaine et de l'habitation? C'est par leur moyen que l'on exploite ces biens, que l'on en jouit. Aussi trouve-t-on toujours une étroite relation entre les lois qui régissent les meubles et les immeubles. Parmi les biens meubles, nous allons voir les uns, les animaux domestiques, subir le contre-coup de la mobilité qui est la caractéristique des biens du domaine, des prairies; tandis que les autres, les mobiliers meublants et personnels, auront quelque chose de la stabilité, qui est la note dominante de la propriété de l'habitation.

Il n'est pas difficile, aux Genevez, comme dans tout le Jura bernois, de devenir propriétaire d'un petit troupeau : il suffit d'acquérir une vache et une jument.

Lorsque des jeunes gens ont apporté, en se mariant, quelques prairies, il s'empressent d'acheter une vache, et ce n'est pas sans raisons qu'ils agissent ainsi. Non seulement cet animal est d'une acquisition facile, — pour 150 francs on peut, dans le pays, se procurer une génisse prête à vêler, — mais encore, lorsqu'elle a mis bas, son lait entre pour une bonne part dans l'alimentation quotidienne. Si le premier veau est une femelle, on le conserve,

on l'élève; bientôt l'étable renferme deux belles vaches et nos gens peuvent faire de l'élevage.

C'est ainsi que V*** s'était organisé; il consacra les bénéfices provenant de la vente du part annuel de ses deux vaches à acquérir de nouvelles prairies; aujourd'hui, il récolte assez de foin pour pouvoir conserver pendant deux années les veaux qui présentent de belles formes. Notre homme a tout lieu d'être satisfait de cette combinaison. Au lieu de vendre ses veaux 50 ou 60 francs quelque temps après leur naissance, il vend, au bout de deux ans, des génisses prêtes à vêler et de jeunes bœufs, au prix de 150 à 200 francs pièce.

La possession d'une jument n'est pas d'une moindre utilité pour nos jeunes ménages; aussi, dès qu'ils le peuvent, ils font cette acquisition. Sans parler du rôle principal de cette bête, qui est de donner annuellement un poulain qui se vendra 400 ou 500 francs, lorsqu'il aura un an et demi, il ne faut pas oublier que son aide est indispensable pour les quelques labours qui sont à faire et surtout pour engranger les foins, rentrer le bois. Notre instituteur employa à l'acquisition d'un cheval, avec l'assentiment de sa femme, une partie des économies que celle-ci avait faites tandis qu'elle était en service à Paris.

On voit donc que les paysans de ces montagnes peuvent se constituer un petit troupeau sans faire de grandes dépenses. Il en est de même pour l'outillage agricole. Une charrue, une herse en fer, deux chars à échelles, plusieurs faux, des râteaux, des fourches, des pioches, des bêches et des haches composent l'ensemble des ustensiles aratoires nécessaires à une exploitation aussi simple. Leur acquisition est facile; on achète dans le pays le fer de l'instrument, on le monte, et en voilà pour des années.

Les meubles qui garnissent la maison dénotent une grande simplicité et sont, eux aussi, de peu de dépense. Des lits, des armoires, des tables, des chaises, des bancs, un petit canapé, forment tout l'ameublement. La plupart de ces objets sont de fabrication domestique, ils font, pour ainsi dire, corps avec la maison et se transmettent avec elle. Il en va de même du mobilier personnel, qui, lui aussi, coûte peu à acquérir. Les gens de

ces montagnes n'ont pas un de ces costumes nationaux qui demandent une certaine dépense. Autrefois, tous les vêtements étaient faits dans chaque maison ; à l'heure actuelle, on achète aux foires d'automne les vêtements d'été et la toile qui sert à confectionner le linge. L'habillement d'hiver est encore un produit, de fabrication domestique ; il est fait d'un espèce de drap feutré, la mi-laine, que l'on obtient en mélangant la laine des moutons avec des fils de coton. Les ménagères taillent dans cette étoffe des vêtements dont on ne voit jamais la fin ; à tel point, qu'il n'est pas rare d'entendre un père de famille léguer son manteau de mi-laine comme un objet de prix.

Nous venons d'assister à la fondation d'un foyer, d'un domaine. Mais pour porter un jugement définitif sur le résultat du labeur de nos gens, il nous faut examiner s'ils ont fait œuvre qui dure. Le foyer que V*** vient de constituer est-il un de ces foyers que ne peut ébranler la secousse si redoutable qu'occasionne la mort de son fondateur? Ou bien n'avons-nous sous les yeux qu'une de ces œuvres éphémères renversées au moindre choc, et certaines de disparaître avec celui qui leur sert de point d'appui? Pour bien répondre à cette question, pour apprécier en pleine connaissance le régime de la propriété, il nous faut étudier le système successoral.

Ici, je dois faire une petite confidence à mon ami le lecteur. Le régime successoral de ces braves gens est très simple ; mais, pour bien le comprendre, pour saisir tout ce qu'il a d'ingénieux, pour le voir sortir spontanément du mode de jouissance de la propriété communautaire et du mode d'exploitation de la propriété privée, il faut bien se garder de s'arrêter aux apparences. Elles sont facilement trompeuses. Je le sais : j'y ai été pris et je ne suis pas le seul.

Lorsque j'eus passé quelques jours aux Genevez, et que mon analyse des faits sociaux m'amena naturellement à étudier la transmission des biens, je demandai tout simplement à mon hôte : « A la mort des parents, qu'est-ce qu'on fait de leurs biens? — C'est tout simple, Monsieur, on se les partage. — Oui, mais

comment se les partage-t-on? — On les partage par parts égales, et on en fait autant qu'il y a d'enfants. »

Cette réponse me laissa songeur. J'interrogeai d'autres paysans, et tous me dirent la même chose. Alors je résolus d'observer très attentivement tout ce qui, de près ou de loin, se rapportait au régime successoral : je sentais que quelque chose m'échappait. Je voyais, en effet, des populations éminemment stables, à telles enseignes que chaque famille pouvait raconter son histoire depuis des siècles. Aux Genevez, les 150 foyers qui composaient la bourgeoisie étaient tous compris sous 8 noms patronymiques et ne se distinguaient les uns des autres que par les sobriquets attribués à leurs possesseurs. Je voyais encore une population prolifique, chaque ménage avait 6, 8, 12 enfants; je remarquais la puissance de l'autorité paternelle, etc...; en un mot je me rendais parfaitement compte que j'avais sous les yeux toutes les conséquences d'un régime de conservation; cependant mes gens me disaient sans hésiter qu'ils partageaient.

Un jour, comme je me promenais avec mon hôte, en le questionnant sur les choses et sur les gens du pays, je lui demandai en m'arrêtant devant une maison de bonne apparence : « A qui appartient cette maison? — A un tel. — Comment en est-il devenu propriétaire? — Il l'a eue dans la succession de son père, c'était le cadet. » Le cadet a donc une situation particulière, me dis-je, et, faisant causer mon homme, j'entrevis un système successoral des plus curieux. De retour en sa demeure, je lui demandais l'acte de partage qui fut fait lors de la mort de son père et j'y trouvais l'entière confirmation de ce qui m'était apparu tandis que nous cheminions.

Pour exposer ce système successoral, au lieu de dire ce que mon hôte compte faire pour régler la dévolution de ses biens, je préfère dire ce qui fut fait, lors de l'ouverture de la succession de son père. Rien ne vaut, en science sociale, un fait positif.

Le père de V*** avait constitué son domaine en s'appuyant sur le métier de fondeur; déjà son père avait fait de même; de là le sobriquet de Fondeur qui était attaché à cette branche de la famille des V***. Lorsque ses quatre fils devinrent des hommes, il

fallut songer à les établir. L'aîné, Léon, se tira d'affaire, ainsi que nous venons de le voir, en se faisant régent. Suivant la coutume du pays, les deux suivants, Joseph et Auguste, devaient émigrer; mais ils eurent chacun la bonne fortune de trouver à épouser des veuves, qui avaient, l'une et l'autre, la pleine propriété d'une maison et d'un petit domaine; ces mariages permirent à nos jeunes gens de rester au pays. Ainsi tous les enfants, dès qu'ils ont vingt et un ans, cherchent à s'établir soit à l'étranger, soit, plus exceptionnellement, dans leur village; le seul qui régulièrement demeure pour perpétuer sur place la condition et l'établissement du père, est le cadet.

Lorsque ce cadet atteint sa majorité, ses frères ont déjà quitté le toit paternel, ses sœurs se sont mariées ou vont se marier; son rôle est donc tout tracé, il n'a qu'à rester auprès de ses parents. Si, par hasard, notre cadet était d'humeur voyageuse, il partirait, et un de ses frères, aux idées plus casanières, prendrait sa place et jouerait son rôle. Jusqu'à l'époque de son mariage, le fils qui demeure aide son père dans ses travaux, comme le ferait un domestique. Son salaire ne lui est pas immédiatement servi, mais il sait que son père lui reconnaîtra, dans la dévolution de son héritage, une ou plusieurs parcelles, pour l'indemniser de ses années de service.

Vers vingt-cinq ans, notre jeune homme songe à se marier; alors il amène sa femme à la maison paternelle et prend à son propre compte l'exploitation de ses parents. Ceux-ci commencent à se faire à vieux, ils désirent ne plus avoir les soucis de la conduite de leurs affaires; aussi, tout en demeurant à leur foyer, ils se retirent, et louent leur train d'agriculture au jeune ménage qui vient de se fonder.

C'est alors que notre cadet doit travailler. Il lui faut, en quelques années, acheter un assez grand nombre de parcelles pour ne pas se trouver pris au dépourvu, quand, son père ou sa mère venant à mourir, on partagera les prairies entre tous les enfants. Ce but n'est pas trop difficile à atteindre: remarquons combien le cadet a la tâche plus aisée que ses aînés. Tandis que ceux-ci, s'ils veulent se constituer un domaine, ne peuvent faire leurs

acquisitions qu'avec les bénéfices que leur procurent et les industries accessoires et un bien qu'ils composent peu à peu, celui-là opère immédiatement sur une plus vaste échelle; ses bénéfices sont ceux que donnent une exploitation montée. Le prix de la location qu'il paie à ses parents est un prix de faveur; ceux-ci d'ailleurs, tout retirés qu'ils sont, lui apportent une aide précieuse; la vieille mère prend soin des enfants, le père s'occupe de l'étable; à l'époque de la fenaison, nos vieux se croiraient dans la tombe, s'ils ne travaillaient comme des mercenaires. C'est ainsi que le cadet mène son affaire jusqu'à la mort de son père ou de sa mère.

Lorsque ce malheur arrive, nous allons voir, par un exemple, comment se règle la succession.

Ce fut en 1877 que les fils V*** perdirent leur père; ce vieillard était mort sans rédiger de testament. Qu'avait-il besoin de cet écrit pour manifester sa volonté? En conservant près de lui son fils Florant, en lui cédant son exploitation, il avait établi un ordre de choses dont la coutume locale lui assurait le maintien. D'ailleurs, pour indiquer plus clairement sa volonté, il avait constitué en présence de tous ses enfants deux privilèges : l'un en faveur de sa femme, pour lui assurer une situation indépendante; l'autre en faveur de Florant, pour le récompenser de ses années de service et pour le désigner comme le continuateur de son œuvre et de la famille.

Lorsque les enfants en furent à se partager les biens, ils commencèrent par déclarer qu'ils entendaient respecter de tous points ces dispositions de leur père; l'acte de partage contient cette observation préliminaire : « Avant sa mort, M. Joseph V***, fondeur, a exprimé oralement ses dernières volontés, auxquelles ses fils déclarent se conformer entièrement, et en vertu desquelles il donne et lègue par privilège : 1° à son fils Florant, demeurant avec lui...; 2° à son épouse Geneviève... »

Cet acte de respect et de soumission à la volonté paternelle une fois accompli, les fils, suivant l'usage du pays, *excluront du partage l'habitation*, et décidèrent d'en laisser l'entière jouissance à leur mère sa vie durant.

Dans ce premier partage, qui se fait après la mort d'un des

deux parents, ce qu'il y a de particulier c'est la situation honorable qui est faite au survivant. Ainsi Geneviève V*** conserve la possession de l'habitation; elle reçoit de son mari, comme legs particulier et comme témoignage d'affection :

1° La jouissance viagère d'un champ situé au lieu dit Les Bœufs, d'une contenance de 27 ares 54 centiares;

2° Son manteau de drap bleu;

3° Sa montre avec la chaîne et les clefs, le tout en argent.

Dans le partage des biens immobiliers de communauté, qui comprennent pour 932 francs de champs et de prairies, la mère devait régulièrement prendre la moitié; mais comme certaines parcelles étaient plus à sa convenance que d'autres, elle prit ce qui lui était utile et se déclara redevable d'une soulte envers ses enfants. Elle en fit de même pour les biens mobiliers, qu'elle conserva en entier, moyennant une redevance.

Voilà quelle fut la situation de la veuve après le décès de son mari; nous avons fait remarquer combien sa position était indépendante; mais cet arrangement a encore des conséquences plus importantes, des effets plus heureux. L'habitation est soustraite au partage. On se rappelle l'importance que joue l'habitation dans la constitution du domaine : c'est elle qui fait un tout homogène de ces parcelles dispersées un peu de tous côtés. Eh bien, cette habitation reste entre les mains de la mère, avec son mobilier et un assez grand nombre de parcelles; et pour en jouir, celle-ci va être obligée de respecter les dispositions que son mari avait prises, elle en continuera la location à son fils Florant, qui demeurera avec elle. On peut donc dire que la crise est ajournée.

Mais alors! quels sont les changements que cause la mort du père?

La mort du père ne donne lieu à aucune modification essentielle; elle provoque simplement une confirmation de la situation du cadet, et le partage de quelques parcelles.

Voyons tout d'abord ce que devient la situation de Florant, du cadet.

Il reçoit de son père un privilège, qui est reconnu par tous ses frères. Ce privilège comprend :

1° Un champ situé au lieu dit à l'Epénatte, d'une contenance de 29 ares 16 centiares;

2° Un étau, avec une caisse renfermant toutes les limes et outils de fondeur.

Le legs de l'étau est assez curieux, il est l'évidente confirmation de la volonté paternelle; ce sera Florant, et non un autre de ses fils, qui continuera la famille dans le pays, puisqu'avec son métier accessoire, son père lui donne le droit et la raison de porter ce nom de Fondeur, qui, depuis plusieurs générations, distingue un foyer de la famille des V***. Les trois autres fils, en constituant leurs domaines, recevront des sobriquets qui les distingueront; ainsi mon hôte, Léon V***, était déjà appelé, dans le pays, V*** Régent; seul, le cadet pourra porter le nom de Fondeur, parce que seul il continuera la maison paternelle.

Florant, jouissant de l'habitation, comme par le passé, par le fait de sa mère, avait besoin de posséder une étendue de prairies assez considérable, pour pouvoir mener à bien son exploitation. Voici comment il atteignit ce but : son privilège lui donna, en plus de sa part dans l'héritage paternel, un champ en toute propriété. Puis il obtint, dans le partage *des biens propres* que possédait son père, un quart, qui consistait en un lot de prairies d'une valeur de 606 francs. Ses frères lui cédèrent, moyennant le paiement d'une soulte, les parts qui leur revenaient dans le partage des biens immobiliers que renfermait *la communauté matrimoniale*. Il tint en location les biens propres et viagers qui étaient à sa mère. Enfin, il faut ajouter à cette liste les parcelles qu'il avait achetées tandis qu'il exploitait à son compte le bien paternel.

Le domaine que composaient ces prairies et ces champs était suffisant pour le bon fonctionnement de l'élevage tel que le demandait l'habitation. Nous avions donc raison de dire que la mort du père n'allait pas changer sensiblement la situation du cadet, puisqu'il reste en possession de l'habitation et d'un domaine qui la complète.

Ses trois frères reçurent, chacun de leur côté, de la succession paternelle, un lot de prairies, qui vint agrandir leur domaine,

et une soulte qui leur permit de faire d'autres acquisitions. Si, comme cela arrive souvent, nos gens avaient émigré, ils auraient loué leurs parcelles ou les auraient fait vendre.

Il ressort clairement de cet exposé que la mort du père n'a ébranlé en rien la stabilité du domaine ; mais que va-t-il advenir, lorsque la mère, à son tour, descendra dans la tombe? La crise, qui fut conjurée autrefois, va éclater à nouveau, et quelle en sera l'issue?

Lorsqu'ils perdront leur mère, les enfants V*** qui, à l'heure actuelle, sont tous établis, laisseront tout naturellement l'habitation paternelle à leur frère Florant ; seul, il ne s'est pas procuré une maison, puisque la coutume lui assurait la possession de celle de ses parents; pour en devenir propriétaire, ainsi que des biens mobiliers qu'elle renferme, il paiera simplement des soultes à ses frères.

Quant aux prairies que possédait leur mère, les fils se les partageront suivant leurs besoins et leurs convenances, comme ils ont fait lorsqu'il s'est agi des biens de leur père.

Voilà la succession terminée. Voilà ce que mes gens appellent partager.

Tout leur régime successoral consiste dans un arrangement de famille, qui assure au cadet, par la constitution d'un privilège et par un système de soultes très ingénieux, la possession de l'habitation paternelle et d'un domaine suffisant pour l'exploiter. Par ce système de transmission, la maîtresse pièce du bien, passant à chaque génération entre les mains d'un des enfants, l'œuvre de la famille se continue à travers les âges.

Maintenant, apprenez que le Jura bernois est régi par le Code civil, qui lui fut imposé sous le premier Empire. Mais remarquez que, dans ce pays, on ne rencontre pas, comme en France, une catégorie de personnes intéressées à la vente des biens de famille. Les officiers ministériels n'ont pas de monopole ; le plus souvent ce sont de simples paysans, pourvus de quelque instruction, qui rédigent les actes de partage. Si une contestation s'élève au sujet d'une succession, elle est jugée par des juges élus, qui ne sont autres que nos montagnards, beaucoup plus intéressés à la con-

servation de leurs coutumes qu'à la juste interprétation d'un article du Code. Enfin, l'opinion publique a un assez grand empire pour forcer au respect des arrangements de famille ceux qui voudraient se prévaloir d'un texte de loi.

Nous en avons fini avec notre étude sur la propriété. N'est-ce pas chose curieuse en même temps qu'instructive que de voir au vrai quelles institutions se trouvent sous ces grands mots de propriété collective, de propriété privée et de régime successoral? Dans nos montagnes du Jura bernois, la propriété des Bourgeoisies, la propriété privée, le régime successoral se sont constitués spontanément d'après le meilleur mode d'exploitation des productions spéciales de la contrée. Par cet exemple, on voit la supériorité de la coutume sur la loi écrite : tandis que celle-ci établit une règle unique pour mille situations différentes, et est faite par des gens trop souvent incompétents, celle-là, au contraire, n'est faite par personne, mais sort spontanément de la nature même des choses. Quel législateur pourrait établir un régime de propriété, un régime successoral pareil à ceux que nous venons d'exposer? et ces régimes se sont établis d'eux-mêmes, fonctionnent pour le plus grand bien des habitants, parce que ceux-ci sont restés maîtres des deux organismes fondamentaux de toute société, de la famille et de la commune.

La science sociale arrive ainsi, par une analyse rigoureuse et méthodique, à se rendre compte des mille institutions différentes qui, se rangeant sous ces grands chefs, régimes de propriété, régimes de succession, varient d'un pays à un autre, souvent dans le même pays, avec la nature des productions du lieu et le régime du travail. Mais au milieu de ces variétés infinies, la science sait montrer que ce sont toujours les mêmes lois qui agissent, pour la conservation ou pour la destruction, et que la plus grande simplicité règne, en dernière analyse, dans l'ordre de choses que Dieu a établi.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

LIVRAISON DE JANVIER 1887 :

Pages.

Questions du jour. — Le budget de l'État en 1887, par M. **R. Pinot**... 5

Les progrès de la culture en famille patriarcale. — Les paysans du Haourân, par M. **E. Demolins**..... 33

L'enquête sur les industries d'art en France. — Les causes de leur décadence sont d'ordre social, par M. **A. Feyeux**..... 65

La colonie de Saint-Domingue. — III. L'indépendance des noirs, par M. **A. de Préville**..... 86

LIVRAISON DE FÉVRIER 1887 :

Questions du jour. — La décadence du fermage, par M. **H. de Tourville**. 109

La colonisation et les conditions de la prospérité coloniale. — V. Phénomènes produits par la rencontre de races diverses dans une même colonie. Les races subordonnées à leur émancipation, par M. **P. de Rousiers**. 138

Maîtres et domestiques. — Les bureaux de placement, par M. **H. Saint-Romain**..... 167

Les engagements dans le travail. — L'esclavage au point de vue social, par M. **P. Prieur**..... 186

LIVRAISON DE MARS 1887 :

Questions du jour. — La saison des plaisirs. — Les peuples qui s'amusent et les peuples qui s'ennuient, par M. **J. Moustier**..... 217

Établissement définitif de la culture en famille patriarcale. — Les paysans bulgares, par M. **E. Demolins**..... 235

Olivier de Serres, par M. **P. de Rousiers**..... 272

Monographie du Jura bernois. — Le paysan jurassien. — I. Les conditions du lieu, par M. **R. Pinot**..... 295

LIVRAISON D'AVRIL 1887 :

Pages.

Questions du jour. — Le surmenage intellectuel, par M. **A. de Préville**. 313

La culture fragmentaire en famille-souche. — Le bordier norvégien, par M. **E. Demolins**..... 327

Les faux remèdes au mal social. — II. La démocratie, par M. **E. Guerrin**..... 359

Monographie du Jura bernois. — Le paysan jurassien. — II. Le travail, par M. **R. Pinot**..... 384

LIVRAISON DE MAI 1887 :

Questions du jour. — Les causes endémiques du nihilisme russe, par M. **E. Demolins**..... 413

« L'Esprit des lois » et la méthode d'observation. — Comment Montesquieu a entrevu l'objet de la science sociale, par M. **P. de Rousiers**. 443

La natalité en France. — La cause de sa diminution, par M. **J. Moustier**..... 467

Monographie du Jura bernois. — Le paysan jurassien. — III. La propriété des bourgeoisies, par M. **R. Pinot**..... 485

LIVRAISON DE JUIN 1887 :

Questions du jour. — La question corse, par M. **J. Moustier**..... 517

La petite culture en famille-souche. — Le « bauer » du Lunebourg, par M. **E. Demolins**..... 558

Monographie du Jura bernois. — Le paysan jurassien. — IV. La propriété privée, par M. **R. Pinot**..... 594

Cartes et Plans. — Jonction sous-marine de la Corse et de l'Italie..... 519

— Profil de la route d'Ajaccio à Bastia, page 523. — Plan d'un domaine aggloméré, page 571. — Plan d'une ferme du Lunebourg, page 575.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.
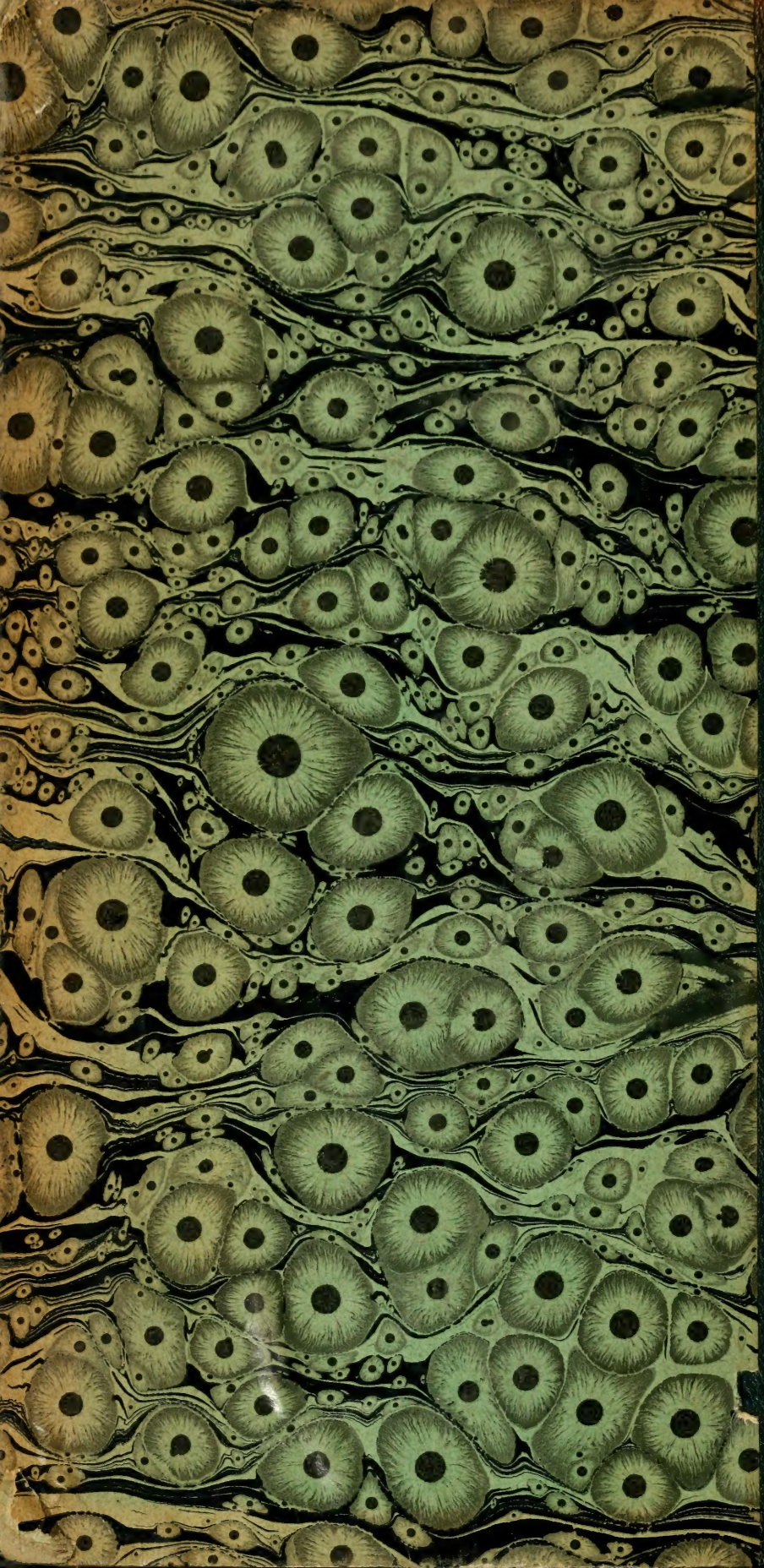
Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).